BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XVII
C
24
NAPOLI

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIEZ PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui ſont arrivés depuis l'année 1725. juſques à préſent.

TOME TROISIEME.

Années 1726. & 1727.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ, ſed diffidentiæ eſſe incipiat, quod facimus; & dum criminationes falſas contemnimus refutare, videamur crimen agnoſcere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.

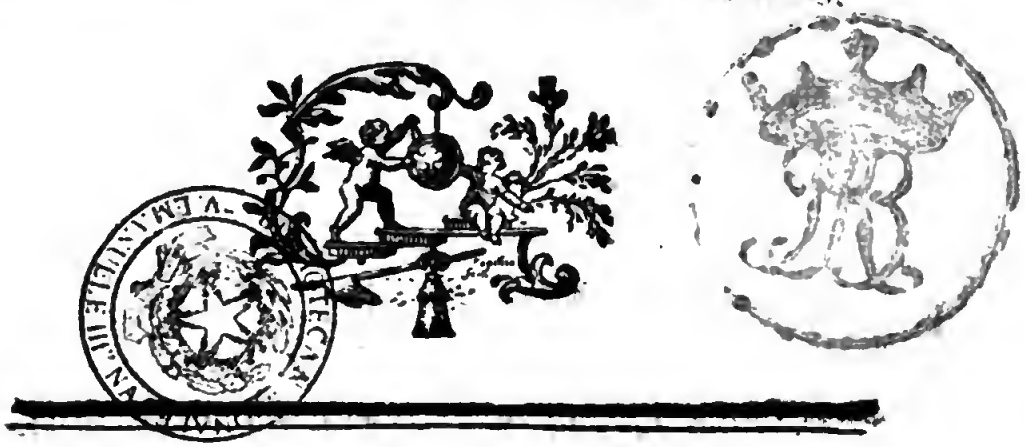

M.D.CCXL.VIII.

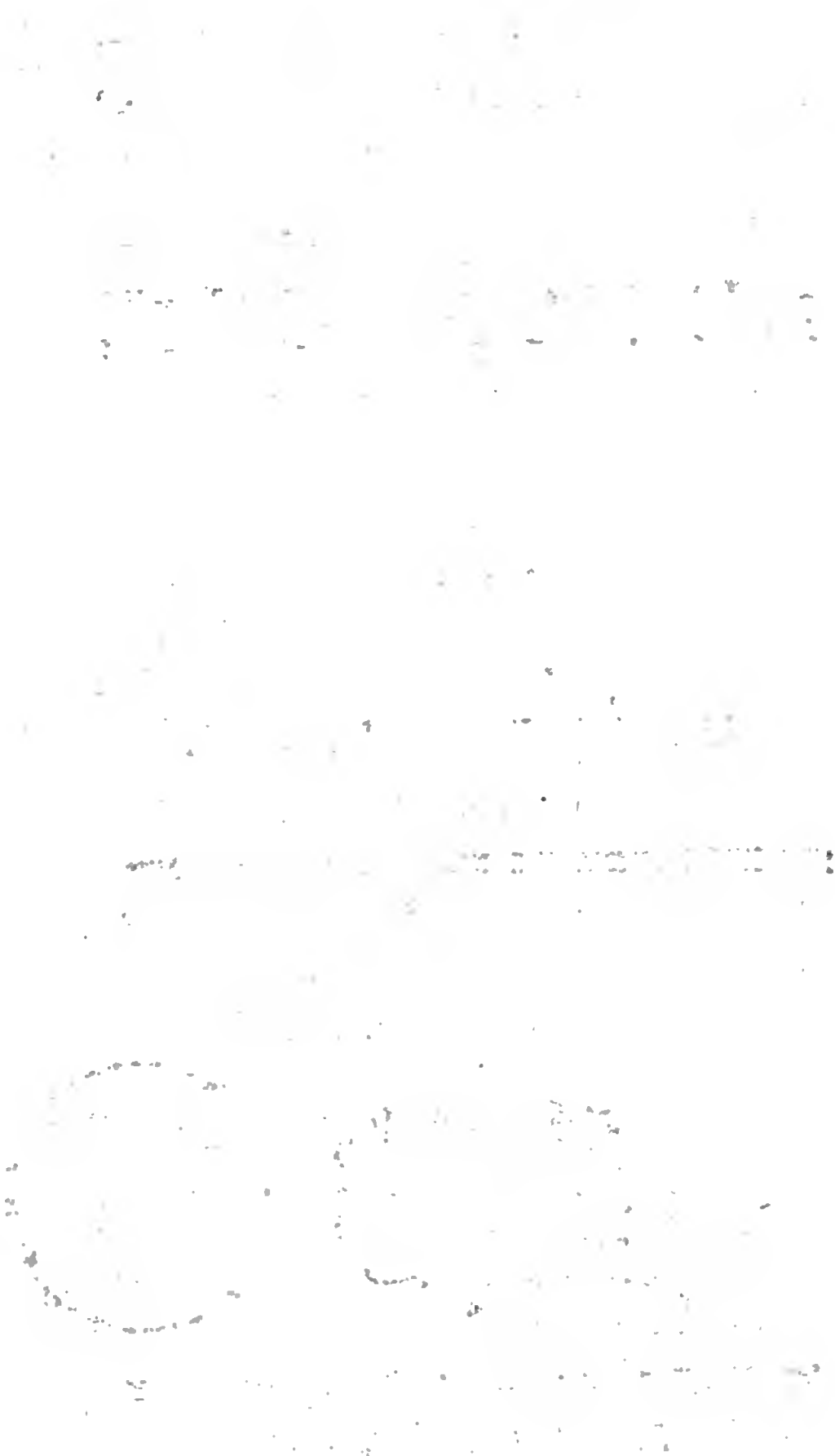

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

Publiez par lui-même.

QUelque difficile que fût l'exécution du deſſein que Leurs Majeſtés Cath. avoient formé, d'attaquer l'Angleterre, Elles perſiſtoient cependant toujours dans le même ſentiment. La tiédeur que la Cour de Vienne montroit ſur cet article, ne rallentiſſoit point les démarches qu'on faiſoit en Eſpagne pour ſe préparer à la guerre : elle ne ſervoit même qu'à les rendre plus vives, par l'eſperance où l'on étoit, que quand une fois l'épée ſeroit tirée, l'Empereur ne pourroit ſe

diſpenſer de ſuivre cet exemple, & d'accomplir les conditions du Traité qu'on avoit fait avec lui.

Cette reſolution de Leurs M. Cath., dont le Marquis de la Paz avoit parfaitement inſtruit le Comte de Könikſeg, avoit déterminé ce Miniſtre d'envoyer à Vienne ſon Secretaire, pour recevoir à cet égard de nouvelles inſtructions de l'Empereur: & quoiqu'il eût fait entrevoir qu'elles ſeroient ſans doute favorables aux projets de Leurs Maj. Cath., Elles jugerent cependant à propos de preſſer Elles-mêmes l'Empereur, à entrer dans les juſtes raiſons qu'Elles croyoient avoir, de ne pas ſouffrir plus long-tems que les Anglois prétendiſſent en Europe, comme dans les Indes, venir impunément leur impoſer la loi. En attendant la détermination ſi deſirée de ce Monarque, on preſſoit toujours, autant qu'il étoit poſſible, les préparatifs néceſſaires pour l'expédition qu'on méditoit: & quoique l'objet de cette expédition fût tenu ſecret, & que chacun en parlât ſelon ſa fantaiſie; le grand nombre de troupes qu'on voyoit mettre en mouvement, & toutes les autres diſpoſitions qu'on faiſoit, donnoient aſſez à connoître qu'il

qu'il s'agiſſoit de quelque entrepriſe conſiderable.

Milord Harrington, plus intereſſé que perſonne à ce qui ſe paſſoit, obſervoit, avec ſon activité ordinaire, toutes les differentes meſures que prenoit la Cour d'Eſpagne : & quoi qu'à l'occaſion d'un voyage que le Prétendant avoit fait dans ce tems-là à *Boulogne*, & que ſes partiſans en Eſpagne vouloient faire paſſer pour myſterieux, il ſe fut repandu certains bruits, qu'on méditoit quelque deſcente en Angleterre ; Milord Harrington, qui connoiſſoit toute l'impoſſibilité d'une pareille entrepriſe, n'en paroiſſoit point inquiet ; il étoit perſuadé au contraire, que c'étoit bien plutôt à Gibraltar qu'on en vouloit. Un ſoir que j'étois avec lui, & que nous nous entretenions de tout ce qui ſe débitoit à Madrid ſur les vues de la Cour d'Eſpagne, je fus étonné de voir avec quelle préciſion il étoit inſtruit d'une infinité de détails, qui ne pouvoient lui venir que des Bureaux des Secretaires d'Etat ; & du pouvoir que lui avoient acquis ſes guinées ſur pluſieurs des Commis de ces Bureaux.

La Cour d'Eſpagne, pour ſe donner le tems de recevoir les réponſes de Vienne, & d'achever les préparatifs du Siege qu'elle méditoit d'entreprendre, continuoit de cacher, autant qu'il lui étoit poſſible, ſon véritable deſſein : & pour le couvrir même par quelque ſpécieux prétexte, on répandoit des bruits, que la marche des troupes qui s'approchoient de l'*Andalouſie* & du voiſinage de *Gibraltar*, ne ſe faiſoit que dans la vue de travailler à rétablir le *vieux Gibraltar*, & de conſtruire un fort, qui, commandant ſur la rade, pût la rendre inutile aux Anglois. D'abord, & lorſqu'il n'avoit été queſtion que du mouvement de quelques régimens, le public adopta facilement cette idée ; mais les diſpoſitions qu'on avoit faites depuis, ne le laiſſerent pas long-tems, dans cette opinion : & ſi on ne pouvoit ſe perſuader qu'on voulût réellement aſſieger Gibraltar, c'eſt qu'il paroiſſoit à tout le monde auſſi impoſſible de réuſſir dans cette entrepriſe ſans forces navales, que de ſurmonter les obſtacles que la ſituation de cette forteresſe, du côté de la terre, oppoſoit à ce deſſein.

Rien

Rien de tout cela cependant ne détournoit la Cour d'Eſpagne de ſuivre ſes projets. Toujours conſtante dans la maxime qu'elle avoit alors, de former de grandes entrepriſes, ſans trop s'embarraſſer des moyens de les faire réuſſir, ni des ſuites qu'elles pouvoient entraîner; celles du Siege de Gibraltar, la déclaration par conſéquent de la guerre, & la néceſſité où elle mettoit les deux partis qui diviſoient l'Europe, de s'armer l'un contre l'autre, n'influoient en rien dans ſes déliberations. Et quels torrens de ſang n'euſſe-t-elle pas fait répandre, ſi les autres Puiſſances, par leur moderation & leur ſageſſe, n'avoient laiſſé aux Rochers * de Gibraltar le ſoin de faire repentir l'Eſpagne d'une entrepriſe ſi im-

* Etant à *Gibraltar* avec Mr. KRENE Miniſtre d'Angleterre à la Cour d'Eſpagne, le Général SABINE, qui en étoit Gouverneur, Mr. CLAYTON, qui depuis a été tué au combat de Dettingen, & pluſieurs autres Officiers Anglois, nous firent voir une mine, au moyen de laquelle le Général Eſpagnol LAS TORRES prétendoit, comme une autre Dom Quichotte, faire ſauter une Montagne toute de roc qui ſort de la Mer, & qui commande la Ville de Gibraltar, afin d'enſevelir la Garniſon & les Habitans ſous ſes ruines.

prudente ! La maniere de penſer de cette Couronne, ſur les diſpoſitions des autres pour elle, n'avoit pas moins beſoin d'être rectifiée : car ſoit qu'elle ſe laiſſât aller à la pente naturelle qu'elle avoit de ſe flatter, ou qu'elle fût mal inſtruite de ce qui ſe paſſoit dans les Cours étrangeres ; elle paroiſſoit perſuadée de les mettre dans ſes intérêts, ou au moins hors d'état de les traverſer, dans le tems que le public doutoit de l'un & de l'autre.

Selon ce préjugé flatteur, quoique la Hollande eût accedé au Traité d'Hanover, & que l'échange des ratifications avec celles des Rois de France & d'Angleterre, eût été fait le 7. Octobre ; cette acceſſion, diſoit-on en Eſpagne, étoit ſi limitée, & les Etats Généraux prenoient tant de précautions pour éviter de ſe rendre garans du Traité en général, qu'on devoit regarder la démarche qu'ils avoient faite comme aſſez indifferente. Quant à la reſolution des mêmes Etats, d'augmenter leurs troupes, & de les mettre ſur le pied de plus de cinquante mille hommes ; c'étoit, ajoûtoit-on, le pur effet de la néceſſité où ils s'étoient trouvé reduits, de

de ne pas être tout-à-fait déſarmés dans la conjoncture critique où ſe trouvoient les principales Puiſſances de l'Europe ; & point du tout dans la vue, de vouloir favoriſer les deſſeins violens & injuſtes de l'Angleterre.

Perſonne n'ignoroit le penchant que la Suede & le Dannemarck montroient, de donner la préference à la Ligue d'Hanover ſur celle de Vienne ; & que tout ce que cette derniere pouvoit eſperer de plus heureux, étoit d'obtenir des Puiſſances d'Italie, de demeurer neutres : mais, ſelon les idées flatteuſes de la Cour d'Eſpagne, on regardoit tout cela bien differemment. On prédiſoit publiquement à Madrid, que le parti du Duc d'Holſtein en Suede, ſoutenu par les Miniſtres de l'Empereur & de l'Imperatrice de Ruſſie, prévaudroit infailliblement, dans l'aſſemblée des Etats qui ſe tenoit à Stokholm, ſur celui de la Cour, qu'on ſavoit être favorable aux propoſitions de la France & de l'Angleterre : & ce ſuccès, dont on ne doutoit point, devoit auſſi, ſelon le même raiſonnement, retenir le Dannemarck, par la crainte de reveiller les prétentions du Duc d'Holſtein ſur le

Duché de Sleſwik, & de voir peut-être l'Empereur & l'Imperatrice de Ruſſie les faire valoir, & les appuyer par leur Puiſſance.

Au moyen de ces arrangemens, on ſe croyoit aſſuré du Nord : à l'égard des Cours d'Italie, l'autorité & l'aſcendant que l'Empereur avoit ſû s'attribuer ſur elles, étoient parvenus l'un & l'autre, diſoit-on, à un tel degré, que ces Cours n'avoient d'autre parti à prendre, que d'acquieſcer aux volontés de ce Monarque. On ſembloit à la vérité compter un peu moins, de trouver dans le Roi de Sardaigne la même complaiſance : mais on croyoit avoir un moyen certain de le gagner, dans la ceſſion de quelques Fiefs dans les Langhes jointe à quelqu'aggrandiſſement qu'il demandoit, & que la Cour Imperiale avoit déja promis à ce Monarque.

Tout conſpirant donc, ſelon ce que penſoit la Cour d'Eſpagne, à favoriſer les projets qu'elle meditoit, ou au moins à ne les point traverſer, (car elle regardoit l'Empire abſolument dévoué aux volontés de l'Empereur) ; il n'eſt pas ſurprenant, qu'elle n'enviſageât que des ſuccès dans ſes entrepriſes & dans ſes négocia-

négociations. C'eſt auſſi dans cet eſprit qu'elle entama les unes & les autres : mais par malheur, ce fut préciſément la fable du Pot au lait, comme on le verra dans la ſuite.

Depuis que la Cour étoit revenue de l'Eſcurial, Milord Harrington avoit eu de fréquentes conférences avec le Marquis de la Paz, tant au ſujet de la lettre qu'il lui avoit écrite, que ſur celui des préparatifs de guerre qui ſe faiſoient en Eſpagne; & l'Ambaſſadeur d'Hollande y avoit ſouvent aſſiſté. Ces deux Miniſtres, qui ſavoient qu'à Madrid comme à Vienne, on ne pouvoit ſe départir du projet de traiter ſéparément avec leurs Souverains & avec la France, dans la vue de donner à ces diverſes Puiſſances de la méfiance les unes des autres; affectoient, pour ôter à cet égard toute eſperance, de tenir le même langage & d'agir en tout dans le même eſprit. Pour montrer cependant à la Cour d'Eſpagne, qu'ils n'étoient pas entierement éloignés d'entrer en négociation avec elle, & même de vouloir favoriſer ſes vues, ils inſinuerent l'un & l'autre au Marquis de la Paz, qu'étant inſtruits, que Leurs Maj. Cath. avoient paru mécontentes à l'Eſcurial de la Cour

de Vienne, ils étoient en état, au nom de leurs maîtres & du Roi Très-Chrêt. de dégager honorablement Leurs Maj. Cath. des engagemens qu'Elles avoient pris avec l'Empereur, ſi Elles vouloient bien écouter les propoſitions qu'ils feroient. Ils ajoûterent encore, que le Roi & la Reine d'Eſpagne, pouvoient compter, que l'Angleterre, la Hollande & la France, déſiroient ſincerement de procurer à leur Famille Royale tous les avantages poſſibles, & d'entrer à cet égard dans les vues de Leurs Majeſt., avec autant de zele que de bonne foi.

Les differentes tentatives que Leurs Maj. Cath. avoient faites, tantôt ſéparément, & tantôt conjointément avec l'Empereur pour diviſer les Alliés d'Hanover, ayant été toujours regardées par ceux-ci comme des pieges qu'on leur tendoit pour les déſunir; il parut que le Marquis de la Paz ſoupçonna, dans l'occaſion que je viens de rapporter, que l'Angleterre & la Hollande vouloient à leur tour, employer les mêmes artifices pour détacher l'Eſpagne de l'Empereur, ou au moins pour rendre ſes intentions fort ſuſpectes à ce Monarque: & quoique ce Miniſtre ne pût s'empêher

cher de remarquer, combien la Cour de Vienne étoit éloignée de vouloir partager la vivacité de celle d'Eſpagne contre l'Angleterre ; l'engagement que ces deux Cours avoient pris lui parut ſi grand, & la réſolution de la Reine d'Eſpagne à le tenir ſi ferme, qu'il crut dans la circonſtance préſente abſolument inutile, & de plus très dangereux pour lui, de prêter l'oreille à des propoſitions qui tendoient à détruire l'un & l'autre : & cette conſideration le détermina auſſi à répondre aux deux Ambaſſadeurs ſi froidement qu'ils purent aiſement remarquer, qu'on ſe méfioit des promeſſes & de la bonne volonté de leurs Souverains. L'occaſion effectivement où ces deux Miniſtres avoient prétendu les faire valoir au Marquis de la Paz, n'étoit pas propre à lui perſuader qu'elles fuſſent bien ſinceres. L'aigreur que les lettres du Comte de Morville au Nonce, avoient produite, s'étoit encore accrue par celle que Milord Harrington avoit écrite en dernier lieu au Miniſtre Eſpagnol ; & l'augmentation des troupes en Hollande, jointe à celle qu'on ſe propoſoit d'y faire dans la marine, ca-

droit encore aſſez mal avec le deſir de favoriſer les deſſeins de l'Eſpagne.

C'étoit à tort cependant, que le Marquis de la Paz avoit, ſur ces apparences, rejetté les propoſitions de Milord Harrington & de Monſr. Wandermeer. Cette démonſtration de la bonne volonté des Alliés d'Hanover étoit ſincere : les vues de l'Angleterre, de la France & de la Hollande tendoient uniquement à ſéparer l'Eſpagne de l'Empereur ; & ſi ces trois Puiſſances avoient pu parvenir à ce but, elles ſeroient entrées enſuite, de la meilleure foi du monde, dans les projets de Leurs Maj. Cath.. Mais il eſt des conjonctures où la prévention & l'animoſité, font toujours ſiniſtrement interprêter les démarches de ceux dont on croit devoir ſe méfier ; & les Souverains, comme les particuliers, ne ſe défendent que très-rarement de ces impreſſions, dans les differentes affaires qui leur ſurviennent.

Les reproches & les expreſſions que Milord Harrington avoit employés dans ſa lettre, ne reſterent point ſans réponſe. Indépendamment des plaintes aſſez vives que le Marquis de la Paz en fit à ce Lord au nom de Leurs Maj., ce Miniſtre

Miniſtre Eſpagnol adreſſa par leur ordre, un long Mémoire au Marquis de POZZOBUENO, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, afin qu'il lui ſervît à refuter tous les faits que contenoit celui qu'on avoit envoyé à Milord Harrington. Pour obſerver au reſte le même exterieur de méfiance & de reſerve, qu'avoit affecté le miniſtere Anglois, qui s'étoit contenté de faire au Marquis de Pozzobueno une lecture aſſez rapide de ce Mémoire, avant que de l'envoyer en Eſpagne; on ſuivit avec Milord Harrington la même methode, à l'égard de celui qu'on faiſoit partir pour ſa Cour, & on ne voulut point en donner copie à cet Ambaſſadeur.

Malgré toutes les apparences d'une prochaine rupture avec l'Angleterre, Milord Harrington perſiſtoit toujours dans le louable deſir de prévenir cet événement: &, ſoit qu'il connût combien il pouvoit être préjudiciable au commerce de ſa nation, ſoit qu'il craignît que la France ne s'empreſſât pas beaucoup à faire la guerre à l'Eſpagne, & qu'ainſi l'Angleterre ne ſupportât ſeule tout le poids de celle qui pouvoit s'allumer; ce Miniſtre paroiſſoit chercher

cher avec ſoin tous les moyens poſſibles de calmer les eſprits. Dans cette vue il me propoſa un jour, dans une converſation que nous avions enſemble, ſur ce qui ſe paſſoit alors en Eſpagne, de parler au Confeſſeur de la Reine, & de l'engager, s'il étoit poſſible, à faire connoître à cette Princeſſe, que c'étoit à tort que Sa Maj. ſe méfioit des Alliés d'Hanover : puiſqu'il pouvoit l'aſſurer, & même lui promettre, que ſi elle vouloit revenir des préjugés qu'elle avoit contr'eux, & faire part à l'Angleterre & à la France, de ſes projets pour procurer un établiſſement à *Dom Carlos* ; ils étoient diſpoſés à les favoriſer plus ſincerement que l'Empereur, en qui elle avoit mis ſa confiance.

Je voyois peu d'apparence de réuſſir dans la commiſſion dont l'Ambaſſadeur d'Angleterre vouloit me charger : je ne laiſſai pas cependant de lui répondre que je l'acceptois pour lui faire plaiſir, & que je ferois de mon mieux pour m'en bien acquitter. Mais vous connoiſſez auſſi-bien que moi, lui dis-je, le caractere de l'Archevêque ; & qu'il ne ſe déterminera jamais par lui-même, de rien dire à la Reine qui puiſſe tant ſoit peu

peu contrarier les idées de cette Princeſſe. Ne ſeroit-il donc pas plus à propos, que, de concert avec vous, je préſentaſſe un Mémoire un peu détaillé, des offres que le Roi votre Maître & la France font en faveur de l'Infant Dom Carlos; & qu'on n'exigeât du Prélat que de dire ſimplement à la Reine, que je lui ai préſenté un Mémoire de votre part, qui mérite l'attention de Sa Majeſté. Il n'en faudra pas davantage pour qu'elle ait envie de le lire.

Milord Harrington ayant approuvé l'expédient que je lui propoſois, j'écrivis ſur le champ un Mémoire * ſur ſa table, qui renfermoit tout ce qui avoit fait le ſujet de notre entretien: & comme ce Miniſtre m'aſſura, après l'avoir lu, que je pouvois en toute ſureté dire à l'Archev. d'Amida, que l'Angleterre & la France tiendroient exactement les promeſſes que ce Mémoire renfermoit; je fus chez le Prélat pour le lui porter, & pour l'engager en même tems de le communiquer à la Reine.

Depuis

* La copie de ce Mémoire ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés; ainſi que le procès verbal en fait foi.

Depuis que le corps conſiderable de troupes qu'on aſſembloit en Andalouſie, & les autres préparatifs de guerre qu'on faiſoit en Eſpagne, ne permettoient plus de douter, que Leurs Maj. Cath. ne fuſſent déterminées à attaquer l'Angleterre; la Maiſon de Milord Harrington devenoit de plus en plus deſerte, & les Courtiſans, ſur tout, affectoient de la fuir. N'étant pas moins intereſſé qu'eux à obſerver la même circonſpection, j'avois eu une nouvelle explication avec l'Archevêque d'Amida, depuis ſon retour à Madrid, ſur la conduite que je devois tenir avec ce Miniſtre : & comme il m'avoit encore répété, que Leurs Majeſtés Cath. ne déſapprouvoient point que je continuaſſe à le voir; il ne fut point ſurpris du recit que je lui fis de la converſation que nous avions eue enſemble. Soit même par curioſité, ou autrement, il l'écouta avec plaiſir. Mais quand je voulus lui remettre le Mémoire que Milord Harrington avoit approuvé, & qui par conſéquent pouvoit être indirectement regardé comme l'ouvrage de cet Ambaſſadeur; je doute qu'une cedule du ſabbat eût plus allarmé le bon Prélat. Il me répéta.

répéta alors pluſieurs fois : que le meilleur uſage qu'il pouvoit faire de ce papier, étoit de le brûler : qu'il le regardoit comme un piege *que eſte Demonio de Stanhope* lui vouloit tendre, dans le deſſein de le rendre l'inſtrument de ſa mauvaiſe foi : qu'il ſe garderoit bien d'en jamais parler à la Reine, puiſque ce ſeroit un moyen certain de s'attirer l'indignation de Sa Maj. : & qu'il me conſeilloit en ami, ſi je ne voulois pas m'expoſer à l'encourir, de ſuivre ſon exemple ; & enfin de dire de ſa part à Milord Harrington, qu'il lui paroiſſoit fort ſurprenant, qu'après avoir écrit avec ſi peu de ménagement au Marquis de la Paz, il s'aviſât cependant de conſeiller à Leurs Maj. Cath., d'abandonner un Allié auſſi fidele que l'Empereur, pour ſe livrer à l'Angleterre & à la France.

L'agitation & les allarmes que ce Mémoire avoit excité dans l'eſprit de l'Arch. d'Amida, lui laiſſoient, à ce qu'il me parut, ſi peu la liberté de comprendre, ou ſeulement d'écouter ce que j'aurois pu lui dire pour les calmer, que je me gardai bien de former cette entrepriſe. Mais ne voulant point auſſi laiſſer échaper le

ſeul

ſeul moyen qui ſe préſentoit, de faire connoître à la Reine, qu'il ne tenoit qu'à elle de s'aſſurer de la France & de l'Angleterre; je pris le parti d'entrer peu à peu dans les ſentimens de ſon Confeſſeur; de lui paroître même me repentir beaucoup de la condeſcendance que j'avois eue pour Milord Harrington, & craindre encore davantage, que ſi cette démarche venoit à la connoiſſance de Leurs Majeſtés, Elles ne la déſapprouvaſſent, & ne me rendiſſent reſponſable des ſuites qu'elle pouvoient avoir.

Le Prélat croyant mon inquiétude très-réelle, ſuſpendit un peu la ſienne, pour me promettre bonnement, qu'au cas qu'il lui parût, que le Roi ou la Reine fuſſent inſtruits dans la ſuite de ce qui s'étoit paſſé entre l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi, il ne laiſſeroit point ignorer à Leurs Maj. la bonne foi avec laquelle je lui avois rendu compte de tout. Notre converſation, en ſe prolongeant ainſi inſenſiblement, me donnoit occaſion de reparler ſouvent du Mémoire & de ce qu'il contenoit, ſans que les terreurs paniques de l'Archevêque augmentaſſent. Quand je vis qu'il m'écoutoit enfin plus patiemment : ſi Milord Harring-

Harrington, lui dis-je, Monſeigneur, a voulu, comme vous le croyez, ſe ſervir malignement de notre ſimplicité & de notre candeur, pour s'autoriſer ſeulement à faire inſinuer à la Cour de Vienne, que Leurs Maj. prêtent l'oreille aux propoſitions que font les Alliés d'Hanover; pourquoi ne nous ſervirions-nous point du même expédient auquel il a eu recours, pour faire avorter ſes deſſeins? Il ne faut pour cela, ce me ſemble, que remettre le Mémoire en queſtion à la Reine, afin que Sa Maj. puiſſe le communiquer, ſi Elle le juge à propos, à l'Empereur, avant que l'Angleterre ait eu le tems de prévenir ce Monarque; & certainement, ajoutai-je, il me paroît plus prudent de ne rien laiſſer ignorer de tout ceci à Sa Maj., que de ſupprimer le Mémoire: car, ſi nous prenons ce dernier parti, il dépendra toujours du Miniſtre Anglois, de faire débiter à Vienne que cette Cour a reçu cet Ecrit; & l'ignorance où ſeront à cet égard Leurs Majeſtés Catholiques, quelque réelle qu'elle puiſſe être, n'en paroîtra pas moins myſterieuſe à l'Empereur; il ne croira pas facilement, qu'un Mémoire, contenant differentes propoſitions, qui a paſſé entre vos mains,

mains, leur ait été inconnu. Un pareil ſoupçon, auquel nous aurons donné lieu à bonne intention, peut cependant, en réjailliſſant ſur Leurs Majeſtés, nous attirer quelque marque de leur indignation; & nos précautions, loin de nous défendre des pieges de Milord Harrington, favoriſeront au contraire ſes vues. Permettez-moi donc, de vous repréſenter, qu'il eſt convenable, je dis même néceſſaire de donner ce Mémoire à la Reine, en lui avouant ingénûment, ſi vous voulez, la faute que j'ai faite de le recevoir & de vous le préſenter: car de cette façon-là, Sa Maj. en fera l'uſage que ſa ſa ſageſſe & ſes lumieres lui dicteront. Peut-être même les offres & les avances des Alliés d'Hanover, quand elles ſeront connues de l'Empereur, l'exciteront encore plus à donner de nouvelles preuves à Leurs Majeſtés de ſa bonne volonté; afin de détruire les impreſſions contraires qu'il remarquera que la France & l'Angleterre cherchent à donner: & c'eſt ainſi que les meſures que prennent ces Puiſſances, pour détacher Leurs Majeſtés de l'Alliance de l'Empereur, ne ſerviront au contraire qu'à la fortifier, & à la rendre plus utile.

L'Arche-

L'Archevêque d'Amida, qui profitoit volontiers de ce qu'il apprenoit, pour donner enſuite à Leurs Maj., comme de ſon crû, les réflexions qu'on lui avoit ſuggerées, parut goûter celles que j'employois pour le déterminer à retenir le Mémoire. Mais en conſentant de le recevoir, il eut grand ſoin de me répéter, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de dire à Leurs Majeſtés, que c'étoit moi ſeul qui avois condeſcendu aux inſtances que l'Ambaſſadeur d'Angleterre m'avoit faites, de me charger de cet Ecrit; & que, ſur le compte que je lui en avois rendu, il avoit cru ne devoir point leur laiſſer ignorer ce qui s'étoit paſſé entre ce Miniſtre & moi, ni ce que contenoit ce Mémoire. „ Croyez-moi, ajouta le Prélat, ne „ vous hazardez plus d'écouter Stanho- „ pe: il eſt plus fin que vous; &, ſous „ le prétexte de vous faire part de ſes „ ſecrets ou de ſes deſſeins, il vous jet- „ teroit ici dans des inconvéniens, qui „ ſurement vous feroient perdre la bien- „ veuillance de Leurs Majeſtés ".

Très-content d'avoir réuſſi dans la commiſſion que Milord Harrington m'avoit donné, & d'avoir obtenu de l'Archevêque de préſenter à Leurs Maj. Cath. le Mémoi-

Mémoire que ce Miniſtre & moi avions écrit de concert, je parus recevoir avec autant de reconnoiſſance que de docilité, la leçon qu'il venoit de me faire; & quand je rendis compte à l'Ambaſſadeur d'Angleterre de la converſation que j'avois eue avec ce Prélat, je n'oubliai point de lui dire, combien le bon homme m'avoit prudemment averti, d'éviter ſoigneuſement les pieges qu'il cherchoit à me tendre.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui connoiſſoit auſſi-bien que moi le génie & le caractere de l'Archevêque d'Amida, applaudit fort à la conduite que j'avois tenue, pour faire paſſer le Mémoire dans les mains de la Reine. „ Je ne laiſſerai „ point ignorer à votre Cour, ajouta-t-„ il, le ſervice que vous lui avez rendu „ dans cette occaſion; & cela ne fera „ que fortifier la bonne opinion que vous „ ſavez que j'y ai toujours donnée de vo-„ tre zele, & de l'utilité dont vous lui „ êtes en ce pays". Ce Miniſtre me tint exactement parole: car étant arrivé en France, le Comte de Morville m'aſſura, qu'il n'y avoit aucun témoignage avantageux qu'il n'eût rendu de moi dans ſes lettres, lorſqu'il étoit queſtion de ce qui pouvoit me concerner.

Quoi-

Quoique je n'euſſe pas lieu, dans ce tems-là, de me méfier des ſentimens de l'Arch. d'Amida, je n'avois pas la même aſſurance ſur ce qui dépendoit de ſon habileté ; & je ſavois que le moindre ſigne de refroidiſſement de la part de la Reine, ou même la plus légere alteration ſur ſon viſage, étoit capable d'ôter à ce Prélat juſqu'à l'uſage de la parole. Pour éviter donc, qu'en préſentant le Mémoire que je lui avois donné, la ſurpriſe que cette Princeſſe pouvoit marquer en apprenant qu'il venoit de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ne causât à l'Arch. d'Amida quelque ſyncope fâcheuſe ; je retournai chez lui, le lendemain du jour que nous avions eu enſemble la converſation que je viens de rapporter : le motif de cette viſite fut de prévenir, s'il étoit poſſible, qu'il ne ſurvînt tout-à-coup au Prélat, en donnant le Mémoire, quelque extinction de voix & de penſée, qui ne lui permît point de faire connoître à Leurs Maj. le principe de la condeſcendance que j'avois eue pour Milord Harrington.

J'avois des raiſons, comme je l'ai dit, dans ce tems-là, de ne point rendre de fréquentes viſites à l'Archevêque d'Amida.

Quand

Quand on lui eut donc annoncé que j'étois de ſi bonne heure dans ſon antichambre, il me fit entrer, quoiqu'il fût au lit ; & auſſi-tôt que nous fumes ſeuls, il me demanda avec quelque émotion, quel ſujet m'avoit fait venir chez lui ſi matin ? Celui de vous préſenter, lui dis-je, un nouveau Mémoire. Mais, ajoutai-je en ſouriant, ne vous allarmez point: c'eſt le contre-poiſon de celui d'hier ; & il ne tend qu'à vous ſupplier, d'avoir la bonté de jetter les yeux ſur ce qu'il contient, afin que vous puiſſiez, quand vous parlerez à Leurs Maj. de celui de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, juſtifier la conduite que j'ai tenue à cet égard. En diſant cela, je lui préſentai ce que les Eſpagnols appellent *una Skelda*, que j'inſere ici, en ayant trouvé le brouillon dans quelques papiers, qui, à moitié déchirés, ne parurent point mériter d'être envoyés avec les autres au Cardinal de Fleury.

Monſieur l'Ambaſſadeur d'Angleterre m'ayant entretenu mardi dernier de pluſieurs particularités, concernant les vues de l'Empereur pour le mariage de l'Archiducheſſe ſa fille aînée, qui me parurent mériter

viter une attention particuliere, auſſi-bien que les meſures que la Cour de Vienne prend en ſecret, ſelon lui, pour traverſer l'établiſſement de Dom CARLOS *en Italie; je ne pus m'empêcher de témoigner ma ſurpriſe à ce Miniſtre de ce qu'il me découvroit: & m'ayant inſinué enſuite dans la même converſation, que le Roi ſon Maître, la France & leurs Alliés, ne deſiroient rien tant, que de concourir de tout leur pouvoir avec Leurs Maj., pour aſſurer ſolidement à l'Infant la ſucceſſion des Duchés de* Toſcane *&* Parme; *il me pria inſtamment de me charger de préſenter un Mémoire à Mr. l'Arch. d'*Amida, *qui contînt les Anecdotes de la Cour de Vienne, & les bonnes intentions de celles de France & d'Angleterre, dont il venoit de me parler. Mon deſſein, en acquieſçant à ſa priere, a été de procurer à Leurs Maj. la connoiſſance de pluſieurs choſes, qui, ſans doute, peut leur être utile; de laiſſer toujours ce Miniſtre dans l'opinion, que je continue à ſervir la France en ce pays, pour lui ôter toute idée des deſſeins qu'ont Leurs Maj. ſur moi; & enfin, de diſpoſer favorablement pour moi le miniſtere de France, par le compte que l'Ambaſſadeur doit lui rendre, de mes démarches: afin, que quand je ſerai*

arrivé à Verſailles, je ſois plus à portée d'y ſervir utilement Leurs Majeſtés.

L'Archevêque ayant lu ce petit Ecrit, l'approuva dans tous ſes points, & me promit d'en rendre un fidele compte à Leurs Maj., quand il leur parleroit de ce qui s'étoit paſſé entre l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi. Je me ſéparai de lui, très-ſatisfait de la précaution que je venois de prendre.

Celle de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, pour prevenir une rupture au moyen du Mémoire qu'il m'avoit prié de préſenter, n'eut aucun ſuccès. Le parti étoit pris d'attaquer *Gibraltar*; & on ne regarda ce que ce Miniſtre avoit dit, des bonnes intentions des deux Rois de France & d'Angleterre, que comme un artifice qu'il avoit voulu employer, pour tâcher de faire ſuſpendre les préparatifs qu'on faiſoit de tous côtés; afin de donner le tems à ſa Cour d'envoyer des troupes à Gibraltar, & de mettre cette place, qu'on diſoit manquer de tout, en état de défenſe. On n'eut pas meilleure opinion de ce qu'il prétendoit ſavoir, des vues de l'Empereur pour le mariage de l'Archiducheſſe, & pour s'oppoſer ſecrettement

à

à l'établiſſement de Dom Carlos en Italie. On traita tout cela de chimeres, & de production de l'eſprit viſionnaire du Sieur de St. SAPHORIN, qui, diſoit-on, ſur le ſujet du Prétendant & des deſſeins de la Cour Imperiale, débitoit toutes ſes rêveries pour des faits certains.

C'eſt ainſi que s'en expliqua avec moi l'Archev. d'Amida, quand il me parla de l'effet qu'avoit produit mon Mémoire. On s'apperçut bien cependant dans la ſuite, que les particularités qu'il renfermoit, n'étoient point ſi indignes d'attention qu'elles avoient d'abord paru. Mais il n'étoit plus tems de profiter des lumieres qu'elles donnoient: & c'eſt ainſi que les Princes, & ceux en qui ils mettent leur confiance, en ſe laiſſant aller à leurs préventions, négligent ſouvent des avis, dont ils n'apperçoivent l'utilité, que quand il n'eſt plus poſſible d'en faire uſage.

La Cour de Londres, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, empêcher l'arrivée des Gallions & de la Flottille, avoit ſecrettement chargé les Amiraux Hoſier & Jennings, de ne rien négliger pour s'en ſaiſir, & pour les conduire en Angleterre. Cette Cour ayant jugé à pro-

pos de rappeller ce dernier, elle donna les mêmes ordres au Contre-Amiral HOPSON, qui, dans ce deſſein, croiſoit avec quatre ou cinq Vaiſſeaux ſur les côtes de Biſcaye. Comme celui-ci avoit ſuccedé dans le commandement à l'Amiral Jennings, Milord Harrington, qui ne pouvoit plus douter, que tous les armemens que faiſoit l'Eſpagne, ne fuſſent deſtinés à attaquer l'Angleterre, & à entreprendre le ſiege de Gibraltar, envoya à cet Amiral un Officier * pour l'informer de ce qui ſe paſſoit en Eſpagne, & pour le preſſer de s'approcher de Gibraltar.

Cet officier, qui étoit venu ſecrettement à Madrid, en partit de même, & s'embarqua à *Malaga* ſur un vaiſſeau marchand, qui fit voile auſſi-tôt pour aller joindre l'Eſcadre Angloiſe. Mais ſoit que ſon empreſſement pour partir donnât lieu à quelque ſoupçon de la part du Gouverneur de Malaga; ſoit qu'il eut quelqu'autre indice ſur le motif du prompt départ de l'Officier Anglois, à peine le Vaiſſeau ſur lequel il s'étoit embarqué fut-il ſorti du port, qu'on envoya un Brigantin avec un détachement de Grenadiers

* Il ſe nommoit *Dunbar*.

nadiers, pour arrêter ce bâtiment. La choſe ayant réuſſi comme le Gouverneur le deſiroit, on ramena à Madrid l'Officier priſonnier †, & on ſe ſaiſit en même tems de ſes papiers, qui furent envoyés à la Cour d'Eſpagne.

Ce petit incident ne ſervit qu'à aigrir encore plus les eſprits, par les repréſentations que fit Milord Harrington ſur la violence qu'il prétendoit avoir été faite, contre le droit des gens, à un Officier dépêché de ſa part; & par le refus que fit la Cour d'Eſpagne de les admettre. Les papiers qui avoient été pris, découvroient, diſoit-on, certains myſteres concernant les Gallions, qui ne diſpoſoient guere Leurs Maj. Cath. à avoir aucun égard aux plaintes de l'Ambaſſadeur. Tout ce qui venoit de ſa part, paroiſſoit au contraire de plus en plus ſuſpect; & on ne ſongeoit uniquement qu'à trouver les moyens de faire bientôt repentir l'Angleterre, d'avoir ſi long-tems abuſé de la patience avec laquelle on prétendoit à Madrid, avoir ſouffert l'injuſtice de ſes procedés.

† Quand Milord HARRINGTON partit d'Eſpagne, il obtint que cet Officier fût relâché; mais ce fut à condition de ſortir du Royaume.

Le léger refroidiſſement qui s'étoit élevé entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, pendant le voyage de l'Eſcurial, parut entierement diſſipé peu de tems après le retour de Leurs Majeſtés à Madrid; & le crédit du Comte de Königſeg reprit alors un nouvel éclat. Les Miniſtres Eſpagnols allerent de nouveau travailler chez lui, dès qu'il le jugeoit néceſſaire: les graces continuoient de n'être accordées qu'à ceux qui ſavoient s'attirer ſa protection: & enfin les Eſpagnols prétendoient, que jamais aucun Ambaſſadeur de l'Empereur n'avoit eu plus d'autorité en Eſpagne, lorſque les Princes de la Maiſon d'Autriche y regnoient.

Témoin de tout ce qui ſe paſſoit, j'étois perſuadé que le Roi d'Eſpagne ne montroit une ſi grande déference pour le Miniſtre Imp., que par condeſcendance aux volontés de la Reine, qui ſe flattoit toujours d'obtenir à ce prix, l'accompliſſement du mariage de Dom Carlos avec l'Archiducheſſe: & comme les relations fréquentes que j'avois alors avec pluſieurs Miniſtres étrangers, me mettoient à portée d'être inſtruit du peu de vraiſemblance qu'il y avoit que cette alliance put jamais avoir lieu; ſincere-

ment

ment attaché à Leurs Majeſt. Cath., j'écrivis à l'Archev. d'Amida une longue lettre, où je lui expoſois, avec autant de ſincerité que de zele, combien il étoit important pour le Roi & la Reine, de ne point ſe livrer auſſi facilement & auſſi abſolument qu'ils le faiſoient, au Miniſtre de l'Empereur. J'entrois auſſi dans un fort grand détail de tout ce qui ſe débitoit tant en Eſpagne qu'en France, & dans les autres Cours étrangeres, de l'aſcendant peu convenable que cet habile Miniſtre avoit pris à la Cour d'Eſpagne, & des ſuites très-préjudiciables à la gloire & au ſervice de Leurs Maj. qui réſultoient d'une ſemblable opinion. Enfin je tâchois de faire remarquer la néceſſité indiſpenſable qu'il y avoit de la détruire, en renfermant déſormais le Comte de Könikſeg dans ce qui concernoit uniquement les affaires qui regardoient ſa Cour; ſans lui laiſſer la direction de celles de la Monarchie, & des relations qu'on entretenoit avec les Puiſſances étrangeres.

Si dans cette occaſion, où je combattois en quelque façon les ſentimens de la Reine d'Eſpagne, j'euſſe écouté la timide politique qui regle ordinairement

les démarches de certains Négociateurs ; je me fuſſe ſans doute abſtenu d'en faire une que cette Princeſſe pouvoit trouver trop hardie. Mais peu empreſſé de me procurer des honneurs & des graces aux dépens de mon devoir, je conſultai ſeulement ce que celui-ci me dictoit, dans la lettre que j'écrivis à l'Archev. d'Amida : & je me flattai, qu'en découvrant à Leurs Majeſt. Cath. avec une reſpectueuſe liberté, ce qui, de l'aveu de tout le monde, leur étoit caché, & qui leur étoit cependant important de connoître ; Elles démêleroient aiſément dans la ſuite, que je ſuivois uniquement le zele pour leur ſervice que leurs bontés me dictoient.

La confiance que j'avois pour Milord Harrington, ne me permit point de lui cacher ma lettre ; indépendamment de ce ſentiment, j'étois bien aiſe auſſi de voir les differens articles qu'elle contenoit, autoriſés par le ſuffrage d'un homme auſſi-bien inſtruit. Après donc l'avoir miſe au net, je fus un ſoir chez ce Miniſtre, & je lui en fis la lecture. Il l'écouta, à ce qu'il parut, avec plaiſir ; & il trouva que je dévoilois très-clairement toutes les vues ſecrettes de

la Cour Imperiale ; les moyens que le Comte de Könikſeg prenoit pour empêcher Leurs Majeſtés Cath. de les appercevoir ; & les inconvéniens qui reſultoient, d'une déference ſi étendue pour la Cour de Vienne. „ Mais, *me* „ *dit-il enſuite avec amitié*, ne craignez- „ vous point que la Reine, bien loin „ de vous ſavoir gré de la démarche „ que vous voulez faire, ne s'en of- „ fenſe ; & que cette Princeſſe, ſe per- „ ſuadant que c'eſt la France, & peut- „ être moi, qui vous avons encore en- „ gagé de donner de ſemblables éclair- „ ciſſemens, Elle ne ſe détermine à „ vous envoyer quelque ordre ſu- „ bit de ſortir de cette Cour, au lieu „ des remerciemens que votre zele mé- „ rite? Certainement, *ajoûta Milord Har-* „ *rington*, ſi votre lettre tombe entre „ les mains du Comte de Könikſeg, „ vous devez vous attendre au plus vif „ reſſentiment de ſa part : car quoique „ vous ayez pour lui perſonnellement „ les ménagemens qu'il mérite, vous „ travaillez cependant à ſapper par les „ fondemens tous les projets qui l'ont „ conduit ici ".

Quelque ſages que fuſſent les réflexions de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, elles ne me firent cependant point changer d'avis. J'avois obtenu de lui la confirmation de tous les faits que renfermoit ma lettre, & c'étoit tout ce que je voulois. Quant aux ſuites qu'elles pouvoient avoir, je n'en voyois aucune, qui dût m'allarmer beaucoup : puiſque ſi Leurs Maj. Cath. jugeoient à propos de me renvoyer en France, les raiſons que j'employois, pour les détourner de s'éloigner ſi fort de toute reconciliation avec le Roi leur neveu, & dont l'Ambaſſadeur * d'Angleterre étoit témoin ; devenant l'unique ſujet de ma diſgrace en Eſpagne, je ne pouvois que m'attendre à un retour agréable dans ma patrie : & ſi au contraire, le Roi & la Reine d'Eſpagne, jugeant plus favorablement de mes ſentimens, attribuoient, comme il étoit vrai, à mon attachement pour eux, ce que je diſois à l'Archev. d'Amida ; il en devoit reſulter

* Je me flatte qu'il voudra bien rendre témoignage à la vérité de ce que j'expoſe ici : d'ailleurs la copie de ma lettre eſt dans le nombre des papiers qu'on m'a enlevés, & que j'ai reclamé inutilement.

ter dans peu de tems une augmentation de leur bienveuillance pour moi ; ſans compter encore l'eſpece de droit que j'acquerrois, de leur parler dans la ſuite avec cette noble vérité qu'inſpire le déſintereſſement.

Ma lettre ayant été rendue à l'Archev. d'Amida, je laiſſai écouler quelques jours ſans aller chez lui, pour qu'il ne parût point qu'en deſirant une réponſe, j'euſſe concerté avec perſonne ce que je lui avois écrit. Au bout de ce tems-là, ma ſituation toujours incertaine, m'autoriſant ſuffiſamment de le prier d'obtenir de Leurs Maj. une déciſion, tant ſur mon voyage en France, que ſur les ſecours qui m'avoient été promis; je me rendis chez lui un ſoir.

L'air ſérieux & embarraſſé avec lequel il me reçut, me donna beaucoup à penſer. Ma premiere idée fut, qu'il craignoit peut-être de m'apprendre, que la Reine avoit trouvé mauvais que j'euſſe touché certains articles dans ma lettre; ou que Sa Maj. lui ayant défendu de s'expliquer à cet égard avec moi, il vouloit éviter une converſation qui ne devoit rouler, ſelon lui, que ſur cette matiere. Mais quelque grande que fût

ma curioſité, de démêler ce qui pouvoit s'être paſſé entre la Reine & lui ſur mon ſujet, je crus à propos de la diſſimuler, & de ne la ſatisfaire que par un moyen qui la tînt cachée.

Dans cette vue, & pour conduire peu à peu le Prélat à s'expliquer, je lui dis, que voyant inſenſiblement le tems s'écouler, ſans que Leurs Majeſt. paruſſent vouloir m'employer, ni pour aller en France, comme d'abord il me l'avoit dit, ni pour les ſervir dans leurs Etats; je n'avois pu me refuſer de venir le prier, d'obtenir ſur tout cela une déciſion; & de conſiderer, que l'état incertain où j'étois, ne pouvoit que produire un très-mauvais effet pour moi; ſoit en France, où depuis près de trois mois on m'avoit fait demander un paſſe-port, ſans qu'on m'en vit faire uſage; ſoit auſſi en Eſpagne, puiſqu'on ne ſavoit plus que penſer de ce qui m'y retenoit, dans une conjoncture ſur tout où la guerre paroiſſoit certaine. J'ajoûtai, que le regardant, non ſeulement comme mon protecteur auprès de Leurs Majeſtés, mais auſſi comme mon ami, je venois lui demander conſeil ſur les meſures que je devois prendre, pour éviter

éviter le ſenſible déſagrément, de jouer en quelque façon à la Cour d'Eſpagne le rolle d'avanturier; & pour le prier en même tems, de faire attention, que c'étoit cependant à quoi on m'expoſoit, en me tenant dans la ſituation où j'étois, auſſi deſtituée des agrémens qu'on m'avoit fait eſperer, que ſuſceptible de toute ſorte de raiſonnemens malins, & de commentaires déſagréables.

L'Archevêque, s'étoit attendu, ſuivant toute apparence, à me voir entrer avec lui dans de grands raiſonnemens politiques, ſur ce qui concernoit les matieres dont je lui avois parlé dans ma lettre; & comme il avoit ſans doute reçu ordre de garder là-deſſus avec moi un ſilence exact, il parut fort ſoulagé de ne me pas entendre dire un mot qui y eût rapport: faiſant donc ſucceder à l'air embronché avec lequel il m'avoit reçu, une phiſionomie plus ouverte, & une maniere d'agir plus cordiale; il m'aſſura qu'il ne pouvoit qu'approuver mes ſentimens, & qu'il n'oublieroit point mes intérêts. „ Mais, *me dit-il*, „ *en faiſant un grand ſoupir*, ſi vous „ ſaviez les grandes affaires qui occu-

„ pent

„ pent actuellement Leurs Maj., vous „ comprendriez aiſément, qu'on ne peut „ trouver le moment de leur parler de „ tout ce que vous venez de me dire: „ comptez pourtant que je ferai de mon „ mieux pour vous ſervir utilement, & „ pour obtenir ce que vous deſirez ". Si l'obſtacle, lui repartis-je, qui vous empêche, Monſeigneur, de me rendre ce bon office, vient uniquement des importantes réſolutions qu'on dit que Leurs Maj. ſont ſur le point de prendre; je ſai trop le reſpect que je leur dois, pour ne pas continuer d'attendre encore, avec patience, le tems qui vous paroîtra le plus propre à leur repréſenter l'embarras où je ſuis. Mais n'ai-je que cela à craindre? Leur ſilence n'eſt-il point une marque de la diminution de la bienveuillance dont elles m'ont honoré? En un mot, après avoir langui ici inutilement, dans l'attente d'une déciſion favorable, & l'avoir même annoncée en France par vos ordres; ne ſuis-je point peut-être à la veille d'y retourner ſans l'avoir obtenue? *Oh pour cela non*, me répondit l'Archevêque avec vivacité: *car je puis vous aſſurer, que Leurs Maj. me paroiſſent toujours dans les mêmes*

mes diſpoſitions pour vous, & j'eſpere même, que vous ne tarderez pas à le connoître.

Ces derniers mots de l'Archevêque me firent juger, que ma lettre n'avoit point été, ni mal reçue, ni ſiniſtrement interprêtée ; mais qu'on ne vouloit pas apparemment me laiſſer connoître l'attention qu'on y avoit faite. Je n'en demandois pas davantage ; & les ſoupçons contraires que j'avois conçus en abordant ce Prélat, ſe diſſiperent entierement. Pour le laiſſer donc dans la ſerenité qui lui étoit revenue, & que j'attribuois à la diſcrétion que j'avois obſervée, je le quittai ſans y donner la moindre atteinte. Quelques jours après, j'allai chez Milord Harrington, qui, par amitié pour moi, m'avoit paru inquiet de ſavoir, ſi on ne m'auroit point ſu mauvais gré de la démarche que j'avois faite. Je rendis à ce Miniſtre ma converſation avec le Prélat ; & il approuva fort, que je n'euſſe point cherché avec lui, à faire valoir ce que mon zele pour Leurs Maj. m'avoit fait écrire, ni à vouloir pénétrer leur ſentiment ſur ce ſujet.

Quelque flatteuſes que fuſſent les eſperances qu'on me donnoit à la Cour d'Eſpagne,

d'Eſpagne, mes reſſources pour ſubſiſter n'en devenoient pas plus abondantes. Sur la promeſſe poſitive qui m'avoit été faite, de m'accorder mille piſtoles, & ſur les ordres qu'on m'avoit donnés de me tenir prêt à partir, je n'avois pris aucune meſure pour faire venir de l'argent de France ; enſorte que j'étois très-embarraſſé pour fournir à ma dépenſe journaliere : & mes petits fonds pour cela s'affoibliſſoient de plus en plus. Reduit ainſi à la déſagréable néceſſité d'emprunter dans un pays étranger, & me trouvant un jour avec le Pere MONSINAT, Général des Minimes, qui étoit arrivé depuis peu à Madrid, pour y viſiter les Couvents de ſon Ordre ; la converſation tomba entre nous ſur les revenus dont il croyoit que je jouiſſois en Eſpagne. Je lui avouai ingénuement, que bien loin d'être auſſi conſiderables qu'il le penſoit, je n'en poſſedois d'autres, que ceux que je m'étois reſervés en prenant l'état Eccléſiaſtique, qui étoient très modiques : & j'ajoutai, que je cherchois même à emprunter cent piſtoles, pour me mettre en état d'attendre les ſecours plus abondans, qu'on me promettoit.

Le

Le Pere Monſinat, ſurpris de ce que je lui diſois, me répondit qu'il avoit jugé bien differemment de mon opulence; & qu'il s'étoit perſuadé que la Cour de France fourniſſoit amplement à mes beſoins. „ Au ſurplus, *me dit-il, obli-* „ *geamment*, j'ai, non pas cent piſto- „ les, mais ſeulement ſoixante à vous „ offrir: elles ſont deſtinées pour mes „ voyages; mais devant faire quelque „ ſéjour dans cette Capitale, elles me „ ſont quant à préſent fort inutiles; „ & vous pouvez librement en diſpoſer „ juſqu'au tems de mon départ, où il „ ſuffira que vous me les rendiez ". Le ſecours que le Pere Monſinat m'offroit, remédiant au moins pour quelque tems à l'embarras où je me trouvois, je l'acceptai avec la reconnoiſſance que ſon procedé généreux exigeoit. J'en rappelle ici le ſouvenir avec joye; & je ſerai charmé, ſi le Pere Monſinat vit encore, comme je le ſouhaitte, que ce témoignage de ma reconnoiſſance puiſſe parvenir juſqu'à lui.

L'empreſſement avec lequel l'Archevêque d'Amida, m'avoit recommandé de me tenir prêt à partir pour aller en France, m'avoit obligé de demander un paſſe-

paſſe-port au Comte de Morville, preſque dans le même tems que je l'avois prié de m'obtenir la permiſſion d'entrer au ſervice de Leurs Majeſt. Cath.. Ce Miniſtre me l'avoit envoyé auſſi-tôt ; & s'attendant que j'en ferois un prompt uſage, il fut ſurpris de voir que je reſtois toujours en Eſpagne, & que je ne lui parlois plus de mon départ. Le Cardinal de Fleury & lui comptoient, que ce qui déterminoit Leurs Majeſtés Cath. à me faire aller à Paris, étoit apparemment quelques propoſitions, dont Elles vouloient me charger, tendantes à une reconciliation : & quoiqu'ils ne doutaſſent point, à ce qu'ils me dirent depuis, que la Cour de Vienne ne dirigeât les inſtructions qu'on me donneroit, & que dès lors ils les regardaſſent comme ſuſpectes ; ils étoient cependant auſſi curieux de connoître le ſujet de mon voyage, qu'impatients de me voir arriver.

Les mois d'Octobre & de Novembre s'étant écoulés ſans qu'ils entendiſſent parler de moi ; je reçus dans le commencement de Décembre une lettre du Comte de Morville, par laquelle, après m'avoir témoigné le plaiſir qu'il s'étoit fait

fait de me revoir & de m'entretenir, il ajoûtoit qu'il commençoit à déſeſperer d'avoir cette ſatisfaction ; & qu'il craignoit que l'aſcendant que la Cour Imperiale avoit pris ſur celle d'Eſpagne, n'eût traverſé mon voyage, & ne rendit totalement inutiles les démarches que j'avois faites, pour diſpoſer Leurs Maj. Cath., de renouveller & de cimenter ſolidement l'amitié & la bonne harmonie, qui devoit regner entre le Roi & Elles, pour leurs communs intérêts. Il me prioit enſuite de lui faire ſavoir, s'il étoit toujours queſtion de m'envoyer en France ; & ſi tous les préparatifs qu'on faiſoit en Eſpagne, & qui annonçoient une prochaine rupture avec l'Angleterre, ne devoient point être regardés comme un ſigne certain, que Leurs Majeſtés Cath. avoient changé de ſentiment.

La Cour d'Eſpagne extrêmement piquée contre celle d'Angleterre, deſiroit ardemment, comme je l'ai dit, de ſe procurer une ſatisfaction éclatante ; & la conquête de Gibraltar étoit, ſans contredit, celle qui la flattoit le plus. Tout ſe préparoit pour l'entreprendre. On avoit fait venir depuis peu le Comte

DE LAS TORRES de ſa Vice Royauté de Navarre, pour prendre le commandement de l'armée, qu'on aſſembloit en *Andalouſie*; & ce Général très-courageux mais encore plus viſionnaire, trouvoit des facilités dans cette entrepriſe, que peu d'autres perſonnes remarquoient.

Ce qui embarraſſoit le plus la Cour d'Eſpagne dans l'exécution de ce deſſein, étoit principalement la crainte, qu'en attaquant l'Angleterre, la France n'embraſſât ouvertement le parti de cette Couronne; & qu'ainſi on ne s'attirât une guerre avec la France, qu'on vouloit éviter, & pour laquelle la Cour de Vienne montroit auſſi un extrême éloignement. Les ménagemens que Leurs Majeſtés gardoient à cet égard, ne procedoient point d'aucun deſir de travailler à leur reconciliation avec la France: ils ne tendoient, qu'à éviter de mettre cette Couronne en jeu, & qu'à faire enſorte, qu'il parût que ce n'étoient point Elles, mais l'Angleterre qui commençoit la guerre. Dans cette vue, on affectoit de faire regarder de toutes parts, la détention des Gallions dans les Indes, & le commerce frauduleux & illicite des Anglois dans ce païs-là, comme

comme de véritables hoſtilités : & l'on concluoit de là, qu'ils n'étoient point en droit d'exiger, que la France intervînt dans leur querelle ; ni de prétendre, ſi l'Eſpagne prenoit les armes, que le *caſus foederis* dût avoir lieu.

Quelque ſpecieuſes que paruſſent ces raiſons, & quelques eſperances qu'elles donnaſſent, de voir le Roi Très-Chrêt., quand il les auroit examinées, s'abſtenir peut-être de faire cauſe commune avec Sa Maj. Britan. ; l'aſſurance où on pouvoit être à Madrid à cet égard ne paroiſſant pas bien certaine, Leurs Maj. Cath. jugerent, que c'étoit préciſément l'occaſion où il convenoit de me faire partir pour me rendre à Paris : afin que dans l'attente où l'on y ſeroit de connoître les differentes propoſitions dont on me croiroit chargé, on ne précipitât rien, & qu'on pût par ce moyen-là entreprendre le ſiege de Gibraltar ; & s'emparer même, s'il ſe pouvoit, de cette place, ſans craindre que la France s'oppoſât ouvertement à ce deſſein.

J'avois communiqué à l'Arch. d'Amida la lettre que le Comte de Morville m'avoit écrite en dernier lieu ; & il en avoit rendu compte à Leurs Majeſtés.

Cette

Cette lettre ſemblant donc très-favorable à la réuſſite du deſſein qu'Elles avoient, le Prélat m'écrivit un billet * pour me mander de venir lui parler. Quand je me fus rendu chez lui, „ J'ai, me „ dit-il, une bonne nouvelle à vous „ apprendre, & qui vous fera voir que „ je n'ai point oublié de vous tenir pa- „ role. Leurs Majeſtés m'ont ordonné „ de vous dire, que vous n'aviez qu'à „ vous tenir prêt à partir inceſſamment. „ J'ai mille piſtoles ici à vous remettre; „ & vous pouvez répondre au Comte „ de Morville, qu'avant la fin de ce „ mois vous prendrez la route de Pa- „ ris ".

La longue incertitude où j'avois été ſur ma deſtinée, me fit recevoir avec plaiſir l'avis que l'Archevêque d'Amida me donnoit. Après l'avoir remercié des bons offices qu'il m'avoit rendus pour obtenir cette déciſion (qui ne lui avoit cependant guere couté, comme on voit) je lui demandai s'il convenoit à préſent, qu'en répondant au Comte de Morville, je lui laiſſaſſe entrevoir, pour

* Dans le nombre de ceux dont fait mention le procès verbal des papiers qu'on m'a enlevés.

pour être mieux reçu, que je ſerois porteur de quelque bonne nouvelle: ou s'il falloit ſimplement m'en tenir, à lui annoncer mon départ, & laiſſer enſuite à ſon imagination le ſoin d'en déviner le motif. „ L'Arch. me répondit, que „ l'intention de Leurs Maj. étant, que „ je ne fiſſe aucune démarche en France „ qui concernât la reconciliation; il ne „ convenoit point par conſéquent, que „ je donnaſſe à cet égard au Comte de „ Morville des eſperances, qui, venant „ à être détruites par les converſations „ que j'aurois avec lui, ne ſerviroient „ qu'à lui rendre peut-être ma préſence „ ſuſpecte: & qu'ainſi il ſuffiſoit que „ je lui écriviſſe, que j'avois reçu avis „ de me tenir prêt à partir; & que je „ n'attendois plus, que les derniers „ ordres de Leurs Maj. pour me mettre „ en chemin ".

Depuis que j'avois quitté la Cour à l'Eſcurial, j'avois parlé de mon départ pour la France comme très-prochain. On s'attendoit à Madrid depuis long-tems, de me voir inceſſamment prendre la route de Paris; & qui que ce ſoit ne pénétroit ce qui donnoit lieu à ce voyage. Chacun étoit perſuadé, que l'impoſ-

l'impoſſibilité que j'avois trouvée à réuſſir dans les Négociations ſecrettes dont j'étois chargé de la part de la France, m'obligeoit enfin à prendre le parti de me retirer ; & les diſpoſitions que Milord Harrington faiſoit de ſon côté pour quitter l'Eſpagne, achevoient de faire croire, qu'ayant agi de concert avec ce Miniſtre, & rencontré les mêmes obſtacles, ſon Ambaſſade & ma miſſion alloient également finir.

Cette opinion ſe trouvant très-favorable à l'intention que Leurs Maj. avoient, que perſonne, & ſur tout le Comte de Könikſeg, ne pût découvrir le véritable motif de mon départ, je ne négligeois rien pour la confirmer : dans cette vue dès que j'eus l'aſſurance poſitive d'être congédié dans peu de jours, je parlai publiquement de me défaire de quelques effets, que j'avois à Madrid. Sur le bruit qui s'en répandit, le Comte de WANDERNATH * Envoyé du Duc d'Holſtein, qui étoit arrivé depuis dans cette Capitale, m'envoya ſon Ecuyer pour s'en accommoder : & le marché en fut bien-tôt

* Il eut ſa premiere audience le 13. Décemb. 1726. de Leurs Maj. Cath., auxquelles le Comte de Könikſeg le préſenta.

bien-tôt conclu. Cette démarche jointe à celle que je fis, de commencer à prendre congé des perſonnes de ma connoiſſance, acheva de perſuader que c'étoit tout de bon que je me diſpoſois à retourner en France.

Malgré l'attention que j'avois eue, de préparer d'avance les eſprits à me voir quitter l'Eſpagne; Milord Harrington & l'Ambaſſadeur d'Hollande crurent cependant remarquer, que dans mes préparatifs de départ, il étoit tout à coup ſurvenu une précipitation qui leur parut myſterieuſe: & comme ſur les relations qu'ils ſavoient bien que j'entretenois avec le Confeſſeur de la Reine, ils étoient reduits à s'en tenir à ce que jugeois à propos de leur dire, ils vinrent me voir ſéparément, pour découvrir s'il ne s'étoit rien paſſé entre ce Prélat & moi, qui eût accéleré mon départ, & qui eût rapport à la reconciliation.

L'ordre précis qui m'avoit été donné, de ne faire aucune démarche en France, qui eut rapport aux idées de ces deux Miniſtres, me donna une entiere facilité de diſſiper leurs ſoupçons: & comme ls ne

pouvoient certainement, ni l'un ni l'autre, imaginer dans la conjoncture préſente, l'eſpece de Négociation dont Leurs Maj. Catholique vouloient me charger, ils parurent également perſuadés, que, rebuté apparemment du peu de ſuccès de toutes les tentatives qu'ils m'avoient vu faire, pour adoucir les eſprits en Eſpagne, & des dégoûts que le Comte de Könikſeg pouvoit déſormais m'y attirer; je voulois prévenir, par une retraite honorable, l'ordre humiliant de ſortir d'Eſpagne; que j'avois chaque jour lieu de craindre; & que d'ailleurs, la Cour de France ne jugeoit peut-être pas convenable que je fiſſe un plus long ſéjour à Madrid. Très-content de voir ces deux Miniſtres dans ce ſentiment, je rendis compte à l'Arch. d'Amida de ce qui s'étoit paſſé entr'eux & moi: & de ſon côté il m'apprit, qu'il devoit me remettre inceſſamment une Inſtruction de la part du Roi, ſur les operations que j'aurois à faire en France, & ſur la conduite que j'y devois obſerver.

L'importance de la Négociation dont j'allois être chargé, me donnant lieu de croire, que Leurs Maj. Cath. jugeroient à propos de me parler encore avant

moi

mon départ ; je demandai à l'Archevêque, s'il falloit que je priaſſe le Marquis de la Roche de m'obtenir une audience : ou s'il ſe chargeoit de cette commiſſion ? Mais comme il ne put me répondre ſur cet article ; *ne ſachant point*, me dit-il *dans quelles intentions pouvoient être Leurs Maj.* : je convins avec le Prélat de ne faire aucune démarche pour les voir en particulier, que je n'euſſe reçu de ſes nouvelles.

Dans le même tems que le Duc de Ripperda avoit été arrêté, on mit auſſi en priſon *Dom Antonio Bruto*, & *Dom Joſeph Molinos*, Secretaires de ce premier Miniſtre. Mais par un effet de la clémence de Leurs Majeſt. Cath., ſoit qu'ils ne fuſſent point auſſi coupables qu'on les avoit d'abord cru ; on leur rendit la liberté, avec l'avis cependant, que ſi deux fois vingt-quatre heures après leur élargiſſement, on les trouvoit encore dans Madrid, il leur en coûteroit la vie.

Un ſoir que j'étois ſeul chez moi, on m'annonça *Dom Joſeph Molinos*. Je ſavois le poſte qu'il avoit occupé auprès du Duc de Ripperda, & ſa détention : mais ignorant totalement l'ordre ſevere qu'on lui

avoit donné, qui m'auroit rendu ſa viſite plus fâcheuſe qu'agréable, je le reçus avec politeſſe, & même avec quelque ſatisfaction, de pouvoir, avant d'aller en France, le queſtionner ſur beaucoup de particularités, dont il devoit être bien inſtruit. L'air conſterné & abbattu avec lequel il m'aborda, m'ayant donné quelque ſoupçon de la ſituation critique où il étoit; je lui demandai le ſujet de ſa triſteſſe, & à quoi pouvoit tendre la viſite qu'il me faiſoit? Dom Joſeph Molinos, ſe jettant alors à genoux, me raconta l'ordre qui lui avoit été ſignifié: ajoûtant qu'il étoit perdu, puiſque le délai qu'on lui avoit donné pour ſortir de Madrid, finiſſoit le lendemain à midi; & qu'indépendamment des obſtacles que ſa vieilleſſe & ſes infirmités mettoient à un ſi prompt départ, il ſe trouvoit ſans argent, & ſans aucun moyen de ſe retirer en Flandre, d'où il étoit originaire: que c'étoit ce miſerable état, & le deſir naturel de ſauver ſa vie, qui l'avoit déterminé à me demander un azyle; & de le garder chez moi en ſecret, juſqu'à ce qu'ayant reçu quelque ſecours qu'on lui devoit envoyer dans peu, il pût retourner dans ſa patrie.

Quelque

Quelque embarraſſante que fût pour moi la viſite & la propoſition du Sieur Molinos, le ſaiſiſſement où je le voyois, me toucha beaucoup. Afin de ne point achever de le jetter dans le deſeſpoir, en lui apprenant que je n'avois aucun caractere en Eſpagne, qui mît perſonne dans ma maiſon à l'abri de la Juſtice, ſur tout dans un cas auſſi grave que celui où il me paroiſſoit ſe trouver; je le relevai doucement: & après l'avoir fait aſſeoir, & engagé à me dire tout naturellement, s'il ſe ſentoit avoir commis quelque crime contre l'Etat, ou contre Leurs Maj.; ne voyant point par ſes réponſes, ni même par l'ordre qui lui avoit été donné, qu'il fût coupable d'une pareille atrocité, je l'exhortai à calmer ſa frayeur: & ſur le champ j'écrivis à l'Arch. d'Amida & au Marquis de la Paz, pour les informer de ce qui venoit de m'arriver; les ſuppliant, ſi le Sr. Molinos n'étoit point criminel de Leze-Maj., d'avoir pitié de lui, & d'obtenir du Roi & de la Reine ſix jours de délai, afin que ce malheureux pût ſe mettre en état d'exécuter leurs ordres, & de ſe retirer dans ſon (1) pays.

(1) Il étoit, à ce qu'il me dit, de *Gand*.

Il n'eſt point de Nation plus portée naturellement à la douceur que l'Eſpagnole. C'eſt toujours avec repugnance, & avec lenteur qu'elle punit; & avec joie & promptitude qu'elle oblige. Le Marquis de la Paz & l'Archevêque d'Amida ſe trouvant dans la même diſpoſition, & ne jugeant point apparemment que le Sr. Molinos fût indigne de leur protection; eurent la bonté d'obtenir de Leurs Maj. la grace que j'avois demandée pour lui; & ils m'informerent (2) le lendemain matin, que je pouvois lui en faire part. J'avois conſenti qu'il paſſât la nuit chez moi, & dans l'attente d'une déciſion, dont ſa vie pouvoit dépendre, chaque moment lui paroiſſoit un ſiecle. Lorſque je lui appris le repit qu'on lui accordoit, il m'embraſſa les genoux, & m'exprima ſa reconnoiſſance avec des tranſports, tels qu'il eſt naturel de les reſſentir en pareille occaſion. Elle ne fut pas cependant de longue durée: car, étant paſſé enſuite en France, où il parvint à être placé dans quelqu'un des Bureaux de Mr.

(2) On trouvera leurs lettres dans celles dont le procès verbal fait mention.

Monſieur PELLETIER DES FORTS, alors Controlleur Général des Finances; le deſir de s'attirer la protection du Cardinal * de Fleury, qu'il ſut, quand je fus retourné en Eſpagne, être mal diſpoſé pour moi, effaça tellement de ſon eſprit le ſouvenir du ſervice que je lui avois rendu, qu'il n'eut pas honte de fortifier par ſes diſcours, tout ce que ce Cardinal & ſes partiſans débitoient à mon déſavantage. Etrange effet, mais malheureuſement trop ordinaire, de la lâche

* Ce fut moi qui introduiſis encore, étant à Paris, le Sr. *Molinos* auprès du Cardinal de FLEURY: comme le fragment ci-joint d'une de ſes lettres le prouve.

J'entretiendrai avec plaiſir le Sr. Molinos, quoique du caractere dont vous me le dépeignez, je n'en tirerai pas, ſelon les apparences, de grandes lumieres; il ne faut jamais négliger aucune occaſion de s'inſtruire. S'il veut aller vendredi prochain à Iſſy, *vers les cinq heures du ſoir, j'y ſerai & je pourrai l'y voir.*

Le Cardinal ayant remarqué apparemment, que le Sieur *Molinos* n'étoit point ſans talens pour ce qui concernoit les Finances, il l'adreſſa à Mr. PELLETIER DES FORTS, qui lui donna quelque emploi dans un Bureau. L'âge avancé où il étoit alors, me fait croire qu'il doit être mort à préſent.

lâche complaiſance, qu'inſpire l'envie de plaire à un Miniſtre tout puiſſant !

Pendant le peu de jours que le Sr. Molinos reſta à Madrid, il vint me voir fréquemment ; & la permiſſion qui lui avoit été accordée ayant rétabli le calme dans ſon eſprit, je le queſtionnai beaucoup ſur les projets du Duc de Ripperda, & ſur ce qui pouvoit lui avoir attiré ſa diſgrace. Il me confirma, à l'égard des premiers, tout ce que m'en avoit dit le Comte de LAMBILLY. Il me vanta beaucoup en même tems ceux de ce premier Miniſtre, pour rétablir le Commerce & les Finances en Eſpagne, dans leſquelles il prétendoit avoir eu grande part. A l'égard de ſa chute, il l'attribuoit au peu de ménagement qu'il avoit eu pour les vues de la Cour de Vienne & pour le Comte de Könikſeg ; & à une trop grande confiance dans ſon crédit auprès de Leurs Majeſtés, qu'il ménageoit auſſi mal, ajoûta-t-il, que l'eſtime & l'amitié de tous ceux qui pouvoient le ſoûtenir ou lui nuire.

Comme c'étoit l'Arch. d'Amida ſeul par lequel Leurs Maj. Cath., depuis que j'étois entré à leur ſervice, me faiſoient ſavoir

ſavoir leurs intentions ; j'étois obligé de regler toutes mes démarches par les avis qu'il me donnoit, ou dans ſes lettres, ou dans les conférences que nous avions ſecrettement enſemble. La derniere ayant uniquement roulé ſur mon départ, je n'attendois plus pour l'exécuter, que de recevoir l'inſtruction que le Roi vouloit me donner, & de ſavoir auſſi, ſi Leurs Maj. jugeoient à propos de me charger Elles-mêmes de leurs derniers ordres.

Quelques jours s'étant écoulés dans cette attente, je reçus un billet * de l'Archevêque d'Amida, pour l'aller trouver. Arrivé chez lui, il m'apprit, que le Roi & la Reine lui avoient ordonné de me dire : *qu'ils croyoient que pour mieux cacher au Comte de Konikseg, & au public, le véritable ſujet de mon voyage en France, il falloit que je partiſſe ſans leur parler, ni en particulier ni en public : qu'il ſuffiroit de dire, quand j'en trouverois l'occaſion, que l'audience que Leurs Maj. m'avoient accordée à l'Eſcurial en étant une de congé, il étoit inutile, par*

 conſéquent,

* Il eſt compris dans les papiers qu'on m'a enlevés.

conſequent, que j'en demandaſſe une ſeconde pour le même ſujet. Le Prélat ajoûta, *que le Roi & la Reine m'enjoignoient encore expreſſément, de ne pas dire un mot de la reconciliation quand je ſerois en France, ſoit au Cardinal de Fleury, ſoit aux autres Miniſtres de cette Cour.* „ *Renfermez-vous donc ſimplement*, me dit-il „ en finiſſant notre entretien, *à ménager le plus ſecrettement qu'il vous ſera* „ *poſſible, les Partiſans que Leurs Maj. ont* „ *dans Paris ou ailleurs : travaillez à les* „ *accroître, à parler aux uns, & à garder le ſilence avec les autres, ſelon que* „ *les conjonctures vous feront juger l'un* „ *& l'autre néceſſaire ; & enfin, évitez* „ *ſur tout de paroître chargé d'aucune* „ *commiſſion de cette Cour* ".

Tous les ordres que me donnoit l'Arch. d'Amida, & les avis qu'il y joignoit comme de lui, me parurent auſſi extraordinaires, que très propres, ſi je les ſuivois, à me mettre hors de portée de rien faire d'utile pour le ſervice de Leurs Majeſtés Cath. en France ; & à y aller ſeulement jouer le perſonnage odieux d'eſpion. Je me gardai donc bien de ſouſcrire à l'obſcure & indecente maniere d'agir & de me comporter, qu'il vouloit

vouloit que j'obſervaſſe ; & encore moins de conſentir à ſortir de la Cour d'Eſpagne comme un proſcrit. Mais pour ne point effaroucher ce Prélat, en lui paroiſſant reſiſter à ce qu'il me donnoit pour des ordres poſitifs de Leurs Maj., je lui repréſentai doucement, que les importantes affaires dont Elles étoient occupées, ne leur donnant ſans doute pas le tems de réflechir ſur les conſéquences des démarches que j'allois faire pour leur ſervice ; il étoit de mon devoir de ſuppléer à ce qu'Elles ne pouvoient faire, & de le prier par conſéquent de leur repréſenter, que le conſeil ou l'ordre qu'il me donnoit de partir bruſquement, ſans prendre congé de Leurs Majeſtés, donneroit infailliblement lieu à des raiſonnemens ſur mon ſujet, qui ne pourroient qu'allener tous les eſprits en France & en Eſpagne contre moi : puiſqu'un départ ſi ſingulier, ne pourroit y être conſideré que comme une eſpece de fuite, ou ce qui ne valoit guere mieux, que comme l'effet d'un ordre de partir, que je me ſerois imprudemment attiré.

J'ajoûtai, que je priois Mr. l'Archev. de me dire, s'il croyoit en bonne foi

qu'un pareil préjugé diſpoſât bien favorablement les Partiſans de Leurs Maj. Cath. en France, à m'accorder leur confiance ; & à me regarder comme une perſonne à qui ils pouvoient s'ouvrir, & qui étoit en état de rendre compte de leurs ſentimens & de leur zele : Que c'étoit encore, ſelon moi, une pure illuſion de prétendre, que l'audience qui m'avoit été accordée il y avoit près de ſix ſemaines, pût paſſer dans le public pour un congé ; puiſque depuis ce tems-là, quoiqu'à la vérité j'euſſe parlé plus poſitivement qu'auparavant, du deſſein que j'avois de retourner bien-tôt en France, je n'avois cependant jamais dit & il ne s'étoit point débité à la Cour, que j'euſſe dans cette audience compté de voir pour la derniere fois Leurs Maj. ; & que bien loin de là, je m'étois trouvé preſque tous les ſoirs au Palais depuis leur retour à Madrid, pour leur faire ma Cour : Que l'interprétation differente que je prétendrois après cela donner à l'audience que j'avois eue à l'Eſcurial, paſſeroit à coup ſûr, tant en France qu'en Eſpagne, pour le pitoyable expédient d'un homme, qui veut cacher la mortification qu'il a eſſuyée,

ſous

ſous le voile d'une grace qui lui avoit été précédemment accordée ; & qu'il n'en falloit pas d'avantage, pour donner, dans les deux Royaumes, une auſſi mauvaiſe opinion de mon diſcernement que de ma conduite : Que quand à ce qui concernoit les ménagemens qu'on vouloit avoir pour le Comte de Könikſeg, je convenois de tout mon cœur avec l'Archevêque, qu'ils étoient indiſpenſables dans la conjoncture préſente ; mais que cependant ils ne devoient point auſſi être ſans bornes, & encore moins aſſujettir Leurs Majeſt., juſqu'au point de n'oſer ni voir ni parler à un homme de condition, parce qu'il étoit François, & que de là il plaiſoit à Mr. l'Ambaſſadeur de l'Empereur, de le regarder comme un Miniſtre ſecret de la Cour de France : Que je n'avois au ſurplus, en parlant de la ſorte, nulle envie de ſupplier Mr. l'Archevêque d'Amida, de me procurer la diſtinction de voir en particulier Leurs Maj., ce qui pouvoit ſans difficulté tirer à conſéquence, & donner un juſte ſujet au Comte de Könikſeg, & aux courtiſans, de ſoupçonner quelque myſtere dans mon départ ; mais que cet inconvénient, ſelon

lon mes foibles lumieres, ne pouvoit reſulter du congé que je prendrois de Leurs Maj. à la vue de tout le monde, à leur paſſage; ce qui ſe pratiquoit dans tous les pays, & n'étoit refuſé qu'à ceux qui avoient eu le malheur de déplaire aux Souverains, à la Cour deſquels ils ſe trouvoient.

Paſſant enſuite à ce que l'Archevêque d'Amida m'avoit dit, de ne point parler de reconciliation en France, & de garder ſur cet article, & ſur celui de la commiſſion ſecrette dont on me chargeoit, un ſilence exact, tant envers le Cardinal de Fleury, qu'envers les autres Miniſtres du Roi Très-Chrêtien; je le priai de refléchir ſur l'étonnante contradiction qui ſe remarquoit entre les ordres qu'on me donnoit, & les moyens cependant qu'on vouloit que je priſſe pour les exécuter. Je dois, lui dis-je, ſuivant les premiers, tâcher d'engager les Princes du Sang, & les principaux Seigneurs du Royaume à ſe déclarer pour Leurs Maj., au cas que le Roi leur neveu vînt à mourir ſans héritier; & vous me mettez par les autres, hors de portée de voir & d'entretenir ces perſonnes, en m'interdiſant toute

toute rélation avec les Miniſtres du Roi, & ſur tout avec le Cardinal de Fleury, qui eſt, comme vous ſavez, Maître abſolu en France : car, s'il vous plaît, continuai-je de dire à l'Archevêque, que pourra-t-il penſer, quand il me verra arriver ſans avoir rien à lui communiquer, & qu'il découvrira pourtant bien-tôt après, les démarches que je ferai pour être moins reſervé avec d'autres ? N'aura-t-il pas, à votre avis, juſte raiſon de me regarder alors comme un eſpion, ou comme un homme qui trame des intrigues dangereuſes ; dont on doit par conſéquent ſe méfier, & que la prudence exige qu'on éloigne, ou peut-être même qu'on arrête, pour prévenir, dans la conjoncture préſente, que les projets dont je lui fais myſtere, & à ceux qui, comme lui, ſont les dépoſitaires de l'autorité Royale, n'entrainent quelque fâcheuſe ſuite ? Avez-vous donc oublié, Monſeigneur, que j'ai écrit par votre ordre en France, quand j'ai demandé un Paſſe-port pour y retourner, que Leurs Maj. jugeoient à propos de m'y envoyer ; & que cela ſuffit pour que mon voyage n'y ſoit plus regardé avec indifference ? A quoi aboutira-t-il cepen-

cependant, ſi, par un ſilence affecté, je me fais regarder des Miniſtres, & de celui dont ils dépendent, comme un homme ſuſpect? Et quelle eſt la perſonne, même du commun, qui oſe, en pareil cas, ou vouloir, ou paroitre avoir, la plus ſimple rélation avec moi.

L'Archevêque d'Amida, qui ne s'attendoit point aux objections que je lui faiſois, & qui cependant ne pouvoit s'empêcher d'en ſentir la juſteſſe, remit à me rendre réponſe, juſqu'à ce qu'il fût en état, me dit-il, après avoir vu Leurs Maj., de m'en donner une ſatisfaiſante. Nous nous ſéparames là-deſſus, lui fort étonné, à ce qu'il me parut, de ce que je venois de lui dire; & moi encore plus dégoûté des circonſtances qui accompagnoient la commiſſion qu'on me donnoit; & avec la ferme réſolution de m'excuſer de l'accepter, ſi elle ne devenoit plus gracieuſe.

La nouvelle de mon prochain départ n'étant plus regardée comme équivoque, le Marquis de MONTELEON vint un matin chez moi, pour me dire adieu. Dans la converſation, il affecta de me vanter le zele, que deux Eccléſiaſtiques Siciliens, nommés *Platania* & *Caraccio-*

lo,

lo, avoient toujours montré pour la reconciliation des deux Rois. J'avois fort entendu parler de ces deux Eccléſiaſtiques, dans les differens voyages que j'avois fait à St. Ildephonſe : mais quoiqu'on m'eût propoſé alors de les voir, & qu'on m'eût même aſſuré, que le Roi d'Eſpagne les faiſoit ſecrettement conſulter ſur pluſieurs affaires ; je n'avois point jugé à propos de former aucune liaiſon avec eux, & je m'en tenois ſur leur compte à la bonne opinion qu'on m'avoit donnée de leur attachement pour la France. Le nouveau témoignage que le Marquis de Monteleon leur rendoit, ne faiſant qu'augmenter l'eſtime que j'avois pour eux ; j'offris, comme il paroiſſoit le deſirer, de faire connoître en France avec plaiſir, quand l'occaſion s'en préſenteroit, les démarches qu'ils avoient faites pour contribuer à la réunion des deux Couronnes : le Marquis de Monteleon me propoſa de les amener chez moi, mais je m'excuſai de recevoir cette viſite, ſur les raiſonnemens, lui dis-je, auxquels elle pouvoit donner lieu, & qui même, ce me ſembloit, tireroient à conſéquence pour ces deux Eccléſiaſtiques. Quelques jours après,

après, le Marquis de Monteleon me rencontrant chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, me reparla encore d'eux ; & m'ayant prié de me charger d'une lettre de leur part pour le Cardinal de Fleury, je ne crus pas devoir refuſer de leur rendre ce petit ſervice. On verra dans la ſuite l'occaſion que prit le Cardinal, d'une démarche ſi indifferente, pour me rendre ſuſpect à la Reine d'Eſpagne, dont les Sieurs Platania, & Caracciolo eurent le malheur de s'attirer l'indignation après mon départ.

Les Fêtes de Noël approchant, je ne m'attendois plus à recevoir aucun avis de l'Archevêque d'AMIDA, qu'après qu'elles ſeroient paſſées. Etant cependant allé le jour de Noël lui ſouhaiter les bonnes Fêtes, ſelon ce qui ſe pratique en Eſpagne, il me dit tout bas lorſque je ſortois ; qu'ayant quelque choſe à me communiquer, il me prioit de revenir ce ſoir chez lui, avant qu'il paſsât chez Leurs Maj. Je ne manquai pas de me conformer à cet avis. Le Prélat débuta par m'apprendre, qu'il avoit exactement rendu compte au Roi & à la Reine, de la derniere converſation que nous

nous avions eue enſemble ; & que Leurs Maj. l'avoient chargé de me dire, qu'Elles approuvoient l'expédient que je lui avois propoſé de prendre congé d'Elles, lorſqu'Elles reviendroient, ou de la chaſſe ou d'ailleurs : qu'ainſi je n'avois qu'à choiſir le jour qu'il me plairoit.

„ Quant à ce qui concerne la commiſ-
„ ſion dont vous êtes chargé, ajouta
„ l'Archevêque, vous trouverez votre
„ leçon toute dreſſée dans l'inſtruction
„ que le Roi a écrite lui-même pour
„ vous ; & vous n'avez qu'à vous y
„ conformer fidelement.". En me diſant ces mots, il me remit un paquet cacheté, qui contenoit cette inſtruction : & il m'ordonna enſuite de la part du Roi, de travailler, comme je l'avois offert, à compoſer un chiffre, qui ſervît à mettre en ſureté les lettres que j'aurois à écrire ; & de le lui porter le plutôt qu'il me ſeroit poſſible, pour qu'il le préſentât à Leurs Majeſtés Catholiques. „ Je
„ vous félicite de tout mon cœur, con-
„ tinua-t-il, ſur la marque ſinguliere de
„ confiance que vous allez lire que le
„ Roi & la Reine vous donnent : ils ſont
„ bien perſuadés auſſi que vous tâche-
„ rez de la reconnoître, & de la méri-

„ ter

„ ter de plus en plus par votre zele pour
„ leur ſervice ; & vous pouvez ſurement
„ compter ſur leur bienveuillance. Diſ-
„ poſez-vous à preſent à partir : il n'y
„ a point de tems à perdre ; & nous
„ voudrions déja vous ſavoir à Verſail-
„ les ".

Je vis avec plaiſir, par ce que l'Archev. d'Amida m'apprenoit, que j'avois enfin obtenu la permiſſion de prendre congé de Leurs Majeſtés Cath. ; & que j'évitois par là de quitter la Cour d'Eſpagne d'une maniere deſagréable : mais l'inconvénient d'aller en France, ſans pouvoir m'attirer, par quelque apparente Négociation, la moindre relation avec les Miniſtres du Roi, ſubſiſtoit toujours. Je voulus donc encore eſſayer de repréſenter à ce Prélat, les obſtacles preſque inſurmontables qu'une ſemblable reſerve oppoſeroit au ſuccès de l'affaire dont j'étois chargé ; & lui inſinuer de porter Leurs Majeſtés à me donner telle commiſſion qu'Elles jugeroient à propos, pour me ſervir ſimplement de prétexte d'entretenir le Cardinal de Fleury & le Comte de Morville, & d'avoir quelque accès auprès d'eux. Mes inſtances, & les réflexions dont je les accompagnai, furent inuti-

inutiles. Le Prélat, qui ſans doute étoit prévenu ſur cet article, s'en tint toujours à me répondre, que non ſeulement il ne falloit pas m'attendre que le Roi & la Reine écoutaſſent une pareille propoſition ; mais que de plus il ne ſe chargeroit jamais de la leur faire : qu'ainſi il me conſeilloit de me détacher une bonne fois pour toutes, de cette idée, „ qui „ ne ſerviroit, me dit-il, ſi elle étoit „ connue de Leurs Maj., qu'à leur faire „ ſoupçonner, que vous voulez les enga- „ ger inſenſiblement dans des relations a- „ vec la Cour de France, qui ne ſauroient „ avoir lieu dans la conjoncture préſente.

Cette réponſe, & le caractere timide de celui qui me la faiſoit, ne me permettant point d'eſperer qu'on eût aucun égard à ce que je pourrois dire, je ſouſcrivis à une déciſion, qui me faiſoit cependant beaucoup de peine ; & prenant congé de l'Archevêque, je lui promis de lui porter inceſſamment le chiffre qu'il me demandoit.

Arrivé chez moi, j'ouvris le paquet que le Prélat m'avoit donné de la part du Roi d'Eſpagne, & j'y trouvai l'Inſtruction ſuivante, écrite de la main de ce Monarque.

INS-

INSTRUCTION

POUR L'ABBE' DE MONTGON.

AYant l'experience que j'ai de votre probité & de votre fidelité pour ce qui regarde mon ſervice, je vous ai choiſi pour être chargé de la plus importante de toutes les affaires, du ſecret de laquelle dépend l'heureuſe iſſue de la négociation que je vous confie : C'eſt que ſi (ce qu'à Dieu ne plaiſe) le Roi mon neveu venoit à mourir ſans héritier mâle, étant, comme je le ſuis, le plus proche parent, & mes deſcendans après moi ; je dois & veux ſuccéder à la Couronne de mes ancêtres. Pour que cela puiſſe avoir le ſuccès que j'attends, vous devez vous comporter de la maniere ſuivante.

I. *Vous irez à préſent en France, où vous tâcherez de connoître ceux qui me ſont attachés, ceux qui ſont attachés à la maiſon d'*Orleans, *& ceux qui ſont indifferens pour les deux Partis. Vous ferez comme je l'eſpere, de votre mieux, pour augmenter le nombre des premiers ; ſans pourtant trop vous ouvrir : parce qu'il pourroit y avoir des gens, qui, ſous le prétexte de dire qu'ils me ſont attachés, pourroient vouloir vous*

tirer

tirer, comme l'on dit, les vers du nez, pour ſe ſervir des lumieres que vous leur donneriez, pour me nuire, quand l'occaſion ſe préſenteroit, & même à l'état préſent de mes affaires. Ainſi vous ne ſauriez uſer de trop de circonſpection à cet égard.

II. *Il faut que vous ne communiquiez rien de tout cela, ni au Cardinal de* Fleury, *ni au Comte de* Morville : *au premier, parce qu'on l'a connu attaché à la maiſon d'*Orleans ; *& auſſi, parce que depuis quelque tems, je n'ai pas trop ſujet de me fier ſur ſa conduite. Pourtant vous traiterez avec lui comme particulier, mais point d'affaires ; à moins que je ne vous en donne un ordre précis. Vous tâcherez pourtant de ſavoir les choſes les plus intérieures de la Cour, ou par ſon moyen, ou par ceux que vous jugerez les plus propres ; ſans pourtant ne compromettre jamais en rien, ni faire connoître que je vous ai chargé d'aucune commiſſion. Pour ce qui regarde le Comte de* Morville, *je ſai qu'il eſt entierement aux Anglois : ainſi vous devez vous en défier tout-à-fait, mais pourtant tirer de lui les nouvelles que vous pourrez, & m'en tenir averti.*

III. *Vous tâcherez que vos operations ſoient dirigées de maniere, à ne point donner*

ner le moindre petit ombrage aux Miniſtres de l'Empereur ; de traiter avec eux comme avec les autres ; & de ne leur jamais faire connoître, ni donner le moindre ſoupçon, que je vous aye chargé de quelque choſe, ni à cette heure, ni jamais, ſans en avoir un ordre de moi.

IV. *Vous me tiendrez averti juſqu'aux moindres bagatelles de tout ce qui ſe paſſera ; & vous tâcherez pour cela de vous introduire le plus que vous pourrez, ſans affectation.*

V. *La figure que vous devez faire là-bas, eſt celle d'un ſimple particulier de votre condition, en évitant toute ſorte d'air de Miniſtre ; parce qu'il y aura bien des gens qui vous obſerveront.*

VI. *Vous ne parlerez point du tout de réconciliation, vû l'état où ſont les choſes préſentement.*

VII. *Vous tâcherez, de la meilleure maniere qu'il ſe puiſſe, de gagner, pour, ſi le cas arrivoit, le Duc de* Bourbon ; *l'aſſurant, que s'il veut s'engager pour la juſtice de ma cauſe, j'oublierai le paſſé, & qu'il pourra attendre de moi toute ſorte d'attention & d'amitié pour ſa perſonne. Cela mérite tout votre ſoin & toute votre adreſſe, par rapport au ſecret impénétrable qu'il faut garder ſur cette matiere.*

VIII.

VIII. *Il eſt très-néceſſaire que vous ſachiez, que le Marquis de* Pompadour *eſt, & a toujours été de mes amis, & que j'en ai toutes ſortes de preuves : particulierement ce qu'il ſouffrit pour moi à la Baſtille, du tems de la Regence du Duc d'*Orleans, *en eſt un bon garant. Pour que vous ſoyez inſtruit, il faut vous dire, que du tems que le Marquis de* Magni *étoit à mon ſervice, c'étoit par lui qu'il me faiſoit inſtruire des choſes qu'il croyoit néceſſaires pour mes intérêts, quand (ce qu'à Dieu ne plaiſe) ce cas arriveroit. Il fallut renvoyer* Magni, *& depuis ce tems-là, je n'avois plus entendu parler ſur ce ſujet. Il y a quelque tems il vint ſecrettement un Exprès du dit Magni, qui m'apporta une de ſes lettres, dans laquelle il diſoit beaucoup de choſes ſur le même ſujet, & qu'il ſouhaitteroit de venir ici, ſous quelque prétexte, pour m'informer de bouche de certaines choſes qu'il ne pouvoit pas mettre par écrit ; & ne me convenant point qu'il vienne, entr'autres raiſons par celle de ne pas donner d'ombrage, vous pourriez l'entendre, lui diſant que vous en avez l'ordre de moi, & m'en rendre compte par quelque occaſion ſure.*

IX. *Je vous donne une Lettre de Créance* * *de ma main pour le Parlement, pour la préſenter à l'inſtant de la mort du Roi mon neveu, dans laquelle j'ordonne qu'à l'inſtant que ce cas arrivera, on me proclame Roi.*

X. *Il faudra que vous m'informiez, quand vous ſerez là, s'il faut que j'écrive quelqu'autres lettres pour ce cas-là aux differens Ordres de l'Etat, tant Eccléſiaſtique que Séculier; & en cas qu'il en fallût, vous me le ferez ſavoir, pour que je les puiſſe envoyer, & avec quels titres, parce que je ne le ſais point.*

XI. *En cas qu'il ſoit néceſſaire de nommer un Conſeil de Cabinet, ou quelqu'autre, ou un Regent pendant mon abſence, & juſqu'à mon arrivée; vous m'avertirez des perſonnes que vous jugerez propres pour cela; & auſſi, ſi la Reine ſurvivoit au Roi, s'il faut un Garde qui ait ſoin du ventre, & qui ce pourroit être.*

XII. *A l'inſtant que vous verrez le Roi mon neveu attaqué de quelque maladie dangereuſe, vous m'enverrez un Courier; & s'il venoit à mourir, un autre avec cette nouvelle,*

* Elle étoit dans le même paquet où ſe trouvoit cette Inſtruction.

nouvelle, & de tout ce que vous auriez mis en exécution ſelon mes ordres : ou bien un avec la nouvelle de la mort, & un autre enſuite pour me rendre compte de ce que vous auriez fait, en cas que cela ne ſe puſſe pas en même tems.

XIII. *Pour ce qui eſt de la correſpondance ordinaire que vous aurez avec moi, il faudra que vous adreſſiez vos lettres à quelque Marchand, ou à quelque perſonne ſure, avec un deſſus de lettre à l'Arch. d'*Amida: *& à celles qui ſeront pour moi, vous mettrez le deſſus à* Dom Antonio Fernandès d'Avala. *Ce ſera auſſi par le même Archevêque que je vous ferai ſavoir mes intentions ; à moins qu'il n'y ait des choſes qu'il ſoit néceſſaire que je vous écrive moi-même.*

XIV. *Il faudra que vous gardiez cachetée, ſous un autre envelope, la lettre que je vous donne ; & en cas qu'il en ſoit néceſſaire d'autres, quand je vous les aurai envoyées, que vous les gardiez avec la premiere, juſqu'à ce qu'il ſoit tems de les préſenter: & vous garderez le tout en lieu ſûr, de même que cette Inſtruction, tant durant le tems de votre voyage, que pendant tout celui qu'il faudra, pour que perſonne ne le puiſſe jamais trouver.*

A *Madrid* ce 24. *Decemb.* 1726.

Signé, PHILIPPE.

L'objet de l'inſtruction du Roi d'Eſpagne, étant d'une grande étendue, par les relations que je devois former avec differentes perſonnes de tous états, & les cultiver enſuite ; je travaillai à compoſer un chiffre †, qui renfermât, autant qu'il étoit poſſible, les matieres ſur leſquelles je prévoyois que je ſerois obligé d'écrire : & je ſuivis à cet égard envers Sa Maj. Cath., la même méthode que j'avois obſervée avec le Duc de Bourbon & le Comte de Morville ; je veux dire, de cacher ſous le ſtile ſimple & naturel dont on ſe ſert avec ſes amis, quand on leur parle de choſes indifferentes, ce qui devoit cependant être entendu bien autrement : enſorte que ces lettres, ſi peu intéreſſantes en apparence, & qu'il n'y avoit nul riſque par conſéquent de mettre à la poſte ordinaire, exprimoient cependant exactement, & très-clairement, ce que je me propoſois d'apprendre. Les plus petites bagatelles dont je parlois, ou les plus légeres commiſſions que je donnois à Madrid, annonçoient ordinairement des démarches importantes ou déciſives. En

† Le double que je m'étois réſervé eſt dans les papiers dont on m'a fruſtré ; & le procès verbal des dits papiers en fait foi.

En un mot, je ne négligeai rien pour rendre mes narrations auſſi impénétrables en France, qu'intelligibles en Eſpagne.

Après avoir écrit un double de ce chiffre, je fus le porter à l'Archevêque d'Amida; & il le préſenta dès le ſoir même au Roi. Le lendemain étant revenu chez lui, pour ſavoir ſi on étoit content de mon travail; il me dit, que Leurs Maj. en avoient paru entierement ſatisfaites; & que le ſens, entr'autres choſes, dans lequel on devoit entendre le petit paquet de poudre de * *Guakaka* quand je le demanderois, les avoit fort amuſées.

Nous eûmes enſuite, l'Archevêque & moi, une longue converſation, tant ſur tout ce que le Roi & la Reine lui avoient encore ordonné de me dire, que ſur les moyens que je me propoſois de prendre, pour exécuter leurs ordres, & dont je le priai de leur rendre compte. Après quoi il me demanda, quel jour je me propoſois de prendre congé de Leurs Maj.? Je lui répondis, que ſi

* On ſe ſert aſſez volontiers en Eſpagne de cette poudre, pour en mettre une pincée dans une taſſe de Chocalat.

Elles le trouvoient bon, ce ſeroit le premier jour de l'an, lorſqu'Elles reviendroient de *Notre-Dame d'Atocha*; & il approuva mon deſſein.

L'avant veille de cette Fête, le Comte de Könikſeg fit ſon entrée publique à Madrid à cheval, comme c'eſt l'uſage en Eſpagne, avec un cortege magnifique & fort nombreux; & dans l'audience qu'il eût de Leurs Maj. Cath., il harangua le Roi en Latin, la Reine en Italien, & le Prince des Aſturies en Eſpagnol; avec une éloquence qui lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il la faiſoit paroître dans trois langues differentes, dont aucune n'étoit la ſienne naturelle. A l'iſſue de cette cérémonie, il donna un magnifique repas à tout ce qu'il y avoit de Miniſtres étrangers en Eſpagne, à l'exception de ceux d'Angleterre & d'Hollande; & à un grand nombre de perſonnes de la Cour.

J'y fus auſſi invité. Mon départ n'étoit plus un myſtere: & comme le public paroiſſoit perſuadé, que c'étoit ce Miniſtre qui avoit enfin obtenu de Leurs Majeſt. Cath., qu'on m'inſinuât doucement de me retirer; cette opinion me fit regarder, à ce qu'il me parut, par l'aſſem-

l'assemblée, comme une nouvelle décoration du jour, que l'Ambassadeur n'étoit point fâché de montrer. De mon côté je ne négligeai rien pour la confirmer.

Le lendemain matin l'Arch. d'Amida m'écrivit de venir chez lui ; dès que j'y fus arrivé, il m'apprit, que depuis notre derniere conference, il étoit venu à Leurs Maj. certains avis, qui les déterminoient à vouloir me charger d'un Mémoire que je communiquerois au Cardinal de Fleury. „ Mais ce sera ajoû-
„ ta-t-il, sans lui laisser cependant en-
„ trevoir aucune facilité de conclure la
„ reconciliation, à d'autres conditions
„ que celles qui seront exprimées dans
„ ce mémoire: & prenez bien garde,
„ de ne point sortir des bornes qui vous
„ seront prescrites sur cet article. J'irai
„ demain matin vous dire adieu, &
„ de-là souhaitter la bonne année à mon
„ * frere, qui est votre voisin. Je vous
„ remettrai le mémoire en question,
„ que la Reine doit écrire de sa main.

 „ Vous

* *Dom Miguel* GUERRA, qui avoit été Chancelier de *Milan*, & puis fait Conseiller d'Etat. Il logeoit au Couvent des Benedictins de *Notre-Dame de Montserrat*, dans la rue de *St. Bernard*, où j'avois loué une maison.

„ Vous le copierez : & quand vous „ viendrez le ſoir au Palais pour pren- „ dre congé de Leurs Maj., vous paſ- „ ſerez chez moi pour me rendre l'ori- „ ginal de ce Mémoire, que je dois rap- „ porter à la Reine".

La nouvelle que l'Arch. d'Amida m'apprit, me cauſa beaucoup de joye : & comme je ſavois que la plus petite apparence de reconciliation, produiroit infailliblement le même effet en France, & y ſeroit reçue avec empreſſement ; je fus infiniment flatté de pouvoir au moins la faire entrevoir en y arrivant. Je n'eus pas moins de ſatisfaction de me ſervir de cette ouverture, pour entamer l'affaire principale dont j'étois chargé, & pour la conduire à une heureuſe fin.

Je me gardai pourtant bien de faire connoître mes ſentimens à cet égard à l'Arch. d'Amida : il n'auroit pas manqué de croire, par tout ce qui s'étoit paſſé précédemment entre nous, que je voulois aller fort au-delà des bornes qui m'étoient preſcrites. Ainſi je me contentai ſimplement de l'aſſurer, que je ſuivrois les ordres de la Reine avec autant de ſoumiſſion que de fidélité.

L'Ar-

L'Archevêque d'Amida me tint exactement parole, & il paſſa chez moi le premier jour de l'an ſur le midi. Il me remit alors le Mémoire que la Reine avoit effectivement écrit de ſa main ; & il l'accompagna de toutes les aſſurances poſſibles de la bienveuillance de Leurs Maj. pour moi, auſſi-bien que de ſon amitié, & du deſir qu'il avoit de m'en donner en toute occaſion des marques.

N'ayant gardé aucune copie de cet écrit, je ne ſaurois le rapporter ici avec toute la fidélité que je tâche d'obſerver dans ces Mémoires. Je dirai ſimplement, qu'il contenoit en ſubſtance : que c'étoit à tort qu'on croyoit en France, que L. M. ne vouloient écouter aucune propoſition qui tendît à les reconcilier avec le Roi leur Neveu ; puiſqu'au contraire, Elles étoient très diſpoſées à renouveller l'amitié & l'intelligence, qui avoit été entre ce Monarque & Elles juſqu'à l'événement du renvoi de l'Infante ; dès-lors que, conſultant ſes véritables intérêts, il ſe porteroit de ſon côté à preferer l'alliance de Leurs Majeſtés & de l'Empereur à celle des Puiſſances Proteſtantes : Que pour preuve au reſte, de la bienveuillance particuliere que Leurs

Maj. conſervoient pour la Nation Françoiſe, elles offroient, ſi le Roi leur Neveu vouloit accéder au Traité de Vienne, de faire rendre aux François tous les effets, qui paroîtroient leur appartenir ſur la Flotte & les Gallions; & qu'Elles eſperoient de leur côté, que Sa Maj. Très-Chrèt. faiſant refléxion ſur les hoſtilités que les Anglois avoient commencé depuis long-tems contre l'Eſpagne, en bloquant les Gallions aux Indes, & en y faiſant impunément un commerce illicite; Elle s'abſtiendroit de joindre ſes forces à celles du Roi d'Angleterre, & ne déſapprouveroit point, que Leurs Majeſt. Cath. cherchaſſent à ſoûtenir les droits & l'honneur de leur Couronne, par les moyens que la divine Providence avoit mis entre leurs mains. Il étoit parlé auſſi, dans ce Mémoire, autant que je puis m'en ſouvenir, de la ſaiſie qu'on avoit faite à la *Vera-Cruz* du Vaiſſeau * nommé *le Prince Frederick*, appartenant à la Compagnie du Sud: & la Reine juſtifioit cette ſaiſie, en diſant, que ſe trouvant plus grand qu'il n'étoit;

* On faiſoit monter ſa charge à deux millions de livres ſterlings.

n'étoit permis qu'il fût, il étoit dans le cas d'être confiſqué, & que d'ailleurs le Roi d'Eſpagne étoit bien fondé à le retenir, comme un dédommagement du blocus des Gallions à *Porto-Bello*.

Voilà, à peu près, ce que contenoit le Mémoire que la Reine d'Eſpagne avoit écrit. Il ne s'adreſſoit directement à perſonne ; & j'avois ſimplement un ordre verbal de le communiquer au Cardinal de Fleury, en lui diſant, que Leurs Maj. Cath. comptoient beaucoup ſur ſon attachement pour Elles, & ſur les preuves qu'il leur en donneroit, dans une occaſion où il voyoit, combien elles ſe prêtoient facilement à ce qui pouvoit réunir les deux Couronnes.

Après avoir pris une copie de ce petit Ecrit, je paſſai l'après midi chez l'Archev. d'Amida pour lui rendre l'original, ſelon que nous en étions convenus ; & je fus enſuite au Palais, pour m'y trouver à la rentrée de Leurs Maj., & prendre congé d'Elles. La Cour ce ſoir-là étoit très-nombreuſe. Le Nonce, le Comte de Könikſeg, & pluſieurs autres Miniſtres étrangers s'y trouverent. Comme je leur dis la démarche que j'allois faire, je remarquai qu'ils re-

garderent d'abord l'Ambaſſadeur de l'Empereur ; apparemment pour lui faire entendre qu'ils reconnoiſſoient en cela ſon ouvrage, & pour l'en féliciter tacitement. Cette opinion ſans doute ne pouvoit lui déplaire ; puiſqu'elle ſervoit à prouver ſon crédit, & les égards qu'on continuoit d'avoir pour l'Empereur. Mais il ne fit cependant rien paroître qui donnât lieu de porter ce jugement : il s'abſtint même poliment, de me faire aucune queſtion ſur mon départ, ou ſur mon voyage, qui ſentit le ton avantageux que les petits genies ne manquent guere de prendre en pareilles occaſions. Leurs Majeſtés étant arrivées dans ces entrefaites, je me mis à la porte de leur Cabinet, pour prendre congé d'Elles ; & au moment où je me baiſſai pour avoir l'honneur de leur baiſer la main, Elles me dirent ſimplement, qu'Elles me ſouhaittoient un bon voyage : mais comme je m'étois avancé deux ou trois pas dans le cabinet, & qu'alors on ne pouvoit plus remarquer l'air de leur viſage, Elles me regarderent avec un ſourire, dont je compris parfaitement le ſens.

Les

Les Courtiſans, qui s'étoient attendus que j'aurois une audience particuliere, parurent un peu ſurpris de la briéveté avec laquelle j'avois été congédié. La nouvelle s'en repandit bientôt dans Madrid; & elle y confirma l'idée qu'on avoit déja, que mon départ, & les circonſtances qui l'accompagnoient, étoient une nouvelle marque de la déference entiere qu'on montroit pour la Cour de Vienne.

Je ſéjournai encore huit jours dans cette Capitale, après avoir pris congé de Leurs Majeſt.; & pendant ce tems-là, l'Archevêque d'Amida & moi eumes de fréquentes relations par lettres, dont on trouve le ſujet dans celles qu'on m'a enlevées. La veille de mon départ Milord Harrington me donna à diner, à l'Ambaſſadeur d'Hollande, au Marquis de Monteleon & à quelques autres Miniſtres Etrangers; & il invita auſſi le Pere MONSINAT. Ce repas fut long, & accompagné de toute la gayeté que l'état du Pere Monſinat & le mien pouvoient nous permettre. On débitoit alors à Madrid, que ce Religieux étoit venu me remplacer, & je lui fis, en badinant, une ample démiſſion de tou-

tes

tes les commiſſions dont le public m'avoit chargé, & de ma prétendue Excellence ; ſouhaittant qu'il réuſſit mieux à ſe procurer ce titre, que je ne l'avois fait.

Quelque tems après le repas, Milord Harrington m'ayant dit en particulier, qu'il comptoit de me ſuivre de près ; il me pria enſuite de lui avouer naturellement, ſi dans mon départ il n'entroit point de myſtere ? „ Vous êtes, „ *ajouta-t-il*, à tout moment dans cette „ Cour, un problême qu'on ne peut „ définir. Le public croit fermement, „ que le Comte de Könikſeg a fait connoitre à Leurs Maj. Cath., que votre ſéjour en Eſpagne ne paroiſſoit „ point indifferent à l'Empereur ; & „ qu'en conſéquence Elles vous ont fait „ inſinuer de vous retirer : mais certains courtiſans mieux inſtruits, ſoupçonnent au contraire, que l'on vous „ reverra ici plutôt qu'on ne penſe ; „ & que tout ſe fait de concert avec „ la France ſur ce qui vous regarde. „ Je ſuis de mon côté diſpoſé à adhérer un peu à ce ſentiment : & ſans „ avoir l'indiſcrétion de vouloir découvrir votre ſecret, je ne ſaurois re-

„ fuſer

„ fuſer à l'amitié que j'ai pour vous, „ de vous demander ſimplement, ſi le „ bruit ſourd des grandes Négociations „ dont on vous dit chargé, a quelque „ fondement? " Je n'en connois aucun, lui répondis-je, que celui des ſpéculations creuſes des Courtiſans dont vous me parlez. Mon voyage en France n'a nul rapport à ce qui ſe paſſe actuellement en cette Cour; & les projets que vous ſoupçonnez qu'on y forme contre la vôtre, ne peuvent aſſurément compâtir avec la reconciliation, puiſque vous êtes mieux au fait que perſonne de la façon dont le Cardinal de Fleury penſe à cet égard. Au ſurplus je ne vous diſſimulerai point, que je parts très-content de cette Cour, & de toutes les bontés dont Leurs Maj. m'ont honoré pendant le ſéjour que j'y ai fait. J'ignore aſſurément ſi je dois jamais y revenir: mais ſoit en France ou ailleurs, je ferai toujours profeſſion d'être attaché à Leurs Maj.; & ſi Elles jugeoient à propos, ajoûtai-je en ſouriant, de faire uſage de mon zele, ne me blameriez-vous point, de négliger de leur en prouver toute l'étendue? „ Je „ vous entens, me repartit alors Mi-

„ lord

„ lord Harrington, en ſouriant auſſi de
„ ſon côté ; & quand je paſſerai à Paris
„ vous me parlerez peut-être plus clai-
„ rement. Quoiqu'il en ſoit, vous y
„ apprendrez, j'eſpere, toute la juſtice
„ que j'ai rendue à la ſageſſe de votre
„ conduite, ſoit en écrivant à notre
„ Ambaſſadeur, ſoit à vos Miniſtres :
„ & je perſevererai toujours dans les
„ mêmes ſentimens ".

La néceſſité indiſpenſable où j'allois être de ménager le Cardinal de Fleury, & de parvenir pour cet effet à diſſiper la méfiance & les préventions qu'il m'avoit marquées, m'engagea de lui écrire, deux jours avant mon départ, d'une maniere qui pût flatter la paſſion qu'il avoit, d'être regardé comme l'unique mobile de tout ce qui ſe faiſoit en France. Je le ſuppliois dans ma lettre, d'agréer que rendant compte à lui ſeul des ordres que Leurs Majeſt. Cath. m'avoient donnés, & des démarches que je ferois pour les exécuter ; elles puſſent être dirigées par ſes lumieres, & ſoutenues par ſon autorité. J'ajoûtois enfin, que j'eſperois, en ſuivant ce projet, de n'en faire aucune qui pût lui déplaire, & qui ne lui prouvât au contraire, l'attache-

tachement & le reſpect que j'avois pour lui.

Cette précaution ne fut point inutile. Le Cardinal, à qui mon ſéjour en Eſpagne ne plaiſoit guere, s'étoit quelquefois expliqué ſur mon ſujet avec vivacité ; & je ſavois de reſte, qu'il n'étoit pas d'un caractere à oublier facilement, que peu ébloui de ſa faveur, je n'euſſe ni craint ſa puiſſance dans ce qui s'étoit paſſé entre nous, ni voulu toujours régler mes démarches ſur les égards qu'il exigeoit. Quelques témoignages de déference, dans une conjoncture où je ne dépendois plus de lui, & où je pouvois lui être utile, me parurent propres à diſſiper ſes préventions : & c'eſt ce qui me détermina à lui écrire, de la maniere que je viens de rapporter. Ma lettre produiſit, au moins en apparence, l'effet que je déſirois ; & le Cardinal parut juger plus favorablement de mes intentions, dans certaines occaſions où il fut queſtion de moi. C'eſt ce que j'appris à Paris par une Dame, fort en liaiſon avec le Cardinal, qui remarqua ce changement, & que j'en fixois exactement l'époque. Son rang, & encore plus ſa vertu, rendroient ſon témoi-

témoignage infiniment reſpectable, ſi je la nommois : mais il n'eſt pas néceſſaire de l'employer pour un fait de ſi petite importance. Cette Dame vit : ſa pieté eſt ſincere ; & par conſéquent ſa droiture. Elle ne me refuſera pas, j'eſpere, de rendre juſtice à la mienne dans ce que je dis.

Je partis de Madrid le 8. de Janvier 1727, & je repris, pour aller en France, la route de Navarre, en paſſant à Pampelune, qui eſt la Capitale de ce Royaume. Le Gouverneur & les principales perſonnes de la ville eurent pour moi autant d'attention & de politeſſe, qu'ils m'avoient marqué d'indifference quand j'étois venu en Eſpagne. Je remarquai avec plaiſir, dans leur maniere de s'expliquer, que regardant mon retour en France comme l'avant-coureur d'une prochaine rupture entre les deux Couronnes, qu'ils témoignoient un véritable chagrin que je quittaſſe l'Eſpagne, & un grand deſir de voir la bonne intelligence rétablie entre les deux Rois. Ce ſentiment me parut général dans tous les endroits où je paſſai : chacun s'empreſſoit à me le marquer ; & je fis de mon mieux dans les

conver-

converſations, pour le fortifier par des refléxions propres à l'entretenir, & par l'eſpérance d'une prochaine reconciliation, malgré tous les obſtacles qui ſembloient l'éloigner.

Le mauvais tems m'avoit obligé de faire de petites journées, & de m'arrêter à Pampelune & à St. Jean Pied de Port. Mr. d'Adoncourt qui commandoit à Bayonne, & à qui on avoit écrit par la poſte mon départ de Madrid, ne me voyant point paroître, craignit qu'il ne me fût arrivé quelqu'accident en chemin, ou que je ne fuſſe tombé malade. Il envoya obligeamment un Courier au devant de moi, pour avoir de mes nouvelles, qui me rencontra à *Mediondez*. Je n'avois rien éprouvé de ce que Mr. d'Adoncourt avoit appréhendé : mais l'uſage de courir la poſte en chaiſe n'étant point établi en Eſpagne, ainſi que cela ſe pratique dans d'autres pays ; il avoit falu eſſuyer l'ennui d'un voyage fait avec lenteur, & celui d'entendre mon voiturier Eſpagnol chanter ſur le même ton pendant la journée entiere, quelque Romance en ſa Langue, dont le ſujet étoit à peine épuiſé le ſoir.

A mon arrivée à Bayonne, Monſieur d'Adoncourt me remit une Lettre du Comte de Morville, que ce Miniſtre lui avoit adreſſée pour me la rendre. Cette Lettre n'a évité le ſort de tous mes autres papiers, que parce que je l'envoyai à mon Pere qui vivoit alors, afin qu'il pût voir la ſatisfaction qu'on me témoignoit, des démarches que j'avois faites en Eſpagne, pour contribuer à la reconciliation des deux Couronnes. La voici.

A Verſailles *le* 30. Decemb. 1726.

SElon ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſieur, *je vous crois actuellement parti de Madrid*; *ainſi j'adreſſe cette Lettre à Mr. d'*Adoncourt, *pour vous la rendre à votre paſſage à Bayonne. Vous ne devez point douter de l'impatience que l'on a de vous voir arriver ici, & d'être inſtruit du ſujet de votre voyage. Mr. le* Cardinal de Fleury, *qui ne deſire rien tant que la réunion des deux Couronnes, eſpere toujours, malgré tous les préparatifs de guerre qui ſe font en Eſpagne, que le Roi Catholique ne prendra aucune réſolution qui puiſſe troubler la tranquillité de*

de l'Europe, ou mettre le Roi dans la néceſſité de remplir les engagemens qu'il a pris avec ſes Alliés ; & ſon Eminence ſe flatte également, que les propoſitions que vous avez à faire, conformes à ces deux objets, lui laiſſeront la liberté de manifeſter le zele qu'elle reſſent pour Leurs M. Cath.

En mon particulier, connoiſſant comme je fais votre ſageſſe & vos talens, j'en tire d'heureux préſages pour la reconciliation ; & je ſouhaitte que ce que vous avez ſi heureuſement & ſi habilement commencé à Madrid, puiſſe ſe conſommer ici avec le même ſuccès.

Je ſuis très-parfaitement, MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur
Signé MORVILLE.

J'employai le peu de ſéjour que je fis à Bayonne à faire ma Cour à la Reine* Douairiere d'Eſpagne, qui reſidoit dans une maiſon de Campagne voiſine de la ville. Nous y allions tous les jours Mr. d'Adoncourt & moi. Sa Maj. me marqua

* *Marie Anne de* NEUBOURG veuve de CHARLES II.

qua la même bonté dont Elle m'avoit honoré lorſque je lui avois été préſenté en allant à Madrid. C'eſt la derniere fois que j'ai eu l'honneur de voir cette bonne & vertueuſe Princeſſe. Mes diſgraces n'ont point alteré ſa bienveuillance : Elle a bien voulu me la continuer juſqu'à la fin de ſa vie ; recevoir favorablement l'hommage de mon reſpect que je lui rendois de tems en tems par l'entremiſe de Monſieur d'Adoncourt ; & me faire écrire diverſes fois par lui, qu'elle étoit touchée des traverſes que j'eſſuyois, & qu'elle me ſouhaittoit un ſort plus heureux. Celui de cette Princeſſe, depuis la mort du Roi ſon Mari juſques au tems où elle eſt retournée en Eſpagne, c'eſt-à-dire peu de mois avant ſa mort *, a été auſſi pénible que triſte. La Cour de Madrid ne lui payoit rien, pendant pluſieurs années, des revenus dont elle devoit jouïr. Reduite à vivre d'emprunt, elle avoit le chagrin de voir ſouvent les Domeſtiques de ſa maiſon, lui expoſer leur extrême indigence, ſans pouvoir les ſoulager. Cette

* Elle eſt morte à *Guadalaxara* le 16. Juillet 1740.

Cette ſituation, ordinairement ſi inconnue aux perſonnes de ſon rang, lui paroiſſoit avec raiſon bien dure: le détail dans lequel elle jugea à propos d'entrer à cet égard un ſoir que j'avois l'honneur d'être avec Sa Maj. la conduiſit inſenſiblement, à me raconter differentes circonſtances de ſa vie, où ſon élevation n'avoit ſervi qu'à lui faire ſentir plus vivement l'amertume des chagrins qu'elle avoit eſſuyés. Ayant pris la liberté de lui dire alors, que la ſageſſe de Dieu, pour faire connoître la fragilité de la puiſſance humaine, n'avoit point permis que le Trône fût toujours inacceſſible aux contradictions & aux peines. *Non ſans doute*, me dit-elle, d'un ton qui marquoit que le ſouvenir des differentes mortifications qu'elle avoit eſſuyées lui étoit encore fort préſent; *il ne ſert au contraire qu'à priver du léger adouciſſement de pouvoir parler, & ſe plaindre à quelqu'un, en liberté & en ſureté.*

Quoiqu'en partant de Bayonne j'euſſe trouvé la facilité de courir la poſte en chaize, je n'en arrivai pas plus vite à Paris. Les Landes de Bourdeaux, qui étoient preſque toutes couvertes d'eau

d'eau quand j'y paſſai; des boues affreuſes depuis Barbezieux juſqu'à Poitiers, me retarderent beaucoup. Reduit à faire autant uſage des bœufs que des cheveaux pour tirer ma chaiſe, je reſtai plus de trois ſemaines en chemin; & ce ne fut que le 30. de Janvier que j'arrivai à Verſailles.

En paſſant à Orleans, où je dînai chez l'Evêque * de cette ville, Oncle du Comte de Morvillle, j'appris que la Cour ne devoit revenir de Marly que le 1. de Fevrier. Ce Prélat vouloit me retenir chez lui juſqu'à ce jour-là; mais je le ſuppliai de me laiſſer continuer mon chemin: étant bien aiſe de préceder d'un jour le retour du Roi à Verſailles, tant par rapport à mes affaires particulieres, que pour mettre en ordre les differens papiers dont j'étois chargé.

Le lendemain de mon arrivée à Verſailles, je rencontrai en ſortant du Cabaret du Cadran bleu où j'étois logé, le Comte de Valbelle. Il me mena dîner chez lui avec le Comte de Calviere ſon frere.

* *Jean Baptiſte* FLEURIAU, frere de Mr. d'Armenonville Garde des ſceaux de France.

frere. Dans la converſation que j'eus avec eux, j'appris pluſieurs petites particularités, qui commencerent à me mettre un peu au fait de ce qui ſe paſſoit à la Cour. L'après diné nous montames enſemble au Château. J'avois dit par hazard au Comte de Valbelle, que la Reine d'Epagne m'avoit donné une Lettre pour la Ducheſſe de Ventadour, avec 200. Livres de Tabac d'Eſpagne que S. Maj. Cath. envoyoit à cette Dame. Il voulut ſur cela me mener chez elle; mais la bienſéance exigeant que je commençaſſe par voir le Comte de Morville, je m'excuſai de ſuivre le Comte de Valbelle, & je le quittai pour paſſer à l'appartement de ce Miniſtre.

Il n'y avoit, à ce qu'on m'apprit quand j'y entrai, que peu de momens qu'il étoit arrivé de Marli. Je lui fis dire que j'étois dans ſon Antichambre, pour ſavoir quand il trouveroit bon que j'euſſe l'honneur de le voir. Il vint auſſi-tôt lui-même à la porte de ſon Cabinet; & après m'avoir reçu avec toute ſorte de témoignages d'amitié, nous commençames à entrer en matiere ſur le ſujet de mon voyage.

Quelque parfaite que fût l'intelligence qui s'étoit formée entre le Comte de Morville & moi, pendant mon ſéjour en Eſpagne, quelque prévenus que nous fuſſions l'un pour l'autre ; la ſituation où nous nous trouvions, depuis que j'étois entré au ſervice de Sa Majeſté Cath., ne nous laiſſoit plus la liberté de nous parler avec la même cordialité qu'auparavant. Le Comte de Morville étoit Miniſtre du Roi. Je venois d'une Cour dont les ſentimens pour la France paroiſſoient fort équivoques ; & on a vu par l'inſtruction que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée, que ce Monarque croyoit avoir de juſtes ſujets de ſe méfier du Comte de Morville. Ce fut donc avec quelque circonſpection que nous nous expliquames dans ce premier début. La converſation ne roula d'abord que ſur la trop grande dépendance où la Cour d'Eſpagne, au dire du Comte de Morville, s'étoit miſe de celle de Vienne, & ſur les raiſons dont je me ſervis pour combattre cette opinion, & pour juſtifier la conduite de Leurs Maj. Cath.. Mais comme tous ces raiſonnemens n'aboutiſſoient pas à grand choſe, & dégéneroient inſenſiblement en un verbiage

verbiage inutile & ennuyeux : Je dis au Comte de Morville, pour ranimer un peu notre entretien, que c'étoit injuſtement qu'on paroiſſoit prévenu en France, que la Reine d'Eſpagne éloignoit la reconciliation des deux Couronnes ; puiſque cette Princeſſe m'avoit chargé d'un Mémoire, qu'on pouvoit regarder comme la premiere ouverture faite pour la procurer. J'ajoutai que j'avois copié ce Mémoire ſur celui que la Reine avoit écrit de ſa main : qu'il renfermoit toutes ſortes de témoignages d'égard & d'amitié pour le Roi, & de bienveuillance pour la Nation Françoiſe ; & qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en convaincre. Le Comte de Morville me parut extrêmement ſurpris de ce que je lui diſois. Il me demanda avec empreſſement ſi j'avois ſur moi ce Mémoire, étant fort curieux de voir comment la Reine d'Eſpagne s'expliquoit. Je le lui préſentai, & il l'examina avec attention. C'eſt beaucoup, me dit-il en me le rendant, que Sa Maj. Cath. ſe ſoit déterminée à parler comme elle fait : on peut au moins ſe flatter qu'elle n'eſt point auſſi oppoſée qu'on ſe l'étoit imaginé, à la réunion des deux Couronnes ; & vous nous annon-

cez une nouvelle à laquelle on ne s'attendoit point ici. Mais la condition d'accéder au Traité de Vienne dont la Reine fait en quelque maniere dépendre cette réunion, eſt en vérité ſi peu admiſſible, qu'il me paroit impoſſible qu'elle produiſe l'effet que nous deſirons. Car en bonne foi, Sa Maj. Cath. peut-elle penſer que le Roi abandonnera ſes Alliés pour ſe mettre à la diſcretion de la Cour Imperiale. Cette démarche ſeroit auſſi imprudente qu'indécente; & je crois pouvoir vous dire, que vous ne trouvez pas Mr. le Cardinal de Fleury fort diſpoſé à goûter un pareil projet. Toutes les propoſitions qui ſe font, repondis-je, quand il eſt queſtion de rétablir l'intelligence entre les Souverains, ſont-elles donc d'abord ſi conformes aux intérêts & aux vues des uns & des autres, qu'il ne faille pas que chacun de ſon côté en explique quelques-unes, & en retranche d'autres, juſqu'à ce que le tout puiſſe s'ajuſter avec ce que l'honneur & la bienſéance exigent? L'un & l'autre, dites-vous ne permettent point au Roi d'acceder au Traité de Vienne: mais (pardonnez cette queſtion) n'interdiſent-ils point également à Leurs Maj. Cath.

Cath. de ſe détacher, comme on le ſouhaitte ici, de l'Alliance qu'elles ont faite avec l'Empereur, pour ſe réunir à la Ligue d'Hanover ? Ne pouſſons donc point, Monſieur le Comte, ajoutai-je en ſouriant, notre délicateſſe ſur la bonne foi juſqu'à de vains ſcrupules. Les premieres difficultés ne doivent pas nous arrêter ou nous rebuter : Vous & Mr. le Cardinal de Fleury trouverez bien les moyens de les ſurmonter. Je ne ſuis venu ici que pour ſeconder vos bonnes intentions ; & il ne tiendra pas à moi qu'elles ne produiſent d'heureux fruits. Le Comte de Morville repliqua obligeamment, qu'après ce qu'il voyoit que j'avois ſu ménager en Eſpagne, il y avoit tout lieu d'eſperer que ce que je lui diſois arriveroit ; & qu'au moins je pouvois être certain, qu'il feroit tout ſon poſſible pour concilier les eſprits. Il me me demanda enſuite, ſi je ne comptois pas de voir ce même ſoir le Cardinal de Fleury ? Je lui répondis que c'étoit bien mon intention, & qu'au ſortir de ſon Cabinet je me propoſois d'aller chez cette Eminence. Le Comte de Morville me dit alors, que depuis que l'on ſavoit que j'étois en chemin, le Cardinal avoit

paru deſirer beaucoup de me voir arriver ; & même je puis vous aſſurer, ajouta-t-il, qu'il s'eſt expliqué ſur votre ſujet d'une maniere fort obligeante. Il faut tâcher à préſent, repliquai-je, de ne pas lui donner lieu de changer de langage : dans cette vue, comme vous connoiſſez encore mieux que moi ſa délicateſſe, trouvez bon que je vous ſupplie, quand vous le verrez de ne point paroître inſtruit du Mémoire que je vous ai préſenté. C'eſt un fruit nouveau dans cette ſaiſon, dont il faut que je lui offre les prémices ; & vous n'ignorez pas l'intérêt particulier que j'ai d'avoir pour lui cette attention. Le Comte de Morville entra parfaitement dans mon ſentiment ; & il me promit, au cas que le Cardinal parlât du Mémoire qu'il venoit de lire, de garder exactement le ſecret. Nous nous ſeparames là-deſſus, & je me rendis tout de ſuite à l'appartement du Cardinal.

Comme la Cour étoit revenue ce ſoir-là de Marly, je trouvai l'Antichambre de ce Miniſtre remplie de Courtiſans. Pluſieurs d'entr'eux, dont j'étois fort connu, s'empreſſerent en me voyant paroître, de m'aborder, & de me racon-

ter

ter tout de ſuite ce qui ſe débitoit ſur le ſujet de mon arrivée. Je devins auſſitôt l'objet de l'attention & de la curioſité de l'aſſemblée. Quelques perſonnes dans l'idée que le Cardinal deſiroit beaucoup de me voir, me preſſerent de me faire annoncer : mais je m'excuſai de ſuivre leur conſeil, je repliquai au contraire avec indifference, qu'il ſuffiſoit, quand Mr. le Cardinal de Fleury ſortiroit, que j'euſſe alors l'honneur de le ſaluer ; & ſans montrer aucun empreſſement de parler à ce Miniſtre, je continuai de m'entretenir avec les gens de ma connoiſſance. Une demie heure après la Marechale d'Eſtrées parut, & fut d'abord admiſe dans le Cabinet du Cardinal. Il ſortit quelques momens après pour la reconduire, & quand il l'eut quittée je me préſentai devant lui pour le ſaluer. „ Il vint à moi dès qu'il m'eut „ apperçu, & avec un viſage riant, „ ſoyez Mr., me dit-il, le bienvenu : „ vous vous êtes aſſurément long-tems „ fait attendre ; & ſans doute vous a- „ vez voulu obſerver, en courant la „ poſte, toute la gravité d'un Eſpagnol : „ mais enfin vous voila arrivé, & on „ eſt ravi de vous voir, malgré votre

„ peu d'empreſſement à nous venir join-
„ dre ". En me diſant ces mots, le Cardinal rentra dans ſon Cabinet où je le ſuivis ; & deux ou trois perſonnes, qui avoient profité de cette occaſion pour lui parler un moment en paſſant, s'étant retirées, je reſtai ſeul avec lui. Quand nous fumes aſſis il continua à m'aſſurer avec une phyſionomie ouverte & amiable, qu'il étoit bien aiſe que Leurs Maj. Cath. m'euſſent choiſi dans la conjoncture préſente pour venir en France, eſperant que ce voyage auroit d'heureuſes ſuites. Il ajouta que je devois me ſouvenir, que c'étoit lui qui avoit approuvé le premier que j'allaſſe en Eſpagne, & qui l'avoit fait agréer à Mr. le Duc de Bourbon : qu'il ſavoit combien je m'étois comporté prudemment en ce pays-là : & que toutes les lettres qu'il avoit reçues de la Cour de Madrid, depuis que j'en étois parti, faiſoient l'éloge de ma conduite. A la ſuite de toutes ces expreſſions obligeantes, le Cardinal me fit differentes queſtions ſur les diſpoſitions où j'avois laiſſé le Roi d'Eſpagne pour la reconciliation. Il s'étendit beaucoup ſur l'étonnement que lui cauſoit l'étroite union

de

de ce Monarque avec l'Empereur, & ſur le peu d'effet qu'avoient produit juſqu'alors, les differentes démarches qu'il avoit faites, pour porter Sa Maj. Cath. à reprendre pour le Roi & la France les ſentimens d'amitié qu'il devoit naturellement avoir. „ C'eſt la Reine, dit-„ il, qui eſt la cauſe principale de tout „ ce refroidiſſement : on ne la tirera „ point de l'erreur où elle eſt, que „ l'Archiducheſſe épouſera Dom-Carlos, „ juſqu'à ce qu'elle voye clairement que „ la Cour de Vienne n'a certainement „ pas deſſein de conclurre cette Allian-„ ce. L'Epoque de cette découverte „ n'eſt à la vérité pas éloignée ; mais „ en attendant les eſprits s'aigriſſent ; „ l'Eſpagne acheve de s'épuiſer en libé-„ ralités : elle eſt prête à déclarer la „ guerre à l'Angleterre, & à nous jet-„ jer dans la facheuſe néceſſité de rem-„ plir les engagemens que nous avons „ pris avec cette Couronne : on perſua-„ de outre cela à Leurs Majeſtés Cath. „ qu'elles s'empareront aiſément de Gi-„ braltar, quoique tous les gens ſen-„ ſés regardent cette entrepriſe comme „ tout-à-fait téméraire, pour ne rien „ dire de plus : enfin, ſans argent, ſans

„ flotte, ſans aſſurance & ſans poſſi-
„ bilité de recevoir aucun ſecours de
„ l'Empereur, le Roi d'Eſpagne for-
„ me des projets qui peuvent devenir
„ auſſi funeſtes à ſes Etats qu'à toute
„ l'Europe ; puis qu'il eſt impoſſible,
„ s'ils s'exécutent, que la guerre ne
„ s'allume de toute part. "

Inſtruit depuis long-tems que le Cardinal poſſedoit mieux que perſonne l'art de montrer, quand il vouloit, une cordialité & une franchiſe ſur laquelle cependant il ne falloit gueres compter, j'affectai de lui répondre avec le même air de candeur : & je renouvellai les aſſurances que je lui avois données de Madrid, que dans tout ce qui ſe paſſeroit déſormais entre nous, je me propoſois de le rendre maître abſolu des démarches que j'avois à faire. Récapitulant enſuite tout ce qu'il m'avoit dit au ſujet de Leurs Maj. Cath., je tâchai de juſtifier les ménagemens qu'Elles avoient pour l'Empereur ; de faire enviſager les eſperances du mariage de l'Archiducheſſe avec l'Infant Dom-Carlos, comme mieux fondées qu'on ne les croyoit en France ; & de montrer avec combien de raiſon Leurs Maj. Cath. étoient offenſées de la conduite

duite que tenoit l'Angleterre, qui avoit commencé les hoſtilités, ſoit aux Indes en y bloquant les Gallions & en Europe en menaçant de faire une deſcente ſur les Côtes d'Eſpagne. Mais, dis-je enſuite au Cardinal, vous allez voir Monſeigneur, par le contenu du Mémoire que la Reine d'Eſpagne m'a ordonné de vous remettre, que les diſpoſitions de cette Princeſſe pour la France, ſont bien differentes de celles qu'on lui attribue. Ce Mémoire eſt la copie de celui que la Reine avoit écrit de ſa main; & je me perſuade, ajoutai-je en le lui préſentant, que votre Eminence, après l'avoir lu, reviendra du préjugé où l'on eſt ici, que la Reine s'oppoſe ſeule à la reconciliation: Sa Maj. va vous aſſurer du contraire, & qu'elle ne cherche que les moyens de la concilier avec les juſtes égards qu'elle doit avoir pour l'Empereur.

Le Cardinal me parut pas moins ſurpris que l'avoit été le Comte de Morville, quand il m'entendit parler d'un Mémoire écrit par la Reine d'Eſpagne, où il étoit queſtion de reconciliation. Il le prit avec empreſſement, le lût avec attention, & me l'ayant rendu, „ Vous ne doutez

„ pas, me dit-il, que ce ne ſoit avec
„ avec beaucoup de plaiſir que je vois
„ la Reine d'Eſpagne s'expliquer comme
„ elle fait ſur la réunion des deux Cou-
„ ronnes, & que cette Princeſſe com-
„ mence à revenir des préventions qu'el-
„ le avoit contre nous. C'eſt déja un
„ point conſiderable de gagné : mais
„ nous ſommes encore bien éloignés
„ d'arriver au but. Selon ce Mémoire,
„ Leurs Maj. Cath. font en quelque fa-
„ çon dépendre leur reconciliation avec le
„ Roi leur Neveu, de l'acceſſion de Sa
„ Maj. au Traité de Vienne ; & cette
„ démarche eſt auſſi contraire à ſa gloire
„ qu'à la bonne foi, jugez après cela
„ ſi je lui donnerai jamais un pareil
„ conſeil. Il eſt également impoſſible
„ de profiter de la permiſſion que le
„ Roi d'Eſpagne * ofre d'accorder aux
„ ſeuls François, de retirer les effets
„ qu'ils ont ſur les gallions : car, ou-
„ tre qu'ils paroiſſent appartenir à des
„ Eſpagnols, qui ſeuls ont le droit de
„ commercer aux Indes, ces effets ſont
„ confon-

* On ofroit dans ce Mémoire de faire remettre aux ſeuls François l'argent & les effets qu'ils avoient ſur la flotille & les gallions.

„ confondus avec ceux des Négocians
„ des autres Nations, & n'en peuvent
„ être ſéparés que de concert avec eux.
„ Or certainement ces négocians ne con-
„ ſentiront point qu'on accorde un ſem-
„ blable privilege aux François : il don-
„ neroit lieu à des plaintes ſans fin de
„ la part de l'Angleterre & de la Hollan-
„ de, avec qui le Roi eſt allié. Vous
„ voyez donc, que ſi Leurs Majeſtés
„ Cath. s'en tiennent à ce que ce Mé-
„ moire exprime, nous ne pouvons en
„ faire aucun uſage : mais ce n'eſt pas
„ encore tout. Si on aſſiege Gibraltar,
„ comme il n'y a preſque plus lieu d'en
„ douter, l'Angleterre ſe trouvant atta-
„ quée, le Roi ne pourra ſe diſpenſer
„ de remplir les engagemens qu'il a pris
„ avec cette Couronne ; & voila la guer-
„ re allumée de toute part en Europe.
„ Comment éviter ce malheur ? N'avez-
„ vous point d'autres moyens à nous
„ propoſer pour cela, que ceux que ren-
„ ferme le Mémoire de la Reine ? Vous
„ pouvez vous expliquer librement avec
„ moi. Je deſire ardemment notre réu-
„ nion avec l'Eſpagne : je ſuis & ſerai
„ toujours attaché à Leurs Maj. Cath. ;
„ & l'unique objet de mes vœux eſt,

„ de

„ de me trouver en liberté de leur don-
„ ner des marques de mon reſpect &
„ de mon zele pour leur ſervice ".

La preuve la plus eſſentielle, dis-je alors au Cardinal, de la ſincerité de l'attachement de V. E. pour le Roi & la Reine d'Eſpagne, eſt d'écrire à cette Princeſſe ce que vous venez de me dire. Ajoutez y toutes les refléxions & les raiſons que votre zele pour les intérêts de Leurs Maj. Cath., & la ſupériorité de vos lumieres vous inſpireront; & ne doutez point que le Roi & la Reine ne faſſent une ſérieuſe attention à vos repréſentations, & qu'elles n'influent infiniment dans les réſolutions qu'ils pourront prendre. „ Mais, reprit le Car-
„ dinal, ce Mémoire eſt-il donc votre
„ dernier mot? Et ne pouvez point
„ donner quelqu'explication aux propo-
„ ſitions qu'il renferme, ou engager
„ Leurs Maj. Cath. à conſiderer, que
„ les ouvertures qu'Elles font pour la
„ reconciliation deviennent inutiles, par
„ les conditions dont Elles la font dé-
„ pendre? Le tems preſſe de s'expliquer.
„ Depuis que vous êtes parti de Ma-
„ drid, les préparatifs de guerre n'ont
„ fait que redoubler en Eſpagne. Nous

„ avons

„ avons même des avis, qu'il y a déja
„ un Corps conſiderable de troupes au-
„ tour de Gibraltar. Où en ſerons-
„ nous ſi les hoſtilités commencent, &
„ qu'elles rompent toutes les meſures
„ que je puis prendre pour contenir
„ l'Angleterre ? Vous nous portez des
„ eſperances, qui tout-à-coup ſe détrui-
„ ſent par l'Ecrit même qui les a fait
„ naître ".

Ce que vous craignez, Monſeigneur, dis-je au Cardinal, n'arrivera point, ſi vous voulez bien, je le repete encore, écrire à la Reine dans le même ſens que vous me parlez. Quand vous ne gagneriez, en faiſant cette démarche, que de rompre la glace, & de donner lieu à un commencement de relation entre S. Maj. & vous; n'eſt-ce pas déja un grand avantage, & un acheminement à obtenir des éclairciſſemens que vous me demanderiez actuellement en vain ? „ Je conviens de
„ ce que vous me dites, repartit le Car-
„ dinal, & j'hazarderai la lettre que vous
„ me conſeillez d'écrire. Je ne veux
„ rien avoir à me reprocher. Mais je ne
„ vous diſſimulerai point, que c'eſt avec
„ quelque repugnance que je me confor-
„ me à votre ſentiment : car après avoir

„ ſi

„ ſi ſouvent tenté en vain le moyen que „ vous me propoſez pour être écouté, „ je ne me flatte gueres d'être plus heu- „ reux cette fois". Et moi, lui dis-je, je ſuis perſuadé du contraire. L. Maj. ont gardé le ſilence avec votre Eminence, dans le tems que leur reſſentiment contre cette Cour étoit le plus vif : s'enſuit-il de là que ce refus de vous répondre doive toujours durer, & que vos inſtances, Monſeigneur, pour le faire ceſſer, ſoient inutiles dans la circonſtance préſente ? Le Cardinal, après quelques nouvelles objections, conſentit enfin de ſuivre mon conſeil : il me parla enſuite de la réſolution que Leurs Maj. avoient priſe, de faire arrêter aux Indes le Vaiſſeau de la Compagnie du Sud, comme une nouvelle preuve du peu de ménagement que la Cour d'Eſpagne vouloit garder avec l'Angleterre. Il ajouta que ſuivant toute apparence, les Anglois reſſentant vivement la ſaiſie de ce Vaiſſeau, chercheroient à s'en venger, en employant leurs forces navales pour détruire entierement le commerce d'Eſpagne ; & qu'il lui ſembloit qu'on auroit dû attendre des conjonctures plus favorables, pour faire ceſſer la contrebande

des

des Anglois dans les Indes, dont la Cour d'Eſpagne ſe plaignoit.

Les Inſtructions † qui avoient été données aux Amiraux *Hoſier*, *Jennings*, & *Hopſon*, de s'emparer des Gallions, ſans qu'aucune déclaration de guerre contre l'Eſpagne autorisât une ſemblable démarche, me fournirent une ample matiere de faire remarquer au Cardinal, que le Roi d'Angleterre étant l'aggreſſeur, Leurs Maj. Cath. n'avoient pû ſe diſpenſer de s'oppoſer aux entrepriſes de ce Monarque, & de ſoutenir les droits & l'honneur de leur Couronne. Ce Miniſtre qui ne vouloit pas, dans cette premiere converſation, me donner lieu de le taxer de partialité en faveur de l'Angleterre, parut prendre en bonne part mes réflexions, & regarder les differens griefs de l'Eſpagne contre l'Angleterre comme peu difficiles à redreſſer dans un Congrès. Il ajouta que c'étoit ce qui lui faiſoit encore plus ſouhaitter, que Leurs Maj. Cath. ne portaſſent point les choſes à une extremité, qui rendît ce moyen impraticable.

Notre

† Voyez à la fin de ce Volume, *Pieces Juſtificatives* N°. I.

Notre entretien, qui duroit depuis plus d'une heure, étant ſur le point de finir, le Cardinal me demanda ſi je me propoſois de voir à la Cour les Princes & les Miniſtres, & de me produire dans le Public ſur le pied d'un Négociateur? Je lui répondis, que j'étois bien éloigné d'avoir cette idée: que je comptois uniquement, s'il l'approuvoit, de faire la reverence au Roi, & de m'en tenir là, ſans paroître à la Cour que comme un ſimple particulier; & que je n'y viendrois même que pour voir Son Eminence, afin de recevoir ſes ordres, & lui communiquer les lettres que je recevrois de la Cour d'Eſpagne.

Soit que cette réponſe favoriſât le deſſein que le Cardinal avoit vraiſemblablement, de ſe rendre le maître abſolu de la Négociation qui alloit ſe paſſer entre lui & moi, ou ſoit qu'elle lui parut ſeulement convenir à celui qu'il cachoit peut-être dès ce tems-là, de tenir tout ce qui paſſeroit entre nous dans une obſcurité, qui lui laiſsât la liberté de l'interpréter enſuite comme il voudroit, il approuva beaucoup le parti que je prenois. „ Par là, me dit-il, vous vous „ mettrez à l'abri de pluſieurs queſtions

„ qui

„ qui pourroient vous embarraſſer, & „ d'être, outre cela, le ſujet des con- „ verſations du Public. Pour éviter mê- „ me dès à préſent cet inconvénient, je „ vous conſeille de ſortir par cette porte, „ & de ne point repaſſer dans mon an- „ tichambre, qui, comme vous avez vû, „ eſt pleine de monde". En me diſant ces mots, le Cardinal appella un Valet de chambre nommé *Barjac*, qui, depuis ce tems-là, a joué, dit-on, auprès de lui, & même à la Cour, un eſpece de rôle, & il lui ordonna de me conduire par de petits cabinets, qui avoient une ſortie, autant que je puis m'en ſouvenir, dans la ſeconde antichambre, & de m'introduire deſormais, quand je viendrois chez lui, par le même chemin.

Ma ſortie myſtérieuſe de chez le Cardinal, n'empêcha pas le public de s'appercevoir de la longueur de la conference que nous avions eue enſemble. Dès le ſoir même le Comte de Marſillac * me vint voir dans mon Cabaret du Cadran bleu, où je m'étois retiré en quittant le Cardi-

* Il avoit quitté le ſervice d'Eſpagne pour rentrer dans celui de France, comme je l'ai rapporté au *Tom. I.*

Cardinal. Il m'apprit qu'on répandoit déja dans le public, que j'étois chargé des dernieres réſolutions de Leurs Maj. Cath., qui devoient décider de la guerre ou de la paix.

Le lendemain le Cardinal m'envoya chercher vers les huit heures du matin; & après m'avoir encore parlé du Mémoire de la Reine d'Eſpagne, il me pria de le lui laiſſer, afin qu'il pût l'examiner plus à loiſir, pour répondre à tous les articles qu'il contenoit. Dans la ſuite de notre converſation, il me demanda, dans quelles diſpoſitions étoient Leurs Maj. Cath. pour Mr. de Morville, & ſi Elles m'avoient ordonné de voir ſouvent ce Miniſtre? Peut-être le Cardinal me faiſoit-il ces queſtions par pure curioſité; peut-être auſſi pour tâcher de pénétrer mes ſentimens pour le Comte de Morville, avec qui il ſavoit que j'avois eu, pendant tout le tems de mon ſejour en Eſpagne, une relation aſſez ſuivie. Dans l'incertitude où j'étois des vues que pouvoit avoir le Cardinal, je répondis, que le Roi & la Reine d'Eſpagne ne m'avoient ni ordonné, ni défendu d'avoir une fréquente communication avec Mr. de Morville; s'en rapportant ſur cet article

ticle, à ce que je croirois être de quelque utilité pour leur ſervice : que quant aux ſentimens de L. Maj. pour ce Miniſtre, comme Elles ne s'étoient jamais expliquées ſur cela avec moi, je n'en pouvois rien dire : mais que je croyois ſeulement avoir remarqué, que l'intime & étroite correſpondance qui paroiſſoit entre la France & l'Angleterre, ne leur donnoit pas une trop bonne opinion de l'attachement de Mr. de Morville pour Elles. Cette réponſe ne ſatisfaiſant que médiocrement la curioſité du Cardinal, qui dans le fond avoit pour l'Angleterre encore plus de ménagement que le Comte de Morville; il ne jugea pas à propos de pouſſer plus loin les queſtions. Le reſte de la converſation ſe reduiſit à quelques diſcours polis qu'il me tint, à plaiſanter encore avec moi ſur la maniere dont je courois la poſte, & à m'inviter à dîner. Après quoi il ſortit pour aller chez le Roi.

Quoiqu'il n'y eût aucune apparence que je duſſe avoir l'honneur de parler à Sa Maj., je crus néanmoins, que comme Elle ne pouvoit ignorer que je venois de la Cour d'Eſpagne, le reſpect & la bienſéance me preſcrivoient d'avoir l'honneur

neur de lui faire la reverence ; & je m'adreſſai ſuivant l'uſage, pour en obtenir la permiſſion, au Duc de Noailles *, qui étoit alors Capitaine des Gardes du Corps, en quartier. Ce Seigneur m'honoroit de ſon amitié, & j'avois eu de fréquentes relations avec lui pendant mon ſejour en Eſpagne. Il me rendit avec plaiſir le petit ſervice de me préſenter au Roi. Le Duc de Noailles n'étoit pas trop bien alors avec la Cour de Madrid, & il deſiroit fort de s'y raccommoder ; cette circonſtance ne contribua peut-être pas peu à la bonne diſpoſition où il étoit de m'obliger. Il me la marqua effectivement, par la maniere dont il parla au Roi ſur mon ſujet : car après m'avoir nommé, il ajouta que feu Mr. le Dauphin † m'avoit honoré de ſa bienveuillance

* A préſent Maréchal de France.

† Comme on pourroit penſer qu'à l'occaſion d'une expreſſion, échappée peut-être par hazard au Duc de Noailles, je cherche à me procurer ſans fondement, la diſtinction d'avoir été traité favorablement de feu Monſeigneur le Dauphin Pere du Roi ; je crois devoir donner ici un petit éclairciſſement, qui ſerve à prouver ma bonne foi.

L'Auguſte & vertueux Prince dont le Duc de Noailles faiſoit mention ſur mon ſujet à Sa Maj. ;

&

lance ; que le Roi d'Eſpagne paroiſſoit avoir pour moi les mêmes ſentimens de bonté ; & que j'arrivois de la Cour de ce Monarque, comme ſans doute Sa Maj. en étoit informée. C'eſt au reſte la premiere fois que j'ai eu l'honneur de paroitre devant le Roi, & j'ai lieu de craindre que ce ne ſoit la derniere ; puiſque les préventions que le Cardinal de Fleury a donné vraiſemblablement à Sa Maj. contre

& feue Madame la Dauphine, honoroient ma mere (Dame du Palais de cette Princeſſe,) d'une bienveuillance particuliere ; j'ai pour preuve de ce que je dis un grand nombre de lettres de leurs propres mains, que lui écrivoient M. le Dauphin, pendant le voyage qu'il fit pour accompagner le Roi d'Eſpagne Philippe V. ſon frere, ou pendant le cours de ſes campagnes en Flandres & en Allemagne ; & Madame la Dauphine, en d'autres circonſtances.

M. le Duc de Berry marquoit à ma mere la même bonté ; & ce Prince, mais plus ſouvent encore M. le Dauphin, lui faiſoit l'honneur & à la Marquiſe d'Hudicourt ma Grand-mere, de dîner chez elles avec quelques Dames de la Cour : C'étoit moi, qui, ordinairement, ſervois à table M. le Dauphin ou M. le Duc de Berry ; & la reſpectueuſe liberté que ces ſortes de parties admettent, m'attiroit pluſieurs marques de leur bienveuillance, dans le nombre deſquelles fût l'honneur de les ſuivre,

contre moi, & le ſoin qu'il a pris de ſupprimer tout ce qui pouvoit ſervir à les détruire, m'ont reduit à chercher dans les païs étrangers, la liberté de manifeſter l'injuſtice de ce Miniſtre, & un azile que mes ſervices auroient dû, ce me ſemble, me procurer dans ma patrie.

Je reſtai deux ou trois jours à Verſailles, pendant leſquels je ne fréquentai que

ſuivre; à la Fête que le Cardinal d'Eſtrées leur donna à l'Abbaye de St. Germain des-Prez, à l'occaſion de la naiſſance de M. le Duc de Bretagne, quoiqu'alors je n'euſſe pas quatorze ans.

Ces témoignages de bonté m'étoient marqués également dans d'autres circonſtances par Madame la Dauphine, & quoiqu'ils fuſſent une ſuite de la bienveuillance de ces Princes & de cette Princeſſe pour ma mere, j'en reſſentis la continuation & les effets, après ſa mort. Madame la Dauphine parla au Roi en ma faveur, pour me faire avoir une penſion; Madame de Maintenon s'employa auſſi pour me faire obtenir cette grace, ce fut chez elle, qu'ayant été mandé par Mad. la Dauphine, j'appris qu'elle m'avoit été accordée: Et cette Princeſſe auſſi bien que M. le Dauphin, me parlerent alors de la maniere du monde la plus obligeante. Je pourrois citer d'autres preuves de leur auguſte protection; mais ce que je viens de dire doit ſuffire pour me mettre à l'abri du reproche d'avoir parlé légerement.

que mes anciennes connoiſſances, ſans y voir d'autres Miniſtres que le Comte de Morville, ou Mr. Le Blanc *, qui avoit été ci-devant Intendant de la Province d'Auvergne, & qui étoit, comme je l'ai dit, fort uni d'amitié avec toute ma famille. Au reſte, ſoit dans le public, ſoit dans les maiſons particulieres, lorſque la converſation tomboit avec moi ſur la Cour d'Eſpagne, je n'oubliois pas, conformément à l'inſtruction dont j'étois chargé, de rapporter, ſans affectation, quelques traits du caractere de L. M. Cath., qui ſerviſſent à faire impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui m'écoutoient, & à me faire connoître leurs diſpoſitions pour la Cour d'Eſpagne, par leur empreſſement à me queſtionner, ou par certaines expreſſions qui échappent, & qui peuvent ſervir d'indices des ſecrets ſentimens du cœur.

Les eaux qui coulent avec douceur & ſans bruit, ſont ordinairement celles dont on approche, non ſeulement ſans crainte, mais même avec plaiſir. Perſuadé que pour faire réuſſir la négociation ſecrette qu'on m'avoit confiée, il falloit que mes operations euſſent le même caractere, & produiſiſſent les mê-

* Miniſtre de la guerre.

mes effets ; je m'étudiois, quand il étoit queſtion du Roi ou de la Reine d'Eſpagne, à rendre ma converſation intéreſſante : en évitant cependant avec ſoin de donner aucun ſoupçon des vues que j'avois. Cette précaution étoit néceſſaire pour l'exécution des ordres qu'on m'avoit donnés. Il falloit m'attirer inſenſiblement la confiance de pluſieurs perſonnes, ſans paroître la rechercher : ſituation auſſi gênante que délicate, ſurtout dans les Cours où l'on craint toujours de ſe trop ouvrir.

Comme je ne pouvois douter qu'on n'attendit en Eſpagne, avec autant de curioſité que d'impatience, la relation de ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal & moi dans notre premier entretien ; je rendis dès Verſailles un compte fidele * à l'Archevêque d'*Amida*, de toutes les circonſtances que je viens de rapporter. Le lundi au ſoir, veille du départ de la poſte, j'eus encore une longue converſation avec le Cardinal ; & je ne fis aucune difficulté de lui communiquer ce que j'écrivois en Eſpagne.

* Ma Letrre du 3. Fevrier, ſe trouve dans le nombre de celles qui m'ont été enlevées.

Eſpagne. Il me parut ſenſible à cette déference, & à l'éloge que je faiſois de ſon zele pour Leurs Maj. Cath.. Il me dit, que quoiqu'il eût eu deſſein d'écrire par le même ordinaire à la Reine d'Eſpagne, il croyoit cependant devoir laiſſer précéder ma lettre ; afin qu'elle préparât cette Princeſſe, à écouter plus favorablement ce qu'il ſe propoſoit d'avoir l'honneur de lui repréſenter. Il ajouta, qu'il vouloit auſſi me lire cette Lettre, pour que je lui en diſſe mon ſentiment. Enfin il me remercia, de ce que je travaillois à déſabuſer Leurs Maj. Cath. des préventions qu'Elles avoient contre lui. Celles que je lui connoiſſois de puis long-tems contre moi, m'étant encore fort préſentes, je profitai de l'occaſion, pour les diſſiper par beaucoup de témoignages de confiance : & pour lui prouver qu'ils étoient ſinceres, je le priai de trouver bon que je joigniſſe ma Lettre aux ſiennes. Il y conſentit avec plaiſir ; & je la cachettai ſur ſon bureau, où je la laiſſai.

Avant d'aller chez le Cardinal, j'avois eu une nouvelle conference avec le Comte de Morville. Il m'apprit que le Cardinal lui avoit paru fort content du

premier entretien que nous avions eu enſemble. „ Vos actions, ajouta-t-il „ en riant, qui, comme vous ſavez, „ étoient ici un peu baſſes quand vous „ partites, ont conſiderablement hauſſé „ depuis votre retour. Je ſouhaitte de „ tout mon cœur, qu'elles ſe ſoutiennent „ toujours de-même : c'eſt le moyen le „ plus certain, & même l'unique, que „ vous puiſſiez prendre pour faire réuſ- „ ſir les commiſſions dont vous êtes „ chargé. Quant à ce qui vous eſt „ perſonnel, vous ne doutez point, je „ crois, de ma bonne volonté : elle eſt „ très ſincere, mais au ſurplus fort inu- „ tile ". Ce diſcours, & les queſtions que le Cardinal m'avoit faites précédemment, me donnerent lieu de ſoupçonner, qu'il y avoit entre lui & le Comte de Morville peu d'amitié, & encore moins de confiance. Je tâchai de découvrir, par la ſuite de la converſation, ſi cette opinion étoit bien ou mal fondée ; afin de ne faire aucune démarche, qui pût bleſſer, ou l'amitié que le Comte de Morville me marquoit, ou l'étrange délicateſſe du Cardinal.

Ayant fini toutes les affaires qui pouvoient me retenir à Verſailles, je partis le mardi

mardi 4. Fevrier, pour aller à Paris. Avant mon départ je reçus du Cardinal le billet ſuivant.

Mardi matin.

J'Arriverai à Iſſy *après demain Jeudi, à quatre heures & demi. Comme il fait clair de Lune, ſi vous voulez,* Mr., *vous y trouver à cette heure-là, ou le lendemain à pareille heure, nous y ſerions plus en repos. Vous pouvez choiſir lequel il vous plaira. Je ne ſuis pas ſûr que Mr. le Cardinal de Noailles ne dîne avec moi le Vendredi; & Mr. l'Abbé de St. Aubin y dînant auſſi, cela nous pourroit contraindre.*

Je vous honore, Monſieur, *plus que perſonne du monde,*

Signé le Cardinal de FLEURY.

P. S. Le Roi me dit hier, que vous lui aviez été préſenté la veille.

Je ne manquai point au rendez-vous que le Cardinal me donnoit, & je fus à *Iſſy* le Jeudi, pour éviter l'inconvénient dont il me parloit. Je le trouvai ſeul dans l'appartement qu'il occupoit alors

dans la maiſon de Campagne de Mrs. du Seminaire de *St. Sulpice.* Il me reçut avec un air de cordialité, qui n'annonçoit rien que d'agréable dans l'entretien que nous devions avoir ; & il eut effectivement ce caractere depuis le commencement juſques à la fin. Le Cardinal débuta, par me donner à lire la Lettre qu'il vouloit écrire à la Reine d'Eſpagne : il n'avoit rien épargné dans cette Lettre pour s'attirer la confiance de cette Princeſſe, & pour lui prouver ſon attachement. Il me parla encore, à l'occaſion de certains articles qu'elle contenoit, de l'étroite liaiſon de la Cour de Madrid avec celle de Vienne, & de la méfiance que le Roi & la Reine d'Eſpagne marquoient pour la France. Il affecta de nouveau, d'être auſſi ſurpris que faché, de remarquer dans Leurs Majeſt. Cath. de ſemblables diſpoſitions : & comme il les attribuoit toujours à un ſecret attachement de la Reine d'Eſpagne pour la Maiſon d'Autriche, que la * Ducheſſe de Parme ſa mere lui avoit, diſoit-il, inſpiré ; il ſe perſuadoit que cette inclination influeroit toujours dans les reſolutions

* Dorothée de Neubourg.

ſolutions de cette Princeſſe, & dans celles qu'elle conſeilleroit au Roi ſon époux de prendre. Ce préjugé du Cardinal ne me paroiſſant fondé que ſur les circonſtances préſentes, je m'attachai à le combattre, & à faire voir, que le refroidiſſement de Leurs Majeſtés Cath. pour la France, ne devoit point être attribué à cette partialité imaginaire de la Reine d'Eſpagne pour la Maiſon d'Autriche; mais plutôt à celle que la France avoit marquée depuis quelque tems en differentes occaſions pour cette Maiſon, & preſque toujours pour l'Angleterre, depuis la mort de LOUIS XIV. Parcourant après cela ſommairement tous les événemens qui ſervoient à prouver ce que je diſois, je rappellai au Cardinal, la rigueur avec laquelle la France & ſes Alliés avoient exigé que Leurs Maj. C., abandonnaſſent la *Sicile* à l'Empereur, & la *Sardaigne* au Duc de Savoye, ſans pouvoir obtenir d'être dédommagées de ce double ſacrifice par la reſtitution de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, qu'Elles deſiroient avec tant de raiſon. Je n'oubliai point non plus la menace qu'on avoit faite, de proceder à la nomination d'un héritier des Etats de *Toſcane* & de *Parme*, ſi le

Roi d'Eſpagne ne vouloit pas ſe ſoumettre † à accepter les conditions de la quadruple Alliance. Enfin je terminai le détail dans lequel j'étois entré, par l'inutilité du long Congrès de *Cambray*, & par le renvoi de l'Infante.

Des faits auſſi inconteſtables, & dont le Cardinal étoit mieux inſtruit que perſonne, donnerent beaucoup de force à mon raiſonnement. Ce Miniſtre m'avoua, qu'on ne pouvoit diſconvenir, que pendant tout le tems de la Regence du Duc d'Orleans, on avoit aſſez peu ménagé les intérêts de Leurs Maj. Cath.: mais qu'il étoit vrai auſſi, qu'Elles avoient alors formé trop legerement, pluſieurs entrepriſes, que les circonſtances où Elles ſe trouvoient auroient dû les engager à remettre à des tems plus favorables. Il rejetta ſur le précédent Gouvernement la partialité pour l'Angleterre & l'Empereur, dont je lui parlois; ſe donnant tout le mérite d'en avoir été exempt, & de l'avoir même combattue juſqu'à l'indiſcretion. Il n'avoit point diſſimulé, diſoit-il, dans certaines

† On trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *II. III. IV. V. & VI.*, les preuves de ce que je diſois au Cardinal.

taines occaſions à Mr. le Duc d'Orleans, & au Cardinal Du Bois, qu'on ſe livroit trop à l'Angleterre; il leur avoit repréſenté à diverſes repriſes, les conſéquences qui en pouvoient reſulter : mais ces avis avoient été très-mal reçus, & l'avoient expoſé à paſſer pour partiſan ſecret de la Cour d'Eſpagne; ce qui, comme je le devois avoir appris, n'étoit pas le moyen de ſe rendre agréable au Duc d'Orleans & à ſon Miniſtre. Sa concluſion fut, que le Roi & la Reine d'Eſpagne devoient regarder tous les Traités qui s'étoient faits pendant la Régence, comme les productions de la politique du Duc d'Orleans & du Cardinal Du Bois : qu'il n'avoit eu ſouvent d'autre part à ces differents Traités, que celle de les contredire : que chacun ſavoit, qu'occupé uniquement, dans ce tems-là, au ſoin de l'éducation du Roi, il évitoit d'entrer dans tout ce qui pouvoit l'en diſtraire : qu'il n'avoit d'ailleurs reſſenti aucune démangeaiſon d'être mêlé dans les affaires qui ſe paſſoient alors, ni d'être fort en relation avec ceux qui jouoient le principal rolle. Paſſant de là au renvoi de l'Infante, il m'aſſura l'avoir au-

tant déſapprouvé, que la maniere dont il s'étoit exécuté. Quant au Traité d'Hanover qui étoit l'effet de cet événement, il falloit encore, ſelon lui, regarder le Duc de Bourbon comme l'unique auteur de cet ouvrage : que s'il conſeilloit à la vérité à préſent au Roi d'obſerver ce Traité, c'eſt parce qu'il lui paroiſſoit que Sa Maj. ne pouvoit, ſans manquer ouvertement à la bonne foi, rompre un tel engagement ; ſur tout dans une conjoncture où l'Eſpagne avoit donné à l'amitié & à l'alliance de l'Empereur, la préference la plus marquée ſur celle de Sa Majeſté. „ Avouez-„ moi franchement le fait, me dit en-„ ſuite le Cardinal ; le Roi & la Reine „ d'Eſpagne ſont perſuadés, que mon „ penchant me porte à être uni à l'An-„ gleterre, & à favoriſer cette Cou-„ ronne. " C'eſt trop, lui repliquai-je, Monſeigneur, que de les dire perſuadés de cela. Je ne diſconviens pourtant pas, que peut-être cette idée ne leur ſoit venue, & qu'eu égard à certaines choſes qui ſe ſont paſſées depuis peu, Elles n'ayent cru remarquer en vous, pour l'Angleterre, les mêmes ſentimens que vous leur attribuez pour l'Empereur.

„ Mais

„ Mais ſur quel fondement, repartit le „ Cardinal avec vivacité, la Reine d'Eſ- „ pagne a-t-elle donc cette opinion ? „ N'ai-je pas eu recours à toutes ſortes „ de moyens & de perſonnnes, pour „ l'aſſurer de mon attachement ? " On n'en diſconvient point, Monſeigneur, repliquai-je : mais ce qui a laiſſé quelque doute à Leurs Maj. Cath., ſur la ſincerité de votre zele pour Elles, a été de voir, que nonobſtant les aſſurances qui leur ont été données, que l'éloignement de Monſieur le Duc de Bourbon, & la fin de ſon Miniſtere, ſeroient l'époque certaine des démarches qu'on feroit en France en leur faveur, il a falu cependant s'en tenir toujours ſur cet article à de ſimples eſperances ; à moins de conſentir, pour qu'elles euſſent quelqu'effet, à ſe détacher de l'Alliance de l'Empereur : & franchement, cette condition préliminaire, qu'on impoſoit ſans aucun adouciſſement, à parû un peu dure. A cela s'eſt joint encore, Monſeigneur, le peu de cas que vous avez fait en dernier lieu, des Ouvertures que Mr. ALDOBRANDINI communiqua, il y a quelques mois à Mr. le Nonce qui eſt ici, pour la re-

conciliation. Et que ſans preſque vous donner le tems d'examiner, ſi elles étoient ſinceres, vous en avez auſſi-tôt donné connoiſſance à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. La déference qu'on lui à marquée dans cette occaſion, a bleſſé, je ne le diſſimule point, Leurs Majeſtés Cath. Elles ne l'ont pas moins été, de voir que la réponſe de ce Miniſtre ait dirigé celle de Mr. de Morville à Mr. MASCEI; & que dans cette derniere on ait employé certaines expreſſions peu méſurées, & peu conformes au reſpect qui leur eſt dû. Enfin Monſeigneur, Leurs Maj. ont vû avec beaucoup de peine, que vous ayez adopté le Mémoire que Milord HARRINGTON a enſuite préſenté; juſqu'à les faire aſſurer que le Roi feroit cauſe commune avec l'Angleterre, ſur tout ce que ce Mémoire renfermoit. Pardonnez-moi, continuai-je, ſi je vous parle avec tant de franchiſe, mais vous me l'avez preſcrit; je vous aurois néanmoins obéi avec quelque peine ſi je n'avois la ſatisfaction de penſer, que les préventions de V. Em. & celles de Leurs Maj. Cath. vont bien-tot ſe diſſiper, par la relation, qui, j'eſpere, ſe formera inceſſamment entr'Elles & vous, & qui n'ad-

n'admettant plus certains médiateurs intereſſés à embrouiller les choſes, vous donnera un moyen auſſi certain que facile de vous entendre, & de renouveller une ſolide intelligence entre les deux Couronnes.

Je m'apperçus bien, que je venois de toucher certains points qui devoient être un peu ſenſibles au Cardinal, par la contradiction qu'ils faiſoient voir entre les aſſurances qu'il donnoit de ſon attachement pour le Roi d'Eſpagne, & certaines démarches de ſa part très oppoſées à cette bonne volonté. Cependant je ne fus point fâché, que la converſation m'eût inſenſiblement conduit à lui parler comme j'avois fait. On ne parvient quelquefois à bien diſcerner les vrayes intentions d'un homme, qu'en l'obligeant à ſortir malgré lui de la diſſimulation dans laquelle il ſe retranche. Je connoiſſois de longue main l'adreſſe du Cardinal à cacher, ſous un air de candeur & une feinte naiveté, des diſpoſitions bien differentes. Ainſi je jugeai, qu'il étoit bon d'intereſſer un peu ſon amour propre & ſa délicateſſe, afin de l'engager à s'expliquer plus clairement ; & de lui faire appercevoir en même

même tems, que Leurs Majeſtés Cath. ſavoient parfaitement donner au zele qu'il leur témoignoit ſa juſte valeur.

Cette précaution ne fut point inutile. Le Cardinal, preſſé, par ce que je venois de lui dire, de juſtifier ſes démarches, s'étendit beaucoup ſur les circonſtances où il s'étoit trouvé en entrant dans le Miniſtere. Il ne falloit alors, diſoit-il, donner aucun ſoupçon aux Alliés du Roi, qu'il voulût conſeiller à Sa Maj. de rompre les engagemens qu'on lui avoit fait prendre précédemment avec eux; ſurtout dans un tems, où Leurs Majeſtés Cath. ne vouloient, ni recevoir ſes lettres, ni écouter les perſonnes à qui il s'adreſſoit pour leur repréſenter ſa ſituation, & où ſa bonne volonté, & les meſures qu'il offroit de prendre pour parvenir à une reconciliation, paroiſſoient toujours ſuſpectes. A l'égard de la communication faite à Mr. *Walpole*, de ce que le Nonce Aldobrandini avoit écrit à Mr. Maſcei, le Cardinal me dit, qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer d'en uſer ainſi, après les avis certains qui lui étoient venus, que les propoſitions des Nonces étoient concertées avec la Cour de Vienne, dans le deſſein uniquement, de

de ſemer de la diviſion entre l'Angleterre & le Roi. C'étoit donc, ſelon lui, en conſéquence de ces avis, qu'il avoit cru devoir couper court aux artifices de la Cour de Vienne, en paroiſſant agir en tout de concert avec le Roi d'Angleterre : la reſolution qu'il avoit fallu prendre, de ſoutenir le Mémoire de Mr. Stanhope, & ce que Mr. De Morville avoit écrit à Mr. Maſcei, partoient du même principe. A l'égard de la compoſition, & du ſtile des lettres dont je lui parlois, il me dit, que n'ayant eu aucune part dans tout cela, on ne devoit point s'en prendre à lui, ſi certaines expreſſions qu'on avoit employées dans ces lettres avoient paru peu méſurées, ou trop dures. „ Je ne ſuis „ point Anglois, ajouta enſuite le Car„ dinal; & je veux bien que vous ſa„ chiez (ainſi qu'on peut s'en ſouvenir „ en Eſpagne) que pendant tout le „ Miniſtere du Cardinal DU BOIS, „ & même après ſa mort, le Roi d'An„ gleterre a toujours ſoupçonné que je „ lui étois contraire. Et en effet, eſt„ ce que dans le fond du cœur je n'ai „ pas toute ma vie été attaché au Pré„ tendant? Et comme Evêque, puis-je „ ne

„ ne pas deſirer ſincerement, de voir
„ un Prince Catholique rétabli ſur le
„ trône d'Angleterre? La feue Reine
„ d'Angleterre, qui m'honoroit de ſa
„ bienveuillance, & j'oſe dire de quel-
„ que confiance, connoiſſoit parfaite-
„ ment mes ſentimens à cet égard. En
„ un mot, dès que Leurs Maj. Cath.
„ voudront bien me mettre à même de
„ leur manifeſter mon zele & mon at-
„ tachement, & qu'elles me procure-
„ ront pour cela des moyens pratica-
„ bles, j'eſpere de ne leur laiſſer aucun
„ doute de ma bonne foi ".

Notre converſation ayant roulé encore ſur pluſieurs petites particularités, qui ne laiſſoient pas d'avoir toujours rapport aux affaires du tems, & qui concernoient la Cour d'Eſpagne ou celle de France; le Cardinal me demanda, ſi le Roi d'Eſpagne conſervoit encore quelque affection pour la France. Je lui répondis, que je n'avois point été à portée de connoitre les ſentimens de Sa Majeſté Cath. à cet égard; mais qu'il m'étoit revenu de bonne part, qu'Elle avoit toujours beaucoup de bienveuillance pour la Nation françoiſe, & d'affection pour le Roi ſon neveu. „ On

„ m'a

„ m'a écrit la même choſe, dit alors le „ Cardinal. Cependant le Roi ſeroit „ bien aiſe, d'avoir des preuves plus „ certaines de ce que vous me dites : il „ m'a paru quelquefois fort ſenſible à „ l'indifference trop marquée de L. Maj. „ Cath. pour lui ; & il m'a ſouvent de- „ mandé, ſi je ne recevois aucune ré- „ ponſe à tout ce que j'avois écrit en „ Eſpagne ſur cet article ". Bien-tôt, lui dis-je, Monſeigneur, vous ſerez en état de ſatifaire Sa Maj ; & vous devez d'autant plus compter ſur ce que je vous dis, que V. Em. a déja vû, comment la Reine s'eſt expliquée dans ſon Mémoire.

Tous ces petits détails nous ayant conduit inſenſiblement à parler du mariage du Roi, & combien il importoit que Sa Maj. eût bientôt un fils ; le Cardinal me demanda tout-à-coup : „ Mais quel parti croyez-vous que le „ Roi d'Eſpagne prendroit, ſi par mal- „ heur le Roi mouroit ſans en avoir ? „ Verroit-il donc tranquillement paſſer „ la Couronne à une autre branche ? ". La queſtion que vous me faites, lui repliquai-je, roule ſur une matiere bien délicate : mais à vous parler franchement,

(s'il

(s'il m'eſt permis de juger des ſentimens du Roi d'Eſpagne, par ceux que tout homme ſenſé doit avoir,) j'ai peine à me perſuader, qu'il renonçât ſi facilement à l'eſpérance & au droit que ſa naiſſance lui donne, de monter ſur le trône de cette Monarchie. Il en connoit trop la grandeur & la puiſſance pour s'en détacher ſi aiſément. „ Je „ ſerois de votre avis, reprit le Car- „ dinal, ſi on pouvoit raiſonner du „ Roi d'Eſpagne comme d'un autre „ Prince : mais le deſir qu'il conſerve „ toujours, dit-on, d'abdiquer ſa Cou- „ ronne, exclut celui de venir chercher „ celle-ci; & le feu Maréchal de TES- „ SE' m'a dit pluſieurs fois, qu'il n'a- „ voit jamais pû tirer le moindre éclair- „ ciſſement ſur les diſpoſitions de ce „ Prince à cet égard ". Il eſt trop ſage, repliquai-je, pour s'expliquer ſur un ſemblable article, dans un tems ſur tout, où, graces à Dieu, la ſanté du Roi ſon neveu annonce une longue vie, & où ſon mariage promet également des héritiers. Tout ce que Sa Maj. Cath. pourroit faire, ajoutai-je en ſouriant, ſi Elle ſongeoit à prévenir les ſuites de quelqu'événement, ſeroit de s'ouvrir là-

deſſus

deſſus à V. Em., comme à un ancien & fidele ſerviteur du Roi ſon Grand-pere.

J'avois mes vues en parlant de la ſorte. J'hazardois d'ailleurs cette réflexion, ſans craindre que le Cardinal pût avoir la moindre idée du principe qu'elle avoit. Auſſi ne parut-il point la prendre en mauvaiſe part. Bien loin de là, après m'avoir répondu qu'il falloit eſperer, que Dieu conſervant le Roi, & lui donnant des héritiers, l'événement dont nous parlions n'arriveroit point : „ Cependant, ajouta-t-il, „ ſi par malheur nous venions à perdre „ le Roi, Leurs Majeſt. Cath. peuvent-„ Elles douter, que dans un cas ſi dé-„ plorable, j'oubliaſſe ce que je dois au „ ſang de LOUIS XIV. ?"

On peut aiſément s'imaginer l'attention que je fis à ces expreſſions. En toutes ſortes d'affaires il y a certains momens critiques, qui ſont déciſifs pour les faire réuſſir, & qui, ſemblables aux éclairs, ſe perdent dans une éternelle nuit, quand on les laiſſe échaper. Pour ne pas courir le même riſque, je crus devoir profiter de l'eſpece de confidence, vraye ou fauſſe, que le Cardinal venoit

noit de me faire ; & l'engager inſenſiblement, s'il étoit poſſible, à s'expliquer plus clairement. Dans cette vue, après avoir donné de grands éloges au zele qu'il marquoit pour les intérêts du Roi d'Eſpagne, je lui dis, que je deſirois de tout mon cœur que ce Monarque pût être informé de notre converſation ; me ſemblant indubitable, quand il connoîtroit les ſentimens d'attachement que S. Em. conſervoit pour lui, qu'il ne revînt promptement des préjugés differens qu'il pouvoit avoir. Je demandai enſuite au Cardinal, s'il trouveroit bon que je rapportaſſe à l'Archevêque d'*Amida*, dans la lettre que je lui devois écrire, ce que S. Em. venoit de me dire ; ou ſi Elle vouloit ſe reſerver à le faire Elle-même dans la ſuite, quand Elle auroit occaſion d'écrire au Roi d'Eſpagne. Le Cardinal, qui ne pouvoit prévoir l'uſage que je me propoſois de faire de ſa réponſe, & qui regardoit ma propoſition comme le pur effet de ma bonne volonté, me repartit, qu'il me laiſſoit entierement le maître d'écrire ce que je voudrois à l'Archevêque d'Amida ; & que je pouvois être certain qu'il ne changeroit jamais de ſentiment. „ J'en aſſu-

„ assurerois moi-même volontiers le Roi
„ d'Espagne, ajouta-t-il, si je ne craignois,
„ sur tout dans la circonstance présente,
„ qu'il ne me soupçonnât de vouloir
„ pénétrer ses desseins ; & que par con-
„ séquent, il ne regardât une semblable
„ démarche de ma part, comme l'effet
„ d'une curiosité indiscrete ou inutile.
„ D'ailleurs, le silence que ce Prince a
„ toujours affecté de garder sur cet ar-
„ ticle, comme je viens de vous le di-
„ re, avec le feu Maréchal de Tessé,
„ manifeste suffisamment, ou qu'il est
„ aussi indifferent pour la Couronne de
„ France, qu'il l'a paru pour celle d'Espa-
„ gne ; ou qu'au moins, il ne veut point
„ laisser appercevoir sa maniere de pen-
„ ser à cet égard ". J'écoutois le Car-
dinal avec attention ; & à mesure qu'il
sembloit me découvrir ses dispositions,
je tâchois, autant qu'il m'étoit possible,
de démêler si elles étoient sinceres, &
si l'heureux moment que je croyois en-
trevoir étoit effectivement venu, de lui
découvrir l'affaire délicate dont j'étois
chargé, & de l'engager ensuite à la fa-
voriser. Enfin, trouvant encore plus
d'inconvéniens, à me priver, par trop
de

de précaution & de méfiance, des moyens que l'approbation du Cardinal pouvoit me donner pour réuſſir dans mes projets, qu'il ne m'en paroiſſoit de les lui communiquer; je ſortis d'un porte-feuille, où j'avois mes papiers, l'inſtruction que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée; & en la préſentant au Cardinal: „ Voici, lui dis-je, Monſeigneur, de quoi „ diſſiper pleinement les doutes où vous „ me paroiſſez être des ſentimens du „ Roi d'Eſpagne; & dequoi vous con„ vaincre en même tems, que l'opinion „ que vous venez de me donner de votre „ attachement pour lui, ne me permet „ point d'uſer de la moindre reſerve en„ vers V. Em.. C'eſt principalement „ pour exécuter ce que contient cet E„ crit, que je ſuis venu en France. Les „ autres affaires dont on m'a chargé, „ n'ont été regardées de Leurs Majeſt. „ Cath. que comme les moyens d'enta„ mer celle dont il s'agit ici. Bien „ perſuadé au ſurplus, que je ne puis „ ni l'entreprendre, ni la faire réuſſir „ ſans votre agrément, & ſans que „ vous toleriez au moins mes démar„ ches; je ne balance point à me re„ mettre en quelque façon entierement

„ à

„ à votre diſcrétion, en vous manifeſ-
„ tant un Ecrit, qui dévoile un miſtere,
„ que le Roi d'Eſpagne avoit jugé juſ-
„ qu'à préſent devoir tenir caché. Le
„ peu de connoiſſance qu'il avoit de
„ vos ſentimens, l'engageoit, comme
„ vous allez voir, à ſe méfier de vous;
„ & ſi je ne conſultois dans ce moment
„ qu'une certaine fauſſe prudence, je de-
„ vrois peut-être vous laiſſer ignorer ce
„ que contient cet Ecrit : mais, bien per-
„ ſuadé que vous n'abuſerez point de ma
„ confiance, je me fais un devoir & un
„ plaiſir, de vous en donner une preuve
„ auſſi forte & auſſi entiere. Reglez donc
„ déſormais, s'il vous plait, mes ope-
„ rations. Retranchez, ou étendez ce
„ qui les concerne, ainſi que vous le
„ jugerez à propos. Mais au moins ac-
„ cordez-moi ſimplement la liberté, de
„ vous rendre compte de mes démar-
„ ches; ſi vous ne voulez point éten-
„ dre vos bontés, juſqu'à les diriger par
„ vos conſeils ".

Le Cardinal, fort curieux de connoître où pouvoit tendre ce que je lui diſois, & ce que contenoit le papier que je lui préſentois, le lut avec beaucoup d'atten-

d'attention ; & en me le remettant avec un air riant : „ J'étois bien inſtruit, me dit- „ il, & je crois vous l'avoir déja dit, que „ le Roi d'Eſpagne avoit de la confiance „ en vous : mais je vois clairement à „ préſent, qu'elle eſt bien plus étendue „ que je ne le croyois. Ne craignez „ point que j'abuſe jamais de celle que „ vous me marquez, dont je vous ſuis „ très obligé. Tout ce que je viens de „ lire, mérite de grandes réflexions, & „ exige de vous autant de diſcrétion „ que de ſageſſe, pour ne faire aucune „ démarche qui vous compromette, „ en vous ouvrant à des perſonnes qui „ pourroient enſuite vous trahir. C'eſt „ ce que vous n'éprouverez certainement „ point de ma part : & je vous repete en- „ core, que ſi par un malheur dont il faut „ eſperer que Dieu n'affligera point ce „ Royaume, nous venions à perdre le „ Roi avant qu'il ait des enfans mâles, „ je ne balancerois pas un moment à „ ſeconder les vues de Sa Maj. Cath. ; „ & pour preuve de ma bonne foi, je „ ne m'oppoſe point à ce que vous „ exécutiez l'ordre que le Roi d'Eſpagne „ vous a donné, d'engager Mr. le Duc „ à embraſſer ſon parti. Mais c'eſt en-

core

„ core une affaire qui doit être extrê-
„ mement ſecrette, & dans laquelle je
„ ne puis ni ne dois entrer; non aſſu-
„ rément que j'aye aucun reſſentiment
„ contre Mr. le Duc; mais par les obſ-
„ tacles que vous trouveriez en premier
„ lieu de la part de ce Prince, à con-
„ ſentir que vous me donnaſſiez quel-
„ que connoiſſance de ce qui ſe paſſera en-
„ tre vous deux ſur cet article; & plus
„ encore, par la néceſſité où vous de-
„ vez appercevoir que je ſuis, de pa-
„ roître ignorer totalement ce que
„ vous venez de me découvrir. Au
„ ſurplus, je crois que vous trouverez
„ Mr. le Duc peu diſpoſé à ſe livrer à
„ la Reine d'Eſpagne; & je ſai, à n'en
„ pouvoir douter, que ſes ſentimens
„ pour elle ſont bien oppoſés à ceux
„ qu'il faut à préſent que vous lui inſ-
„ piriez".

Je m'apperçus avec une ſenſible joye que la confidence que j'avois pris ſur moi de faire au Cardinal, m'avoit procuré le double avantage, d'engager cette Em. à confirmer ce qu'elle m'avoit dit touchant ſes diſpoſitions pour le Roi d'Eſpagne, & de me laiſſer la liberté de voir & de gagner Mr. le Duc de Bour-

bon. Je témoignai une reconnoiſſance infinie de la bonté avec laquelle elle m'avoit parlé. La diſpoſition favorable où je la voyois, me conduiſit tout naturellement à entrer avec elle dans beaucoup de détails ſur les diverſes démarches que je ſerois obligé de faire; & le Cardinal conſentit que je lui en rendiſſe un compte fidele, à condition que ni par lettres, ni en parlant à perſonne, je ne le nommerois jamais.

Les preuves que le Cardinal venoit de me donner de ſon zele pour le Roi d'Eſpagne m'engagerent de lui repetter, que j'étois pour le coup bien aſſuré de voir bien-tôt Leurs Maj. Cath. lui accorder toute leur confiance ; „ C'eſt „ avec bien peu de raiſon, repartit-t-il, „ que le Roi d'Eſpagne me regardoit „ comme ſuſpect ſur ſes intérêts. Je „ lui ai toujours été attaché depuis ſon „ enfance, & je ne ſai qui a pu „ lui perſuader que j'avois des ſenti- „ mens contraires. Mais en voila aſſez, „ ajouta-t-il, pour aujourd'hui. Il ſe „ fait tard, & il eſt tems que vous re- „ tourniez à Paris. Adieu. Nous nous „ verrons déſormais ici, ou ailleurs,

„ ſelon

„ ſelon que l'exigeront les affaires dont „ nous venons de nous entretenir ".

Telle fut la conference que j'eus avec le Cardinal au Seminaire d'Iſſy. Elle ſe paſſa avec une entiere cordialité de part & d'autre ; & il m'en parut de ſon côté auſſi content que je l'étois du mien. Mais avant de rapporter les ſuites qu'elle eut, je crois qu'il eſt à propos de continuer à expoſer la ſituation où ſe trouvoient differentes Cours de l'Europe, eu égard à la relation qu'avoit ce qui s'y paſſoit, avec la reconciliation des deux Couronnes.

Quoique l'union qui s'étoit formée entre l'Empereur & l'Imperatrice de Ruſſie, procurât à ce Monarque de puiſſans ſecours, au cas que la guerre vînt à s'allumer, & une grande influence dans le Nord ; il n'étoit pas moins occupé du ſoin de mettre le Corps Germanique dans ſes interêts ; & de tirer de la convention ſecrette, qui avoit été ſignée à *Wuſterhauſen* entre le Roi de Pruſſe & lui, les avantages que Sa Maj. Imp. en eſperoit. Comme il falloit pour cela engager l'Electeur Palatin & le Prince de *Sultzbach*, à conſentir à ce que cette convention avoit reglé en faveur de Sa

Maj. Pruſſienne. L'Empereur, qui avoit cette affaire extrêmement à cœur, chargea le Comte de KINSKI, qui venoit d'être nommé Ambaſſadeur en France, de ſe rendre à la Cour de l'Electeur Palatin, afin de diſpoſer ce Prince à ſe déſiſter des prétentions qu'il formoit ſur les Duchés de *Bergue* & de *Juliers* pour la Princeſſe de Sultzbach * ſa fille, & de conſentir que le Roi de Pruſſe pût, après la mort de S. A. Electorale, ſe mettre en poſſeſſion de ces deux Etats. Le même Ambaſſadeur devoit auſſi faire tous ſes efforts pour porter le Prince de Sultzbach ** à ratifier ce déſiſtement, & à y joindre celui de la Principauté de *Ravenſtein*, également en faveur du Roi de Pruſſe. Pour concilier au reſte tous ces arrangemens avec les Princes qui pouvoient les trouver contraires à leurs intérêts, on offroit les Comtés de *Sponheim* & de *Veldenz* au Prince de Sultzbach; & pour indemniſer le Prince de Birckenfeld qui poſſedoit le premier

* Morte le 30. Janvier 1728.

** JOSEPH CHARLES, mort le 19. Juillet 1729.

mier & une partie de l'autre, l'Empereur lui aſſuroit la † Succeſſion du Duché des *Deux-Ponts* : enfin on cedoit auſſi quelque diſtrict à la Marggrave de Baden, pour la partie du Comté de Sponheim qui lui appartenoit. Toutes ces propoſitions avoient déja été faites inutilement à la Cour Palatine par le Comte de ZINZENDORF, Miniſtre de l'Empereur à la Diete de Ratisbonne pour le Royaume de Boheme ; & elles ne furent pas mieux reçues de la part du Comte de Kinski quand il s'y rendit. Le Prince de Sultzbach refuſa conſtamment de les admettre. Il s'étoit même, dit-on, caché pour ne point les écouter ; & ce fut envain qu'on parvint à les lui faire connoître, par le moyen d'un Officier de ſa Maiſon qu'on avoit gagné. Quand à l'Electeur Palatin, bien loin de les approuver, il ſembla qu'elles le

† Ce Prince avoit déja fait de ſolides repréſentations à la Cour Imperiale, ſur ſes droits à cette ſucceſſion à l'excluſion de l'Electeur Palatin ; ſe fondant ſur le Teſtament du Duc WOLFGANG, Prince Palatin des Deux-Ponts fait en 1568., confirmé par l'Empereur MAXIMILIEN II., & obſervé juſqu'alors exactement dans tous les cas de ſucceſſion de la Maiſon Palatine.

faiſoient en quelque façon repentir d'avoir accedé au Traité de Vienne.

La reſiſtance de ces Princes, qui arrêtoit la réuſſite de pluſieurs projets de l'Empereur, déplaiſoit fort à ce Monarque. Pour tâcher donc de la vaincre, il envoya le Baron de KYAU, qui avoit été attaché au Cardinal de Saxen-Zeitz, trouver cette Eminence à Breslau, afin qu'Elle engageât l'Electeur de Treves à preſſer l'Electeur Palatin de ſe rendre plus facile : mais cette démarche ne réuſſit pas mieux que les ſollicitations du Comte de Kinski. La Cour de Berlin, de ſon côté, faiſoit toujours dépendre l'exécution de ſes promeſſes, de l'accompliſſement de celles de l'Empereur : elle inſiſtoit ſur la ceſſion des Etats dont je viens de parler, ou ſur un équivalent, pris ſur les Etats héréditaires de la Maiſon d'Autriche, mais Sa Maj. Imp. étoit peu diſpoſée à l'accorder.

Dans l'incertitude où on étoit à Vienne du ſuccès de ces differentes Négociations, on y prit le parti de les tenir fort cachées. Et en même tems, pour continuer à exciter l'inquiétude & la méfiance entre les Alliés d'Hanover, on continua

à

à faire répandre le bruit, que l'Electeur Palatin & le Prince de Sultzbach, acquieſçoient aux volontés de l'Empereur. La Cour Imperiale avoit ſes raiſons pour en uſer ainſi. La Convention vraye ou fauſſe de Wuſterhauſen avoit fait un grand éclat dans l'Europe, & donné lieu de croire, que Sa Maj. Imp. trouvoit enfin le ſecret de faire une breche conſiderable au Traité d'Hanover. Le refus que le Roi de Pruſſe avoit fait de ſigner à l'acceſſion des Hollandois à ce Traité, ſervoit encore infiniment à fortifier cette opinion; & comme elle pouvoit devenir très utile aux vues de l'Empereur en Allemagne, en Angleterre & dans le Nord, les Miniſtres de ce Monarque cherchoient avec ſoin à perſuader au public, qu'il y avoit entre leur Maître & le Roi de Pruſſe une ſecrette & très intime intelligence.

Des deſſeins ſouvent imaginaires, mais qu'on rend vraiſemblables, ne laiſſent pas quelques fois d'être utiles dans les Cours à l'exécution de differents projets. Un mot hazardé par un Miniſtre, un ſourire, un air embarraſſé dans des queſtions qu'il s'attire, & bien d'autres petites, mais ingenieuſes reſſources qu'il

ſait employer dans l'occaſion, ſuffiſent pour exciter & fortifier des ſoupçons & des bruits qui n'ont que quelque convenance pour fondement. Le piege ceſſe-t-il d'être utile; ou le tems a-t-il ſervi à le faire appercevoir? C'eſt à ceux qui n'ont pas ſû l'éviter que le Public s'en prend, & jamais à celui qui l'a ſu tendre.

Peu de tems après que l'Empereur avoit envoyé le Comte de Kinski à la Cour Palatine, il nomma pour ſes Miniſtres auprès des Cercles, le Comte de WURMBRAND, Vice-Préſident du Conſeil Aulique, le Comte de ZINZENDORF, & le Baron de KIRCHNER; & on aſſigna à chacun d'eux les Etats qu'ils devoient ſolliciter, en cas de guerre, à embraſſer le parti de l'Empereur. Ce Monarque ſe croyoit d'autant plus obligé de veiller à la ſureté de ſes Etats, & de ſe procurer de bonne heure des Alliés, qu'il avoit appris les armemens conſiderables qu'on faiſoit en France, en Angleterre & en Hollande. D'ailleurs la Cour d'Eſpagne, dans la réſolution où elle étoit d'attaquer l'Angleterre, après avoir communiqué le dernier Mémoire de Milord Harrington, & les Lettres du Comte de Morville,

à

à Sa Majeſté Imperiale, la preſſoit vivement de lui accorder les ſecours qu'elle s'étoit engagée de lui donner.

Les ſentimens de la Cour de Vienne, ſur les projets de guerre de celle d'Eſpagne, & ſur le Siege de Gibraltar qu'ils firent entreprendre, ſurprirent extrêmement le public. On ſavoit que pendant que le Comte de Königſeg excitoit à Madrid Leurs Majeſt. Cath. d'entreprendre la conquête de cette place, on affectoit de la regarder à Vienne aſſez publiquement comme impoſſible. De plus, on voyoit que nonobſtant la réſolution que l'Empereur avoit priſe d'augmenter conſiderablement ſes troupes, on exécutoit cependant aſſez lentement ce projet, & on ne montroit guere plus d'ardeur à faire les autres préparatifs de guerre : enfin, les Miniſtres Imperiaux donnoient aſſez clairement à entendre, que Sa Maj. Imp. déſiroit ſincerement la conſervation de la paix.

Sur ces entrefaites le Duc de BOURNONVILLE arriva à Vienne. Son voyage, & les fréquentes conferences qu'on lui voyoit avoir avec les Miniſtres de l'Empereur, parurent pendant quelque tems annoncer une réſolution

differente de la part de ce Monarque : mais le public ne tarda pas long-tems à ſe déſabuſer de cette opinion. On remarqua ſucceſivement, que la celebre Ambaſſade du Duc de Bournonville, ſa place de premier Plénipotentiaire d'Eſpagne au Congrès de *Soiſſons*, & l'importance apparente des affaires qui firent venir enſuite ce Miniſtre de Paris à Madrid avec une grande diligence, ſe reduiſoient au ſeul éclat de ſa dépenſe, & au bruit de ſes voyages.

Les ſoins de Sa Maj. Imp. pour ménager le Roi de Pruſſe, & pour engager le Corps Germanique à embraſſer ſes intérêts, ne rallentiſſoient point l'attention particuliere qu'Elle donnoit en même tems, à ce qui ſe paſſoit dans le Nord. Elle y agiſſoit de concert avec l'Imperatrice de Ruſſie, pour diſpoſer la Suede à donner à la Ligue de Vienne la préference ſur celle d'Hanover. Les Etats de cette Couronne s'étoient aſſemblés depuis le 21. Septembre 1726. ; & dès leur ouverture, le choix qu'ils avoient fait du Comte de HORN, Préſident de la Chancellerie, pour être Maréchal de la Diete, parut annoncer aux deux Miniſtres de France & d'Angleterre, que

le

le ſuccès des négociations qu'on leur avoit confié, ſeroit conforme à leurs deſirs. Quand cette nouvelle parvint à Vienne, avec celle du penchant que les Etats montroient à accéder au Traité d'Hanover, l'Empereur envoya de nouvelles inſtructions au Comte de FREYTAG, ſon Ambaſſadeur à Stockholm, pour lui preſcrire la conduite qu'il devoit tenir dans la conjoncture critique & délicate où il ſe trouvoit. Sa Majeſté Imperiale lui recommandoit ſurtout de travailler avec les Miniſtres de l'Imperatrice de Ruſſie & du Duc d'Holſtein, & avec les partiſans cachés que ce Prince avoit dans la Diete, à détourner cette Aſſemblée d'accéder au Traité d'Hanover. On enjoignoit encore au Comte de Freytag, au cas qu'il ne pût réuſſir dans cette entrepriſe, d'empêcher au moins le plus long-tems qu'il lui ſeroit poſſible, que la Diete ne prit & ne déclarât ſa réſolution; en excitant de la diviſion dans cette Aſſemblée, & en employant pour cela tous les moyens qu'il croiroit praticables. L'Empereur de ſon côté, pour ne rien négliger de ce qui pouvoit ſervir à ſes vues, témoigna une bienveuillance particuliere

au Comte de * TESSIN, Ambaſſadeur de Suede à ſa Cour, lorſqu'il prit congé de Sa Maj. Imp. pour aller ſe rendre à la Diete. Le mérite de ce Miniſtre le rendoit digne de cette diſtinction, mais il eſt cependant vraiſemblable que le deſir de le gagner, & de l'engager à inſpirer les mêmes ſentimens à ſes Compatriotes, ne contribua pas peu à déterminer l'Empereur de la lui accorder.

Après avoir rapporté les moyens que ce Monarque employoit, pour contrebalancer en Suede les inſtances & les ſollicitations des Alliés d'Hanover; diſons auſſi un mot des démarches que ceux-ci faiſoient de leur côté, pour rendre dans l'Empire celles de S. M. Imp. inutiles.

La détermination du Corps Germanique en faveur de Sa Maj. Imperiale, qui la ſollicitoit vivement, intéreſſoit trop la France & l'Angleterre, pour que ces deux Couronnes ne travaillaſſent point de concert à traverſer un pareil projet. Elles envoyerent donc pour cela à la Diete de Ratisbonne Mrs. de CHAVIGNI & LE HEUP, qui y arriverent au mois d'Octo-

* Il étoit ſoupçonné d'être dans les intérêts du Duc d'Holſtein, on peut voir ſur cela les Mémoires de l'Imperatrice Catherine.

d'Octobre. Leur préſence, & les inſtructions dont on les croyoit chargés, ne pouvoient qu'être contraires aux vues de la Cour de Vienne. Auſſi, dès qu'ils parurent, le Prince de FURSTEMBERG, principal Commiſſaire de l'Empereur, s'apliqua en ſecret à leur ſuſciter tant d'obſtacles, que leur ſejour à la Diete devint inutile. Dans le choix au reſte des moyens qu'il prit pour cela, il s'en préſenta un qu'il trouva d'autant plus favorable, qu'on ne pouvoit en quelque façon imputer à ce Prince de ſe l'être ménagé.

Immédiatement après l'arrivée de Meſſieurs de Chavigni & Le Heup à Ratisbonne, le College Electoral prétendit que ces deux Envoyés rendiſſent la premiere viſite aux Miniſtres dont il eſt compoſé, & qu'ils leur accordaſſent encore un traitement different qu'aux Miniſtres des autres Princes de l'Empire. A cette pointillerie ſur le cérémonial, qu'il falloit terminer avant que Mrs. de Chavigni & Le Heup puſſent voir librement, comme ils le ſouhaittoient, les Miniſtres qui reſidoient à la Diete; les Partiſans de la Cour de Vienne, dans le College Electoral, ſuſciterent encore un nouvel embarras,

barras à ces deux Envoyés, en faiſant difficulté d'admettre leurs Lettres de Créance, ſur ce qu'elles n'exprimoient point que ces Mrs. fuſſent revêtus du titre de Plenipotentiaires : c'étoit là franchement une querelle d'Allemand ; puiſqu'il n'y a perſonne qui puiſſe preſcrire à un Souverain, la maniere dont il doit caracteriſer le Miniſtre qu'il envoye. Mais comme le Prince de Furſtemberg vouloit mettre à profit les chicanes que faiſoient les principaux membres de la Diete ſur cet article, afin d'empêcher Mrs. de Chavigni & Le Heup, d'avoir quelque relation avec eux ; il fomentoit ſourdement les difficultés, & empêchoit qu'on ne les applanit. Pour tirer même de tous ces incidens l'avantage de ſemer quelque jalouſie & quelque méfiance, entre les deux Miniſtres de France & d'Angleterre, il ſut ſi bien ménager les choſes, que la Diete déclara que les lettres de Créance de Mr. Le Heup étoient ſuffiſantes ; dans le même tems que le Directeur de Mayence fit déclarer à Mr. de Chavigni, qu'on ne pouvoit admettre les ſiennes : quoiqu'elles fuſſent entierement ſemblables à celles de Mr. Le Heup.

Cette

Cette reſolution, qui avoit été priſe dans le College des Electeurs, preſque tous alors dans les intérêts de la Cour de Vienne, fut notifiée au College des Princes. Les Miniſtres de ceux-ci, peu diſpoſés à complaire aux autres, à cauſe de la ſupériorité qu'ils vouloient prendre ſur eux, firent beaucoup de difficultés pour l'admettre. Ils répondirent même au Miniſtre de Mayence, qu'il leur paroiſſoit extraordinaire qu'on prétendît preſcrire au Roi Très-Chrêt. la maniere dont il devoit légitimer ſes Miniſtres : que ſi ce Monarque avoit jugé à propos ci-devant, de donner à ceux qu'il avoit envoyés à la Diete, le titre de Plénipotentiaires, il étoit bien le maître de ne donner que le ſeul titre de Miniſtre à Mr. de Chavigni ; & qu'il n'en falloit pas davantage pour qu'il fût reconnu en cette qualité, & pour qu'on entrât en négociation avec lui. Malgré ces réflexions, qui dans le fonds étoient bien fondées, les Miniſtres du College Electoral, pour leurs fins particulieres, & le Prince de Furſtemberg pour les ſiennes, inſiſterent ſi fort, qu'on exigeât, avant d'écouter Mr. de Chavigni, qu'il fût revêtu du titre de Plénipotentiaire ; que

ceux

ceux des Princes furent alors obligés, après bien des débats, de ſouſcrire à cet avis ; & le Secretaire du Miniſtre de Mayence fut chargé de faire part à Mr. de Chavigni de la réſolution qui avoit été priſe.

Celui-ci, dont on connoit la ſageſſe & l'habileté, répondit à ce meſſage, que les Lettres de Créance qu'il avoit préſentées à la Diete, étoient ſuffiſantes, pour l'autoriſer à manifeſter aux Etats de l'Empire les bonnes intentions du Roi ſon Maître, pour la conſervation de la tranquillité publique : que cela étoit même ſi évident, qu'il ne pouvoit croire que l'Illuſtre Aſſemblée, auprès de laquelle Sa Maj. l'avoit envoyé, pût avoir la moindre raiſon de le revoquer en doute : que quant à l'exemple qu'on lui alleguoit de ſes prédéceſſeurs, qui, en qualité de Miniſtres Plénipotentiaires, avoient préſenté leurs Pleins-pouvoirs en même tems que leurs Lettres de Créance, il ne pouvoit en aucune maniere tirer à conſéquence contre lui ; puiſqu'il ne prenoit que la ſimple qualité de Miniſtre : qu'il n'ignoroit point, que s'il ſe préſentoit quelque Négociation à faire avec les Etats de l'Empire, pendant ſon ſejour

ſejour à Ratisbonne, il ſeroit obligé de préſenter alors des Pleins-pouvoirs : mais que cette formalité n'étoit nullement néceſſaire dans la conjoncture préſente ; où il n'étoit point queſtion de faire de nouveaux Traités, mais ſimplement de conſerver la bonne intelligence, déja établie, entre le Roi & le Corps Germanique : qu'il eſperoit donc que les Miniſtres d'une Aſſemblée ſi ſage & ſi illuſtre, feroient attention, que les Souverains ſont les maîtres de caracteriſer comme il leur plait ceux dont ils ſe ſervent ; & qu'ils ne rejetteroient point une maxime ſi conforme au Droit des Gens, & qui juſqu'alors avoit toujours été ſuivie. Mr. de Chavigni ajouta, qu'il étoit ſurpris & fâché, qu'on eût admis à la Dictature publique les Lettres de Créance du Miniſtre de la Grande Bretagne, pendant qu'on formoit tant de difficultés ſur les ſiennes ; puiſque cela éloignoit l'occaſion qu'il cherchoit, de donner à l'illuſtre Corps Germanique les preuves les plus ſinceres & les plus inconteſtables, de l'amitié du Roi Très-Chrêtien : que pour lever cependant les obſtacles qui s'oppoſoient à l'exécution des ordres qu'il avoit reçus, il informeroit Sa Maj.

des

des prétentions qu'on formoit ; quoiqu'il ne pût diſſimuler, qu'il les trouvoit mal fondées & tout-à-fait hors de ſaiſon.

Après que le Miniſtre de Mayence eut rapporté à la Diete la réponſe de Mr. de Chavigni, le College des Princes, dans lequel cet Envoyé avoit déja ſû ſe faire des partiſans, & ſemer de la méfiance & de la jalouſie pour les vues du College Electoral, déclara de nouveau, qu'il ne trouvoit aucune nullité dans les Lettres de Créance du Miniſtre de France ; & que par conſéquent, il étoit juſte de les admettre. Mais le College Electoral perſiſta dans ſon ſentiment ; & cette diſcuſſion traîna long-tems, ſoit par les inſinuations du Prince de Furſtemberg, à qui cet eſpece de Schiſme dans la Diete ne déplaiſoit pas ; ſoit par les vues que les Miniſtres Electoraux avoient de profiter de cette occaſion, pour s'attirer un traitement † different de

† Le College Electoral dreſſa pendant cette diſpute un eſpece de réglement, par lequel les Miniſtres étrangers, recevant la viſite des Miniſtres des Electeurs, devoient leur donner le titre d'*Excellence*, & les recevoir & accompagner juſqu'au bas de l'eſcalier; faute de quoi on

de celui qu'on feroit aux Miniſtres des Princes. Ce ne fut que vers la fin de Novembre, & près de ſix ſemaines après l'arrivée de Mr. de Chavigni à Ratisbonne, que la Diete conſentit enfin de dicter, en Latin & en François, ſes Lettres de Créance *.

L'admiſſion de ces Lettres donna à Mr. de Chavigni, une entiere liberté de voir & d'entretenir les Miniſtres de la Diete. Mais, dans les viſites qu'il fit, il ne jugea point à propos de s'aſſujettir au nouveau Cérémonial qu'on vouloit introduire; Mr. Le Heup imita ſon exemple, &, dans la vue ſans doute de mortifier les Miniſtres Electoraux, ils convinrent de ne faire aucune difference de traitement entr'eux & ceux des Princes. Pour s'affranchir auſſi plus facilement de la contrainte où ils ſe ſeroient trouvés, en prétendant pour eux un traitement particulier

on romproit tout commerce avec eux. En donnant part de ce réglement au principal Commiſſaire de l'Empereur, on lui repréſenta, que le College Electoral ſe flattoit, qu'il voudroit bien auſſi obſerver exactement le Ceremonial dont il s'agiſſoit.

* On en peut voir la teneur à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. VII.

ticulier, qu'ils refuſoient aux autres; ils s'expliquerent, qu'ils n'en exigeoient aucun; & ils prierent, qu'on les regardât ſimplement comme des particuliers, ſuffiſamment caracteriſés par leurs Souverains. Cette conduite leur réuſſit à merveille. Mr. de Chavigni en particulier, ſût s'attirer par ſa politeſſe, & ſurtout par les lumieres qu'on reconnut dès lors en lui, une conſideration & une eſtime à la Diete, bien ſuperieure à celle qu'un vain titre ſert à acquerir, quand il n'eſt pas ſoutenu par des talens.

La ſage vigilance des deux Cours de Londres & de Verſailles, ne ſe bornoit pas ſeulement à obſerver les deſſeins du Corps Germanique: elle s'étendoit auſſi dans le Nord, à fortifier de plus en plus les diſpoſitions favorables où ſe trouvoit la Suede & le Dannemarck, à accéder au Traité d'Hanover. J'ai déja rapporté les démarches que Mr. POINTS & le Comte de BRANCAS CEREST avoient faites pour cela à Stockholm. Le Comte * de CAMILLY, Ambaſſadeur de France en Dannemarck, & le Lord GLE-

* Il étoit arrivé le 23. Septembre 1726. à *Copenhague.*

GLENORCHI, qui y réſidoit avec le même caractere de la part de l'Angleterre, travailloient avec une égale ardeur à faire entrer auſſi Sa Maj. Danoiſe dans les vues de leurs Cours ; & les ſoins qu'ils ſe donnoient, paroiſſoient n'être point infructueux.

Quand j'arrivai en France, on y avoit appris le ſuccès de ces differentes négociations, tant en Allemagne que dans le Nord ; & il y cauſoit beaucoup de ſatisfaction. On ſe flattoit auſſi, de ne pas trouver les principales puiſſances de l'Italie, fort éloignées d'entrer dans de ſemblables diſpoſitions.

Mon arrivée à Verſailles, la longue conference que j'avois eue avec le Cardinal, & tous les raiſonnemens auxquels elle avoit donné lieu, faiſoient grand bruit à Paris, & m'y attirerent beaucoup de viſites. Les uns par amitié, d'autres par curioſité cherchoient à découvrir le ſujet de mon voyage. Peu diſpoſé à les ſatisfaire ſur cet article, j'avois toujours ſoin de borner l'entretien à ce qu'un ſimple particulier, peut rapporter d'indifferent du pays d'où il vient. Si je faiſois entrer dans mes recits quelque choſe de plus intereſſant, ſur le

le caractere & les qualités du Roi & de la Reine d'Eſpagne, c'étoit toujours dans la vue de ſonder les diſpoſitions de ceux à qui je parlois ſur ce qui étoit le principal objet de ma commiſſion. Ne pouvant au reſte travailler ſeul à le remplir, ni m'en tenir toujours à des diſcours généraux, dont l'effet eſt auſſi lent qu'incertain, & de peu de durée; j'eus recours aux Marquis de POMPADOUR & de MAGNI, conformément à ce que portoit l'inſtruction du Roi d'Epagne; pour tirer d'eux les ſecours qu'ils étoient à portée de me donner, & pour m'inſtruire de pluſieurs petites particularités, dont la connoiſſance m'étoit néceſſaire, pour agir avec plus de ſureté. Afin de les engager à me rendre ce bon office, je leur communiquai l'article de l'inſtruction qui les regardoit; les exhortant de mériter par leur zele pour le Roi d'Eſpagne, la continuation de la bienveuillance dont ils voyoient que ce Monarque les honoroit.

Je m'ouvris auſſi au Comte de MARSILLAC, qui étoit très ennuyé de l'oubli où il étoit tombé en France, & qui déſiroit ardamment de pouvoir ſe raccrocher au ſervice d'Eſpagne: mais ce

ne fut que ſur les démarches, que je me propoſois de faire pour la reconciliation; uſant même de beaucoup de circonſpection à cet égard; parce que je connoiſſois depuis long-tems ſa démangeaiſon, d'entrer dans ces ſortes d'affaires, & d'en parler légerement.

Mes liaiſons avec eux étant fondées ſur leurs intérêts perſonnels, je ne craignois point qu'ils abuſaſſent de ma confiance. Ils ignoroient d'ailleurs que je la partageaſſe entr'eux. Je leur parlois toujours ſéparément, & avec la reſerve que la délicateſſe de la matiere méritoit. Les deux premiers répondirent avec autant de fidélité que de droiture, à l'opinion que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée de leur attachement pour lui. L'autre en fit de-même tant qu'il fut en France, & il parut ſincerement de mes amis. Mais dans la ſuite, quand j'eus obtenu ſon rappel en Eſpagne, & qu'il y fut arrivé; il ſe hâta de ſe joindre à ceux, qui, pour s'attirer la protection du Cardinal de Fleury, étoient ſecrettement mes ennemis; dans l'eſperance qu'en adoptant leurs ſentimens, ils lui procureroient le même avantage.

Elevé à la Cour de France, où j'ai paſſé

paſſé preſque tous le tems de ma jeuneſſe ; les liaiſons que j'avois formées avec un grand nombre de perſonnes, m'offroient des occaſions pour exécuter les ordres que j'avois reçus, que d'autres, moins connus, n'auroient pû ſe procurer qu'avec peine. D'ailleurs, l'aſſurance où j'étois que le Cardinal ne déſapprouveroit point mes démarches, me donnoit une confiance & une liberté, qui ſervoient infiniment à les rendre utiles. Il ne s'agiſſoit plus, après l'avoir mis de part dans mes deſſeins, que de les conduire avec prudence, & ſans aucune marque extérieure que j'en fuſſe occupé. Je ſuivis ce plan le plus exactement qu'il me fut poſſible. Mais en même tems, je crus devoir veiller de ſi près ce Miniſtre, qu'il ne lui fût pas facile de me faire tomber dans quelque piege ; & encore moins de me rendre la duppe de la cordialité, avec laquelle il m'avoit parlé.

Le puerile deſir de s'attirer je ne ſai quelle frivole conſideration dans le public, en cherchant à s'y établir ſur le pié d'un homme chargé d'affaires importantes, ne ſert ordinairement qu'à ſuſciter des obſtacles aux démarches qu'on

qu'on veut faire. Je m'appliquai ſoigneuſement à éviter une pareille foibleſſe, & à ne faire parler de moi que par le ſuccès des affaires dont j'étois chargé. Dans l'hôtel de Tours où je logeois, pluſieurs perſonnes de condition y louoient des appartemens. Je m'étois apperçu, que, ſur ce qu'on avoit remis au portier pluſieurs paquets du Cardinal de Fleury, & du Comte de Morville, contreſignés de leurs noms, comme le pratiquent les Miniſtres en France, il ſe débitoit dans cete maiſon que j'étois en grande relation avec eux. J'écrivis à l'un & à l'autre, pour les prier d'ordonner déſormais à leurs Secretaires, de s'abſtenir de cet uſage afin d'éviter l'inconvénient que j'en craignois. On va voir par la réponſe que le Cardinal me fit, qu'il approuva fort cette précaution ; & qu'il m'indiquoit en même tems celle dont il faloit me ſervir, pour que rien ne tranſpirât, de ce qui ſe paſſeroit entre nous deux.

A Marly *le 7. Fevrier* 1727.

J'*Approuve infiniment*, Monſieur, *la précaution que vous ſouhaittez que je prenne, quand j'aurai occaſion de vous écrire : elle eſt très-ſage ; & vous ne ſauriez ſans doute trop prendre garde à éviter les effets de l'attention que le public fera ſur vos démarches. C'eſt dans le même eſprit que je vous prie, quand vous me ferez l'honneur de m'écrire, de mettre deux envelopes ; & d'obſerver d'écrire ſur la ſeconde, qu'elle eſt pour moi ſeul.*

Si vous recevez quelque lettre de Mr. l'Archevêque d'Amida, *je vous prie de m'en faire part. Les préparatifs pour le Siege de* Gibraltar, *ſe font toujours avec le même empreſſement en* Eſpagne. *Je ne le crois pourtant point encore commencé ; & il ſeroit fort à deſirer que Leurs Maj. Cath. ne vouluſſent point le faire entreprendre.*

Je vous honore, Monſieur, *très-parfaitement*,

le Cardinal de FLEURY.

Quelque

Quelque ſcrupuleuſe que fût mon attention à prévenir tout ce qui pouvoit donner quelque connoiſſance de mes occupations, je ne pus cependant éviter, que deux perſonnes de la Cour ne cherchaſſent à faire valoir le zele avec lequel elles ſervoient apparemment d'eſpions au Cardinal de Fleury; elles ſuppoſerent ſur mon ſujet auprès de lui, une hiſtoire entierement fauſſe. Leur empreſſement à cet égard fut même ſi grand, qu'à peine étois-je depuis ſix à ſept jours à Paris, qu'elles lui donnerent cette preuve de leur exactitude.

Long-tems avant d'aller en Eſpagne, j'avois connu particulierement le Duc de LUYNES, la Ducheſſe de CHEVREUSE ſa Grand-mere, dont je reſpecterai toujours la mémoire, & le Duc & la Ducheſſe de CHAUNES. Ils me marquoient tous, une amitié qui m'attachoit ſincerement à eux, & je me faiſois un devoir de la cultiver, en fréquentant l'hôtel de Luynes où ils logeoient alors enſemble, avec une aſſiduité qu'ils témoignoient recevoir avec plaiſir. A mon retour d'Eſpagne, je m'empreſſai à renouveller les mêmes liaiſons; & elles me firent rencon-

trer, une ou deux fois, Made. la Princeſſe de CARIGNAN à l'hôtel de Luynes. Je n'avois certainement eu alors aucune relation avec elle.

Une connoiſſance ſi nouvelle, qui n'avoit été précédée ni ſuivie d'aucune viſite de ma part à cette Dame, paroiſſoit peu digne d'attention, & encore moins ſuſceptible de devenir le ſujet d'un avis. Il plut cependant à une des deux perſonnes dont je viens de parler, de lui donner un tour bien different, & de l'orner de circonſtances qui n'exiſtoient que dans ſon imagination. Elle ſuppoſa donc, en faiſant à une autre la relation de ce que je viens de rapporter, que je paroiſſois me méfier beaucoup de Made. de Carignan; & être auſſi fatigué de la curioſité que cette Dame avoit, d'approfondir le ſujet de mon voyage en France, que de ſon attention à ſe trouver, pour la ſatisfaire, dans les maiſons où je pouvois aller.

Cette hiſtoire, ainſi forgée, parvint bien-tôt au Cardinal. Sur l'avis qu'il m'en donna, je lui écrivis pour lui faire appercevoir combien elle étoit deſtituée de vérité, & même de vraiſemblance.

blance. Je le priai en même tems, d'examiner lui-même, par les queſtions qu'il pouvoit faire à Made. de Carignan, s'il étoit poſſible qu'elle ſoupçonnât le ſujet de mon voyage, & que je puſſe me plaindre, comme on le ſuppoſoit, qu'elle pouſſât à cet égard la curioſité juſqu'à l'indiſcrétion, & à l'importunité. Soit que le moyen facile, que je donnois au Cardinal de remarquer ma bonne foi, l'eût ſatisfait, ou qu'il eût reconnu par lui-même, le peu de vraiſemblance, qu'avoient les rélations de ſon Eſpion; il m'écrivit la Lettre ſuivante, pour me raſſurer ſur l'impreſſion que je paroiſſois craindre qu'elles n'euſſent fait ſur ſon eſprit.

12. *Fevrier.*

J'*Ay reçu*, Monſieur, *les deux lettres du* 10. *&* *du* 11. *dont vous m'avez honoré, & vous avez oublié d'y mettre une double envelope pour moi ſeul.*

Celui qui m'a parlé de l'avis qui vous regarde, eſt un fort honnête homme, bien intentionné, & certainement exempt de toute cabale. Il n'étoit pas préſent; mais il aſſure, que celui de qui il tient la con-

verſation eſt un homme très ſûr. Il ajoûte que Made. la Princeſſe de Carignan, *entra dans la maiſon où vous étiez, & que vous parutes embaraſſé; vous plaignant, pour ainſi dire, qu'elle vous pourſuivoit par-tout. Il n'y faut plus penſer; & ne craignez pas que cela ait fait la moindre impreſſion du monde ſur mon eſprit. Je n'ai ni vu, ni entendu parler de Made. de* Carignan; *& d'ailleurs elle eſt très zélée pour la réunion.*

*Votre lettre pour l'*Archevêque *d'*Amida, *partit aſſez à tems.*

Vous devez, ce me ſemble, éviter ſoigneuſement tout ce qui a rapport à une certaine maiſon †; parce que vous vous rendriez ſuſpect, & que le Chevalier du Bousk *le ſauroit d'abord.*

A l'égard de Mr. le Duc, vous avez certainement des meſures, & des précautions à prendre: car s'il ne gardoit point le ſecret, les ſuites en ſeroient très-facheuſes. C'eſt à quoi il faut penſer murement; & cela mérite une conférence.

Les nouvelles varient fort pour le ſiege de Gibraltar: *mais juſqu'ici rien de poſitif*

† La Maiſon d'Orleans.

tif pour le ſuſpendre ; excepté les difficultés énormes qui s'y rencontrent.

Il y a ici un Chevalier de Montgon, *qui prétend être de votre maiſon ; & qui montre même une Lettre de vous, par laquelle vous le reconnoiſſez. C'eſt une aſſez mauvaiſe tête, & qui eſt fort mal dans ſes affaires. Je vous prie de me mander s'il eſt vrai qu'il ſoit de vos parens, & d'être perſuadé,* Monſieur, *qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que moi.*

Le Cardinal de FLEURY.

Le dernier article de la Lettre du Cardinal, regardant un de mes parens, dont je ſerai obligé de parler dans la ſuite, parce que ce Miniſtre voulut ſe ſervir de lui pour m'embarraſſer ; je crois à propos de rapporter ici, ce qui l'engageoit à s'expliquer ſur ſon ſujet auſſi peu favorablement.

Le Chevalier de *Montgon* étoit effectivement d'une branche de ma maiſon, établie depuis long-tems dans la Marche ; & il ſe trouvoit, comme ſes freres, preſque hors d'état de ſubſiſter, par la mauvaiſe conduite de ſon pere. Le Comte de COIGNI, à préſent

Maréchal de France, lui avoit fait avoir, ſur la fin de la Régence, une Commiſſion de Capitaine de Dragons, dans je ne ſai quel Régiment. Mais, ſoit que le Chevalier de Montgon eut été reformé, où que l'on eut ſupprimé les Appointemens qui étoient attachés à cet emploi ; il ſe trouvoit effectivement fort mal dans ſes affaires, dans le tems dont je parle. Cependant, ſoit qu'il lui reſtat encore quelque reſſource, où qu'il eut tiré quelque ſecours de ſa famille, je trouvai ce jeune homme à Paris lorſque j'y arrivai. Il s'étoit même attiré la protection du feu Duc du MAINE ; & la feue Princeſſe de Rohan † lui témoignoit auſſi de la bonté. Sa diſette d'eſpece ne l'ayant point empêché de s'expoſer au hazard du jeu ; il gagna quelqu'argent à la Ducheſſe de la MEILLERAYE ; & le peu d'importance de la ſomme, ayant fait négliger à cette Dame le ſoin de la payer ; le Chevalier de Montgon, à qui il ne reſta plus que cette unique reſſource, s'oublia au point de ſe plaindre, dans des termes remplis d'indiſcrétion & de témérité, à Mr.

† Fille du Duc de VENTADOUR.

Mr. le Prince de ROHAN, pere de cette Ducheſſe, du retardement qu'elle apportoit au payement de ce qu'elle lui devoit; & il tint les mêmes diſcours à Mr. le Cardinal de Rohan. La bonté & la politeſſe que chacun reconnoit dans cette Eminence, & dans Mr. le Prince de Rohan, les porterent, non ſeulement à excuſer dans ce jeune homme un tel manque de reſpect envers eux, mais encore à lui en faire ſentir amiablement le ridicule. Bien loin d'être ſenſible à un procedé ſi généreux, il mit le comble à ſon imprudence par les repliques qu'il s'aviſa de faire, à des perſonnes ſi reſpectables. Il les pouſſa même à un tel degré d'indiſcrétion, que, ſur ce qui en revint au Cardinal de Fleury, il ordonna qu'on arrêtat le Chevalier de Montgon.

Il n'y avoit que peu de jours, lorſque j'arrivai à Verſailles, qu'on l'avoit remis en liberté, à la priere du Duc du Maine. Des affaires beaucoup plus importantes, que celles de l'indigence de ce jeune homme, m'ayant occupé, je n'avois pas ſu le moindre mot de ſon avanture. Ce ne fut qu'à l'occaſion de ce que le Cardinal de Fleury m'écrivit

ſur ſon ſujet, que j'appris, par differentes perſonnes, l'extravagant procedé qu'il avoit eu avec Mr. le Prince, & Mr. le Cardinal de Rohan, & tout ce qui s'en étoit ſuivi. Très mortifié qu'un homme qui portoit mon nom, eût manqué auſſi eſſentiellement à ce qu'il devoit à l'un & à l'autre, j'écrivis ſur le champ à Mr. le Prince, & à Mr. le Cardinal de Rohan, qui étoient alors à Marly, pour ne leur point laiſſer ignorer toute l'étendue de la peine que me cauſoit une pareille faute. Voici la réponſe de Mr. le Cardinal de Rohan. *

JE vois par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, Monſieur, *que Mr. le Cardinal de Fleury, a bien voulu ſe ſouvenir de la priere que je lui avois faite, de vous dire quelque choſe de la conduite de Mr. le Chevalier de* Montgon; *& de vous demander s'il avoit l'honneur de vous appartenir. Très ſenſible à votre attention & à vos politeſſes, je vous en remercie*, Monſieur, *de tout mon cœur.*

Je

* Le Prince ſon frere me fit l'honneur de paſſer chez moi à ſon retour de *Marly*, avec le Comte de VALBELLE Sous-Lieutenant des Gens-darmes de la Garde.

Je compte, à mon premier voyage à Paris, d'avoir l'honneur de vous voir, & de vous inſtruire de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire. Et cependant je vous exhorte de voir ce Chevalier; & de lui parler, comme ſans doute vous ſavez faire à des perſonnes, qui ne ſont pas tout-à-fait dans le droit chemin. Je vous prie en même tems d'être perſuadé, que j'ai pour votre perſonne, toute la vénération qu'elle mérite; & que, bien loin de vouloir faire la moindre peine à tout ce qui porte votre nom, je ſuis diſpoſé au contraire à lui marquer en toute occaſion, la conſideration infinie dont je ſuis rempli. Je ne deſire auſſi rien tant, que de mériter quelque part dans l'honneur de votre amitié, & de pouvoir vous faire connoître les ſentimens qui m'attachent à vous.

ce 25. Fevrier 1727.

Signé le Cardinal de ROHAN.

Je renouvellai à cette Em., à Mr. le Prince de Rohan, & à Made. la Ducheſſe de la Meilleraye, les mêmes aſſurances quand la Cour fut de retour de Marly: & je retrouvai, dans la politeſſe avec laquelle

quelle ils les reçurent, la continuation des bontés dont ils m'honoroient : La ſatisfaction qu'elle me cauſa, ſe renouvelleroit encore aujourd'huy, ſi je pouvois eſperer, que ma longue diſgrace n'eut point éteint en eux, ces mêmes ſentimens pour moi. Après cette digreſſion revenons à mon ſujet.

On étoit ſi généralement perſuadé en France, de l'impoſſibilité que rencontreroit le Général LAS TORRES à s'emparer de *Gibraltar* ; que l'on y doutoit toujours, que Leurs Maj. Cath. lui ordonnaſſent d'en former le ſiege. D'ailleurs il étoit à craindre, que cette entrepriſe ne devînt le ſignal d'une guerre générale ; & les perſonnes qui s'intereſſoient aux véritables avantages de la Cour d'Eſpagne, & qui deſiroient de voir applanir les difficultés qui s'oppoſoient à la reconciliation des deux Monarques, paroiſſoient déſapprouver infiniment, que dans le tems qu'on m'envoyoit à Paris pour travailler à cette réunion, on formât des projets qui alloient la rendre impoſſible. On me tenoit les mêmes propos, dans toutes les maiſons où j'allois.. J'en ſentois la juſteſſe : mais je ſavois auſſi qu'il n'étoit

toit pas facile alors d'allier certaines démarches de la Cour d'Eſpagne, avec les réſolutions oppoſées qu'elle ne laiſſoit pas quelques fois de prendre. Je tâchois donc de juſtifier cette contrarieté qu'on m'objectoit, en faiſant remarquer, que c'étoit l'Angleterre ſeule à qui on devoit imputer la guerre dont on étoit menacé ; puiſqu'on pouvoit dire qu'elle l'avoit déja déclarée à l'Eſpagne, ſoit dans les Indes, ou en Europe, par l'envoi de ſes flottes, & par beaucoup d'autres preuves de ſa mauvaiſe volonté.

Les raiſons que j'employois pour faire regarder les procedés de l'Angleterre comme de véritables hoſtilités, ne paroiſſoient pas convaincantes aux perſonnes éclairées. On trouvoit au contraire, que cette Puiſſance & la France, agiſſoient prudemment, en arrêtant le retour des Gallions ; puiſque par là elles ôtoient à l'Eſpagne les moyens d'exécuter, de concert avec l'Empereur, beaucoup de projets, capables de rallumer une guerre ſanglante entre toutes les Puiſſances de l'Europe. Tous les efforts qu'on voyoit faire à la Cour d'Eſpagne, malgré la diſette d'argent qu'elle éprouvoit, pour attaquer l'Angleterre, & par contre-coup

tre-coup les Alliés de cette Couronne, faiſoient, me diſoit-on, juger très-ſainement, de ce qu'elle auroit été capable d'entreprendre, ſi l'exécution de ſes deſſeins, eût pu lui devenir plus facile. La démarche, ajoûtoit-on, qu'on avoit faite de m'envoyer en France, dans le tems préciſément qu'on méditoit de faire le ſiege de Gibraltar, ne pouvoit être regardée que comme un piege, que la Cour d'Eſpagne vouloit apparemment tendre à celle de France; pour la rendre ſuſpecte à l'Angleterre, & à ſes autres Alliés, afin de détacher entierement ceux-ci des intérêts de cette Couronne, & de les porter à l'abandonner à tout ce que le reſſentiment de la Reine d'Eſpagne méditoit de lui faire eſſuyer. On en revenoit toujours là; & on ne pouvoit s'ôter de l'eſprit à Verſailles & à Paris, que ce ne fût l'unique but de cette Princeſſe, & le principe de tous ſes projets.

Ces réflexions, qui étoient générales, découvrant l'eſprit & les diſpoſitions où l'on étoit, je ne crus point devoir les laiſſer ignorer à l'Arch. d'Amida. Je l'exhortai fort dans la lettre que je lui écrivis, de porter Leurs Majeſtés Cath. à vouloir

loir bien conſiderer, que la Cour de France étoit partagée en deux partis; dont l'un leur étoit favorable, & déſiroit la paix; l'autre oppoſé, & ſouhaittoit la guerre: que ce dernier, plus conſiderable qu'on ne penſoit, inſinuoit, que l'on avoit tout à craindre de leur reſſentiment contre la France, & qu'on ne pourroit s'en mettre à l'abri, qu'en reduiſant l'Eſpagne, par la force des armes, à rechercher la reconciliation qu'elle affectoit juſqu'alors de rejetter avec tant de hauteur; je terminois cē raiſonnement, par dire à l'Archevêque qu'il étoit de la prudence de Leurs Maj., de ne point confirmer l'opinion de leurs ennemis par quelque démarche trop vive & trop précipitée. Tout ce que j'apprenois à l'Archevêque d'Amida, étoit effectivement conforme à ce que je voyois, & à ce que m'apprenoient les partiſans de Leurs Maj. Cath. en France, que je découvrois peu à peu.

De ſemblables avis me paroiſſoient aſſez importans, pour devoir faire quelque impreſſion à Madrid; mais je n'oſois me le promettre, ſachant la vivacité avec laquelle on ſe propoſoit d'attaquer l'Angleterre; & combien on ſe flattoit de

s'emparer

s'emparer facilement de Gibraltar. Chaque jour, les bruits de guerre s'augmentoient ; &, malgré toute la répugnance que le Cardinal de Fleury m'avoit fait voir, d'en venir à une rupture, les circonſtances pouvoient cependant le mettre dans l'impuiſſance de l'éviter. Incertain des événemens, j'étois ſans ceſſe occupé à trouver les moyens de preſſer l'exécution des deſſeins ſecrets, qui étoient les vrais principes de mon voyage ; & à profiter des bonnes intentions dans leſquelles m'avoit paru être le Cardinal de Fleury.

J'expoſois encore ces idées à l'Arch. d'Amida : elles faiſoient le ſujet du dernier article de ma lettre. Mais étant écrites ſelon le chiffre que j'avois dreſſé, le Cardinal, à qui je la communiquai, les regarda comme une ſimple relation de ces ſortes de nouvelles indifferentes, qu'on écrit quelquefois à la ſuite de choſes plus ſérieuſes, pour amuſer & délaſſer le lecteur. Il n'y apperçut aucun trait qui ſervit à lui dévoiler le miſtere ; & il fit partir ma lettre, ainſi qu'il me l'apprend ci-deſſus dans la ſienne.

Cette Lettre m'a été enlevée, comme toutes les autres que j'avois écrit en Eſpagne.

Digitized by Google

Eſpagne. Mais ſi jamais on ſe détermine à me les rendre, & que je puiſſe alors expliquer celle dont je parle, j'oſe me flatter qu'on remarquera, que je n'avance rien que de vrai; & que la piece en queſtion pourra paroître auſſi ingénieuſe que naturelle.

Depuis que le Cardinal de Fleury m'avoit permis de travailler à mettre le Duc de Bourbon dans les intérêts du Roi d'Eſpagne, je cherchois le moyen de faire parvenir indirectement à ce Prince, quelques aſſurances du reſpectueux attachement que je conſervois pour lui. Mon but étoit, de découvrir, par la maniere dont il recevroit ce compliment, s'il ne ſoupçonneroit point que j'euſſe envie & ſujet de l'entretenir; & ſi la curioſité de m'entendre, ne l'engageroit point à me procurer quelqu'expédient pour la contenter. J'étois au reſte bien réſolu, malgré la connoiſſance que j'avois de l'exacte probité du Duc de Bourbon, de ne rien faire ſur cet article délicat, que de concert avec le Cardinal; & d'obſerver avec celui-ci toute la circonſpection & la prudence, qu'exigeoit de moi le ſouvenir des anciens ſujets que j'avois de me défier de lui.

Il ne s'agiſſoit plus que de trouver quelqu'un qui pût s'acquitter auprès de Mr. le Duc de Bourbon, d'une maniere auſſi naturelle qu'indifferente, de la commiſſion que je voulois lui donner. L'Evêque * de Châlons, qui demeuroit à l'hôtel de Tours en même tems que moi, m'offrit pour cela l'occaſion du monde la plus favorable. Ce vertueux Prélat, que je voyois aſſez ſouvent, me témoignoit une amitié dont je conſerve un précieux ſouvenir. Comme il me dit un jour, que ſon Dioceſe étant de la Province de Bourgogne, dont le Duc de Bourbon étoit Gouverneur, il ſe propoſoit d'aller faire un petit voyage à Chantilly; je le priai, ſi par hazard il en trouvoit la facilité, d'aſſurer Mr. le Duc de mon reſpect: il ſe chargea volontiers de la commiſſion, & dans l'idée qu'elle lui fit peut-être naitre, que j'aurois quelque envie de faire le voyage de Chantilly avec lui, il me propoſa obligeamment de me donner une place dans ſon caroſſe. J'accepterois, lui dis-je, avec plaiſir l'honneur que vous me faites: mais la circonſtance préſente où j'arrive

* *François* MADOT.

j'arrive d'Eſpagne, pourroit, ſi on me voyoit aller à Chantilly, donner lieu à beaucoup de raiſonnemens, que je crois à propos d'éviter : & d'ailleurs, ajoutai-je, vous penſez bien que Leurs Maj. Cath. ne m'ont point chargé de beaucoup de complimens pour Mr. le Duc. Il ſuffira ſeulement de lui faire connoître, qu'incapable d'oublier les bontés dont il m'a autrefois honoré, elles m'inſpirent pour lui tous les ſentimens poſſibles de reſpect & de reconnoiſſance : Le bon office que vous me rendrez auprès de S. A., ne tirera à aucune conſéquence : & je ſuis même perſuadé, qu'elle recevra plus volontiers ces témoignages de mon ancien attachement par votre entremiſe, que ſi j'allois les lui offrir moi-même. L'Evêque de Châlons trouva mes raiſons bonnes, & me promit d'exécuter ce que je deſirois.

Je ne lui parlai plus, quand je le revis, ni de ſon voyage, ni de la petite grace que je lui avois demandée ; & je crus devoir marquer cette indifference, pour lui ôter toute idée que je cherchaſſe à le rendre l'inſtrument de quelque relation entre le Duc de Bourbon & moi. Le Prélat étant allé à Chantilly,

tilly, n'oublia point ce que je lui avois dit. Il me rapporta à ſon retour que le Duc de Bourbon avoit paru recevoir avec plaiſir les aſſurances de mon reſpect ; qu'il lui avoit auſſi fort demandé de mes nouvelles ; & que bien loin de me ſavoir mauvais gré de ne point aller le voir, il approuvoit les raiſons qui m'en empêchoient.

Content alors d'avoir fait appercevoir au Duc de Bourbon, ſans me compromettre, que les circonſtances du tems n'avoient apporté aucun changement aux ſentimens d'attachement qu'il me connoiſſoit pour lui ; je ſongeai à donner à cette premiere démarche, toute l'étendue qu'elle pourroit avoir, ſi ce Prince m'en facilitoit les moyens. Dans ce deſſein j'écrivis auſſi-tôt au Cardinal de Fleury, qui étoit à Marly, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé entre l'Evêque de Châlons & moi. Le Cardinal me fit réponſe * qu'il me donnoit rendez-vous le lendemain à Iſſy, où il viendroit de Marly. Dans la conference

* Elle étoit dans le nombre de celles que j'eus l'honneur de remettre à Leurs Majeſtés Cath. à St *Ildephonſe*. On verra dans la ſuite l'uſage que mes ennemis en ont fait.

ference que nous eumes enſemble, j'achevai de le faire conſentir que j'écriviſſe au Duc de Bourbon, & que je lui laiſſaſſe entrevoir encore plus clairement, que je ſerois bien aiſe d'avoir l'honneur de l'entretenir : je donnai encore dans cette occaſion, à la facilité que le Cardinal apportoit à la reconciliation de ce Prince avec Leurs Majeſtés Cath., toutes les louanges qu'elle méritoit.

Le Cardinal, flatté apparemment de ce que je lui diſois, jugea alors à propos de me lire une lettre, qu'il avoit, me dit-il, écrite au Duc de Bourbon quelques jours après ſa diſgrace ; pour ſe diſculper auprès de lui, d'avoir travaillé à la lui attirer. Il inſiſtoit beaucoup, autant que je puis m'en ſouvenir, pour preuve de ſa bonne foi, ſur certains conſeils qu'il avoit ſouvent donné à Mr. le Duc ; mais dont ce Prince avoit négligé, même avec quelque mépris, l'importance & l'utilité. Il rappelloit auſſi ce qu'il avoit fait, malgré cela, pour juſtifier, à diverſes repriſes, auprès du Roi les bonnes intentions de Son Alteſſe ; & pour éfacer les impreſſions qu'avoit produit le décri général où étoient ceux à qui Elle avoit accordé ſa confiance.

fiance. Enfin il prétendoit dans cette lettre, n'avoir eu aucune part à la réſolution que le Roi avoit priſe d'ôter le premier Miniſtere à Monſieur le Duc.

Ce dernier article, & peut-être auſſi les autres, pouvoient bien être ſuſceptibles pour le moins de quelques reſtrictions mentales de la part du Cardinal. D'ailleurs n'y ayant apparemment point eu de temoins de ce qui s'étoit paſſé entre le Roi & ce Miniſtre, ſur le ſujet du Duc de Bourbon ; la ſincerité qu'affectoit cette Eminence, dans le recit qu'elle me faiſoit, ne courroit aucun riſque. Quoi qu'il en fût, comme je prenois peu d'intérêt à une ſemblable diſcuſſion, qui n'avoit aucun rapport aux affaires dont j'étois venu l'entretenir ; je parus au Cardinal entierement perſuadé de tout ce qu'il jugea à propos de me dire, & applaudir beaucoup aux ſentimens de moderation & de droiture, que ſa lettre contenoit. Je lui dis même qu'il me ſembloit qu'il étoit à propos qu'elle devint publique, pour qu'on rendit à ſon procédé généreux la juſtice qu'il méritoit. Je ne ſai ſi le conſeil lui parut bon à ſuivre.

Une

Une pareille confidence, à laquelle je ne m'attendois point, me donna lieu de penſer que le Cardinal ne l'avoit faite, ſuivant toute apparence, que dans la vue de m'inſinuer de rendre compte à Leurs Majeſtés Cath. de ce qu'il venoit de me dire. Cette réflexion, bien ou mal fondée, me détermina à lui en demander la permiſſion; & il me l'accorda, à ce qu'il me parut, avec une ſecrette ſatisfaction. Je fis uſage de ſa complaiſance dans la lettre que j'écrivis à l'Arch. d'Amida. Il eſt vrai qu'il auroit falu, quand j'eus vu Mr. le Duc de Bourbon, mettre quelques correctifs à mes éloges : car on s'attend bien, je penſe, que ce Prince & le Cardinal, rapportoient certains faits differemment. Mais ma lettre pour l'Eſpagne étoit partie; de nouveaux détails ſur ce que le Duc de Bourbon m'avoit dit, étoient ſuperflus ou malins : ainſi je m'abſtins de les faire.

Les bonnes diſpoſitions où je voyois le Cardinal, m'engagerent à le preſſer encore d'écrire à la Reine d'Eſpagne; & je l'aſſurai de nouveau, que cette démarche ne ſeroit point inutile. „ J'ai „ fait, me répondit-il, ce que vous „ m'a-

„ m'avez conſeillé ; & je l'ai fait, quoi-
„ que très perſuadé, avec votre permiſ-
„ ſion, que ma lettre reſtera ſans répon-
„ ſe, comme toutes celles que j'ai déja
„ écrites. Mais enfin il ne faut rien
„ avoir à ſe reprocher. J'ai apporté ici
„ cette lettre pour vous la communi-
„ quer ". En diſant cela, il la ſortit d'un porte-feuille qui étoit ſur ſa table, & me la donna pour la lire. Comme je me défendois de lui obéir, & de vouloir être inſtruit de ce que cette lettre contenoit, il la lut lui-même. Elle me parut remplie de repréſentations fort judicieuſes, ſur les differens articles du Mémoire de la Reine d'Eſpagne dont j'ai parlé, accompagnées de réflexions ſages & moderées, ſur les ſuites fâcheuſes que devoit infailliblement entraîner le ſiege de Gibraltar. Le Cardinal s'exprimoit dans tout le reſte en homme fort attaché aux intérêts de Leurs Maj. Cath., & qui ne deſiroit que de trouver des occaſions d'en donner des preuves. Il me citoit même à la Reine comme un témoin de la ſincerité, & de l'étendue de ces ſentimens, qui ne devoit point lui paroître ſuſpect. Il terminoit ſa lettre en conjurant inſtamment Sa Maj.,

Maj., de recevoir en bonne part tout ce qu'il prenoit la liberté de lui repréſenter, & d'accelerer la concluſion de la reconciliation; afin, diſoit-il, de mettre le Roi en état de marquer à Leurs Majeſtés Cath., l'intérêt vif & tendre qu'il prenoit à ce qui les regardoit: enfin il ſupplioit Sa Maj., de lui procurer en particulier les moyens de fortifier encore, s'il étoit poſſible, ces ſentimens dans Sa Maj. Très-Chrèt.

Cette lettre, qui confirmoit tout ce que j'avois écrit de Paris & de Verſailles, à l'Arch. d'Amida, des bonnes intentions du Cardinal, m'ayant paru très capable de faire impreſſion ſur le Roi & la Reine d'Eſpagne; je témoignai à S. Em., que j'étois charmé qu'Elle ſe fût enfin déterminée à ſuivre le conſeil que j'avois pris la liberté de lui donner; & je l'aſſurai encore, qu'elle ne tarderoit pas à voir combien cette démarche ſeroit favorablement reçue en Eſpagne. Vous en doutez cependant, Monſeigneur, ajoutai-je, & je le vois bien: mais quelque deference que j'aye pour vos lumieres, je ne laiſſe pas de regarder la lettre que vous écrivez, comme déciſive, pour former au moins entre

Leurs Majeſt. Cath. & Votre Eminence, une relation, qui produira de très grands avantages aux deux Couronnes, & qui doit être regardée comme l'avant-coureur d'une prochaine reconciliation. Enfin, quand mon voyage ici n'auroit ſervi qu'à former cette intelligence, je me flatte que Votre Eminence s'en rappellera dans la ſuite l'époque avec plaiſir; & de mon côté je m'eſtimerai heureux d'avoir été l'inſtrument d'un tel ouvrage.

Le Cardinal répondit obligeamment à ce que je lui diſois, &, revenant enſuite à me parler du Duc de Bourbon, il me demanda comment je prétendois faire, pour voir ce Prince ſans qu'on s'apperçût de cette viſite. „ Il y a „ toujours du monde, me dit-il, à „ Chantilly: chacun vous connoit ici: „ il eſt preſque impoſſible qu'on ne dé„ couvre votre voyage; & de là il re„ ſultera des bruits, & des diſcours „ ſans fin. C'eſt cependant ce qu'il faut „ abſolument éviter, & ce qui m'a dé„ terminé à vous écrire, qu'il étoit bon „ que nous euſſions une conference. Je „ crains auſſi, que Mr. le Duc ne puiſſe „ pas garder le ſecret ſur tout ce que vous

„ avez

„ avez à lui dire : & cependant, s'il „ n'étoit pas fidele à l'obſerver, & que „ cela me revînt enſuite, je ſerois très „ embaraſſé ; & vous encore davantage. „ Quel expédient avez-vous donc ima- „ giné, pour aller *incognito* à Chantil- „ ly ; & pour tirer, ſans vous com- „ promettre, de la confidence que vous „ y devez faire, tout le fruit que vous „ en eſperez ? Tout cela n'eſt aſſuré- „ ment pas choſe facile. Quant à moi, „ vous ſavez ce que je vous ai déja dit. „ J'ignore & j'ignorerai toujours toute „ cette négociation-là ; & je ne puis „ jamais paroître, en avoir la plus pe- „ tite connoiſſance, pas même le plus „ léger ſoupçon ". C'eſt auſſi Monſeigneur, lui répondis-je, ce qui ſera exactement obſervé ; & cependant V. Eminence ſera inſtruite de tout ce que je me propoſe de faire, ſans qu'elle puiſſe le découvrir que par moi ſeul. Au reſte je ne penſe point d'aller à Chantilly ; il eſt trop éloigné de Paris, & je trouverois, par conſéquent, trop de difficultés à cacher mon voyage. Je compte donc, pour éviter ces divers inconvéniens, d'engager Mr. le Duc à venir à *Ecouan*, où j'ai appris qu'il lui

eſt permis d'aller quelquefois : & quand je ſaurai qu'il y eſt, je ſuppoſerai un voyage à St. Denys, d'où il ne me ſera pas difficile de me tranſporter, ſans être connu, juſqu'à Ecouan, qui n'en eſt pas éloigné. A l'égard de ce qui ſe paſſera entre Mr. le Duc & moi, je ne ſaurois d'avance en raiſonner : mais je me reglerai ſur les diſpoſitions bonnes ou mauvaiſes, où je verrai ce Prince, pour avancer ou reculer dans les propoſitions que j'ai à faire. Elles ne ſe dévoileront que peu à peu : il ne ſauroit ni les prévoir ni même s'en douter ; & je ſuis par conſéquent le maître de les étendre, ou de les ſupprimer, ſelon les circonſtances où je me trouverai. Quant au ſecret qu'il faut obſerver, & dont je connois l'importance, les gens, Monſeigneur, qui ſont dans la ſituation où eſt Mr. le Duc, ont trop d'intérêt à éviter ce qui peut la rendre plus fâcheuſe, pour craindre une indiſcrétion de ſa part ; qui produiroit infailliblement cet effet. D'ailleurs vous pouvez bien penſer, que je ne diſſimulerai point à ce Prince la conſéquence du ſilence qu'il doit garder ; & il me

paroit

paroit impoſſible, que cet avis ne faſſe ſur lui une vive impreſſion.

Le Cardinal, qui m'écoûtoit patiemment, approuva fort tout ce que je venois de lui dire, & ſur tout l'expédient de voir le Duc de Bourbon à Ecouan; il me laiſſa dans une entiere liberté de faire, pour cette entrevue, tout ce que je jugerois à propos; & il me remit en même tems la lettre qu'il écrivoit à la Reine d'Eſpagne, pour que je l'envoyaſſe à l'Archev. d'Amida. Nous nous ſéparames, à ce qu'il me parut, dans la plus parfaite intelligence.

Dès que je fus arrivé à Paris, j'écrivis la lettre * ſuivante au Duc de Bourbon; & je la fis porter enſuite à l'hôtel de Condé, en recommandant au Suiſſe à qui on la donna, de la faire rendre le plûtôt qu'il ſeroit poſſible.

* On la trouvera également dans les papiers qui m'ont été enlevés, parmi celles que j'écrivois à l'Arch. d'*Amida*.

MONSEIGNEUR,

MOnſieur *l'Evêque de Châlons, que j'avois prié d'aſſurer V. A. S. de mon reſpectueux attachement, m'a cauſé une joye très ſenſible, en m'apprenant les bontés dont Elle continue de m'honorer. Je viens d'un pays où Elle ſait que je ne négligeois rien, pour vous donner,* Monſeigneur, *des preuves de mon zele. N'y auroit-il plus rien ſur cet article qui excitât votre curioſité? C'eſt à V. A. S. d'en décider; & Elle ne doit pas douter de l'empreſſement que j'aurois en ce cas-là de la ſatisfaire. Je crains ſeulement les inconvéniens d'une apparition de ma part en plein jour à* Chantilly; *& dans les circonſtances préſentes, je crois qu'il faut, comme les revenans, ne me préſenter que la nuit. Comme au ſurplus,* Monſeigneur, *je n'ai point autant d'agilité qu'eux, pour me tranſporter promptement & ſans bruit où je voudrois; ſi V. A. S. venoit par hazard quelque jour à* Ecouan, *& qu'il lui plût de m'en faire avertir à l'hôtel de* Tours, *près les Cordeliers, où je loge, cela abrégeroit bien des difficultés; & je ſerois charmé de vous renouveller moi-même,*

me, les assurances du profond respect avec lequel je serai toute ma vie &c.

A Paris *le* 14. *Fevrier* 1727.

Cette lettre, jointe à la circonstance de mon arrivée, fit aisément juger au Duc de Bourbon, que quelques raisons plus importantes, que celle de vouloir lui renouveller les assurances de mon respect, m'avoient déterminé à lui écrire, & à desirer de le voir. Ce Prince m'envoya le lendemain du jour qu'il avoit reçu ma lettre, un valet * de Chambre, dont le nom m'a échapé; mais qui paroissoit avoir sa confiance, & qui m'en remit une de sa part. S. A. m'apprenoit dans cette lettre, qu'elle se trouvoit heureusement comme je desirois à Ecouan; qu'elle avoit une véritable impatience de m'y voir; & que pour m'en faciliter le moyen,

* Il demeuroit à l'hôtel de *Condé*, où il faisoit apparemment certaines commissions du Duc de BOURBON, qui exigeoient de la fidélité & du secret: car ce Prince me recommanda, de ne remettre qu'à lui seul les lettres que je lui écrirois.

elle feroit trouver le mecredi 19. Fevrier ſur le ſoir, au petit village de *La Chapelle*, entre *Paris* & Saint *Denys*, une chaiſe de poſte auprès de la boutique d'un maréchal, avec un valet de pied; lequel auroit ordre de me conduire à Ecouan, & qui me reconnoîtroit pour celui qui devoit faire uſage de cette voiture, lorſqu'en l'abordant je lui dirois, *Ah! Mr. Condé je ſuis votre ſerviteur.* Le Duc de Bourbon ajoûtoit, que je devois l'informer de la réſolution que je prendrois; & il me conſeilloit fort, de profiter pour notre entrevue du petit voyage qu'il étoit venu faire, & qu'il ne pouvoit point réiterer ſouvent.

Tout ce que propoſoit le Duc de Bourbon me convenant parfaitement, je fis réponſe ſur le champ, que je me rendrois ſans faute au jour marqué, vers les cinq heures du ſoir, au bourg de La Chapelle: & que pourvu que le valet de pied, qui devoit m'y attendre, ſe ſouvint bien de ſa leçon, S. A. pouvoit être aſſurée que je n'oublierois point la mienne: qu'ainſi le petit voyage que je me propoſois de faire à Ecouan, ſe paſſeroit avec tout le ſecret poſſible.

Le

Le jour étant venu d'exécuter mon projet, j'envoyai un Laquais à Verſailles, en lui ordonnant de m'y attendre juſqu'à ce que je fuſſe revenu, lui dis-je, de Marly, où je devois aller dans le Caroſſe d'un de mes amis. Ce même jour j'étois prié à dîner chez le Marquis de CHABANNE, Capitaine alors dans le Régiment des Gardes Françoiſes. Quand je fus arrivé chez lui, je congédiai le Caroſſe de remiſe que je louois; & je dis à l'iſſue du diné au ſeul Domeſtique qui m'avoit ſuivi, que me propoſant peu de tems après de partir pour me rendre à Marly, il pouvoit, lorſqu'il m'auroit fait venir une chaiſe à porteurs, aller de ſon côté où il voudroit juſqu'au lendemain. Cet ordre ayant été exécuté, je ſortis de chez le Marquis de Chabanne lorſqu'on m'eût averti que les porteurs étoient dans ſa Cour; & quand je fus au bout de la rue Caſſette où il logeoit, au lieu de me rendre chez la Marquiſe de CAYLUS la mere, qui demeuroit alors auprès de la Croix rouge, & où j'avois d'abord prétexté que j'allois; je dis à mes porteurs, comme en changeant de réſolution, de me conduire au Noviciat

des Jéſuites ; d'où les ayant congédiés, je fus à pied, quand je les eus perdus de vue, chercher un fiacre dans les rues voiſines, qui me conduiſit à St. Denys. Tous ces tours & détours, pour cacher ma marche, m'ayant fait perdre un peu de tems, il étoit plus de quatre heures du ſoir quand je partis de Paris.

Il faiſoit ce jour-là un tems aſſez ſombre ; & la nuit qui approchoit quand nous fumes près du Bourg de La Chapelle, ne me permettoit preſque plus de diſtinguer du grand-chemin, les objets aſſez clairement, pour remarquer la boutique du maréchal où devoit ſe trouver mon conducteur. Dans cet embarras, ayant prié mon fiacre de s'approcher des maiſons, j'entrevis un homme en bottes, qui paroiſſoit ſe promener, & qui s'arrêta quand il vit que nous venions. Soupçonnant alors que c'étoit celui que je cherchois, je mis pied à terre après avoir un peu conſideré cet homme ; & en l'abordant, je lui fis le compliment que Mr. le Duc de Bourbon m'avoit preſcrit dans ſa lettre. Il me reconnut auſſi-tot pour celui qu'il attendoit : ce que je lui confirmai encore plus poſitivement en lui parlant.

parlant. Il dit tout de ſuite à mon fiacre, à qui toutes mes obſervations miſterieuſes, faiſoient très-mal augurer de mon deſſein & de mon voyage nocturne, qu'il n'avoit qu'à ſe rendre à un cabaret qu'il lui nomma à St. Denys; voulant, ajouta-t-il, mener ſon couſin, (c'eſt ainſi qu'il m'appella) dans ſa voiture juſqu'à cette ville, afin de m'y donner à ſouper.

Le fiacre acquieſçant à la propoſition, reprit le grand-chemin de St. Denys, après quelques propos qui n'étoient pas à mon avantage, ſur ce qu'il croyoit être le terme de ma promenade. Un petit quart d'heure après, que nous laiſſames écouler pour que le fiacre ne s'apperçût de rien, je montai dans la chaiſe de poſte; & mon conducteur monta à cheval, après avoir pris une eſpece de capuchon, comme font les courriers, pour ſe mettre à l'abri de la pluye qui commençoit à être aſſez forte. Nous arrivames en peu de tems à Ecouan. Il me fit aborder au Château, autant que je puis m'en ſouvenir, du côté du jardin; & après s'être arrêté dans un certain endroit, où il me dit de deſcendre, il me mena à une porte-

fenêtre qui donnoit ſur un parterre, que le Duc de Bourbon vint ouvrir lui-même, après que nous y eumes légérement heurté.

Ceci, dis-je en abordant ce Prince, & en lui faiſant ma reverence, eſt véritablement, Monſeigneur, comme j'avois eu l'honneur de vous l'écrire, une apparition de Revenant; & à moins de paſſer comme eux par la Cheminée, ce qui véritablement me ſeroit un peu difficile, je doute qu'on puiſſe mieux imiter la maniere dont ils s'y prennent pour rendre viſite à quelqu'un. Mr. le Duc de Bourbon m'ayant alors embraſſé en riant, me combla d'amitié; & il me témoigna une véritable joye de me revoir. „ Je m'étois bien douté, „ me dit-il, quand l'Evêque de Châlons „ me fit vos complimens, que vous a- „ viez envie de me parler; mais tout „ me paroiſſoit plein d'inconvéniens pour „ vous & pour moi, dans l'exécution „ de ce deſſein. Comment vous y êtes- „ vous donc pris pour dérober au Car- „ dinal la connoiſſance de votre mar- „ che? Vous pouvez être certain, que „ vous ne faites pas un pas que vous „ ne ſoyez obſervé; & votre voyage

„ ici, s'il en eſt informé, ne ſera (je „ vous le promets) nullement de ſon „ goût". Je n'eus garde d'apprendre au Duc de Bourbon, que tout ſe paſſoit de concert entre le Cardinal de Fleury & moi. Je me contentai de lui rendre compte de toutes les meſures que j'avois priſes en partant de Paris, pour dérouter les eſpions; & la converſation étant tombée enſuite ſur tout ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne, pendant mon ſéjour dans ce pays-là, le Duc de Bourbon me remercia beaucoup des avis que je lui avois fait paſſer alors, & du zele que j'avois marqué pour ſes intérêts. „ Vous nous écriviez des lettres, ajou- „ ta-t-il, au Comte de Morville & à „ moi, les plus ſingulieres que j'aye „ jamais lues, & que nous comprenions „ cependant auſſi aiſément, qu'elles „ étoient inintelligibles à tout autre". Pourquoi donc lui repartis-je alors, en avez vous, Monſeigneur, ſi mal profité? Vous avez vu par l'événement, que toutes les intrigues dont je vous parlois, méritoient une ſérieuſe attention; & vous ne feriez point ici peut-être, ſi vous aviez voulu de bonne heure, & pendant que vous le pouviez, rom-

pre

pre toutes les meſures qu'on prenoit pour vous y faire retirer. „ Retirer ? „ me dit alors Mr. le Duc en ſouriant ; „ vous me faites vraiment beaucoup „ d'honneur de vous ſervir de ce ter- „ me : car le Cardinal m'a congédié „ comme un Laquais. Mais je vous „ proteſte, qu'a l'exception de la ma- „ niere dont tout cela s'eſt paſſé, je ne „ regrette nullement la place où j'étois ; „ & que pour rien au monde je ne „ conſentirois actuellement à la repren- „ dre. Mais parlons d'autre choſe. Que „ penſe-t-on de moi en Eſpagne ? Y „ eſt-on toujours bien ſatisfait de ce „ qui m'eſt arrivé ? La Reine, ſi vous „ voulez avouer la vérité, me hait à „ l'excès, & ne reviendra jamais ſur „ mon compte. Vous ſavez cependant „ tout ce que j'ai fait pour la calmer ; „ & je ne crois pas, à vous parler vrai, „ qu'elle doive s'attendre à autant de „ ménagemens de la part du Cardinal. „ Il a très médiocre opinion de la Cour „ d'Eſpagne, j'en puis parler très ſa- „ vamment ; & ſelon tout ce que j'ap- „ prends auſſi, ſon union avec l'An- „ gleterre eſt très étroite. Je ne ſuis „ point en peine cependant, qu'il ne travaille

„ travaille à la faire regarder differem-
„ ment par Leurs Majeſtés Cath., &
„ qu'il ne les aſſure même du contrai-
„ re. Mais je pourrois bien certifier,
„ qu'il ne changera point de ſiſtême ;
„ & vous en jugerez vous-même dans
„ la ſuite ".

Ce préambule de notre converſation, donnant lieu au Duc de Bourbon, de la faire tomber inſenſiblement ſur le ſujet de mon voyage en France, & de me faire à cet égard pluſieurs queſtions ; je ne lui cachai point la propoſition qui m'avoit été faite de la part de L. M. Cath. de m'attacher à Elles ; une partie des ſuites qu'elle avoit eu ; & enfin la démarche que la Reine avoit faite de me charger d'un Mémoire pour le Cardinal. Et ſur ce que je lui communiquai quelque choſe de ce qu'il contenoit ; que vous a répondu le Cardinal, me dit ce Prince ; a-t-il goûté la propoſition d'accéder au Traité de Vienne ? Nullement, lui repartis-je, Monſeigneur : mais je l'ai déterminé à écrire à la Reine ; & à lui promettre même de ne rien précipiter, dans les réſolutions que la Cour de Londres voudra lui faire prendre au ſujet du Siege de Gibraltar ; & qui plus eſt,

à

me témoigner preſque, qu'il ne ſeroit pas faché que les Eſpagnols s'emparaſſent aſſez promptement de cette place, pour que l'Angleterre ne pût ni le forcer de traverſer cette entrepriſe, ni ſe plaindre qu'il ait manqué dans cette occaſion aux engagemens que le Roi a pris avec cette Couronne.

„ Mais quoi ! me repliqua alors le „ Duc de Bourbon, vous n'êtes ici que „ depuis trois ſemaines, & vous avez „ déja fait tout ce que vous me dites? „ Par quel enchantement avez-vous „ donc ſû gagner la confiance du Car- „ dinal? Car aſſurément il ne vous ai- „ moit point; & vous ne pouvez igno- „ rer, qu'il voyoit avec beaucoup de „ peine votre ſéjour ſe prolonger en „ Eſpagne". Tout cela eſt vrai, Monſeigneur, lui répondis-je : il ne l'eſt pas moins cependant, que j'ai conduit les choſes juſqu'où je viens d'avoir l'honneur de vous le dire. Le beſoin qu'a le Cardinal de ſe ſervir de moi, ſupplée apparemment au peu de panchant que vous lui avez connu de m'accorder ſa confiance. Je ne regarde pas auſſi ce qui ſe paſſe entre nous deux, comme une preuve certaine que ſes premieres préven-

préventions contre moi ne ſubſiſtent plus ; mais ſimplement comme le pur effet de la néceſſité où il ſe trouve, de profiter des ouvertures que je lui ai faites de la part de la Cour d'Eſpagne. En un mot, Monſeigneur, nous nous voyons ſouvent ; nous ne nous en aimons cependant, je crois, guere davantage : mais étant néceſſaires l'un à l'autre dans la circonſtance préſente, notre intérêt forme & ſoutient notre union.

Ayant remarqué dans la ſuite de cette converſation, que la liaiſon, que le Duc de Bourbon appercevoit qui s'étoit formée entre le Cardinal & moi, inſpiroit à ce Prince plus de reſerve dans ſes queſtions, & que notre entretien devenoit inſenſiblement aſſez languiſſant ; j'eſſayai de le ranimer, & d'entamer l'affaire principale dont j'étois occupé, en faiſant ſortir le Duc de Bourbon de la diſcrétion dans laquelle il ſe renfermoit. Dans cette vue je demandai à ce Prince, s'il comptoit que ſon ſéjour à Chantilly dût encore durer long-tems ? „ Je „ n'en ſai pas un mot, me repartit-il ; „ mais ſi la choſe dépend du Cardinal, „ je puis compter, je crois, de ne pas „ revoir Paris de long-tems. D'ailleurs

„ le

„ le prétexte des ménagemens qu'il con-
„ vient d'avoir pour la Cour d'Eſpa-
„ gne, eſt merveilleux pour me tenir
„ ici; & le Cardinal en fera à coup ſûr
„ un excellent uſage. Car quelle appa-
„ rence y a-t-il que la Reine d'Eſpagne
„ change ſur mon ſujet? Il n'y a que
„ le tems qui puiſſe operer cet effet;
„ & il en faut beaucoup, je crois, pour
„ diſſiper les préventions que cette Prin-
„ ceſſe a contre moi ". Peut-être moins, lui répondis-je, que vous ne croyés, Monſeigneur. Les réflexions & les circonſtances font bien ſouvent changer la maniere de penſer. La paſſion dans certains momens éblouit & déguiſe toujours les objets: mais auſſi-tôt qu'elle ſe calme, l'illuſion s'évanouit. „ A
„ quoi tend ce que vous me dites ici?
„ repartit alors avec vivacité le Duc de
„ Bourbon: le Roi & la Reine d'Eſpa-
„ gne vous auroient-ils donc parus moins
„ irrités contre moi, qu'il ne m'eſt re-
„ venu de toute part qu'ils témoignent
„ l'être? " Sans doute, lui dis-je, Monſeigneur: & je n'aurois point eu l'honneur de vous demander la permiſſion de venir ici, ſi je n'étois en état de vous apprendre, que Leurs Maj. Cath. ſont bien

bien revenues des préjugés qu'Elles avoient contre vous ; & qu'Elles ont remarqué, que tous les changemens en leur faveur, qu'on faiſoit dépendre de votre éloignement du Miniſtere, ſont de pures chimeres. J'oſe me flatter auſſi, que les differens Mémoires, que j'ai eu l'honneur de préſenter au Roi & à la Reine d'Eſpagne, n'ont pas peu contribué à faire naître chez eux ces ſentimens ; auſſi-bien que l'attention & le ſoin que j'ai eu de faire remarquer à l'Archevêque d'*Amida*, toutes les fois que l'occaſion s'en eſt préſentée, la partialité avec laquelle le nouveau Miniſtere de France, a juſtifié toutes les démarches des Anglois, & affecté même de les ſoutenir.

Ce début me donnant lieu d'entrer dans un plus grand détail avec le Duc de Bourbon ; je lui rapportai ſuccinctement, tout ce qui s'étoit paſſé à Madrid, ſoit avant ou après qu'on eut appris ſa diſgrace : les éclairciſſemens qu'on m'avoit prié alors de donner, ſur le caractere & les ſentimens des nouveaux Miniſtres pour Leurs Maj. Cath. ; & dont je m'étois ſervi pour donner lieu à beaucoup de réflexions à ſon avantage : les promeſſes magnifiques que le Cardinal avoit

avoit faites, mais démenties par ſa conduite: en un mot, tout ce qu'on a déja lu dans ces Mémoires, qui étoit arrivé à la Cour d'Eſpagne, dans les circonſtances dont je rappellois le ſouvenir.

Le recit de ces differentes particularités, prouva au Duc de Bourbon ma bonne volonté, & combien elle lui avoit été utile. Extrêmement touché, à ce qu'il me parut, de ce qu'il découvroit, il me dit, qu'il voyoit clairement l'importance des ſervices que je lui avois rendus: que j'avois prévenu à cet égard ſes deſirs, & plus fait pour lui qu'il n'auroit pu exiger de l'ancienne amitié ſur laquelle il comptoit de ma part; & dont il m'aſſuroit auſſi qu'il ne perdroit jamais le ſouvenir.

Les differentes matieres qui faiſoient le ſujet de notre converſation, la rendant de plus en plus intereſſante pour ce Prince; il me pria de lui dire naturellement, dans quelles diſpoſitions j'avois donc laiſſé Leurs Maj. Cath. à ſon égard; & s'il ne me ſeroit point poſſible de les aſſurer, qu'il leur étoit & ſeroit toujours ſincerement attaché, malgré la rigueur avec laquelle Elles avoient rejetté toutes les preuves qu'il avoit eſſayé de leur en donner.

donner. Il me preſſa fort auſſi d'ajouter, qu'il ne deſiroit rien tant que le retour de la bienveuillance de Leurs Maj. Cath. ; & qu'il ſe flattoit qu'Elles s'appercevroient de plus en plus, avec combien peu de fondement on avoit prétendu faire de l'époque de ſa diſgrace, celle d'une plus étroite union entre les deux Couronnes. Ce point, lui repartis-je, Monſeigneur, eſt déja ſuffiſamment éclairci; & ſoyez aſſuré que le Roi & la Reine d'Eſpagne ſavent parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard. Je vous repete encore, que je les ai laiſſés entierement libres des préventions, que leur avoit donné contre vous tout ce qui s'eſt paſſé, joint aux mauvais offices de vos ennemis : Ils deſirent même que vous ſoyez inſtruit de ce que j'ai l'honneur de vous dire. Achevez à préſent l'ouvrage en écrivant à Leurs Maj., pour leur marquer combien les eſperances que je vous donne vous flattent, & à quel point vous deſirez d'apprendre qu'Elles vous rendent leur amitié. Je ferai paſſer ſurement vos lettres dans les mains du Roi & de la Reine ; & je crois pouvoir vous promettre, j'irai même juſqu'à vous aſſurer, qu'elles ſeront favorablement reçues. L'événement

ment vous convaincra que je n'avance rien, ſur une matiere dont je ſens par rapport à vous toute la délicateſſe, que je ne ſois en état de ſoutenir juſqu'au bout.

Le Duc de Bourbon, auſſi content que ſurpris de tout ce que je lui diſois, me faiſoit ſouvent repeter les mêmes choſes. Mais comme le tems ſe paſſoit, & que j'en voulois profiter pour conduire ce Prince à mon but : Votre Alt., lui dis-je, m'accable de queſtions ; mais Elle ne répond point à la mienne : je veux dire, quElle ſemble n'avoir point entendu la propoſition que j'ai eu l'honneur de lui faire, d'écrire à Leurs Maj. Cath. Eſt-ce donc qu'Elle la croit téméraire ; & ſoupçonne-t-elle, que je prétends l'embarquer légerement à faire une démarche inutile, ou dont elle pourroit ſe repentir ? „ Je n'ai point cette opinion, me „ répondit le Duc de Bourbon : mais je „ vous avoue que je déſirerois fort, que „ tout ceci paſsât par vos mains ſans „ rien écrire ; & avant de ſuivre vôtre „ conſeil, je voudrois connoître un peu „ plus clairement les ſentimens du Roi „ d'Eſpagne. D'ailleurs je ne vous cache „ point, que je ne me reſoudrai que

„ fort

„ fort difficilement à écrire à la Reine
„ d'Eſpagne : car pour au Roi, je ne
„ ferai à cet égard aucune difficulté,
„ quand il en ſera tems. Je regarde
„ cette Princeſſe comme mon ennemie
„ perſonnelle. Je dois craindre par con-
„ ſéquent, qu'elle n'abuſe de ce que je
„ je lui écrirois, ou qu'elle n'en parle
„ même publiquement. Or ſi cela ar-
„ rivoit, le Cardinal s'en prévaudroit
„ contre moi d'une maniere à m'attirer
„ de nouveaux déſagrémens ; & vous
„ voyez que je rendrois par là ma con-
„ dition encore plus facheuſe. Je con-
„ viens, ſi vous voulez, ajouta le Duc
„ de Bourbon, qu'il y auroit moins
„ d'inconvéniens d'écrire au Roi d'Eſpa-
„ gne, ſi ce Prince me gardoit le ſecret :
„ mais il ne laiſſeroit aſſurément point
„ ignorer à la Reine ce que je lui repré-
„ ſenterois ; & de là je courrois les mê-
„ mes riſques. Toutes les précautions
„ même que vous pourriez prendre, pour
„ faire rendre ma lettre au Roi d'Eſpa-
„ gne ſans que le Cardinal en ſût rien, ne
„ me raſſurent pas beaucoup, avec vo-
„ tre permiſſion. Je ſai par moi-même
„ combien on a de moyens quand on
„ eſt en place, pour découvrir ce qui

„ paroit

„ paroît le plus caché. Ainſi n'exigez „ point, je vous prie, que j'écrive. Je „ ne puis gagner ſur moi de le faire. „ Mais ſuppléez à cela, en aſſurant Leurs „ Maj. Cath., je vous le repete encore, „ de la fidélité & de la conſtance de mon „ attachement. Elles devroient ſe ſou- „ venir juſqu'où j'ai tâché, par le „ moyen du Marêchal de Teſſé, de leur „ faire connoître ſon étendue; de pa- „ reilles aſſurances, qu'on n'a jamais fait „ ſemblant d'entendre, auroient pû, ce „ me ſemble, contrebalancer les mau- „ vais offices de mes ennemis".

Cette derniere phraſe de la converſation du Duc de Bourbon, me rappellant l'idée de tout ce que j'avois ſu en Eſpagne, que le Marêchal de Teſſé y avoit tenté, pour découvrir les ſentimens du Roi Cath. ſur ſes droits à la Couronne de France; j'entrevis avec plaiſir, ſur quoi, ſuivant toute apparence, avoient roulé les aſſurances dont le Duc de Bourbon me parloit. Occupé pendant quelques momens de cette idée, & des differentes réflexions qui ſe préſentoient, ſur les moyens que je devois prendre pour profiter de ce que me diſoit le Duc de Bourbon; il attribua à un tout autre motif

motif mon air rêveur & diſtrait. „ Vous „ me ſavez peut-être mauvais gré, me „ dit-il, de ma reſiſtance; & ſi vous vou- „ lez avouer le fait, vous la ſoupçon- „ nez d'avoir pour principe une méfian- „ ce de votre ſageſſe, ou de votre pru- „ dence, dont je ſuis très éloigné. Re- „ venez de ce préjugé, & réflechiſſez, „ que dans ma ſituation, & dans la cir- „ conſtance préſente, je m'expoſerois „ beaucoup en écrivant au Roi d'Eſpagne, „ ſans l'agrément du Roi. Et comme „ je ne puis le lui demander que par le „ Cardinal, me conſeilleriez-vous une „ pareille baſſeſſe?" A Dieu ne plaiſe, Monſeigneur, lui répondis-je; & je ſe- rois le premier à la déſaprouver. Mais au ſurplus, permettez-moi de vous re- préſenter, que vous pouſſez juſqu'au ſcrupule les précautions que vous croyez devoir prendre, ſur ce que j'ai l'honneur de vous propoſer. Il ne s'agit point, dans les lettres que je vous conſeille d'é- crire, d'y rien dire qui intereſſe ni le Roi, ni l'Etat. C'eſt à un Monarque de votre Sang, & à la Reine ſon Epouſe, à qui vous les adreſſez. C'eſt pour leur marquer combien vous êtes ſenſible à la nouvelle que je vous ai appriſe, que

leurs idées ont changé en votre faveur; & pour les engager, par ces témoignages de votre reſpect & de votre reconnonnoiſſance, à vous rendre leur amitié & leur bienveuillance. C'eſt enfin ſur la promeſſe poſitive que j'ai l'honneur de vous réiterer, que vos lettres leur ſeront rendues en main propre, & ſans que qui que ce ſoit en ait connoiſſance. Quel riſque & quel inconvénient trouvez-vous donc dans tout cela? Et n'y en a-t-il pas davantage pour V. A. à mettre cette affaire en négociations, & à l'expoſer à toutes les lenteurs, & par conſéquent à tous les changemens qui peuvent ſurvenir? On perd ſouvent ſans retour, Monſeigneur, certains momens déciſifs dans les affaires, dont on regrette enſuite inutilement de n'avoir point profité.

„ Vous êtes preſſant, me dit le Duc „ de Bourbon, & quoique je vous pro- „ teſte que ce n'eſt qu'en bien que j'in- „ terprète vos inſtances, elles ne me fe- „ ront pourtant point, quant à préſent, „ changer de ſentiment : mais je vous „ donne ma parole, que ſi, après avoir „ rendu compte à Leurs M. Cath. de ce „ que je viens de vous dire, je vois „ qu'Elles

„ qu'Elles répondent favorablement pour „ moi, je ne balancerai plus alors à faire „ ce que vous me propoſez". Eh bien, lui dis-je, Monſeigneur, ſi cela eſt vous l'exécuterez donc tout-à-l'heure; & je vais, comme on dit, vuider avec V. A. le fond du ſac. Liſez, Monſeigneur, l'écrit que j'ai l'honneur de vous préſenter. Si après une promeſſe auſſi poſitive que celle que vous allez voir qu'il contient, V. A. réſiſte encore à mes repréſentations; je ne vois plus de moyens pour diſſiper ſes doutes, que d'aller Elle-même à Madrid. A ces mots, ſortant l'inſtruction du Roi d'Eſpagne, que j'avois portée avec moi, je pris une bougie, & je priai le Duc de Bourbon de lire ce que ce papier contenoit.

Ce Prince, après avoir ſatisfait ſa curioſité, me dit en me le rendant: " Voi- „ ci enfin, à ma très-grande ſatisfaction, „ ce que je deſirois depuis long-tems, „ & ce que j'avois toujours inutilement „ demandé, accompli: je veux dire une „ déclaration poſitive du Roi d'Eſpagne, „ ſur ſa maniere de penſer, par rapport „ à ſes droits ſur la Couronne de France. „ Jamais il n'avoit voulu s'expliquer ſur „ cet article avec le feu Maréchal de

„ Teſſé ; & je ſuis comblé de joye, de
„ voir qu'il s'eſt enfin déterminé à rom-
„ pre ce ſilence. Après ceci, je ne ba-
„ lance plus d'écrire à Leurs Maj. Cath.,
„ comme vous me le conſeillez ; & ſi
„ vous m'aviez d'abord découvert le pa-
„ pier que je viens de lire, je n'aurois
„ pas montré tant de repugnance à con-
„ ſentir à ce que vous exigiez de moi".
Auroit-il été ſage, Monſeigneur, ou ſeu-
lement convenable, lui repartis-je, de
débuter avec vous par une ſemblable
ouverture ? Vous devez attribuer votre
diſgrace, aux inſtances qu'a faites la Cour
d'Eſpagne pour vous l'attirer. Votre deſ-
titution du premier Miniſtere a ſemblé,
juſqu'à préſent, le prix auquel on atta-
choit la reconciliation. Enfin l'engage-
ment dont il s'agit, éloigne preſque à
l'infini vos droits ſur la Couronne de
France. Pouvois-je donc, ſans me don-
ner le tems de connoître vos ſentimens,
& voir comment vous prendriez ce que je
méditois de vous apprendre, hazarder
une propoſition auſſi délicate, que celle
que contient l'Ecrit que vous venez de
lire ? Qu'auriez-vous penſé de moi,
ſi je vous l'avois faite ſi cruement ; &
ſans que la généroſité de votre procedé
envers

envers Leurs Majeſt. Cath., & un auſſi parfait deſintéreſſement que celui que manifeſte V. A., m'autoriſaſſent à lui montrer l'inſtruction que le Roi d'Eſpagne m'a confiée? Je ſai de reſte, Monſeigneur, que je ne courois aucun riſque en me livrant entierement à vous: auſſi n'eſt-ce pas la défiance qui eſt le principe de la diſcretion que vous me reprochez. Elle n'en a d'autre que celui de ne point imprudemment vous dégoûter d'entrer dans les vues du Roi d'Eſpagne, en vous les découvrant trop précipitamment; & de ne vous pas éloigner l'un de l'autre, dans le même tems que je dois travailler à vous unir étroitement d'intérêt.

„ Votre deſſein, me repliqua le Duc „ de Bourbon, ne trouvera pas grand „ obſtacle. J'ai toujours deſiré, je vous „ le repete, de connoître les intentions „ du Roi d'Eſpagne ſur le ſujet dont il „ s'agit; & j'ai auſſi toujours été porté „ à les ſeconder. Vous pouvez donc „ l'aſſurer, comme je le ferai moi-même „ dans la ſuite, que ſi, ce qu'à Dieu „ ne plaiſe, le Roi mourroit ſans héri- „ tier, j'embraſſerai & ſoutiendrai ſes „ intérêts, & ceux des Princes ſes en-

„ ſans, avec autant de zele que de fidé-
„ lité. Leurs Maj. Cath., je vous le
„ confirme encore, n'ignorent pas entie-
„ rement quels ſont mes ſentimens là-
„ deſſus; & quoique véritablement, je
„ ne me fuſſe jamais auſſi clairement ex-
„ pliqué, que je le fais aujourd'hui, le
„ Maréchal de Teſſé leur en a bien dit
„ de ma part l'équivalent: mais à tout
„ cela l'on a fait la ſourde oreille; &
„ de mon côté, quand j'ai vu cette in-
„ difference, je me ſuis tenu clos & cou-
„ vert. Comme on ne pouvoit donc igno-
„ rer en Eſpagne ma façon de penſer, j'ai,
„ je vous l'avoue, été vivement piqué de
„ l'eſpece d'acharnement, avec lequel on
„ a paru y deſirer & preſſer ma diſgrace;
„ & qu'on m'y fît un crime irrémiſſi-
„ ble, d'avoir travaillé à marier le Roi
„ avec une Princeſſe, qui fût en âge
„ d'avoir des enfans: la tranquillité de
„ l'Etat le demandoit. Je conviens que
„ cette réſolution a dû être ſenſible à la
„ Cour d'Eſpagne: mais étoit-ce ma fau-
„ te, ſi le Régent avoit pris avec cette
„ Cour, des engagemens plus avantageux
„ pour lui que pour le Royaume? Qu'au-
„ roit-on dit & penſé de moi, ſi, pour
„ vouloir ſuivre les vues de Mr. le Duc
„ d'Or-

„ d'Orléans, & éloigner par conſéquent
„ de pluſieurs années * le mariage du
„ Roi, quelque événement funeſte avoit
„ enlevé Sa Majeſté, ſans laiſſer des hé-
„ ritiers? Le public, & même les plus
„ zélés partiſans de l'Eſpagne, ne m'au-
„ roient-ils pas alors attribué les deſſeins
„ du monde les plus criminels? Quel
„ tort ai-je donc d'avoir fait voir le con-
„ traire, & de n'avoir conſulté que le
„ bien de l'Etat? A l'égard de la Cour
„ d'Eſpagne, que n'ai-je point fait de-
„ puis le départ de l'Infante, pour cal-
„ mer le reſſentiment de Leurs Majeſt.
„ Cath., & pour les ménager, dans le
„ tems même que je ne pouvois ignorer
„ tout ce qu'Elles méditoient contre le
„ Royaume, & contre moi perſonnelle-
„ ment? En un mot, & je m'en rap-
„ porte à vous, peut-on pouſſer plus
„ loin que je l'ai fait la moderation &
„ la patience? "

Vous recueillirez à préſent, Monſeigneur, repartis-je, au Duc de Bourbon, les fruits d'une conduite ſi ſage. Et que ne produira point ſur l'Eſprit de Leurs Maj. Cath. en votre faveur, la connoiſſance que vous allez leur donner de votre zele & de votre déſintereſſement,

* L'Infante ne pouvoit être nubile qu'en 1730.

reſſement, ſur tout dans la circonſtance où vous êtes, & à laquelle elles ne peuvent ignorer qu'elles ont contribué ! Je ſuis perſuadé qu'Elles ne mettront plus aucune borne à leur reconnoiſſance, & qu'Elles vous en donneront des preuves en toute occaſion. „ Dieu le „ veuille, me dit ce Prince : car je ne „ vous diſſimule point, après les aſſu„ rances que je viens de vous donner, „ que je crois avoir droit de compter „ ſur les bontés du Roi & de la Reine „ d'Eſpagne ; & que je ſerai très flatté „ d'apprendre, que L. Maj. Cath. deſi„ rent & obtiennent mon rappel à la „ Cour. C'eſt à quoi je vous prie auſſi „ de travailler, quand vous leur ren„ drez compte de la converſation que „ nous avons enſemble. La choſe leur „ deviendra facile, dès-lors qu'Elles „ conſentiront à recevoir des lettres du „ Cardinal, & à y répondre ".

Cet article de notre converſation, je veux dire une déclaration publique de la part du Roi & de la Reine d'Epagne, qu'ils avoient rendu leur amitié au Duc de Bourbon, dont je voyois ce Prince fort occupé, n'étoit pas ſans de grandes difficultés dans la conjoncture préſente.

ſente. Je me bornai donc à faire eſperer à S. A., que vraiſemblablement Elle ne tarderoit point à obtenir cette juſte ſatisfaction. Mais en même tems je lui inſinuai, que je croyois entrevoir, qu'il falloit fixer l'époque de cet événement à celui de la reconciliation des deux Rois. Ma réflexion étant très-vraiſemblable, le Duc de Bourbon parut entrer dans mon ſentiment.

Le reſte de la converſation roula ſur tout ce qui avoit précédé & donné lieu à la diſgrace de ce Prince; & ſa narration, ſur cet article, differoit beaucoup, comme je l'ai déja remarqué, de celle que le Cardinal de Fleury m'avoit faite.

Le Duc de Bourbon me parla auſſi de ceux, qui, dans les differens Corps de l'Etat, lui avoient paru attachés à Leurs Maj. Cath., & auxquels il croyoit par conſéquent que je pouvois m'adreſſer, pour en gagner d'autres. Il m'inſtruiſit encore de quelques démarches qu'il avoit faites à ce ſujet, pour diſcerner les véritables partiſans de la Cour d'Eſpagne, de ceux qui étoient douteux; ou pour ne les pas confondre avec ces eſpeces d'hommes, encore plus dan-

gereux, qui, paroiſſant de tous les partis, ſont toujours prêts à ſacrifier * celui auquel ils ſemblent unis, quand ils croyent ſe procurer par là plus davantage. Enfin ce Prince me donna ſur toutes ces differentes choſes, beaucoup d'avis & de lumieres, qui me furent enſuite très utiles.

Nous reglames après cela la maniere dont nous aurions relation enſemble, par le moyen du ſeul valet de Chambre qui m'avoit porté ſon premier billet. Le Duc de Bourbon me pria auſſi, de ne rien communiquer de tout ce qui s'étoit paſſé entre nous, ni à Made. la Ducheſſe de BOURBON ſa mere, ni au Comte de CHAROLOIS ſon frere, ni à qui que ce ſoit, que quand il le jugeroit à propos; & ſurtout, de prendre toutes les précautions poſſibles, pour que les lettres qu'il devoit m'envoyer pour le Roi & la Reine d'Eſpagne, ne puſſent jamais être connues du Cardinal.

Notre

* *Honeſta, quamdiu aliqua ſpes ineſt, ſequimur: in contrarium tranſituri, ſi plus ſcelera promittunt.*

Ce ſont les paroles de *Brutus*, rapportées dans l'Epitre 115. de *Seneque*.

Notre conference avoit été longue : l étoit plus d'onze heures du ſoir ; & ; crus qu'il étoit tems de prendre con- é de S. Alteſſe. Elle me dit alors , Je ſuis bien mortifié de ne pouvoir ni vous loger, ni vous donner à ſouper ; mais vous connoiſſez vous- même de quelle conſéquence il eſt, que votre viſite ſe termine avec le même ſecret que vous l'avez com- mencée : ainſi je ne vous retiens point ; je vais appeller votre conducteur, pour qu'il vous vienne prendre, & qu'il vous mene où vous jugerez à propos". Le Duc de Bourbon for- : alors, pour dire au même homme ui m'avoit ſervi de guide, de revenir la porte-fenêtre par laquelle j'étois en- . Quand il m'eut rejoint, „ où voulez-vous à préſent, me dit-il, qu'on vous conduiſe? Si c'eſt à Pa- ris, ſouvenez-vous au moins, qu'il ne faut pas que ce ſoit à l'hôtel où vous logez". Non ſans doute, lui ondis-je, Monſeigneur, on me va ier au milieu de la Place de *St. De-* . J'ai envoyé dans un cabaret de te ville le même fiacre qui m'a con- t à *La Chapelle.* Mon retour à une

heure auſſi indue, ajoûtai-je en riant, achevera ſurement de confirmer l'opinion très équivoque, que le Cocher a conçue de mon voyage; & me fera regarder par les gens du cabaret où je deſcendrai, comme un Eccléſiaſtique d'une conduite un peu ſuſpecte. Mais cet air de bonne fortune, qui s'accorde aſſez mal avec mon Etat, ne m'allarme pas beaucoup; & je n'en ſouperai pas, je vous le proteſte, de moins bon appétit. Votre Alteſſe peut, au ſurplus, être aſſurée de la fidélité avec laquelle j'exécuterai ſes ordres, & remplirai tout ce que j'ai eu l'honneur de lui promettre. Je parts bien flatté, d'avoir eu le bonheur de terminer aujourd'hui Sa reconciliation avec Leurs Maj. Cath.; & de lui donner cette preuve du reſpectueux attachement, que je lui ai voué depuis les premieres années de ma vie, & que je conſerverai juſqu'à ſa fin. Mon conducteur étant venu heurter alors à la fenêtre, le Duc de Bourbon m'embraſſa, en me répétant encore, qu'il ne perdroit jamais le ſouvenir du ſervice que je lui avois rendu. Nous nous ſéparames ſur cela, & je pris la route de St. Denys.

Quand

Quand je fus dans cette ville, je descendis près de l'Eglise, pour m'en aller à pied au cabaret où mon fiacre m'attendoit. Il étoit plus de minuit quand j'y arrivai; & comme pour me donner à souper il fallut rallumer le feu, & faire lever les gens du cabaret, qui s'étoient déja couchés; leur mauvaise humeur s'exerça un peu, comme je m'y étois bien attendu, à badiner sur mon voyage nocturne, sur mon appétit, & sur ce que j'arrivois seul, sans que personne me suivît ni m'éclairât. Le fiacre, devenu mon unique domestique, se mit aussi de la partie. J'étois content de mon voyage: il avoit eu tout le succès que je pouvois desirer; & les mauvaises plaisanteries de ces gens-là, qui, dans une autre circonstance, m'auroient peut-être déconcerté, ne firent qu'augmenter dans celle-ci ma gayeté. Je passai le reste de la nuit à St. Denys; & dès qu'il fut jour, je pris avec mon fiacre la route de Paris.

Je fus mettre pied à terre à cette porte du Palais Royal, qui donne dans la rue des *bons enfans*. Ce qui me détermina à en user ainsi, fut la résolution que j'avois prise de me rendre tout de suite

à

à Verſailles, & d'être plus à portée, par conſéquent, d'aller au bureau où on louoit des chaiſes pour y conduire, & qui étoit alors dans la rue *St. Nicaiſe*, près du Palais Royal. Toutes ces précautions tendoient encore à éviter, que le laquais que j'avois envoyé la veille à Verſailles, ne m'y voyant point paroître ce jour-là ni le lendemain, ne prît le parti de m'aller chercher à Marly ou à Paris; & je craignois que lui & ſon camarade, s'appercevant que je leur avois caché ma marche, ne lachaſſent quelque propos qui donnât un air de miſtere à mes voyages, que je ne voulois point qu'ils euſſent. Traverſant donc tout de ſuite le Palais Royal, j'allai à pied prendre une chaiſe au Bureau des caroſſes; & j'arrivai ſur le midi à Verſailles.

Je trouvai mon domeſtique au Logis du Cadran bleu, où je lui avois dit de m'attendre; fort inquiet, me dit-il, de ne m'avoir point vu arriver la veille; & dans la réſolution, ſi j'avois tardé plus long-tems, de m'aller chercher à Marly. Je lui dis alors, qu'ayant eu à faire à la Cour plus long-tems que je n'avois penſé, & le Comte de Marſiliac auſſi,

auſſi, qui m'y avoit mené, nous avions pris le parti de coucher à Marly; mais que comme il vouloit y paſſer encore ce jour-là, & moi retourner à Paris, j'étois revenu à Verſailles pour le prendre. Mon laquais parut perſuadé de ce que lui diſois. Je partis effectivement pour retourner à Paris, dès que j'eus dîné; & je fus deſcendre avec ma chaiſe de louage à la porte de l'hôtel de Tours, afin d'achever par là de confirmer l'opinion où l'on étoit, que j'avois été à Marly.

Pendant le peu de tems que je reſtai à Verſailles, j'écrivis au Cardinal de Fleury, pour lui rendre compte de mon voyage. Je le priois en même tems de me faire ſavoir, quand il deſiroit que je lui fiſſe le détail moi-même de ce qui s'étoit paſſé entre le Duc de Bourbon & moi. Il me fit le lendemain la réponſe ſuivante.

Vendredi 21. *

JE reçus hier au ſoir, Monſieur, *votre lettre du matin; & je ſuis fort aiſe que vous ſoyez revenu de votre petit voyage heureuſement. Je ne ſai pas trop où vous donner un rendez-vous, qui ſoit caché & un peu libre. Il y a trop loin de* Marly *à* Iſly, *pour y aller & revenir en un jour. Je ne vois que* Verſailles; *& c'eſt à vous de choiſir d'y aller coucher Dimanche au ſoir, ou de vous y rendre Lundi prochain à huit heures du matin à mon appartement. Je m'y rendrois à cette heure-là; ou ſi vous aimez mieux que ce fût le ſoir, je m'y rendrois ce même Lundi au ſoir. Ce ſera à vous de choiſir & de décider ce qui vous conviendra le mieux. Si vous vouliez venir à* Marly *ce même Lundi au ſoir, je ferois tenir un valet de chambre à la grille, qui vous conduiroit chez moi à l'heure que vous marqueriez; & vous ne ſeriez vu de perſonne. Mandez-moi, s'il vous plait, votre reſolution, & elle ſera ſuivie. Je ne réponds pas à vos ſoupçons, qui ſont en vérité bien injuſtes & mal fondés, parce que j'y répondis hier par*

* Fevrier 1727.

par avance. On ne peut, Monſieur, *vous honorer plus parfaitement que je fais.*

Signé le Cardinal de FLEURY.

Le Cardinal de Fleury me laiſſant le maître de choiſir le lieu où nous devions nous trouver, je lui écrivis ſur le champ, que dès qu'il n'y avoit aucun riſque d'être découvert en allant à Marly, je préferois ce rendez-vous à tout autre, qui l'obligeroit de faire un voyage; & que je ne manquerois point de me trouver à la grille le Lundi à l'entrée de la nuit.

Avant de rapporter ce qui ſe paſſa dans la conference que j'eus ce jour-là avec le Cardinal, il eſt bon ce me ſemble de dire ici un mot, de ce qui lui donnoit lieu de me parler dans ſa lettre de certains ſoupçons de ma part, qu'il traitoit de mal fondés.

Le Cardinal de Fleury avoit la * foibleſſe

* *Eſt vitium cujus ſi te immunem ſentis, inter omnes quos novi qui Cathedras aſcenderunt, ſedebis me judice ſolitarius; quia veraciter, ſingulariterque levaſti te ſuper te, juxta Prophetam. Facilitas credulitatis hæc eſt, cujus vulpeculæ*

bleſſe de preſque tous les gens en place ; je veux dire d'aimer les rapports, d'y ajouter foi facilement, & de ſe croire par ce moyen-là bien inſtruit. Il manquoit auſſi de cette ſorte de prudence & de diſcernement, qui, en recevant toutes ſortes d'avis, ſe donne le tems d'approfondir s'ils ſont fondés, & s'ils ne partent point de quelque principe caché d'envie, ou de la démangeaiſon que reſſentent certaines ames baſſes & ſerviles, de ſe faire un mérite de leur malignité. Le Cardinal, par l'opinion avantageuſe qu'il avoit de ſa pénétration, regardoit un ſemblable examen comme ſuperflu pour lui. Ce que certaines gens obſcurs & inconnus lui diſoient, faiſoit facilement impreſſion ſur ſon eſprit ; & ſon élévation lui ayant apparemment fait oublier, combien dans un état different il avoit eu à ſouffrir ** des préventions qu'on avoit données au

vulpeculæ magnorum neminem comperi ſatis caviſſe verſutias, inde eis pro nihilo iræ multæ, inde innocentium frequens adictio, inde præjudicium in abſentes. Bern lib. 2. de conſid. c 14.

** Il avoit fallu que Mr. HEBERT, Curé de *Verſailles*, & enſuite Evêque d'*Agen*, fût revenu

au Roi LOUIS XIV. à ſon déſavantage, il ne ſongeoit guere à s'en defendre, quoi qu'il les eût auparavant trouvées ſi injuſtes dans les autres. A cette diſpoſition du Cardinal, ſe joignoit, pour ce qui m'étoit perſonnel, une très grande & ſecrette méfiance de mes ſentimens ; qui, fondée ſur tout ce qui s'étoit paſſé précédemment entre nous, produiſoit dans ce Miniſtre une extrême démangeaiſon d'éclairer de près toutes mes actions. La moindre dont on l'entretenoit, excitoit autant ſa curioſité que ſon attention ; & de là ceux qui lui ſervoient d'eſpions, & qui remarquoient aiſément en lui cette foibleſſe, multiplioient à l'envi, pour lui plaire, des avis qu'ils voyoient reçus

revenu à diverſes repriſes, tant auprès du Pere DE LA CHAISE, Confeſſeur du Roi LOUIS XIV. qu'auprès du Cardinal de NOAILLES, pour les engager à vaincre l'extrême répugnance que ce Monarque avoit, d'élever à l'Epiſcopat l'Abbé de Fleury ; & on ſait qu'il n'avoit cedé qu'avec la même peine aux inſtances que le Maréchal de VILLEROI & le Pere LE TELLIER, ſucceſſeur du Pere de la Chaiſe, lui avoient faites dans la ſuite, pour nommer ce Prelat Précepteur du Dauphin.

çus avec tant d'avidité. J'étois à peine arrivé à Paris, qu'on s'étoit auſſi-tôt empreſſé de ſuppoſer un mécontentement de ma part, des importunités de la Princeſſe de Carignan, auſſi chimérique qu'hors de toute vraiſemblance ; mais dont j'avois cependant été obligé de faire connoître la fauſſeté au Cardinal.

La Ducheſſe de LEVI, dévote, pleine d'humeur & d'intrigue ; ſon mari, qui, quoique bon homme, parloit fort légerement, ſurtout de la Cour d'Eſpagne ; & à leur ſuite quelques brouillons d'un rang fort inférieur, jugerent à propos d'informer le Cardinal, que je laiſſois facilement entrevoir que mon voyage en France cachoit de grands miſteres. Charmé apparemment d'avoir fait cette découverte, & de l'avantage qu'elle lui donnoit ſur moi, il voulut, ſans ſe donner le tems de découvrir ſi ces avis étoient bien ou mal fondés, me faire voir, par une lettre qu'il m'écrivit ſur ce ſujet, que rien n'échappoit à ſa connoiſſance ; & m'inſpirer par là une crainte de ſa pénétration, qui le raſſurât ſur l'indiſcrétion dont il me croyoit ſuſceptible.

Une

Une vigilance ſi ſcrupuleuſe & ſi prématurée, me ſurprit autant qu'elle me bleſſa. Je m'appliquai à mon tour à obſerver de près ceux dont j'avois lieu de me méfier ; & ſurtout le Duc * & la Ducheſſe de Levi. J'avois été averti ſous main, qu'ils ne m'étoient point favorables ; & ſur ce qu'on m'aſſura poſitivement dans la ſuite, que le premier s'étoit hazardé de parler fort témérairement dans une ** maiſon, du caractere du Roi & de la Reine d'Eſpagne, & que la Ducheſſe de Levi, quoiqu'avec plus de moderation, imitoit en cela l'exemple de ſon mari : j'écrivis *** au Cardi-

* C'étoit le Duc d'Orleans qui l'avoit fait nommer Duc & Pair à la majorité du Roi, & il étoit, auſſi-bien que ſa femme, très attaché à la maiſon d'Orleans ; affectant en toute occaſion d'en donner des preuves. La Ducheſſe de LEVI avoit beaucoup contribué, par ſes liaiſons avec Made. de MAINTENON, au mariage de Mr. le Duc de BERRY, Oncle du Roi, avec Mademoiſelle d'Orleans.

** Chez la Marquiſe de MEZIERES.

*** J'eus l'honneur de préſenter à Leurs Maj. Cath. à *St. Ildephonſe*, ſa réponſe ſur cet article, où, en applaudiſſant à mon zele pour ce qui intereſſoit leur ſervice & leur gloire, il

Cardinal pour me plaindre de l'un & de l'autre, & pour le prier de les avertir, d'obſerver un peu plus de circonſpection dans leurs diſcours, quand ils y feroient entrer quelque choſe qui auroit rapport à Leurs Maj. Cath.; comme auſſi, d'interpréter plus favorablement, qu'ils ne le faiſoient, le zele que je témoignois pour le ſervice du Roi d'Eſpagne. Quant à ceux avec leſquels le Cardinal m'avoit conſeillé d'avoir peu de fréquentation, j'avois ſi bien prévenu ſes deſirs, qu'en lui répondant ſur cet article, je lui envoyai des lettres de pluſieurs perſonnes, dont je ſoupçonnois qu'il employoit le zele officieux à m'obſerver, par leſquelles elles ſe plaignoient de ne pouvoir jamais me trouver chez moi. Cette * contradiction qu'il remarqua

il juſtifioit le Duc & la Ducheſſe de LEVI. Le premier vint me chercher à l'hôtel de Tours, pour s'excuſer d'avoir tenu les propos qu'on lui imputoit; & ſa femme écrivit pour la même fin au Cardinal, qui m'envoya cette Lettre avec la ſienne.

* Elle corrigea ſi bien les faiſeurs d'hiſtoires, auſſi-bien que celui qui les croyoit un peu trop facilement, que je n'entendis plus parler de rien, pendant le ſéjour que je fis à Paris.

qua entre ce que ces perſonnes m'écrivoient, & ce qu'elles lui avoient apparemment raconté de mes prétendues conferences avec elles, lui ſervit de leçon ſur le peu de confiance qu'il devoit avoir déſormais dans leurs relations; & il eut lieu en même tems, de remarquer mon attention, à porter la lumiere dans ce qui ſembloit le plus obſcur.

Le Cardinal, ſe trouvant honteux en quelque façon de m'avoir montré ſa foibleſſe ſur cet article, cherchoit à me guerir de l'opinion que pouvoit me donner de ſa crédulité, ce qui s'étoit paſſé.

Ce petit article de la lettre du Cardinal éclairci, je reviens à préſent à la conference que nous devions avoir enſemble.

J'avois averti le Cardinal, que je me rendrois le Lundi à l'entrée de la nuit à Marly; & je ne manquai point d'y arriver à l'heure qu'il m'avoit indiquée. Son valet de Chambre, nommé *Barjac*, n'avoit pas été moins exact que moi à ſe trouver à la grille; & après être entré avec lui dans le pavillon, il me fit monter par un petit degré à l'appartement du Cardinal, & il m'introduiſit dans

dans ſon Cabinet, ſans que j'euſſe rencontré perſonne qui pût me reconnoître.

Dès que nous fumes ſeuls, le Cardinal me fit rendre compte de la maniere dont j'étois allé à *Ecouan*; de tout ce qui s'y étoit paſſé entre le Duc de Bourbon & moi, & comment j'en étois revenu; & il approuva fort les précautions que j'avois priſes pour cacher mon voyage. Quand il apperçut enſuite, contre ſon attente, que j'avois déterminé le Duc de Bourbon, non ſeulement à embraſſer les intérêts du Roi d'Eſpagne, mais à me promettre d'en écrire à Leurs Maj. Cath., & que par conſéquent Elles rendroient bien-tôt leur amitié & leur bienveuillance à ce Prince; il ne put, malgré tout l'art qu'il avoit de ſe poſſeder, diſſimuler ſa ſurpriſe, & l'agitation intérieure qu'une pareille découverte lui cauſoit. Je le remarquai parfaitement. Mais pour qu'il n'en ſoupçonnât rien, & pour lui adoucir l'amertume, de voir que le principal prétexte dont il ſe ſervoit pour retenir le Duc de Bourbon à Chantilly, ſans que rien de perſonnel y parût mêlé, ne ſubſiſteroit bien-tôt plus; je donnai de nouveau à la permiſſion qu'il m'avoit accordée,

cordée, d'entamer & de terminer la reconciliation de ce Prince avec Leurs Majeſtés Cath., toute la louange que méritoit effectivement une ſemblable démarche. Je dis encore au Cardinal, qu'elle mettoit le comble au zele qu'il marquoit pour le Roi d'Eſpagne ; & que quand ce Monarque, le Duc de Bourbon & le public, viendroient à connoître, que ce que j'avois ménagé à Ecouan devoit être regardé comme ſon ouvrage (puiſque je n'aurois jamais entrepris, ni pu faire réuſſir une ſemblable négociation ſans ſon agrément) : il reſulteroit infailliblement pour lui, d'un procedé ſi généreux & ſi Chrêtien, un applaudiſſement univerſel. L'agitation que j'avois remarquée dans le Cardinal, parut alors ſe calmer ; pour achever de la diſſiper, j'ajoutai à tout ce que je venois de dire, que je ne pouvois m'empêcher de féliciter Son Eminence, ſur la ſatisfaction ſinguliere qu'Elle devoit goûter, d'avoir aquis, par ce qui venoit de ſe paſſer entre le Duc de Bourbon & moi, l'eſtime & la confiance, non ſeulement de Leurs Maj. Cath., mais de ce Prince même, qui certainement ne pourroit les lui refuſer, quand il apprendroit

droit le ſervice eſſentiel qu'Elle venoit de lui rendre : & qu'enfin il me tardoit de voir arriver le moment, où le dénouement de tout ce miſtere, mettroit le comble à l'opinion qu'on avoit déja dans le public, de la ſageſſe & de la moderation de Son Em.

Le Cardinal qui ne pouvoit qu'être flatté de m'entendre parler de la ſorte, répondit avec politeſſe à mon compliment ; & quittant tout-à-fait l'air occupé qu'il avoit d'abord pris, il me dit avec une phyſionomie libre & plus ouverte, „ qu'il n'auroit jamais cru que „ j'euſſe pû ſi promptement déterminer „ le Duc de Bourbon, à s'engager d'é„ crire au Roi & à la Reine d'Eſpa„ gne, ſachant combien il ſe méfioit „ de cette Princeſſe : qu'il étoit cepen„ dant fort aiſe que j'euſſe ſurmonté la „ répugnance de ce Prince, & que Leurs „ Majeſt. Cath. remarquaſſent en même „ tems par la maniere dont il étoit „ entré dans tout ce que je lui avois „ propoſé, au ſujet des ordres qu'Elles „ m'avoient donnés, combien il étoit „ éloigné d'avoir contre Mr. le Duc les „ ſentimens qu'on lui attribuoit : qu'il „ eſtimoit au contraire, & honoroit ce

„ Prince ;

„ Prince ; & que c'étoit ſans aucune
„ raiſon, comme il me l'avoit déja
„ fait voir, que certaines gens le ta-
„ xoient d'être l'auteur de ſa diſgra-
„ ce ".

Le Cardinal me demanda enſuite, ſi Mr. le Duc m'avoit prié de faire part de la conference que nous avions eue enſemble, à Made. la Ducheſſe ; & s'il ſouhaittoit, qu'après que le Roi d'Eſpagne en ſeroit informé, il parût dans le public que ce Monarque lui avoit rendu ſes bonnes graces ? Je répondis au Cardinal ſur le premier article, que bien loin que le Duc de Bourbon m'eût propoſé de communiquer à Made. la Ducheſſe ce qui s'étoit paſſé entre nous, il m'avoit expreſſément recommandé de ne lui en point parler, ni au Comte de Charolois ſon frere, ſans ſa permiſſion : & que pour ce qui concernoit d'obtenir du Roi & de la Reine d'Eſpagne de rendre publique ſa reconciliation avec eux, ce Prince m'avoit paru extrêmement deſirer cette marque du retour de la bienveuillance de Leurs Maj. Cath. ; mais qu'il avoit cependant approuvé les raiſons dont je m'étois ſervi, pour lui faire connoître que cette démarche ne

pouvoit être qu'une ſuite de la reconciliation des deux Couronnes.

Je m'apperçus que le Cardinal ſe ſentit fort ſoulagé, en m'entendant parler de la ſorte. Mais pour ne me point laiſſer pénétrer ſes ſentimens, il approuva ſans affectation ce que j'avois dit au Duc de Bourbon, ſur la circonſtance où il convenoit que ſa reconciliation avec la Cour d'Eſpagne devînt publique. Ayant rapporté enſuite au Cardinal, que ce Prince devoit m'envoyer les lettres qu'il écriroit au Roi & à la Reine d'Eſpagne, & que je me propoſois de les communiquer à Son Em. avant de les faire partir; il me témoigna être très ſenſible à cette marque de ma bonne foi & de ma déference. Après m'en avoir remercié, il m'aſſura que la précaution étoit inutile; que je n'avois qu'à envoyer les lettres du Duc de Bourbon quand je les aurois reçues; & qu'il s'en rapportoit entierement à ce que je lui dirois de leur contenu.

Le reſte de la converſation roula ſur le recit de toutes mes allées & venues à St. Denys, à Paris, & à Verſailles; ſur mon ſoupé à St. Denys, & ſur la mauvaiſe opinion que j'y avois donnée de moi

aux

aux gens du cabaret, & au fiacre qui m'avoit conduit : & le Cardinal, dont la converſation, quand il vouloit, étoit enjouée & aimable, badina beaucoup avec moi ſur cette petite avanture. Je pris enſuite congé de lui, juſqu'à ſon retour à Verſailles ; & Barjac m'ayant reconduit hors du Pavillon, je m'en retournai tout de ſuite à Paris.

Deux jours après, le même valet de Chambre que le Duc de Bourbon m'avoit envoyé la premiere fois, me remit un paquet de la part de ce Prince, dans lequel je trouvai les lettres qu'il écrivoit au Roi & à la Reine d'Eſpagne, avec des Copies de leur contenu, entierement conformes à ce qu'il m'avoit promis. Dans celle qui étoit pour moi, il me recommandoit encore inſtamment, de prendre de ſi juſtes meſures pour les faire remettre à Leurs Maj. Cath., qu'il ne fût pas poſſible au Cardinal de découvrir, ni d'avoir le moindre ſoupçon qu'il les eût écrites.

Quoique j'euſſe toute la déference poſſibles pour les ordres du Duc de Bourbon, je n'avois garde cependant de m'y conformer dans cette occaſion. Après avoir été l'inſtrument de la reconcilia-

tion du Duc de Bourbon avec Leurs Maj. Cath., je voulois l'être également de celle de ce Prince avec le Cardinal ; les unir même d'intérêts, puis qu'ils avoient les mêmes vues, ſans ſe les être communiquées ; & dévoiler pour cela au premier, quand le tems en ſeroit venu, toute la part que le Cardinal avoit eue dans ce qui s'étoit paſſé entre Son Alteſſe & moi. Il me paroiſſoit vraiſemblable, que cette connoiſſance deviendroit le fondement & le lien de leur amitié : & j'eſperois, qu'ils l'étendroient enſuite l'un & l'autre juſqu'à moi, lorſqu'ils recueilliroient les fruits de mon zele & de mes ſoins. Afin donc de ſuivre ce plan, & de tenir exactement la promeſſe que j'avois faite au Cardinal, je lui écrivis que j'avois reçu les Lettres du Duc de Bourbon pour le Roi & la Reine d'Eſpagne ; & que je les lui porterois le Lundi ſuivant, afin de les faire partir enſuite par la poſte, lorſqu'il les auroit lues. En réponſe je reçus de lui le petit billet ſuivant, écrit de ſa main, comme preſque tous les autres.

Samedi

Samedi premier *.

Rien ne doit vous vous empêcher, Monſieur, *d'envoyer les deux lettres en queſtion ; & je ne me ſoucie pas même de les lire : n'en ayant aucun ſoupçon, dès qu'elles paſſent par vous. Je vous attendrai Lundi.*

Quelque tems avant que ce que je viens de raporter ſe paſſât, la modicité de mes revenus m'avoit engagé, dans les converſations que j'avois eues à Verſailles avec le Comte de Morville, de repréſenter à ce Miniſtre, que n'ayant demandé, comme il le ſavoit, qu'une petite gratification de mille Livres pour aller en Eſpagne, & y ayant ſubſiſté pendant quatorze mois à mes dépens, ſans aucun bienfait du Roi ; je croyois pouvoir eſperer, qu'il plairoit à Sa Majeſté d'y avoir quelqu'égard : qu'ainſi je le ſuppliois, de vouloir bien parler en ma faveur, pour qu'on me payât au moins une des deux années de ma penſion, qui étoient reſtées en ſouffrance.

* C'étoit le premier Mars 1727.

Le Comte de Morville entra avec amitié dans ce que je lui repréſentois ; & l'occaſion s'étant apparemment trouvée, pendant ſon ſéjour à Marly, de me rendre le bon office que je lui avois demandé, j'en reçus la Lettre ſuivante.

A Marly *le* 16. *Fevrier* 1727.

J'*Ai l'honneur de vous envoyer*, Monſieur, *une ordonnance au porteur, de la ſomme de deux mille cinq cent Livres, que Sa Maj. a bien voulu vous accorder, pour vous tenir lieu de votre penſion pendant l'année* 1726. ; *& j'y joins l'état de diſtribution, pour en toucher le payement au tréſor royal. Vous aurez s'il vous plait pour agréable, d'envoyer ces deux pieces mecredi matin chez. Mr.* Gruin, *qui en fera payer la valeur ſur le champ ; & il ſera inutile de donner votre quittance à celui que vous chargerez d'y aller ; parce que l'ordonnance étant au porteur, elle doit être payée ſans quittance ni endoſſement. Je ſuis bien fâché*, Monſieur, *des longueurs que vous avez été obligé d'eſſuyer, pour obtenir le payement de cette ſomme ; mais comme l'expédition a été faite en Finance, il a falu néceſſairement attendre*

dre qu'elle fût revêtue de toutes ſes formalités. Je vous ſupplie de croire, que lorſqu'il ſe préſentera quelque choſe qui pourra vous intereſſer, & qui dépendra directement de mon Miniſtere, je n'oublierai rien pour vous marquer, par mon empreſſement à vous rendre ſervice, que je ſuis très parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé DE MORVILLE.

Je ne ſai par quel hazard on jugea à propos de me payer ma penſion pour l'année que je demandois, ſur le pied de 2500. Livres; car depuis que toutes celles de mille Ecus, telle qu'étoit la mienne, avoient été reduites, elle ne montoit par chaque année qu'à 2250. Livres. Mais quoiqu'il en ſoit, la gratification de 250. Livres de plus, qu'on y ajouta, ſi elle partoit du Cardinal de Fleury, répondoit parfaitement à l'eſprit d'œconomie qu'on lui a connu. On verra dans la ſuite, quand

j'aurai occaſion de rapporter ce qui s'eſt paſſé ſur cette penſion, la lézine, & la ſinguliere petiteſſe que ce Cardinal a fait paroître, tantôt en la retranchant en partie; puis en accordant le reſte à ma requiſition à deux de mes parens, enſuite en m'obligeant de la reprendre, & enfin en la ſupprimant tout-à-fait.

La fidélité avec laquelle j'ai ſoutenu juſqu'à préſent tout ce que j'avance, par des preuves dont la (*a*) vérité ne peut être conteſtée, doit aiſément faire juger, quelle lumiere répandroit ſur les faits qui me reſtent à rapporter, non ſeulement ce grand nombre de Lettres & de Mémoires qu'on m'a enlevés, dont le procès verbal que je garde fera aiſément connoître l'importance; mais beaucoup d'autres Lettres encore du Cardinal de Fleury, que j'eus l'honneur de préſenter à Leurs Maj. Cath. à *St. Ildephonſe*, quand j'y revins de France. Ces ſecours, ſi néceſſaires pour ne laiſſer rien de douteux dans les détails où je ſuis entré, m'ont été ravis. Je reclame envain depuis plus;

(a) *Veritas omnibus artibus & diſciplinis ornamentum affert, quæ ſi abſit, omni ornatu & elegantia carent.* Iſid. Peluſiotæ Lib. II. Epiſt. 64.

plus de 16 ans contre une ſi grande injuſtice (*b*): on n'a eu aucun égard (*c*) juſqu'à préſent à mes repréſentations ; & il ſemble au contraire qu'on inſulte à ma foibleſſe, & à l'impuiſſance où l'on croit m'avoir reduit de me défendre, & de faire parvenir au Roi la connoiſſance du zele avec lequel je l'ai ſervi. Le triomphe (*d*) de mes ennemis, qu'une rigueur ſi odieuſe leur procure, méri-te-t-il d'être envié? Et ce qui tend à bannir l'équité (*e*) & la bonne foi de la ſocieté humaine, (je veux dire de refuſer à quelqu'un les moyens de manifeſter ſon innocence), paroîtra-t-il au public plus digne de ſon ſuffrage (*f*)

(b) *Si quidem illis ſtudium fuit, ſecundum Achab quoquo modo, ſi fieri poſſet, veritatem e medio tollere.* Athan. de fug. ſua apol.

(c) *Malum ac bonum pro arbitrio interpretantur.* Tertull.

(d) *Quid eſt ſæculi lætitia, niſi impunita nequitia?* Auguſtin. Serm. 171. de verb. apoſt.

(e) *Fides eſt fundamentum ſocietatis humanæ, perfidia ejuſdem peſtis.* Plato lib. 5. de legibus.

(f) *Non ſequeris turbam ad faciendum malum, nec in judicio plurimorum aquieſces ſententiæ, ut a vero devies.* Exod. c. 23.

que la patience & la fermeté avec laquelle je ſoutiens depuis tant d'années, une oppreſſion ſi ſinguliere ? C'eſt j'eſpere un ſurcroit de peine, que la Divine Providence voudra bien m'épargner (*g*).

La Cour étant revenue de Marly à Verſailles le premier de Mars, je m'y rendis auſſi le lendemain. J'avois déja reçu une lettre (*h*) de l'Arch. d'Amida, en réponſe de celle que je lui avois écrite, pour lui faire part de mon arrivée à Verſailles. Il me paroiſſoit fort content, de ſavoir la favorable reception qu'on m'avoit faite, & encore plus curieux de connoître, ſi l'on pouvoit eſperer que l'attachement que je lui avois appris que le Cardinal montroit pour Leurs Maj. Cath., le porteroit à éviter d'embraſſer la querelle des Anglois, quand ceux-ci auroient appris que le Siege de Gibraltar étoit entrepris. Il m'exhortoit après cela de mettre tout en uſage,

(g) *Non ſis tu mihi formidini, ſpes mea tu, in die afflictionis.* Jerem. c. 17.

(h) Elle étoit du 17. Fevrier 1727. On la trouvera dans le nombre de celle de cet Archevêque dont le procès verbal fait mention.

uſage, pour engager le Cardinal à prouver ſes bonnes intentions, en ne traverſant point la conquête de cette place : & le bon Prélat, auſſi habile dans l'art militaire que dans celui de négocier, m'aſſuroit, d'un ton à me perſuader preſque qu'il en avoit une révélation, que le Siege ſeroit de peu de durée ; que la garniſon manquoit de tout ; & qu'ainſi on pouvoit compter que trois ſemaines, ou un mois au plus, ſuffiroient pour qu'on ſe rendit maître de cette fortereſſe. Le deſir au reſte d'engager la France à ſe détacher de l'Angleterre, pour s'unir à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne, ſubſiſtant toujours à Madrid avec la même vivacité ; l'Archevêque d'Amida me marquoit ſa ſurpriſe, de ce que la démarche que la Reine avoit faite de propoſer ce changement d'Alliance, & d'en faire dépendre la reconciliation, n'eût point déterminé le Cardinal de Fleury à entrer dans les vues de cette Princeſſe. Il ne pouvoit comprendre encore (diſoit-il Chrêtiennement), comment un Cardinal balançoit de s'unir à des Puiſſances Catholiques, & à rompre toute union avec les Proteſtans. Enfin, après avoir bien

bien déclamé contre ces derniers, & bien prié Dieu de les confondre, & tous leurs pernicieux deſſeins ; il en revenoit toujours à me dire, que s'il étoit vrai que le Cardinal de Fleury eût auſſi à cœur les intérêts de Leurs Maj. Cath. qu'il le faiſoit paroître, l'occaſion étoit venue de le prouver, en ménageant les choſes avec l'Angleterre de maniere, que Leurs Maj. Cath. euſſent le tems de s'emparer d'une place *, dont la conquête leur étoit auſſi importante, que celle de *Calais* l'avoit été autrefois à la France. Ce projet occupoit tellement les eſprits en Eſpagne, que la Lettre de l'Archevêque d'Amida n'étoit remplie que de ce qui le concernoit.

Le

* On nomme *Gibraltar* la clef d'Eſpagne : ce qui procede peut-être de ce que les armes de cette ville ſont un Château à fond de Gueules avec une clef pendante à la ſerrure. Les Maures la prirent l'an 714. Le Roi Dom FERDINAND IV. la reprit ſur eux en 1309. Elle fut encore priſe une fois par ces infideles ; & ſous le Roi HENRI IV., *Dom Juan Alonzo de Gruzman*, premier Duc de *Medina Sidonia*, la reprit en 1462. Elle fut une troiſieme fois ſaccagée & pillée par deux mille Maures en 1540. ſous la conduite de *Haly*

Le reſte des affaires ſecrettes dont j'étois chargé, étoit totalement oublié; & le Prélat ne m'en diſoit pas un mot.

Quoique le Cardinal eût remis au Lundi la converſation que nous devions avoir, je ne laiſſai point de me rendre chez lui le Dimanche au ſoir. Son valet de Chambre, qui l'avoit averti que j'étois dans ſon Anti-chambre, m'introduiſit peu de tems après dans ſon Cabinet. Il me demanda, auſſi-tôt que nous fumes ſeuls, „ Nous apportez-vous „ quelque bonne nouvelle? Et Leurs „ Maj. Cath. veulent-Elles bien, tant „ pour leurs propres intérêts que pour „ le bien de toute l'Europe, renoncer „ à

Haly Hamet, Gènêral de *Hazem* Viceroi d'Alger; & ils y firent un très grand butin: mais *Dom Bernardino de Mendoza* les ayant pourſuivis à l'inſtant, il y eut un combat naval où le Général Eſpagnol eut l'avantage, & recouvra tout le butin que les infideles emportoient à *Alger*. Les Anglois s'en rendirent maîtres en 1704., & s'y ſont maintenus, malgré tous les efforts que firent les François & les Eſpagnols, ſous la conduite du Maréchal de *Teſſé*, pour la reprendre la même année, par le ſiege qu'ils en formerent le 22. Octobre, & qu'ils furent obligés de lever le 20. Mars ſuivant.

„ à l'entrepriſe de Gibraltar ? ſi j'en
„ crois les avis qui nous ſont venus
„ depuis que je vous ai vu, nous n'a-
„ vons aucun lieu d'eſperer ce chan-
„ gement ; & cette malheureuſe entre-
„ priſe, qui ſurement échouera, va rom-
„ pre toutes les meſures qu'on pouvoit
„ prendre pour arrêter l'incendie qui me-
„ nace de ſe répandre de toutes parts ".
Ce début de converſation du Cardinal, me fit aiſément juger, combien le contenu de la lettre de l'Archev. d'Amida ſeroit peu de ſon goût ; & je balançois à lui en donner connoiſſance. Je m'étois cependant ſi bien trouvé, dans les differentes conferences que j'avois déja eues avec ce Miniſtre, de lui témoigner une entiere confiance, que je crus devoir continuer à en uſer encore de même. Dans cette vue je répondis au Cardinal, que j'étois bien faché de n'avoir rien de ſatisfaiſant à lui apprendre ſur les queſtions qu'il me faiſoit ; mais qu'il verroit par une lettre de l'Archevêque d'Amida, que je venois lui montrer, qu'il ne faloit point eſperer que la Cour d'Eſpagne ſe déſiſtât du projet qu'elle avoit formé, de reprendre Gibraltar ; que l'occaſion paroiſſoit trop favorable „

pour

pour la laiſſer échapper ; & qu'enfin Leurs Majeſt. Catholiques ſe flattoient, comme il alloit le voir, que le Roi ne traverſeroit point leurs deſſeins, en ſoutenant le parti de l'Angleterre. Le Cardinal prit la Lettre de l'Archevêque d'Amida que je lui préſentois, la lut, & me dit en me la rendant : „ Je „ vois avec plaiſir, que le Roi & la „ Reine d'Eſpagne ſemblent être un peu „ revenus des préventions qu'ils avoient „ contre moi, & qu'ils rendent juſtice „ à mon zele pour leurs intérêts, qui „ eſt aſſurément très ſincere. Mais en „ vérité, je ne comprends point, com„ment ils veulent toujours exiger que „ je le leur prouve, en conſeillant au „ Roi de manquer à la bonne foi qu'il „ doit obſerver envers ſes Alliés, juſ„ qu'au point de rompre les engagemens „ qu'il a pris avec eux ; & d'accéder „ au Traité de Vienne. Vous ſavez „ vous-même, Monſieur, ce que je vous „ ai déja dit ſur cet article, lorſque „ vous me montrates le Mémoire dont „ la Reine vous avoit chargé ; & que „ la choſe eſt totalement impraticable. „ Pourquoi dont revenir toujours à la „ propoſer, comme fait Mr. l'Archevê-

„ que

„ que d'Amida, & à vouloir en faire
„ dépendre la reconciliation des deux
„ Couronnes? Eſt-ce donc que cette re-
„ conciliation n'eſt point une affaire pu-
„ rement de famille? Et qu'eſt-il be-
„ ſoin que l'Empereur ou l'Angleterre
„ ſe mèlent de ce qui la concerne? Si
„ cependant elle étoit une fois conclue,
„ le Roi ſeroit alors en liberté de faire
„ voir à Leurs Maj. Cath. combien leurs
„ intérêts lui ſont chers, en engageant
„ peut-être, par ſes bons offices, le Roi
„ d'Angleterre à leur rendre Gibral-
„ tar, & de leur procurer en un mot
„ tous les avantages qui pourroient dé-
„ pendre de ſes ſoins. Ce moyen, ajoû-
„ ta le Cardinal, ſeroit certainement
„ plus ſûr, pour réuſſir à nous déta-
„ cher honnêtement de l'Angleterre, que
„ le parti odieux que l'Archevèque d'A-
„ mida s'obſtine à nous propoſer. In-
„ dépendemment de cela, peut-il ſe
„ diſſimuler, avec ſa permiſſion, qu'en
„ attaquant l'Angleterre, c'eſt engager
„ les deux partis, qui diviſent à préſent
„ l'Europe, à prendre les armes, & al-
„ lumer par conſéquent une guerre gé-
„ nérale? Cette réflexion ce me ſemble
„ mérite

„ mérite bien quelqu'attention. Ce n'eſt
„ pas, je vous le proteſte, ajoûta en-
„ core le Cardinal, que je ne deſire de
„ tout mon cœur, qu'on puiſſe s'em-
„ parer ſi promptement de Gibraltar,
„ que l'Angleterre n'ait point le tems,
„ pour ainſi dire, de nous ſommer de
„ tenir les engagemens que nous avons
„ pris avec elle; & que la beſogne ſoit
„ faite, avant qu'on nous force de la
„ traverſer: mais c'eſt une vraye chi-
„ mere, de ſe flatter d'un pareil ſuccès.
„ Je ſai que tous les Officiers Géné-
„ raux du Roi d'Eſpagne, ſont d'avis
„ qu'il eſt impoſſible de prendre Gibral-
„ tar du côté de la terre; & qu'il n'y
„ a que le ſeul Comte DE LAS TOR-
„ RES, franc viſionnaire, qui eſt d'un
„ ſentiment different. L'entrepriſe n'eſt
„ pas moins impoſſible du côté de la
„ mer, puiſque l'Amiral HOPSON eſt
„ dans cette rade avec une Eſcadre, à
„ laquelle doit être jointe à préſent cel-
„ le que l'Amiral WAGGER y con-
„ duit. A quel propos donc former une
„ entrepriſe que toutes les perſonnes ſen-
„ ſées eſtiment impoſſible: qui ne ſer-
„ vira qu'à faire perir ſans aucun fruit
„ un grand nombre d'hommes; qu'à
„ achever

„ achever d'épuiſer l'Eſpagne d'argent ;
„ qu'à mettre le comble au reſſentiment
„ que le Roi d'Angleterre & toute la
„ nation Angloiſe marquent des vues
„ qu'on attribue à Leurs Maj. Cath. ,
„ & qu'à nous forcer enfin malgré nous
„ à y prendre part ? Je vous avoue ,
„ pourſuivit le Cardinal en hauſſant les
„ épaules , que la conduite de la Cour
„ d'Eſpagne eſt incompréhenſible , &
„ qu'on ne remarque , avec votre per-
„ miſſion , dans ſes projets ni pruden-
„ ce ni ſageſſe ; mais ſeulement un en-
„ têtement , fort oppoſé à l'un & à
„ l'autre ".

Le raiſonnement du Cardinal étant auſſi juſte que ſolide , je me gardai bien de le combattre. Au contraire , approuvant en tout ſes réflexions , je ne m'attachai , comme on me le preſcrivoit , qu'à le prier de gagner du tems avant de prendre aucun parti , de concert avec l'Angleterre , qui devînt comme le ſignal d'une déclaration de guerre. Donnez , Monſeigneur , dis-je à ce Miniſtre , cette preuve à Leurs Maj. Cath. de votre déference pour les inſtances qu'Elles vous font , de tenir tout en ſuſpens juſqu'à la priſe de Gibraltar. Votre Eminence peut ,

peut, ce me ſemble, allier aiſément les ménagemens que je lui demande pour l'Eſpagne, avec ceux qu'elle eſt obligée d'avoir pour l'Angleterre. Cette derniere Couronne voit, par tous les préparatifs de guerre qui ſe font en France, que c'eſt tout de bon que le Roi veut ſoutenir ſes Alliés. Que peut-elle donc exiger de plus dans la conjoncture préſente? La ſaiſon ne permet point encore d'entrer en campagne; & ſi, à l'occaſion du ſiege de Gibraltar, le Roi d'Angleterre preſſe Votre Eminence d'attaquer l'Eſpagne, n'avez-vous pas, Monſeigneur, dans le tems qu'il faut pour faire marcher des troupes ſur les frontieres de la Biſcaye ou de la Catalogne, & pour y diſpoſer tout ce qui eſt néceſſaire au paſſage & au ſéjour d'une armée, n'avez-vous pas, dis-je, le moyen le plus facile de traîner un peu les choſes en longueur, & de donner par là à la Cour d'Eſpagne le loiſir de réuſſir dans l'entrepriſe qu'elle forme? Si après cela le ſuccès eſt tel qu'on le fait eſperer à Leurs Majeſt. Cath., Votre Eminence dans le fonds n'en ſera point fachée, & les Anglois ne pourront point vous imputer d'y avoir contribué; puiſque

puiſque vous aurez paru agir de bonne foi, en aſſemblant des troupes, en faiſant même l'augmentation de ces troupes qui vient d'être déterminée; & en diſpoſant en un mot toutes choſes pour ſoutenir les Alliés du Roi, conformément aux traités qu'il a faits avec eux. Si au contraire le projet de l'Eſpagne rencontre des obſtacles inſurmontables; ſi ſon reſſentiment & ſes efforts s'émouſſent, & perdent enfin toute leur force contre les rochers de Gibraltar; Leurs Majeſtés Cath. ne pourront alors s'empêcher d'applaudir à la juſteſſe de vos réflexions; d'être infiniment ſenſibles à la condeſcendance que vous leur aurez marquée; & d'être plus diſpoſées à ſuivre dans la ſuite vos ſages conſeils, & à entrer dans vos vues pacifiques.

Le Cardinal ſavoit mieux que perſonne, combien l'Angleterre avoit beſoin de le ménager, & qu'il hazardoit peu en ſuivant le conſeil que je lui donnois: auſſi parut-il le goûter. Il conſentit même que j'écriviſſe à Leurs Majeſtés Cath., qu'il éviteroit auſſi long-tems que la bonne foi pourroit le lui permettre, de faire prendre au Roi aucune

ne réſolution qui tendit à attaquer l'Eſpagne. „ Mais c'eſt à condition, me „ dit-il, que le ſiege de Gibraltar ſera „ fini ou levé avant qu'il ſoit queſ„ tion d'entrer en campagne : car s'il „ dure juſqu'à ce tems-là, vous voyez „ vous-même que le Roi ne pourra „ s'empêcher de remplir les engagemens „ qu'il a pris avec ſes Alliés. Je crains „ bien ajoûta le Cardinal, que nous ne „ nous trouvions dans ce cas-là : car „ de tout ce que Mr. l'Archev. d'Ami„ da vous écrit, ſur la facilité qu'on „ eſpere de trouver à s'emparer bien„ tôt de Gibraltar, je n'en crois pas, „ (avec ſa permiſſion & la vôtre) un „ ſeul mot ".

La reſolution que le Cardinal avoit priſe, d'écrire à la Reine d'Eſpagne à ma ſollicitation, me faiſoit ſouhaitter de l'engager encore, à informer lui-même cette Princeſſe de la condeſcendance qu'il s'engageoit d'avoir ; afin de donner plus d'autorité à ce que je me propoſois d'en écrire à l'Archev. d'Amida. Je dis donc à ce Miniſtre, que comme il voyoit clairement à préſent, combien Leurs Maj. Cath. étoient revenues des préjugés qu'Elles avoient ſur ſon ſujet,

il

il ne tenoit qu'à lui d'achever de s'attirer leur confiance, en informant la Reine, des bonnes intentions où il étoit. J'ajoûtai, qu'il pouvoit auſſi ſe ſervir de cette occaſion, pour repréſenter de nouveau à cette Princeſſe, les difficultés & les ſuites de l'entrepriſe où elle alloit s'engager. Ces avis, lui dis-je, Monſeigneur, venant à la ſuite de la complaiſance que vous témoignez pour les deſſeins de la Reine, auront ſur ſon eſprit tout une autre force que ceux que vous lui avez déja donnés; & en paroiſſant ſouhaitter à Sa Maj. que le Siege de Gibraltar ait un heureux ſuccès, vous pouvez, mieux que ſes Généraux, la diſſuader de l'entreprendre. Or ſi cet expédient réuſſiſſoit, vous repentiriez-vous, Monſeigneur, d'en avoir fait uſage? Le Cardinal repliqua, que quoique mes réflexions lui paruſſent bien fondées, il ne lui convenoit cependant point d'écrire à la Reine, qu'il ne ſût comment elle auroit reçu ſa premiere lettre; mais que ſi après en être informé, ou en avoir eu réponſe, il étoit encore tems de parler à Sa Maj. ſur les inconvéniens & les ſuites du ſiege de Gibraltar, il ne feroit aucune difficulté

culté de ſuivre mon conſeil. „ Je crains „ ſeulement, ajoûta-t-il, que notre bon„ ne volonté ne puiſſe alors avoir lieu : „ car ſelon les avis que j'ai reçu, le „ ſiege doit être à préſent commencé ".

Cette réponſe ne me permettant plus de preſſer le Cardinal d'écrire à la Reine d'Eſpagne, je lui préſentai, en changeant de matiere, les lettres du Duc de Bourbon à Leurs Maj. Cath., avec la copie de ce qu'elles contenoient ; & je le priai, après qu'il auroit lu cette copie, de me dire, s'il agréoit que je fiſſe partir ces lettres le lendemain, avec celle que je me propoſois d'écrire à l'Archevêque d'Amida. Il me répondit, dans le même ſens qu'il m'avoit déja écrit, que c'étoit très inutilement que je lui avois porté ces lettres ; puiſqu'il s'en rapportoit entierement à moi, ſur ce qu'elles contenoient : „ mais enfin, „ puiſque vous voulez que je les liſe, „ j'y conſens ". En diſant cela il prit la copie, qui, comme les lettres, étoit écrite de la main du Duc de Bourbon. Après l'avoir lue, il me dit en me la rendant, que ces lettres lui paroiſſoient fort bien ; qu'il ne doutoit point que le Roi & la Reine d'Eſpagne n'en fuſ-

ſent contens ; & qu'on ne pouvoit rien ajoûter aux aſſurances que le Duc de Bourbon donnoit à Leurs Maj. , de ſon attachement & de ſon zele. „ Vous „ ne devez point balancer , ajoûta- „ t-il, de les faire partir ; & je ſuis „ fort aiſe que tout cela ſe paſſe avec „ un auſſi grand ſecret ". Je pris alors congé du Cardinal, juſqu'au lendemain à la même heure ; & je priai ce Miniſtre, de trouver bon que je vinſſe lui lire la lettre que je devois écrire à l'Archevêque d'Amida.

Le voyage de la Cour à Marly ayant duré preſque tout le mois de Fevrier, je n'avois vu qu'une ou deux fois le Comte de Morville , lorſqu'il étoit venu à Paris pour donner audience aux Miniſtres étrangers. Cette circonſtance avoit rendu nos converſations fort courtes, & il m'avoit toujours remis à ſon retour à Verſailles, pour m'entretenir plus à loiſir. Etant donc allé le trouver le Lundi matin * à ſon appartement, nous y eumes une conference aſſez longue. Il me regardoit comme ſon ami , & il ne ſe trompoit point : j'étois

* 3. Mars 1727.

j'étois perſuadé, avec raiſon, qu'il étoit le mien; & cette diſpoſition de part & d'autre, établiſſoit entre nous deux une confiance, qui nous donnoit une entiere liberté de nous parler cordialement. Le Comte de Morville, attaché au Duc de Bourbon, & de part dans les meſures ſecrettes que ce Prince avoit priſes à Rome, pour traverſer la promotion de l'Evêque de Frejus au Cardinalat, connoiſſoit trop le caractere de ce Prélat, pour ne pas s'attendre à quelque effet de ſon reſſentiment; & il ne craignoit pas moins celui de la Cour d'Eſpagne, qu'il ſoupçonnoit à juſte titre, être aſſez mal diſpoſée en ſa faveur. Dans cette ſituation, il ſe regardoit à tout moment à la veille de perdre la place qu'il occupoit: & quoique, pour ce qui lui étoit perſonnel, il attendit cet événement avec aſſez de conſtance & de tranquillité; il ne pouvoit cependant, par rapport à ſa famille, & principalement à ſon fils, s'empêcher de le craindre, & de deſirer de le prévenir.

Se trouvant ce jour-là en liberté de me parler, & n'ignorant point les juſtes ſujets que j'avois eus de me plaindre du Cardinal, & de me méfier de lui; il fit tomber

la converſation (dans la vue apparemment de découvrir, s'il n'étoit ſurvenu aucun changement dans mes ſentimens pour cette Eminence) ſur les mêmes matieres qui avoient fait le ſujet de la ſeconde conference que nous avions eue enſemble, lorſque j'étois arrivé à Verſailles. Il me dit, que le Cardinal paroiſſoit fort content de moi, qu'il s'en étoit même expliqué en pluſieurs occaſions, & que je pouvois me flatter d'avoir éfacé les préventions qu'il avoit paru avoir. „ L'auriez-vous cru, ajoûta-t-il, „ quand vous êtes parti d'Eſpagne; & „ vous flattiez-vous d'un pareil ſuccès?" Non en vérité, lui répondis-je : je vous avoue même, qu'au moment que je vous parle, je ne ſuis pas beaucoup plus raſſuré ſur cet article que je l'étois alors. Ce n'eſt pas, continuai-je, que je ne remarque un aſſez grand changement dans la maniere dont le Cardinal en uſe avec moi; mais au travers de tout cela, je vois une ſi grande attention de ſa part ſur mes démarches, & il me revient de tant de differens endroits qu'il les fait obſerver de près, que je ne ſaurois allier une ſi ſcrupuleuſe vigilance, avec les témoignages d'eſtime

d'eſtime qu'il me donne : quand cette eſtime eſt ſincere, & qu'elle part du cœur, on n'éclaire point de ſi près, ce me ſemble, ceux qu'on croit la mériter; & j'ai bien peur, par conſéquent, de ne devoir le changement que vous appercevez dans le Cardinal en ma faveur, qu'au beſoin qu'il a actuellement de ſe ſervir de moi.

Le Comte de Morville s'appercevant par ces paroles, que je ne m'étois point laiſſé ſéduire par les diſcours flatteurs & par la feinte cordialité du Cardinal, repliqua en ſouriant, qu'il ne déſapprouvoit pas tout-à-fait mon incrédulité. „ Il „ eſt bon, me dit-il, de la conſerver, „ pour agir avec plus de prudence. „ Mais prenez garde cependant, je vous „ en avertis en ami, de n'en rien laiſ- „ ſer paroître : il n'en faudroit pas da- „ vantage pour reveiller tous les anciens „ préjugés, qui paroiſſent comme aſſou- „ pis. Le Cardinal, avec beaucoup de „ défiance pour tout le monde, veut „ pourtant qu'on le croye fort exempt „ de cette foibleſſe, & rempli de la can- „ deur & de la bonne foi des premiers „ tems. Continuez donc d'agir avec lui „ ſur ce principe; & ſurtout, ne lui laiſ-

„ ſez jamais entrevoir que vous le ſoup-
„ çonnez de ſe méfier de vous : car il
„ ſe ſentiroit infailliblement très piqué
„ d'une pareille découverte ".

Après avoir remercié le Comte de Morville du conſeil qu'il me donnoit, je le priai de vouloir bien continuer à m'avertir des changemens qu'il appercevroit, ſur mon ſujet, dans l'eſprit du Cardinal, & des moyens qu'il faudroit prendre pour me concilier au moins ſon indifference, ſi je ne pouvois encore prétendre juſqu'à ſon amitié. Le Comte de Morville me répondit, qu'il étoit réduit comme moi, à s'en tenir ſur ce que je lui diſois à des notions fort communes; le Cardinal ne s'ouvrant pas volontiers à lui ſur mon compte, parce qu'il le croyoit de mes amis : mais qu'il s'offroit volontiers, de me communiquer ce qu'il pourroit découvrir.
„ A l'égard des autres bons offices,
„ pourſuivit-il, que vous pourriez exi-
„ ger de ma part, je ne ſuis point
„ à portée de vous les rendre auprès
„ du Cardinal. Je dois peu compter ſur
„ ſon amitié & ſur ſa bonne volonté;
„ mais je dirai comme HORACE: *Nil*
„ *conſcire ſibi, nulla palleſcere culpa* ".

Ce

Ce discours du Comte de Morville me rappella les questions que le Cardinal m'avoit faites précédemment, sur ce que Leurs Maj. Cath. pensoient de ce Ministre ; aussi bien que la satisfaction qu'il avoit marquée en lisant, dans l'instruction du Roi d'Espagne, l'article qui le concernoit. Cette réflexion fit, que je m'abstins de presser le Comte de Morville d'entrer sur sa situation avec le Cardinal, dans un détail, qui pouvoit peut-être lui déplaire, & m'attirer des questions de sa part, qui m'auroient embarrassé. Il remarqua cette discrétion ; & pour la faire cesser par une nouvelle marque de sa confiance, il me dit : que quoiqu'il fût persuadé, que la reserve que le Cardinal observoit avec lui, procedoit de l'idée qu'il avoit de son attachement pour le Duc de Bourbon ; il ne doutoit point cependant, qu'elle n'eût aussi pour principe la connoissance que le Cardinal avoit, peut-être, des sentimens de la Cour d'Espagne sur son sujet. „ Car je ne „ puis douter, ajouta-t-il, qu'ils ne me „ soient très-contraires. Mais qui peut „ le savoir mieux que vous ? Et puis- „ que je compte sur votre amitié, & que „ je me flatte aussi, que vous me croyez

„ incapable d'abuſer jamais de ce que
„ vous voudrez bien m'apprendre ; par-
„ lez-moi naturellement. Leurs Maj.
„ Cath. me regardent-Elles comme ſuſ-
„ pect ? M'a-t-on mêlé perſonnellement
„ dans ce qui s'eſt paſſé au ſujet du ren-
„ voi de l'Infante ? Et vous ont-Elles
„ chargé, en un mot, de diſpoſer le
„ Cardinal à mettre quelqu'autre à ma
„ place ? Je ne vous demande point ces
„ éclairciſſemens par la crainte que j'ai
„ de la perdre, mais uniquement pour
„ prévenir qu'on ne me l'ôte déſagréa-
„ blement ; ou pour travailler, ſi je la
„ conſerve, à détruire les préjugés de la
„ Cour d'Eſpagne contre moi : & cela,
„ je vous le proteſte, ne me ſera pas
„ fort difficile ".

La franchiſe & la bonne foi que je remarquois dans les diſcours du Comte de Morville, m'obligerent à lui répondre avec la même candeur. Je débutai par dire à ce Miniſtre, qu'il ne ſe trompoit point dans l'opinion qu'il avoit de mon zele pour ſes intérêts, & que je le priois d'être auſſi perſuadé de ſa fidélité que de ſon étendue. J'ajoutai que je ne lui diſſimulois point, que Leurs Majeſt. Cath. paroiſſoient prévenues qu'il avoit pour l'Angleterre

terre une partialité trop marquée, dont Elles ſembloient fort offenſées, & que c'étoit vraiſemblablement cette idée qui les éloignoit de l'honorer de leur bienveuillance ; mais qu'à l'égard de l'ordre qu'il ſembloit craindre qu'Elles ne m'euſſent donné, de lui rendre de mauvais offices auprès du Cardinal, & de travailler à lui faire perdre ſa place, il pouvoit compter qu'on ne m'en avoit pas dit un mot : que j'ignorois également, ſi on le mêloit dans ce qui s'étoit paſſé au ſujet du renvoi de l'Infante ; & que je croyois ſeulement, qu'il partageoit avec les Miniſtres de France le reſſentiment que L. M. Cath. en avoient, ſans qu'il leur parût plus criminel ſur cet article que les autres : que c'étoit, ſuivant la plus exacte vérité, tout ce que j'étois en état de lui apprendre ; & qu'au ſurplus, je me ferois un plaiſir ſenſible, de lui rendre auprès de L. M. Cath. tous les bons offices qui pourroient dépendre de moi, quand j'en trouverois l'occaſion : qu'il voyoit clairement à préſent, que la ſeule partialité qu'on lui imputoit pour l'Angleterre, formoit le principal, & peut-être l'unique grief, que la Cour d'Eſpagne eût contre lui : & que je le priois

de me procurer les moyens de diſſiper cette prévention, & d'être bien aſſuré, que je les ferois enſuite valoir de mon mieux.

Le Comte de Morville, après m'avoir témoigné ſa reconnoiſſance de la bonne volonté que je lui marquois, me fit une longue apologie de ſa conduite; & parcourant tout le tems de ſon Miniſtere, il ſe défendit beaucoup, d'avoir jamais de lui-même rien fait ou conſeillé, qui fût contraire aux intérêts de L. M. Cath. Il me cita même, comme une preuve qu'Elles avoient paru perſuadées de ſon zele pour leur ſervice, la grace qu'Elles lui avoient accordée en le nommant Chevalier † de l'Ordre de la Toiſon d'Or.

„ Ce ne peut donc être, me dit-il en-
„ ſuite, que depuis le renvoi de l'Infan-
„ te, que le Roi & la Reine d'Eſpagne
„ paroiſſent mécontens de moi. Mais
„ quelle part ai-je eu de plus que les
„ autres, & que le Cardinal de Fleury
„ lui-même, à la réſolution qu'on a pri-
„ ſe de faire reconduire cette Princeſſe
„ en

† Il fut reçu le 22. Octobre 1724. à *Fontainebleau* par le Duc d'ORLEANS, qui lui donna le Colier de cet Ordre au nom du Roi d'Eſpagne.

„ en Eſpagne ? Pouvois-je me défendre
„ d'approuver comme eux, les raiſons eſ-
„ ſentielles pour le bien de l'Etat & pour
„ le repos de toute l'Europe, que Mr.
„ le Duc a eues de marier le Roi avec
„ une Princeſſe en âge d'avoir des en-
„ fans ? Et n'ai-je pas enſuite ſecondé
„ de tout mon pouvoir, les démarches
„ qu'on a faites pour calmer le reſſenti-
„ ment de L. M. Cath. ? Vous ſavez
„ mieux que perſonne comment je m'ex-
„ pliquai avec vous ici, quand vous
„ futes appellé en Eſpagne, & tout ce
„ que je vous y ai écrit depuis ſur le mê-
„ me ſujet. Si l'on veut après cela me
„ faire paſſer à Madrid pour l'auteur du
„ Traité d'Hanover, & me regarder com-
„ me un partiſan ſecret de l'Angleterre ;
„ il s'enſuivra de cette opinion, que
„ chaque fois que les intérêts du Roi &
„ de l'Etat, obligeront Sa Maj. de faire
„ quelque Alliance avec des Puiſſances
„ étrangeres, ſes Miniſtres devront s'at-
„ tendre à être regardés en Eſpagne com-
„ me vendus à ces Puiſſances. Or je
„ doute qu'une ſemblable idée puiſſe
„ jamais paroître ſolide, ni juſte, à per-
„ ſonne.

„ La Cour d'Eſpagne, en s'uniſſant ſi

„ étroitement avec l'Empereur, & en
„ cherchant dans le Nord, dans l'Alle-
„ magne & dans l'Italie à ſe faire des
„ Alliés, a-t-elle pu trouver étrange que
„ la France, qui ſavoit le but de toutes
„ ces négociations, ait pris des meſures
„ pour en arrêter les ſuites ? Et peut-
„ on imputer à Mr. le Duc, ou à au-
„ cun des Miniſtres du Roi, de ne pas
„ préferer en toute occaſion, l'Alliance
„ de l'Eſpagne à toutes les autres ? Ils
„ ne ſe ſont écartés de ce ſyſtême,
„ qu'après avoir vu clairement, que l'on
„ ne pouvoit ſe flatter de vaincre l'in-
„ difference & même la réſiſtance de cet-
„ te Couronne. Je n'ai donc point à
„ me reprocher d'avoir donné à Mr. le
„ Duc aucun conſeil qu'on puiſſe trou-
„ ver partial ; ni de l'avoir aigri contre
„ l'Eſpagne, en lui faiſant remarquer
„ malignement le perſonnel, qui ſe voyoit
„ dans la conduite de cette Cour ſur
„ ſon ſujet. J'ai ſuivi en tout les ordres
„ de ce Prince ; & je puis aſſurer, ſans
„ crainte d'avancer rien de faux, que
„ juſques à la fin de ſon Miniſtere, il
„ a toujours conſervé le deſir le plus
„ véritable de ménager la Cour d'Eſpa-
„ gne, & de l'engager peu à peu, à
„ repren-

„ reprendre pour la France & pour lui „ ſes premiers ſentimens ".

Je ſavois parfaitement une grande partie des faits que le Comte de Morville m'alleguoit pour ſa juſtification, & je n'avois garde d'en conteſter la vérité. Comme j'avois cependant été témoin à l'Eſcurial, du vif reſſentiment que L. M. Cath. & les Miniſtres Eſpagnols avoient marqué, de certaines expreſſions dont le Comte de Morville s'étoit ſervi dans ſes lettres * au Nonce & à Mr. Walpole, & qui pouvoient les avoir engagés d'attribuer à ce Miniſtre ſon attachement pour l'Angleterre; je pris de là occaſion de lui repréſenter, qu'à mon avis il avoit un peu trop cruement reproché à la Cour d'Eſpagne, que le Roi d'Angleterre démontroit qu'elle vouloit ſeule allumer la guerre dans l'Europe : qu'à ce reproche il en avoit ajouté un autre également vif & ſenſible; en avançant, que ſi cette Cour n'étoit point dans l'intention d'être fidele aux Traités qu'elle avoit faits, le Roi ne devoit, ni ne vouloit point ſuivre cet exemple : enfin, qu'il avoit trop fait ſentir à Sa Majeſté Cath.,

* On les a vues dans le ſecond Volume. *pag.* 474. *& ſuiv.*

Cath., qu'Elle oublioit apparemment le zele que la France avoit montré pour ſoutenir ce Prince ſur ſon trône. Peut-être, continuai-je, ce que vous diſiez eſt-il vraiſemblable, ou même vrai, ſi vous voulez : mais quand vous auriez montré un peu moins de confiance dans les démonſtrations du Roi d'Angleterre, & adouci les autres reproches que ces lettres contenoient ; elles n'auroient rien perdu pour cela de leurs forces. Perſonne n'aime à ſe voir imputer de troubler le repos public, ou de manquer de bonne foi & de reconnoiſſance ; & les Souverains, comme les particuliers, ſont très jaloux de conſerver leur réputation ſur des points ſi délicats. L'aigreur ſeule qu'on voit entre l'Eſpagne & l'Angleterre, a fait regarder votre lettre comme la production de Mr. Walpole ; & puiſque vous me permettez de vous parler ici avec franchiſe, on vous a ſu mauvais gré d'avoir ſi facilement adopté ſes ſentimens & ſes expreſſions.

„ Je n'ai ſuivi ni les uns ni les au-
„ tres, me repartit avec émotion le Com-
„ te de Morville, dans les lettres que
„ vous me citez ; & je n'ai fait que me
„ conformer à ce que Mr. le Cardinal
„ m'a

„ m'a preſcrit. Ainſi c'eſt à lui, avec „ votre permiſſion, que la Cour d'Eſpa- „ gne doit s'en prendre de ce qui lui „ a déplu dans ces lettres : car pour „ moi je n'y ai eu aucune part ". Mais, lui repliquai-je doucement, vous les avez ſignées ces lettres : elles paſſent par conſéquent pour être de vous. Comment donc expliquer tout ce myſtere à Leurs Maj. Cath., ſi vous n'avez vous-même la bonté de l'éclaircir. „ La choſe ne „ ſera pas difficile, me répondit le Com- „ te de Morville, & vous en allez juger".

„ Lorſque les propoſitions, que la „ Cour d'Eſpagne fit paſſer au mois „ d'Octobre dernier par le Canal des „ Nonces, eurent été examinées ; on „ jugea qu'elles ne tendoient qu'à jet- „ ter de la méfiance entre le Roi & ſes „ Alliés, en engageant inſenſiblement „ Sa Maj. d'entrer ſéparément dans une „ négociation avec l'Eſpagne. Or pour „ couper court à toutes les tentatives „ qu'on faiſoit ſans ceſſe ſur cet arti- „ cle, tantôt de notre côté, & tantôt „ de celui de l'Angleterre, on crut né- „ ceſſaire de montrer ſi clairement à „ Leurs Maj. Cath. la réſolution où on „ étoit, d'agir en tout de concert avec

„ nos

„ nos Alliés, qu'Elles perdiſſent pour
„ toujours l'eſperance de réuſſir à nous
„ ſéparer d'eux. Indépendamment de
„ cela, on ſe flatta, que la fidélité que
„ nous ferions voir à remplir nos en-
„ gagemens avec l'Angleterre & la Hol-
„ lande, nous vaudroit de la part de
„ ces deux Puiſſances la même bonne
„ foi; & que ſe tenant ainſi unis, on
„ parviendroit plus ſurement, à obli-
„ ger les Cours de Vienne & de Ma-
„ drid à traiter avec tous nos Alliés en
„ général, & à donner à chacun la ſa-
„ tisfaction qu'il deſiroit. C'eſt ſur ce
„ plan qu'on voulut répondre aux Non-
„ ces; & c'eſt pour montrer qu'on agiſ-
„ ſoit dans cet eſprit, qu'on commu-
„ niqua à l'Ambaſſadeur d'Angleterre
„ les propoſitions qui étoient venues de
„ la part de l'Eſpagne. Mr. le Cardi-
„ nal de Fleury ſe chargea d'écrire les
„ lettres qui étoient néceſſaires; & après
„ l'avoir fait, il les lut dans le Con-
„ ſeil. Tous ceux qui le compoſent,
„ trouverent les expreſſions dont vous
„ venez de me parler un peu dures;
„ & ils étoient d'avis qu'on les adou-
„ cît: mais le Cardinal fut d'un ſen-
„ timent contraire, & dit à l'Aſſemblée,
„ qu'a-

„ qu'après toutes les démarches inutiles
„ qu'on avoit faites pour calmer le reſ-
„ ſentiment de l'Eſpagne, il étoit tems
„ de prendre avec cette Couronne un
„ autre ton, & de couper court (ce
„ ſont ſes expreſſions) à toutes les ca-
„ villations Italiennes qu'elle employoit,
„ pour brouiller la France avec ſes Al-
„ liés : enfin il aſſura, que quand l'Eſ-
„ pagne s'appercevroit qu'on craignoit
„ auſſi peu ſon reſſentiment que ſes ar-
„ tifices, on pouvoit compter qu'elle
„ deviendroit auſſi docile, qu'elle pa-
„ roiſſoit fiere & intraitable. Le ton
„ avec lequel le Cardinal parloit, & le
„ danger qu'il y avoit de le contredire,
„ entraînerent facilement les ſuffrages.
„ Chacun ſouſcrivit à ſon ſentiment.
„ Je fus chargé comme Secretaire d'E-
„ tat, de faire écrire ces lettres ; &
„ vous devez voir à préſent, qu'il n'y
„ a rien de moi que la ſignature ".

Ce que me racontoit le Comte de Morville, le juſtifiant parfaitement d'être l'auteur du ſtile dont la Cour d'Eſpagne avoit paru ſi piquée ; je promis à ce Miniſtre de faire un fidele rapport à Leurs Maj. Cath. de notre converſation. Et comme elle s'étoit paſſée avec

avec une égale cordialité de part & d'autre, il me repeta, que ne pouvant compter ni ſur l'amitié ni ſur la confiance du Cardinal, il étoit perſuadé que ce Premier Miniſtre obſerveroit, pour l'ôter de place, la même conduite qu'il avoit tenue pour éloigner le Duc de Bourbon : c'eſt-à-dire, de travailler, dès qu'il en auroit la facilité, à le rendre ſuſpect à la Cour d'Eſpagne ; de le faire paſſer enſuite pour tel dans le public ; & de cacher enfin, ſous le ſpécieux prétexte des ménagemens qu'on devoit avoir pour Leurs Majeſtés Catholiques, ſa mauvaiſe volonté contre lui. „ Travaillez „ donc, ajouta le Comte de Morvil- „ le, à faire revenir de bonne heure „ Leurs Maj. Catholiques des préjugés „ injuſtes qu'on leur a donnés ſur mon „ ſujet : prévenez les mauvais offices „ que le Cardinal tâchera de me rendre ; „ & ôtez-lui les moyens de me nuire, „ avant qu'il puiſſe s'en ſervir. Au „ reſte, s'il vous parle de moi, ré- „ pondez-lui, s'il vous plait, avec in- „ difference, & ſans qu'il paroiſſe que „ nous ayons aucune liaiſon particulie- „ re enſemble. J'en uſerai de-même „ à votre égard : cette précaution nous

„ eſt

„ eſt néceſſaire à l'un & à l'autre. Et „ comme je compte que vous voudrez „ bien m'inſtruire des intrigues & des „ cabales, que vous découvrirez qu'on „ forme contre moi, & dont je ſuis „ déja en partie informé; vous pouvez „ auſſi de votre côté être certain, que „ je vous avertirai avec fidélité de ce „ que le Cardinal me pourra dire ſur „ votre ſujet, & en un mot de tout „ ce qui ſervira à vous faire éviter les „ pieges qu'il pourroit bien vous tendre ".

Quoique je déſiraſſe ſincerement de diſſiper les prévéntions de L. M. Cath. contre le Comte de Morville, & que je fuſſe d'ailleurs perſuadé qu'il m'avoit parlé de bonne foi; je ne voulus point cependant informer l'Archevêque d'Amida des particularités que je venois d'apprendre, avant de ſavoir parfaitement ſi elles étoient véritables. Les moyens que j'avois pour cela étoient faciles: le Comte de Morville citoit, pour témoins de ce qui s'étoit paſſé, les * Seigneurs qui

* Le Duc d'Orleans, le Cardinal de Fleury, les Maréchaux de Villars, de Tallard, & d'Huxelles, le Comte de Morville, Mr. Le Blanc Miniſtre de la guerre.

qui compoſoient le Conſeil. Il m'étoit aiſé de les voir ; & en mettant ſur le tapis avec eux les matieres dont il m'avoit entretenu, je me flattois d'appercevoir au moins, s'ils conviendroient des mêmes faits que ce Miniſtre. On verra bien-tôt, que j'eus tout lieu d'être content de ſa ſincerité.

En prenant congé du Cardinal, j'étois convenu de revenir le trouver le lendemain, pour lui porter la lettre ** que je devois écrire à l'Arch. d'Amida. Je me rendis donc ſur le ſoir à ſon appartement, & Barjac, ſon valet de Chambre, m'introduiſit à l'ordinaire dans ſon Cabinet, par le même chemin que j'avois pris pour en ſortir la premiere fois ***. La lettre que j'écrivois, contenoit la relation de mon entrevue avec le Duc de Bourbon, & de celle que j'avois eue avec le Cardinal immédiatement après. Elle faiſoit auſſi l'éloge du procédé généreux qu'avoit eu le Cardinal,

** Du 3. Mars. La Liſte écrite par le Secretaire de la ville de *Douay* en fait foi ; & cette Lettre eſt dans le nombre de celles qui m'ont été enlevées.

*** Elle eſt dans le nombre de celles qu'on me retient.

dinal, d'approuver que j'exécutaſſe les ordres de Leurs Majeſtés Cath. pour ce qui concernoit le Duc de Bourbon, & même d'entrer dans toute cette négociation. Ce dernier trait ſervant effectivement de preuve, que le zele du Cardinal pour les intérêts du Roi d'Eſpagne étoit ſincere, je le faiſois beaucoup valoir; & je ne négligeois rien, pour engager de plus en plus ce Monarque & la Reine, d'accorder leur confiance à ce premier Miniſtre. Il parut très ſatisfait de ma lettre, ſurtout de l'article où je repréſentois à l'Arch. d'Amida, que je croyois abſolument néceſſaire, quand Leurs M. Cath. jugeroient à propos de déclarer qu'Elles avoient rendu leur bienveuillance au Duc de Bourbon, que ce fût par Son Em. que ce Prince & le public en appriſſent la nouvelle. Cette attention à procurer la gloire au Cardinal, d'être l'auteur de la reconciliation dont il étoit queſtion, fut fort de ſon goût. Il m'en témoigna ſa reconnoiſſance; & quoique j'euſſe mis dans la même lettre, que Leurs Maj. Cath. pouvoient compter, que ce Miniſtre ne traverſeroit le ſiege de Gibraltar, que lorſqu'il n'y auroit plus moyen de ſauver autrement la

la bonne foi de la France envers l'Angleterre ; & qu'une pareille aſſurance, donnée en ſon nom & ſous ſes yeux, fût une eſpece d'engagement bien fort & bien précis pour lui : il n'exigea pas de moi d'y rien changer. Il me dit ſeulement en ſouriant, qu'il lui paroiſſoit néceſſaire, de prendre garde aux promeſſes qu'on me faiſoit ; parce que je leur donnois volontiers de l'étendue.

Tout ce qui concernoit ma lettre étant épuiſé, le Cardinal me demanda, ſi j'avois vu le Comte de Morville. Sur ce que je lui répondis, que j'avois été le matin chez ce Miniſtre : „ Ne vous „ a-t-il pas beaucoup queſtionné, me „ dit-il, ſur ce qu'on penſe de lui en „ Eſpagne ? Car je ſai qu'il ſoupçonne qu'on s'y méfie de ſes ſentimens. Il voudroit j'en ſuis ſûr, „ vous engager à écrire pour diſſiper „ de ſemblables préventions : c'eſt une „ démarche que vous pourriez faire ". Cette queſtion du Cardinal me ſemblant un peu artificieuſe, je répondis, ſans affecter ni attachement, ni éloignement pour le Comte de Morville, que je m'en tenois à ce que l'inſtruction du Roi d'Eſpagne m'ordonnoit ; de voir Monſieur

ſieur de Morville, pour tâcher ſeulement de tirer de lui quelque connoiſſance qui me fût utile: & qu'à l'égard des ſervices que je pouvois lui rendre, je ne préſumois point aſſez de mon crédit à la Cour d'Eſpagne, pour les offrir, principalement ſur des matieres dont je n'avois aucune connoiſſance. Ce ſera, pourſuivis-je, à Votre Emin. à qui il conviendra dans la ſuite, ſi Elle le juge à propos, de faire connoître à Leurs Maj. Cath. ce qu'Elles doivent penſer de Mr. de Morville; & ce ſera à vos bons offices qu'il ſera redevable des ſentimens avantageux que vous leur inſpirerez pour lui, ſi vous eſtimez qu'il les mérite. Cette façon de m'expliquer ne donnant point apparemment au Cardinal, les éclairciſſemens qu'il cherchoit, ſur ma maniere de penſer pour le Comte de Morville; il ceſſa de m'en parler. Mais malgré ſa diſſimulation, j'apperçus bien, que les réflexions du Comte de Morville ſur la mauvaiſe volonté de cette Emin. pour lui, & ſur les vues qu'Elle avoit de lui ôter ſa place, paroiſſoient bien fondées; & que ce Comte auroit par conſéquent bien de la peine, à reſiſter aux

aux aſſauts qu'on ſe préparoit à lui donner.

La maniere d'agir du Cardinal avec moi depuis mon arrivée, me donnant quelque lieu de me flatter, que les marques de confiance & d'eſtime qu'il me donnoit étoient ſinceres, je voulus m'aquitter auprès de lui de deux commiſſions dont on m'avoit chargé en Eſpagne; & je crus en avoir trouvé l'occaſion, dans la converſation dont je viens de faire le recit.

La premiere de ces commiſſions regardoit certains Gentilshommes Bretons, qui, dans le tems de la Régence, avoient formé je ne ſai quel chimérique complot, de l'ôter au Duc d'Orleans: mais ce grand Prince en ayant été bien-tôt informé, ils furent reduits à quitter leur Patrie, pour ſe refugier en Eſpagne. L'autre concernoit un Lieutenant des Gardes du Corps du Roi Catholique, nommé Monſieur D'*Ormay*, François de Nation, qui avoit été envoyé en Eſpagne dans le tems qu'on avoit eu deſſein de lever deux Compagnies de Mouſquetaires, afin de les former & de les diſcipliner ſur le modele de celles qui ſont en France.

Les

Les Gentils-hommes Bretons, qui avoient obtenu preſque tous des emplois ou quelque ſubſiſtance en Eſpagne, voyant le Gouvernement de France entierement changé, deſiroient qu'il plût au Roi de leur pardonner la faute qu'ils avoient commiſe; & que les Miniſtres de Sa Majeſté en Eſpagne, quand ils y reparoîtroient, ne les traitaſſent pas, comme avoit fait le Marquis de * MAULEVRIER, en ſujets infideles, à qui l'entrée de ſa maiſon étoit interdite. Pour obtenir cette grace, les Comtes de LAMBILLY & de BONAMOUR, & Mr. de LA GIKELAYE, m'étoient venus prier la veille de mon départ de Madrid, de trouver bon qu'ils m'adreſſaſſent, quand je ſerois arrivé à la Cour de France, une Lettre pour le Cardinal de Fleury, afin d'implorer ſa protection. A l'égard de Mr. d'*Ormay*, qui ſe trouvoit Grand-Croix ſurnumeraire de l'Ordre militaire de St. Louis, & par conſéquent ſans appointemens; il m'avoit également envoyé une Lettre pour le Cardinal, tendante à le ſupplier, de pouvoir remplacer le premier

* A préſent Maréchal de France.

Grand-Croix qui mourroit, afin de jouïr des appointemens attachés au cordon rouge.

Je m'aquittai de ces deux commiſſions dans la circonſtance dont je parle, où le Cardinal me paroiſſoit diſpoſé à m'écouter favorablement. Il me promit alors poſitivement, de s'employer à procurer à ceux qui lui avoient écrit, les graces qu'ils demandoient. Il me confirma la même choſe dans une lettre, * où il me diſoit, que quand la reconciliation ſeroit terminée, ces deux petites affaires ne ſouffriroient aucune difficulté. Mais il ne laiſſa pas, dans les réponſes qu'il fit en même tems à ces perſonnes, de leur ôter toute eſperance; & notre ſurpriſe fut extrême, quand nous confrontames dans la ſuite ce que le Cardinal leur mandoit, avec ce qu'il m'avoit écrit, d'appercevoir la contradiction qui ſe trouvoit entre l'un & l'autre.

Ce n'étoit pas ſans deſſein que Monſieur de Fleury en agiſſoit ainſi. Il avoit envie d'ôter toute idée au public,

* Elle étoit compriſe dans celles de ce Cardinal, que je préſentai au Roi & à la Reine d'Eſpagne.

blic, que mes ſollicitations euſſent quelque poids auprès de lui, ou qu'elles méritaſſent ſeulement ſon attention. Dans cette vue, il affectoit de montrer aux perſonnes dont je viens de parler, & ſans doute à bien d'autres de la Cour d'Eſpagne, beaucoup d'indifference pour moi, dans le même tems que l'utilité qu'il retiroit de mes bons offices, l'engageoit à me tenir en France un langage different. On voit par là, que ce Miniſtre ne s'embarraſſoit gueres, que la bonne foi ſouffrît d'une pareille duplicité, pourvu qu'il parvînt à diminuer la conſideration, qu'une certaine opinion de mon credit en France, pouvoit m'attirer en Eſpagne : & que content de tirer de moi, moyennant quelques vains témoignages d'eſtime, les ſervices dont il avoit beſoin, il ſe croyoit très diſpenſé de m'en marquer ſa reconnoiſſance.

Une autre petite affaire, pour laquelle le crédit du Cardinal étoit néceſſaire, ſervit encore à me dévoiler ſa mauvaiſe volonté. L'Abbé *du Chaſſan*, Archi-Diacre du Chapitre de l'Egliſe Cathédrale de *St. Flour*, ſe trouvant à Paris en même tems que moi, me rendoit

de fréquentes visites. Comme il apprit que j'avois assez souvent des conferences avec le Cardinal, il me pria un jour de lui parler en sa faveur au sujet d'un bénéfice qu'il desiroit d'obtenir. Ne trouvant, de mon côté, aucun inconvénient à faire cette démarche, & étant d'ailleurs ami de cet Abbé & de toute sa famille, je fis naître, dans une conversation que j'eus avec le Cardinal, l'occasion de lui rendre le bon office qu'il attendoit de moi.

La réponse du Cardinal me parut favorable. J'en rendis compte à l'Abbé du Chassan, & à l'Evêque * de Saint Flour; & je priai ce dernier, de vouloir bien appuyer de son suffrage, ce que j'avois dit à l'avantage de son Archidiacre. L'Evêque de St. Flour, qui l'estimoit, accepta avec plaisir la proposition; & comme il me témoignoit une amitié, dont il m'a donné des marques jusqu'à la fin de sa vie, il me rapporta confidemment à son retour de Versailles, que s'étant acquitté de la commission dont l'Abbé du Chassan & moi l'avions chargé, le Cardinal lui avoit demandé froidement:

* *Joachim Joseph* d'Estaing.

ment : *N'eſt-ce pas celui dont l'Abbé de Montgon m'a déja parlé ?* A quoi ayant répondu que c'étoit le même ; le Cardinal avoit pris alors le Mémoire que l'Evêque de St. Flour lui préſentoit, ſans repliquer un ſeul mot, & l'avoit jetté enſuite ſur ſon bureau, avec une indifference marquée ; dont lui, Evêque de Saint Flour, avoit été très ſurpris. Je ne le fus point du tout, quand il me fit ce recit ; connoiſſant depuis long-tems le caractere du perſonnage. Mais ces petites étincelles qui échapoient dans une conjoncture où elles devoient cependant le moins paroître, me ſervant d'indice de la vivacité du feu qui étoit caché ; je pris, ſans affectation, toutes les précautions poſſibles pour éviter les ſuites d'une ſemblable diſpoſition. Et afin d'ôter au Cardinal, la ſatisfaction de la faire paroître, je m'abſtins totalement de lui dire un ſeul mot qui eût rapport à la moindre grace ; juſqu'au tems où lui en demandant une pour moi, il éluda encore ma propoſition, comme on le verra en ſon lieu.

Ceux qui ſavent avec quelle facilité un homme, qui eſt l'unique dépoſitaire de l'autorité Royale, peut ôter ou attirer l'eſtime à quelqu'un, ne ſeront pas

étonnés, j'eſpere, que dans ces Mémoires je faſſe mention de ces petites circonſtances. Elles dévoilent parfaitement les vues du Cardinal; & que dans le tems que je lui étois le plus néceſſaire, il ne s'eſt jamais départi du deſſein de me faire regarder du public, comme un de ces hommes intriguans, qu'on eſt quelquefois obligé d'employer dans les Cours, mais dont les ſervices équivoques ne méritent ni attention ni recompenſe.

Je découvre à regret * une malignité ſi méditée, & ſi ſoutenue: & pour n'en mêler aucune dans les réflexions qu'elle me donneroit ici occaſion de faire, préſentons au Lecteur des objets plus amuſans.

Dès le commencement de mes converſations avec le Cardinal de Fleury, je m'étois apperçu, qu'il deſiroit que je ne communiquaſſe qu'à lui ſeul, les affaires dont j'étois chargé; & pendant mon premier voyage à Verſailles, j'avois évité ſoigneuſement d'avoir aucune confe-

* *Omnis enim lex in uno ſermone impletur: diliges proximum tuum ſicut teipſum. Quod ſi invicem mordetis & comeditis, videte ne ab invicem conſumamini.* Epiſt. ad Galat. c. 5.

conference particuliere avec quelqu'un des Seigneurs qui compoſoient le Conſeil. Comme il me revint par le Marquis de BOISSIEUX *, que le Maréchal de VILLARS, fort ami de mon Pere, & qui m'avoit toujours marqué de la bonté, paroiſſoit ſurpris de n'entendre point parler de moi; je crus ne pouvoir plus me diſpenſer de lui rendre mes devoirs.

Ce Maréchal étoit ſincerement attaché à Leurs Maj. Cath.; & il en avoit même donné des marques ** dans le tems de la Regence du Duc d'Orleans, qui avoient penſé lui couter ſa liberté.

* C'eſt le même qui a commandé depuis, les troupes du Roi en *Corſe*, où il eſt mort en 1739. Il étoit neveu du Maréchal de VILLARS.

** Il refuſa de commander l'Armée qu'on envoya en Eſpagne en 1719., & qui prit, ſous les ordres du Maréchal de BERWIK, *St. Sebaſtien* & *Fontarabie*. Il m'a dit que le Duc d'ORLEANS, extrémement offenſé de cette réſiſtance, & le regardant comme un partiſan ſecret de la Cour d'Eſpagne, voulut le faire arrêter & mettre à la Baſtille; & que ce fut le Marquis d'EFFIAT qui engagea ce Prince, à ſupprimer l'ordre qu'il avoit déja ſigné.

Je remarquai auſſi dans pluſieurs entretiens que j'eus avec lui, qu'il conſervoit toujours les mêmes ſentimens de reſpect & de zele pour le Roi d'Eſpagne, & qu'il ſouhaittoit par conſéquent, de voir les deux Couronnes promptement réunies. Mais le Siege de Gibraltar, dont on ne ceſſoit de parler alors, lui paroiſſoit un grand obſtacle à cette reconciliation. Il n'approuvoit point que la Cour d'Eſpagne voulût l'entreprendre, & qu'elle donnât ce nouveau prétexte aux Anglois, de preſſer le Roi à remplir les engagemens qu'il avoit pris avec eux.

„ Ce n'eſt pas, me dit un jour ce „ Seigneur, qu'il y eût grand mal à „ chaſſer pour toujours les Anglois du „ Continent d'Epagne; & je ne crois „ pas, à vous parler vrai, qu'en ce „ cas-là on prît ici beaucoup de part à „ leur chagrin, ni à leur reſſentiment: „ mais comme ce ſiege traînera ſurement en longueur, & que l'iſſue en „ eſt fort douteuſe, il ſera très difficile, pour ne pas dire impoſſible, de „ ſe défendre des inſtances que fera Mr. „ WALPOLE, pour nous faire entrer en jeu. Et quel intérêt a l'Eſ-

„ pagne

„ pagne de pouſſer les choſes à cette „ extrémité? " Celui, lui repartis-je, de n'être plus la dupe de tous les ménagemens inutiles qu'elle a eus juſqu'ici pour l'Angleterre, & qui ne ſervent qu'à laiſſer une entiere liberté aux Anglois, de bloquer les Gallions aux Indes; d'y faire un Commerce frauduleux, au détriment de celui d'Eſpagne & des autres Nations; & de vouloir enfin donner la loi en Europe à cette Monarchie, avec les Eſcadres qui rodent ſur toutes les côtes d'Eſpagne, ſans aucune raiſon, ni le moindre prétexte légitime d'en uſer ainſi. De ſemblables démarches, Mr. le Maréchal, ne reſſemblent-elles donc point à de vrayes hoſtilités? N'eſt-ce pas l'Angleterre qui les commence, & qui par conſéquent eſt l'agreſſeur? Et ſur quel fondement cette Couronne prétendroit-elle exiger du Roi, de ſoutenir une querelle qu'elle excite de gayeté de cœur?

„ Tout ce que vous dites eſt beau „ & bon, me répondit le Maréchal de „ Villars: mais je vous repete, que le „ Walpole eſt fort preſſant, fort im„ portun, & qu'il eſt écouté ici. Il „ doit arriver bien-tôt; & vous verrez

„ vous-même ce qui reſultera de ſes ſol-
„ licitations. Eſt-on bien inſtruit de
„ tout cela dans le pays d'où vous
„ venez? " A merveille, répondis-je ; & ſuppoſé qu'on l'eût ignoré, certaines lettres de Mr. de Morville au Nonce, & au même Mr. Walpole dont vous me parlez, ſuffiſent de reſte, pour ne laiſſer aucun doute ſur cet article. „ Eh
„ bien, reprit ſur le champ le Maréchal
„ avec vivacité, quel effet ont produit
„ ces lettres? " Celui, repliquai-je, que les expreſſions dont elles ſont remplies devoient faire naturellement ; ſur tout venant d'une Cour dont on ne les attendoit pas, & d'un Miniſtre à qui Leurs Maj. Cath. ont accordé la toiſon d'or.

„ Ce Miniſtre n'eſt peut-être pas ſi
„ coupable qu'on le croit, me dit alors
„ le Maréchal : Et lui avez-vous parlé
„ de ces lettres? " Oui, repliquai-je, mais ſupperficiellement. „ Eh bien!
„ que vous a-t-il répondu? " La même choſe que vous venez de me dire : & je vous avoue, que je ne comprends rien à cet enigme. „ Je le crois com-
„ me vous dites, repliqua le Maréchal
„ en

„ en riant : mais demandez en l'expli-
„ cation à Mr. de Morville ; il vous la
„ donnera mieux que moi ; & quand
„ vous l'aurez obtenue, vous ne ſerez
„ peut-être pas fâché d'avoir ſuivi le
„ conſeil que je vous donne à pré-
„ ſent ".

Cette converſation commençant à éclaircir, & à confirmer tout ce que le Comte de Morville m'avoit confié au ſujet des lettres dont j'ai parlé, je fus ravi d'avoir obtenu cette nouvelle preuve de la probité de ce Miniſtre. Elle parut avec encore plus d'évidence, dans une occaſion dont je parlerai dans la ſuite, où il fut queſtion de la même choſe entre le Maréchal d'HUXELLES & moi. Ce n'eſt pas que je ne rendiſſe pluſieurs viſites à ce Maréchal, pendant le ſéjour que je fis à Verſailles : mais il ne m'entretint alors que d'affaires indifferentes & générales. J'étois à peine connu de lui : il parloit peu ; & ſon air ſtoique & ſec, ne m'engageoit guere à lui faire quelqu'ouverture, qui rendit la converſation plus intereſſante. Cette reſerve de part & d'autre ne dura pas long-tems. On verra que j'eus lieu de me flatter, malgré le caractere cy-

nique de ce Seigneur, d'avoir quelque part dans ſon eſtime, & même dans ſa confiance.

Il ne regnoit pas une fort grande union dans le Conſeil d'Etat, où il avoit ſéance. Ceux qui le compoſoient ſe méfioient les uns des autres; & le Cardinal, pour n'avoir rien à craindre de leur part dans ce commencement de ſon Miniſtere, les entretenoit dans cette meſintelligence. Il les leurroit tour à tour de l'honneur de poſſeder ſa confiance, mais il ne la leur diſtribuoit que par petites parcelles. Cet eſprit d'œconomie s'étendoit auſſi à leur égard, ſur ce qui concernoit les affaires principales; & ce Miniſtre vain & artificieux, cherchoit ainſi à exciter plûtot leur jalouſie, qu'à contenter leur curioſité. L'air décidé, & la ſupériorité qu'il prenoit inſenſiblement dans le Conſeil, & dans toutes les occaſions qui lui paroiſſoient propres à établir ſon pouvoir, fatiguoient beaucoup ceux qui ſe croyoient en droit de le partager avec lui: mais ils n'en étoient pas moins obligés de ceder & de diſſimuler leur mécontentement. Plus le Cardinal ſe montroit jaloux de conſerver ſon autorité;

rité toute entiere ; plus le desir de l'affoiblir, & le dépit de ne pouvoir y réussir, s'augmentoit parmi les Ministres, & parmi quelques Courtisans *. Je m'apperçus bien-tôt de ce conflict ; & à mesure que j'observois ce qui se passoit, ou que j'étois obligé d'entrer avec le Cardinal dans certains détails, il m'arrivoit fréquemment de faire de nouvelles découvertes.

Le Duc de Bourbon conservoit des amis en assez grand nombre, & par conséquent des partisans qui desiroient son retour dans le Ministere ; mais très inutilement. Le Duc DU MAINE & le Comte de TOULOUSE avoient aussi les leurs qui formoient en leur faveur des souhaits très étendus ; mais aussi destitués d'espérance. Le premier, avec plus de vues & d'ambition, possedoit aussi plus de talens ; mais il cachoit les unes & les autres sous un grand air de modestie & d'indifference. Les Créatures de la maison d'Orleans étoient pour ce Prince : elles faisoit autant valoir sa pieté que son attachement pour le Roi ; &

* *Hi ut vincerent hostem, cupiditate victi sunt.* Seneca Epist. 94.

& pour le bien de l'Etat. La ſupériorité des lumieres du Duc de NOAILLES à préſent Maréchal de France, & ſa vertu, le faiſoient paroître auſſi ſur la ſcene, pour y jouer le principal rolle : mais quoique ſoutenu par ſon illuſtre & puiſſante Parenté, il ne l'occupoit pas long-tems. Le militaire d'un autre côté, qui s'attachoit aux Maréchaux de VILLARS & de BERWICK, ſouhaittoit que l'un ou l'autre poſſedaſſent plus d'autorité, & voyoit avec un eſpece de mépris & de dériſion, ſes ſervices & ſa fortune dépendre d'un Cardinal. L'éloignement que celui-ci marquoit pour la guerre, déplaiſoit fort à tout ce parti, & à ceux qui en étoient les chefs. Les uns & les autres l'attribuoient à une timidité, peu convenable, diſoient-ils, au Miniſtre d'un ſi grand Roi ; ou (ce qui ne valoit pas mieux) à la crainte que le Cardinal avoit, que l'élevation de ſentimens qu'il remarquoit de plus près que perſonne dans Sa Majeſté, ne fît naître dans ce jeune Monarque, ſi la guerre venoit à ſe déclarer, un goût pour les armes, très capable d'affoiblir l'eſtime & la confiance qu'il lui marquoit. L'art, qu'il poſſedoit parfaitement,

ment, de ſe conſerver l'une & l'autre, & de paroître les mériter, lui faiſoit regarder ſans inquiétude, les aſſauts cachés qu'on tentoit de donner à ſon autorité. Il échapoit peu de ces derniers à ſa connoiſſance : & ſans montrer alors une ſenſibilité trop vive contre ceux qui formoient de ſemblables deſſeins, il allioit à merveille, la moderation dont il vouloit qu'on le crût rempli, avec les reſſources ſecrettes que ſon caractere vindicatif * lui fourniſſoit, pour leur faire ſentir toute l'amertume de ſa vengeance. En un mot, haï des Grands ; tantôt aimé, & tantôt mépriſé des autres ; mais craint ** de tous, le Cardinal commençoit dès lors à conduire, d'une maniere inſenſible, mais ſure, l'autorité que le Roi lui avoit confiée, au point de deſpoticité où elle eſt parvenue, & dans lequel il l'a ſoutenue juſqu'à la mort.

On peut juger à préſent par ce que j'expoſe, & par les anciens préjugés qui reſtoient

* *Metus & terror infirma vincula charitatis ; quæ ubi removeris, qui timere deſierint odiſſe incipient.* Tacit. in vita Agric. p. 462.

** *Potentiam apud unum, odium apud omnes adeptus.* Tacit. Lib. I. Annal.

reſtoient dans l'eſprit du Cardinal contre moi, combien ma ſituation étoit critique : avec quelle crainte, quelle incertitude & quelle circonſpection j'étois obligé de me conduire, pour ménager en faveur du Roi d'Eſpagne, deux hommes auſſi oppoſés l'un à l'autre, que l'étoient le Duc de Bourbon & le Cardinal de Fleury ; & après ceux-ci, tant d'autres differentes perſonnes, de toutes ſortes d'états, les unes inquiettes & ambitieuſes, les autres remplies de projets chimeriques, & preſque toutes timides, ou agitées d'une infinité de ſoupçons & d'allarmes, qui ſont dans les Cours les ſuites ordinaires de certaines démarches délicates. Cependant la Divine Providence permit, que ſans compromettre ces perſonnes, & ſans les expoſer au moindre inconvénient, je parvinſſe à les faire entrer dans mes vues, & à ſe remettre à ma diſcrétion & à ma bonne foi.

Je n'avance point ce fait légerement : & la Cour d'Eſpagne ne doit point encore avoir perdu le ſouvenir, du grand nombre de lettres * que je portai de France,

* Ceux que les lettres dont je parle regardent,

France, pour Leurs Majeſt. Cath. qui ſervoient de preuves de ce que je viens de dire, auſſi-bien que les réponſes que le Marquis DE LA PAZ eut ordre de faire, & qui ont paſſé par mes mains.

Pendant que le Cardinal de Fleury paroiſſoit ſe prêter aux vues de Leurs Maj. Cath., & que les choſes s'acheminoient peu à peu à un retour d'intelligence entre les deux Couronnes, il ſe paſſoit en Angleterre & à Vienne des ſcenes bien differentes, & qui ſembloient préſager des événemens très-oppoſés à ces diſpoſitions pacifiques. Il eſt bon d'en dire un mot.

Les intérêts & les vues des principales Puiſſances de l'Europe, avoient tellement changé de face pendant l'année 1726., par les deux Traités de Vienne & d'Hanover, que chacun étoit curieux de voir où éclatteroit enfin l'orage, que ces deux Alliances travailloient également à former : & comme en Angleterre

dent, ne doivent craindre aucune indiſcrétion de ma part : je n'abuſerai jamais de la confiance qu'ils m'ont marquée. Ma fidelité à cet égard a été exacte juſqu'à préſent ; & elle le ſera toujours, dans quelque circonſtance où nous nous trouvions eux & moi.

terre on panche volontiers vers le mécontentement, ſoit par la méfiance que la Nation Angloiſe marque aſſez ordinairement pour tous ceux qui la gouvernent, ſoit par cette agitation dans les eſprits qui lui eſt naturelle, mais à qui elle ſait donner le mérite de zele pour la patrie; l'union étroite où Sa Maj. Brit. étoit entrée avec la France, en ſe détachant entierement de celle qu'on avoit toujours conſervée juſqu'alors avec l'Empereur, trouvoit beaucoup de cenſeurs: & j'ai déja parlé de la maniere ſatirique avec laquelle on attaquoit le Miniſtere Anglois ſur cet article. L'intérêt de la Grande-Bretagne engageant donc ce Monarque, de juſtifier dans ſon Parlement les motifs de ce changement de ſyſtême, & d'en développer le principe & la juſtice; il fit à cette Aſſemblée le 28. Janvier 1727., la harangue ſuivante par la bouche du Grand-Chancelier.

MILORDS

MILORDS ET MESSIEURS,

JE vous informai l'année passée des Traités de paix & de commerce, conclus entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Cette subite & presque incompréhensible union, ayant d'abord donné de justes motifs de soupçons & d'inquiétudes aux Puissances voisines de l'Europe; ce qui s'est passé depuis dans ces deux Cours, & leurs Traités secrets d'alliance offensive, conclus sans doute à peu près dans le même tems, ont jetté les fondemens d'une puissance aussi formidable qu'exorbitante, & sont si directement contraires aux intérêts & aux privileges les plus chers & les plus précieux de notre Nation; qu'il faut nous resoudre, ou à nous soumettre sans resistance à la demande positive & injuste que fait le Roi d'Espagne, que nous lui rendions Gibraltar, *& que nous consentions paisiblement, que l'Empereur joüisse d'un Commerce étendu qu'il a usurpé; ou bien il faut prendre le parti, de nous mettre en état de nous faire nous-même justice, & de défendre nos droits incontestables contre les engagemens réciproques dans lesquels ils sont entrés,*

entrés, au mépris & en violation de la foi publique, & des traités les plus ſolemnels.

J'ai auſſi reçu de differens endroits, des avis, ſur leſquels je puis entierement compter, qu'on eſt convenu par un des articles des engagemens ſecrets, de mettre le Prétendant ſur le trône de la Grande Bretagne. Si le tems fait connoître, que le ſacrifice du Commerce de cette Nation à une Puiſſance, & de Gibraltar & Port-Mahon *à une autre, a été le prix & la récompenſe des efforts qu'on doit faire, pour contraindre ce Royaume à ſe ſoumettre à un Prétendant Papiſte; quelle indignation cela ne doit-il pas allumer dans tout Anglois Proteſtant!*

Ces unions dangereuſes ne ſe renfermoient point dans cette partie de l'Europe; mais elles s'étendoient auſſi juſques dans la Moſcovie: & ſi notre Flotte n'étoit arrivée à tems dans ces mers-là, pour empêcher cette Cour d'exécuter les deſſeins qu'elle avoit formés contre quelques-uns de ſes voiſins, on ſe ſeroit frayé un chemin à l'invaſion de ces Royaumes; & on auroit donné de puiſſans ſecours, pour favoriſer toute entrepriſe qu'on auroit pu faire d'un autre côté.

Une

Une pareille ſituation d'affaires ne m'a pas permis, ni à mes Alliés, entre leſquels on a toujours vu regner la plus parfaite harmonie, union & concert, de demeurer les bras croiſés, & de ne pas faire attention à notre propre ſureté, auſſi-bien qu'à la cauſe commune de toute l'Europe. C'eſt ce qui a obligé le Roi Très-Chrêtien, à faire de grandes dépenſes l'année derniere, pour augmenter ſes troupes: & les Etats d'Hollande, convaincus du danger préſent, ont, non ſeulement accédé au Traité d'Alliance défenſive ſigné à Hanover; mais ont pris de bonne heure de fortes reſolutions, pour une augmentation extraordinaire de leurs forces, tant par mer que par terre. L'acceſſion de la Couronne de Suede eſt ſi prochaine, & les négociations avec le Dannemarck ſont ſi avancées; que nous avons tout lieu d'en attendre un heureux ſuccès, auſſi-bien que de bons effets.

Je ſuis perſuadé, que cette expoſition ſuccincte de la préſente ſituation des affaires, m'aſſurera non ſeulement l'appui & le ſecours de mon Parlement, pour travailler à ce grand & néceſſaire ouvrage conjointément avec mes Alliés; mais qu'elle juſtifiera auſſi les meſures qui ont été priſes

ſes juſqu'ici, & les dépenſes qui ont déja été faites.

On s'eſt ſervi de la confiance que vous me témoignates l'année paſſée, pour l'avantage du public: & comme le principal article de la dépenſe où l'on a excédé, a tombé ſur la Marine, parce qu'on a été obligé d'équiper & de mettre en mer trois Eſcadres conſiderables; je ſuis perſuadé que la néceſſité de ce ſervice, & la ſureté, l'avantage & la gloire, qui reviennent à la Nation Angloiſe de l'équipement de ces Eſcadres, ſuffiront pour le juſtifier, auſſi long-tems que nos amis avoueront avec plaiſir, & nos ennemis avec chagrin, qu'ils ont vu & reſſenti les effets de la puiſſance maritime de la Grande-Bretagne.

Il ne faut pas s'étonner, que les Princes engagés dans ces entrepriſes, ſoyent ſi vivement touchés, de voir qu'on a empêché la réuſſite de leurs projets. Le Roi d'Eſpagne, qui depuis quelques tems n'attendoit qu'une occaſion favorable pour faire éclatter la haine qu'il a pour nous, devenu impatient par les traverſes qu'il a eſſuyées, ne peut plus déguiſer cette haine. Il vient d'ordon-

*d'ordonner à ſon * Miniſtre qui eſt ici, d'en partir inceſſamment, laiſſant un Mémoire **, qui differe peu d'une déclaration de guerre, dans lequel il demande encore, & inſiſte ſur la reſtitution de* Gibraltar. *Il ne nie pas ſon Traité d'Alliance offenſive, ni ſes engagemens pour le ſoutien de la Compagnie d'*Oſtende. *Il veut que je rappelle mes Eſcadres, que ſa conduite m'a mis dans la néceſſité d'envoyer aux Indes Occidentales, auſſi bien que ſur les Côtes d'Eſpagne; & attache à cette condition, la continuation de la correſpondance entre les deux Couronnes: & ſuppoſant que c'eſt exercer actuellement des hoſtilités, que de laiſſer mes Flottes dans ces mers, il menace d'employer toute ſa puiſſance pour les repouſſer par la force.*

Non content de ces menaces, de ces inſultes, & de ces infractions faites aux Traités, le Roi d'Eſpagne fait aujourd'hui des préparatifs pour attaquer & aſſieger Gibraltar; *& pour exécuter cette entrepriſe,*

* Le Marquis de POZZO-BUENO. Il partit de *Londres* le 20. Janvier 1727., pour aller s'embarquer à *Douvres* & paſſer à *Oſtende.*

** On le trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *VIII.*

priſe, ou pour couvrir un autre deſſein, il a aſſemblé un grand Corps de troupes dans le voiſinage de cette Place. Mais l'état préſent où ſe trouve la Garniſon, avec les renforts que j'ai ordonné d'y faire entrer, me donne peu lieu de craindre, & auſſi peu à mes ennemis d'eſperer, qu'ils réuſſiront dans cette entrepriſe. Les avis certains que j'ai, qu'on eſt préſentement dans la réſolution de tenter d'envahir ces Royaumes en faveur du Prétendant, par un embarquement qui ſe doit faire ſur les Côtes d'Eſpagne, me donnent ſujet de croire, que (quoiqu'il puiſſe arriver qu'ils entreprennent le Siege de Gibraltar *) les préparatifs immenſes qu'on fait publiquement, & que l'on avoue être faits pour l'exécution de ce deſſein, ſont principalement deſtinés à amuſer le monde, & à mieux cacher l'invaſion méditée, qui, comme je ſuis informé très certainement qu'on en eſt convenu depuis quelque tems, doit être le premier pas, & le commencement de la rupture préméditée depuis long-tems.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

CEs conſiderations vous doivent ſi bien faire connoître à tous notre commun danger, & combien il eſt prochain, que je ne doute point que cela ne vous inſpire tout le zele imaginable, & que vous ne vous portiez avec promptitude, & de bon cœur, à la levée des ſubſides néceſſaires pour la défenſe de votre patrie, & pour accomplir les engagemens dans leſquels nous ſommes entrés avec nos Aliés. J'ai reſſenti trop de contentement du bonheur de mon peuple, lorſque je l'ai vu jouir d'une paix entiere, & qu'il y avoit tout lieu de s'attendre, que ni cette paix ni leur proſpérité, ne ſeroient point interrompues; pour n'être pas ſenſiblement touché de ces nouvelles agitations, auſſi-bien que de la néceſſité où je me trouve, de demander de plus grands ſubſides à mes peuples, & qu'ils me mettent en état d'augmenter mes forces par mer & par terre, ſelon que l'exigence des affaires le requiert.

J'ordonnerai qu'on mette devant vous le calcul des ſommes qui ſeront jugées convenables, & les Traités que j'ai faits avec

les Princes étrangers, pour avoir des troupes étrangeres à ma ſolde: & comme la dépenſe, dont le ſoin me fut confié l'année paſſée d'une maniere particuliere, n'eſt pas allée à une ſomme conſiderable, & que l'utilité publique peut exiger qu'on faſſe encore de pareils ſervices; j'eſpere que vous aurez encore la même confiance en moi.

C'eſt avec un extrême plaiſir que je vois le tems ſi proche, où l'on doit faire une augmentation ſi conſiderable aux fonds deſtinés pour l'anéantiſſement des dettes publiques. Que tous ceux qui ſouhaittent la paix & la tranquillité de mon Gouvernement, ayent la ſatisfaction de ſavoir, que nos préſens beſoins n'interrompent en aucune maniere le progrès d'un ouvrage ſi conſiderable; & qu'on continuera d'aquitter par degrés les dettes de la nation. C'eſt pourquoi j'eſpere que vous aurez ſoin, qu'on applique inceſſamment le produit de ce fonds aux uſages pour leſquels on l'a ſi ſagement trouvé, & auxquels il eſt préſentement affecté.

MILORDS

MILORDS ET MESSIEURS,

JE n'ai pas eu la penſée de faire aucune acquiſition, pour augmenter aucune partie de mes domaines. J'ai donné tous mes ſoins, & me ſuis uniquement appliqué, à conſerver & maintenir les droits & privileges inconteſtables de mon peuple. C'eſt pourquoi toutes les meſures que j'ai priſes, n'ont été que pour la défenſive, & pour empêcher le mal qu'on nous vouloit faire. Mais comme aujourd'hui il n'eſt plus poſſible d'en demeurer là, il n'y a que de vigoureuſes réſolutions, & beaucoup de diligence à les exécuter, qui puiſſent réellement faire ceſſer les dangers dont nous ſommes environnés. Quelques hazardeuſes & deſeſperées que puiſſent paroître les entrepriſes projettées contre nous; cependant, puiſque vous êtes aſſurés qu'elles ſont reſolues, je ſuis perſuadé que cela ſuffira, pour vous mettre en état d'y réſiſter, & de les faire échouer.

Si le maintien d'un juſte équilibre en Europe; ſi la défenſe des poſſeſſions de la Grande-Bretagne, qui ſont d'un avantage infini à notre Commerce, & qui en font la ſureté; ſi ſoutenir & maintenir ce

Commerce contre de dangereuſes & injuſtes uſurpations ; en un mot, ſi l'établiſſement préſent, la Religion, les libertés & proprietés d'un peuple Proteſtant, ſont encore des motifs dignes des ſoins d'un Parlement de la Grande-Bretagne : je n'ai pas beſoin d'en dire davantage, pour porter mes loyales & fideles Chambres de Parlement, à faire les efforts néceſſaires, pour la défenſe de tout ce qui leur eſt cher & eſtimable en ce monde.

Le grand nombre de Faits que contenoit la Harangue du Roi d'Angleterre, n'étoit pas accompagné d'une telle évidence, qu'on ne pût ſe diſpenſer de les regarder comme certains ; & il étoit pourtant à propos qu'ils paruſſent tels. Les Miniſtres en Angleterre, ne voyent pas toujours ſouſcrire à tout ce qu'ils avancent, avec autant de docilité, que ceux qui occupent ailleurs les mêmes places ; & on y eſt ſouvent d'aſſez mauvaiſe humeur, pour vouloir qu'ils rendent compte de leurs démarches, & pour en examiner les motifs. Ils jugerent donc néceſſaire, pour convaincre les incredules, & pour les préparer, auſſi-bien que le reſte de la nation, au diſcours

que

que le Roi devoit tenir, de faire publier une brochure * avant l'ouverture du Parlement, dans laquelle on avoit eu grand ſoin, de revêtir les faits que la harangue du Roi renfermeroit, de toute la vraiſemblance, & de toute l'autorité poſſible.

Il n'étoit pas douteux, que l'intention principale de l'auteur de la brochure, & de ceux qui l'avoient fait travailler, ne fût de juſtifier la conduite du Miniſtere Britannique; mais en même tems ils avoient une autre vue: c'étoit de prévenir d'avance, l'effet que pouvoient produire les Ecrits qu'on s'attendoit que la Cour d'Eſpagne répandroit. On vouloit la faire regarder de bonne heure, comme le ſeul auteur de tous les troubles qui menaçoient l'Europe, & en particulier de la révolution, qu'on vouloit toujours perſuader que cette Cour méditoit d'exécuter en Angleterre. La précaution ne fut point inutile: car la lettre, en forme de Ma-

 nifeſte,

* Intitulée *Recherche des motifs, ſur leſquels eſt fondée la conduite de la Grande-Bretagne, par rapport à l'Etat préſent des affaires de l'Europe.* On l'a traduite en François, & imprimée à *La Haye* chez *Henry Scheurleer.*

nifeſte, du Marquis de POZZO-BUENO, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, au Duc de NEWKASTLE, parut preſque en même tems que la brochure dont je viens de parler. Un autre petit Ouvrage, * qui ſuivit de près la lettre, fut donné au même Ambaſſadeur; & il contenoit differentes réflexions, & pluſieurs particularités, très capables de faire impreſſion ſur les eſprits.

Malgré toutes les précautions que le Gouvernement prenoit en Angleterre, pour diſpoſer la Nation à entrer dans ſes vues, & à les approuver; il y eut des débats très vifs & fort longs dans la Chambre des † Communes, quand il fut queſtion d'y dreſſer le projet d'adreſſe qu'on devoit préſenter au Roi. Le Chevalier *Thomas* HANMER, qui avoit été auparavant Orateur de cette Chambre, dit entr'autres choſes: qu'il étoit étonnant qu'on voulût engager la Nation

* On le trouvera dans la ſuite.

† Il n'y eut d'abord dans celle des Pairs, que Milord LECHMERE, du parti oppoſé à la Cour, & le Duc de LEEDS, qui furent d'avis qu'on devoit inſiſter plus fortement qu'on ne faiſoit dans l'adreſſe, ſur l'importance extrême de conſerver *Gibraltar* & *Port-Mahon*.

Nation avec tant de précipitation dans une affaire, dont les ſuites devoient être de la derniere importance : que ſi le danger étoit auſſi preſſant qu'on cherchoit à le faire croire, il ſeroit le premier à conſeiller, de prendre les meſures les plus vigoureuſes pour le détourner ; mais qu'il croyoit ce danger fort éloigné, pour ne rien dire de plus : que le Prétendant lui paroiſſoit un eſpece de *farfadet*, dont les Puiſſances étrangeres pouvoient à la vérité ſe ſervir pour inquieter la Grande-Bretagne, ou pour d'autres vues particulieres ; mais qui ne devoit épouvanter que ceux qui craignoient les revenans, ou les eſprits follets, dans le nombre deſquels il ne croyoit point devoir mettre une Aſſemblée ſi illuſtre.

Ce ſentiment, que beaucoup de membres de la Chambre Baſſe, oppoſés au parti de la Cour, embraſſerent, tendant à faire regarder les allarmes du Miniſtere comme de pures chimeres, auroit pu être ſuivi par un grand nombre d'autres, ſi le Chevalier *Robert* WALPOLE, *Horace* WALPOLE ſon frere, Mrs. DODINGTON, ONSLOW, FINCH, & d'autres du parti de la

Cour, n'avoient répondu à ces insinuations avec tant de force, que le projet d'adresse fut enfin approuvé à la pluralité des voix. Ainsi après que Mr. Onslow, nommé Président du Committé, qui avoit été chargé du soin de dresser l'adresse, eut rendu compte à la Chambre des Communes de ce qu'elle contenoit, cette Chambre fut en corps la présenter au Roi le 30. Janvier 1727. La voici.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

NOus les très-humbles & très-fideles sujets de Votre Majesté, les Communes de la Grande-Bretagne, assemblés en Parlement, rendons à Votre Majesté nos très-humbles remercimens de sa très-gracieuse harangue émanée du trône.

La communication qu'il a plu à Votre Majesté de faire des procedures & transactions en Europe depuis quelque tems, & des engagemens pris entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, est une preuve de la bonté singuliere de V. M. aussi attentive à donner les éclaircissemens à son peuple, qu'Elle a toujours été soigneuse d'en procurer le bien & la prosperité.

Nous

Nous connoiſſons les ſuites fatales de cette union ſoudaine & incompréhenſible entre ces deux Couronnes : & comme cette Nation a toujours regardé avec jalouſie, le premier commencement d'aucun attentat que leurs voiſins ont fait pour l'établiſſement d'un commerce, au hazard & préjudice de nos droits inconteſtables, & de nos privileges ; nous ne pouvons qu'être fortement allarmés de voir, que ces uſurpations ſur notre Commerce, & les infractions des Traités, ſont accompagnés d'un projet de grandeur, qui jette les fondemens de la plus exorbitante puiſſance ; laquelle, à moins qu'on n'y reſiſte avec vigueur & réſolution, deviendroit redoutable à toute l'Europe, & mettroit les aggreſſeurs en état de ſoutenir ſans oppoſition, leurs injuſtes entrepriſes.

*Nous ne pouvons douter ſur tout, de la véritable intention, & du but de cette nouvelle amitié & de cette alliance, quand nous les voyons cimentées par des engagemens mutuels, de maintenir l'un des contractans dans l'exercice du Commerce, inſoutenablement uſurpé, d'*Oſtende ; *& l'autre dans la demande faite peremptoirement, de la reſtitution de* Gibraltar : *Place d'u-*

ne ſi grande importance au Commerce de ce Royaume.

Mais ce qui remplit le cœur de vos fideles Communes de reſſentiment & d'indignation, eſt de voir, que les engagemens les plus ſolemnels, les garanties, les obligations d'amitié & de reconnoiſſance, formées au prix du ſang & des forces de cette Nation, ſont anéanties & éfacées, dès que l'ambition des Princes étrangers les induit à ſouhaitter un pouvoir ſans bornes, & à s'emparer des droits conſiderables, & des privileges appartenans aux ſujets de Votre Majeſté & de ſes Alliés: & qu'on s'imagine † vainement, qu'il ne reſte à Votre Majeſté qu'à s'y ſoumettre, & endurer patiemment les plus grandes indignités, & les injuſtices faites à votre Couronne & à votre peuple; ou bien s'expoſer aux menaces, aux inſultes, & aux projets formés en faveur d'un Prétendant Papiſte. Mais, SIRE, vos ſujets fideles & affectionnés, les Communes de la Grande-Bretagne, qui connoiſſent la félicité ineſtimable dont ils jouiſſent ſous le Regne plein de douceur de V. M., ont trop à cœur l'hon-

† On voit qu'on rappelle dans cette adreſſe, les diſcours que le Duc de RIPPERDA avoit tenus à *Vienne*.

l'honneur & la dignité de votre Couronne, & trop d'horreur & de déteſtation pour un Prétendant qu'ils ont abjuré, pour que ces menaces vaines, & ces terreurs pueriles, puiſſent produire le moindre effet ſur leurs eſprits & ſur leurs déliberations.

C'eſt avec indignation que nous reſſentons ce traitement injurieux, & ces diſcours inſultans; & c'eſt avec une fidélité & une réſolution inébranlable, que nous ſommes déterminés à reſiſter, & à ſoutenir V. M. de nos biens & de nos vies, contre tous vos ennemis.

Nous reconnoiſſons en même tems avec gratitude, la vigilance & la prudence de V. M., qui ſe fortifie par l'alliance des Puiſſances unies d'intérêt, & capables de reſiſter au danger éminent, & de ſoutenir la cauſe commune de toute l'Europe. Nous voyons avec plaiſir, les forces navales de la Grande-Brétagne paroître avec éclat dans les Regions les plus éloignées, employées ſi ſagement, & ſi utilement, à proteger & mettre en ſureté vos propres ſujets & vos alliés, & à reſtreindre & reprimer les vains projets des perturbateurs de la paix de l'Europe.

Mais comme les meſures & les réſolutions priſes & concertées en contradiction,

& comme en défi des Traités les plus ſolemnels, paroiſſent nous menacer d'une prochaine rupture; nous ſupplions très-humblement V. M., qu'il vous plaiſe donner ſur le champ les ordres néceſſaires, pour mettre le Royaume en état de défenſe: & nous l'aſſurons, que non ſeulement nous leverons les ſubſides néceſſaires, mais auſſi, que nous mettrons V. M. en état, de remplir les engagemens pris avec ſes Alliés, pour la conſervation de l'équilibre en Europe, pour la defenſe des poſſeſſions de la Couronne de la Grande-Bretagne, pour le maintien du Commerce de la Nation contre toute uſurpation injuſte & pernicieuſe, & pour anéantir les entrepriſes, faites en faveur du Prétendant, à la ruine de notre Religion, de nos libertés & de nos biens: & afin que ceux, qui ſouhaittent le repos & la tranquillité de votre Regne, ayent la ſatisfaction d'appercevoir, que le beſoin préſent n'apporte aucune interruption au progrès d'un ouvrage auſſi déſirable que l'acquittement des dettes de la Nation; nous delibererons ſur les moyens les plus propres, pour appliquer immédiatement le produit du fonds deſtiné pour cela, à l'uſage auquel il a été ſi ſagement deſtiné & approprié; & nous repoſerons

en

en V. M. toute la confiance, qu'exigera l'utilité publique, & que V. M. jugera raiſonnable & néceſſaire à l'avénement de ce grand ouvrage, que Votre Majeſté a entrepris pour le bien & la ſureté de ſon peuple, & pour la cauſe commune de l'Europe.

Quoique cette adreſſe fût conçue dans les termes les plus conformes aux vues & aux deſirs du Roi d'Angleterre, & qu'elle ne laiſſât aucun doute à ce Monarque, de ſe voir ſoutenu par ſon Parlement (car l'adreſſe de la Chambre des Pairs étoit à peu près ſemblable) ; il ne laiſſa pas de s'élever des débats parmi ceux-ci, lorſqu'on y prit en conſideration tous les articles de la harangue du Roi, & qu'on y propoſa de déliberer ſur l'état de la Nation, & ſur les meſures que la Cour avoit priſes pour aſſurer ſon commerce & ſa tranquillité. Ces deux objets paroiſſant à ces Seigneurs également importans, le Comte de STRAFFORT, qui parla le premier, dit, qu'il croyoit que la Chambre devoit ſe former ſur le champ en grand

grand Committé *, pour faire non ſeulement la lecture du nombre conſiderable de lettres & de papiers, qui lui avoient été remis de la part de la Cour; mais auſſi pour les examiner avec plus d'attention. Son avis ayant été goûté, Milord

* Comme les termes de *Bill* & de *Committé*, dont on eſt obligé de ſe ſervir, ne ſont pas toujours entendus de tout le monde, on croit à propos d'en donner ici une petite explication.

On appelle *Bill* toute affaire propoſée, ſans qu'elle ſoit redigée; & quand on nomme des Commiſſaires pour l'examiner, ces Commiſſaires forment ce qu'on appelle le *petit Committé*. Lorſque ce petit Committé a examiné l'affaire, & qu'elle eſt rédigée par écrit, on dit alors que le Bill eſt formé: cependant il ne paſſe dans la Chambre où il a été propoſé, qu'après y avoir été lu trois fois. La premiere des deux Chambres qui a mis le Bill en état, l'envoye dire à l'autre; & c'eſt toujours la Chambre des Communes qui ſe rend dans la Chambre Haute. Et enfin, quoique le Bill ait été approuvé par les deux Chambres, il ne paſſe point, & reſte ſans effet, à moins que le Roi, revêtu des habits Royaux, ne le touche avec ſon ſceptre.

Ce qu'on appelle le *grand Committé*, c'eſt lorſqu'après avoir propoſé une affaire, l'Orateur deſcend de ſa Chaire pour laiſſer chacun dans la liberté de ſe parler; non point cependant

Milord DE LAWAR fut élu Préſident. Quand enſuite le Greffier eût lu les lettres & les Mémoires du Marquis DE LA PAZ, du Comte de MORVILLE, du Colonel STANHOPE, * du Marquis de POZZO-BUENO, &

pendant, en demeurant dans ſa place, mais en ſe promenant dans la Chambre avec ceux dont on veut prendre l'avis. Après qu'on s'eſt ainſi conſulté les uns les autres pendant quelque tems, l'Orateur remonte dans ſa Chaire, & chacun reprend alors ſa place : il ſe fait un ſilence pendant quelques momens ; & enſuite on peut parler à ſon tour ſur l'affaire propoſée, & auſſi long-tems qu'on veut, mais ſeulement une fois.

Il y a pluſieurs affaires que chaque Chambre traite par Committé, c'eſt-à-dire qu'elle choiſit des Commiſſaires pour les éclaircir & les reſoudre. Quelquefois la Chambre Haute & la Chambre Baſſe en nomment pour la même affaire ; & cela s'appelle Grand-Committé. On dit auſſi que la Chambre ſe met en Committé (ce qui eſt plus ordinaire à la Chambre Baſſe), quand il eſt permis à chacun de dire ce qu'il penſe d'une affaire, ſans que ce ſoit cependant opiner ; alors la même perſonne peut demander à parler plus d'une fois, & on l'écoute : mais lorſqu'on opine après avoir parlé une fois, il n'eſt plus permis de rien dire.

* Milord HARRINGTON.

& l'Acte d'acceſſion des Etats-Généraux au Traité d'Hanover ; le Lord BATHURST, fort oppoſé au Miniſtere, débuta par faire remarquer, avec quelle précaution les Hollandois s'étoient conduits dans cette acceſſion, en n'entrant, pour ainſi dire, qu'en partie dans le Traité d'Hanover : que d'ailleurs, ajouta-t-il encore, ils s'étoient formellement exemptés de la garantie générale de ce Traité ; pendant que la Grande-Bretagne & la France avoient accordé la leur aux Hollandois, non ſeulement pour ce que contenoient le 5. & 6. Article du Traité de *Munſter*, mais encore pour leur Barriere dans les Pays-Bas, & pour le Traité d'*Oliva* * en faveur des Proteſtans d'Allemagne. Le même Lord obſerva, que par rapport au Roi de Pruſſe, l'une des Puiſſances contractantes de l'alliance d'Hanover, on n'en faiſoit aucune mention ; en ſorte qu'on ne ſavoit plus apparemment qu'en dire, ſi ce n'étoit, que le Miniſtre de ce Prince s'étoit excuſé tout net de ſigner l'acceſſion des Hollandois, ſans qu'on en connût juſqu'alors la véritable raiſon,

* Conclu le 3. May 1660.

ſon, qui, ſelon toutes les apparences étoit l'Article ſecret qui concernoit la Garantie générale, dont les Etats-Généraux avoient jugé à propos de s'exempter. Le même Lord dit auſſi au ſujet du Roi de Pruſſe, que quoiqu'on pût dire ou répandre dans le public, des bonnes intentions où étoit ce Monarque, de remplir fidelement les engagemens qu'il avoit pris avec l'Angleterre & la France; certains avis donnoient cependant aſſez clairement à entendre, que ſes intentions ſur cet article étoient fort équivoques, & ne permettoient guere de compter ſur lui: que c'étoit ſans doute auſſi le peu d'intelligence qui régnoit entre les Alliés d'Hanover, qui donnoit lieu à la Cour de Vienne de ſe flatter, qu'elle pourroit engager bientôt la France à ſe détacher de leurs intérêts; & que ſi cela arrivoit, la Grande-Bretagne ſeroit alors obligée de porter ſeule le poids de toute la guerre, contre deux des plus formidables Puiſſances de l'Europe. Ce Lord pria encore la Chambre, de faire réflexion, que les Hollandois étant beaucoup plus intereſſés que l'Angleterre dans le Commerce des Indes, & par conſéquent à deſirer l'abolition

lition de la Compagnie d'*Oſtende*; il falloit, puiſqu'on concourroit avec eux à la demander, les obliger à garantir la poſſeſſion de *Gibraltar*, & à partager avec les Anglois le fardeau de la guerre, au cas qu'elle vînt à s'allumer.

Le Lord Bathurſt tomba enſuite ſur ce qui avoit rapport à l'Eſpagne. Il dit qu'il ne lui ſembloit pas qu'on eût de biens fortes raiſons d'en venir à une rupture avec cette Couronne: qu'il convenoit volontier, que le Duc de Ripperda avoit laiſſé échaper beaucoup d'expreſſions indécentes: mais qu'outre que perſonne n'ignoroit l'emportement & l'indiſcretion de ce Miniſtre; & que les Souverains ſont toujours en droit de déſavouer les imprudences de ceux qu'ils employent, ainſi que l'avoit fait le Roi d'Eſpagne dans le cas préſent; il faudroit avoir toujours les armes à la main, dès-lors qu'on ſe croiroit obligé, de tirer vengeance des diſcours téméraires qu'harzardent quelquefois certains Miniſtres. Milord Bathurſt ajouta, qu'on devoit faire réflexion en Angleterre, que depuis quelque tems on avoit traité l'Empereur aſſez cavalierement; & que dans le Mémoire que l'Am-

l'Ambaſſadeur d'Eſpagne venoit de répandre avant ſon départ, on mettoit ouvertement ſur le compte du Miniſtere Anglois, les troubles dont l'Europe étoit ménacée : Qu'on parloit auſſi dans ce Mémoire, d'une promeſſe poſitive, faite par le Roi, de rendre *Gibraltar* à l'Eſpagne ; & que n'étant pas vraiſemblable, qu'un Miniſtre public oſât avancer une pareille choſe ſans fondement, il étoit néceſſaire de ſavoir, ſi effectivement on avoit fait une ſemblable promeſſe, ou s'il ſe trouvoit quelque choſe qui en approchât dans le Traité de *Madrid* : En un mot, que de quelque maniere que fût la choſe, il falloit, ſelon lui, en venir à un accommodement, plutôt que de ſe précipiter dans une guerre, dont les ſuites étoient toujours incertaines, & pouvoient devenir fatales : Que les dettes de la Nation montoient à plus de 50 millions Sterling ; & que quoiqu'on parlât dans la Harangue, d'un fonds deſtiné à les acquitter, il étoit indubitable, que l'uſage auquel ce fonds devoit ſervir, ne pourroit manquer d'être ſuſpendu, par les beſoins inévitables d'une longue guerre : Qu'un des plus grands & des plus habiles hommes

mes du Royaume avoit démontré, que ſi on levoit jamais par an plus de 5 millions ſterling, la Nation courroit riſque d'être ruinée & épuiſée dans peu d'années; & qu'ainſi, en entreprenant la guerre & en la continuant, ſans toucher aux fonds deſtinés à payer les dettes, on ſeroit obligé de lever alors plus de 7 millions de Livres ſterling par an: ce qui, comme on voyoit, tiroit à de grandes conſéquences.

Enfin Milord Bathurſt termina ſon Diſcours, en diſant, qu'il n'étoit ni Eſpagnol ni François; mais que tant qu'il auroit l'honneur de paroître dans la Chambre, il parleroit & agiroit toujours pour l'honneur & le bien de la patrie: qu'il prioit donc inſtamment la Chambre, de faire une ſérieuſe attention à la grande importance des affaires qui étoient ſur le tapis; & il conclut par cette réflexion: „ Si dans la „ guerre que nous voulons entrepren- „ dre, nous avons le deſſus, que ga- „ gnerons-nous? Rien. Et ſi nous „ avons le deſſous, que courrons-nous „ riſque de perdre? Tout ".

Ce diſcours, qui tendoit à imputer au Miniſtere Anglois, d'agir avec autant

tant de légereté que d'imprudence, piqua vivement Milord TOWNSHEND, alors Secretaire d'Etat. Il s'attacha à refuter Milord Bathurſt, en juſtifiant les raiſons qu'on avoit eues de faire le Traité d'Hanover. Paſſant enſuite à l'acceſſion des États-Généraux à ce Traité, il dit : qu'on chicanoit mal à propos ſur la maniere dont elle étoit faite, puiſqu'il étoit clairement expliqué dans cet Acte, que la République d'Hollande ſe déterminoit à le faire, pour corroborer les anciens Traités, & pour maintenir ſes droits, ſes immunités, & les avantages dont elle étoit en poſſeſſion, & en particulier ceux qui regardoient le Commerce; ce qui ne pouvoit avoir rapport qu'aux Articles 5. & 6. du Traité de Munſter, touchant le droit excluſif de naviger & de trafiquer aux Indes Orientales, accordé à cette République. Milord Townshend fit auſſi remarquer, que l'Angleterre avoit acquis le même droit, & la meme liberté, par le Traité conclu en 1667. avec l'Eſpagne; & que par conſéquent, l'abolition de la Compagnie d'*Oſtende* intereſſoit également les deux Nations. Il ajouta, ſur ce qui concernoit

cernoit la barriere accordée aux Etats-Généraux, qu'il étoit vrai que par les Traités précédents on leur en avoit garanti la poſſeſſion dans les Pays-Bas ; mais que du côté de Leurs Hautes Puiſſances, elles s'étoient auſſi obligées de garantir de la même maniere la ſucceſſion Proteſtante dans les Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande : Qu'au reſte il ne diſconvenoit pas, que par un Article ſecret de l'Acte d'acceſſion dont on parloit, les Etats-Généraux s'étoient excuſés de la Garantie générale du Traité d'*Hanover* ; mais que cette reſtriction ſe rapportoit ſeulement au premier Article du même Traité, au ſujet de la Garantie de celui d'*Oliva*, lequel Article n'obligeoit les Alliés d'Hanover, qu'à employer leurs bons Offices, pour faire redreſſer ce qui pouvoit avoir été fait contre le dit Traité, conformément aux ſentimens de compaſſion, que les cruautés exercées en dernier lieu contre les Evangeliques de *Thorn*, devoient exciter dans les Puiſſances Proteſtantes : Que quant aux menaces & aux diſcours inſultans du Duc de Ripperda, on ne les alleguoit point, comme l'inſinuoit Milord Bathurſt,

thurſt, pour une juſte cauſe de rupture avec l'Eſpagne; mais ſeulement pour une forte préſomption de l'alliance offenſive entre cette Couronne & l'Empereur, dont on avoit d'ailleurs tant d'autres preuves évidentes, qu'il n'y avoit aucune raiſon d'en douter : Qu'à l'égard de l'article ſecret de cette alliance offenſive en faveur du Prétendant, Sa Maj. avoit reçu des avis ſi poſitifs & ſi uniformes de divers endroits, que ſi l'intérêt des Etats de Sa Maj. permettoit qu'Elles les communiquât au Parlement, cette illuſtre Aſſemblée douteroit auſſi peu de la réalité de cet article, que ſi elle avoit été témoin de ſa ſignature : Que quant aux autres clauſes ſecrettes de cette même alliance offenſive, qui contenoient la reſtitution de *Gibraltar*, & le maintien de la Compagnie d'*Oſtende*, les Miniſtres Eſpagnols les avouoient eux-mêmes publiquement : Que le Commerce d'*Oſtende* étoit cependant ſi préjudiciable à celui de la Grande-Bretagne, & ſi contraire aux droits & aux privileges accordés aux Anglois par divers Traités, que Sa Maj. n'avoit pu voir tranquillement les progrès de cette Compagnie : Que néanmoins Sa Maj., pour

pour conſerver le bien ineſtimable de la paix, & pour prévenir une rupture avec l'Empereur, avoit fait propoſer à ce Monarque, de transferer la Compagnie d'*Oſtende* à *Trieſte*, ou dans quelqu'autre port de ſes Etats ; mais que cette propoſition avoit été rejettée : Enfin, que le Roi d'Eſpagne inſiſtoit toujours abſolument, ſur tout dans le dernier Mémoire du Marquis de POZZO-BUENO, ſur la reſtitution de Gibraltar, en vertu d'une promeſſe *, qui n'étoit qu'une ſimple préſomption, & qui ne ſe trouvoit, ni ne ſe rencontreroit jamais nulle part.

Milord BINGLEY, auſſi peu porté pour le Miniſtere que le Lord Bathurſt, prit alors la parole, pour ſoutenir ce que celui-ci avoit avancé. Il dit, que dans la ſituation où étoient les affaires en Angleterre, on n'y étoit gueres en état de s'engager dans une guerre, qui pouvoit durer long-tems, & dont, ſelon toutes les apparences, les Anglois porteroient le plus peſant fardeau : Que ſans

* Elle n'a paru avoir d'autre fondement, qu'une lettre du Roi d'Angleterre au Roi d'Eſpagne, qu'on trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *IX.*

ſans parler des diviſions inteſtines, qui regnoient malheureuſement dans la Nation, cette même Nation ſe trouvoit pour ſurcroit de diſgraces accablée de dettes, que l'on ſeroit encore obligé d'augmenter, afin de fournir aux dépenſes de la guerre; ce qui ne pouvoit ſe faire, ſans expoſer l'Etat au danger de ſuccomber. „ La „ légereté de nos entrepriſes, ajouta „ ce Lord, & l'inégalité de notre con„ duite, ſont les véritables ſources des „ brouilleries qui menacent le repos de „ l'Europe. Après la derniere guerre, „ qui avoit été ſi onereuſe, mais en „ même tems ſi glorieuſe pour la Gran„ de-Bretagne, on étoit enfin parvenu, „ par la paix d'*Utrecht*, au but de la „ grande Alliance, c'eſt-à-dire, à éta„ blir l'équilibre du pouvoir en Euro„ pe : mais par le changement arrivé „ dans le Gouvernement, certaines per„ ſonnes ſe ſont fait, ce me ſemble, „ un devoir & un mérite, de renver„ ſer tout ce ſiſtême du dernier Regne; „ & c'eſt ainſi que l'on a ſecondé l'am„ bition de l'Empereur, en formant „ avec lui & la France, la quadruple„ Alliance, qui lui a valu la *Sicile*. Pour „ faire réuſſir ce projet, on s'eſt jetté

„ dans des dépenſes extraordinaires ,
„ ſans ſavoir quel ſeroit le prix ou la
„ récompenſe, de la complaiſance inouïe
„ que la Grande-Bretagne a eue, dans
„ cette occaſion, pour la maiſon d'Au-
„ triche. Indépendamment de cela, il
„ paroit clairement, par le Manifeſte
„ que le Regent de France publia alors
„ contre le Roi d'Eſpagne, qu'il ſe
„ vantoit de nous faire reſtituer *Gi-*
„ *braltar* : ce que ce Prince n'auroit
„ ſans doute point avancé, s'il n'en
„ avoit eu la promeſſe. On veut à
„ préſent, (continua le Lord Bingley)
„ que l'on voit l'Empereur & l'Eſpagne
„ étroitement unis, juſtifier les meſu-
„ res que nous prenons, en revenant
„ à l'ancienne maxime, qu'*il eſt de l'in-*
„ *térêt de la Grande-Bretagne de main-*
„ *tenir l'équilibre en Europe*, que cette
„ union peut ébranler. Mais quoique
„ je ne déſapprouve point ce deſſein,
„ il me paroît qu'on devroit le former
„ & le ſuivre, avec plus de prudence
„ & de circonſpection, & ne faire va-
„ loir notre zele à cet égard, que dans
„ des cas preſſans ; puiſqu'autrement
„ nous ſerons à tout moment engagés
„ dans quelque guerre, qui ne pourra

„ être

„ être que très fatale à notre Commer-
„ ce, la ſource principale de nos ri-
„ cheſſes & de notre puiſſance. Profi-
„ tons, ſur cet article, de l'exemple des
„ Venitiens. Cette floriſſante Républi-
„ que, pour avoir trop voulu autre-
„ fois ſe piquer de maintenir la balance
„ en Europe, & ſe mêler des querelles
„ des autres Puiſſances, a perdu inſen-
„ ſiblement le Commerce conſiderable,
„ dont elle étoit en poſſeſſion; & conſé-
„ quemment, a ruiné ſon credit & ſa
„ grandeur. Evitons le même inconvé-
„ nient. Depuis que nous nous ſommes
„ brouillés avec l'Eſpagne, nous voyons
„ qu'une grande partie de notre Com-
„ merce avec cette Couronne ſe détruit:
„ ſi nous entrons à préſent en guerre
„ avec l'Empereur à l'occaſion de notre
„ navigation peu favorable, pour ne pas
„ dire ruineuſe, aux Indes Orientales,
„ n'eſt-ce pas s'expoſer à être privés de
„ l'important Commerce que nous faiſons
„ en Allemagne? Toutes ces réflexions
„ me conduiſent à conclurre, qu'il eſt
„ de notre prudence d'éviter une rup-
„ ture, & de tomber, par un excès
„ de zele pour maintenir l'équilibre
„ entre les Puiſſances de l'Europe, dans

„ un

„ un état de décadence, qui rende la „ Nation Angloiſe auſſi inutile que mé- „ priſable ".

Ce Diſcours du Lord Bingley ne demeura pas ſans replique; & ce fut de la part du Lord CARTERET, Vice-Roi d'Irlande, qu'elle vint. Celui-ci, du parti de la Cour, répondit avec vivacité, qu'il n'étoit point étonnant, que le noble Lord qui venoit de parler, eût fait l'éloge du Traité d'*Utrecht*; puiſqu'approuvant la conduite des derniers Miniſtres de la feue Reine, il imputoit au Miniſtere préſent, tous les malheurs dont l'Europe étoit ménacée. Il ajouta, que ce raiſonnement, quelque peu fondé qu'il fût, s'accordoit parfaitement avec les ſentimens de ceux qui étoient entrés dans les vues du dernier Gouvernement, ou qui les avoient approuvées; & que par la même raiſon, on ne devoit point être ſurpris du portrait que le Lord Bingley venoit de faire de la Grande-Bretagne, ſur lequel il y avoit cependant une remarque à faire: ſavoir, qu'il falloit néceſſairement que les deux Cours de Vienne & de Madrid, euſſent la même idée du pitoyable état où l'Angleterre ſe trouvoit

voit reduite, puiſqu'autrement elles n'oſeroient agir avec elle comme elles faiſoient. „ Mais, continua le Lord Car-
„ teret, il ne s'agit point de faire ici
„ une Analyſe maligne des cauſes des
„ troubles préſens; mais ſeulement de
„ trouver les moyens d'en arrêter les
„ ſuites, & de répondre à la bonté
„ paternelle, avec laquelle Sa Majeſté
„ a informé ſon Parlement de l'état ac-
„ tuel des affaires de l'Europe, & des me-
„ ſures qu'Elle a priſes pour éviter une
„ rupture, & pour prévenir les dan-
„ gers qui nous menacent. C'eſt une
„ fauſſe idée, d'avancer que l'argent &
„ les forces nous manquent; & j'eſpere
„ auſſi, que nous ne manquerons point
„ de fermeté & de réſolution, pour dé-
„ fendre nos droits & nos privileges,
„ & pour maintenir Sa Maj. & la fa-
„ mille Royale ſur le trône de la Gran-
„ de-Bretagne. L'exemple de la Répu-
„ blique de Veniſe, qu'on vient de nous
„ alleguer, bien loin de rallentir notre
„ courage, doit au contraire nous ani-
„ mer à faire les plus grands efforts, pour
„ détourner les pertes dont on nous
„ menace d'une maniere ſi prophétique.
„ La décadence de cette puiſſante Ré-

 „ publi-

„ publique, ne provient point de ſa
„ conduite, lorſqu'elle a pris part aux
„ démêlés des Puiſſances de l'Europe ;
„ mais de la perte du Commerce im-
„ portant qu'elle faiſoit aux Indes O-
„ rientales par la mer rouge : & per-
„ ſonne n'ignore, qu'on ne peut attri-
„ buer cette perte, qu'aux établiſſemens
„ que les Portugais & quelques autres
„ Nations Européennes ont fait dans
„ les Indes. Le Commerce que la Gran-
„ de-Bretagne y fait également, peut
„ auſſi y avoir contribué ; & il n'eſt
„ point (avec la permiſſion du Lord
„ qui vient de parler) de ſi petite im-
„ portance, que nous ne devions nous
„ oppoſer de toutes nos forces à celui
„ que l'on veut à préſent y établir à
„ notre préjudice, nonobſtant la foi
„ des Traités les plus ſolemnels. Il eſt
„ vrai, & j'en conviens très-volontiers,
„ que le Commerce des Indes Orienta-
„ les enleve de très-groſſes ſommes en
„ Europe, en argent comptant ; & que
„ l'on ne nous apporte de ces pays-là
„ que des denrées de peu de valeur,
„ qui ne ſervent qu'à nourrir le luxe,
„ dont on pourroit bien par conſéquent
„ ſe paſſer, & qu'il ſeroit à ſouhaitter
„ que

„ que toutes les Nations de l'Europe
„ mépriſaſſent. Mais ſi cela ne ſe fai-
„ ſoit de bonne foi, & de concert en-
„ tre toutes les Nations dont je parle,
„ qui ne voit, que celle qui retiendroit
„ ce Commerce, attireroit infailliblement
„ chez elle toutes les richeſſes,
„ & par conſéquent toute la puiſſance
„ des autres ? Et comment le Lord
„ Bingley peut-il après cela donner le
„ titre de ruineuſe, à la Navigation
„ qui produiroit un tel effet ? A l'égard
„ du Commerce d'Eſpagne, que le mê-
„ me Lord reproche que nous avons
„ laiſſé perdre, il eſt vrai que depuis
„ quelques années nous en avons été
„ privés en partie : mais cette perte a
„ été reparée par l'accroiſſement de ce
„ même Commerce en Portugal, qui
„ nous eſt même beaucoup plus avan-
„ tageux. Quant à ce qui regarde le
„ Commerce que nous faiſons avec les
„ pays héréditaires de la Maiſon d'Au-
„ triche, que l'Empereur commence à
„ troubler ; cette perte eſt peu de cho-
„ ſe, attendu qu'on ne peut nous en-
„ lever celui que nous avons dans le
„ le reſte de l'Allemagne, & dans le
„ Nord, par *Hambourg* & *Dantzick*. Au-

„ ſurplus, (dit Milord Carteret en finiſſant), je ſuis bien éloigné, en „ parlant comme je fais, de déſapprouver l'avis qui tend à chercher les moyens de parvenir à un accommodement. Mais comme il me paroit encore fort incertain ſi nous devons „ traiter l'Empereur ou l'Eſpagne en ennemis, & que perſonne n'a droit „ d'inſulter ceux que l'on ne regarde „ pas comme tels; le meilleur moyen, „ ſelon moi, de rétablir la bonne intelligence avec les uns & les autres, „ eſt de prendre de vigoureuſes reſolutions, & de nous mettre en état „ d'obtenir une entiere ſatisfaction ".

Ce ſentiment de Milord Carteret fut appuyé par le Duc d'ARGILLE, alors auſſi zélé pour les intérêts du Gouvernement, qu'il lui devint dans la ſuite contraire *. Ce Seigneur, en s'attachant à détruire les ſoupçons, que les deux Lords Bathurſt & Bingley avoient tâché de donner de la fidélité de la Cour de France, fit voir par les Lettres du Comte

* On peut voir dans l'*Etat préſent de l'Europe*, avec quelle aigreur il attaqua le Chevalier *Robert* WALPOLE, & la conduite de ce Miniſtre.

Comte de Morville, que cette Couronne ne pouvoit agir avec plus de ſincerité & de fermeté, qu'elle faiſoit avec les Alliés.

Ce ſentiment étant ſoutenu par tout le parti de la Cour, Milord LECHMERE, regardé comme l'oracle du parti oppoſé, entreprit de le combattre. Il parla long-tems & avec beaucoup de force; & après s'être fort étendu, comme ceux dont on vient de rapporter les ſentimens, ſur l'inégalité des conditions de l'acceſſion des Etats-Généraux à l'Alliance d'Hanover; ſur le refus du Roi de Pruſſe de ſigner cet Acte; & ſur le peu de lumiere qu'on avoit donné à la Chambre, touchant diverſes négociations relatives aux affaires de la conjoncture préſente: il propoſa de préſenter une ſeconde adreſſe au Roi, pour le prier de faire enſorte, que l'acceſſion des Etats-Généraux fût corrigée & améliorée. Mais quoique ce Lord fût vivement ſoutenu par ceux de ſon parti, ſon ſentiment fut cependant rejetté: & ce long débat ſe termina enfin, par approuver entierement, à la pluralité des voix, les meſures que la Cour avoit priſes, comme juſtes, honorables & ſalutaires, pour

empêcher l'exécution des deſſeins projettés en faveur du Prétendant ; pour aſſurer les Domaines de la Couronne, ſur *Gibraltar* & l'Iſle de *Minorque* ; & pour conſerver le Commerce de la Grande-Bretagne, auſſi-bien que la paix & le repos de l'Europe.

L'avantage que le parti de la Cour venoit de remporter, n'empêcha pas dix-huit Seigneurs, de ſigner & de faire enregiſtrer une proteſtation *, contre l'approbation que la Chambre venoit de donner aux meſures que la Cour avoit priſes ; & les mêmes Lords en ajouterent encore ue ſeconde **, quand la propoſition de Milord Lechmere fut rejettée.

Toutes ces preuves de la fermeté, ou peut-être auſſi de la mauvaiſe volonté des Seigneurs dont je viens de parler, n'influerent point, comme ils l'eſperoient, dans les réſolutions que prit le Parlement ; & elles furent entierement conformes aux deſirs du Roi, pour l'exécution des projets qu'il avoit formés.

* A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *X.*

** Aux mêmes *Pieces Juſtificatives* N°. *XI.*

formés. La même bonne volonté parut dans toute la Grande-Bretagne. Le Clergé, & un grand nombre de Communautés de ce Royaume, préſenterent à l'envi des adreſſes à ce Monarque, pour l'aſſurer de leur zele pour ſon ſervice, & pour le ſoutien de ſon Gouvernement.

La Ville de *Londres* ſe diſtingua dans cette occaſion entre toutes les autres, par l'adreſſe * que le Chevalier *Jean* EYLES, à la tête des Aldermans & du Commun Conſeil, préſenta le 11. Fevrier à Sa Maj. Brit. Ce Prince parut très ſenſible au bon exemple que cette Capitale donnoit à tout le Royaume; & non content des graces qu'il accorda à quelques-uns des Aldermans †, en leur conferant le titre de Chevalier auſſi bien qu'au Sr. OSBORNE Sherif, il voulut qu'on les regalât tous à dîner. Cet ordre fut exécuté avec beaucoup de magnificence, en ſix tables de 72 Couverts chacune, dont le Chevalier *Robert* WALPOLE, le Vicomte de TOWNSHEND, les Ducs de NEW-

* A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XII.*

† *Guilleaume* BILLERS, *Edward* BELLAMY, & *Jean* THOMPSON.

KASTLE, de DEVONSHIRE, de KINGSTON, de DORSET, de GRAFTON, & pluſieurs autres grands Officiers de la Couronne, firent les honneurs. Les fraîx de ce repas monterent, dit-on, à quinze cent Livres ſterling; & la joye des conviés, en celebrant cette fête, fut ſi complette, qu'on y but plus de douze cent bouteilles de vin, & qu'on y caſſa juſqu'à cinquante douzaine de verres.

Cet excès d'allegreſſe, & les marques d'attachement pour le Roi & le Miniſtere, qui éclatterent dans ce repas, échaufferent la bile de quelqu'Ecrivain Anglois, ennemi du Gouvernement. Peu de jours après ce fameux banquet, on trouva dans un Ecrit ſatyrique, intitulé le *Craftſman*, qui ſe débite toutes les ſemaines à Londres, un avertiſſement, comme quoi les libertés du peuple, établies par la grande Chartre, étoient à vendre dans la Halle de Weſtmunſter, & dans la Cour des Requêtes.

Ce ne fut pas le ſeul Ecrit, dans lequel on ſe déchaîna en Angleterre contre la conduite & les projets de la Cour. Il parut pluſieurs autres Libelles, où l'on s'expliquoit ſur le même ſujet, avec toute

toute la liberté dont on ſe pique de jouir en ce pays-là. Dans ce nombre ſe trouvoit, l'*Ecrivain occaſionnel*, que la voix publique attribuoit au Vicomte de BOLLINGBROOK, & qui attaquoit principalement le Chevalier *Robert* WALPOLE: le *Journal du Miſt*, qui s'attachoit à critiquer la *Recherche des motifs* &c. publiée par ordre du Gouvernement: & un autre, dont l'Auteur, ſous le nom de *Caleb* d'*Anvers*, expliquoit ſous une allegorie maligne, tous les changemens, & toutes les revolutions qu'avoit eſſuyé la grande Chartre, accordée par le Roi *Jean*, & qui eſt regardée comme la baze des droits & des privileges de la Nation Angloiſe.

Ces Ecrits ne demeurerent point ſans réponſe. Il en parut une du Chevalier WALPOLE, à l'Auteur de l'*Ecrivain occaſionnel*, d'un ſtile auſſi amer, qu'avoit paru celui de ce dernier. Le ſeul trait qui mérite d'en être rapporté ici, eſt celui où le Chevalier Walpole, voulant ſe juſtifier des variations en matiere de politique, que ſon adverſaire lui imputoit, s'explique ainſi. *Ce n'eſt ni à l'Empereur, ni aux Rois de France ou d'Eſpagne, ni à quelqu'autre Potentat,*

*tat, que nous devons toujours nous attacher ; & ce n'eſt aucun de ces divers Souverains, que nous devons conſtamment appuyer & ſecourir. La puiſſance eſt entre les Princes de l'Europe comme un flux & reflux continuel ; & lorſque nous la voyons monter avec trop de rapidité vers un endroit, & ſur tout qu'elle menace nos juſtes droits & nos privileges, c'eſt-là qu'eſt notre ennemi, & le véritable objet de nos craintes. Il ne doit pas s'enſuivre, parce que nous avons aidé à relever l'Empereur *, que nous ſoyons obligés de lui permettre, de s'élever auſſi haut qu'il voudroit, aux dépens & ſur les ruines de notre Nation. La même politique, qui nous a ſuggeré de faire l'un, nous dit que nous devons empêcher l'autre : & il y a lieu de croire, que comme ce Monarque a éprouvé dans un tems, que notre ſecours ne lui a pas été inutile ; il ſentira dans une conjoncture contraire, combien nos oppoſitions à ſes deſſeins ſont redoutables.*

A l'égard du *Journal du Miſt*, comme c'étoit à l'Auteur de la *Recherche des motifs* &c. qu'il en vouloit, celui-ci le traita d'Ecrivain à gage, qui ſervoit indifferem-

* CHARLES VI.

differemment toutes ſortes de partis & de perſonnes, pourvu qu'il pût en tirer dequoi avoir du pain.

On peut juger par tous les libelles qu'on publioit en Angleterre, de l'agitation qui regnoit alors dans la Nation. Elle n'empêcha cependant pas le parti de la Cour, d'avoir le deſſus dans le Parlement; & cette Aſſemblée conſentit à tout ce que Sa Maj. Britannique deſiroit. Les nouvelles qu'on recevoit d'Eſpagne, des grands préparatifs de guerre qui ſe faiſoient de tous côtés, annonçant l'entrepriſe du Siege de *Gibraltar*, ou quelque expédition ſecrette en faveur du Prétendant, contribuoient beaucoup à détruire les bruits que les ennemis du Roi d'Angleterre répandoient, que ce Prince travailloit, ſous le ſpécieux prétexte d'une invaſion chimerique de Papiſtes, à s'attribuer une puiſſance deſpotique dans ſes Etats, & à faire ſervir à ce deſſein, la confiance & la déference que le Parlement lui marquoit.

Ce Monarque & ſes Miniſtres, qui n'ignoroient rien de tout ce qu'on débitoit à Londres ſur cet article, meſuroient toutes leurs démarches avec une attention ſcrupuleuſe, afin de ne pas

fortifier

fortifier de ſemblables ſoupçons. Ils ne paroiſſoient occupés, qu'à diminuer dans l'interieur du Royaume, les charges de l'Etat; qu'à en ſoutenir le Commerce; & qu'à ſeconder en même tems, l'ardeur que toute la Nation Angloiſe témoignoit, de conſerver *Gibraltar* & *Port-Mahon.* L'opinion que la Cour d'Eſpagne avoit cherché à donner, qu'on avoit poſitivement promis de lui reſtituer le premier, engageant encore plus le Roi d'Angleterre, à faire voir combien cette idée étoit fauſſe, il marquoit un extrême empreſſement de le conſerver; & l'on peut dire, qu'il prit pour cet effet les meſures les plus ſages & les plus promptes. Dès que l'on eut avis en Angleterre, des préparatifs de guerre que faiſoit l'Eſpagne, & des troupes qui s'aſſembloient en *Andalouſie*, on preſſa le départ de l'Eſcadre qu'on vouloit envoyer à Gibraltar, ſous les ordres de l'Amiral WAGGER, afin d'y tranſporter trois Regimens, pour renforcer la Garniſon de cette Place. Peu de tems après, on joignit encore à ce ſecours trois autres Regimens, & dix Compagnies de Gardes Angloiſes, avec une grande quantité de batimens chargés de munitions,

tions, & de tout ce qui pouvoit ſervir à ſoutenir un long ſiege. Enfin le Lord PORTMORE, Gouverneur de Gibraltar, quoique fort avancé en âge, voulut avoir part à la gloire de défendre cette fortereſſe ; & il s'embarqua avec un nombre conſiderable d'Officiers & de Volontaires. Toutes ces précautions, pour conſerver une Conquête ſi précieuſe à la Nation Angloiſe, n'empêcherent point, qu'on ne pourvût avec la même vigilance, à mettre les deux Royaumes d'*Irlande* & d'*Ecoſſe* à l'abri de toute invaſion : & la facilité avec laquelle le Parlement ſe prêta à accorder les ſubſides que le Roi demanda, à conſentir à une augmention de troupes, & en un mot, à tous les deſirs de la Cour, malgré les fréquentes & vives oppoſitions du parti contraire ; déconcerta les ennemis du déhors, & fit avorter les projets qu'on les ſoupçonnoit de former avec les ennemis du dedans.

Pendant que le Roi d'Angleterre étoit occupé à ſurmonter les obſtacles ſecrets, que certains eſprits inquiets travailloient à mettre à ſes deſſeins, la Cour de Vienne jouoit un rolle aſſez ſingulier. Elle ſembloit exciter l'Eſpagne, à tirer raiſon

ſon des hoſtilités que cette Couronne prétendoit avoir éprouvées, de la part de l'Angleterre; dans le même tems qu'elle tentoit d'entamer quelques négociations avec la France & la Hollande, par le moyen des Nonces GRIMALDI & MASCEI.

Tout oppoſées que paruſſent de ſemblables démarches, & malgré le peu d'utilité qu'on en avoit précédemment tiré, elles ne laiſſoient pas, dans la circonſtance préſente, de ſe concilier parfaitement avec les vues de l'Empereur. Ce Monarque, ſéparé de ſes anciens Alliés, ne pouvoit preſque plus compter que ſur l'Eſpagne; & connoiſſant la facilité de cette Cour à prendre des réſolutions, & à les changer, il craignoit les ſuites d'une pareille inconſtance, & que le Traité de Vienne ne diſparût auſſi promptement qu'il s'étoit formé. Il étoit cependant de l'intérêt de S. M. Imp. que ce Traité ſubſiſtât au moins pour quelque tems; & Elle ne voyoit d'autre moyen de parvenir à ce but, que celui de paroître ſe prêter, tantôt à l'ambition, & tantôt au reſſentiment, dont l'Eſpagne étoit tour à tour agitée; & de la perſuader, qu'elle ne pouvoit ſatisfaire l'une & l'autre, que par ſon moyen.

C'étoit

C'étoit ſur ce plan que ſe dirigeoient les inſtructions qu'on envoyoit au Comte de Könikſeg ; & c'étoit à l'effet qu'on ſouhaittoit qu'il produiſit, que ſe rapportoient les eſperances, les promeſſes, & les conſeils que ce Miniſtre devoit donner à Leurs Maj. Cath.. La commiſſion étoit ſans doute fort délicate : mais la Cour Imperiale connoiſſoit l'heureuſe crédulité qu'elle avoit ſu inſpirer à celle d'Eſpagne, & la capacité de celui qui devoit l'entretenir. L'idée qu'on avoit de ſon habileté, étoit bien fondée ; & le Comte de Könikſeg, accoutumé de longue-main à traiter des affaires difficiles, exécuta les ordres qu'il avoit reçus, avec autant d'art que de ſuccès.

Cet Ambaſſadeur, informé exactement, par le grand nombre de partiſans que ſon credit lui attiroit, ſouvent même par les Miniſtres Eſpagnols, & par la Reine, des ſujets de méfiance que l'Angleterre & la France tentoient ſans ceſſe de donner des intentions de l'Empereur ; trouvoit bien-tôt le ſecret, de faire regarder ces avis, comme l'unique effet de la crainte de la premiere, & des artifices de l'autre. Pour achever enſuite de

de les rendre tout-à-fait chimeriques, non ſeulement il applaudiſſoit aux deſſeins qu'on formoit en Eſpagne ; mais il pouſſoit encore la complaiſance, juſques à preſſer de la part de l'Empereur, l'exécution de ces deſſeins, quelqu'imprudens qu'ils paruſſent.

La Cour de Madrid remplie de projets & de paſſion, recevoit avec une joye ſenſible, les témoignages de la bonne volonté de ce Monarque, ſans s'embarraſſer d'examiner s'ils étoient ſinceres ; & la ſatisfaction que goûtoit le Comte de Könikſeg, de la voir dans ces ſentimens, n'étoit pas moindre. L'avantage de fixer la légereté d'une Puiſſance, dont les réſolutions étoient alors ſouvent reglées par le caprice, n'étoit pas le ſeul qu'il ſe propoſoit. Il prétendoit encore pouſſer les choſes à une certaine extrémité entre l'Eſpagne & l'Angleterre, qui écartât & éteignît, s'il ſe pouvoit, la lumiere importune que cette Couronne & la France ne ſe rebuttoient point de préſenter à Leurs Maj. Cath., pour faire appercevoir les véritables deſſeins de l'Empereur ; & il comptoit avec raiſon, de les rendre par là impénétrables, & de mettre la Cour d'Eſpagne

d'Eſpagne de plus en plus dans la néceſſité de ménager Sa Majeſté Imperiale, & de déferer à tout ce qu'Elle vouloit.

L'étincelle, il eſt vrai, qu'il laiſſoit allumer devant Gibraltar, ſembloit menacer l'Europe d'un embraſement preſque général : mais ce Miniſtre ſavoit, que Sa Majeſté Imperiale, également éloignée de voir avec indifference un événement ſi funeſte, & de conſentir qu'il devînt la ſuite de ſa feinte condeſcendance pour l'Eſpagne, ſongeoit au contraire à le prévenir par differentes propoſitions, convenables aux tems & aux circonſtances, qu'Elle feroit paſſer en France & en Hollande ; pendant que laiſſant l'Eſpagne s'abandonner aux mouvemens de ſon reſſentiment contre l'Angleterre, il parviendroit ſelon ſes deſirs, à tenir cette Couronne dans ſa dépendance, ſoit pour faire la guerre, ſoit pour conclurre la paix.

Le ſecret & la prudence pouvant ſeuls faire reuſſir des projets en apparence ſi contraires, on ne laiſſoit rien tranſpirer à Vienne, qui tendit à les découvrir : mais dans la réſolution de ſe ſervir du Nonce du Pape pour leur exécution, on laiſſoit ſimplement remarquer

quer à ce Miniſtre, que Sa Maj. Imp. n'étoit point éloignée, d'entrer ſincerement dans les vues ſalutaires du Pape *, qui deſiroit la réunion des Puiſſances Cath., & d'agir pour cet effet de concert avec ſa Sainteté. Le Nonce, qui écoutoit avec plaiſir de pareilles aſſurances, s'empreſſoit d'offrir ſes bons offices pour les faire paſſer en France, pendant qu'on pouvoit encore eſperer qu'elles y ſeroient reçues. On ne les acceptoit point ouvertement d'abord, & on ne les rejettoit point non plus: on ſe contentoit ſeulement, de ne montrer aucune répugnance pour les propoſitions qu'il faiſoit. Enfin quand ce manege eût duré aſſés long-tems, pour ôter toute idée que l'Empereur voulût faire les premiers pas, on s'expliqua plus clairement: on parut ceder aux inſtances du Nonce, lui ſavoir gré de ſa bonne volonté, & lui laiſſer en un mot la liberté d'en faire uſage, & du projet de conciliation qu'il avoit projetté.

Ce

* BENOIT XIII. Il avoit fait entendre au Cardinal de POLIGNAC, qu'en élevant l'Evêque de Frejus au Cardinalat, il eſperoit que la réunion de la France aux Puiſſances Catholiques, ſeroit l'ouvrage de ce Miniſtre.

Ce Miniſtre, content d'avoir obtenu cette permiſſion, ne ſongea plus qu'à entamer l'affaire dont il s'agiſſoit; & après quelques conferences avec les Miniſtres de l'Empereur, il ſe rendit le 31. de Decembre chez le Duc de RICHELIEU, où ſe trouva auſſi le Sr. HAMEL BRUYNINX, Ambaſſadeur d'Hollande. Il fit part alors à l'un & à l'autre, des Articles ſuivans d'accommodement, qu'il étoit parvenu, ajouta-t-il, après bien des repréſentations & des inſtances, de faire approuver de l'Empereur, & qui devoient être tenus extrêmement ſecrets. Enfin il conclut ſon diſcours, par prier les deux Ambaſſadeurs, de favoriſer, par de preſſantes ſollicitations auprès de leurs Cours, le ſuccès d'une négociation ſi importante à toute l'Europe.

ARTICLE I.

De définir un terme raiſonnable, pour convenir, & mettre dans tout ſon jour, la queſtion: Si l'Octroi & le Commerce de la Compagnie d'*Oſtende* étoit oppoſé aux Traités, & particulierement à celui de *Munſter*; ou non?

II.

II.

*Que pendant la durée de ce terme, la Navigation d'*Oſtende *aux Indes ſeroit entierement ſuſpendue ; à la reſerve de celle des vaiſſeaux dont on attendoit le retour.*

III.

Que ſi l'on ne pouvoit convenir, pendant le terme fixé, ſur le premier point ; ſavoir ſi l'Octroi étoit contraire aux Traités, ou non : on pourroit proroger ce terme d'un commun conſentement ; ou bien chacun reſteroit dans ſes droits.

IV.

Si l'on trouvoit que le dit Commerce étoit contraire aux Traités, l'Empereur ne feroit aucune difficulté de le défendre pour toujours, conformément aux dits Traités : & que telle étoit la diſpoſition de la Cour de Vienne, laquelle auroit été prête de donner cette ſatisfaction, & toute autre qu'on auroit pu raiſonnablement demander, juſqu'à concourir même à l'arbitrage de Juges impartiaux, & à ſe ſoumettre à leur déciſion ;

déciſion ; ſi toutes les propoſitions qui avoient été faites juſques-là de ſa part, n'avoient pas été ſi ſouvent rejettées.

Le Duc de Richelieu & Mr. Hamel Bruyninx, à qui le Nonce communiquoit ce projet, déja prévenus depuis longtems, que les Cours de Vienne & de Madrid ne cherchoient qu'à amuſer le tapis, & que la premiere ſurtout, vouloit, à quelque prix que ce fût, ſoutenir la Compagnie d'Oſtende ; ne parurent point recevoir les propoſitions du Nonce, avec l'empreſſement auquel il s'étoit peut-être attendu. A la vérité ils firent l'éloge de ſes bonnes intentions, de la ſageſſe & de la patience, avec leſquelles ce Miniſtre avoit diſpoſé l'Empereur à conſentir, que les Articles qu'il venoit de leur lire, puſſent devenir les préliminaires d'un accommodement : mais ils ne lui diſſimulerent point, qu'ils doutoient fort que Sa Maj. Très-Chrêt. & les Etats-Généraux les acceptaſſent. Ils ajouterent encore, comme par maniere de réflexion, qu'on devoit être perſuadé à Vienne, une bonne fois pour toutes, que les Alliés d'Hanover agiſſoient en tout avec un concert ſi parfait, qu'ils regardoient leurs communs intérêts comme inſéparables :

Qu'au ſurplus, deſirant ſincerement de ſeconder les vues ſalutaires de Mr. le Nonce, ils informeroient leurs Cours des propoſitions dont il s'agiſſoit : qu'il étoit bien le maître d'écrire de ſon côté à Mr. Maſcei, & de faire des bons offices de ce Miniſtre, tout l'uſage qu'il jugeroit à propos dans la conjoncture préſente.

Quoique cette maniere de s'expliquer ne répondît point aux eſperances du Nonce, il ne laiſſa pas de paroître content de la promeſſe qu'on lui faiſoit : mais on ne tarda pas à être inſtruit à Vienne, que cette ouverture avoit produit peu de fruit ; & voici comment s'expliquerent à cet égard les Etats-Généraux, dans une lettre qu'ils communiquerent aux Provinces de la République, & dont les obſervations qu'elle contenoit, furent enſuite approuvées par les deux Rois de France & d'Angleterre.

„ Les Députés de Leurs Hautes Puiſ-
„ ſances ſont d'opinion, que le projet
„ d'accommodement, tel qu'il a été pro-
„ poſé à Mr. HAMEL-BRUYNINX,
„ par le Nonce du Pape à Vienne, n'eſt
„ ni ſuffiſant ni acceptable ; à moins
„ qu'on ne le rende plus clair, & plus
„ intelligible ; & cela parce que

„ 1°. Une

„ 1°. Une plus ample diſcuſſion du
„ premier point, ſavoir, ſi le Commerce
„ d'Oſtende eſt contraire aux Traités,
„ ou non, eſt tout-à-fait inutile ; puiſque
„ c'eſt une matiere qui a été tout-à-fait
„ épuiſée par ce qui en a été écrit. Il
„ ſeroit même à craindre qu'on ne fît que
„ s'aigrir, en entrant en diſcuſſion ſur
„ le droit dont on devroit être d'accord,
„ pour qu'on pût eſperer une ſincere in-
„ tention de ſe concilier ſur les moyens
„ dont il s'agiroit de convenir, en vue
„ de ménager la dignité de l'Empereur.

„ 2°. On ſait que tous les Vaiſſeaux
„ de la Compagnie, à l'exception de deux,
„ ſont déja dans les mers des Indes, ou
„ partis pour s'y rendre. D'ailleurs, avant
„ qu'on pût être convenu ſur le projet
„ du Nonce, les deux Vaiſſeaux qui reſ-
„ tent encore, ſeroient auſſi apparem-
„ ment partis. La ſuſpenſion propoſée,
„ avec une reſerve pour les Vaiſſeaux
„ dont on attend le retour, ne ſeroit
„ donc pas une vraye ſuſpenſion du Com-
„ merce, qu'il s'agit de faire ceſſer ; mais
„ plutôt un ſauf-conduit, qui, aſſurant
„ à la Compagnie d'Oſtende, l'heureux
„ retour de ſes Vaiſſeaux employés aux

„ Indes, ne les en feroit apparemment „ pas revenir peu richement chargés.

„ 3°. La prolongation de la ſuſpenſion, „ qui, telle qu'elle eſt propoſée, ſe ter- „ mine à ce que l'on vient de dire, ne „ la rendroit pas plus favorable, & ne „ feroit que prolonger l'incertitude, ſur „ une bonne concluſion finale.

„ 4°. Le contenu de cet article, dé- „ pend de la perſuaſion où eſt Sa Maj. „ Imperiale, d'un droit que la Républi- „ que ne peut revoquer en doute. Il n'y „ a qu'à ſouhaitter que l'Empereur veuil- „ le s'en perſuader, comme on a lieu de „ l'attendre de ſa haute équité.

„ Enfin, dans tout ce qui eſt venu „ de la part de la Cour de Vienne, on „ n'a jamais rien vu, qui ait pu faire „ juger, qu'elle fût diſpoſée à concourir „ à l'arbitrage de Juges impartiaux dont „ on parle, ou à ſe ſoumettre à leur „ déciſion : & d'ailleurs ce ſeroit, en „ acceptant cette propoſition, compro- „ mettre le droit que l'on croit ſuffi- „ ſamment établi ".

La tentative qu'avoit fait la Cour Imperiale, pour entamer avec la France & la Hollande une négociation particuliere, étant devenue inutile ; ce fut du côté de

de la France ſeule, que les Miniſtres Imperiaux jugerent qu'il falloit ſe tourner. Le Roi Très-Chrêtien ne paroiſſoit former aucune prétention, qui pût l'éloigner, ſelon eux, d'écouter les propoſitions qu'on vouloit lui faire; & le Cardinal de Fleury devoit naturellement être flatté, d'acquerir dans le commencement de ſon Miniſtere, la gloire de calmer les troubles dont l'Europe étoit menacée. Ces conſiderations déterminerent ces Miniſtres à ſolliciter encore le Nonce GRIMALDI, de ne point ſe rebuter par les obſtacles, qu'avoient trouvé juſqu'alors ſes bons deſſeins; & d'engager au contraire Mr. Maſcei, qui avoit le même caractere que lui en France, à ſonder les ſentimens du Cardinal, de concert avec le Baron de FONSECA, Miniſtre de l'Empereur à Paris, & s'il ne ſeroit pas poſſible de porter cette Eminence, à goûter les projets pacifiques qu'on offriroit de lui communiquer.

Le Nonce Grimaldi, qui ne demandoit pas mieux que de faire valoir à Vienne, à Paris & à Rome, ſon habileté & ſon zele pour le bien public, ſe chargea avec plaiſir de cette commiſſion; & les Miniſtres Imperiaux s'expliquant alors

plus clairement avec lui, le prierent d'écrire à Mr. Maſcei : Que Sa Maj. Imp. voyant avec un vrai chagrin, qu'on interprêtoit auſſi mal en Angleterre qu'en Hollande, les differentes démarches qu'Elle avoit faites juſqu'à préſent pour prévenir la guerre ; ſe flattoit que le Roi Très-Chrêtien rendroit plus de juſtice à ſes bonnes intentions, & ne refuſeroit point de concourir avec Elle, à conſerver le bien ineſtimable de la paix : Que c'étoit dans cette vue, que l'Empereur exhortoit le Cardinal de Fleury, dans la prudence & la moderation duquel il avoit une parfaite confiance, à faire conſentir le Roi de France, de ſe rendre Médiateur des differentes Puiſſances qui formoient les deux ligues de Vienne & d'Hanover ; afin de les porter en cette qualité, à ne point s'attaquer, pendant un certain eſpace de tems qu'on limiteroit, pour redreſſer à l'amiable les differens griefs dont elles ſe plaignoient. A l'égard de la Compagnie d'Oſtende, regardée comme le principal obſtacle à la paix, les Miniſtres Imperiaux dirent au Nonce, qu'il pouvoit promettre, que l'Empereur en feroit ſuſpendre le commerce pour trois ans, afin

que

que pendant un ſi long intervalle, on pût avec plus de facilité parvenir à décider du ſort de cette Compagnie, & à une pacification générale.

Mrs. Maſcei & de Fonſeca, après s'être communiqués les lettres qu'ils avoient reçues de Vienne, ne manquerent point d'en rapporter le contenu au Cardinal; & dans la conference qu'ils eurent avec lui, ils firent beaucoup valoir l'opinion où étoit l'Empereur, que Son Eminence ſeule pouvoit, par ſa ſageſſe, ſa bonne foi & ſes lumieres, diſſiper l'orage dont toute l'Europe étoit menacée.

Le Cardinal extrêmement flatté de leur entendre tenir ce langage, & d'enviſager que ce qu'ils lui propoſoient, le conduiſoit à devenir l'arbitre des principales Puiſſances de l'Europe, parut fort ſenſible aux ſentimens avantageux que Sa Maj. Imp. vouloit bien avoir pour lui. L'appas dont on ſe ſervoit pour le gagner, auroit infailliblement produit ſon effet, ſi Mr. de St. SAPHORIN ne fût venu à la traverſe. Ce Miniſtre vigilant, auſſi attentif aux démarches de la Cour de Vienne, que Milord Harrington l'étoit à celles de Madrid; avoit découvert les

fréquentes & ſecrettes conferences du Nonce avec les Miniſtres de l'Empereur: & ſoit que ſa pénétration lui eût fait ſoupçonner le motif qu'elles avoient, ſoit que ſes Guinées euſſent ſervi à le lui faire découvrir, il ne manqua pas d'en inſtruire Mr. Walpole, & de l'avertir, qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour s'aſſurer du Cardinal.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui ſentit l'importance d'un pareil avis, & les ſuites que pourroient avoir les inſinuations de la Cour de Vienne, ſe rendit auſſitôt à Verſailles. Le Cardinal voulut alors biaiſer avec lui ſur les ouvertures que le Nonce & Mr. de Fonſeca lui avoient faites, & paroître les regarder comme des propoſitions vagues, & de nulle conſéquence: mais Mr. Walpole ne donna point dans le panneau; & croyant remarquer au contraire, qu'elles faiſoient ſur l'eſprit du Cardinal plus d'impreſſion qu'il ne le donnoit à connoître, il s'attacha fort à les rendre extrêmement ſuſpectes; & enfin il ſollicita, preſſa, & effraya même ſi bien ce Miniſtre, qu'il le détermina à obſerver avec la Cour Imperiale, la même diſcretion dont il lui avoit déja conſeillé d'uſer envers celle d'Eſpagne: je

veux

veux dire, d'exclure totalement les relations particulieres.

Il couta cher au Cardinal de prendre cette réſolution. Flatté de ſe voir recherché par l'Empereur, il abandonnoit avec peine l'occaſion de ſe concilier la bienveuillance d'un ſi grand Monarque: mais les vives repréſentations de Mr. Walpole, ſur les engagemens qu'il avoit pris avec le Roi d'Angleterre, de ne rien faire ſans ſa participation; & les ſuites que pouvoit avoir la méfiance de ce Prince, ne lui permettant point de ſuivre ouvertement ſon penchant; il le diſſimula avec le Baron de Fonſeca, & il ſe contenta de le laiſſer appercevoir au Nonce. Le premier, qui ne ſe doutoit point de ce miſtere, & qui croyoit avoit remarqué que le Cardinal n'étoit pas éloigné de goûter les propoſitions de la Cour Imperiale, étant revenu à la charge, pour le preſſer de répondre à ce que l'Empereur attendoit des bonnes intentions de Son Eminence, fut ſurpris de la froide réception qu'elle lui fit. Son étonnement augmenta encore, lorſque le Cardinal lui déclara; que le Roi n'entreroit jamais dans aucune négociation particuliere avec l'Empereur & l'Eſpagne, que de concert

avec ſes Alliés ; & que comme ceux-ci exigeoient, pour premiere condition d'un accommodement, que la Compagnie d'Oſtende fut ſupprimée, & que ce que Sa Maj. Imperiale propoſoit, ne tendoit qu'à faire de cet article un examen qu'on ſuppoſoit épuiſé ; le Roi ne pouvoit accepter la médiation qu'on lui offroit, puiſqu'elle devenoit entierement inutile, par la ferme réſolution qu'avoient priſe les Puiſſances maritimes, de n'admettre aucune propoſition, que l'octroi de la Compagnie d'Oſtende ne fût préalablement revoqué. Une déclaration ſi préciſe & ſi ferme, détruiſant entierement les eſperances du Baron de Fonſeca, il voulut faire des repréſentations & des plaintes, ſur la partialité qu'on montroit en France pour l'Angleterre, & laiſſer entrevoir au Cardinal, pour l'intimider, les ſuites qu'elle pouvoit avoir, tant de la part de l'Empereur, que de celle de Leurs Maj. Cath. Mais celui-ci ne parut es craindre que médiocrement. Il ſe flatoit ſans doute, que les meſures qu'il avoit priſes avec le Nonce, ſuffiſoient pour le raſſurer contre les inquietudes que le Baron de Fonſeca cherchoit à lui donner.

Le Cardinal ne laiſſa point ignorer à Mr. Walpole & à l'Ambaſſadeur d'Hollande,

lande *, la maniere dont il s'étoit expliqué avec le Miniſtre de l'Empereur; & de faire valoir dans cette occaſion, la fidélité qu'il gardoit dans ſes promeſſes. Ces deux Miniſtres applaudirent fort aux ſentimens de fermeté qu'il avoit montrés; & ils renouvellerent quelque tems après, les mêmes éloges de la part du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux, à qui ils avoient rendu compte de la bonne foi de cette Eminence.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit, les lettres du Baron de Fonſeca & du Nonce arriverent à Vienne. Le ſoin qu'avoit pris le dernier, de concert avec le Cardinal, d'engager Monſieur Grimaldi d'y faire interprêter en bonne part, ce qui s'étoit paſſé dans la conference de cette Eminence avec le Baron de Fonſeca, & de ne ſe point allarmer de la déclaration qui l'avoit terminée, n'empêcha point la Cour Imperiale, d'être vivement piquée de ce qu'elle contenoit. On regarda comme un artifice, auſſi puerile que groſſier, ce que le Cardinal faiſoit dire au Nonce; qu'on ne devoit regarder les ménagemens qu'il avoit pour l'Angleterre & pour la Hollande, que

* Mr. Borrel.

comme des moyens qu'il employoit, pour ſuſpendre, & même arrêter les reſolutions promptes & dangereuſes qu'elles pouvoient prendre. On n'eut pas meilleure opinion des aſſurances qu'il donnoit : que ſa condeſcendance à l'égard de ces deux Puiſſances, ne tendoit qu'à faire réuſſir plus ſurement les vues pacifiques de l'Empereur, auxquelles les ſiennes étoient entierement conformes. Les avis du Baron de Fonſeca, ſur l'intimité qui paroiſſoit entre ce Miniſtre & l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & ſur l'aſcendant que ce dernier avoit ſu acquerir à la Cour de France, firent juger, que tout ſe paſſant de concert entr'eux, ce que le Nonce écrivoit pour juſtifier les bonnes intentions du Cardinal, marquoit à la vérité les ſiennes, mais nullement celles de cette Eminence. De ſorte que les Miniſtres de l'Empereur, qui ne connoiſſoient point encore ſon caractere, & ſon panchant à faire valoir à tous les partis ſa bonne volonté, jugerent qu'on ne pouvoit ſe ſervir des bons offices des Nonces, que pour amuſer le tapis, & gagner le tems de faire réuſſir les différentes négociations

tions entamées dans l'Empire & dans le Nord.

On ne s'étonnoit point à Vienne, de voir la France traverſer ces Négociations : elle étoit depuis long-tems dans cet uſage. Mais on ne pouvoit y digerer, de rencontrer les mêmes obſtacles de la part de l'Angleterre ; & on attribuoit à cette Couronne, non ſeulement la reſiſtance qu'on avoit trouvée dans le Cardinal, mais encore tous les mouvemens, l'inquiétude, & le mécontentement, qu'on remarquoit dans le parti Proteſtant en Allemagne. La méfiance & l'aigreur, qui s'augmentoient ainſi chaque jour entre l'Empereur & la Grande-Bretagne, préparoient les eſprits, à voir bien-tôt l'une & l'autre aboutir à une rupture déclarée entre ces deux Souverains ; le public la regarda même comme inévitable, quand il apprit juſqu'où, de part & d'autre, ce que je vais rapporter avoit pouſſé l'animoſité.

Le diſcours que le Roi d'Angleterre avoit fait à ſon Parlement, & l'Ecrit intitulé *Recherche des motifs &c.* qui étoit devenu public, imputant l'un & l'autre à l'Empereur, au Roi d'Eſpagne & à l'Im-

l'Imperatrice de Ruſſie, d'avoir formé le deſſein d'exciter une révolution en Angleterre en faveur du Prétendant; les Miniſtres de ces deux Monarques & de cette Princeſſe *, reçurent ordre de déclarer, dans les Cours où ils reſidoient, que tout ce qu'on débitoit ſur cet article étoit faux, & devoit par conſéquent être regardé comme une calomnie. La Cour de Vienne, plus fiere ou plus piquée, jugea même à propos, de donner à cet égard un nouveau témoignage de ſa délicateſſe; elle voulut que ce fût directement au Roi d'Angleterre que l'on adreſſât les marques de ſon reſſentiment: & pour exécuter ce deſſein, le Grand-Chancelier Comte de ZINZENDORF écrivit au Sieur PALM, Réſident de l'Empereur à Londres, la Lettre ſuivante.

* On trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XIII.*, la Déclaration que le Prince KURAKIN répandit à Paris.

MON-

MONSIEUR,

SA Majeſté Imperiale & Catholique a jugé qu'il étoit indiſpenſable de vous envoyer, ſur la démarche qu'on vient de faire où vous êtes, un Mémoire dans la dépêche cy-jointe, que vous aurez à préſenter au Roi de la Grande-Brétagne; & de le publier enſuite, afin qu'il ſoit connu à toute la Nation; en attendant qu'on réponde aux deux Ecrits publiés avant l'ouverture du Parlement. On voit bien, que la ſuſdite harangue n'a été faite, que pour exciter la Nation à une rupture & guerre ouverte, contre l'Empereur & l'Eſpagne, & pour faire approuver au Parlement, les meſures ſi prématurées & onereuſes que le Gouvernement a priſes pour des vues particulieres & trop connues; qu'on ſe ſoit ſervi, non ſeulement des inductions & prétextes tout-à-fait inſubſiſtans, mais qu'on a oſé même avancer pour des faits inconteſtables, des fauſſetés manifeſtes; ce qui ne s'eſt jamais vu parmi des Puiſſances, qui ſe doivent du reſpect les unes aux autres, même dans les guerres les plus outrées : Ce qui doit faire préſumer, que le Roi, dont la bouche ſacrée doit être un

oracle

oracle de vérité, ne peut qu'avoir été abuſé lui-même, par les ſuggeſtions & faux rapports de ceux qui ont l'honneur de poſſeder ſa confiance, & qui croyent avoir intérêt de ſoulever par-là, & le Souverain & la Nation, pour leurs vues & conſervation particuliere, ſans égard à l'honneur de la Majeſté du Trône, & aux maux qui en peuvent revenir à leur Patrie & à toute l'Europe.

Pour cet effet, ils établiſſent entr'autres pour baze, & pour un fait averé ſelon eux, un Article poſitif dans le Traité d'Alliance entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, pour remettre le Prétendant ſur le Trône de la Grande-Bretagne, & pour envahir ce Royaume à force ouverte; & cela peu de jours après que le Miniſtre Plenipotentiaire du Roi Cath., dans un Mémoire préſenté au nom ſacré de ſon Maître, avant ſon départ de Londres, déſavoue publiquement, & d'une maniere des plus authentiques, ces imputations : ce que prouvoit auſſi de ſoi-même le déſaveu de l'Empereur, puiſque l'article imputé regarde également ces deux Monarques, & que l'un, dans un même Traité, ne peut rien avoir ſtipulé ſans l'autre : outre qu'il y a plus de ſix mois, que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne,

d'Eſpagne, ſur les premiers bruits de ces fauſſes ſuppoſitions, ont propoſé, pour les appaiſer, un Acte formel de non ſe mutuo offendendo, *pour tous les Alliés de l'un & de l'autre côté, qui auroit entierement pû aſſurer les poſſeſſions de chacune des Puiſſances contractantes, tant du Traité de Vienne que de celui d'Hanover; juſqu'à ce que par un Traité commun, on eût pû lever & aſſoupir tous les griefs de part & d'autre. Mais tout cela a été inutile, par les mêmes vues de ceux, qui ont mieux aimé prévenir l'effet pacifique de ces ſalutaires intentions, par les aggreſſions & les voyes de fait. On ſait de plus, & il eſt notoire, par la communication ſolemnelle, faite au Roi de la Grande-Bretagne, du Traité de paix conclu à Vienne entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, que le Traité de la quadruple-Alliance, fait à Londres le 2. d'Aouſt* 1718., *a été poſé pour baze immuable de leur paix. Comment donc pouvoir ſuppoſer, & donner même pour un fait averé, que par un autre Traité ſecret, ſigné le même jour, on ait établi des conditions, & pris des engagemens tout oppoſés?*

Cela ne peut s'avancer, ſans une inſulte, & une injure des plus énormes, faite

à

à la Majeſté des deux Puiſſances contractantes, qui ſont en droit d'en demander une réparation & une ſatisfaction éclatante, & convenable à l'atrocité de l'outrage, qui intereſſe également leur honneur, & la bonne foi que l'on doit toujours reſpecter parmi les Souverains. Mais ſi ceux qui veulent s'aider par de telles rétorſions controuvées, & ſe ſauver du blâme de leurs meſures précipitées & tumultuaires, croyent prévoir, que cette même conduite inſoutenable néceſſiteroit à la fin l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, de repouſſer la force par la force, & de ſe garantir, par tous les moyens que Dieu leur a mis en main, des maux dont on les menace, & des inſultes & aggreſſions dont on a actuellement uſé contr'eux, juſqu'à vouloir aſſocier même la Porte-Ottomane à ces deſſeins inouïs; ils ne devroient point au moins donner pour des faits déja arrivés, ce qu'ils ont ſujet de craindre de l'avenir d'une guerre, à laquelle ils auront forcé eux-mêmes ces deux Puiſſances, pour leur juſte défenſe.

Elles eſperent néanmoins encore de la bonté Divine, & de la ſageſſe des perſonnes moins prévenues & emportées, que l'on fera des réflexions plus mûres & plus ſérieuſes,

ſérieuſes, pour le rétabliſſement amiable de la tranquillité, & pour éviter à toute l'Europe, les maux ſuſcités par des motifs ſi frivoles & ſi inſubſiſtans, & qui ne peut tendre qu'à la deſtruction des Sujets, des Biens & du Commerce.

Leurs Majeſtés, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, ſouhaittent ardemment le bien de la paix, & de garder une fidélité exacte à tous les Traités qu'ils ont faits avec tous leurs Alliés. Mais comme le contract mutuel ne peut ſubſiſter, qu'auſſi long-tems qu'il n'eſt point enfreint par l'une ou l'autre partie; les maux de la rupture, s'il en arrive autrement, ne doivent être imputés qu'à ceux qui auront été les auteurs de ces infractions.

J'ai ordre exprès de l'Empereur, de vous écrire ceci en ſon nom, pour que vous ſoyez en état de détruire les fauſſetés & les calomnies, avec leſquelles on a chargé les hauts contractans du Traité de Vienne, dont le but n'a été que de faire leur paix, ſans lézion de perſonne.

Je ſuis &c.

Malgré le ſoin que prenoit le Comte de Zinzendorf, pour juſtifier la Cour de Vienne, d'avoir, de concert avec l'Eſpagne

pagne, formé le projet d'exciter une révolution en Angleterre; la Nation Angloiſe, à qui l'on vouloit perſuader que ce projet faiſoit un des Articles du Traité ſecret, conclu entre ces deux Puiſſances, auroit toujours pu reſter dans cette opinion, tant que ce Traité auroit reſté caché. Afin donc de montrer à cette Nation, qu'on cherchoit à lui en impoſer, & que tout ce que Sa Majeſt. Brit., ou ſes Miniſtres, débitoient ſur cet article, étoit de pures illuſions, on fit imprimer ce Traité * à Vienne: la candeur Allemande ayant enfin prévalu dans cette occaſion, ſur tous les artifices qu'on avoit employés pour le diſſimuler, depuis que le Duc de Ripperda avoit eu l'imprudence de le faire connoître.

Les ordres de l'Empereur au Sr. Palm, de préſenter le Mémoire que le Comte de Zinzendorf lui avoit envoyé, étoient ſi précis, que quoique ce Miniſtre prévît bien, que Sa Majeſté Brit. ſeroit vivement offenſée des expreſſions qu'il contenoit, il n'oſa prendre ſur lui de faire

* On le trouvera à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* N°. *XIV.*

faire ſur ce ſujet quelques repréſentations à ſa Cour. Il ſavoit qu'elle étoit auſſi peu diſpoſée qu'accoutumée, à changer facilement de ſtile, quand elle croyoit la Majeſté du Chef de l'Empire bleſſée. Il ſe conforma donc à ce qui lui étoit preſcrit, en préſentant le 13. Mars au Roi d'Angleterre, le Mémoire ſuivant écrit en latin.

SIRE,

SA Majeſté Imp. & Cath. mon Maître, ayant été informée de la Harangue que Votre Majeſté a faite aux Etats de la Grande-Bretagne, préſentement aſſemblés en Parlement, y a vu avec la derniere ſurpriſe, que V. Maj. ait pû ſe laiſſer induire à y toucher certaines choſes, dont les unes ſont ſiniſtrement interprétées; les autres très éloignées des intentions de Sa M. Imp. & C.; & que d'autres enfin (ce qui la touche bien plus ſenſiblement) quoique deſtituées de tout fondement, ayent pu être néanmoins, d'une maniere juſqu'à préſent inouïe, énoncées du Trône Royal à toute la Nation, comme des faits certains & indubitables: Car pour ce qui regarde la paix conclue à Vienne avec le Roi d'Eſpagne,

pagne, qui ne s'étonneroit pas au dernier point, de voir que la même paix, qui n'a d'autre baze & fondement, que la quadruple-Alliance de Londres, & les autres faites avec Votre Majesté, & pour l'obtention de laquelle Elle-même a travaillé, & soutenu, conjointément avec ses Alliés, une guerre si sanglante, si longue & si glorieuse, puisse néanmoins être maintenant alleguée par Votre Majesté, pour un juste motif de plainte, & que ses Ministres s'en soient fait un prétexte, dans toutes leurs négociations, en divers endroits du monde, au très-grand préjudice de l'Empereur, & de l'Empire, & de la tranquillité publique; & qu'enfin, la même paix ait pu être exposée, avec une si grande passion contre l'Empereur & le Roi d'Espagne, à la Nation Britannique, & taxée même de violation des Traités & de la foi publique?

Pour rendre cette paix plus odieuse, on s'est plaint aussi du Traité de Commerce fait avec l'Espagne, qui, quoiqu'il ne contienne que les avantages reciproques & legitimes des sujets de part & d'autre, conformes au droit des gens & aux coutumes des autres Nations amies, & qui d'ailleurs, tant par rapport à la situation des pays respectifs, que par la nature même

me du Commerce, ne peut cauſer aucun préjudice à la Nation Britannique, ni bleſſer en nul point, les Traités faits avec Elle : de ſorte que, pour peu qu'on veuille l'examiner avec un eſprit ſincere, & dégagé de tout deſſein d'exciter la Nation, on n'y trouvera aucun ſujet de le croire offenſif, ou préjudiciable aux intérêts d'une Nation, que Sa Maj. Imp. & Cath. aime & eſtime autant, que celle de la Grande-Bretagne, dont l'aſſiſtance & les glorieux exploits ne s'éfaceront jamais de ſa Mémoire.

L'autre point contenant des choſes deſtituées de fondement, concerne principalement cette Alliance imaginaire, qui, dans la Harangue, eſt appellée offenſive, & qu'on y ſuppoſe avoir été contractée contre Votre Majeſté, entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne : Suppoſition, dont l'inſubſiſtance ſe prouve, non ſeulement par la convention de ſe mutuo non offendendo, *offerte il y a peu de tems par Sa Majeſté Imp. & Cath., mais auſſi par le propre Traité d'Alliance & d'amitié, conclu avec la Couronne d'Eſpagne, & communiqué dans toute ſon étendue, quand il a été néceſſaire, à V. M. ; puiſqu'il ne contient pas une ſeule parole, d'où l'on puiſſe inferer*

ferer la moindre ombre ou apparence d'Alliance offenſive : ſur quoi on s'en remet au jugement de tout le monde.

L'autre partie de cette ſuppoſition, ajoute à la premiere certains articles ſecrets en faveur du Prétendant, dont Votre Majeſté aſſure avoir reçu des avis certains, & par leſquels on doit être convenu de l'élever au Trône de la Grande-Bretagne. En quelle vue, pour quel ſujet, & à quel deſſein ces avis, fondés ſur des faux bruits, ont-ils été expoſés à la Nation Britannique? C'eſt ce qui peut être facilement compris, non ſeulement de Sa Maj. Imp. & Cath., mais auſſi des perſonnes vulgaires. Cependant, comme la bonne foi, la dignité inviolable & l'honneur de ces grands Princes, ne ſouffrent pas que des aſſertions de cette nature, qui ne ſont appuyées ſur aucune vérité, ſoient néanmoins expoſées du Trône Royal à toute une Nation, & à tout le monde ; Sa M. Imp. & Cath. m'a expreſſément ordonné, de déclarer à Votre Majeſté, & à tout le Royaume, qu'Elle s'en trouve vivement offenſée ; & d'aſſurer ſur ſa parole Imperiale, qu'il n'y a nul article ſecret, nulle convention, qui contienne, ou qui puiſſe prouver quelque choſe de ſemblable.

Mais

Mais pour que les deſſeins ſecrets, & cachés ſous cette conduite juſqu'à préſent inouïe, ſoient mis dans un plus grand jour, on doit remarquer, qu'on a choiſi exprès le tems, auquel on traitoit à Paris des moyens d'accommoder amiablement les differens ſurvenus, auxquels Sa Maj. Imp. & Cath. n'a donné aucune occaſion : ce qui prouve aſſez, combien Sa Maj. Imp. & Cath. eſt portée au maintien de la paix, & combien Elle eſt religieuſement attachée à l'obſervation de ſes alliances.

Touchant ce qui eſt ajouté enſuite, du Siege de Gibraltar, *ſur lequel néanmoins on veut faire entendre qu'il y a d'autres deſſeins cachés, il paroit que les aggreſſions & hoſtilités, notoirement commiſes aux Indes & ailleurs contre le Roi d'Eſpagne, au mépris des Traités, auroient pu donner une juſte occaſion d'en former l'entrepriſe : & quant aux projets & aux engagemens de Sa Maj. Imp. & Cath. ſur ce point, la communication du Traité ſuſdit, ſuffit pour faire connoître ce qui en eſt.*

*Pour ce qui eſt du Commerce d'*Oſtende, *dont les juſtes raiſons, reconnues enfin par le Roi Cath., l'ont porté à vouloir le favoriſer, ſans y être obligé par aucun*

Traité; les moyens d'accommodement proposés à la Haye & ailleurs, & en dernier lieu à Paris, pour prévenir que cet innocent moyen, de subvenir & pourvoir à la sureté de la Barriere des Pays-Bas, ne devînt un obstacle à la conservation de l'amitié des voisins, sont suffisamment connus.

Tout ceci étant sans replique, la vérité offensée, l'honneur & la dignité de S. M. Imperiale & Cath., exigeoient, que l'on en fît une exposition publique à Votre Majesté, au Royaume de la Grande-Bretagne & à toute la terre; afin qu'on reconnût la justice avec laquelle Sa Maj. Imp. & Cath. demande la reparation qu'on lui doit, proportionnée à l'injure très-sensible qui lui a été faite par toutes ces imputations.

Un desaveu si éclattant, pour ne rien dire de plus, de tout ce que le Roi d'Angleterre avoit dit à son Parlement, donnoit trop d'avantage au parti qui étoit contraire à ce Monarque, dans cette Assemblée, dans le reste de la Nation, & même dans toute l'Europe, pour qu'il n'en fût point vivement offensé. Sa gloire étant donc interessée, à ne pas souffrir qu'on osât impunément, sous

ſous ſes yeux, exciter ſes ſujets à regarder comme des chimeres & des fauſſetés, les differens faits qu'il avoit avancés comme certains à ſon Parlement; il donna ordre à Milord TOWNSHEND, Secretaire d'Etat, d'écrire au Sr. INGLISH, aſſiſtant Maître des Cérémonies, la lettre ſuivante, pour faire ſortir de ſes Etats le Miniſtre qui avoit eu la témérité, non ſeulement de préſenter de ſemblables Ecrits à Sa Maj., mais encore de les répandre tout de ſuite dans le public.

MONSIEUR,

J'Ay ordre de Sa Maj. de vous faire ſavoir, que ſon intention eſt, qu'immédiatement après la reception de cette Lettre, vous vous tranſportiez chez Mr. Palm, *& que vous lui déclariez, que vous êtes envoyé par ordre exprès de Sa Majeſté, pour lui dire: que dans l'audience qu'il eut jeudi dernier du Roi, il avoit remis entre les mains de Sa Maj., un Mémoire très injurieux à l'honneur de Sa Majeſté, & à la dignité de ſa Couronne; dans lequel Mémoire il n'a eu aucun égard pour la vérité, & a manqué au*

reſpect qu'il doit à la perſonne ſacrée de Sa Majeſté; s'étant même oublié juſqu'au point, d'oſer affirmer, dans les termes les plus forts & les plus expreſſifs, que Sa Majeſté, dans ſa Harangue au Parlement, a avancé des fauſſetés manifeſtes; quoique dans le même tems, la Cour Imperiale ait ſu, & ait dû être convaincue, que le Roi n'a rien dit ſur ce ſujet, qui ne fût le plus exactement & le plus préciſément conforme à la pure vérité. Et comme ce Mémoire a été imprimé & diſperſé le matin ſuivant, avec une lettre du Comte de Zinzendorf *à lui Sr.* Palm, *encore plus inſolente & plus injurieuſe, s'il étoit poſſible; Sa Majeſté vous ordonne de lui déclarer, qu'elle ne le regarde plus comme Miniſtre public, & lui enjoint de ſe retirer inceſſamment de ce Royaume.*

Vous lui direz auſſi, que Sa Maj. informera l'Empereur en tems & lieu, des raiſons qu'Elle a eues d'en uſer ainſi.

TOWNSHEND.

Immé-

Immédiatement après que cette Lettre eut été ſignifiée au Miniſtre de l'Empereur, on dépêcha un Courier à Mr. de St. SAPHORIN, pour lui apprendre ce qui venoit de ſe paſſer; & afin que le reſſentiment du Roi d'Angleterre ne parut pas avec moins d'éclat à Vienne qu'à Londres, on ordonna à cet Envoyé, de déclarer publiquement, que c'étoit fort inutilement que les Miniſtres de l'Empereur prétendoient, pour cacher leur mauvaiſe foi, nier l'évidence des faits, que le Roi avoit avancés dans ſa Harangue au Parlement; puiſqu'il en avoit des preuves convaincantes: Que Sa Majeſté étoit d'ailleurs auſſi ſurpriſe que juſtement offenſée, que les mêmes Miniſtres euſſent la témérité, de lui attribuer le deſſein odieux, de vouloir allumer la guerre en Europe; pendant qu'Elle ne travailloit, de concert avec ſes Alliés, qu'à la conſervation de la paix, & en particulier à la tranquillité de l'Empire: Et qu'enfin, c'étoit bien plutôt à la Cour de Vienne, & à celle d'Eſpagne, qu'un ſemblable projet devoit être imputé; puiſque la premiere violoit manifeſtement le Traité de *Munſter*, par l'établiſſement de la Compagnie d'*Oſtende*; & la ſeconde

celui d'*Utrecht*, en affiégeant *Gibraltar*, & en attaquant ainſi ouvertement l'Angleterre.

La commiſſion qu'on donnoit à Mr. de St. Saphorin n'étoit pas moins délicate, que celle dont le Sr. Palm s'étoit acquitté : auſſi eut-elle la même fin. La Cour Imperiale, qui reſſentit vivement les expreſſions de ce Miniſtre, & le traitement fait au Sr. Palm à Londres, ordonna au Sr. Hundeshagen, Secretaire du Grand-Marêchal de la Cour, de ſe tranſporter chez l'Envoyé d'Angleterre, & de lui ſignifier le Decret ſuivant de la part de l'Empereur.

Sa Maj. Imp. & Cath. ayant appris, qu'on a fait ſavoir au Sr. Palm, *ſon Reſident à la Cour Britannique, qu'on ne le reconnoiſſoit plus comme Miniſtre public, & qu'il eût à ſortir du Royaume de la Grande-Bretagne, au lieu d'avoir fait connoître la maniere, dont on croyoit que l'injure faite à Sa Majeſté Imp. & Cath. dans la Harangue du Roi, pouvoit être reparée; & qu'il avoit été inſeré dans le billet de Milord* Towshend, *écrit au Sr.* Inglish, *aſſiſtant Maître des Cérémonies de la Cour Britannique, lequel avoit été enſuite rendu public, & dans lequel on ſoute-*

noit

noit avec une effronterie juſqu'à préſent inouïe, que les vérités inconteſtables, avancées au nom de Sa Maj. Imperiale & Cath., dans le Mémoire préſenté par le Sr. Palm, *& dans la lettre du Comte de* Zinzendorf, *étoient des fauſſetés : & oſant dire outre cela, avec une témérité ſans pareille, que le Mémoire préſenté par le dit Sr.* Palm, *& par la lettre que le dit Comte de* Zinzendorf *lui a écrite, étoient injurieuſes & inſolentes.*

Sa Maj. Imp. & Cath. ordonne au Grand Maréchal de la Cour, de faire ſavoir en ſon nom aux Miniſtres Britanniques, le Sr. de St. Saphorin, *le Sr. Baron de* Huldenberg †, *& le Sr.* Harriſſon ††, *qu'on ne les reconnoiſſoit plus comme tels, & de ſe retirer de cette Ville en deux jours de tems, & enſuite, auſſi-tôt que faire ſe pourra, de ſes Pays héréditaires de l'Empire.*

Les démentis reciproques que ſe donnoient publiquement les deux Cours de Vienne & de Londres, ſemblant annoncer une prochaine rupture entr'elles ; on ſe préparoit dans l'une & dans l'autre à la guerre. L'Empereur, qui avoit déja ordonné, que les Régimens qui étoient

† Envoyé Electoral d'Hanover.
†† Reſident d'Angleterre.

en Flandres fuſſent mis ſur l'ancien pied; ſavoir à deux mille .trois cens hommes, & qu'on les rendît inceſſamment complets, voulut de plus, que l'on augmentât de deux Eſcadrons les Regimens de Cavallerie qui étoient dans ces Provinces; qu'on y fît lire au Prône de chaque Paroiſſe, une défenſe à ſes Sujets de s'enroller dans les troupes étrangeres; & qu'on mît toutes les places des Pays-Bas, mais ſur tout le Port d'*Oſtende* †, en bon état de défenſe. Sa Majeſté Imperiale pourvût également à la ſureté de ſes autres Etats, en deſtinant differens Corps de troupes * pour s'y rendre, auſſi-bien que ſur le Rhin, où Elle prétendoit avoir une Armée conſiderable: & entre les Généraux qui devoient commander, on nommoit déja le Prince EUGENE de Savoye pour Général de l'Armée du Rhin, & le Comte *Guy* de STARENBERG pour remplir le même poſte en Italie.

L'atten-

† L'Archiducheſſe Gouvernante y envoya Mr. de BEAUFFE, Ingenieur-Général dans les Pays-Bas.

* On débita dans ce tems-là une liſte des troupes Imperiales, ſelon laquelle elles conſiſtoient en 92000. hommes d'Infanterie, 11484. Dragons, 19140. Cuiraſſiers, 1800. Huſſards, & 2000. Heiduques; outre 61536. hommes d'augmentation.

L'attention que l'Empereur donnoit à tout ce qui concernoit la guerre, ne ralentiſſoit point celle qu'il avoit, à faire réuſſir les négociations de ſes Miniſtres, ſoit dans l'Empire, ſoit dans le Nord; & ſurtout à perſuader, que les engagemens que le Roi de Pruſſe avoit pris avec lui, étoient ſur le point de produire leur effet. Sa Majeſté Imperiale étoit informée, que le ſoupçon qu'on avoit en France, en Angleterre & en Hollande, que ce Prince ſe détachoit peu à peu de la Ligue d'Hanover, inquiétoit fort ces differentes Puiſſances : & Elle cherchoit à le fortifier de plus en plus. Il s'en falloit pourtant bien, que les bruits que la Cour de Vienne faiſoit répandre ſur cet article fuſſent fondés. Les négociations du Comte de Kinsky à la Cour Palatine, d'où dépendoit le ſuccès de celles du Comte de Seckendorf, y devenoient chaque jour plus languiſſantes. Les Electeurs Eccléſiaſtiques, & pluſieurs autres Princes Catholiques d'Allemagne, repréſentoient de leur côté à la Cour de Vienne, que les intérêts de la Religion, & ceux du repos de l'Allemagne, ne pouvoient compâtir avec l'accroiſſement de puiſſance qu'on méditoit d'accorder au Roi de Pruſſe.

L'Empereur ne voyoit donc d'autre moyen, pour ſatisfaire ce Monarque, que celui de démembrer en ſa faveur quelque partie de la Sileſie, ou de ſes autres Etats héréditaires. Mais Sa M. Imp. avoit trop à cœur la Pragmatique Sanction, qu'Elle venoit d'établir depuis peu, pour y faire une ſemblable breche; & par conſéquent, l'eſperance de détacher le Roi de Pruſſe de la Ligue de Hanover, s'affoibliſſoit de plus en plus. Ce Prince, de ſon côté, s'appercevant, que ſuivant toute apparence, il ne recueilliroit d'autre avantage de ſes liaiſons avec la Cour de Vienne, que celui d'achever de ſe rendre ſuſpect à ſes Alliés; voulut prévenir qu'ils ne ſe déterminaſſent tout-à-fait à ſe détacher de lui les premiers: & pour profiter du reſte d'intelligence qu'il conſervoit encore avec eux, avant que la méfiance, & les ſoupçons qu'ils avoient de ſes deſſeins, ne l'éteigniſſent entierement; il fit aſſurer de nouveau les Miniſtres de France & de la Grande-Bretagne, qui reſidoient à ſa Cour, que ce qui ſe paſſoit entre l'Empereur & lui, regardoit ſeulement quelques intérêts particuliers, dont la diſcuſſion &

le

le reglement ne pouvoient cauſer aucun préjudice à ceux de leurs Maîtres; & que rien n'étoit plus mal fondé, que les deſſeins qu'on lui attribuoit, de vouloir ſe détacher de leur Alliance.

Ce Monarque chargea auſſi le Sieur MEINHERTZHAGEN, ſon Miniſtre à la Haye, de tenir le même langage aux Etats-Généraux: & afin de ne laiſſer aucun doute ſur ſes bonnes intentions, & ſur ſon deſir de conſerver la paix en Allemagne, il écrivit au Roi d'Angleterre la Lettre ſuivante en date du 8. Fevrier, qu'un Officier, nommé *Polentz*, lui porta.

MONSIEUR MON FRERE ET BEAU-PERE,

DAns la véritable envie que j'ai, de détourner une guerre dans l'Empire, & eſperant que V. M. ſera dans les mêmes ſentimens avec moi, & qu'Elle voudra contribuer en tout ce qui dépend d'Elle, pour préſerver notre chere Patrie d'un mal ſi funeſte dans les conjonctures préſentes, il m'eſt venu une penſée, que j'ai cru devoir communiquer à V. M., & la prier de m'en vouloir bien apprendre ſon ſentiment.

Je vois, MONSIEUR, *que tant du côté de Sa Maj. Imp., que de la part de V. M., on fait toutes ſortes de préparatifs pour une guerre; leſquels pourront l'allumer effectivement lorſque peut-être on y ſonge le moins, ſi on ne la prévient point à tems. Et comme ces ſortes de diſpoſitions ne viennent ſans doute que de l'opinion, que tant Sa Maj. Imp. que V. M. ſemblent avoir, comme ſi on avoit quelque deſſein de ſe vouloir réciproquement attaquer dans l'Empire, quoique l'on en ſoit dans le fonds fort éloigné de part & d'autre; il n'y auroit rien de meilleur, que ſi V. M. vouloit bien, par le louable zele pour le bien & le repos de l'Empire, dont Elle a juſqu'ici donné des preuves ſi éclatantes, déclarer, & me donner ſa parole Royale, qu'Elle n'a nulle intention de vouloir entreprendre une guerre offenſive, ni Elle-même, ni par les Puiſſances ſes Alliés, contre les Conſtitutions de l'Empire; contre les Provinces héréditaires que l'Empereur poſſede en Allemagne; & en particulier contre la Boheme & la Sileſie: auquel cas je tâcherai de porter auſſi Sa Maj. Imp., à faire une Déclaration pareille, pour les Provinces & E-*

tats

tats que Votre M. poſſede dans l'Empire. Tellement, que par ce moyen, nous pourrions peut-être éviter une colluſion & une rupture ouverte, entre l'Empereur & V. Maj.; au moins de ce côté ici. Ce qui ne tient d'autant plus à cœur, que ſi pareil malheur arrivoit, mes Etats & Provinces voiſines, & celles de Votre Maj., ne pouroient qu'en ſouffrir infiniment : ce que je dois ſouhaitter d'empêcher autant qu'il m'eſt humainement poſſible.

Votre Majeſté ſe ſouviendra des promeſſes, qu'Elle & moi nous ſommes données ſouvent, tant pour la conſervation de l'Empire, dont nous avons l'honneur d'être les premiers appuis, que pour la ſureté reciproque des Etats que nous y poſſedons : & ma préſente propoſition ne provenant que de ce principe, & ayant pour unique but, d'écarter par ce moyen la guerre & les troubles de ces quartiers : j'eſpere que V. M. ne la recevra auſſi que ſur ce pied-là ; qu'Elle y entrera favorablement ; & qu'Elle m'apprendra au plutôt ſa reſolution, dont je ferai le meilleur uſage que je pourrai pour la fin ſuſdite. On pourroit même, au cas que V. M. agrée ma bonne volonté & ſincere intention, ſonger à établir une garantie, capable de maintenir

tout

tout ce que je viens de proposer à Votre Maj., pour le repos de l'Empire & des Etats que nous y avons.

J'attends sur cela la réponse de V. M. avec impatience, &c.

Le dessein où paroissoit être le Roi de Prusse, de ménager tout à la fois la Cour de Vienne & les Alliés d'Hanover, quoique peut-être sincere, ne satisfit ni l'Empereur ni le Roi d'Angleterre. Le premier soupçonna Sa Maj. Prussienne de ne vouloir se rendre nécessaire aux deux partis, qu'afin de se conserver la liberté d'embrasser celui qui lui paroîtroit le plus avantageux. Le Roi de la Grande-Bretagne ne jugea gueres mieux des intentions de ce Prince. Il crut appercevoir que sous le spécieux titre de conciliateur, il cherchoit à entretenir, & à cacher ses liaisons avec la Cour de Vienne; & que c'étoit peut-être de concert avec l'Empereur, qu'en lui proposant de menager un accommodement, il se restreignoit à ne traiter qu'avec lui seul, sans faire aucune mention de la France & de la Hollande, qu'il savoit bien n'être pas moins interessées

reſſées que Sa Maj. Brit., à ce qui le pouvoit concerner.

Ces conſiderations, jointes à la méfiance qu'on avoit déja ſur le compte du Roi de Pruſſe, firent que le Roi d'Angleterre répondit * d'une maniere aſſez générale aux propoſitions qu'il faiſoit. L'offre de ſa médiation, ne lui attira que des remercimens; & les vues d'agrandiſſement dont il paroiſſoit occupé, & qui donnoient lieu à ſes relations ſecrettes avec la Cour de Vienne furent inutiles. Il étoit reſervé au Roi ſon fils, d'exécuter ce projet, & de remplir, à la fleur de ſon âge, l'Allemagne & toute l'Europe du bruit de ſes victoires, de ſes conquêtes, & de la moderation avec laquelle il en a arrêté le cours, en donnant la paix à ſes ennemis.

Le peu de ſuccès des négociations du Comte de KINSKY à la Cour Palatine, fut un nouveau motif pour l'Empereur, de preſſer le Corps Germanique de ſe déclarer en ſa faveur. Les Comtes de WURMBRANDT & de ZINZENDORF

* On trouvera cette Réponſe à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XV.*

ZENDORF, & le Baron de KIRCHNER, que Sa Maj. Imp. avoit envoyés auprès des Cercles & des autres Etats de l'Empire, redoubloient leurs efforts & leurs ſollicitations, pour déterminer ces divers Etats à prendre cette reſolution. Quelques-uns y étoient aſſez portés; & l'on ſe flattoit de vaincre la reſiſtance de ceux qui panchoient du côté de la neutralité. Mais la lenteur ordinaire des déliberations des membres du Corps Germanique, jointe au peu de fruit qui en reſulte ordinairement, paroiſſoit un contrepoids bien foible, aux forces que le Roi d'Angleterre aſſembloit dans ſes Etats d'Allemagne, & auxquelles ſe devoient joindre les troupes de Heſſe; ſans compter celles que le Roi de Pruſſe étoit obligé, par le Traité d'Hanover, de donner en cas de guerre.

Il eſt vrai que les Electeurs, qui avoient accédé au Traité de Vienne, promettoient de fournir à l'Empereur leur contingent, lequel, joint aux troupes Imperiales, pouvoit former une Armée conſiderable. Mais ces Princes avoient beſoin d'argent pour mettre les leurs en état d'entrer en Campagne; & les libe-

ralités

ralités de la Cour d'Eſpagne, ſur leſquelles on comptoit à Vienne, pour acquitter les ſubſides * que l'on s'étoit engagé de payer, s'affoibliſſoient chaque jour. Le Duc de BOURNONVILLE étoit arrivé à Vienne le 22. de Janvier, avec beaucoup d'éclat, beaucoup de projets & beaucoup de promeſſes: mais il fallut s'en tenir là, & attendre l'arrivée incertaine des Gallions.

Une ſituation ſi critique, qui ne préſentoit de tous côtés à la Cour de Vienne, que des obſtacles à la réuſſite de ſes deſſeins, ſembloit l'avertir, d'avoir pour les deux Rois de France & d'Angleterre plus de ménagemens qu'elle n'en témoignoit: mais peu accoutumée à fléchir, ou flattée peut-être par les eſperances que le Duc de Bournonville prodiguoit, elle redoubloit ſes inſtances auprès des Etats de l'Empire, pour les déterminer à ſe déclarer contre les Alliés; elle cherchoit auſſi avec toute l'ardeur poſſible à traverſer les négociations de ceux-ci dans le Nord.

Pour

* L'Empereur s'étoit engagé, de donner aux Electeurs de *Baviere*, *Palatin*, de *Cologne* & de *Treves* 600000. florins d'Allemagne par an, pendant deux ans, & 200000. au Duc de *Wolffenbuttel*.

Pour faire réuſſir le premier projet, on inſinuoit aux differentes Cours d'Allemagne, que la France, après avoir ſu mettre dans ſes intérêts les Rois d'Angleterre & de Pruſſe, vouloit profiter de cette occaſion, pour allumer une guerre dans le ſein de l'Allemagne; qui, diviſant les membres de l'Empire d'avec leur chef, & les affoibliſſant les uns par les autres, ſervît à remplir les vues qu'elle avoit depuis le Miniſtere du Cardinal de Richelieu, de les mettre dans une entiere impuiſſance de lui reſiſter: Et pour achever de rendre cette Couronne odieuſe, auſſi-bien que l'Angleterre, on débitoit avec autant d'emphaſe que d'affectation, que ces deux Puiſſances, peu ſcrupuleuſes ſur les moyens qu'elles employoient pour arriver à leurs fins, ſollicitoient de concert la Porte Ottomane, à profiter de la conjoncture préſente, pour attaquer l'Empereur, & pour recouvrer les Etats qu'elle avoit perdus dans la derniere guerre. Enfin l'on concluoit, qu'il étoit du devoir de tout le Corps Germanique, de s'unir étroitement avec l'Empereur, & d'agir unanimément pour la cauſe commune, comme on avoit fait

en 1702., avec tant d'utilité & de gloire.

Mr. de CHAVIGNY, Miniſtre du Roi Très-Chrêt. à Ratisbonne, fut bientôt informé de tout ce qui s'y débitoit contre la France (car c'étoit principalement dans cette Ville, où ſe tient la Diete de l'Empire, que l'on affectoit de répandre les bruits que je viens de rapporter) : & comme il s'apperçût que ces bruits faiſoient impreſſion au deſavantage du Roi ſon Maître, & diſpoſoient inſenſiblement pluſieurs membres du Corps Germanique, à entrer dans les vues de la Cour de Vienne; il informa Sa Maj. Très-Chrêt. de la néceſſité qu'il y avoit, de diſſiper promptement les fauſſes préventions qu'on vouloit établir. Ce fut en conſéquence de cet avis, qu'il reçut ordre de préſenter la Déclaration ſuivante.

Le Miniſtre de France a reçu ordre du Roi ſon Maître; de déclarer à la Diete générale de l'Empire, que quoique Sa M. ait lieu de croire, que la droiture de ſes intentions pour le maintien de la paix, & en particulier pour la tranquillité du Corps Germanique, ſoit parfaitement connue;

nue ; Sa Maj. ayant appris néanmoins, qu'on affecte de rendre ſes deſſeins ſuſpects, Elle a jugé à propos d'en faire une déclaration préciſe & ſolemnelle, par ſon Miniſtre ſouſſigné à Ratisbonne, afin qu'ils ne fuſſent ignorés de perſonne, & pour diſſiper en même tems les allarmes qu'on a voulu exciter, ſur les préparatifs qui ſe font dans ſon Royaume, ainſi que dans pluſieurs Etats des Puiſſances ſes Alliés.

Tout le monde ſait les motifs, qui ont porté Sa Majeſté à conclurre des Traités avec d'autres Puiſſances ; & c'eſt un effet naturel de la prévoyance, que tout Prince doit avoir pour la ſureté de ſes Etats, lorſqu'il voit ſe former des nuages au dehors, capables d'en alterer le repos & la tranquillité. Mais Elle déclare aujourd'hui, comme elle l'a déja fait en pluſieurs autres occaſions, que ces Traités ſont purement défenſifs, & qu'ils ne tendent uniquement, qu'au maintien de la paix en Europe.

Il eſt vrai que dans un de ces Traités, Sa Maj. s'eſt rendue garante du 5. & 6. Article de celui de Munſter en faveur des Etats-Généraux : mais il eſt notoire, que la garantie de ces Articles ne regarde ni directement ni indirectement le Corps Germanique ;

manique ; & par conſéquent, il n'y a aucun intérêt.

Sa Maj. eſt donc perſuadée, que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, ne prendront aucune part à une querelle, qui leur eſt abſolument étrangere ; & Elle a bien voulu leur déclarer, comme Elle le déclare aujourd'hui, par ſon Miniſtre ſouſſigné à Ratisbonne : *qu'Elle eſt bien éloignée de ſonger à enfreindre le territoire de l'Allemagne : qu'Elle employera au contraire, quelque choſe qui puiſſe arriver, tous ſes ſoins, & toute ſon attention, à ce que le territoire de l'Allemagne, auſſi-bien que les droits, privileges & tranquillité du Corps Germanique, ne ſouffrent aucune atteinte. Sur laquelle aſſurance Elle deſire qu'on compte, comme ſur une parole Royale & inviolable : eſperant en même tems de l'équité du Corps Germanique, qu'il voudra bien répondre de ſon côté, à la pureté & à la droiture des intentions de Sa Maj., par les mêmes ſentimens & les mêmes diſpoſitions.*

Le Roi ayant appris auſſi, qu'on répand le bruit, que ſon Ambaſſadeur à la Porte ſollicite ſecrettement les Turcs, de prendre des reſolutions contraires au repos de l'Empire ; Sa Maj. déclare formellement, que

c'eſt

c'eſt une calomnie, & que ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople n'a fait, ni n'a eu ordre de faire, directement ni indirectement, aucune démarche ſemblable.

Sa Majeſté déclare enfin, par ſon Miniſtre à Ratisbonne, *qu'Elle obſervera fidelement les Traités de* Weſtphalie, *dont Elle eſt garante; & qu'Elle ſera toujours prête à en donner des aſſurances plus préciſes, à chacun de ceux qui pourront le deſirer, ſoit par rapport à leur intérêt perſonnel, ſoit pour l'intérêt commun de tout le Corps Germanique.*

Signé De CHAVIGNY.

Mr. de Chavigny remit cette Déclaration au Miniſtre chargé du Directoire * de Mayence, comme c'eſt l'uſage, pour qu'elle fût enſuite dictée aux trois Colleges de la Diete : mais il ne le put obtenir.

* Dans chaque College de l'Empire il y a un Préſident, qui a le titre de Directeur. Celui du College Electoral, & de toute la Diete, eſt *Mayence*, & en ſon abſence *Saxe* : celui du College des Princes eſt *Autriche*, qui alterne avec *Saltzbourg* : celui du College des Villes, eſt le principal Magiſtrat de la Ville Imperiale où la Diete eſt aſſemblée.

obtenir. Le Prince de FURSTENBERG, principal Commiſſaire de l'Empereur, à qui elle fut communiquée, s'oppoſa vivement à ſa dictature; prétendant qu'avant d'en venir là, il falloit être inſtruit des intentions de l'Empereur. Cette conduite étoit ſans doute irréguliere, & elle donnoit atteinte aux privileges du Corps Germanique: mais la longue habitude que la Cour de Vienne avoit ſû faire prendre à ce Corps, de condeſcendre à ſes volontés, prévalut ſur toutes les inſtances, & ſur toutes les repréſentations de Mr. de Chavigny.

Ce Miniſtre, qui, dès ce tems-là, commençoit à faire paroître les talens qu'on a reconnus depuis en lui, pour ménager les affaires les plus délicates, ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, profita au moins des conferences qu'il avoit avec pluſieurs Miniſtres de la Diete, pour les engager à faire attention, combien la conduite de celui de Mayence étoit partiale, & contraire aux droits du Corps Germanique; & qu'il paroiſſoit viſiblement, qu'aucun des Princes ou des Etats de ce Corps, & aucun Envoyé des Puiſſances étrangeres, ne

ne pourroit plus déſormais avoir la liberté, de faire la moindre propoſition à la Diete, qu'autant qu'il plairoit à la Cour Imperiale, de donner à cette Aſſemblée la permiſſion de l'écouter. Il ajouta, comme par maniere de réflexion, que cette Cour, en s'attribuant inſenſiblement une autorité ſi abſolue, viſoit à ſe rendre maîtreſſe de toutes les délibérations de la Diete; & par conſéquent, à mettre les Etats de l'Empire dans une entiere dépendance de ſes volontés: Que comme le Roi Très-Chrêt. ſe trouvoit, par le Traité de *Munſter*, plus intereſſé qu'aucun autre Monarque, à ſoutenir les droits & les privileges du Corps Germanique; Sa Maj. ſe croyoit obligée, de faire remarquer aux Princes & Etats qui le compoſoient, qu'il étoit de leur intérêt, de ne point ſubir la loi qu'on cherchoit depuis long-tems, à leur impoſer; en les aſſurant en même tems qu'Elle ſeroit toujours diſpoſée, à ſoutenir de tout ſon pouvoir leurs juſtes prétentions, & à leur faire connoître, combien Elle étoit éloignée de vouloir troubler leur tranquillité.

Ces differentes réflexions, que Mr. de Chavigny ſavoit placer à propos dans les converſations, s'inſinuoient d'autant plus facilement dans les eſprits, qu'ils ſe trouvoient alors fort diviſés dans cette Aſſemblée, par rapport aux griefs que les Catholiques & les Proteſtans prétendoient avoir les uns contre les autres; & elles contrebalançoient beaucoup, celles que les Miniſtres Imperiaux tâchoient de ſuggerer au deſavantage de la France. Les aſſurances réiterées que Mr. de Chavigny donnoit en toute occaſion, que le Roi ſon Maître ſouhaittoit très-ſincerement la continuation de la paix, ne manquoient point de paſſer promptement de Ratisbonne dans les differentes Cours de l'Empire, par les Miniſtres qu'elles avoient à la Diete. Il paroiſſoit qu'elles y étoient reçues avec plaiſir; & l'on répondoit avec froideur, à tous les ſoins que le Baron de KIRCHNER & le Comte de WURMBRAND ſe donnoient, le premier auprès du Cercle de *Suabe*, & l'autre auprès des Cercles du Haut & du Bas-Rhin, pour leur faire regarder ces témoignages de la bonne volonté de la France, comme des artifices que cette Couronne employoit,

dans la vue de les endormir, ou de les ſéduire.

On ne marquoit gueres plus d'ardeur dans differens autres Etats de l'Empire, à condeſcendre aux volontés de l'Empereur. Les Miniſtres qui y reſidoient, de ſa part, en rendant compte à ce Monarque, des démarches qu'ils faiſoient pour exécuter ſes ordres, attribuoient le peu de ſuccès qu'elles avoient, au grand ſoin que l'Angleterre & la France prenoient, de répandre dans toute l'Allemagne, qu'elles deſiroient ſincerement la paix; & de faire regarder par conſéquent, les bruits qui couroient ſur leur compte, comme deſtitués de toute vérité & répandus malicieuſement par leurs ennemis. Cette réflexion paroiſſant bien fondée, Sa Maj. Imp. jugea à propos, d'envoyer au Prince de FURSTENBERG, ſon principal Commiſſaire à la Diete, un Décret *, qui, confirmant tout ce que ſes Miniſtres avoient déclaré, au ſujet des pernicieux deſſeins des Alliés d'Hanover, ſervoit à faire connoître en même tems, les ſoins que ce Mo-

* On le trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XVI.*

Monarque s'étoit donnés, & toutes les démarches qu'il avoit faites, pour en prévenir les facheuſes ſuites.

Le Prince de Furſtenberg, qui avoit ſollicité la Cour Imp. d'envoyer cette Piece *, ne s'oppoſa plus quand il l'eut reçue, qu'on portât à la dictature, la Déclaration de la France, que Mr. de Chavigny avoit préſentée; & il fut facile de remarquer, qu'il n'avoit fait traîner ſi long-tems cette formalité, qu'afin de donner le tems à l'Empereur, de préparer l'Ecrit qui devoit contredire tout ce que cette Déclaration renfermoit.

La Cour de Vienne, peu contente de rendre les intentions de la France ſuſpectes au Corps Germanique, & de s'expliquer à cet égard avec vivacité dans le Décret, jugea à propos de pouſſer les choſes à de nouvelles extrêmités envers l'Angleterre: & pour ſoutenir à la face de tout l'Empire, ce qu'elle avoit avancé de la mauvaiſe foi de cette Couronne, elle fit répandre dans le même tems, le Décret dont je viens de parler, le Mémoire que Mr. *Palm* avoit préſenté

* Elle fut publiée à *Ratisbonne* le 17. Mars.

à Sa Maj. Brit., & la lettre que le Comte de Zinzendorf avoit écrite à ce ſujet.

Mr. le HEUP, Miniſtre du Roi d'Angleterre à Ratisbonne, & par conſéquent témoin de l'animoſité que manifeſtoient de ſemblables procedés, en paroiſſoit peu allarmé: & pour montrer dans cette Reſidence de la Diete, autant de fermeté à ſoutenir l'honneur du Roi ſon maître, qu'on en avoit fait voir à Londres & à Vienne, il préſenta à cette Aſſemblée, le lendemain du jour que le Décret Imperial avoit paru; une Déclaration † de ce Monarque, entierement conforme à celle du Roi Très-Chrêtien. Comme cette Déclaration s'inſcrivoit en faux contre ce que le Décret affectoit de reprocher aux Alliés d'Hanover, les Miniſtres Imperiaux furent autant piqués du ſtile de cette Piece, que de la circonſtance où Mr. Le Heup l'avoit préſentée: &, la regardant comme injurieuſe à l'Empereur, ils parvinrent, par leurs ſollicitations, leurs inſtances, & leurs menaces, à faire prendre la reſolution à la Diete, non ſeulement de ne point

† *Pieces Juſtificatives* N°. *XVII.*

point recevoir la Déclaration de Sa Maj. Britannique ; mais auſſi celle de la faire rendre au Sr. Le Heup, par le Secretaire de la Légation de Mayence. Et cela eût été exécuté ſur le champ, ſi le Miniſtre Anglois, qui s'attendoit au compliment, ou qui fut averti qu'on devoit le faire, n'eût feint d'aller à Augsbourg ; ſoit pour l'éviter, ſoit dans la vue de donner le tems aux Membres de la Diete, de changer de reſolution.

La précaution de l'Envoyé d'Angleterre devint très-inutile. Dès qu'on le ſut de retour, le Secretaire de la Légation de Mayence ſe tranſporta chez lui, pour exécuter les ordres qu'on lui avoit donnés. Le Sr. Le Heup, prévenu ſur ce qui alloit ſe paſſer, voulut s'épargner le déſagrément, d'eſſuyer perſonnellement le meſſage qu'on venoit lui faire. Il envoya ſon Secretaire ſur l'Eſcalier de la maiſon où il logeoit, attendre celui de la Légation de Mayence. Dès que celui-ci parut, le Secretaire du Sr. Le Heup lui lut tout haut un billet de ſon Maître, dont le contenu étoit : qu'étant bien informé du ſujet de ſa venue, & que la commiſſion dont il étoit chargé de lui rendre

la déclaration du Roi ſon Maître, ne pouvoit paſſer que pour une inſulte ; il vouloit lui épargner la peine de s'en acquitter, & la mortification de recevoir de la bouche de Mr. Le Heup, une réponſe qui ne pourroit que déplaire au Directoire de Mayence. Le Secretaire de la Légation, en faiſant toujours mine d'aller en avant, répondit à celui de Mr. le Heup, qu'il venoit exécuter les ordres de l'Empire, qui ne regardoient point en particulier le Directoire de Mayence. „ N'impor-„ te, repliqua l'autre, on n'a rien au-„ tre choſe à vous communiquer ; & „ il eſt très-inutile que vous avanciez „ davantage. " Après quoi il lui tourna le dos ; & ils ſe retirent de part & d'autre.

Auſſi-tôt que le rapport de la Scene qui venoit de ſe paſſer, & à laquelle vraiſemblablement on s'attendoit, eut été fait à la Diete, & que la Dictature l'eut rendu public, on ſignifia à Mr. Le Heup un ordre * de l'Empereur, de ſortir de Ratis-

* Ce Miniſtre reçut cet ordre le 13. Avril, tant de la part du département du Maréchal de

Ratisbonne en deux fois vingt-quatre heures, & en quinze jours des terres de l'Empire. Cette nouvelle marque de l'aigreur de la Cour Imperiale pour celle de Londres, acheva de confirmer le public dans l'opinion, qu'une prompte déclaration de guerre en ſeroit infailliblement la ſuite.

Dans le tems à peu près que tout ceci ſe paſſoit en Allemagne, & que le Parlement d'Angleterre, dans l'Adreſſe † que les deux Chambres préſenterent au Roi, traitoit le mémoire du Sr. Palm d'affront fait à Sa Maj. avec une inſolence outrée; il ſurvenoit en Italie des événemens, & il ſe faiſoit dans le Nord des intrigues, dont je crois devoir dire un mot, par le rapport que les uns & les autres avoient avec les diverſes affaires dont je parle dans ces Mémoires.

Peu de tems après la naiſſance de l'Infant *Dom Carlos*, à préſent Roi des deux

 Siciles,

de l'Empire, que par un Député de la Ville. Il partit le lendemain : & le jour d'après on publia dans Ratisbonne les deux Ecrits qui ſe trouveront à la fin de ce Volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XVIII.* & *XIX.*

† *Pieces Juſtificatives* N°. *XX.*

Siciles, la Reine d'Eſpagne †† ſa mere avoit travaillé à aſſurer à ce Prince la ſucceſſion des Duchés de *Parme* & de *Plaiſance*, dont elle ſe regardoit l'héritiere, auſſi bien que du Grand-Duché de *Toſcane*, ſur lequel elle prétendoit avoir des droits. Les vues de cette Princeſſe, qui tendoient à faire rentrer les Eſpa-

†† *Elizabeth Farneſe*, veuve du Roi PHILIPPE V.

** Le lundi 15. Mars 1723., le Pape Innocent XIII. parla avec beaucoup de force au Conſiſtoire, contre la demande faite à l'Empereur CHARLES VI. de l'inveſtiture de *Parme* & de *Plaiſance*, pour l'Infant *Dom* CARLOS: & Sa Sainteté fit lire enſuite les Brefs qu'Elle avoit écrits ſur ce ſujet, avec la proteſtation qu'Elle avoit réſolu de faire. Ce fut l'Abbé *Rotta*, Auditeur de Mr. *Maſcei* Nonce en France, qui fut chargé d'aller à *Cambray*, où le Congrès étoit alors aſſemblé, pour y proteſter au nom du Souverain Pontife, contre tout ce que cette Aſſemblée détermineroit ſur cet article au préjudice des droits du St. Siege. Cet Abbé, peu de jours après ſon arrivée en cette Ville, s'aquitta de ſa commiſſion, en exigeant du Magiſtrat, de recevoir l'Acte qu'il leur préſenta, & qu'ils enregiſtrerent, après la permiſſion qui leur en fut donnée par Mr. de *St. Conteſt*, alors Plenipotentiaire de France. On trouvera à la fin de ce Volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XXI.*

le

Eſpagnols en Italie, & à y établir une branche de la Maiſon de Bourbon, avoient d'abord trouvé bien des obſtacles à ſurmonter ; ſoit de la part de l'Empereur, qui craignoit les ſuites de cet établiſſement ; ſoit de celle du Pape, qui ſe croyoit en droit ** de diſpoſer des Duchés de Parme & de Plaiſance, com-

le Bref que le Pape adreſſa aux Electeurs, Princes & Evêques Catholiques d'Allemagne.

Quand le Cardinal *Spinola* remit aux Miniſtres des premiers, celui qui s'adreſſoit à leurs Maîtres, il les chargea de la part du Pape, de leur repréſenter le grand prejudice que ſouffroit le St. Siege, par l'approbation & le conſentement que la Diete de l'Empire avoit donné à l'Acte de l'inveſtiture, que l'Eſpagne, par l'entremiſe de la France, avoit demandée à l'Empereur pour les Etats de Parme & de Plaiſance : comme ſi Sa Maj. Imp. eut été le Seigneur direct des dits Etats, & qu'ils ne fuſſent pas au contraire un fief immédiat du St. Siege. Le même Cardinal ajouta, qu'il étoit bien vrai que l'Empereur n'avoit jamais prétendu, que les Etats de Parme & de Plaiſance relevaſſent de l'Empire ; mais que c'étoient les Puiſſances, qui vouloient que Sa Maj. Imperiale conſentît à ce que le Traité de la Quadruple Alliance avoit réglé, touchant la ſucceſſion des Etats de Parme & de Toſcane en faveur de l'Infant *Dom Carlos*, qui lui avoient ſuggeré cette idée, afin

me fiefs du St. Siege ; ſoit enfin de la part du Grand-Duc †, qui voyoit avec peine, qu'on lui déſignât pendant ſa vie un Succeſſeur, & qu'on lui ôtat ainſi la liberté de choiſir celui qui lui ſeroit le plus agréable. Mais enfin la Reine étoit parve-

afin de la convertir en moyen d'offrir à ce Monarque, & à l'Empire, une extenſion de leurs droits connus ſur les fiefs d'Italie : Que dans cette occaſion, l'Empereur, ébloui de cette offre, & de la flatteuſe eſperance d'augmenter ſes droits, avoit trop peu peſé le gain qu'il faiſoit en acquerrant un tel privilege, & ne l'avoit point aſſez balancé avec le dommage irréparable qu'il ſe faiſoit à lui-même, en donnant à l'Infant d'Eſpagne l'inveſtiture des fiefs de Parme & de Plaiſance ; & en conſentant, qu'une telle ſucceſſion tombât à un Prince de la Maiſon de Bourbon : Que ce manque de réflexion de la part de Sa Maj Imp., & l'appas ſéducteur d'un accroiſſement de domination, que lui avoient préſenté les Puiſſances de la Quadruple Alliance, l'avoit fait tomber dans un piege, qui ne lui avoit été tendu, que pour l'engager à faire, & à faire faire à l'Empire, un Acte également contraire à ſes propres intérêts, & à ceux du Corps Germanique ; lequel par conſéquent, il n'auroit jamais dû ſeconder par ſon approbation, & encore moins propoſer aux Princes de l'Empire, pour en obtenir un conſentement qui tournoit à ſon desavantage : Enfin, que Sa Sainteté, connoiſſant la

parvenue à faire régler cette ſucceſſion, conformément à ſes deſirs ; & le Traité de Vienne, Article VI., confirmoit ce que l'Article V. †† du Traité de la Quadruple Alliance avoit déja précédemment réglé.

Après

la difformité d'un tel Acte, & l'injure que l'on faiſoit au St. Siege, ſe trouvoit dans l'obligation de remplir ſon devoir de Paſteur, en recourant à l'Empereur, & à tous les Princes de l'Empire, par les Brefs qu'Elle leur adreſſoit; afin que faiſant de ſérieuſes réflexions ſur le tort qu'on faiſoit au Patrimoine de St. Pierre, il fût renoncé au droit prétendu de la ſuſdite inveſtiture, qui appartenoit uniquement à Sa Sainteté.

BENOIT XIII. Succeſſeur de ce Pape, s'expliqua comme lui, dans un Bref qu'il adreſſa aux Nonces après la ſignature du Traité de Vienne. CLEMENT XII. a fait les mêmes plaintes, & auſſi inutilement.

† On trouvera dans les *Pieces Juſtificatives* N°. *XXII.*, le Mémoire que le Sr. *Vincent* PUCCI, Secretaire du Grand-Duc CÔME III, & chargé des affaires de ce Prince à *Londres*, préſenta au Roi d'Angleterre GEORGE I.; & qui fut communiqué aux Cours de Vienne & de France. On a fait ſuivre à ce Mémoire, (dans les mêmes *Pieces Juſtificat.* N°. *XXIII. XXIV.* & *XXV.*) certains Ecrits, qui furent publiés en même tems, pour attaquer ou pour défendre la Souveraineté, & l'indépendance de la *Toſcane.*

†† *Pieces Juſtificatives* N°. *XXVI.*

Après tant de précautions & d'aſſurances, il ſembloit qu'il n'y avoit plus qu'à attendre la fin de la vie des deux Souverains, dont l'Infant devoit être l'héritier, pour qu'il devînt paiſible poſſeſſeur de leurs Etats : mais les Décrets de la Divine Providence ne s'accordent pas toujours avec les meſures que la prudence humaine fait prendre. *François* FARNESE *, Duc de *Parme*, Oncle ** & Beaupere de la Reine d'Eſpagne, étant mort preſque ſubitement la nuit du 25. au 26. Fevrier ; *Antoine* FARNESE ſon frere, qui pouvoit ſe marier, & eſperer d'avoir des enfans, devint ſon héritier. Ce changement de Souverain dans le petit Etat de Parme, en cauſoit un grand dans

* La Maiſon *Farneſe* eſt originaire d'*Orvieto*, petite Ville de l'Etat de l'Egliſe. Celui qui lui a donné ſon premier éclat, fut le Cardinal *Alexandre* FARNESE, qui devint Pape en 1534, ſous le nom de PAUL III. Car ayant eu des enfans naturels, avant d'être parvenu aux Dignités Eccléſiaſtiques, & l'amour paternel prévalant dans ſon cœur, ſur la ſalutaire confuſion qu'il devoit avoir de ſes foibleſſes ; il profita de ſon élevation au Souverain Pontificat, pour procurer de grands établiſſemens à ſon fils *Pierre Louis*, à qui il donna d'abord les Duchés de *Caſtro* & de *Camerino*, & enſuite ceux

dans les projets de la Reine d'Eſpagne, pour l'établiſſement de l'Infant Dom Carlos, & pouvoit rendre leur exécution auſſi éloignée qu'incertaine.

La Cour de Vienne, qui regardoit ſon union avec l'Eſpagne, comme fort paſſagere, & qui d'ailleurs redoutoit l'ambition de la Reine, eut une ſecrette & vive joye de la mort du Duc de Parme. C'étoit avec une extrême repugnance, que l'Empereur avoit conſenti que ſes Etats d'Italie, euſſent un voiſin auſſi dangereux que l'Infant d'Eſpagne : & par conſéquent, il étoit bien doux pour lui, que ſans donner à Leurs Majeſtés Cath. aucun ſujet légitime de ſe plaindre, les Etats de Parme & de Plaiſance reſtaſſent dans

ceux de *Parme* & de *Plaiſance*. Ce nouveau Souverain ayant été aſſaſſiné par quatre des principaux du pays, ſon fils *Octave* lui ſuccéda. Celui-ci ſe maintint dans la poſſeſſion des Etats de ſon pere, par la protection de l'Empereur CHARLES-QUINT, dont il épouſa la fille naturelle, nommée *Marguerite d'Autriche*. Depuis *Pierre Louis*, juſqu'au Duc *Antoine Farneſe*, dernier de cette Maiſon, on compte *neuf* Ducs de Parme, pendant un peu moins de deux cent ans.

** Il avoit épouſé *Dorothée* de *Neubourg*, veuve d'*Odoard Farneſe* ſon frere, dont elle avoit eu la Reine d'Eſpagne.

dans la Maiſon Farneſe, de laquelle il n'avoit rien à craindre. Outre cela, on ſavoit à Vienne, auſſi bien qu'à Madrid, que pluſieurs Princes d'Italie, & entr'autres la République de Veniſe, dont les intérêts avoient été aſſez négligés par l'Empereur dans le Traité de *Paſſarowitz*, n'étoient point fâchés de voir s'élever une Puiſſance au milieu d'eux, capable de contrebalancer § celle d'un ſi grand Monarque, & obligée d'ailleurs à les ſoutenir & à les ménager. L'Empereur inſtruit de cette diſpoſition, craignoit que la Reine d'Eſpagne ne s'en ſervît pour l'exécution de ſes vaſtes projets; & il s'eſtimoit

§ C'eſt le prétexte que le Comte de STANHOPE, Secretaire d'Etat à *Londres*, employa dans le Mémoire qu'il donna au Marquis de MONTELEON, qui y reſidoit en qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour juſtifier la Conquête de la Sicile par l'Empereur, & la ceſſion que le Roi VICTOR AMEDE'E fut obligé de lui faire de ce Royaume. Voici comme il s'expliquoit là-deſſus.

N'eſt-il pas plus avantageux à l'Italie même, dans le tems qu'elle ne peut pas recevoir des ſecours des autres Puiſſances, qui ne ſont pas en état de s'engager dans la guerre, que l'Empereur ait la Sicile, à condition qu'un Prince d'Eſpagne aura un établiſſement en Italie, qui

en

timoit heureux, que dans une conjoncture, où il étoit obligé d'avoir de grands ménagemens pour l'Eſpagne, la mort du Duc de Parme le tirât d'embarras.

Quelque perſuadées que paruſſent être Leurs Maj. Cath. de l'amitié de l'Empereur, Elles ne ſe flattoient pas qu'il fût fort ſenſible au contretems qu'éprouvoient leurs deſſeins, par la mort du Duc de Parme. Mais Elles diſſimuloient prudemment leurs ſentimens; & ſe bornant à veiller ſur ce qui ſe paſſeroit en Italie, Elles ſe flattoient avec quelque fondement, que ſi le Prince Antoine ſe déterminoit à ſe marier, il mourroit comme ſon frere, ſans laiſſer aucune poſtérité.

en ſeparera ſes Etats; que d'avoir laiſſé à l'Empereur la liberté, de l'attaquer par les armes, & d'avoir expoſé toute l'Italie à être ſubjuguée. Ce n'eſt point dépouiller le Grand-Duc & le Duc de Parme de leurs Etats, que de faire des diſpoſitions qu'ils auroient voulu faire eux-mêmes, en ſuivant leurs inclinations & celles de leurs peuples; qui aſſurent leur repos & celui de leurs ſujets pendant leur vie, & prévienent les troubles qui pourroient arriver après leur mort au ſujet de leurs ſucceſſions, ſi elles ne ſe trouvoient point fixées par une convention faite avec l'Empereur, (qui prétendroit avoir droit de diſpoſer, & peut-être de s'emparer de ces Etats), & qui eſt garantie par les principales Puiſſances de l'Europe.

Pendant que les Cours de Vienne & de Madrid obſervoient, avec autant de méfiance que d'attention, les differentes meſures que la mort du Duc de Parme les engageoit à prendre ; elles réuniſſoient leurs efforts pour mettre la Suede dans leurs intérêts. Les Etats de cette Monarchie s'étoient aſſemblés le 21. Septembre 1726. Depuis leur premiere ſéance, le Comte de FREYTAG, le Prince DOLGOROUKI, & le Baron de REICHEL*, joints aux partiſans du Duc d'Holſtein, déployoient toute leur habilité pour ſe les rendre favorables ; & Stockholm étoit rempli de cabales, de brigues & d'intrigues.

Quelque généreuſe & fidele que ſoit une Nation, l'ambition, le mécontentement, & le deſir de la vengeance qui en eſt la ſuite ; font ſouvent trouver dans les Cours, des eſprits remuans & inquiets, qui croyent qu'un changement de Gouvernement les fera parvenir à une brillante fortune. C'en eſt aſſez pour qu'ils le deſirent ; & que dans la vue de l'avancer, ils cherchent à groſſir leur parti par ce nombre d'hommes

* Miniſtre du Duc d'*Holſtein.*

mes inutiles, auſſi à charge à eux-mêmes qu'à l'Etat, dont le caractere melancolique, ou malin, les porte ſouvent à cenſurer tout & à ne ſavoir remedier à rien *.

Telles étoient les diſpoſitions qu'on croyoit appercevoir dans pluſieurs membres des Etats de la Suede. Les Miniſtres de l'Empereur & de l'Imperatrice CATHERINE en étoient d'autant plus ſatisfaits, qu'elles quadroient à merveille avec les vues qu'ils avoient, de rendre le parti du Duc d'*Holſtein* ſuperieur à celui de la Cour; & même de placer ce Prince ſur le trône de Suede. C'eſt ce qui ſe répandit à Madrid, quand le Comte de WANDERNATH y arriva.

Soit que le deſſein de ces Miniſtres réuſſit en tout, ou ſimplement en partie, la Suede tomboit toujours dans une entiere dépendance de la Ruſſie; & le Dannemarck ſe voyoit expoſé, à tout ce qu'une Puiſſance ſi formidable pouvoit entreprendre en faveur du Duc d'Holſtein. Ces deux avantages étoient ardemment deſirés par l'Imperatrice de Ruſſie: elles les regardoit comme un moyen

* *Homine imperito nunquam quidquam injuſtius; qui, niſi quod ipſe facit, nihil rectum putat.* Terent. Adelph. Act. I. Sc. 2.

moyen certain de s'assujettir tout le Nord.

Ce projet, tout grand qu'il parut, n'allarmoit point l'Empereur. Il étoit instruit, que l'Imperatrice Catherine avoit beaucoup d'ennemis secrets dans son Empire, & que le credit excessif du Prince MENZICOF en augmentoit chaque jour le nombre. Une pareille situation faisoit juger à Sa Majest. Imp., que cette Souveraine cultiveroit toujours avec soin son amitié; puisqu'elle lui étoit également nécessaire pour affermir son autorité, & pour ôter à ceux qui desiroient de placer sur le trône le jeune Grand-Prince *, un protecteur aussi puissant que l'Empereur.

Quelqu'assurée que parût à ce Monarque l'Alliance de la Russie, il n'en desiroit pas moins celle de la Suede, qui servoit effectivement à l'affermir. Il consideroit aussi, qu'en attirant cette Couronne dans son parti, il ôtoit aux Princes de la Ligue d'Hanover un nouvel Allié, & toute ascendant dans le Nord: sans compter encore, qu'on pouvoit

* Petit-fils de l'Empereur PIERRE le Grand, & neveu de l'Empereur CHARLES VI.

voit raiſonnablement ſe flatter, que la reſolution des Etats de Suede, influeroit beaucoup dans celle que l'Empereur ſollicitoit le Roi de Pruſſe de prendre, & dans les liaiſons du Landgrave de Heſſe avec l'Angleterre.

Des objets ſi intereſſants pour Sa M. Imp., l'engageoient à donner une attention particuliere à ce qui ſe paſſoit à Stockholm. L'Imperatrice Catherine n'y prenoit pas moins de part; & les Miniſtres de l'un & de l'autre, qui remarquoient à quel point l'acceſſion de la Suede au Traité de Vienne étoit deſirée, travailloient avec ardeur à la menager : leurs repreſentations & leurs inſtances ne produiſoient pas cependant tout l'effet qu'ils en attendoient. Les Etats écoutoient aſſez indifferemment les propoſitions des deux Cours de Vienne & de Petersbourg; & le choix qu'ils avoient fait du Comte de HORN pour leur Maréchal, n'annonçoit rien de favorable pour la Ligue de Vienne.

La Diete, vivement preſſée par les deux partis qui diviſoient l'Europe, de ſe déclarer en leur faveur, avoit ſuſpendu ſa reſolution, juſqu'à ce qu'elle eût vu comment tourneroient les affaires

res en Angleterre & en France ; & pour ſe donner le tems de faire cet examen, ſans montrer aucune partialité, elle avoit prétexté, de ne vouloir s'occuper dans le commencement, que de ce qui concernoit l'interieur du Royaume. Mais quand elle fut ſuffiſamment informée du zele & de l'unanimité qui regnoient dans le Parlement d'Angleterre, à ſoutenir les projets du Roi ; que la France, nonobſtant le changement de Miniſtere, & malgré toutes les tentatives des Cours de Vienne & de Madrid, pour la détacher de ſes alliés, perſiſtoit à être fidele ; & que la Hollande s'étoit jointe aux deux Couronnes : cette Aſſemblée commença alors à diſſimuler moins ſes ſentimens. Il étoit aiſé de remarquer, qu'ils la conduiſoient inſenſiblement, à donner la préference à la Ligue d'Hanover ; & qu'elle paroiſſoit perſuadée, que c'étoit des Puiſſances que cette Ligue réuniſſoit, que la Suede devoit attendre l'affermiſſement de ſon repos, & la tranquillité du Nord.

Quelque juſte que parût la réflexion, elle n'étoit pas la ſeule qui faiſoit pancher la Diete du côté des Alliés d'Hanover. Un motif caché, diſoit-on, influoit

fluoit bien autant dans ſes déliberations : c'étoit celui de montrer à la Cour de Vienne, qu'on ſe ſouvenoit en Suede de l'indifference, pour ne rien dire de plus, que l'Empereur avoit témoignée pour les intérèts de cette Monarchie, lorſqu'en 1719. l'Angleterre & la France l'avoient ſollicité, à entrer dans les projets qu'elles avoient formés, de faire recouvrer à la Suede la plus grande partie des Etats que la Ruſſie avoit conquis ſur elle. L'eſpece de froideur avec laquelle on recevoit à Stockholm les aſſurances réiterées de la bonne volonté de Sa Majeſté Imp., juſtifioit aſſez cette conjecture.

Monſieur POINTS & le Comte de BRANCAS CEREST, à qui de telles diſpoſitions étoient auſſi utiles qu'agréables, ne manquoient point de les entretenir. Les forces navales des Puiſſances maritimes, & les ſecours abondants en argent qu'elles & la France pouvoient donner, & que pluſieurs particuliers en Suede recevoient diſoit-on même actuellement, rendoient les inſinuations des deux Miniſtres extrêmement perſuaſives. Le Comte de FREYTAG, le Prince DOLGORUKI, & le Baron de REI-

CHEL, voyoient avec un ſenſible chagrin le progrès qu'elles faiſoient. Pour l'arrêter, les deux premiers employoient tout ce que leur habileté pouvoit leur faire imaginer. Ils n'avoient garde d'oublier les abondantes liberalités qu'on devoit attendre des Cours de Madrid & de Petersbourg. Ils les faiſoient entrer en ligne de compte, pour contrebalancer la généroſité des Alliés d'Hanover : mais malheureuſement celle-ci ſe manifeſtoit chaque jour, & on n'appercevoit que dans l'éloignement celle de ces deux Puiſſances. Ce point de vue, vis-à-vis de ce qui étoit préſent & réel, n'excitoit la curioſité de perſonne.

Pendant que les Miniſtres des deux Ligues de Vienne & d'Hanover, travailloient à l'envi à groſſir le nombre de leurs partiſans dans la Diete, les déliberations de cette Aſſemblée alloient toujours leur train ; & elles devenoient chaque jour plus favorables aux Alliés d'Hanover. Dans cette conjoncture critique, le Comte de Freytag, le Prince Dolgoruki, & le Baron de Reichel, qui vouloient, à quelque prix que ce fût, détourner la reſolution que les Etats étoient à la veille de prendre, eurent recours

recours à l'artifice pour parer le coup ; & après avoir bien réflechi & raiſonné entr'eux, ſur ce qui pouvoit le plus ou le moins contribuer à l'exécution de leur deſſein, ils s'en tinrent à celui de ſemer la diviſion dans la Diete, afin que ſe terminant ſans rien conclurre, on fût contraint d'en convoquer une autre, qu'ils ſe promettoient de faire entrer plus facilement dans leurs ſentimens.

Il ne s'agiſſoit plus que de touver quelqu'un, qui fût & qui voulût jetter la pomme de diſcorde; & ce fut ſur le Colonel STOBE' † ou STOBEUS qu'ils jetterent les yeux. Cet Officier, d'un caractere hardi & intriguant, flatté de la confiance que ces Miniſtres lui marquoient, & des eſperances de parvenir à une fortune brillante, dont ils ſavoient les accompagner, ſe livra entierement à eux. Sa bonne volonté leur paroiſſant ſincere, & leur objet étant d'empêcher que la Diete, qui devoit finir

† Dès l'année 1720., le Colonel STOBE' avoit propoſé aux Etats, d'aſſurer la ſucceſſion de la Couronne au Duc de *Holſtein*, en cas de mort du Roi & de la Reine ſans poſtérité : mais l'Aſſemblée renvoya alors l'examen de cette propoſition à une autre tems.

nir ſes ſéances le 12. de Janvier, ne fût prolongée ; ils engagerent le Colonel Stobé à combattre ce ſentiment, s'il s'élevoit dans l'Aſſemblée : & afin de le raſſurer contre les ſuites facheuſes que ſa complaiſance pouvoit lui attirer, ils lui promirent qu'il ſeroit ſoutenu par tous les partiſans du Duc d'Holſtein.

Le complot formé, & la queſtion de continuer la Diete ayant été effectivement agitée, le Colonel Stobé prit avec vivacité le parti contraire, & prétendit qu'on devoit plutôt demander la convocation d'une autre Aſſemblée ; puiſque les déliberations de celle-ci n'avoient produit aucun fruit avantageux à la patrie, ni contenté les differentes Puiſſances, qui ſollicitoient la Suede à entrer dans leur Alliance. Il ajouta, en finiſſant, certaines réflexions piquantes & injurieuſes, ſur la conduite du Comte de HORN, Maréchal de la Diete, & ſur les avantages que valoit apparemment à ce Seigneur, ſa partialité pour la France & pour l'Angleterre.

Le Colonel, en s'expliquant ſi librement, s'étoit flatté d'être ſoutenu, ſelon la promeſſe qui lui en avoit été faite, par les partiſans du Duc d'*Holſtein*, &

par

par les amis particuliers qu'il croyoit avoir gagné : mais il eut le chagrin de les voir garder le ſilence, & l'abandonner au reſſentiment que l'Aſſemblée marqua de la propoſition qu'il venoit de faire. Elle le fit éclatter, en obligeant Stobé à faire des excuſes au Comte de Horn, de tout ce qu'il avoit avancé d'injurieux ſur le compte de ce Seigneur. Au ſurplus, bien loin que l'avis qu'il avoit ouvert trouvât quelque faveur, celui que la Chambre des Nobles avança ſur le champ, qu'il étoit à propos de demander la prolongation de la Diete, fut unanimément ſuivi par les trois autres Etats : & le Roi l'ayant également approuvé, on publia le 22. Decembre, l'Ordonnance * qui étoit néceſſaire pour que la Diete ſubſiſtât.

Les Miniſtres de la Ligue de Vienne, fermement reſolus de s'oppoſer de toutes leurs forces, aux projets du Comte de Brancas Cereſt & de Mr. Points, ne ſe rebutterent pas pour ce mauvais ſuccès. Le Baron de REICHEL parut tout d'un coup ſur la ſcene, & dans la

* A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XXVII.*

vue de reveiller le zele du parti de ſon maître, pour enſuite le faire ſervir à ſes fins, il préſenta au Roi de Suede une Lettre † de ce Prince, & une autre adreſſée aux trois Etats, qu'il avoit gardée depuis le mois d'Aouſt, dans l'eſperance que ſi une nouvelle Diete s'aſſembloit, comme il s'en étoit flatté, elle ſeroit compoſée de ſujets, plus portés à faire attention à ce que contenoit cette lettre & à favoriſer la cauſe de ſon maître, que ne le paroiſſoient ceux de la préſente. Le Roi de Suede, déja au fait de ce qui ſe tramoit, fit remettre aux Etats ces deux Lettres, la ſienne ouverte & la leur cachettée; & cette Aſſemblée, touchée de cette nouvelle marque de la confiance de ſon Souverain, lut la Lettre qui s'adreſſoit à ce Monarque: mais elle lui renvoya toute cachettée celle qui lui étoit adreſſée, le ſuppliant d'en faire l'ouverture, & ſuivant ſon contenu, de la ſupprimer, ou de la communiquer au Comité ſecret, s'il le jugeoit à propos.

Une ſi parfaite intelligence entre les Etats & le Roi, laiſſoit peu d'eſperance aux

† Aux mêmes *Pieces Juſtif.* N°. *XXVIII.*

aux Miniſtres de la Ligue de Vienne de la traverſer. Comme ils ne pouvoient cependant ſe reſoudre à ſe départir de ce deſſein, le Prince DOLGORUKI voulut encore faire une tentative, en attendant que le Comte de Freytag pût, à ſon tour, mettre en mouvement quelques nouveaux reſſorts.

Ce Miniſtre Ruſſien étoit venu à Stockholm, chargé de pluſieurs projets, pour le ſuccès deſquels il falloit qu'il ſe conciliât l'amitié, & même la confiance de la Nation Suedoiſe. L'entrepriſe étoit difficile; & par les changemens de ſiſtême & de Gouvernement, ſurvenus en Suede depuis la mort de Charles XII., il y avoit bien des précautions à prendre, & des menagemens à garder. Le parti de la Cour, & celui du Duc d'Holſtein, s'obſervoient avec une égale méfiance; & leurs intérêts étoient trop oppoſés, pour pouvoir ſe réunir.

Ce Prince voyoit avec une ſenſible peine, ſes droits ſur la Couronne de Suede, non ſeulement oubliés en faveur de la Princeſſe *Ulrique Eleonore*, ſœur cadette de la Ducheſſe ſa mere, & même cette Couronne déferée à un

Prince étranger : mais encore, qu'on eut pouſſé à ſon égard l'indifference, pour ne pas dire l'injuſtice, juſqu'à promettre, par l'Article VI. du Traité de paix conclu * à Stockholm entre la Suede & le Dannemarck, de ne s'oppoſer directement ni indirectement, à ce qui ſeroit ſtipulé en faveur de Sa Maj. Danoiſe, par les Puiſſances ** médiatrices, au ſujet de ſon Duché de *Sleſwick*.

L'alliance & la protection de la Ruſſie, que le Duc d'Holſtein s'étoit procurée, ranimoient à la vérité ſes eſperances & celles de ſes partiſans : mais la ſuperiorité que prenoient chaque jour dans la Diete ceux des Alliés d'Hanover, qui étoient contraires à S. A. R., & que la Cour favoriſoit, les rendoit de plus en plus incertaines. Le Prince Dolgoruki le remarquoit avec peine : & comme ſa Cour lui avoit ſpecialement enjoint, de favoriſer en tout les intérêts

* Le 3. Juin 1720.

** L'Angleterre & la France. Les Actes de garantie de ces deux Couronnes en faveur du Roi de Dannemarck, pour le Duché de *Sleſwick*, ſont du 26. Juillet 1720. pour l'Angleterre, & du 18. Aouſt ſuivant pour la France.

rèts du Duc d'Holſtein, il ne ſongeoit qu'à préparer des événemens utiles à ce deſſein. L'inquiétude, les ſoupçons, & le peu de fidélité, qui paroiſſoient entre ce qu'on appelloit alors à Stockholm les Holſtenois, le tenoient fort en garde contre les conſeils qu'ils lui donnoient, ou les reſolutions qu'ils vouloient prendre : & quoique ſon intention fût bien, de faire uſage des intrigues de ce parti, pour introduire une méſintelligence dans les Etats de Suede, abſolument néceſſaire à ſes vues ; il ſe propoſoit cependant, de ſe conduire ſur cet article délicat, avec tant d'adreſſe & de diſſimulation, que le parti de la Cour, à qui il n'ignoroit point qu'il étoit très-ſuſpect, ne pût établir ſur aucune preuve l'opinion qu'il avoit de ſes projets. Pour cet effet, il les tenoit cachés avec une extrême attention ; & dans le même tems qu'il faiſoit naître à chaque inſtant quelque altercation dans la Diete, par le moyen des créatures qu'y avoit le Duc d'Holſtein, il affectoit de donner en public & en particulier, les aſſurances les plus fortes de l'étroite

 amitié,

amitié, que l'Imperattice ſa Souveraine vouloit entretenir, & même augmenter avec la Suede. A l'entendre parler il ſembloit n'être venu que pour cimenter cette union.

Le nombre de ceux qui, dans un Etat, ſont à portée de juger ſainement des diſcours & des déclarations d'un Miniſtre public, eſt toujours le plus petit; & cependant l'effet que les uns & les autres font ſur la multitude, eſt proportionné à l'avantage qu'elle s'imagine d'en retirer. Les Suedois avoient éprouvé, combien la guerre avec la Ruſſie leur étoit funeſte; & ils paroiſſoient perſuadés, que leur tranquillité dépendoit de la conſervation d'une ſincere union avec cette Puiſſance. Ce préjugé, qui paroiſſoit bien fondé, faiſoit conclurre au gros de la Nation Suedoiſe, que dès qu'on trouvoit dans les avances & les propoſitions du Prince Dolgoruki, les moyens d'aſſurer ſon repos, la prudence vouloit qu'on les admit. Celles des Alliés d'Hanover, incompatibles, diſoit-on, avec les autres, devoient, par cette raiſon, faire peu d'impreſ-

ſion

ſion *, & même être regardées, comme capables de rallumer une guerre en Suede, auſſi cruelle peut-être, que celle qui venoit de finir. On rappelloit d'ailleurs le ſouvenir de ce qu'avoit fait le Roi d'Angleterre après la bataille de *Pultowa*; lorſque profitant des malheurs & de la conſternation de la Suede, il s'étoit emparé des Duchés de *Bremen* & de *Vehrden*, dont il s'étoit enſuite aſſuré la poſſeſſion †, par la paix qu'il avoit conclue avec cette Couronne. L'amitié de ce Monarque paroiſſoit avoir été achettée un peu cher; & quoique celle de la Ruſſie n'eût pas été acquiſe à meilleur marché, le voiſinage & les ſecours, qu'on pouvoit facilement & promptement retirer de ſa bonne volonté, la faiſoit paroître plus importante que celle de l'Angleterre, & mériter la préference.

* On répandit dans ce tems-là pluſieurs Ecrits, pour ſoutenir ou combattre cette opinion. Dans le nombre des derniers fut une Lettre, qu'on trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XXIX.*, & dont les Ruſſiens firent arrêter la publication.

† L'Article III. du Traité de paix entre la

Les Partiſans du Duc d'Holſtein, répandus dans la Diete & dans les Provinces, ſoutenoient à merveille ces réflexions; & ils accuſoient le Roi de Suede, & la Reine, trop complaiſante pour ce Monarque, de vouloir ſacrifier l'intérêt de la Nation au leur particulier. Ils débitoient avec la même malignité, que Leurs Majeſtés Suedoiſes ne rejettoient l'Alliance de la Ruſſie, que parce que l'Imperatrice CATHERINE protégeoit le Duc d'Holſtein. On donnoit ſourdement à entendre, que les droits de S. A. R. ſur la Couronne de Suede, étoient l'unique cauſe de la froideur que l'on remarquoit, pour tout ce qui venoit de la Cour de Petersbourg; & de l'empreſſement au contraire, avec lequel on recevoit les promeſſes de celle de Londres.

L'atta-

la Suede & l'Electorat d'Hanover, fait à *Stockholm* le 20. Novembre 1719., renouvelle la ceſſion que cette Couronne avoit faite au Roi de la Grande-Bretagne le (11) 22. Juillet précédent, des Duchés de *Bremen* & de *Verden*, pour en jouir de la même maniere, que le Traité d'*Oſnabruck* les avoit accordés en 1648. à la Couronne de Suede.

L'attachement du feu Duc d'Holſtein pour la Suede, les malheurs que cet attachement lui avoit attirés, & le peu de reconnoiſſance qu'on en témoignoit à ſon fils, fourniſſoient encore ample matiere aux Holſtenois, d'exciter en faveur de ce Prince une compaſſion, qui dégéneroit en murmures. On cenſuroit les maximes & les vues du Gouvernement; on diſputoit, on s'échauffoit, on s'aigriſſoit dans la Diete; & on ne terminoit rien.

Le Prince Dolgoruki, témoin des Scenes qui ſe paſſoient, & qui mettoit en ſecret la plûpart des Acteurs en mouvement, croyant le moment venu, de profiter de l'agitation qu'on appercevoit dans les eſprits, prit la reſolution, pour pouſſer cette agitation à un point, qui mît autant de confuſion que d'allarme dans la Diete, d'exécuter le projet plein d'artifice qu'il avoit formé.

Dès que les eſpions, que le parti des Holſtenois lui fourniſſoit en grand nombre, l'eurent averti, qu'on écoutoit en Suede avec plaiſir, tout ce qu'il avoit ſû répandre, de l'intérêt

que

que l'Imperatrice de Ruſſie prenoit à la conſervation de la tranquillité, dont cette Couronne jouiſſoit ; & qu'on paroiſſoit deſirer, que les Etats répondiſſent avec reconnoiſſance à des ſentimens ſi favorables : il crut que plus il montreroit de délicateſſe ſur leur ſincerité, moins on pourroit ſe méfier de l'uſage qu'il méditoit d'en faire : & par un raffinement ſingulier de fineſſe & de ruſe, il fit répandre par les émiſſaires qu'il avoit dans Stockholm, certains bruits ſourds & confus, que pluſieurs membres de la Diete entroient, de concert avec la Ruſſie, dans un complot pernicieux ; qu'on conſpiroit contre Leurs Majeſtés Suedoiſes & qu'on commençoit même à voir une liſte des conjurés.

Un bruit ſur des matieres ſi importantes, parvint auſſi-tôt à l'Aſſemblée des Etats ; & ſelon ce qui ne manque jamais d'arriver en pareil cas, les ſoupçons, la méfiance, la confuſion & les allarmes s'emparerent ſi bien des eſprits, que la Diete paroiſſoit entierement livrée à la diſcorde & aux diſſenſions. Ce ſpectacle ne déplaiſoit point au Prince Dolgoruki : il s'applaudiſſoit

diſſoit d'avoir ſû le préparer, & en attendoit avec impatience le dénouement, qui devoit être la diſſolution de la Diete.

Pour pouſſer au reſte l'artifice auſſi loin qu'il pouvoit aller, & afin qu'il eût même tout le mérite de la bonne foi la plus entiere, il affecta d'être vivement offenſé, des bruits injurieux qu'on ſemoit dans le public contre l'Imperatrice de Ruſſie, en la mettant de part dans un projet ſi noir & ſi odieux : & ſe trouvant chez le Roi avec les autres Miniſtres étrangers, il demanda tout-à-coup une audience particuliere de Sa Majeſté. Elle lui fut accordée auſſi-tôt, ſans obſerver le cérémonial uſité en ſemblable cas. Quand il eut été introduit dans la chambre du lit de ce Monarque, il ſe plaignit amerement de la calomnie atroce qu'on oſoit répandre contre ſa Souveraine ; & avec un zele affecté, il remit encore ſur le tapis un détail vague & confus du complot odieux, dans lequel on faiſoit entrer la Ruſſie : demandant avec inſtance, qu'on travaillât à découvrir les auteurs de ſemblables

bles impoſtures, afin qu'ils fuſſent punis avec toute la rigueur que méritoit l'outrage qu'ils faiſoient à une ſi grande Princeſſe.

Le Roi ayant écouté cet Ambaſſadeur ſans l'interrompre, lui répondit avec un ſérieux qui paroiſſoit médité, qu'il étoit très éloigné d'avoir le moindre ſoupçon, que l'Imperatrice de Ruſſie eût aucune part dans la conſpiration contre ſa perſonne, dont il venoit de l'entretenir : qu'il recevoit avec reconnoiſſance, les aſſurances de la continuation de l'amitié de cette Princeſſe, & de ſa délicateſſe ſur ce qui concernoit les bruits qui couroient. „ Je „ les regarde, ajouta le Roi, comme „ deſtitués non ſeulement de fonde„ ment, mais même de toute vraiſem„ blance. On ne laiſſe pas de cher„ cher avec ſoin ceux qui les ont dé„ bités ; & vous pouvez être tran„ quille, ſur l'attention particuliere que „ j'aurai toujours, à ce qui intereſſe„ ra dans tout celà l'Imperatrice de „ Ruſſie".

Ce qu'on établit ſur la fauſſeté, eſt ſemblable aux batimens, qui, manquant

quant par les fondemens, s'écroulent tout-à-coup, ſans laiſſer d'autre ſuite de leur chute, que le bruit & le tourbillon de pouſſiere qu'elle cauſe. L'intrigue que le Prince Dolgoruki avoit ourdie avec tant d'art & de ſoin, eut le même ſort : elle remplit tout Stockholm pendant quelques jours d'indignation & d'effroi, & les Etats, qui étoient aſſemblés dans cette Capitale, de trouble & de diviſion ; mais comme ce qui avoit ſuſcité une ſi violente agitation, étoit un complot imaginaire, il eut tout le caractere de l'apparition d'un phantôme, je veux dire d'allarmer, & de diſparoître auſſi-tôt. La rumeur & l'inquiétude qu'il excita, furent l'unique avantage que le Prince Dolgoruki retira de l'avoir forgé ; & les Etats, dont cet Ambaſſadeur avoit cherché à rendre en partie la fidélité * ſuſpecte, apperçurent bien-tôt, par

* Les Etats témoignerent tant de ſenſibilité ſur cet Article, qu'ils délibererent de donner une récompenſe, à ceux qui découvriroient les perſonnes qui trempoient dans la conſpiration dont on parloit ; & le Comte de TESSIN propoſa dans la Chambre des Nobles,

par les ſoins & la prudence du Comte de Horn, & du Committé ſecret, que ce nouvel orage n'étoit formé que par les mêmes gens, qui vouloient, à quelque prix que ce fût, parvenir à faire diſſoudre infructueuſement la Diete. Ce projet, dont cette Aſſemblée remarqua qu'on ne ſe déſiſtoit point, renouvella l'ardeur qu'elle avoit, de mettre fin à ſes déliberations, par une reſolution qui affermît la tranquillité publique, & qui arrêtât le cours des cabales & des artifices, qu'on employoit avec ſi peu de retenue, & tant de mauvaiſe foi, pour la troubler.

Le Prince Dolgoruki, unique auteur de ce qui venoit de ſe paſſer, ne parut point déconcerté par le mauvais ſuccès de ſon entrepriſe; & pour mieux diſſimuler à cet égard ſes ſentimens, il témoigna autant de joye de ce que les bruits qu'on avoit ſemés n'avoient eu aucun fondement, qu'il avoit paru ſenſible à la part qu'ils donnoient à l'Imperatrice de Ruſſie, dans le complot odieux dont il s'étoit agi. Pour confirmer

bles, de fixer certe récompenſe à 5000 Riſdalers.

firmer même dans cette circonſtance, tout ce qu'il avoit dit précédemment des favorables diſpoſitions de cette Princeſſe pour la Suede, il demanda des Commiſſaires, afin de leur communiquer les propoſitions avantageuſes qu'il étoit chargé de faire; & on lui accorda ſur le champ ſa demande : mais comme c'étoient les mêmes qu'on avoit d'abord donnés aux Miniſtres de France & d'Angleterre, à l'exception du Comte *Eric* SPARRE, mort depuis, il parut peu content de ce choix ; & au lieu d'entrer en conference avec eux le jour dont il étoit convenu, il jugea à propos de prétexter une incommodité, qui ne l'empêcha pourtant pas de donner ce même jour-là un grand bal chez lui.

Pendant que le Prince Dolgoruki travailloit à produire de ſi grands changemens en Suede, le Comte de FREYTAG étoit reſté dans l'inaction : mais quand celui-ci vit, que les projets du premier n'avoient point répondu aux grandes eſperances que le parti de la Ligue de Vienne en avoit conçues, & qu'au contraire, les Etats s'occupoient

poient ſérieuſement, à conclurre promptement l'affaire de l'acceſſion au Traité d'Hanoyer ; il voulut auſſi entrer en lice, & prévenir un événement ſi facheux. Les ſuppoſitions ſur ce ſujet, & les terreurs paniques ſembloient avoir été épuiſées par l'Ambaſſadeur Ruſſien : cependant le Comte de Freytag employa encore cette reſſource ; & dans un Mémoire † qu'il préſenta au Roi, il s'aviſa d'inſinuer, que la ſuite de la reſolution qu'on vouloit prendre, d'entrer dans l'Alliance d'Hanover, ſeroit de procurer au Roi d'Angleterre, les moyens de placer un de ſes petit-fils ſur le Trône de Suede.

Un projet ſi hors de toute vraiſemblance, & l'avis officieux de celui qui le découvroit, exciterent plutôt la riſée que l'attention du Roi & des Etats de Suede. On connoiſſoit depuis longtems le * caractere du Comte de Freytag ;

† *Pieces Juſtificatives* N°. *XXX.*

* A l'occaſion d'un differend que le Comte de FREYTAG eut au mois de May 1722. avec le Baron de SCHWERIN, Général-Major dans les troupes de Suede, & pour lequel Sa Majeſté Suedoiſe lui promit avec bonté de lui procurer une entiere ſatisfaction,

tag ; & ſon zele pour les intérêts du Roi de Suede ne paroiſſoit pas moins nouveau que ſuſpect.

Auſſi ce Monarque & la Diete, bien loin de faire la moindre attention aux ſoupçons chimeriques que ce Miniſtre cherchoit à leur donner, ſe hâterent, pour faire ceſſer tant de cabales & de pueriles repréſentations, de tirer les deux partis de Vienne & d'Hanover de l'incertitude où ils étoient, en fixant les

tisfaction ; ce Miniſtre ſe laiſſa aller à dire un jour avec beaucoup de vivacité, devant pluſieurs perſonnes de conſidération, dans le Palais, & preſqu'au moment que le Roi venoit de lui parler, qu'il eſperoit qu'il ne prendroit pas envie au Baron de Schwerin de venir dans ſa maiſon ; mais que ſi cela arrivoit, il le feroit jetter par la fenêtre. Le Roi, qui entendit un diſcours ſi violent & ſi temeraire, ſe retournant vers le Comte de Freytag, lui dit : *Songez Monſieur, où vous êtes, & devant qui vous parlez* ; après quoi ce Prince écrivit à l'Empereur, (*Pieces Juſtificatives* N°. *XXXI.*) pour ſe plaindre du procedé de ce Miniſtre, en lui envoyant un détail de ce qui s'étoit paſſé. Il eut ordre là-deſſus de ſa Cour, d'aller reſider à *Coppenhague*, d'où il revint enſuite en Suede l'année ſuivante, Sa Maj. Suedoiſe ayant eu la bonté de lui pardonner.

les conditions dont ils prétendoient faire dépendre leur acceſſion à l'Alliance des Rois de France, d'Angleterre & de Pruſſe ; & il les firent communiquer aux Miniſtres de ces Princes.

Nous les rapporterons, auſſi-bien que les négociations du Comte de CAMILLI & du Lord GLENORCHI en Dannemarck pour le même ſujet, lorſlorſque nous aurons conduit notre narration juſqu'au tems, où les unes & les autres devinrent publiques. Il ſuffit quant à préſent, d'avoir mis le Lecteur en état de connoître ſommairement, ce qui ſe paſſoit en Allemagne & dans le Nord. Revenons, après la petite excurſion que nous y avons faite, à ce qui préparoit la reconciliation des deux Couronnes de France & d'Eſpagne, & le dénouement de toutes les intrigues, dont nous avons eu lieu de parler.

PIECES

PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME III.
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON.

N°. I. *pag.* 113. *de ce Tome* III.

EXTRAIT *des Inſtructions données à l'Amiral* HOSIER *en date du* 28. *Mars* 1726.

ELLES portoient en ſubſtance, de faire voile le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible, avec l'Eſcadre qu'il devoit avoir ſous ſes ordres, pour ſe rendre aux Indes Occidentales; & d'envoyer d'avance à la *Jamaïque* une Fregatte, pour avertir les Vaiſſeaux de S. M. Brit. qui y étoient, de venir le joindre où il jugeroit à propos: chargeant outre cela la dite Fregatte, de prendre toutes les informations poſſibles de la Flotille & des Gallions.

Qu'après qu'il ſeroit arrivé à *Carthagene*, il s'informeroit de ſon côté ſi les Gallions y étoient en tout ou en partie; & qu'au cas qu'ils y fuſſent, il devoit envoyer au Gouverneur de cette Place, pour lui déclarer, qu'il avoit ordre du Roi de ne commettre aucun acte d'hoſtilité, à moins qu'il n'y fût contraint, pour prendre les ſoins néceſſaires des intérêts & des effets appartenans en propre aux ſujets de Sa Maj., & de ceux auſſi de ſes Alliés qui étoient également intéreſſés dans la charge des Gallions & de la Flotille: d'aſſurer encore le Gouverneur Eſpagnol, qu'à moins

que les Effets des ſujets du Roi qui ſe trouvoient dans ſon Gouvernement, ou dans quelqu'autre endroit de la Domination d'Eſpagne, ne fuſſent actuellement ſaiſis, il avoit ordre de lui notifier, de même qu'à tous les autres Gouverneurs des differentes Colonies Eſpagnoles en Amerique, que pourvu qu'ils ne laiſſaſſent point ſortir de leurs Ports les Gallions ni la Flotille, ni aucune portion de leurs charges, il ne leur cauſeroit aucune peine, ni ne les moleſteroit en rien, ni qui que ce fût des ſujets du Roi Catholique; mais que s'ils refuſoient de ſe conformer à cette préſente déclaration, & qu'ils prétendiſſent au contraire laiſſer mettre en mer la Flotille ou les Gallions, ou les envoyer ailleurs, ou ſimplement quelque partie, il ſe ſerviroit de tous les moyens poſſibles pour s'aſſurer des Effets dont les dits Gallions ou la Flotille ſeroient chargées, ou les autres Vaiſſeaux, afin de prendre enſuite les meſures néceſſaires pour rendre juſtice à tous ceux qui y ſeroient intereſſés.

Que s'il trouvoit les Gallions ou la Flotille dans le Port de *Carthagene*, il n'avoit qu'à y reſter & bloquer ce Port, afin d'empécher qu'ils n'en puſſent ſortir juſqu'à nouvel ordre: mais au cas qu'il apprit que les Gallions ou la Flotille fuſſent allés de là à *Porto-bello* ou a la *Havane*, ou dans quelqu'autre Port des terres d'Eſpagne, il falloit qu'il les ſuivît & les y bloquât, faiſant aux Gouverneurs des Places cy-deſſus mentionnées, ou des autres où il pourroit aborder, la même déclaration qu'on venoit de lui preſcrire pour le Gouverneur de Carthagene.

Que

Que ſi nonobſtant cette amiable inſinuation faite aux Gouverneurs des Colonies Eſpagnoles, les Gallions ou la Flotille, ou quelques parties ou Vaiſſeaux ayant leur charge, ou ſimplement portion de cette charge, oſoient faire voile, il falloit qu'il les ſuivît avec toute ſon Eſcadre, ou les faire ſuivre par des détachemens convenables : & au cas que dans ſon voyage aux Indes Occidentales, ou autrement, il rencontrât en mer les dits Gallions, Flotille, ou Vaiſſeaux, il devoit faire tous ſes efforts pour s'en rendre maître, ou de leur charge, en déclarant de la maniere la plus forte au Commandant en chef Eſpagnol, que ſes ordres portoient de le conduire dans un Port de ſureté, & que le deſſein de S. M. Brit. étoit, de reſtituer à chacun ce qui lui appartiendroit ; & qu'au cas qu'il réuſsît à ſe mettre en poſſeſſion des Gallions, Flotille ou Vaiſſeaux, il les conduiroit dans quelque Port d'Angleterre, pour y être mis en ſureté juſqu'à nouvel ordre.

L'Amiral Hoſier devoit auſſi prendre tout le ſoin poſſible, qu'on ne détournât pas la moindre choſe des effets qui étoient ſur la Flotille & les Gallions, & tâcher d'avoir les factures de la charge de chaque Vaiſſeau, ſceller les dites factures, clouer les écoutilles & les portes des vaiſſeaux, inventoriſer les ballots, les caiſſes & les barrils en les diſtinguant par differens numeros, ſans les ouvrir, auſſi bien que les Effets dont il pourroit n'avoir point de factures, en diſtinguant ces derniers autant que faire ſe pourroit, pour en connoître les proprietaires à qui ils avoient été conſignés, & pour le compte de qui ils étoient

envoyés ; & qu'attendu que l'intention de S. M. Brit. étoit, de ne diſpoſer des charges & effets que conformément à la bonne foi, & ſelon les inſtructions qu'Elle lui donneroit dans la ſuite, il devoit ſuivre exactement les ordres qu'Elle lui donnoit, ſous peine d'encourir ſa diſgrace.

On ajoûtoit encore à cela, que comme le Roi avoit reçu des avis certains, que la Cour d'Eſpagne avoit tout nouvellement fait partir deux Vaiſſeaux de Guerre pour les Indes, ſous le prétexte d'y tranſporter le vif argent qui eſt néceſſaire pour le travail des mines, mais avec un ordre ſecret d'y charger l'or & l'argent que devoient porter les Gallions & la Flotille, & enſuite de faire voile auſſitôt pour revenir en Eſpagne ; il faloit que lui Amiral Hoſier tâchât, par toutes ſortes de moyens, de découvrir la route de ces deux Vaiſſeaux, & de ſe comporter enſuite à leur égard, s'il les rencontroit, & qu'ils tranſportaſſent effectivement les tréſors, de la même maniere qu'il avoit ordre de ſe comporter avec la Flotille ou les Gallions.

Que ſi, quand il ſeroit aux Indes, on lui apprenoit que la dite Flotille, les Gallions ou autres Vaiſſeaux chargés des tréſors fuſſent déja en chemin pour venir en Europe, ou que, malgré ſon attention à bloquer les Ports mentionnés, ils échappaſſent à ſa vigilance & miſſent à la voile, il devoit, en ce cas-là, laiſſer deux vaiſſeaux du 4, 5, ou 6e. Rang ſur la Côte de la *Jamaïque*, pour y protéger le Commerce, & ſe mettre enſuite auſſitôt à la pourſuite des Gallions ; & au cas qu'il ne pût s'en ſaiſir, ſe rendre le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible

ſible au Cap de *St. Vincent*, & envoyer en Angleterre une Fregatte pour avertir de ſa route vers le Cap : que s'il ne pouvoit découvrir ou étoient les Gallions, Flotille ou Vaiſſeaux, il devoit, quand il ſeroit arrivé ſur la Côte de Portugal, croiſer vers le Sud du Cap de *St. Vincent*, & y attendre les ordres que le Roi lui envoyeroit.

Outre cela on lui avoit donné un ordre poſitif, que ſi, pendant ſon ſéjour aux Indes, il apprenoit que les Eſpagnols euſſent ſaiſi les effets de la Comp. du Sud, ou quelques autres dans les Colonies Eſpagnoles appartenans aux ſujets du Roi, il devoit faire tout ſon poſſible pour les recouvrer, uſer de repréſailles, & protéger, en un mot, la dite Compagnie, ſes Agens & les autres Anglois qui commerceroient dans ces Mers.

Les ordres qu'on envoya à l'Amiral Hoſier le 20. de Septembre ſuivant, portoient, qu'il devoit ſe conduire envers la Flotille qu'on attendoit de *la Vera Cruz*, de la même maniere qu'on lui avoit preſcrit de faire envers les Gallions ; & ſurtout, de mettre tout en uſage pour arrêter les Gallions & l'argent dont ils ſeroient chargés, & de ne rien négliger, en un mot, pour empêcher que le tréſor ne paſſât en Eſpagne.

N°. II. *pag.* 128.

LETTRE *du Roi d'Eſpagne aux Etats Généraux.*

TRES CHERS ET GRANDS AMIS,

MR. De *Colſter* votre Ambaſſadeur m'a remis votre Lettre du 16. de Decembre, par laquelle vous me marquez, que l'intérêt que vous prenez à maintenir l'amitié & la bonne correſpondance avec moi, & le deſir que vous avez d'arrêter les ſuites fâcheuſes de la préſente guerre, vous ont porté à employer vos bons offices envers les Princes qui ont contracté la quadruple Alliance, pour obtenir un nouveau terme de trois mois, afin de me laiſſer dans la liberté d'admettre les conditions qui m'y ont été propòſées, à cauſe que le premier qui fut établi étoit déja expiré; mais que vous eſperiez de négocier un autre terme de trois mois à compter du jour de la date de votre Lettre: Et comme à cette occaſion vous m'exhortez à me conformer dans ce tems-là aux conditions de paix qui ſont déclarées dans la dite Alliance, je dois vous aſſurer de l'eſtime & de la reconnoiſſance avec laquelle je reçois cette nouvelle marque de votre amitié & bonnes intentions: Et comme je m'intereſſe également à la paix & à la tranquillité de l'Europe, malgré le grand ſacrifice que je devrai faire pour y réuſſir, & ſouhaittant auſ-

ſi

ſi de condeſcendre à vos perſuaſions & inſtances reïterées, j'ai conſenti d'adhérer au ſubſtantiel du dit Traité de la quadruple Alliance, avec quelques additions & conditions, dont vous ſerez informés par mon Ambaſſadeur le Marquis de *Beretti Landi*, qui a ordre de vous en rendre compte, afin que vous puiſſiez les communiquer aux Alliés intereſſés dans ce Traité. J'ai lieu d'eſperer de votre amitié, & de la ſincérité de vos deſirs pour le repos public, que vous écouterez favorablement mes propoſitions; que vous y ferez l'attention & les reflexions qu'elles méritent; & que vous continuerez d'employer vos bons offices, afin qu'elles ſoient acceptées & approuvées: non ſeulement parce qu'elles ſont juſtes & équitables; mais auſſi, parce qu'elles tendent à rendre plus ſolide & plus ferme la tranquillité qu'on va établir, & pour laquelle je ſuis l'unique qui ſacrifie & ſes intérêts & ſes droits. Sur quoi nous prions Dieu qu'il vous ait TRES CHERS ET GRANDS AMIS, en ſa ſainte garde.

à Madrid *le* 4. *Janvier* 1720.

Votre bien bon ami
PHILIPPE.
Joſeph de GRIMALDO.

N°. III. *pag.* 128.

CONDITIONS *auxquelles Sa M. Cath. offre d'accepter celles de la quadruple Alliance, propoſées par Mr. l'Abbé* LANDI, *Envoyé du Duc de* Parme *à* Paris.

1. QU'ON reſtituera toutes les Places conquiſes ſur l'Eſpagne pendant cette guerre, tant en Europe qu'en Amerique.

2. Qu'on tranſportera en toute ſureté en Eſpagne, les troupes du Roi qui ſont en Sicile, avec l'Artillerie, armes, munitions, &c.

3. Qu'on reſtituera tous les vaiſſeaux & galeres enlevés, ſpécialement ceux de la bataille du 11. Aouſt 1718. dans les mers de Sicile; de même que le vaiſſeau de l'Eſcadre du Sr. *Martinet*, qui, ayant été obligé de relâcher à Breſt, venant de l'Amerique, a été arrêté avec l'argent & la cargaiſon, qui appartenoient au Roi.

4. Que la ceſſion de la Sicile en faveur de la Maiſon d'Autriche, ſera couchée dans les mêmes termes, & avec les mêmes conditions que celle qui fut faite à Utrecht en faveur du Duc de Savoye; c'eſt à dire, qu'on ſtipulera le droit de reverſion en faveur de l'Eſpagne, au defaut de ligne maſculine.

5. Que Gibraltar & Port-Mahon ſeront reſtitués à l'Eſpagne.

6. Que

6. Que le Royaume de Sardaigne reſtera à l'Eſpagne.

7. Que les Places d'Orbitello & de Porto Ercole ſeront reſtitués à l'Eſpagne.

8. Que les ſucceſſions des Etats de Toſcane & de Parme en faveur du Prince Dom-Carlos & autres Enfans de la Reine d'Eſpagne, ſeront libres de toute inveſtiture Imperiale; qu'on y comprendra les femelles auſſi bien que les mâles; qu'on ne mettra d'autres garniſons dans les places des dits Etats que de troupes Eſpagnoles; & que le Prince Dom-Carlos paſſera en même tems à Florence, pour la ſatisfaction des peuples.

9. Qu'on doit ſolliciter la reſtitution de l'Etat de Caſtro & de Ronciglione, que poſſede preſentement le Pape au préjudice du Duc de Parme & de toute ſa Maiſon; puiſque par l'inveſtiture que le Pape PAUL III. donna lors de l'érection de ce Duché, les femelles ſont nommées après les mâles, & même les Enfans * naturels de la Maiſon Farneſe.

10. Que la Domination & le Commerce des Indes Occidentales doivent être réglés ſuivant les Traités qui ont été faits à Utrecht.

11. Que S. M. Cath. ſe reſerve d'expoſer par ſes Miniſtres au Congrès d'autres affaires, & qu'Elle nommera des Plénipotentiaires, dès qu'on ſera convenu du lieu du Congrès.

* *Ce Pape en accordant un pareil Privilege montroit bien qu'il ne connoiſſoit gueres la ſublime Sainteté de ſon état, bien oppoſée à favoriſer ainſi toute naiſſance illegitime.*

N°. IV. *pag.* 128.

CONVENTION *ſignée au Palais Royal entre les Miniſtres de l'Empereur, & des Rois de France, d'Angleterre & de Sardaigne.*

NOUS ſouſſignés Miniſtres de S. M. Imp. de S. M. T. Chret., de S. M. Brit., & de S. M. le Roi de Sardaigne, Déclarons au nom & de la part de nos Maîtres, que nous avons vu avec une extrême douleur, les propoſitions envoyées de Madrid le 4. de ce mois; parce qu'au lieu de s'approcher de la paix, comme on le devoit eſperer, elles tendent à renverſer entierement les conditions du Traité de Londres, qui doivent ſervir de baze immuable à la paix. Nous déclarons auſſi, que les ſuſdites Puiſſances ne peuvent admettre aucunes conditions qui puiſſent être contraires à celles du Traité de Londres, & qu'elles perſiſteront dans leurs engagemens & dans leur concert juſqu'à ce qu'elles ſoient exécutées : enſorte qu'elles procéderont auſſi, en vertu du même Traité, & de la convention faite nouvellement en Hollande, à nommer inceſſamment les Princes qui doivent ſucceder aux Etats de Toſcane & de Parme à l'excluſion du Prince d'Eſpagne, en cas que le Roi Catholique differât, au-de-là du terme ſtipulé, d'accepter les conditions du Traité de Londres. En foi

de

de quoi nous avons ſigné la préſente Déclaration.

A Paris ce 19. *Janvier* 1720.

N°. V. & VI. *pag.* 128.

LETTRES *de Mr. l'Abbé* DU BOIS, *depuis Cardinal & premier Miniſtre en France, à Mr. l'Abbé* LANDI, *& à Mr. le Marquis* SCOTTI, *Miniſtres du Duc de* Parme, *l'un à* Paris, *l'autre à* Madrid.

A Mr. l'Abbé Landi.

JE n'ai pas manqué MONSIEUR, de rendre compte à S. A. R. de ce que vous avez bien voulu me confier des intentions du Roi d'Eſpagne, ſur les moyens de parvenir à une paix. Elle a cru, que dans une circonſtance où les Puiſſances intereſſées ont ici des Miniſtres diſtingués, & particulierement dans ce tems que Milord *Stanhope*, qui a la principale confiance du Roi de la Grande Bretagne, ſe trouve à Paris, Elle devoit les faire appeller, pour déliberer avec eux ſur les propoſitions du Roi Catholique, qui lui ont été communiquées, & examiner, s'il ſeroit poſſible de les faire ſervir à l'avancement de la paix. Mais quelque deſir que S. A. R. ait de contribuer à un bien auſſi déſirable, Elle ſe voit encore privée de cette conſolation, &

Elle

Elle m'ordonne de vous marquer, Monſieur, que c'eſt avec une extrême douleur qu'Elle a vu, que les propoſitions du Roi d'Eſpagne, loin d'en faciliter les moyens, comme Elle eſperoit, tendent à renverſer entierement les conditions du Traité de Londres, qui doivent ſervir de baze à la paix, & dont il ne lui eſt pas poſſible de s'écarter : que c'eſt de cette maniere que les Miniſtres de l'Empereur, de la Grande Bretagne & du Roi de Sardaigne s'en ſont expliqués avec Elle, en lui déclarant au nom de leurs Maîtres, qu'ils ne pouvoient admettre aucune modification ſur ce qui regarde l'accompliſſement du Traité de Londres.

S. A. R. ne peut refuſer de concourir au nom du Roi avec ces mêmes Puiſſances pour y parvenir, & pour proceder, en vertu du même Traité, & de la convention faite en Hollande, à déſigner inceſſamment les Princes qui doivent ſuccéder aux Etats de Toſcane & de Parme à l'excluſion du Prince d'Eſpagne, en cas que le Roi Catholique differât au-de-là du terme ſtipulé à accepter les conditions du Traité de Londres.

Il ſeroit triſte, Monſieur, que cet engagement formât un nouvel obſtacle au rétabliſſement de la paix : mais ce ſeroit un malheur inévitable, ſi le Roi d'Eſpagne ne le prévenoit pas par une réſolution digne de ſa pieté, & conforme à ſes véritables intérêts. Et comme S. A. R. ne veut rien oublier, pour donner à un Prince dont Elle reſpecte les vertus, & auquel Elle eſt étroitement unie par les liens du ſang, de nouvelles marques de ſon attachement, Elle m'a ordonné de vous marquer, que vous ne pouvez repréſenter trop forte-

fortement tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire de ſa part, ni faire de trop vives inſtances pour engager le Roi d'Eſpagne à ne plus perdre un inſtant à prendre & à déclarer ſes réſolutions; parce que les avantages reſervés aux Princes ſes Enfans, fils de la Reine, en dépendent abſolument, & ſeroient pour toujours perdus, s'il apportoit le moindre retardement à accepter les conditions du Traité de Londres. Et pour donner à Mr. le Marquis *Scotti* & aux Miniſtres du Roi Catholique, tous les éclairciſſemens qu'ils peuvent ſouhaitter ſur les ſentimens des Puiſſances alliées, S. A. R. a cru, qu'Elle ne pouvoit rien faire de plus utile dans la conjoncture préſente, que de lui envoyer Mr. *Schaub*, attaché au Roi de la Grande Bretagne, qui a une parfaite connoiſſance de tout ce qui regarde le Traité de Londres, & des diſpoſitions préſentes de tous les Alliés, & en qui ils ont tous également confiance.

Je vous prie de marquer à Mr. *Scotti*, les bons motifs qui ont inſpiré cette vue à S. A. R., & de le prier d'en faire uſage, dans une occaſion auſſi importante & auſſi preſſante que celle-ci.

Je vous prie d'être perſuadé, MONSIEUR, que je ſuis, &c.

A Paris le 19. *Janvier* 1720.

A Mr. le Marquis Scotti.

S. A. R. déſire auſſi ardemment que vous, MONSIEUR, de voir le rétabliſſement d'une union parfaite entre les deux Couronnes; mais

mais on n'y peut parvenir que par la paix : & vous ſavez le chemin qui peut y conduire, puiſque vous êtes inſtruit des engagemens du Roi avec ſes Alliés, dont il n'eſt pas poſſible de s'écarter en aucun cas. Si S. M. Cath. veut bien avoir égard à cette ſituation, tout le reſte ſera facile. Il n'eſt pas poſſible de ménager une ſuſpenſion d'armes entre la France & l'Eſpagne, à l'excluſion des autres Puiſſances intereſſées dans la guerre; & il ſeroit inutile de la leur propoſer: tant parce qu'elle ſeroit contraire à la réſolution qu'elles ont priſe, de ne pas poſer les armes que le Traité de Londres ne ſoit accompli; que parce que l'on ne pourroit faire exécuter en même tems cette ſuſpenſion dans tous les lieux où la guerre a été portée.

Vous ſavez préſentement, que d'abord que S. A. R. a été informée, par l'Exprès que vous m'avez dépêché, des diſpoſitions du Roi d'Eſpagne à la paix, & qu'il ſouhaittoit que l'on ſuſpendit l'exécution des ordres donnés pour la démolition des fortifications de *Fontarabie*, Elle a envoyé, par le même Courier, l'ordre précis de ſurſeoir cette démolition; & certainement, du jour que ce Courier ſera arrivé à Fontarabie, toutes choſes ſeront demeurées dans l'état où elles ſe ſeront trouvées alors. Mais ſi les troupes du Roi Cath. font des entrepriſes, je ne puis pas vous répondre que l'on ne continue à détruire les fortifications de Fontarabie, auſſi bien que celles de *St. Sebaſtien.*

Je prends la précaution de vous en avertir, afin que S. M. Cath. ne puiſſe pas dire que l'on a manqué à ce qu'on lui a promis. Car

il

il n'eſt pas moins du droit de la guerre, de détruire les Fortereſſes que l'on a conquiſes, que de faire toute autre ſorte d'acte d'hoſtilité; & il ne ſeroit pas raiſonnable, de demander des ménagemens d'une part, dans le tems que l'on n'en garde point de l'autre.

Mais j'eſpere qu'une généreuſe & prompte réſolution du Roi d'Eſpagne pour la paix, fera ceſſer tous ces inconvéniens. C'eſt dans cette unique vue que S. A. R. a ſouhaitté que Mr. *Schaub* ſe rendît auprès de vous, pour vous repréſenter naturellement la ſituation des choſes, & vous donner lieu par là de juger des véritables & preſſans intérêts de Sa Maj. Catholique.

Mr. Schaub eſt un homme très ſincere, très bien intentionné, & très inſtruit de tout ce qui a été fait. En conſéquence il a une parfaite connoiſſance des diſpoſitions des Alliés. J'eſpere, MONSIEUR, que vous ferez uſage des éclairciſſemens qu'il peut vous donner, pour faire terminer promptement une affaire, dont le délai ne peut être que très préjudiciable à S. M. Cath.

Je vous avoue que je verrois comme vous avec une extrême douleur, perdre les ſeuls momens précieux qui reſtent, pour conſerver au Roi d'Eſpagne les avantages qui lui ont été reſervés.

Je vous ſupplie de croire, MONSIEUR, que je ſuis, &c.

N°. VIII.

N°. VII. *pag.* 163.

LETTRE *de Créance, préſentée par Mr. de* CHAVIGNI, *Ambaſſadeur de France à la Diete de* Ratisbonne.

TRES CHERS ET GRANDS AMIS.

COMME l'expérience a fait connoître dans tous les tems, combien l'union entre notre Couronne & le Corps Germanique peut contribuer au maintien de la tranquillité générale, dont la conſervation a été, depuis le commencement de notre Regne, le principal objet de nos ſoins & de nos démarches; Nous avons toujours déſiré d'avoir près de vous un Miniſtre, qui fût à portée de cimenter la bonne intelligence, ſi heureuſement établie entre Nous & le St. Empire, & de vous marquer en toutes occaſions, l'intérêt que nous prenons au bonheur & aux avantages du Corps Germanique : & quoique vous n'ayez pu douter en aucune maniere de nos ſentimens à cet égard, nous avons choiſi le Sr. de *Chavigni* pour ſe rendre à Ratisbonne en qualité de notre Miniſtre auprès de vous. Nous ſommes perſuadés, qu'étant auſſi bien inſtruit qu'il l'eſt de nos intentions, ſa conduite & ſes démarches ne pourront que vous être très agréables: & Nous ne doutons point, que vous n'ajoutiez une entiere créance à tout ce qu'il vous dira; ſurtout lorſqu'il vous aſſurera,

rera, qu'en toute occaſion nous ſerons diſpoſés à contribuer à la gloire & à la grandeur du Corps Germanique. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, *TRES CHERS ET GRANDS AMIS*, en ſa ſainte & digne garde.

A Fontainebleau *ce* 4. *Septembre* 1726.

LOUIS

& plus bas

FLEURIAU.

N°. VIII.

LETTRE *du Marquis de* POZZO-BUENO, *à Milord Duc de* NEWKASTLE, *du* 1. *Janvier* 1727.

MILORD,

LE Roi mon Maître, après avoir vu, & été pleinement informé du contenu de la lettre que Mr. *Stanhope* écrivit le 25. de Novembre à Mr. le Marquis *de la Paz*, a bien voulu m'ordonner d'y repondre en cette Cour, article par article, pour éviter toute ultérieure équivoque.

En m'acquittant donc des ordres de Sa Majeſté, j'aurai l'honneur de dire à Votre Excellence, que le Roi mon Maître ne peut pas comprendre la raiſon de la ſurpriſe de Sa Maj.

Maj. Britannique, que Mr. Stanhope exagere dans ſa lettre, lorſqu'on l'informa de celle de Mr. le Marquis *de la Paz* du 30. Septembre dernier : étant certain, que Sa Maj. Britannique ne pouvoit pas ignorer les ordres qu'Elle avoit donnés à l'Amiral *Hoſier*, lorſqu'Elle le fit partir avec une Eſcadre de vaiſſeaux de guerre pour les mers des Indes, en conſéquence deſquels on doit croire, que le dit Amiral a exercé les hoſtilités dont il s'agit, qui ſans doute ont précédé, & ſont anterieures aux plaintes que Mr. Stanhope fit, dans ſon Mémoire au Roi mon Maître, le 24. Decembre. De ſorte que Sa Maj. Britannique n'avoit aucun motif d'être ſurpriſe ; & qu'au contraire, Elle ne devoit pas s'attendre à autre choſe, ſi ce n'eſt que le Roi mon Maître ſe plaindroit hautement, & demanderoit ſatisfaction, d'une infraction de paix auſſi claire, & des hoſtilités auſſi manifeſtes, dès qu'il en auroit connoiſſance : particulierement ayant été pratiquées dans un tems, que Sa Maj. ſe repoſoit entierement ſur la bonne foi des Traités, qui ſubſiſtent avec l'Angleterre ; puiſque le Roi mon Maître n'avoit pas la moindre diſpoſition, ni donné aucun ordre à ſes Miniſtres & Commandans aux Indes, contraire aux Traités, pour la continuation du Commerce qui y eſt permis & accordé ; ni prévenu par des hoſtilités & des inſultes reciproques, à celles qui ont été pratiquées, & auxquelles on ne s'attendoit pas, de la part de la dite Eſcadre : comme cela eſt démontré très clairement, par la livraiſon amiable & volontaire du vaiſſeau de permiſſion, qu'on fit à *Porto-Bello* à l'Amiral *Hoſier*, quoiqu'à la rigueur

gueur ce vaiſſeau devoit avoir attendu, que les Gallions fiſſent voile pour l'Eſpagne.

Sur les plaintes qui avoient auſſi été précédemment expoſées, dans la repréſentation de Mr. Stanhope du 24. Septembre, & qu'on a propoſées comme une explication claire & diſtincte, des raiſons qui obligerent le Roi d'Angleterre à envoyer, & à faire paroître en differentes mers, des armemens ſi conſiderables; quoique Mr. le Marquis de la Paz avoit déja répondu pleinement, & démontré ſon inſuffiſance & peu de fondement: néanmoins j'ai ordre de ſatisfaire encore plus préciſément ſur ce point, dans l'étendue de la préſente réponſe, ſur les Articles rélatifs à ce ſujet.

En répondant au ſecond Article de la Lettre de Mr. Stanhope, je dois aſſurer, que le Roi mon Maître n'a rien plus à cœur, ni ne ſouhaitte rien davantage, que la paix & la tranquillité de ſes Etats & de toute l'Europe: & qu'en cette conſéquence, il accepteroit avec la ſatisfaction la plus accomplie, les proteſtations que Sa Maj. Britannique fait d'une ardeur ſincere, de conſerver la paix & la bonne intelligence avec la Couronne d'Eſpagne; s'il étoit poſſible de combiner des expreſſions ſi amiables, avec des inſultes & des hoſtilités commiſes en pleine paix.

Pour ce que dit Mr. Stanhope dans ſon troiſieme Article, des diſcours menaçans que peut avoir tenus le Duc de Ripperda, on ne peut nullement rendre reſponſable Sa Maj., de ce que le dit Duc (dont le génie prompt & violent eſt d'ailleurs ſi notoire) peut avoir dit dans la ferveur d'une converſation. Peut-être auſſi qu'il y a eu des gens aſſez mal-intentionnés

tionnés, qui y auront ajouté des choſes de leur propre invention. Mais à l'égard de ce qu'on déclara alors à Mr. Stanhope de vive voix & par écrit, que la bonne correſpondance & amitié avec l'Angleterre dépendoit abſolument de la prompte reſtitution de Gibraltar, je ne puis me diſpenſer de le confirmer de nouveau à V. Excellence par ordre du Roi mon Maître, comme une déclaration fondée en toute juſtice, inſiſtant ſur cette reſtitution, après que le Roi de la Grande Bretagne ſur ce point eût donné, comme il donna, une promeſſe poſitive. Outre qu'auſſi d'un autre côté, la conceſſion que Sa Maj. avoit faite précédemment de cette place, s'eſt trouvée annullée, à cauſe des infractions commiſes dans les conditions, avec leſquelles on promit que la Garniſon Angloiſe reſteroit dans la poſſeſſion de Gibraltar; puiſque contre toutes les proteſtations faites, elle a non ſeulement étendu les fortifications, en excédant les limites preſcrites & ſtipulées; mais qui pis eſt, que contre la teneur expreſſe & litterale des Traités, elle reçoit & admet les Juifs & les Maures, de la même maniere que les Eſpagnols & autres Nations, confondues & mélées contre notre ſainte Religion: ſans parler des fraudes & contrebandes qui s'y ſont, au grand préjudice des revenus de Sa Majeſté.

Mr. Stanhope dans le 4. Article de ſa lettre, parle encore de nouveau du Duc de Ripperda. Sur quoi je repete, que quoique Sa Maj. eût trouvé à propos, de recompenſer ce Miniſtre des emplois de Sa Royale confiance, lorſqu'il retourna de Vienne à Madrid, en vue d'une paix que le Roi mon Maître ſouhaittoit,

&

& qu'il avoit conclue à ſa ſatisfaction ; il n'eſt pas dit pour cela, que Sa Majeſté doive répondre de ſes diſcours, & des confidences vaines & étrangeres du même Duc, qui induiſirent enfin Sa Maj., non ſeulement à le dépoſer de ſes emplois, mais auſſi, à s'aſſurer de la perſonne d'un Miniſtre auſſi dangereux que coupable.

Quant au Duc de WARTHON, dénoté par l'Anonyme qui vient de Rome, c'eſt un fait notoire & conſtant, que le Roi mon Maître, par ſa religieuſe & ſcrupuleuſe délicateſſe, n'a jamais voulu admettre ce Seigneur, comme toute la Cour en eſt témoin ; & qu'il n'a rien voulu ſavoir du contenu de ſes Lettres de Créance, ni de ſes projets, avec leſquels on ſuppoſe que ce Duc fut dépéché, & envoyé de Rome à Madrid, ſans qu'on puiſſe tirer à conſéquence par aucune choſe, qu'il ait eu quelque converſation avec le Duc de Ripperda, par ce qui eſt déja dit du peu de reflexion que l'on y faiſoit : ſi toutefois c'eſt cela que Mr. Stanhope prétend donner à entendre, par les Miniſtres du Roi, avec leſquels le ſuſdit Duc de Warthon doit avoir traité & conferé. Sa Majeſté ignore de-même, ce que l'on veut inferer des vaiſſeaux Moſcovites, ſur leſquels Mr. Stanhope revient à la charge dans ſa Lettre ; ni quelle relation ils peuvent avoir eu avec les ennemis du Gouvernement de Sa Maj. Britannique : ne ſachant autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils entrerent & ſortirent des Ports d'Eſpagne, ſur le même pied que les vaiſſeaux marchands des autres Nations les fréquentent.

Il eſt très certain, que dans cet intervalle de tems, on équippa des vaiſſeaux de guerre, & fit marcher des troupes ſur les Côtes de *Biſcaye* & de *Galice*; parce que le Roi mon Maitre s'eſt trouvé obligé d'ordonner ces diſpoſitions, en conſéquence des avis ſûrs qu'il reçut, des armemens maritimes que l'on préparoit avec tant de diligence en Angleterre : n'étant pas naturel que Sa Maj. laiſſât ces Côtes, les plus voiſines de l'Angleterre, entierement découvertes, & les Chantiers de St. *Ander*, expoſés à être attaqués ou brulés une ſeconde fois.

Mr. Stanhope dans l'Article 5., continue les diſcours ſur la confidence que le Duc de Ripperda lui fit, comme auſſi à Mr. VANDERMEER Ambaſſadeur d'Hollande, d'une Alliance offenſive avec l'Empereur. Sur quoi je dois répondre, que quoique le Roi mon Maître ne ſe ſoit point expliqué ſur cette matiere, on a refuté néanmoins, & repouſſé d'abord la fauſſeté d'une telle déclaration de la part de la Cour Impériale, en aſſurant le Miniſtre Anglois à Vienne du contraire, & à la Cour même de Londres par le Miniſtre de l'Empereur, qui y réſide actuellement.

Au reſte, ſi le Roi mon Maître ne priva point d'abord le Duc de Ripperda de ſes employs, & s'il n'allegua pas la fauſſe déclaration d'un Traité ſecret & Alliance offenſive, pour une des cauſes de la diſgrace de ce Miniſtre, il eut de juſtes raiſons pour ne le point faire, dont Sa Maj. ne ſe croit pas obligée de donner connoiſſance au public.

Pour ce qui eſt de la Comp. d'Oſtende, dont la matiere eſt le contenu des Articles 6. 7 &

6. 7. & 8. de la Lettre de Mr. Stanhope, dans leſquels on aſſure, ſans donner aucune preuve, que la Navigation & le Commerce, que la dite Compagnie fait dans les Indes Orientales, ſont des infractions & violations des articles 5. & 6. du Traité de Munſter, & de pluſieurs autres qui ont ſuivi, & y ſont relatifs; il eſt notoire, que Sa Maj. Imp. a toujours ſouhaitté d'entrer dans quelqu'accommodement raiſonnable, ſur le Commerce de la dite Compagnie, & qu'Elle fait actuellement des ouvertures à la Cour de France pour cela. Le Roi mon Maître ayant offert ſa médiation, dans le deſſein d'appaiſer les diſputes, & de lever les oppoſitions qu'on manifeſtoit contre cette navigation, les Etats Généraux ne voulurent point admettre l'offre de Sa Maj., déclarant ſans aucune reſerve au Miniſtre de l'Empereur à la Haye, qu'on n'écouteroit, & qu'on n'admettroit aucune propoſition de la part de Sa Majeſté Impériale, ſans qu'avant toute choſe, l'octroi accordé à la Compagnie d'Oſtende ne fut revoqué. Ainſi, ſi cette Compagnie a été, comme le dit Mr. Stanhope, une pierre d'achoppement à la paix, ce fut la République d'Hollande qui la mit. Au reſte ſi Sa Majeſté fit entendre, qu'Elle étoit d'un ſentiment contraire à la dite Compagnie, dans le tems qu'Elle étoit en guerre & inimitié avec l'Empereur; on ne doit pas trouver étrange ni nouveau, qu'elle ait changé d'opinion après avoir fait la paix, & s'être unie avec Sa Maj. Imp. par des liens d'une amitié la plus ſincere. C'eſt de quoi les traités de paix nous fourniſſent à chaque pas des exemples; & dans ces derniers tems, on n'a pas

chancelé, ni mis en doute, pour parvenir au bien de la paix & de la tranquillité, de diſpoſer, non pas d'un ſimple Commerce, mais bien des Royaumes & des Etats entiers.

Pour ce qui eſt d'avoir refuſé la permiſſion d'entrer dans les Ports d'Eſpagne, aux Vaiſſeaux de l'Amiral JENNINGS, & d'avoir tiré & extrait par force le Duc de Ripperda (deux points que Mr. Stanhope a touché enſemble dans les articles 9 & 10, en les exagerant comme des infractions manifeſtes aux Traités & au Droit des gens, & qu'on ne pouvoit regarder que comme des actes d'hoſtilités, de même que la violence qu'on a faite au Conſul de la Nation Angloiſe à *St. Sebaſtien*, en le forçant d'en ſortir, & d'aller à *Salamanque*, ajoutant à tout ceci, pour une preuve des hoſtilités pratiquées contre les Alliés de Sa Maj. Brit., l'ordre donné pour faire ſortir du Port de *Cadix* les Vaiſſeaux de guerre Hollandois, & de ne point permettre à l'avenir l'entrée à aucun vaiſſeau de guerre d'Angleterre & d'Hollande), Sa Majeſté m'a ordonné d'y répondre par ordre.

Premierement, que le refus d'entrer dans les Ports aux Vaiſſeaux de guerre de l'Eſcadre de l'Amiral Jennings, étoit très juſtement fondé, dans le ſilence que le même Amiral, auſſi bien que Mr. Stanhope, quoique requis de s'expliquer, obſervérent ſur l'arrivée, deſtinée & deſſeins de la dite Eſcadre : inattention que les plus grandes Puiſſances n'ont jamais pratiquée, avec tout Etat Souverain le moins conſiderable. Et ainſi on ne pouvoit éviter de concevoir des ſoupçons violens, & des craintes ; puiſque les aſſurances pacifiques & amia-

amiables, données par l'Amiral aux Gouverneurs des Ports, qui n'ont point d'autorité d'en juger, de les admettre, ni de s'y confier, pouvoient tout au plus tenir lieu en certains cas inopinés, & dans des occaſions, où à la vue d'un danger évident d'un Vaiſſeau, qui imploreroit l'abri du Port, les Gouverneurs pourroient choiſir le parti convenable. Mais quant à l'Eſcadre des vaiſſeaux de guerre, qui notoirement avoient été équipés & envoyés avec des troupes de débarquement de deſſein connu & prémédité, de telles aſſurances particulieres aux Gouverneurs, pour entrer dans les Ports ſur le prétexte frivole de faire aiguade, & prendre des proviſions de bouche, après ſi peu de jours que cette Eſcadre étoit ſortie de ſes propres ports, ſont plus que ſoupçonneuſes, & pourroient être injurieuſes entre deux puiſſances qui ſe trouvent en paix, & qui ont actuellement leurs Miniſtres dans les Cours reſpectives, par le moyen deſquels on pouvoit & on devoit envoyer une déclaration franche & ſincere, de la deſtinée & des deſſeins d'un tel armement, même avant que l'Amiral Jennings eût paru ſur les Côtes d'Eſpagne.

A l'égard de l'extraction du Duc de Ripperda, le Roi mon Maître manifeſta, plus même qu'il ne croyoit y être obligé, à tous les Miniſtres étrangers qui ſe trouvoient alors à ſa Cour, les motifs & les circonſtances de cette démarche, conforme à ſon droit inconteſtable, & à ſon autorité royale : de ſorte qu'on ne la peut conſiderer comme une infraction du Droit des gens, dès que Sa Maj. eut déclaré, après qu'une pleine connoiſſan-

ce, & un avis du Conſeil Royal de Caſtille eut précédé, que le Duc de Ripperda étoit criminel de leze-Majeſté, & par conſéquent incapable de jouir d'aucune immunité, ni azyle, quelqu'il pût être.

Touchant la prétendue violence, avec laquelle Mr. Stanhope dit qu'on a forcé le Conſul que Sa Maj. Brit. deſtinoit pour *St. Sebaſtien*, afin de le contraindre d'en ſortir & de ſe retirer à *Salamanque*, Mr. Stanhope ſait fort bien, qu'aucun Conſul, de quelque Nation qu'il ſoit, n'eſt admis, ſans que préalablement il ait obtenu le conſentement, & la cedule de l'approbation du Roi même, dans les Ports où il y a des Conſuls établis : & à l'égard de celui de *St. Sebaſtien*, outre la raiſon ſuſmentionnée, il y en a encore une autre plus forte, puiſque ni la Nation Angloiſe, ni aucune autre, n'ont jamais joui du droit, ni obtenu l'uſage, d'avoir un Conſul dans la Province de *Guipuſcoa*. Ainſi, non ſeulement on ne doit pas trouver étrange qu'on ait refuſé l'admiſſion d'un tel Conſul, & qu'on lui ait ordonné de ſe retirer ailleurs ; mais outre cela, Sa Maj. peut avec juſtice ſe reſſentir, que dans cette occaſion on allegue la même choſe qu'on a fait en d'autres, d'avoir déja donné l'excluſion aux Conſuls de la Nation Angloiſe dans ce même quartier, & que l'on préſente le même papier.

Ce que finalement ajoute Mr. Stanhope, ſur l'ordre donné à *Cadix*, pour faire ſortir de ce port les vaiſſeaux de guerre Hollandois, & de n'en point permettre l'entrée à aucun Vaiſſeau de guerre Anglois ni Hollandois, a eu, & a, une juſtification entiere dans ce qui

eſt déja expliqué cy-deſſus, en parlant des Vaiſſeaux de l'Eſcadre commandée par l'Amiral JENNINGS; & les Etats Généraux ne doivent point être ſurpris de cette nouveauté: étant ſi naturel qu'ils ſoient traités ſans aucune différence des Anglois, après leur acceſſion au Traité d'Hanover.

Mr. Stanhope, dans l'Article II. de ſa lettre, s'échauffe & s'explique avec quelque paſſion, ſur ce que Mr. le Marquis de la Paz lui inſinua, dans ſa lettre du 30. Septembre dernier, à l'égard de l'argent diſtribué en Hollande, en Suede & en Pruſſe: & n'étant pas une choſe nouvelle, qu'un Prince, ou un Etat, donne ou reçoive de l'argent, pour égaler les ſervices qu'on ſe rend les uns aux autres; on ne peut pas croire que Mr. le Marquis de la Paz ait eu l'intention d'en blâmer Mr. Stanhope, ni de s'en plaindre par ordre du Roi ſon Maître; mais ſeulement de répondre à Mr. Stanhope, ſur le compte qu'il voudroit demander à Sa Maj., de la part du Roi de la Grande Bretagne, touchant les ſubſides envoyés à l'Empereur.

Lorſque Mr. Stanhope dit à Mr. le Marquis de la Paz, dans l'Article 12, que, reſpectivement ſur la conduite de l'Amiral HOSIER dans les Indes Occidentales, il ne pouvoit pas donner réponſe, parce que Sa Maj. Britannique n'avoit pas encore reçu aucun avis ſur la moindre choſe de celles qui donnérent ſujet à la plainte du Roi mon Maître; il ne ſe ſouvenoit pas apparemment, de ce qu'il avoit dit au Marquis de la Paz le 23. Octobre, la Cour étant à *San Lorenzo el Real*, comme quoi il avoit reçu ordre, par un Courier ex-

traordinaire, de communiquer à Sa Maj. les operations de l'Eſcadre commandée par l'Amiral Hoſier dans les Indes, lequel ne s'étoit pas preſſé de le faire, ſachant que le Roi mon Maître en étoit déja informé en droiture. Ainſi on ne peut pas bien concevoir, par quelle raiſon Sa Majeſté Britannique a été ſi ſurpriſe, de ce que l'Eſpagne forme des plaintes de cette nature.

Le Roi mon Maître, à plus juſte titre, a droit d'être ſurpris, de ce que l'on prétend juſtifier des hoſtilités ſi éclattantes, par le prétexte de n'avoir pas fait juſtice ſur les plaintes reïterées de Mr. Stanhope, par rapport à tous les Vaiſſeaux Anglois, comme on l'exaggere, qui avoient été pris & pillés par les Gardes-Côtes de Sa Maj. dans les Indes; étant évident, qu'on n'a pas encore vu aucun cas ſpécifié de pareilles priſes.

Ce qui eſt certain, eſt, que les Vaiſſeaux Anglois & d'autres Nations, qui ont été attaqués & pris dans ces mers, étoient de contrebande & de bonne priſe, à cauſe du Commerce libre qu'ils pratiquoient, ou tâchoient de pratiquer dans les Indes. Les endroits ſeulement, où ils ont été rencontrés & pris, eſt une preuve ſuffiſante d'une navigation défendue par la teneur des Traités. Ainſi il eſt néceſſaire de ſe perſuader, que le ſéjour de l'Amiral Hoſier dans les Indes, n'a d'autre but que de protéger un Commerce défendu, & de contrebande, & ſi contraire à ce qui a été ſolemnellement ſtipulé.

Pour ce qui eſt du Commerce licite & permis, Sa Maj. a laiſſé juſqu'à préſent la Nation Angloiſe joüir en toute ſureté, des avantages

tages & préferences notoires, avec leſquels le Roi mon Maître l'avoit diſtinguée de toutes les autres Nations; quoique de ce côté ici on ait abuſé de ce benefice, en l'y étendant beaucoup au-de-là des conceſſions ſtipulées. Le ſéjour ulterieur de l'Eſcadre Angloiſe dans ces mers, ſera donc une continuation des hoſtilités volontaires, & autoriſées par Sa Maj. Britannique; & comme telles le Roi mon Maître les regarde déja & les regardera.

Après tout ce qui a été dit, il ne reſte ſeulement qu'à faire comparaiſon de la force, que des prétextes mandiés, & des ſoupçons ſans fondement, peuvent avoir, à la vue des hoſtilités réelles & poſitives, deſquelles on nous menace encore. Par cet examen on pourra faire un jugement, de la ſincérité & impartialité de ce qui a été expoſé par Mr. Stanhope. Toutes les perſonnes raiſonnables & indifférentes connoîtront, & conviendront, que le Roi mon Maître, qui expérimente actuellement des préjudices ſi notoires, par l'embarras qu'on a mis à la foire de Panama, & au retour de ſes armemens, de la flotte & des Gallions, en quoi la Nation Angloiſe même, avec toutes les autres qui ſont intereſſées dans le cours de ce Commerce, ſouffrent conjointément avec les ſujets de Sa Maj., les grands dommages qui réſultent de ce retardement.

Le Roi mon Maître ſe trouve juſtifié devant Dieu & les hommes, de repouſſer ces injures & hoſtilités, avec toute la force que la bonté & la providence Divine lui ont miſe en main; & il eſt en droit de requerir ſes Alliés, ſur les ſecours auxquels ils ſe ſont engages.

Sa Majeſté, qui, avec pas moins d'ardeur & de ſincérité que ſes Alliés, a toujours ſouhaitté la paix & la tranquillité de l'Europe, ſera ſatisfaite des expreſſions avec leſquelles Mr. Stanhope conclut ſa lettre, ſur les mêmes deſirs & inclinations de Sa Majeſté Brit., toutes les fois que les paroles auront quelqu'ombre de relation avec les faits.

Le Roi mon Maître proteſte, & aſſure, de n'avoir jamais fait, ni cherché à faire aucun tort à la Nation Angloiſe; & que tous les deſſeins qu'on lui ſuppoſe contre Sa Maj. Brit. & ſes Domaines, ſont inventés & ſans ſa connoiſſance. Mais Sa Maj. déclare en même tems, que dans l'état violent où les choſes ſont enfin reduites par le Miniſtere Anglois, Elle ne veut ni ne peut écouter aucune plainte, inſtance ni accommodement, pendant que Sa Maj. Brit. ſera, avec les armes à la main, dans les Royaumes de Sa Majeſté; comme Elle l'eſt effectivement avec une Eſcadre, ſur les Côtes & Mers d'Eſpagne, & une autre dans celle des Indes, & que l'on continue dans les ſuſdits Royaumes les hoſtilités, comme on le menace, par le ſéjour ultérieur de l'Eſcadre Angloiſe dans la Mer de l'Amerique; particulierement lorſqu'il eſt notoire, que pour renforcer la même Eſcadre, on apprête quatre autres Vaiſſeaux de Guerre en Angleterre, & deux autres pour celle qui eſt dans les Mers & ſur les Côtes d'Eſpagne.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite conſidération &c.

Signé POZZO-BURNO.

N°. IX.

N°. IX.

LETTRE *du Roi d'Angleterre au Roi d'Eſpagne.*

A St. James le 1. *Juin* 1721.

MONSIEUR MON FRERE.

J'AI appris avec une extrême ſatisfaction, par le rapport de mon Ambaſſadeur à votre Cour, que Votre Majeſté eſt enfin réſolue de lever les obſtacles, qui, pour quelque tems, ont retardé l'entier accompliſſement de notre union; puiſque par la confiance que Votre Majeſté me témoigne, je puis regarder les Traités qui ont été en queſtion entre nous, comme rétablis, & qu'en conformité, les pieces néceſſaires au Commerce de mes ſujets en ont été extraites. Je ne balance plus à aſſurer Votre Majeſté, de ma promptitude à la ſatisfaire, par rapport à la démarche touchant la reſtitution de *Gibraltar*; Lui promettant de me ſervir des premieres occaſions favorables, pour regler cet Article du conſentement de mon Parlement : & pour donner à Votre Majeſté une preuve authentique de mon affection, j'ai donné ordre à mon Ambaſſadeur, auſſitôt que ſera terminée la négociation dont il a été chargé, de propoſer à Votre Majeſté de nouvelles liaiſons, de concert & conjointement avec la France, convenables, dans les

conjonctures préſentes, non ſeulement à affermir notre union, mais à aſſurer le repos de l'Europe. Votre Majeſté peut être perſuadée, que de ma part j'apporterai toutes les complaiſances poſſibles : ce que je me promets auſſi d'Elle, pour l'avantage de nos Royaumes; étant très parfaitement, *MONSIEUR MON FRERE*, de Votre Majeſté,

Le bon Frere

GEORGE, R.

N°. X.

PROTESTATION *des dix-huit Seigneurs de la Chambre des Pairs.*

LA réſolution du Commité étant non ſeulement une juſtification des meſures qui y ſont énoncées, mais tendant auſſi à approuver les conſeils qui peuvent avoir été donnés à la Couronne par rapport aux dites meſures; nous ne pouvons en aucune maniere convenir, qu'ils etoient honorables juſtes & néceſſaires, avant qu'ils ayent été examinés murement & diſtinctement. La ſeule queſtion qui a été agitée dans le Commité (excepté la ſuſdite réſolution) regardant une adreſſe d'avis à Sa Majeſté, pour tâcher, en cas de rupture, d'obtenir de plus grandes ſuretés de

ſes

ſes Alliés, & d'établir entr'eux une plus grande confiance, laquelle adreſſe nous paroiſſoit plus à propos & plus néceſſaire dans la conjoncture préſente, qu'aucune réſolution d'approbation; c'eſt pourquoi nous ne ſaurions concourir à approuver des meſures & des conſeils qu'on n'a pas examinés, & à l'examen deſquels on ne pourra plus revenir, à cauſe de cette réſolution.

2°. Les papiers qui juſqu'ici ont été communiqués à la Chambre, pour ſervir à l'examen de la Harangue de Sa Maj., ne regardent que l'acceſſion des Etats Généraux au Traité d'Hanover, & les Lettres & Mémoires écrits depuis l'arrivée des Flottes Britanniques ſur les Côtes d'Eſpagne & d'Amerique. Mais on n'a pas encore remis devant la Chambre aucune piece, touchant les diverſes négociations ou meſures, où, ſuivant notre opinion, la Cour de la Grande Bretagne eſt entrée avec celle de Vienne, & avec les Puiſſances du Nord, & auxquelles la Harangue de Sa Majeſté, & la réſolution de la Chambre, peuvent avoir du rapport. Cependant on a deſſein, ſelon nous, d'approuver, & de juſtifier par cette réſolution, ces meſures & pluſieurs autres, inconnues à cette Chambre: tellement qu'il ne nous eſt pas plus permis d'y concourir, que ſi l'on avoit dit & déclaré, que les meſures que l'on prendra à l'avenir pour les fins y denoncées, ſont honorables, juſtes & néceſſaires.

3°. Quoique nous nous repoſions, de la maniere la plus reſpectueuſe, ſur la déclaration émanée du trône, touchant un engage-

ment ſecret & dangereux, de mettre le Prétendant ſur le Trône de ces Royaumes : cependant, comme nous voyons par les papiers qui ont été communiqués à la Chambre, qu'un tel engagement, & toutes ſortes de meſures pour le mettre en exécution, ſont abſolument niés par l'Eſpagne (une des Puiſſances qu'on ſuppoſe être entrée dans cet engagement); nous ne ſaurions concourir à la ſuſdite réſolution, parce que le tems peut faire voir, que les avis que Sa Maj. a reçus touchant un tel engagement, n'étoient pas bien fondés; & les meſures priſes pour en empêcher l'exécution (quelles qu'elles ſoyent) n'ayant pas encore été bien examinées, nous ne ſaurions déclarer, qu'elles ſont honorables juſtes & néceſſaires.

4°. Nous voyons qu'on avance dans une des pieces qui ont été communiquées à la Chambre, que des ſommes d'argent très conſidérables ont été remiſes & employées en France, en Hollande, en Pruſſe, en Suede & ailleurs, pour avancer & faire réuſſir les deſſeins de la Cour Brit.; & quelqu'indigne que nous regardions une telle inſinuation, comme le Commité ne l'a pas encore examinée (quoique ſelon nous, un tel examen ſoit abſolument néceſſaire pour l'honneur du Gouvernement de Sa Maj., & pour la ſatisfaction de cette Chambre) nous ne pouvons donner les mains à la ſuſdite, qui, ſelon nous paroit fermer la porte aux recherches futures touchant cette affaire.

5°. Quelques meſures qu'on ait priſes pour conſerver *Gibraltar* & l'Isle de *Minorque*, nous

nous ne pouvons pourtant concourir à les déclarer honorables, juſtes, & néceſſaires, avant qu'elles ayent été examinées à fond en Commité; d'autant plus, que nous voyons qu'il eſt affirmé en faveur de l'Eſpagne, dans les Mémoires communiqués à la Chambre, qu'une promeſſe poſitive a été faite de la part de la Grande Bretagne, pour la reſtitution de Gibraltar à l'Eſpagne, qui, à ce qu'il nous paroit, inſiſte encore ſur l'exécution de cette promeſſe. C'eſt pourquoi nous ne ſaurions concourir à cette réſolution, avant qu'on ait bien examiné la vérité, & toutes les circonſtances de cette prétendue promeſſe; & s'il paroiſſoit qu'une telle promeſſe eût été faite, ceux qui l'auroient conſeillée, ſeroient coupables d'un grand crime.

6°. Les meſures priſes pour maintenir le Commerce de la Grande Bretagne, & la tranquillité de l'Europe, n'ont pas été, ſelon nous, diſtinctément examinées par le Commité, depuis que les Lettres & les Mémoires ont été communiqués à la Chambre. Les oppoſitions faites à Vienne (ſi tant eſt qu'on en ait fait) contre la Compagnie d'*Oſtende*, nous ſont inconnues; de même que les circonſtances qui ont du rapport à l'expédition dans la Mer Baltique, quoique toutes ces matieres fuſſent proprement de la compétence du Commité. C'eſt pourquoi, & pour les raiſons ſuſmentionnées, comme nous appréhendons, que la dite réſolution ne donne pas un juſte ſujet de ſatisfaction aux peuples de la Grande Bretagne, ou aux Puiſſances étrangeres qui ſont dans notre Alliance, & ne contribuera pas à l'honneur du Gouvernement de

Sa Maj., ni au maintien de la dignité de cette Assemblée, nous ne saurions y donner les mains.

Signé SCARSDALE, STRAFFORD, BOYLE, MONTJOY, GOWER, ST. JEAN DE BLETSOE, BRUCE, ABERDEEN, BATHURST, COMPTON, WESTON, OXFORT & MORTIMER, COVENTRY, BRISTOL, FOLEY, LECHMERE, MASHAM.

N°. XI.

SECONDE *Protestation des dix-huit Seigneurs.*

NOUS protestons, parceque, l'adresse représentant, selon nous, l'état présent de la derniere Alliance faite à Hanover, qui, autant qu'il nous paroit, est le principal soutien, sur lequel la Grande Bretagne puisse faire fonds, outre ses propres forces, en cas d'une rupture générale en Europe,) nous jugeons qu'il étoit très nécessaire, qu'elle eût passé en résolution; puisque par ce moyen, les mains de Sa Maj. auroient pu être renforcées dans les conseils futurs, où Elle feroit entrée de concert avec ses Alliés, & dans les mesures qui seroient jugées necessaires, pour conserver ses Alliances pendant la guerre, contre les complots dangereux, formés contre la Grande Bretagne, & pour faire par avance une telle repartition de conquêtes, en cas

cas de bons ſuccès, qu'elle pût dans un tel événement, empêcher le renverſement du juſte équilibre des Puiſſances de l'Europe : & nous ſommes d'autant plus convaincus de la néceſſité de l'avis propoſé dans l'adreſſe, que nous voyons, par une lettre qui a été communiquée à la Chambre, qu'une propoſition a été faite, (mais non acceptée) de la part de la Cour d'Eſpagne au Roi de France, de ſe déclarer contre la Grande Bretagne, ſous un prétexte que nous croyons n'avoir aucun fondement : ſavoir, que l'Alliance défenſive entre la Grande Bretagne & la France ne ſubſiſtoit plus.

Signé SCARSDALE, GOWER, BOYLE, ABERDEEN, WESTON, ST. JEAN DE BLETSOE, COVENTRY, BATHURST, BRUCE BRISTOL, LECHMERE, OXFORT & MORTIMER, STRAFFORD, MONTJOY, COMPTON, FOLEY, MASHAM.

Comme les mêmes Pairs propoſérent de remettre à huitaine, à déliberer plus amplement ſur la Harangue du Roi, & ſur les papiers qui avoient été communiqués à la Chambre, & qu'on s'oppoſa à leur avis, ils firent encore enrégiſtrer la Proteſtation ſuivante.

NOUS proteſtons 1°., parce que le Commité n'ayant déliberé qu'un ſeul jour ſur la Harangue de Sa Maj., ne pouvoit en aucune

aucune maniere examiner qu'un très petit nombre, de tant de divers chefs importans qui en réſultent, & ſur chacun deſquels l'avis & le ſecours de cette Chambre ſont, ſelon nous, abſolument néceſſaires : Et comme d'ailleurs, pluſieurs Faits qui ont du rapport à ces matieres importantes, n'ont pas encore été communiqués à cette Chambre, nous ſommes d'opinion, qu'on ne devoit pas refuſer de déliberer plus amplement ſur la Harangue de Sa Majeſté ; un tel refus, dans une affaire de cette nature, étant ſans exemple dans les Regiſtres de la Chambre.

2°. La Harangue de Sa Maj. faiſant mention des raiſons de la convocation de ce Parlement, & la Couronne demandant l'avis de la Chambre là-deſſus, il nous paroit, que le refus d'un jour pour en déliberer, reduit la Chambre à l'incapacité de s'acquitter de ſon devoir envers la Couronne & envers l'Etat, dans cette conjoncture délicate & dangereuſe ; & nous craignons d'ailleurs, que le préſent refus, de déliberer plus amplement ſur des affaires de ſi grande importance, ne tire à conſéquence, & ne ſerve de préjugé, pour priver à l'avenir cette Chambre de ces ſortes de diſcutions & de déliberations : Ce qui, ſelon nous, rendroit cette Chambre inutile par rapport aux grandes affaires, d'où la ſureté & le maintien des libertés de ce Royaume peuvent dépendre.

(*Signé* par les Pairs cy-deſſus nommés)

N°. XII.

N°. XII.

ADRESSE *présentée à S. M. Britannique par le Chevalier* J. EYLES, *au nom de la Ville de Londres le* 11. *Fevrier* 1727.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

C'EST avec beaucoup de regret, que nous voyons que la paix de l'Europe & les intérêts particuliers de Votre Majesté & de son Royaume, sont menacés de nouveaux dangers, dans un tems où nous avions lieu d'esperer, que cette paix seroit établie sur les fondemens les plus fermes; & nous ne pouvons entendre sans une juste indignation, que *Gibraltar* & *Port-Mahon* (ces deux acquisitions importantes, gagnées par les armes victorieuses de la Grande Bretagne, sous les auspices de notre très-glorieuse Reine, & cedées & confirmées par des Traités solemnels) sont redemandés à cette Nation, pendant que notre Commerce est envahi dans plusieurs de ses branches considérables, en violation de la foi publique, par un Prince qui a de très grandes obligations à la Nation Britannique.

Nous demandons permission d'exprimer notre ressentiment le plus vif, contre les engagemens où l'Empereur & le Roi d'Espagne sont entrés en faveur du Prétendant. Nous ignorons si ce sont les grands avantages acquis

pour

pour le Commerce de votre Couronne par les Traités antérieurs, ou la ſupériorité ſans égale de vos Flottes, ou bien votre amour paternel pour le maintien des droits & des privileges de votre peuple, qui ont ſuſcité l'envie & la jalouſie des Puiſſances étrangeres : enfin nous ne ſavons à quoi attribuer leurs deſſeins déſeſperés. Mais lorſque nous refléchiſſons ſur la puiſſance de vos forces navales, qui ſont ſuffiſantes (quand ce ne ſeroit que par la ſituation de vos Etats), non ſeulement pour éluder toutes leurs entrepriſes ; mais même pour les effrayer du péril de concevoir le deſſein de nous envahir : lorſque nous jettons les yeux ſur les braves troupes, que V. Maj. a par terre, & ſur la force, l'harmonie & l'union de vos Alliés (conduits par la ſageſſe conſommée de V. Maj., aſſiſtée du zele & de l'affection de votre peuple), nous ne doutons point, qu'avec la bénédiction de Dieu, nous n'ayions la grande conſolation, de voir V. M. ſans trouble ſur ſon trône, & que la liberté du Commerce, ſi néceſſaire & ſi eſſentielle à la proſpérité de vos ſujets, ne ſoit bientôt rétablie dans l'état le plus floriſſant où il ait été porté cy-devant.

Nous donc, qui ſommes les plus immédiatement intereſſés à ces précieux benefices du Commerce, ſommes obligés d'une maniere particuliere, de rendre nos très humbles actions de graces à Votre Majeſté, du ſoin ſi prudent, qui a fait avorter juſqu'à préſent les deſſeins chimeriques & injuſtes de nos ennemis, & d'aſſurer Votre Maj., que votre loyale Cité de Londres ſera toujours prête à ſacrifier la vie & les biens de ſes Citoyens, pour

la

la défenſe de votre perſonne Royale, de votre Gouvernement, & de votre excellente conſtitution dans l'Egliſe & dans l'Etat, contre tous nos ennemis quels qu'ils ſoient.

N°. XIII.

DECLARATION *de l'Imperatrice de Ruſſie au ſujet du Prétendant.*

SA Maj. Imp. de toutes les Ruſſies ayant appris avec un grand étonnement, que le Miniſtere d'Angleterre a inſinué, tant à la Nation Britannique, qu'à pluſieurs autres Cours, par ſes Miniſtres, des choſes tout-à-fait inſoutenables, ſans qu'on ait craint d'offenſer la vérité & la juſtice, comme ſi Sa Maj. étoit en effet entrée en engagement avec le Prétendant, pour lui procurer par ſon ſecours la Couronne de la Grande Bretagne; & voyant que ces nouvelles ne ſont inventées, qu'au préjudice des intérêts de Sa dite Majeſté: Elle a donné ordre de déclarer à toutes les Puiſſances de l'Europe, qu'Elle n'a jamais contracté aucun engagement avec le Prétendant, & qu'Elle regarde ces nouvelles débitées par les Miniſtres Anglois, comme de véritables & pures calomnies, auſſi malicieuſes, qu'indignes que les honnêtes gens y ajoutent foi: le Miniſtere d'Angleterre ne les ayant inventées, que pour tâcher de couvrir les injuſtes démarches, & l'animoſité qu'il a ſi ouvertement témoignée à l'égard de Sa Maj. Imp.

Imp. & voulant même par ce moyen, non ſeulement juſtifier ce violent procedé auprés de la Nation Britannique, qui ſe trouve toujours avec l'Empire Ruſſien dans une parfaite amitié ; mais encore chercher à la pouvoir porter, ainſi que les autres Puiſſances, à la même animoſité contre Sa Maj. Imperiale.

N°. XIV.

ARTICLES *du Traité ſecret fait entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne.*

I. IL y aura entre Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale Cath. une ſolide, ſincere & perpétuelle amitié, que l'on cultivera de part & d'autre; de maniere que reſpectivement on procurera les intérêts mutuels comme les ſiens propres, & l'on préviendra les dommages.

II. Le Miniſtre du Séréniſſime Roi d'Eſpagne ayant repréſenté, que le Roi de la Grande Bretagne ayant promis la reſtitution de *Gibraltar*, Sa Majeſté inſiſtoit, à ce que *Gibraltar* & ſon Port, & l'Isle de *Minorque* & ſon Port lui ſoient reſtitués; on déclare de la part de Sa Maj. Imp. & Cath., qu'Elle ne s'oppoſera point à cette reſtitution, ſi elle ſe fait à l'amiable, & qu'au cas qu'on le trouve néceſſaire, Elle employera tous ſes bons offices & même ſa médiation, ſi les parties le deſirent.

III. Pour confirmer d'autant plus cette ſincere amitié, le Séréniſſime Roi d'Eſpagne

PHILIP-

PHILIPPE V. promet d'accorder dans tous ſes Ports du Continent d'Eſpagne, une entrée ſure aux Vaiſſeaux de S. Maj. Imp. & Cath., & de ſes ſujets, de quelque Nation qu'ils ſoient, dépendants de l'Empereur : enſorte qu'ils pourront faire un trafic très libre, non ſeulement dans les dits Ports, mais même dans tous les Royaumes d'Eſpagne; & ils jouïront de tous les privileges & prérogatives, dont jouit la Nation la plus favoriſée (telle qu'a été la Nation Françoiſe juſqu'à préſent, & que les Anglois le ſont encore) : & cela à commencer du jour de la publication de cette paix, qui ſe fera ſans délai, dans tous les ports & lieux convenables; ainſi qu'on en eſt convenu dans le Traité de Commerce ſigné aujourd'hui.

IV. Si les Vaiſſeaux des ſujets de Sa Maj. Imp. étoient attaqués par qui que ce ſoit, en-de-çà & en-de-là de la Ligne; Sa Majeſté Cath. en fera une cauſe commune avec Sa Maj. Impériale & Cath., pour tirer, en ce cas-là, vengeance & ſatisfaction des injures & pertes ſouffertes. De même Sa Maj. Imp. & Cath. promet, que ſi les Vaiſſeaux de Sa Maj. Cath. étoient attaqués par qui que ce ſoit, en-de-ça & en-de-là de la Ligne; Elle en fera, dans ce cas-là, une affaire commune avec Sa dite Majeſté, pour tirer vengeance & ſatisfaction des injures ou pertes ſouffertes.

V. Quoique par le Traité de la quadruple-Alliance, on ait ſtipulé la ſureté des Royaumes, Domaines & Provinces, poſſedés par les parties contractantes, ſous la garantie mutuelle : néanmoins on a jugé à propos, d'expliquer

pliquer plus amplement cette ſureté dans le préſent Traité, & de pourvoir aux cas qui pourroient arriver. C'eſt pourquoi, dans la vue d'affermir de plus en plus la ſincere amitié, rétablie ſous de favorables auſpices, entre Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale Cath., il a été jugé néceſſaire & convenable, de ſe donner des ſecours mutuels, & de convenir de ce qui ſuit, pour confirmer la dite ſureté.

Si l'Empereur, ſes Royaumes & Provinces héréditaires, en quelque lieu qu'elles fuſſent ſituées, étoient attaquées, ou que la guerre commencée ailleurs, y fût transferée; en ce cas le Roi Cath. promet & s'engage, d'aſſiſter Sa Maj. Imp. de toutes ſes forces, par terre & par mer, & particulierement d'une Eſcadre au moins de quinze Vaiſſeaux de Ligne, outre vingt mille hommes, ſavoir quinze mille d'Infanterie & cinq mille de Cavalerie, auxquels l'Empereur donnera des quartiers d'hiver : enſorte néanmoins, que le Roi pourra fournir de l'argent au lieu de ſoldats, & 24000 florins pour mille Cavaliers par mois, qui ſeront payés à Genes. Quant aux Vaiſſeaux, ſi le Roi d'Eſpagne ne les envoye pas au ſecours de l'Empereur, il lui ſera libre de donner en leur place, dix mille ſoldats, ou l'argent, ſuivant le calcul réglé cy-deſſus. Pareillement Sa Maj. Imp. promet & s'engage, au cas que le Roi d'Eſpagne fût attaqué dans ſes Provinces d'Europe, ſituées en quelqu'endroit que ce ſoit, de le ſecourir de toutes ſes forces, par terre & par mer; & particulierement, d'envoyer à ſon ſecours vingt mille homme d'Infanterie, & dix mille de Cavalerie

Cavallerie, en nature, auxquels Sa Maj. Cath. fournira les quartiers d'hyver.

VI. Les Commiſſaires, Ambaſſadeurs extraordinaires, & Plenipotentiaires de part & d'autre, promettent, que Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale & Cath., ratifieront ce Traité d'amitié & d'alliance particuliere, dans la forme qu'il a été conclu; & que les Inſtrumens des ratifications ſeront échangés ici, dans l'eſpace de trois mois, ou plutôt, ſi faire ſe peut. En foi de quoi les dits Miniſtres, Ambaſſadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires, ont ſigné cet Inſtrument d'amitié & d'alliance particuliere; & y ont mis le Sceau de leurs Armes. Fait à *Vienne* en *Autriche*, le 30. *Avril* 1725.

(L. S.) EUGENE DE SAVOYE
(L. S.) *Phil. Louis* C. de ZINZENDORF.
(L. S.) *Gundacker.* C. de STAREMBERG.
(L. S.) *J. G.* Baron de RIPPERDA.

N°. XV.

REPONSE *du Roi d'Angleterre, à la Lettre du Roi de Pruſſe, qui eſt à la pag.* 395. *de ces Mémoires.*

MONSIEUR MON FRERE ET GENDRE.

J'AY bien reçu du Sr. *Polentz*, la lettre que V. M. a bien voulu m'écrire du 8. Fevrier; & je l'ai priſe pour une véritable marque

marque de votre amitié, & de votre zele pour mes intérêts.

Le ſoin que V. M. fait paroître, tant pour le repos de l'Empire, que pour le maintien de ſes conſtitutions, eſt aſſurément digne d'un Roi zélé pour le bien de la Patrie.

J'ai été ravi en même tems, de voir que V. M. ſe ſouvient des entretiens que nous avons eu ſur ce ſujet; & qu'Elle me fait la juſtice de rappeller, que j'ai toujours été très porté à conſerver la paix de l'Empire, & à ſoutenir ſes droits & ſes privileges. Je perſévérerai toujours dans les mêmes principes; & la derniere Alliance que j'ai faite avec V. M. à Hanover, en eſt une preuve authentique.

V. M. peut auſſi voir, par ma lettre du 20. Decembre paſſé, que je n'ai pas varié depuis: car, bien loin de la prier de vouloir m'aider à attaquer quelqu'un, je l'ai ſeulement informée, que les troubles qui me menaçoient du côté de l'Eſpagne, pourroient, par leurs ſuites, entraîner quelque entrepriſe ſur mes Etats en Allemagne; dans lequel cas, je l'ai priée de vouloir bien me fournir cordialement, toute l'aſſiſtance à quoi Elle eſt engagée. Ainſi V. M. voit bien, que je ne ſuis nullement dans l'intention de troubler le repos de l'Empire.

A l'égard de la Déclaration que V. M. ſouhaitte de ma part, Elle ſait que je ne m'écarte jamais d'un concert préallable avec mes Alliés, même dans les moindres choſes qui regardent nos intérêts communs: & comme V. M. n'a fait aucune mention du Roi Très-Chrêt., ni des Etats Généraux, ces Puiſſances

ne

ne m'ont pu donner des reponſes définitives ſur cet Article. Cependant, comme je ne viſe qu'à la tranquillité générale, & au bonheur de l'Empire en particulier, je travaille préſentement à me concerter ſur les preuves indubitables que je compte de vous donner, de la droiture de mes intentions.

J'ai voulu, en attendant, vous faire paſſer ces aſſurances, dont V. M. verra inceſſamment l'exécution, & comme je me repoſe entierement ſur les forts témoignages que V. M. me donne de ſon amitié, pour la convaincre que ſes intérêts, & ceux de Sa Maiſon Royale, me ſont auſſi chers que les miens propres : étant avec l'affection la plus tendre, & l'attachement le plus inviolable,

MONSIEUR MON FRERE ET GENDRE,

Votre très affectionné
Frere & Beau-Pere,
GEORGE Roi.

N°. XVI.

DECRET *de l'Empereur à la Diete de* Ratisbonne.

SELON les ordres de S. M. Imp., le Prince *Froben Ferdinand* Landgrave de FURSTENBERG, Comte de *Heiligenberg* & de *Werdenberg*, Prince du St. Empire, Chevalier de la Toiſon d'or, Conſeiller privé

actuel de Sa Maj. Imp., & ſon principal Commiſſaire à la préſente Diete de l'Empire: déclare à cette illuſtre Aſſemblée des Conſeillers, Envoyés & Députés des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire : Qu'il eſt notoire, tant au dehors qu'au dedans de l'Empire, que Sa Maj. Imp., depuis ſon avénement à la Couronne juſqu'à ce jour, a eu pour unique but de tous ſes ſoins & de toutes ſes démarches, de maintenir non ſeulement dans l'Empire notre chere patrie, mais encore dans tout le monde Chrêtien, la paix, la tranquillité, l'union & le bonheur; juſques-là que pour y parvenir, non contente de faire diverſes ayances & offres, elle a ſacrifié ſes propres Etats, & ſes fideles ſujets, ſans rien épargner de tout ce qui étoit en ſon pouvoir: ſur quoi elle oſoit s'en rapporter au témoignage de Dieu même, à qui rien n'eſt caché, & ſe conſoloit dans l'eſpérance, que tout le monde intéreſſé lui rendroit la même juſtice.

Cependant on ne peut ignorer, ce que quelques Puiſſances Chrêtiennes, tant de l'Empire que du déhors, ont entrepris, pour troubler la paix publique, & introduire une ſorte de puiſſance, dont l'Europe n'a peut-être jamais entendu parler, & qui ne ſauroit étre que très dangereuſe à la Conſtitution de l'Empire. Ces pratiques, ces menées, tant découvertes que ſecrettes, ſe continuent avec tant de vigueur, qu'on en voudroit inutilement dérober la connoiſſance au public : de même qu'on diſſimuleroit en vain, tout ce que Sa Maj. Imp. a fait au contraire, pour prevenir un

un ſi grand mal, par ſes ſoins, ſa patience, & ſa prévoyance.

Quoique pour diverſes raiſons d'Etat très importantes, Elle ſe ſoit fait juſqu'à préſent un ſcrupule de s'oppoſer aux intrigues peu amiables, & aux deſſeins cachés, qui pourtant ſont devenus publics, de ceux qui ſont mal-intentionnés pour Elle, pour ſon auguſte Maiſon, & pour le repos & la tranquillité du St. Empire Romain; qu'Elle fut plutôt reſolue d'attendre juſqu'aux dernieres extrémités, en conſervant toujours la modération, & une ſincere diſpoſition à la paix; & qu'enfin, Elle ait cherché à diſſimuler ces démarches autant qu'Elle a pu: les choſes en ſont pourtant venues à ce point, que dans toutes les frontieres de l'Empire, juſqu'aux Pays-Bas Autrichiens, qui en ſont un fief, & particulierement ſur le Rhin & la Moſelle, & en quelques lieux dans l'enceinte même de l'Empire, on fait & on continue de faire des préparatifs, qui font juger, que l'on veut effectivement en venir à une rupture, & à des hoſtilités contre Sa M. Imp., & troubler le repos de l'Allemagne, ſans prétexte ni néceſſité.

C'eſt dans ces conjonctures, que l'on a envoyé à Sa Maj. Imp., le Mémoire délivré depuis peu par Mr. de Chavigny, Miniſtre de France, dans lequel on découvre clairement, par quelles fineſſes, par quels artifices, & à quelle occaſion on prétend ſéparer le Chef de l'Empire d'avec ſes membres; & cela par un nom métaphorique, indécent & inuſité: diviſer le Corps Germanique d'avec Sa Maj. Imp., par un ſtile dont on ne s'eſt ja-

mais ſervi : repréſenter le Cercle Imperial de la Baſſe Bourgogne comme un Etat étranger, auquel les autres Cercles n'ont point d'intérêt : ſuggerer les mémes ſentimens touchant les fiefs de l'Empire en Italie, ou touchant les Provinces ſituées en Païs étranger, quoique ſous la protection de l'Empire : renverſer les uns par les autres : endormir pendant quelque tems, les Etats au-delà, & en de-çà des Alpes ; & par ce moyen, rendre inutiles les ſoins paternels que Sa Maj. Imp. prend des Cercles à cauſe du danger préſent, quoiqu'en gardant toute la modération poſſible ; car on ſait d'ailleurs, que le Traité de *Bade* doit ſubſiſter dans toute ſa force, & que l'Empereur ni l'Empire n'y ont contrevenu en rien. A quoi donc bon, cette nouvelle aſſurance de paix & de tranquillité dans tout l'Empire Romain, dans les Provinces qui en relevent, & dans les pais reſpectifs, pour le maintien de cette paix ; ſans quoi on eſt déja en repos & en ſureté, & ſans quoi on y demeureroit conſtamment ?

Comme une telle démarche de quelques Electeurs & Etats, ſera ſans doute regardée, par tous les Patriotes bien intentionnés, comme indécente dans le fonds & dans la maniere ; dommageable à la chere Patrie ; & tendante à la deſtruction & au bouleverſement de l'union Germanique : Sa Maj. Imp. s'aſſure, que les Electeurs, Princes & Etats ; leurs Conſeillers, Envoyés & Députés ; & généralement tous les bons & vrais Allemands, auront à cœur les importantes ſuites des conjonctures préſentes ; & qu'ils prendront en conſidération dans cette occurence, de quelle

le maniere Sa Maj. Imp. eſt offenſée, en ſa perſonne, en ſon honneur, & en ſa dignité: entr'autres dans la Harangue du Roi d'Angleterre au Parlement de la Grande Bretagne; y étant traitée de perturbateur de la paix générale, & d'infracteur des Traités, d'une maniere inouie entre des Têtes couronnées, & entre des Puiſſances qui ne ſont point en guerre; & le Traité d'Alliance avec l'Eſpagne, quoique purement dans les termes d'une Alliance défenſive, eſt traveſti en un Traité de Ligue offenſive: comme ſi Sa Maj. Imp. avoit effectivement traité en faveur du Prétendant, pour le mettre ſur le Trône d'Angleterre.

C'eſt pourquoi Sa M. Imp. s'eſt trouvée néceſſairement engagée, à faire faire au Roi de la Grande Bretagne, les remontrances cy-jointes; afin de faire voir, tant à la Nation Angloiſe, qu'à toutes les Nations Chrêtiennes & libres de l'Univers, combien ſont mal fondées les imputations contenues dans la dite harangue. On doit les regarder comme une ſuite du Traité conclu à *Herrenhauſen* en 1725: & ſi Sa M. Imp., par ſa modération naturelle, & ſon amour pour la paix, ne l'a pas encore déferé à l'aſſemblée de l'Empire, Elle n'a pas laiſſé de chercher, & d'employer continuellement, divers moyens pour prévenir tous les maux; puiſque dans cette vue, Elle a fait touchant le Commerce d'*Oſtende*, toutes les offres imaginables, pour finir chrêtiennement, & amiablement, toutes les meſintelligences dont il étoit l'occaſion, ou plutôt le prétexte; quoiqu'Elle fût engagée, & obligée non ſeulement à établir, mais encore à ſoutenir de toutes manieres ce Commerce, com-

me il eſt ſuffiſamment démontré dans les Ecrits publiés ſur ce ſujet : d'autant que c'eſt une choſe, qui ſaute de ſoi-même aux yeux d'un chacun, que les Païs-Bas, qui ſont inconteſtablement l'avant-mur de l'Empire, & même en font une partie conſidérable, ne ſauroient, ſans le Commerce, être d'une utilité eſſentielle à l'Empire : ſans compter, que ce que Sa Maj. Imp. mettroit en doute, & ſuſpendroit à préſent, contre toute équité, & contre le droit des gens, ne ſeroit pas ſeulement préjudiciable en effet à toute la juſtice, & au droit qu'Elle a de naviger & de commercer, mais encore ne pourroit être dans la ſuite, que funeſte à d'autres Puiſſances.

Outre cela, Sa Maj. Imp., pour parvenir au but mentionné cy-deſſus, de la conſervation de la paix, ne s'eſt pas contentée de faire déclarer il y a longtems aux Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, qu'Elle vouloit s'obliger de ne laiſſer aller ſes Vaiſſeaux en aucun païs, ou *loge*, comme on les appelle, où les Négocians Hollandois fuſſent établis; comme cela n'eſt point encore arrivé juſqu'à préſent de ſa connoiſſance. Elle a de plus fait ſavoir, qu'Elle conſentoit de limiter l'envoy des vaiſſeaux au nombre de quatre, y compris ceux qui ſeroient deſtinés pour la *Chine*, où l'on ſait, à n'en point douter, que les ſujets des Etats Généraux ne trafiquent point.

Sa Maj. Imp. a plus fait encore. Au mois de Septembre dernier, Elle fit propoſer en France un Acte d'aſſurance de ne ſe point attaquer de part & d'autre, afin de détourner les hoſtilités, & pendant cet intervalle, régler

l'affaire

l'affaire d'*Oſtende*, & ce qui reſte à négocier entre les deux Couronnes d'Eſpagne & d'Angleterre; & en même tems, terminer à l'amiable certains points, entre l'Empire & la France, dont on eſt à la vérité convenu, mais qui ne ſont point encore accomplis : ces moyens, quoiqu'on y eût donné lieu de l'autre part, ont été regardés comme non-acceptables.

Sa M. Imp. ne ſe rebuttant point pour cela, a conſenti à une entiere ſuſpenſion du dit Commerce d'*Oſtende* pour trois ans; & a offert de condeſcendre ſans délai, à un Congrès d'ailleurs peu convenable; en partie pour rompre le cours des hoſtilités déja commencées en quelques lieux, & en partie pour parvenir à moyenner une bonne intelligence Chrêtienne. Tout cela n'a produit juſqu'à préſent aucun fruit : mais du moins on peut voir clairement, & reconnoitre, que le Roi de la Grande Bretagne n'a point d'autre but, que d'attaquer Sa M. Imp.; d'entamer l'autorité qu'Elle tient des loix & des réglemens de l'Empire, & (ce qui en eſt néceſſairement inſéparable) le repos extérieur & intérieur de l'Empire, d'une maniere irréguliere, & très dangereuſe par la ſuite; de porter, ſans ſujet, le danger & la guerre dans les Etats, que la Maiſon Archiducale poſſede comme fiefs de l'Empire, dans les autres Royaumes & Etats héréditaires; de renverſer effectivement le ſyſtême interne de l'Empire, au préjudice de ſes obligations & de ſes ſermens, qu'il a prétés comme Electeur, tant à l'Empereur qu'à l'Empire; d'engager dans une Alliance ruineuſe, par le Traité de *Herrenhauſen*,

d'autres membres de l'Empire & Puiſſances étrangeres, contre les conſtitutions de l'Empire & la teneur formelle de la Paix de *Weſtphalie* ; d'y intereſſer les Etats-Généraux des Provinces-Unies, ſous prétexte du Commerce d'*Oſtende*, que S. M. Imp. conſent néanmoins, & eſt prête de terminer à l'amiable ; & ſous ce même prétexte, & ſous celui d'un prétendu deſſein & Traité, fait avec la Couronne d'Eſpagne en faveur du Prétendant, tirer de la Nation Angloiſe, qui d'ailleurs eſt ſincerement & notoirement affectionnée à Sa M. Imp., un conſentement pour de groſſes ſommes, deſtinées uniquement à ſervir à l'ambition du Roi, & à ſes mauvais deſſeins ; d'exciter & d'attirer du Nord ſur l'Allemagne, toutes ſortes de malheurs ; de détacher la Couronne de Suede du Traité qu'elle a fait avec Sa M. Imp., pour affermir le repos du Nord, & particulierement de l'Allemagne ; & ce qui eſt encore bien plus horrible, de tâcher depuis la concluſion du Traité d'*Herrenhauſen* juſqu'à préſent, tant par ſoi-même que par d'autres, comme on le peut faire voir avec les circonſtances, d'animer la Porte Ottomane contre S. M. Imp. : ce qui ne peut que jetter dans un très grand danger, la patrie & toute la Chrêtienté.

Cela étant, S. M. Imp. s'aſſure avec une entiere confiance, que les Electeurs & Etats, leurs Conſeillers, Envoyés & Députés, conformément à leur prudence accoutumée, à leur zele pour l'Allemagne leur Patrie, à leur fidélité & à leur devoir, prendront à cœur les conjonctures & affaires préſentes, & aideront à contribuer à tout ce qui peut ſervir à mainte-

maintenir la perſonne, l'honneur & la dignité de Sa Maj. Imp.; à ſoutenir la gloire du St. Empire & de ſes membres; à entretenir le repos & la proſpérité des païs & Provinces qui en relevent, comme on a dit : afin que l'on conſerve principalement l'Empire en tranquillité & en union, en-de-là & en-de-çà des Alpes, aux Païs-Bas & dans le Nord; que l'on repouſſe toute violence étrangere; que l'on procede, ſelon les loix de l'Empire, contre tous ceux qui en veulent troubler le repos interne, & l'eſſence du Gouvernement de la patrie; & qu'enfin on faſſe tout ce qui ſera avantageux, pour reſtaurer la liaiſon intime entre le Chef & les Membres.

Cependant Sa Maj. Imp., conformément aux obligations attachées à ſa dignité, en vertu de la capitulation par elle jurée à ſon élection, & des conſtitutions de l'Empire, eſt réſolue de contribuer de tout ſon pouvoir, à la défenſe & à l'avantage de tout l'Empire; & de prendre toutes les meſures convenables, afin de pourvoir le mieux, & le plus ſolidement qu'il eſt poſſible, à la ſureté de ſa perſonne offenſée, à celle de l'Empire, & de ſes Royaumes & Etats héréditaires : ce qu'Elle ne fait pourtant, que dans la vue du repos public, de la proſpérité & de la ſureté du St. Empire en général, & de chacun de ſes Membres en particulier.

Comme le Seigneur principal Commiſſaire, conformément aux ordres de Sa Maj. Imp., n'a pas dû ſe diſpenſer de déclarer ce que deſſus à l'Aſſemblée de l'Empire; il aſſure en même tems les Electeurs, Princes & Etats du St. Empire Romain, leurs Conſeillers, En-

voyés & Députés, de ſon amitié, affection & bienveuillance.

Ratisbonne le 17. *Mars* 1727.

Froben Ferdinand

Prince de FURSTEMBERG.

N°. XVII.

MEMOIRE *préſenté en latin à la Diete de* Ratisbonne *par Mr.* Le HEUP.

LE Séréniſſime & très-puiſſant Roi de la Grande Bretagne, mon Maître, le Prince du monde le plus clément, a ordonné au ſouſſigné Miniſtre de Sa Maj. à la préſente Diete, de délivrer ce Mémoire à Vos Excellences & Seigneuries, pour leur expoſer.

Que quoique Sa Maj. ſe ſoit flattée, que la juſtice de ſes conſeils & de ſes entrepriſes, pour la paix de toute l'Europe, & ſurtout pour le repos du Corps Germanique, devoit être aſſez connue depuis longtems; & qu'Elle n'ait méme jamais cru devoir en douter: Elle apprend cependant qu'il y a des gens, qui, ſans la moindre ombre de vérité, travaillent de tout leur pouvoir, à rendre ſuſpects & inutiles ſes juſtes efforts, & l'équité de ſes conſeils, par le mauvais tour qu'ils tâchent d'y donner.

Sur ces conſidérations, Sa Maj. a jugé à propos, de confirmer par le préſent Mémoire, l'intégrité de ſes intentions, & d'en faire de nouveau

nouveau une déclaration entiere & ſolemnelle, pour diſſiper les vains ſoupçons, que certaines gens mal-intentionnés, par une interprétation ſiniſtre, & par une maniere inouïe de raiſonner, tâchent de répandre au ſujet des préparatifs de guerre qui ſe font, tant dans ſes Etats, que dans ceux des autres Princes confédérés, pour la ſureté publique de toute l'Europe, & pour leur conſervation particuliere. Il eſt de la prudence, & de la vigilance de tout Prince éclairé, de ſe tenir ſur ſes gardes, & de ſonger à ſa ſureté, dans un tems où il voit s'élever des orages, qui pourroient fondre ſur ſes Etats, s'il n'employoit tous ſes ſoins pour les prévenir, & pour en détourner l'effet.

S. M. déclare donc par le préſent Mémoire, comme Elle l'a déja fait tant de fois, que les Alliances qu'Elle a contractées en dernier lieu avec d'autres Puiſſances, ſont des Alliances purement défenſives; & qu'elles n'ont d'autre objet, que la conſervation publique de toute l'Europe.

Il eſt bien vrai que dans l'un de ces Traités, Sa Maj. Royale a pris ſur Elle la garantie des Articles V. & VI. de la Paix de *Munſter*, en faveur & pour l'avantage des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas: mais perſonne n'ignore, que comme ces Articles ne regardent, ni directement ni indirectement, le Corps Germanique, ils n'ont rien de commun avec ſes intérêts particuliers.

Sa Maj. ſe perſuade donc, que les Princes & les Etats de l'Empire ne ſe mêleront en aucune façon d'une affaire, qui leur eſt entierement étrangere, & qui ne les intereſſe en

rien : & Sa Maj. veut bien leur déclarer, comme Elle le leur déclare aujourd'hui par ſon Miniſtre ſouſſigné, qu'Elle eſt ſi éloignée de vouloir rien entreprendre contre la paix & la tranquillité d'Allemagne; qu'Elle fera au contraire tous ſes efforts, pour que les Etats d'Allemagne ne ſouffrent aucun dommage ou préjudice, dans ces tems malheureux, & dans la facheuſe conjoncture des affaires; & qu'Elle employera tous ſes ſoins, & tout ſon pouvoir, pour empêcher que les droits, les privileges & la liberté du Corps Germanique, ne ſe trouvent enveloppés dans les triſtes ſuites de cette fermentation, qui rend la ſituation des affaires ſi perilleuſe.

Sa Maj. ſouhaitte, que l'on regarde cette Déclaration comme une parole Royale & inviolable; & Elle attend de l'équité du Corps Germanique, qu'il réponde à la droiture des intentions de Sa Majeſté. Cependant comme le Roi mon Maître a appris, qu'il y avoit des gens qui ont oſé aſſurer publiquement, que ſon Ambaſſadeur à la Porte Ottomane avoit ſollicité les Turcs, & les avoit voulu engager, à prendre des meſures contraires à la paix de l'Empire d'Allemagne; Sa Maj. déclare expreſſément & ſolemnellement par ce Mémoire, que ces bruits doivent être regardés comme des calomnies, & que ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople n'a rien fait de pareil, ni eu ordre de le faire.

N°. XVIII. & XIX.

NOTIFICATION *faite aux Miniſtres Reſidens à la Diete de* Ratisbonne *par Mr. le Prince de* FURSTENBERG, *principal Commiſſaire de l'Empereur, au ſujet de Mr.* LE HEUP, *Envoyé du Roi d'Angleterre à la dite Diete.*

EN vertu de l'ordre de Sa Maj. Imp., S. A. S. Monſeigneur *Froben Ferdinand* Prince & Landgrave de FURSTENBERG, Comte de *Heiligenberg* & de *Werdenberg*, Prince du St. Empire Romain, Chevalier de la Toiſon d'or &c. Conſeiller Privé actuel de Sa Maj. Imp., ſon Plénipotentiaire & ſon premier Commiſſaire à la préſente Diete Générale, n'a pu ſe diſpenſer de faire ſavoir aux honorables Conſeillers, Envoyés & Députés des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ici aſſemblés : Que c'eſt avec beaucoup de plaiſir que Sa Maj. Imp. a appris, que le Mémoire peu convenable, que *Le Heup* Miniſtre du Roi d'Angleterre voulut préſenter il y a quelques jours à la Diete, a été regardé des trois Colleges, comme une choſe qui portoit atteinte à tout le Corps Germanique, en la perſonne de celui qui en eſt le Chef; & qu'en obſervant toute la bienſéance imaginable, ils ſe ſont contentés de conclurre ſimplement, à ce que ce Mémoire lui fût rendu.

La

La même raiſon auroit auſſi engagé Sa Maj. Imp., d'acquieſcer à ce procedé. Mais comme le ſuſdit Miniſtre s'eſt d'abord abſenté, pour éluder l'exécution de ce reſultat; qu'à ſon retour, il a refuſé, d'une maniere mépriſante & injurieuſe à la Diete, qu'on fît ce qui avoit été réſolu; & qu'enfin, vu les traitemens qu'on a fait en dernier lieu au Réſident de S. M. Imp. à Londres, cette conduite a pouſſé a bout ſa patience & ſa modération ordinaire : Elle s'eſt trouvée contrainte de faire ſavoir au ſuſdit Miniſtre *Le Heup*, par un Décret, comme par la voye accoutumée, qu'Elle ne le peut plus ſouffrir ni ici ni dans l'Empire; & encore moins le reconnoître pour un Miniſtre public : Mais Elle veut & entend, qu'à la faveur d'un ſauf-conduit qu'Elle lui envoye; il ait à ſe retirer de ce lieu dans deux fois 24. heures, & de ſortir de l'Empire dans 15 jours au plus tard, à peine d'être privé de cet avantage. Comme donc le ſuſdit Le Heup, s'eſt déja conformé à ce Décret, du moins pour ce qui regarde ſon départ de cette ville, & qu'il n'y a plus lieu de douter, qu'il n'en faſſe de-même par rapport au reſte de ſa teneur, S. A. S., en qualité de premier Commiſſaire, n'a pas voulu manquer d'en faire part aux Conſeillers, Envoyés & Députés, ayants plein-pouvoir de leurs Maîtres, les Electeurs, Princes & Etats dans cette préſente Diete, ſuivant l'ordre qu'Elle en a reçu (quoique ce ne ſoit ſimplement que pour leur en donner avis) & d'ajouter à cela le Décret qui a été ſignifié au ſuſdit *Le Heup*. Au reſte S. A. S. aſſure les honorables Conſeillers, Envoyés & Députés,

des

des Electeurs, Princes & Etats, de ſa ſincere amitié, affection & bienveuillance. Le 15. *Avril* 1727.

Signé *Froben Ferdinand*

Prince de FURSTENBERG.

ORDRE *de l'Empereur, ſignifié à Mr.* LE HEUP, *Miniſtre d'Angleterre, pour ſortir de* Ratisbonne, *& rendu public dans la même Ville, en même tems que l'Ecrit ci-deſſus.*

PAR ordre de Sa Sacrée Maj. Imp. CHARLES VI., notre très-clément Seigneur, ſoit notoire par ces préſentes, au Miniſtre du Roi de la Grande Bretagne *Le Heup*, que la longue patience de Sa dite Majeſté Imp. ayant été pouſſée à bout; Elle ſe trouve obligée, nonobſtant ſa clémence naturelle, & l'affection particuliere qu'Elle a toujours eue pour l'illuſtre Nation Britannique, de faire ſavoir au dit *Le Heup*, tant pour l'honneur de la dignité Impériale, que pour le maintien de la vérité: qu'Elle ne peut plus le reconnoître pour Miniſtre Britannique à la Diete de Ratisbonne, ni le ſouffrir & tolerer plus longtems ſur les terres du St. Empire: & qu'ainſi il ait à ſe retirer au plutôt de la Ville de Ratisbonne, & des terres Impériales.

C'eſt pourquoi, Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., pour l'honneur & la dignité du St. Empire, a réſolu & ordonné, que le dit *Le Heup*, étant encore à Ratisbonne, ou en quel-

quelqu'autre endroit des terres & Provinces de l'Empire, ait à ſortir de la dite Ville ou autre lieu dans deux jours, a compter de l'inſinuation des préſentes, & dans quinze de toute l'étendue des terres de l'Empire, & à ſe retirer par le plus droit chemin, à la faveur du préſent ſauf-conduit, qui lui a été accordé pour cet effet.

Qu'ainſi le dit *Le Heup* ait à ſe conformer, ſans perte de tems, & d'une maniere convenable au préſent Décret Impérial : & qu'il ſache, que s'il en uſe autrement, il ſera dès-lors privé de toute protection & ſureté dans l'Empire.

N°. XX.

ADRESSE *des deux Chambres du Parlement d'Angleterre, préſentée au Roi le* 25. *Mars* 1727.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

NOUS les très obéïſſans & très fideles ſujets de V. M. les Seigneurs ſpirituels & temporels de la Grande Bretagne, aſſemblés en Parlement, regardons comme un devoir indiſpenſable; d'exprimer le plus vif reſſentiment, de l'affront & de l'indignité que l'on a fait à Votre Sacrée Majeſté, par le Mémoire préſenté par Mr. *Palm*, Réſident de l'Empereur; comme auſſi de l'inſolence qu'il

a eue, de faire imprimer & répandre ce Mémoire dans tout le Royaume.

Cette audacieuſe maniere d'en appeller au peuple contre V. M., ſous prétexte de s'adreſſer à Elle, pour reparer & redreſſer des injures ſuppoſées, & de convertir un Mémoire préſenté à V. M. en un libelle ſéditieux, eſt un procedé que nous déteſtons, & qui fait naître en nous les derniers ſentimens d'horreur.

C'eſt un projet tout-à-fait frivole & préſomptueux, que celui de tâcher d'inſpirer à aucun de vos fideles ſujets, la moindre méfiance de la parole Royale de V. M., ou de mettre de la différence entre Elle & ſon peuple: car par la bonté de V. M., ſes intérêts & ceux de ſon peuple ne ſont qu'une même choſe, & ſont auſſi inſéparables que leur devoir. Leur affection, & leur confiance en V. M. ſont pour eux des devoirs indiſpenſables: & ſi le tems n'a point éfacé la mémoire de ces glorieux exploits, & de ces importans ſecours, que l'on avoue avoir reçus de la Grande Bretagne; la reconnoiſſance, l'affection, & l'eſtime pour cette Nation, ne ſe peuvent mieux manifeſter, que par l'honneur qu'on rend à ſon Roi, & par la juſtice que l'on rend au peuple, dont le meilleur des Rois eſt actuellement occupé à défendre les droits & les privileges, contre les invaſions & les uſurpations faites ſur ces biens précieux.

Nous rendons à V. M. les plus ſinceres actions de graces, de ſes ſoins, & de la vigilance qui lui a fait découvrir les deſſeins ſecrets & pernicieux de ſes ennemis & des nôtres; & de la bonté qu'Elle a eue, de communiquer

muniquer à ſon Parlement les dangers dont ce Royaume étoit menacé.

Nous prions V. M. de nous permettre de l'aſſurer, que ſans nous laiſſer amuſer par aucun deſaveu ni ſubterfuge, & ſans nous laiſſer ſéduire par aucun artifice, qui pourroit nous jetter dans une fauſſe ſécurité; rien n'eſt capable de nous empêcher de faire les derniers efforts, pour venger l'honneur de V. M., & pour la ſoutenir & l'aſſiſter contre tous ſes ennemis déclarés & ſecrets, tant au dedans qu'au dehors de vos Royaumes.

Que ſi quelques uns de vos ſujets ont été aſſez indignes, & aſſez malheureux, pour ſoutenir, encourager ou favoriſer les perturbateurs du repos public dans cette inſulte extravagante faite à V. M.; ou ſe ſont flattés de l'eſpérance, qu'une perſévérance obſtinée dans leurs meſures pernicieuſes, ſeroit capable d'ébranler la fermeté de la Nation Britannique: nous ſommes réſolus de détruire efficacément cette eſpérance frivole, & de convaincre tout le monde, que les intrigues d'un petit nombre, ne pourront jamais abbattre, ou affoiblir en rien, cette vigueur & cette réſolution, qui nous a été inſpirée par un véritable amour de la patrie, par une juſte conſidération de ſes véritables intérêts, & par une fidélité inébranlable pour votre Majeſté.

N°. XXI.

N°. XXI.

BREF *du Pape* INNOCENT XIII. *aux Electeurs, Princes & Evêques Catholiques de l'Empire, au ſujet de l'inveſtiture des Duchés de* Parme & Plaiſance.

INNOCENT XIII.

RIEN n'a jamais été plus agréable à nos ſoins paternels, que la tranquillité publique, & la conſtante union des Chrétiens. Mais tout ce qui a été fait juſqu'à préſent, tant au Congrès de *Cambray*, qu'à la Diete de l'Empire à *Ratisbonne*, contre les Droits du St. Siege, ſous prétexte d'affermir la tranquillité, nous annonce tout autre choſe; & bien loin de nous promettre la paix, & les fruits de la paix, menace le St. Siege de plus grandes calamités, qu'on n'auroit à craindre de la guerre. Car les Ambaſſadeurs du Roi Catholique PHILIPPE, notre tres cher fils en Jeſus Chriſt, qui ſont à ce Congrès, ont exigé, comme une condition préliminaire pour affermir la paix, que la Cour Impériale accordât à CHARLES fils du dit Roi Catholique, l'inveſtiture prétendue éventuelle du Duché de Parme & de Plaiſance, qui appartiennent en Souveraineté Directe & Suprême à ce Saint Siege.

De

De plus, les Membres de la Diete de l'Empire à Ratisbonne, ont donné leur conſentement, par un Décret auſſi injuſte qu'invalide, à cette condition demandée par les Eſpagnols, qui dépouilleroit le St. Siege Apoſtolique de ſes droits, anciens, aſſurés & inconteſtables, & le priveroit de la jouïſſance paiſible qu'il a eue depuis longtems, d'accorder & de renouveller cette inveſtiture. Car qui ignore, que dans le Siecle paſſé, ſans remonter à des tems plus reculés, l'inveſtiture de ce Duché a été accordée par le St. Siege, ſans aucune interruption; & qu'on lui en a payé un tribut annuel, ſans aucune oppoſition.

A ces cauſes, rejettant cette injuſte voye, de rétablir l'union, & déſapprouvant entierement le Traité de *Cambray*, de même que le Décret de la Diete de *Ratisbonne*; Nous avons cru devoir témoigner à votre fraternité, dans l'amertume de notre cœur, par cetre Lettre (que Nous voulons être un monument public & éternel de notre oppoſition à cet égard) que Nous nous y oppoſons entierement; afin qu'on ne croye pas, que les droits de la Sainte Egliſe Romaine puiſſent recevoir aucun préjudice par de pareils Traités ou Décrets.

Ainſi, vénérables Freres, nous vous exhortons à employer tous vos ſoins, pour l'obſervation & la défenſe des droits du Sanctuaire, d'une maniere qui réponde à votre caractere, à votre dignité, & à votre pieté; & à travailler de toutes vos forces, pour faire corriger, & annuller d'une maniere convenable, le Décret imprudent des Miniſtres de Ratisbonne,

bonne, où les vôtres ont auſſi accoutumé de ſe trouver.

La juſtice exige de vous cette œuvre digne de votre intégrité, & de votre religion: l'affermiſſement de la paix le demande; de-même que le reſpect qui eſt dû au bienheureux PIERRE Prince des Apôtres. Le Dieu de paix, qui eſt juſte dans toutes ſes voyes, conduiſe votre fraternité dans les ſentiers de la juſtice, & vous prenne ſous ſa protection; pendant que Nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction Apoſtolique. Donné à *Rome*, à *Ste. Marie Majeure*, ſous l'Anneau du Pêcheur, le 27. Fevrier 1723, la troiſieme année de notre Pontificat.

Signé Mathieu SCAGLIONI.

N°. XXII.

MEMOIRE *préſenté au Roi de la Grande Bretagne, par le Sr.* Vincent PUCCI, *Secretaire du Grand-Duc* COME III. *

VINCENT PUCCI, Secretaire du Grand-Duc de *Toſcane*, repréſente humblement à V. M., que le Grand-Duc ſon Maître ayant eu connoiſſance des diſpoſitions faites dans la nouvelle convention, entre les Puiſſances alliées, touchant la ſucceſſion de *Toſcane*, au grand préjudice, ou plutôt à l'entier anéantiſſement de ſa Souveraineté,

* *Le même fut préſenté au Roi Très-Chrêtien.*

neté, & de la parfaite indépendance avec laquelle il poſſede ſes Etats, à la reſerve d'une petite partie, qui juſqu'à préſent a relevé de la Couronne d'Eſpagne, & d'un petit nombre de fiefs mouvans de l'Empire; lui a donné ordre, d'expoſer reſpectueuſement ſes droits à V. M., & de lui faire les remontrances & Déclarations ſuivantes.

Le Grand-Duc ayant lieu de ſe perſuader, que tout le monde eſt ſuffiſamment déſabuſé des ſuppoſitions erronées, ſur leſquelles on a propoſé dans le dernier projet de paix, de donner un ſucceſſeur dans la Toſcane à la famille régnante; il eſperoit, qu'au lieu de ſuivre des vues ſi préjudiciables à ſes droits, & aux prérogatives de ſa dignité, les Puiſſances contractantes ſeroient entrées dans les égards dûs à ſon autorité ſouveraine, & auroient fait attention aux juſtes plaintes qu'il leur a fait porter par ſes Miniſtres. Il avoit d'autant plus de raiſon d'attendre cette juſtice des Puiſſances alliées, que bien loin d'avoir jamais fait naître à aucune d'elles, des ſoupçons ſur la droiture de ſes intentions, il leur a donné au contraire pluſieurs ſujets d'être ſatisfaites de lui; & que toutes les meſures qu'on peut prendre pour parvenir à une paix ſolide, ſe peuvent concilier parfaitement avec les ſentimens du Grand-Duc & du Prince ſon fils, qui, bien loin de vouloir troubler une action ſi louable, la deſirent de tout leur cœur, & ſont prêts à y contribuer autant qu'aucun autre, mais ſeulement en faiſant uſage de leur liberté, & en ſuivant les formalités legitimes.

Quel que ſoit donc le Prince, qui doit ſucceder dans la Toſcane à toute la famille regnante,

gnante, le Grand-Duc ſe croit obligé de déclarer, comme en effet il déclare & proteſte par ce préſent Mémoire : qu'à lui ſeul, au Grand-Prince ſon fils, & non à aucun autre, il appartient de déſigner, & d'élire ce Succeſſeur, avec les formalités accoutumées, & propres à un acte de cette nature : & que perſonne ne pourra parvenir, légitimément & avec juſtice, au domaine & à la poſſeſſion de la Toſcane, que par cette ſeule voye & à ce titre ; tout autre moyen, par lequel on prétendroit y parvenir, ne pouvant qu'être abuſif & violent.

Outre cela, le Grand-Duc ayant reconnu, qu'en vertu de la nouvelle convention, le Prince deſtiné à la ſucceſſion de la Toſcane, doit en prendre poſſeſſion au défaut du dernier mâle de la famille régnante ; & quainſi contre toute juſtice, l'Acte ſolemnel, qui appelle l'Electrice *Palatine* Douairiere à la ſucceſſion, pour ſa vie durant, au cas qu'elle ſurvive au dernier mâle, deviendroit inutile & comme non fait : il prie V. M. de conſiderer, que leurs Alteſſes n'y pourront jamais conſentir ; parce que ce ſeroit les vouloir forcer, de renoncer à l'uſage & à la poſſeſſion de leur liberté, & du droit qu'Elles ont, de diſpoſer de la ſucceſſion dans la forme que requiert le bien de l'Etat, avec la concurrence du Sénat : cette voye étant la ſeule, par laquelle on puiſſe transferer, après l'extinction de la famille régnante, dans une autre famille, le Domaine d'un Etat libre & indépendant, comme eſt la Toſcane dans preſque toute ſon étendue.

Si

Si l'on conſidere d'ailleurs l'équité & la bienſéance de cet Acte, on ne peut concevoir, comment on a pu penſer à le rendre inutile: car encore que par les loix fondamentales de l'Etat, les femmes ne ſoient point appellées à la ſucceſſion, & que par cette raiſon elles ne puiſſent ſuccéder en vertu d'un droit qui leur appartient, & ſans une election particuliere; cependant les loix de la bienſéance & de l'équité veulent, qu'on préfere à tout autre pour la ſucceſſion, la derniere Princeſſe d'une Maiſon, qui a ſi bien mérité de la Patrie. Vérité reconnue par Sa Maj. Imp.; juſques-là, que lors de ſon Couronnement à Francfort, elle crut digne de ſon équité, de concourir en quelque façon à cet Acte: ce qui fut exécuté, en promettant dès-lors expreſſément à l'Electrice Palatine, par un * Billet écrit de ſon ordre à l'Electeur Palatin par le Comte de Zinzendorf, de lui donner l'inveſtiture pour les Etats feodaux, dont on a parlé cy-deſſus. Pour toutes ces conſidérations, & afin que l'indubitable & abſolue autorité du Grand-Duc ne ſoit lézée, ni que la ſatisfaction que tous ſes ſujets ont montré de l'Acte dont il s'agit, ne ſoit troublée, leurs Alteſſes déclarent & proteſtent, qu'Elles ne pourront jamais conſentir qu'on y porte aucun préjudice.

Le Grand-Duc, qui a les intérêts de ſes peuples à cœur comme les ſiens, & qui doit conſerver leurs prérogatives, voit de plus avec un extrême regret, qu'on veuille que le Domaine de Florence, qui a été tenu autrefois par

* *On en trouvera l'extrait à la ſuite de ce Mémoire.*

par la République, & depuis par les Princes de la famille régnante, en Souveraineté, & dans une indépendance ** absolue, sans qu'on ait jamais fait, pour tout ce Domaine, aucun Acte de sujettion à l'Empire; qu'on veuille, dis-je, que ce Domaine devienne tout d'un coup un fief de l'Empire, en la personne de celui qu'on prétend désigner pour Successeur. Et en effet, sans faire remarquer à V. M., que par cette disposition-là même, on avoue ce qu'on vient de dire de la liberté de Florence jusqu'à ce tems; sans lui remontrer encore, que S. M. Imp. reconnut bien cette liberté dans le Billet écrit de Francfort, ainsi qu'on le conclut avec évidence de sa teneur: rien n'est plus dur, que de disposer absolument des Etats d'autrui, sans en consulter le Maître; & de faire changer un Etat de condition, surtout lorsque ce changement n'est point nécessaire pour la fin qu'on se propose.

Tous ces motifs, & d'autres également forts & convainquans qu'on pourroit produire, ne permettant point au Grand-Duc, de dissimuler plus long-tems un silence, qui pourroit passer pour un acquiescement aux torts inconcevables qui lui seroient faits, & au Grand-Prince son fils, si les Traités & conventions, pour ce qui regarde la succession de la Toscane avoient leur effet: il se promet de la bonté & de l'équité de V. M., qu'Elle entrera pleinement dans les justes déplaisirs d'un

** *Pour éclaircir ce fait, on a fait suivre à ce Mémoire les N°. XXIII. XXIV. & XXV, qui contiennent les Ecrits pour & contre la pleine & entiere liberté de la Toscane.*

Prince, qui lui eſt ſi dévoué ; & qu'Elle employera toute ſon autorité, pour lui conſerver le plein exercice du libre pouvoir, qu'il tient de Dieu & de ſes peuples, de diſpoſer de ſes Etats : V. M. pouvant être perſuadée, que ni le Grand-Duc, ni le Grand-Prince, n'en feront jamais un uſage contraire à ſes bonnes intentions, & à celles des Puiſſances Alliées.

EXTRAIT *du Billet du Comte de* ZINZENDORF *à l'Electeur Palatin, écrit de* Francfort *par ordre de l'Empereur* CHARLES VI., *le 9. Janvier* 1712.

SA Majeſté Impériale eſt perſuadée, que le Grand-Duc ne fera, ni permettra que l'on faſſe, aucune diſpoſition des Etats de ſa Domination, en faveur des ennemis de Sa dite Majeſté, & de la Maiſon d'Autriche, ni contre les intentions d'icelle ; mais qu'au contraire, il ſongera aux moyens de pouvoir accorder enſemble, pour le préſent auſſi bien que pour l'avenir, les intérêts de la Maiſon de Toſcane avec ceux de la Maiſon d'Autriche : moyennant quoi S. M. Impériale ſera contente, de donner à Madame l'Electrice Palatine, les inveſtitures des Fiefs donnés, juſqu'à préſent, ſans differens titres aux mâles de la Maiſon de Medicis.

N°. XXIII.

N°. XXIII.

EXTRAIT *du Mémoire qui fut dreſſé à* Florence, *pour prouver la pleine & entiere liberté de la* Toſcane.

L'AUTEUR de ce Mémoire commençant par nier, que l'Empereur & l'Empire puiſſent avoir aucun droit ſur cet Etat; s'étonne que les Puiſſances de la quadruple Alliance ſoient cependant prévenues de l'opinion, que toute la *Toſcane* eſt un fief de l'Empire: préjugé, dit-il, dont on ſe feroit facilement défait, ſi on avoit conſulté le Grand-Duc, comme on avoit tout lieu de l'attendre.

L'Auteur entrant enſuite en matiere, ſoutient que la République de *Florence* a joui, dès ſon origine, d'une entiere indépendance de l'Empire: qu'elle s'eſt toujours gouvernée par ſes propres loix, & par ſes Magiſtrats, appellés d'abord *Conſuls*, puis *Anciens*, & enfin *Prieurs*, qui tenoient toute leur autorité du peuple, qui les éliſoit, ſans être jamais confirmés par aucune autre Puiſſance: que cette République a été expoſée à diverſes entrepriſes, dont elle a prévenu l'effet; & qu'elle a ſû ſi bien aſſurer ſa liberté, que lors même que les guerres civiles exigerent qu'on fit une reforme dans l'Etat, on eut recours au St. Siege, pour rétablir la Paix entre les habitans, & pour leur donner de nouveaux réglemens, ſans que l'Empire y prît, ou y eût aucune part.

L'Auteur, après ce début, cite pluſieurs Juriſconſultes, qui aſſurent unanimément, quoiqu'en termes differents, que la Ville de Florence ne reconnoiſſant point l'Empire, a autant de pouvoir dans ſon domaine, que l'Empereur dans le ſien.

L'Auteur paſſant enſuite aux recherches, que les Miniſtres Impériaux ont fait faire dans les Chancelleries de *Vienne*, de l'*Empire* & de *Milan*, au ſujet de l'indépendance de la Ville de Florence; dit, qu'on ne fit aucune découverte contre ſa liberté, & que la poſſeſſion d'une ſi précieuſe prérogative vient de Dieu; que cet avantage n'a point été lézé par l'établiſſement de la principauté dans la famille régnante; & qu'au contraire, ſon indépendance a été plûtôt affermie depuis ce tems-là: que CHARLES V. ne prit part, & ne parut dans la nouvelle forme du Gouvernement, que comme Allié du Pape; puis, en qualité de médiateur entre la Maiſon de *Medicis* & la République; & enfin arbitre choiſi par les mêmes parties.

L'Auteur ajoute, qu'il parut comme Allié de CLEMENT VII., lorſqu'en conſéquence du Traité conclu avec lui à *Barcelone* le 29. Juin 1529. (par lequel il s'engagea à l'aider à rétablir la Maiſon de Medicis à Florence, & à lui faire rendre l'autorité, qu'elle avoit perdue durant les troubles de la République) il envoya des troupes auxiliaires au Pape, pour faire le ſiege de Florence: D'où l'Auteur conclut, que l'Empereur n'ayant point ſtipulé dans le dit Traité, qu'il eût deſſein de ſoumettre la République à l'Empire, mais ſeulement de rétablir la famille de Medicis dans ſes droits

&

& prérogatives ; il n'y a point d'apparence, qu'en lui rendant ſa prémiere autorité, il ait voulu retenir une juriſdiction, dont elle avoit été exempte juſqu'alors ; qu'enfin, ce Traité attribuant au Pape ſeul la faculté de diſpoſer du Gouvernement de Florence, il eſt clair que CHARLES V. ne pouvoit toucher au point le plus important ; c'eſt-à-dire à l'indépendance de cet Etat.

Que l'Empereur parut comme médiateur, lors qu'après un long ſiege, les Articles préliminaires du Traité de paix furent réglés par l'intervention de *Dom Fernand de* GONZAGUES Général des Armées Impériales, entre les Commiſſaires de la République de Florence, & *Barthelemi* VALLORI Commiſſaire-Général du Pape ; conformément au Traité de Barcelone, qui y eſt poſitivement rappellé ; que cette qualité de Médiateur paroit par le premier des articles préliminaires, par lequel il fut ſtatué, que pour rétablir une bonne paix, & régler le Gouvernement, on donneroit à l'Empereur le pouvoir d'y donner une forme convenable dans l'eſpace de 4. mois ; avec cette condition expreſſe, que la liberté de la République n'en ſeroit point lézée : Que cette condition qui limite le pouvoir de l'Empereur, montre aſſez, qu'il n'eſt pas attaché à ſa dignité Impériale : Que d'ailleurs, l'office de Médiateur n'auroit pû lui convenir, s'il avoit eu quelque juriſdiction ſur cet Etat ; n'étant pas naturel, qu'un Prince ſe dépouille de ſa qualité de Souverain en traitant avec des ſujets, pour ſe revêtir de celle de Médiateur, qui peut convenir à toute perſonne étrangere.

 Qu'enfin

Qu'enfin CHARLES V. parut en qualité d'Arbitre, puiſque ce ne fut qu'en vertu du pouvoir qui lui fut donné, qu'il prononça ſur la forme du Gouvernement : Que les Juriſconſultes Allemands ont eu tort d'appeller Inveſtiture, ce qui n'eſt qu'une ſentence arbitrale ; d'autant que cet Acte fut ſolemnellement accepté par les Magiſtrats, après avoir remercié l'Empereur d'avoir conſervé leur liberté ; ce qui conſomma, pour ainſi dire, le rétabliſſement de la principauté, dans la famille régnante, laquelle, ſelon la remarque de GUICCIARDINI, en avoit déja pris poſſeſſion, même 4. mois avant la Sentence de CHARLES V. ; & cela en vertu d'un réglement, fait par les 13. Réformateurs de l'Etat : commis à cet effet par le Peuple, qui reçut ALEXANDRE avec de grandes acclamations.

L'Auteur, après avoir fait voir, que CHARLES V. n'avoit paru que comme Allié, Médiateur & Arbitre, dans l'établiſſement de la principauté à Florence, & dans le Traité de la nouvelle forme du Gouvernement ; obſerve, que ſi cet Empereur eût cru pouvoir recouvrer des droits ſur les domaines de cet Etat, il auroit dû le faire alors, ſoit en exigeant un ſerment de fidélité du nouveau Prince & des Florentins, ou bien un hommage de ce Prince ; ou qu'il prit une inveſtiture, ſoit en déclarant, que l'action qu'il exigeoit, étoit un effet de ſa dignité Impériale : Que cependant, bien loin de prendre cette précaution, il déclara, que ſa ſollicitude toujours particuliere, pour la paix & la liberté de l'Italie & des Républiques, l'avoit porté à faire ce Réglement

ment ; & que ſans le pouvoir qui lui en avoit été donné, par convention entre les parties intereſſées, il n'auroit point entrepris de vaquer à une telle entrepriſe : Que cet Empereur ne manquoit ni de forces ni de zele pour faire une telle acquiſition, d'autant que les Florentins n'étoient point en état de s'y oppoſer. Cette réflexion, ajoute l'Auteur, eſt ſi conforme à la nature de la choſe, que les plus célébres Juriſconſultes Allemands s'en ſont ſervis, pour établir la liberté de Florence.

Il dit enſuite, que le Pape auroit eu autant de droit que l'Empereur, de s'attribuer une ſupériorité perpétuelle ſur Florence ; puiſqu'en des occaſions pareilles à celles dont on vient de parler, les Papes BENOIT XI., & CLEMENT V. avoient rendu la paix à cette République, & donné une meilleure forme au gouvernement. Que le Duc ALEXANDRE étant à *Naples*, rejetta avec hauteur la propoſition qui lui fût faite par les Miniſtres de l'Empereur, de ſe reconnoître feudataire de l'Empire, ſous d'honorables conditions ; & que préferant la fuite à l'eſclavage, il prit le parti de venir à Florence pour s'y défendre contre les Bannis, plutôt que d'achetter du ſecours au préjudice de la liberté de cet Etat.

L'Auteur paſſant enſuite à l'élection de COME I. Succeſſeur d'Alexandre, dit, que le Sénat s'étant aſſemblé, élut ce Prince à l'excluſion de JULIEN DE MEDICIS, qui, en vertu de la ſentence arbitrale de Charles V. paroiſſoit devoir ſuccéder au Duc, comme plus proche parent, parce qu'on ne comprenoit pas LAURENT, ſon frere ainé, qui, par le meurtre commis en la perſonne de ſon

frere, avoit perdu tous ſes droits : Que cependant, ni S. M. Imp., ni ſon Miniſtre à Florence, ne firent aucune plainte de cette préférence, laquelle eſt même confirmée par la tolerance de la Cour de Vienne, qui ſoufre qu'on liſe au pied de la ſtatuë dudit Côme I., cette Inſcription remarquable : *Plenis liberisque Senatorum votis, Reipublicæ Florentinæ Dux renunciatur.*

L'Auteur entre enſuite dans l'examen des Auteurs Italiens & Allemands, qui ont vécu ſous la domination Impériale, & qui ont avancé unanimément, que les Grands-Ducs de Toſcane ſont maîtres abſolus, & Princes Souverains dans cet Etat : que tous les droits de la Majeſté leur appartiennent; & qu'ils ne different des Rois de France & d'Eſpagne, que par une plus petite étendue d'autorité, parce qu'ils ont moins de païs ſous leur juriſdiction. Il ajoute, que la Bulle de PIE V., qui donne le titre de GRAND-DUC à COME I., porte en termes formels, qu'il ne ſera ſoumis à aucune Puiſſance, à cauſe du Domaine Souverain qu'il a ſur l'Etat de Florence : Que ce Pape s'eſt encore expliqué plus clairement, lorſqu'il répondit aux Miniſtres Impériaux, qui ſe plaignoient des expreſſions de la dite Bulle, que la Ville de Florence avoit toujours été libre; que ce qu'on avoit fait d'elle, avoit été fait par ſes propres citoyens, qui avoient le pouvoir, comme libres, de diſpoſer d'eux & de leur Ville; & que dans la guerre de 1530, CHARLES V. n'avoit fait autre choſe, que d'aider un des partis, ſavoir de ceux qui étoient hors de leur patrie, & que par là il n'avoit acquis

aucune

aucune ſupériorité ſur Florence : Qu'il ne ſuffit pas de dire que l'Empereur pourroit avoir quelque droit de diſpoſer de la ſucceſſion de Florence ; mais qu'il faut produire des inveſtitures, des ſermens de fidélité, des hommages, ſurtout quand il s'agit d'un Etat, qui depuis pluſieurs Siecles eſt en poſſeſſion de ſa liberté ; étant certain en droit, ajoute l'Auteur, que tout Prince, qui, profitant de la foibleſſe, & de la décadence de l'Empire Romain, pour ſe remettre en liberté, auroit fondé des Royaumes indépendans de toute puiſſance, & qui depuis pluſieurs ſiecles les poſſéderoit exempts de ſubordination à l'Empire, pourroit quand il n'auroit d'autres titres, ſe défendre contre l'Empereur, par la ſeule preſcription d'un tems ſi long.

D'où l'Auteur conclut, que la médiation de CHARLES V. n'a donc pû alterer la liberté de cet Etat, & que c'eſt une vérité que les Puiſſances contractantes paroiſſent avoir reconnue, dans l'endroit même où elles ſe propoſent de détruire l'indépendance de Florence : puis qu'elles ont réglé, que ſon Domaine ne commencera à être reconnu fief dépendant de l'Empire, qu'à l'avenir ; ſauf dans toute ſon étendue, la poſſeſſion des préſents Princes.

L'Auteur paſſe enſuite aux objections que quelques Juriſconſultes Allemands font, pour prouver que l'Etat de Florence eſt feudataire de l'Empire : Savoir, que la vente de la liberté, faite aux Florentins par l'Empereur RODOLPHE, eſt ſupoſée ; & que quand même elle ne le ſeroit pas, on ne pourroit en faire uſage, parce que la ſupériorité de l'Empire eſt inaliénable, & n'eſt point ſujette

à la prescription : Que les Florentins envoyérent des Ambassadeurs à MAXIMILIEN, pour lui faire leurs soumissions : Que ce Prince reçut d'eux 40. mille ecus d'or & confirma ensuite leurs privileges ; de sorte qu'ils ne jouissent de leur liberté, qu'a titre de précaire : que la sentence arbitrale de CHARLES V. fait mention de certaines immunités, que l'Empereur leur accorde ; qu'il y est stipulé positivement, que l'Etat de Florence restera soumis à la dévotion de l'Empire Romain ; & que si la dite République venoit à manquer à ses engagemens, & à violer la forme du Gouvernement qu'il venoit d'établir, il lui imposeroit les peines ordinaires, &c.

Les Florentins conviennent, (dit l'Auteur du Mémoire) que la vente de Rodolphe est supposée ; & ajoutent, qu'avant ce tems-là, Florence jouissoit d'une parfaite liberté ; & que dès lors, comme après, elle a résisté aux Empereurs & à leurs Vicaires en Italie, toutes les fois qu'ils ont voulu exiger de la République, quelque acte de subordination : Que quand même cette vente ne seroit pas imaginaire, Florence a la prescription ; prescription qui doit mettre fin aux prétentions de l'Empire, & assurer le repos des societés qui s'en sont séparées : Que rien n'est moins fondé, que la prétendue soumission des Florentins, à l'Empereur Maximilien, puis qu'ils ordonnérent à leurs Ambassadeurs, de représenter à ce Prince, que rien n'étoit plus convenable au louable dessein qu'il avoit, de pacifier l'Italie, que de faire rendre *Pise* aux Florentins ; parce que c'etoit de là, que venoient toutes les délibérations, également nuisibles à eux & à leurs

leurs Alliés ; qu'il n'étoit pas juſte que celui qui avoit été dépouillé injuſtement, fût obligé de mettre ſes droits en compromis, avant que d'être remis en poſſeſſion : Que l'autorité de *Paul* JOVE, Hiſtorien partial, ne peut rien faire en cette occaſion ; & que quand même ſon autorité ſeroit de quelque conſidération, on ne devroit pas y faire beaucoup d'attention, puiſque le Fait dont il eſt queſtion, eſt plutôt de Droit que de fait, & qu'il n'appartient pas aux Hiſtoriens, de décider de l'indépendance d'un Etat, mais aux Juriſconſultes, à qui cette matiere appartient *ex profeſſo.* Que pour ce qui concerne la Sentence Arbitrale de CHARLES V., on ne peut tirer aucun avantage des clauſes qu'elle renferme, que les privileges accordés par cet Empereur, ſont de ſimples conceſſions, qui ne préjudicient point à la Souveraineté ; tout de même, dit SUAREZ, que ſi le Duc de Florence accordoit aux Portugais, l'exemption des péages dans ſes Etats : Que ces mots, *fides & devotio*, ne peuvent ſe rapporter qu'à la fidélité de celui à qui l'on l'a accordée ; & que le titre de *protection* n'emporte aucune juriſdiction, ſur tout lors-que les parties conviennent, comme on a fait pour Florence, que la liberté ne ſeroit nullement endommagée : Que ſi un protecteur acqueroit quelques droits ſur la perſonne qu'il protege, le Pape ſeroit aujourd'hui dans le même cas que Florence ; puiſque dans l'Article XIV. du Traité de *Barcelone*, Charles V. ſtipule, qu'il protegera la perſonne du Pape, la famille de Medicis, ſes Biens &c. ; & que le Pape, de ſon côté, accepte la protection de l'Empereur.

Il ne reſte plus, dit l'Auteur, qu'à refuter un raiſonnement de PFEFFINGER, Auteur moderne, qui croit avoit trouvé dans l'Hiſtoire de ces dernieres tems, une preuve de la dépendance de cet Etat : *c'eſt*, dit-il, *que cette République a payé de groſſes ſommes d'argent à l'Empereur, depuis* 1692. *pour les divers beſoins de l'Empire.*

A quoi l'Auteur répond : Qu'il eſt bien vrai que la ſujettion, & le vaſſelage d'un Etat étant une fois prouvés, on peut bien conclurre qu'il eſt obligé de payer les ſubſides en certains cas; & que ce raiſonnement, *tel Etat eſt ſujet, donc il doit contribuer*, eſt très fondé : mais qu'on n'a jamais ouï dire, que parce qu'un Etat eſt forcé de payer des ſommes d'argent à un Prince, il devient ſon ſujet & ſon vaſſal : Que MAYER & BLOCK, autres Juriſconſultes Allemands, ſoutiennent, que ces ſortes de levées ſe font par force; qu'un ſimple murmure de ce qu'on contraint à payer, interrompt la preſcription, & que la raiſon en eſt, que celui qui craint n'affirme pas, quand il ne peut reclamer ſans danger.

Qu'au reſte l'Auteur Allemand dont il eſt queſtion, a oublié pluſieurs circonſtances néceſſaires pour l'intelligence du fait dont il s'agit : ſavoir, que l'Empereur n'a jamais demandé des ſubſides pour Florence, mais pour les ſeuls fiefs, pour leſquels le Grand-Duc prend l'inveſtiture : Que celui qui eſt envoyé pour demander ces ſubſides, fournit toujours une Note exacte des fiefs, & de leur Taxe : Que l'Empereur LEOPOLD a fait déclarer dans ce tems-là, par le Maréchal CARAFFA, que ce qu'on payoit de plus pour le

contin-

contingent des dits fiefs, s'entendroit être fourni pour d'autres Titres, & ne tireroit pas à conſéquence pour l'avenir : Enfin, que le Grand-Duc aujourd'hui régnant, a fait ſes proteſtations à ce ſujet devant le College Electoral, lors de l'Election de l'Empereur d'aujourd'hui ; leſquelles ont toujours été renouvellées.

L'Auteur paſſe enſuite aux effets que doit produire ce Mémoire, & dit : Que la Cour de Toſcane eſpere, que l'Empire reconnoitra, qu'il n'a aucun droit de diſpoſer de la ſucceſſion aux Etats de Toſcane ; & qu'elle s'aſſure en conſéquence, que Sa Majeſté Imp. reviendra la premiere d'une opinion, qu'Elle auroit toujours mépriſée, ſi on avoit pu lui faire voir plûtôt, qu'Elle ne doit ſa naiſſance qu'à la flatterie, que ſon cœur a toujours déſavouée : Qu'elle eſt ſi fort perſuadée des ſentimens d'équité qui ſont naturels à S. M. I., que quand même l'Empereur voudroit devenir plus puiſſant qu'il n'eſt, il ne le feroit jamais au préjudice de la juſtice, & qu'il n'opprimeroit pas la liberté d'un Etat, qui en jouit depuis pluſieurs ſiecles.

L'Auteur ajoute, qu'on ne doute pas, que les vérités qu'on a miſes ici dans un grand jour, ne produiſent auprès des autres Puiſſances contractantes, l'effet qu'on a droit d'en attendre ; & que leur zele pour la paix, s'accordant avec la juſtice, Elles ne revoquent l'expédient qu'elles avoient cru devoir prendre, de faire de toute la Toſcane un fief de l'Empire : Que la conformité des ſentimens du Grand-Duc, & du Prince héréditaire ſon fils

fils, à l'intention où ſont ces Puiſſances, de choiſir dès à préſent un Succeſſeur à la Toſcane, ſera le fruit de la ſollicitude qu'elles ont fait voir pour le bien commun de la paix; & que, comme elles ont ſujet de s'en contenter, il n'eſt pas néceſſaire, pour perfectionner un ouvrage ſi ſalutaire, de changer ſans raiſon la condition d'un Etat libre, dont le Souverain ne ſeroit pas moins offenſé par cette diſpoſition, que les Peuples en auroient de douleur.

N°. XXIV.

EXAMEN *du Mémoire ſur la Liberté de l'Etat de* Florence, *en réponſe à l'Ecrit précédent.*

L'AUTEUR ſuppoſe comme une choſe inconteſtable, que la République de Florence a joui dès ſon origine, d'une entiere indépendance de l'Empire, & qu'elle s'eſt gouvernée par ſes propres Loix, & par ſes propres Magiſtrats, appellés d'abord *Conſuls*, puis *Anciens* & enfin *Prieurs*; qui tenoient toute leur autorité du Peuple, qui les avoit élus, ſans être confirmés par aucune autre Puiſſance. On ſait au contraire, que la Ville & le territoire de Florence, ont fait une partie du Royaume d'Italie, & que les Empereurs Allemands étant devenus maîtres de ce Royaume, le furent auſſi de la Toſcane, & en particulier de la Ville de Florence; qu'elle reſta ſous

ſous la domination des Ducs ou Marquis de Toſcane, feudataires des Empereurs ; & que dès le tems de RODOLPHE I., quoi qu'elle ſe gouvernât par ſes propres Magiſtrats, comme les Villes de l'Empire le font encore aujourd'hui, elle reconnut toujours la Souveraineté des Empereurs, juſqu'à MAXIMILIEN I. qui lui confirma ſes privileges, pour une bonne ſomme d'argent.

Tout cela ſe vérifie par des témoignages des Auteurs contemporains, la plupart Florentins mêmes, & par des Titres authentiques, conſervés en partie dans les Archives de l'Empire, qui ne ſont pas ſi dépourvus de preuves, qu'on ne puiſſe s'en ſervir dans cette controverſe, comme l'Auteur du Mémoire veut le faire accroire. Nous aurons occaſion dans la ſuite, de parler de quelques uns de ces Titres. On y verra les Statuts du Peuple Florentin, confirmés par les Empereurs & les Prieurs, qualifiés de Vicaires de l'Empire : on verra des Députés de la Ville de Florence, rendre hommage aux Empereurs, & prendre l'inveſtiture du Domaine & des Droits Royaux de cette République. Où eſt donc la légitime poſſeſſion, d'une indépendance entiere & abſolue pendant pluſieurs ſiecles, dont l'Auteur fait la baze de la Souveraineté de l'Etat de Florence, & la veut prouver par des témoignages de pluſieurs Juriſconſultes, qui lui paroiſſent avoir attribué dans leurs Ecrits, une liberté abſolue aux Florentins ? On n'a qu'à chercher dans les Tables des Livres de Droit, pour trouver ces ſortes de preuves ; & l'on pourroit en produire deux fois autant, ſi l'on

l'on croyoit que cette méthode convînt au ſujet. Mais *Paul* de CASTRO, l'Abbé de BALERME, BALDE, & toute l'Ecole des Gloſſateurs, tiendra-t-elle dans une queſtion d'Hiſtoire & de Droit public, contre des Actes authentiques, paſſés entre les Impériaux & la République de Florence?

L'Auteur vient de recommander à ſes Lecteurs, le Diſcours de Mr. BORGHINI; mais il n'a pas pris garde, que cet Auteur a montré dans le même endroit, le peu de cas que l'on doit faire de ces paſſages de Juriſconſultes. En vérité, il ſeroit aiſé, s'il valoit la peine, de les critiquer; & de montrer en détail, la foibleſſe de chacune de ces preuves. Quelques uns entr'eux, ont écrit dans un tems, où la faction des *Guelphes* avoit le deſſus: d'autres les ont copiés ſans diſcernement, comme on le voit d'abord en les liſant. Il y en a qui appuyent leurs raiſonnemens ſur des Traditions notoirement fauſſes: & avec tout cela, la plûpart ne diſent pas ce que l'Auteur leur fait dire. Ils parlent d'une eſpece de liberté, que les Allemands ne conteſtent pas aux Florentins. Ils avoient ſans doute la Juriſdiction, comme d'autres Villes Impériales l'ont eue: mais il n'en faut pas inferer à la Souveraineté. Combien d'Etats y a-t-il en Allemagne, qui jouiſſent du privilege, que l'on ne peut appeller de leurs Tribunaux à ceux de l'Empire? Et pourtant ils ne prétendent pas être tout-à-fait indépendans de l'Empire.

L'Auteur paſſe à prouver, que cette Souveraineté a été conſervée à l'Etat de Floren e dans la fameuſe Révolution en 1530. Pour cet

cet effet, il avance : Que l'Empereur CHARLES V. ne parut dans l'établiſſement de la principauté, que premierement comme Allié du Pape ; puis comme Médiateur entre la Maiſon de Medicis, & la République ; & enfin comme arbitre choiſi par les mêmes parties.

Pour prouver le premier, il dit que l'Empereur ne s'étoit déclaré ennemi des Florentins, qu'en ſecond, pour ainſi dire, en vertu de l'Article du Traité fait avec le Pape à *Barcelone* en 1529, le 29. Juin. Il reproche avec aigreur aux Allemands, de n'avoir pas fait mention de cet Article : mais on va voir qu'il ne ſert de rien au fait dont il s'agit. L'Empereur avoit ſes raiſons propres de faire la guerre aux Florentins, indépendamment des intérêts de la Maiſon de Medicis : il avoit les mêmes droits ſur la Ville que ſes prédéceſſeurs, & même MAXIMILIEN ſon Ayeul, avoient eus : de l'aveu même des Florentins, ils étoient ligués avec les François contre l'Empereur ; & comme ils n'avoient pas été compris dans la paix de *Cambray*, l'Empereur avoit d'autant plus de raiſon de les châtier, que l'Empereur Maximilien ne leur avoit pardonné à l'interceſſion du Roi de France LOUIS XII. qu'à condition de ne ſe départir jamais de la fidélité due à l'Empire ; comme on le voit par un Article du Traité de *Blois*, fait en 1504. du 2. Septembre.

L'Empereur déclare lui-même ſes raiſons dans ſa ſentence ; & il ajoute, qu'il avoit commandé à ſes Troupes, d'aſſiéger la Ville, pour la forcer à rentrer dans ſon devoir envers le St. Empire.

On

On n'a qu'à lire VARCHI, que l'Auteur lui-même loue, comme un des plus eſtimés de tous ceux qui ont écrit de Florence; & on ſera ſurpris de voir, comment l'Auteur s'eſt hazardé à dire, que l'Empereur ne parut dans cette occaſion, qu'en ſecond, & uniquement comme Allié du Pape.

On peut aiſément concevoir, que l'Auteur ne réuſſira pas mieux a prouver, que l'Empereur ne parut que comme Médiateur, „ lors„ qu'après un long ſiege, les Articles prélimi„ naires du Traité de Paix furent réglés par „ l'intervention de *Dom Fernand de* GON„ SAGUE, Général des Armées Impériale, „ entre les Commiſſaires de la République de „ Florence, & *Barthelemi* VALORI, Com„ miſſaire Général du Pape. "

Il faut remarquer d'abord, que déja en formant cette propoſition, l'Auteur tâche adroitement, de faire prendre le change à ſes Lecteurs. Dom Fernand de Gonſague ne fut pas médiateur, mais la partie principale dans ce Traité; & le Commiſſaire du Pape n'y parut qu'en ſecond : on n'a qu'à lire le commencement de cette Capitulation, pour s'en convaincre. C'eſt donc ſur un principe de cette ſolidité que l'Auteur continue à raiſonner, quand il dit que c'eſt une preuve invincible de la liberté non interrompue de Florence; puiſque traitant avec Charles V. elle l'engagea à faire l'office de Médiateur, qui n'auroit pu lui convenir, s'il avoit eu quelque Juriſdiction.

Il s'apuye ſur tout ſur la clauſe du premier Article, par laquelle les Florentins ſe voulurent ſtipuler la conſervation de leur liberté : il

il en conclut, que l'Empereur n'avoit du pouvoir dans cette affaire, qu'autant qu'il avoit plu au Peuple de lui en conferer. Quant donc à cette clauſe, il eſt fort vraiſemblable, que les Florentins, qui avoient alors un Gouvernement populaire, n'ont eu en vûe, que de ſe garantir par là de la Domination d'un Prince : de ſorte que le ſens en eſt, qu'ils agréeroient toute forme de Gouvernement que l'Empereur donneroit à l'Etat, pourvû que ce fût une eſpece de République. En effet, celle que l'Empereur établit par ſa ſentence, tenoit beaucoup d'une Ariſtocratie; & c'eſt pourquoi le Gonfalonier BUONTELMENTI le remercia, d'avoir conſervé à l'Etat ſa liberté. Si au contraire, par ces mots-là, les Florentins ont prétendu entendre une eſpece de Souveraineté, il eſt à propos de remarquer, que le Général de l'Empereur ne ſigna la Capitulation, qu'à condition que l'Empereur la ratifieroit. Mais il paroit bien par la ſentence de l'Empereur, & par le recit de VARCHI, qu'il n'a pas été d'humeur de déclarer la République Souveraine.

Voyons à préſent, comment il eſt parlé de cet accord dans l'Acte de l'Empereur qui fût lû publiquement à Florence, & reçû des Magiſtrats avec de grands remercimens. L'Empereur dit, que la Ville ayant été obligée de ſe rendre, il eût été en droit, en lui ôtant tous les privileges qu'elle avoit eus de ſes prédéceſſeurs, de diſpoſer d'elle & de ſon territoire, ſelon ſon bon plaiſir, comme d'un Etat échû a l'Empire; mais qu'à l'interceſſion du Pape, & de l'avis des Etats de l'Empire, il

il avoit bien voulu lui pardonner, & lui confirmer tous les privileges, droits, exemptions, libertés, &c., obtenus des Rois, ou des Empereurs Romains. On n'a qu'à lire l'accord fait avec l'Empereur CHARLES IV. & l'inveſtiture de ROBERT, Roi des Romains, pour ſavoir en partie quels ont été ces privileges.

Au reſte, ce n'eſt pas là, certainement, le langage d'un Médiateur; mais d'un Prince, qui parle en maître. L'Empereur continue ſur le même ton, quand il paſſe enfin à régler la forme du Gouvernement de Florence: pourtant ſelon notre Auteur, il n'y agit qu'en Arbitre, choiſi de la famille de Medicis, & de la République de Florence; & cette Loi n'eſt qu'une ſentence arbitrale. A la vérité, il veut ſe prévaloir d'un endroit qu'il trouve dans cette conſtitution, où il eſt parlé d'une convention, pour faire dire à l'Empereur, qu'il agiſſoit en vertu du pouvoir qui lui a été donné, par convention entre les parties intereſſées. Mais avec quelle ſureté l'Auteur ſe fonde-t-il ſur un paſſage, que l'on n'a qu'à donner entier, pour confondre toutes ces ſubtilités? L'Empereur faiſant valoir ſur tout ſon autorité Impériale, ne parle qu'en ſecond lieu de la convention entre ſon Général, & les Florentins; mais point du tout d'un Compromis de la famille de Medicis, & de la République de Florence que notre Auteur a imaginé, pour fortifier ſon ſiſtême.

Pour donner une nouvelle preuve que l'Empereur n'a agi qu'en Arbitre, il dit: Que la famille régnante étoit entrée en poſſeſſion de la principauté, par le réglement des XIII. Réformateurs

ſormateurs de l'Etat, auſſitôt après l'accord, & quelques mois avant la ſentence de Charles V. Puis qu'il allegue VARCHI : on ſe ſervira du même Auteur, pour montrer le contraire. Le Décret de Charles V. eſt ſigné à *Augsbourg*, en 1530. le 21me. Octobre ; en conſequence duquel, ALEXANDRE fut mis en poſſeſſion de la Principauté de Florence, par le Miniſtre de l'Empereur, en 1531, le 5. Juillet ; n'étant entré dans cette Ville que le jour auparavant : & les XIII. Réformateurs de l'Etat, que l'Auteur prétend avoir mis le Duc en poſſeſſion de la principauté, ne furent créés qu'en 1532.

Chacun peut juger, par ce que l'on vient de remarquer, s'il ſied bien à l'Auteur du Mémoire, de traiter d'ignorants & d'entêtés, les Juriſconſultes Allemands, qui font valoir la part que prit l'Empereur à cet établiſſement. Il auroit encore pu ſe paſſer d'une autre remarque, ſavoir : Que ſi l'Empereur eût voulu acquerir, ou ſe fût cru obligé de recouvrer des Droits ſur le Domaine de Florence, il étoit tems de le faire alors ; ſoit en ſe faiſant prêter le ſerment de fidélité par le nouveau Prince, & par les Florentins ; ſoit en exigeant de lui, qu'il lui rendit hommage, ou qu'il prit une inveſtiture ; ſoit enfin, en déclarant, que le Réglement qu'il donnoit, étoit un pur effet de la juriſdiction Impériale ſur ce Domaine. L'Empereur a aſſez déclaré le dernier : & ſi, content d'avoir marqué de cette ſorte, la ſupériorité de l'Empire ſur cet Etat, il n'en a pas exigé d'autres conditions plus dures, comme il proteſte avoir pu faire ; l'Auteur doit louer

louer plûtôt la bonne foi, & la modération, dont il a agi en cette occaſion, avec le Pape, & avec la Ville de Florence.

Mais comme s'il avoit ſuffiſamment démontré ce qu'il venoit d'avancer, pour faire tomber ſur les Auteurs Allemands, le ridicule d'un faux raiſonnement, il continue: " Si les Titres d'Allié, de Médiateur & d'Arbitre, don-„ noient quelque ſupériorité, le ſaint Siege „ en pourroit prétendre ſur Florence, avec au-„ tant de raiſon que l'Empire; puiſque CLE-„ MENT IV. & BENOIT XI. rendirent la „ paix à cette République par leur entremiſe." Mais il eſt aſſez prouvé que *Charles* agiſſoit en maitre, & non pas en Médiateur. On ne veut pas inſiſter ſur la grande différence, qu'il y a, entre ce que le Légat de Benoit XI. entreprit ſans aucun ſuccès; & entre ce que fit l'Empereur Charles V. Mais certainement, en alléguant l'exemple de Clement IV., l'Auteur ne s'eſt pas apperçû, qu'il fait ſouvenir ſon Lecteur, de circonſtances très contraires à ſon ſiſtême. CLEMENT IV. & BONIFACE VIII., en prenant ſoin des affaires de la Toſcane, ont rendu un témoignage plus remarquable à la Souveraineté de l'Empire ſur cette Province, que ne le font les paſſages des Juriſconſultes, que l'Auteur a ramaſſés pour prouver le contraire.

Clement IV. dans la Bulle de l'année 1267., par laquelle il déclare *Charles* d'ANJOU, Roi de Sicile, conſervateur de la paix en Toſcane pour 3. ans, le fait en qualité de Vicaire de l'Empire, qu'il prétendoit être vacant alors; & il ne lui confia cette Charge que par proviſion, juſqu'à ce que les conteſtations D'AL-

PHONSE

PHONSE & de RICHARD fuſſent terminées, ou que l'Empire fût pourvû d'un autre chef, approuvé par le ſiege Apoſtolique: comme en effet le Roi Charles fut obligé en 1278. à rendre la Toſcane à RUDOLPHE I. Boniface VIII. n'avoit pas reconnu ALBERT II., Roi des Romains, & agiſſant comme ſi l'Empire vaquoit, il créa en 1301. Charles Comte d'Anjou, fils du Roi PHILIPPE Conſervateur de la paix en Toſcane: mais il le fit encore comme Vicaire de l'Empire; qualité qu'en ce tems-là, les Papes prétendoient leur appartenir.

L'Auteur fait une nouvelle preuve, de ce qu'Alexandre refuſa de tenir le Duché de Florence en fief de l'Empereur. On n'a qu'à comparer Varchi avec ce que notre Auteur raconte ici, pour connoître ſon adreſſe à donner un tour avantageux à des choſes, qui ne le ſont pas pour ſon parti. Les bannis de Florence, & d'autres Seigneurs mécontens du nouveau Gouvernement, avoient accuſé le Duc auprès de l'Empereur comme ſon ſupérieur: ils demanderent, qu'il le punît pour pluſieurs crimes, dont ils le prétendoient coupable; & inſiſtérent, qu'en aboliſſant cette forme de Gouvernement, il en donnât une autre à leur patrie. Le Duc ne nie pas dans ſa derniere Réplique, que ce pouvoir ne convînt à l'Empereur: il s'efforce ſeulement de prouver, que ſes ennemis n'ont fait cette demande, que pour troubler de nouveau le repos de la Toſcane. Mais quand l'Auteur ajoute, que ce Prince, craignant que ſon refus n'engageât l'Empereur à accorder aux Bannis

nis ce qu'ils demandoient, s'évada pour aller à Florence, afin de ſe mettre en etat de ſe défendre; on ne s'attendoit pas à voir encore Varchi cité pour garant, puis que cet Hiſtorien dit nettement le contraire. Le Duc ne reſta pas ſeulement à Naples après ce refus; mais l'Empereur confirma la ſentence deja rendue en ſa faveur, & lui fiança ſa fille le 29. Fevrier. Si l'Empereur n'inſiſta plus ſur ſa demande, ce n'eſt pas qu'il fût convaincu de n'avoir aucun droit ſur Florence: il avoit d'autres raiſons de ménager ſon Beau-fils, pour lequel, d'ailleurs, il avoit beaucoup d'amitié; & Varchi nous allegue encore une autre circonſtance, qui marque que le Duc détourna ces inſtances, par toute autre voye que par celle du Droit.

Quoiqu'Alexandre ne devint pas feudataire de l'Empereur, il ne laiſſa pas de le reconnoître pour ſuperieur. Il y a eu toujours ſous la ſouveraineté de l'Empire, des villes, des Comtés, & des Principautés, qui n'en ont pas été des fiefs, & qui n'ont pas prétendu en être independans: & ce fut en vertu de cette ſubordination, que le Duc préſenta à l'Empereur quand il vint à Florence, le 29. d'Avril de cette même année, les clefs de la Ville, & que l'Empereur les accepta: ce n'eſt pas une cérémonie qui ſe pratique de Souverain à Souverain. Quand l'Empereur CHARLES IV. vint en France en 1378., le Roi, quoi qu'il eut de très grandes obligations à ce Prince, fut ſi jaloux des marques de ſouveraineté, qu'il ne fit pas préſenter même un Cheval blanc à l'Empereur. On ſait encore les précautions que prirent les Rois de France & d'Angleterre, quand SIGISMOND Roi des Romains, entra dans leurs

leurs Royaumes, pour empêcher que dans le Cérémonial, il ne ſe commit rien qui parût marquer quelque ſubordination de leurs Couronnes à l'Empire Romain.

L'Auteur du Mémoire prétend, qu'après la mort d'Alexandre, COSME fut élu librement par le Sénat : mais dans le Décret même, le Sénat proteſte n'agir en cette occaſion, que pour ſe conformer à la volonté de l'Empereur. Le nouveau Prince n'entreprit rien ſans l'avis des Miniſtres Impériaux ; & il ſe fit confirmer dans ſa dignité, par le Comte de CIFUENTES, Ambaſſadeur de l'Empereur. Celui-ci dit exprès, que le nouveau Duc tenoit ſon Etat de la grace de Sa Majeſté.

L'Empereur réitera cette confirmation par un Acte daté à *Monſone* en 1537. le dernier Septembre. Au lieu d'apporter des preuves de la même force, l'Auteur ſe contente de produire l'Inſcription qui ſe lit au piédeſtal de la ſtatue de Coſme : *Plenis liberisque Senatorum Votis, Reipublicæ Florentinæ Dux renunciatur.* Ces ſortes d'éloges ne ſervent point de preuve, dans une controverſe de Droit. Le Roi de France HENRI IV. eſt appellé Empereur, dans l'Inſcription qui ſe lit au piédeſtal de ſa ſtatue Equeſtre, au Pont neuf de Paris : aucun Francois n'en voudra conclurre, que le titre d'Empereur eſt dû aux Rois de France. L'Auteur n'a pas voulu quitter cette matiere, ſans la confirmer par des paſſages de quelques Juriſconſultes. Il y met auſſi l'autorité de PIE V. : il cite quelques paroles de la Bulle, par laquelle ce Pape a prétendu créer Coſme, Grand Duc de Toſcane : il fait ſonner bien haut la réponſe que le même Pape

fit aux Miniſtres de l'Empereur, en leur diſant que la Ville de Florence avoit toujours maintenu ſa liberté; que ce qu'on avoit fait d'elle, avoit été fait par ſes propres citoyens, qui en avoient le pouvoir, comme libres de diſpoſer d'eux & de leur Ville; & que dans la guerre de 1530., Charles V. n'avoit fait autre choſe que d'aider un des partis, ſavoir de ceux qui étoient hors de leur patrie; & que par là il n'avoit acquis aucune ſupériorité ſur Florence: il appelle au ſecours la ſainteté de ce Pontife, pour donner du relief à cette réponſe: ce fut le ſeul amour de la vérité, qui l'engagea, non ſeulement à rendre cette juſtice au Grand-Duc; mais encore à le mettre en état de la ſoutenir, avec le pouvoir qu'il tenoit de Dieu, contre les plus fortes oppoſitions de l'Empereur Maximilien. Ce ſont des expreſſions romaneſques. L'Empereur Maximilien, Prince pieux, ſage, & moderé, s'il en fut jamais, eſt introduit combattant contre Dieu même, pendant qu'il ne fait que maintenir les Droits de la Couronne; & il faut ſuſciter un Saint pour lui réſiſter. Mais l'Auteur ne s'eſt pas ſouvenu, que l'on n'attribue pas aux Papes, en fait de politique & d'hiſtoire, l'infaillibilité que l'on reſpecte dans les matieres de Religion: & puis on ſait, que St. Pie n'a pu ſoutenir dans la ſuite, ce qu'il avoit avancé au commencement.

Il n'étoit nullement à propos de compromettre l'autorité de ce St. Pontife: car ſi l'Auteur veut prouver, par le témoignage d'un Pape, que l'Empire n'a jamais eu aucun droit ſur la Ville de Florence, on lui oppoſe-

ra

ra l'autorité de CLEMENT VI. de BONIFACE VIII. & d'autres Papes, qui ont reconnu la Souveraineté de l'Empire ſur la Toſcane. C'eſt de cette ſorte, que l'Auteur croit avoir ſuffiſamment prouvé, qu'avant l'établiſſement de la Principauté, la Ville de Florence a été maîtreſſe abſolue dans ſon Domaine, ſans aucune ſubordination à l'Empire; & que depuis cet établiſſement, tous ſes Princes ont joui de la même indépendance. Si on veut le perſuader du contraire, il demande des inveſtitures, des ſermens de fidélité, des hommages rendus, & d'autres Actes ſemblables, qui prouvent indubitablement la ſujettion.

Quoique ceux qui ſoutiennent les Droits de l'Empire, n'ayent qu'à ſe tenir ſur la defenſive contre l'Auteur du Mémoire; on produira pourtant deux Titres, dont on peut eſperer qu'il ſera content. Voyons d'abord, ce qui s'eſt paſſé avec CHARLES IV. à *Piſe*, en 1355., dans un tems où ce Prince n'étoit pas en état de faire aucune violence aux Florentins. Les Ambaſſadeurs de Florence, de VOLTERRE, de MINIASI, d'AREZZE, de PISTOYE lui firent hommage à *Piſe*: & dans l'accord qui fut fait en même tems, il eſt ſtipulé pour la République, que le Roi aboliſſe les ſentences données par ſon Ayeul HENRI VII. contre la Ville de Florence; qu'il lui confirme ſes ſtatuts; que les Prieurs des Arts, & l'Enſeigne de la Juſtice ſoient ſes Vicaires; qu'il ne ſe ſerviroit pas des voyes de fait, ſi quelqu'un accuſoit les Florentins auprès de lui; mais qu'il adminiſtreroit la juſtice par des voyes de Droit.

Les Florentins s'engagerent de leur côté, à lui payer à la fois, pour les droits que ſes prédéceſſeurs avoient pû prétendre du Domaine de Florence, 100. mille florins d'or, & pour l'avenir 4000. florins d'or par an. Les Florentins l'accompagnerent dans ſon voyage de *Rome*, avec 200. Chevaux; & à ſon retour à Piſe, *Antoine* ADIMARI & *Jean de* MEDICIS, lui jurerent la foi, au nom de leur République, en qualité d'Empereur: & celui-ci leur confirma leurs privileges par un Acte, muni d'une Bulle d'or. Dans l'Alliance que les Florentins firent avec RUPERT, Roi des Romains, ils demandent qu'il leur accorde les privileges qu'ils ſouhaitent, pour ſa vie durant ſeulement; & ils s'engagent à lui payer pour reconnoiſſance de ſa Souveraineté, la ſomme d'argent dont leurs Députés conviendroient avec lui. Ils ont obtenu en effet ce privilege. Le Roi des Romains leur confirma non ſeulement les terres qu'ils poſſédoient, mais encore les Droits Royaux qu'ils y exercoient; & donna l'inveſtiture à BONACURSE *de* PITTI, Député des Florentins, mais non pas ſans aucune ſubordination à l'Empire; car il déclare les Prieurs & le Gonfalonier, Vicaires de l'Empire dans cet Etat, juſques-à-ce que ce pouvoir fût retiré par ſes Succeſſeurs, auxquels il reſerve la faculté de revoquer ces privileges tout-à-fait, puiſque les Florentins-mêmes ne les avoient demandés, que pour ſa vie durant. Comme encore MAXIMILIEN & CHARLES V. ont confirmé ces privileges, on voit aſſez que la République de Florence n'a joui de ſon Domaine, ni de ſes Droits Royaux, qu'en vertu de ces conceſ-

conceſſions. Il ne pouvoit pas être autrement, puiſque les Villes conquiſes par les Florentins avoient été ſujettes à l'Empire, auſſi-bien que celle de Florence ; & ſi les Florentins leur ont oté la liberté, ils n'ont pû préjudicier aux Droits de Souveraineté de l'Empire, auxquels ils ne faiſoient pas la guerre.

Voici donc une Inveſtiture, des hommages rendus, des droits de Souveraineté payés, & d'autres actes, qui prouvent indubitablement la ſujettion. L'Empire eſt donc bien fondé, quand il inſiſte ſur ſes droits ſur l'Etat de Florence ; puis que les Auteurs Florentins, & celui du Mémoire en particulier, tombent d'accord, que la relation que l'Etat de Florence avoit à l'Empire, du tems de la République, n'a pas été changée par l'établiſſement de la Principauté.

Le ſeul parti que peut prendre un Auteur, pour prouver la Souveraineté de cet Etat, c'eſt de montrer, que l'Etat de Florence s'eſt affranchi de cette ſubordination, auſſi légitimément qu'elle avoit été établie : mais pour en venir à bout, il faut chercher autre choſe que des paſſages de Juriſconſultes, des Inſcriptions de ſtatues, des ſubtilités & des expreſſions vagues, ou équivoques.

Les Ducs de *Lorraine* tenoient anciennement leur Duché de l'Empire : mais l'Empereur CHARLES V. les déclara Princes Souverains, par une convention faite en 1542. Le Corps *Helvetique* obtint dans la paix de *Weſtphalie*, que ſon exemption de la juriſdiction de la Chambre Impériale, fût inſerée dans les Articles de la paix ; comme les *Hollandois*, après avoir fait la paix avec l'Eſpagne, ſe fi-

rent auſſi aſſurer leur liberté par l'Empereur FERDINAND. L'Auteur du Mémoire ne produit rien de tel en faveur de Florence : il n'allegue que la preſcription. Mais quand il fait parade de la poſſeſſion de pluſieurs ſiecles, il ne ſongeoit pas apparemment, ni aux Titres dont on vient de parler, ni à toute la ſuite des marques éclatantes, que les Empereurs ont données de leur ſupériorité ſur cet Etat. Il n'eſt donc pas dans le même cas avec les peuples, qui, profitant de la foibleſſe de l'Empire Romain, ont établi de nouveaux Royaumes ſur ſes ruines; vû que leurs Princes ont été reconnus enſuite pour légitimes poſſeſſeurs, par des Traités de Paix & d'Alliance, ou par d'autres Actes ſemblables; & une partie de ces Provinces avoit été abandonnée par les Romains : par conſéquent, le paſſage de GROTIUS, ne peut pas être appliqué ici : il falloit prouver, pour s'en pouvoir ſervir, ou que l'Empire a perdu ſes droits ſur l'Etat de Florence par une guerre; ou qu'il y a renoncé par un Traité; ou qu'il les a abandonnés volontairement. Pour que la preſcription devienne un Titre valable, il faut non ſeulement, que l'un des partis ſoit en poſſeſſion du Droit qu'il veut preſcrire; mais auſſi que l'autre ne marque aucun deſſein de le recouvrer. Si les Empereurs ont laiſſé jouir les Grands-Ducs de Toſcane d'une juriſdiction libre, du Droit de paix & de guerre, & de toutes les autres prérogatives, que les Etats de l'Empire exercent en vertu de leur ſupériorité territoriale; cela ne peut pas être allegué contre eux : puis qu'il les laiſſoient à ces Princes, en vertu des privileges Impériaux. Mais quand

la

la Cour de Florence, entreprenant de régler la ſucceſſion, a voulu paſſer les limites du pouvoir qui lui a été donné dans les Actes de ſon élévation, S. M. I. n'a pas oublié de le reſſentir; & l'Auteur tâche en vain de prouver le contraire, par un Billet du C. de ZINZENDORF.

L'Auteur, qui avoit proteſté au commencement de ce Mémoire, de n'avoir en vue que de déſabuſer les Puiſſances Alliées, d'une ſuppoſition erronée, à laquelle ils s'étoient laiſſés ſurprendre; croit l'avoir aſſez fait, pour leur pouvoir remontrer, qu'il n'y a rien de plus injuſte, ni de tort plus affreux, que celui que l'on va faire à l'Etat de Florence, en le déclarant fief de S. M. I. L'Empire a d'autant plus de ſujet de veiller ſur ſes Droits dans cette occaſion, que l'on ſe ſert de la bonté & de l'indulgence de Charles V. envers la Maiſon de Medicis, pour les revoquer en doute. Et comme cette qualité de fief eſt acceptée dans la quadruple Alliance, pour le Prince à qui la ſucceſſion de Toſcane eſt deſtinée, l'Auteur n'a pas raiſon de le plaindre. Il ne perdra rien par là de ſon rang, de ſes titres & de ſon autorité dans le Gouvernement. Le Peuple de Florence n'y perd rien non plus; & il paroit que l'Auteur ne connoit pas aſſés la condition des fiefs de l'Empire, quand il ſe plaint que l'on veut opprimer la liberté du Païs. La Cour de *Turin*, & les autres Princes d'Italie, auſſi bien que les Electeurs de l'Empire, en ſont-ils plus bornés, dans le Gouvernement de leurs Etats, ou moins conſiderés dans les affaires de l'Europe, quand

ils y prennent part, pour être feudataires de l'Empire ?

La ſeconde partie du Mémoire eſt deſtinée à critiquer quelques-uns des Argumens, dont les Auteurs Allemands ſe ſont ſervis dans leurs Ecrits, pour déduire les Droits de l'Empire ſur l'Etat de Florence. L'Auteur n'en a choiſi que ce qu'il a pu trouver de plus foible, pour l'employer à refuter les principes qu'il avoit débités dans la premiere partie. Mais comme CONRINGIUS, qui eſt le principal Auteur qu'il entreprend de refuter, n'a pas eu à la main tous les livres néceſſaires, & encore moins les Titres, qui n'ont été imprimés que depuis, on n'a pas cru néceſſaire d'examiner la Critique de notre Auteur. D'ailleurs, la Cour Impériale eſt trop bien fondée, pour ne pouvoir aſſurer aiſément les Puiſſances engagées dans la Quadruple-Alliance, qu'elles ont pu ſe rapporter à S. M. I., par rapport à ſon droit ſur les Etats de Toſcane, ſans conſulter auparavant la Cour de Florence; comme l'Auteur prétend qu'ils auroient du faire.

N°. XXV.

N°. XXV.

LETTRE *d'un* Whig *à un* Hollandois, *ſur l'Ecrit précédent.*

MONSIEUR,

VOUS ſerez peut-être ſurpris de voir, que j'entreprenne de faire des obſervations ſur l'Examen qui a parû, du Memoire publié pour la défenſe de la liberté de Florence; mais au moins ne le ſerez-vous pas, de ce que je vous adreſſe ces obſervations, puiſque vos principes tendent, ainſi que les miens, à un temperament qui conſerve la liberté du Gouvernement. Vous ne pourriez voir ſans peine, qu'on aſſujettit à la condition de feudataire, un Etat qui jouit depuis longtems de l'indépendance. On me dira, ſi l'on veut, des Florentins, ce que l'Empereur CHARLES IV. leur dit autrefois des habitans d'*Arezo* qu'ils ſont aſſez grands pour parler d'eux-mêmes. J'avoue que j'aime la liberté juſques dans les peuples les plus éloignés de notre Isle; & je l'avoue, quoique je ſache bien que quelques-uns des nôtres, en expoſant leurs principes, ont contribué à l'oppreſſion, plutôt qu'au maintien de l'Etat dont j'entreprends la defenſe.

Une Nation auſſi vive que la Florentine, n'a certainement que faire de ſe gouverner par elle-même : il n'en faut point d'autres

preuves, que les diſſentions dont elle fut agitée autrefois. La Démocratie, qui eſt l'ancienne forme de ſon Gouvernement, ne conviendroit pas aux grands; & l'établiſſement du Gouvernement Ariſtocratique ſeroit inſupportable au peuple. D'ailleurs, le Grand-Duché de Toſcane étant compoſé de trois Républiques, chacune d'elles prétendroit faire un Peuple & un Senat. Mais pour tout cela, convient-il d'aſſujettir doublement cet Etat? Il convient encore moins aux Puiſſances maritimes, qu'il ſoit tellement dépendant de quelqu'une des grandes Puiſſances, qu'il ne lui ſoit pas loiſible de garder une exacte neutralité en tems de guerre. Mais ſans m'arréter à ces réflexions politiques, j'entre d'abord en matiere.

Je paſſerai légérement ſur l'obſcurité des anciens tems: tout ce qu'on en diroit, ne prouveroit pas beaucoup, ni pour ni contre la liberté de Florence. Il eſt certain, que lorſque les *Carlovingiens* eurent laiſſé perdre l'Empire, les Princes d'Italie furent pendant quelque tems, indépendants de toute puiſſance étrangere; & que la tirannie de BERENGER donna occaſion à quelques-uns d'entr'eux, d'appeller OTHON I., qui conquit les Etats de ce Prince par droit de guerre, mais qui, ſuivant le Droit commun, ne put conquerir les Etats de ſes Alliés. Il n'eſt pas moins conſtant, qu'OTHON III. étant mort ſans enfans; HARDOUIN, Marquis D'IVRE'E, diſputa l'Empire aux Allemands; & l'on ſait que HUGUES le Grand, Marquis de Toſcane, étant mort peu avant Othon III., à qui il avoit fait beaucoup de peine, Florence, qui

qui jusqu'alors avoit été soumise aux Marquis, se mit en liberté.

En effet, c'est-à l'an 1010., c'est-à-dire, neuf ans après la mort de Hugues, que les Historiens (*a*) rapportent la destruction de *Fiesole*; action semblable, dans toutes les circonstances, à celle des Romains, lorsqu'ils détruisirent *Albe*: & cette entreprise, quoi que si éclatante, ne fut remarquée ni par l'Empereur HENRI I., ni par les Marquis de Toscane, qui succéderent à Hugues; parce que le Marquisat ne fut pas plus héréditaire en leurs personnes, que l'Empire ne l'étoit en la personne de Henri.

C'est avec beaucoup d'apparence, qu'on rapporte au même tems le commencement de la liberté de *Pise*, de *Luques*, de *Sienne*, & de plusieurs autres Villes de Toscane; (*b*) quoiqu'il ne soit pas si bien marqué que celui de *Florence*. Les Marquis de Toscane, qu'on trouve ensuite, jusqu'à MATHILDE, eurent un Palais dans cette Ville, & quelques Allodiaux dans son Territoire; mais on ne voit pas qu'ils y ayent eu aucune autorité; & les Successeurs de Mathilde n'eurent presque plus que le titre de Marquis, sans territoire en Toscane, puis qu'ils n'eurent ni la succession de cette Princesse, ni celle de Hugues.

On voit par cette légere exposition, si l'auteur de l'Examen a dû dire, que les Empereurs Allemands, devenus maîtres du Royaume;

(a) MALESPINI *Hist. Fior. Ch.* 54. Jean VILLANI *Liv.* 4. *Ch.* 5. AMMIRATO *Liv.* 1. *page* 33. (b) AMMIRATO *Liv.* 1. *pag.* 35.

me d'Italie, le furent auſſi de la Toſcane; & que Florence reſta ſous la domination des Ducs ou Marquis de Toſcane, feudataires des Empereurs.

Les grands mots qu'il entaſſe enſuite, d'Hommages, d'Inveſtitures, de Confirmation de Privileges, ou ſont hazardés, ou ſont pris dans un ſens contraire à leur véritable ſignification. Il n'y a ni inveſtitures, ni hommages: pour les Privileges, voici ce que c'eſt.

On comprend communément ſous ce nom, des Actes où un Prince confirme à un particulier, une Communauté, une Ville, la jouiſſance des Biens & des Uſages dont ils étoient déja en poſſeſſion depuis long-tems; & l'on trouve quelques Actes de cette nature, accordés par les Empereurs, dans le Territoire de Florence. Mais on n'en conclurra jamais, que ce Territoire fût ſoumis à l'Empire. Ces ſortes de Privileges ne furent gueres recherchés, que par les *Gibelins*, qui vouloient s'acquerir une protection contre les *Guelfes*. D'ailleurs ils tenoient d'ordinaire lieu de Sauve-Garde; & ſuivant les conjonctures, on en prenoit de ſemblables des autres Princes: car on en trouve auſſi, qui ont été accordés par les Papes, preciſement pour les mêmes Biens, pour leſquels on en avoit pris des Empereurs.

Ce qui arrivoit ſouvent à des particuliers, eſt arrivé quelquefois à la République de Florence. Ceux-là, à l'approche des Armées, eſſayoient de mettre leurs Biens à couvert d'inſulte, en prenant des Lettres qui leur en confirmaſſent la jouiſſance; & celle-ci, lorſque les ennemis paroiſſoient porter les Empereurs

à

à la troubler dans la poſſeſſion de ſes Droits, prenoit des Lettres qui la maintinſſent dans tous. C'eſt ainſi que MAXIMILIEN étant allé en Italie en 1509., eut occaſion de traiter avec les Florentins, & de dire dans le Traité, qu'il confirmoit la République dans ſa préſente liberté, & dans le Domaine & poſſeſſion de toutes les Villes, Places, Châteaux, &c. On ne lui demanda cette confirmation, & il ne l'accorda, que par précaution, *ad omnem cautelam*; & cette précaution étoit néceſſaire, non à cauſe de ſes prétentions, mais parce que la République venoit de prendre *Piſe*, dont l'Empereur avoit embraſſé peu auparavant la défenſe.

Si l'Auteur de l'Examen ignore la ſignification de ces mots, *confirmation*, & *confirmer*; pour l'apprendre, il n'a qu'à conſulter les Actes accordés aux particuliers. Quand un Pape dit, qu'il confirme à un Seigneur, ou à un Monaſtere, dans le Territoire de Florence, la jouiſſance des Biens qui y ſont déſignés, il voit bien que cela ſignifie, que ce Pape ne troublera point ce Seigneur, ou ce Monaſtere, dans la jouiſſance de ces Biens; ſans que cela ſignifie, ou qu'ils ne les poſſédoient pas de droit, ou qu'on étoit en droit de les en priver. S'il prétend que les mêmes termes ont une autre ſignification dans les Lettres accordées par les Empereurs, il faut qu'il le prouve: on ne l'en croira pas ſur ſa parole.

C'eſt avec auſſi peu de raiſon, qu'il reproche, que les Prieurs de Florence furent faits Vicaires de l'Empire. Les deux *Charles* D'ANJOU le furent auſſi dans les endroits de la Toſcane, qui étoient ſoumis à l'Empire; *in partibus*

partibus Tuſciæ ſubjectis Imperio : & l'on n'oſe pas même dire, que le Vicariat accordé aux Prieurs fût quelque choſe d'auſſi réel. Ce pouvoit n'être qu'un Titre d'honneur en leurs perſonnes ; comme il le fut en la perſonne d'Edouard III. Roi d'Angleterre, à qui Louis de Baviere l'accorda : (*a*) & ce qui donne lieu d'en avoir cette idée, c'eſt qu'on ne voit pas que ces Prieurs ayent fait aucun uſage de la qualité de Vicaires. Au reſte, ceux qu'on trouve, tant avant qu'après les deux Charles, qui furent envoyés par les Empereurs, furent ſi bien traités des Florentins, qu'on ne ſait comment l'Auteur à pû ſe réſoudre à en parler. En 1113., Rimbert, envoyé par Henri I., fut battu & tué. (*b*) En 1172., la République réſiſta avec force à l'Archevêque de Mayence, envoyé par Frederic I., ſous prétexte de pacifier la Toſcane (*c*). Laudole, en 1280. (*d*), & après lui Fieschi en 1286.,. (*e*) à qui Rodolfe donna la qualité de ſes Vicaires en Toſcane, eſſayerent auſſi vainement, d'engager Florence à ſe ſoumettre à cet Empereur ; & celui qu'Adolphe de Naſſau envoya avec le même pouvoir, obtint ſeulement une ſomme d'argent, pour retourner en ſon païs ; encore ne fut-ce qu'à la priere du Pape. (*f*).

Quant

(a) Froissart, *Liv.* 1. *Ch.* 33. (b) Ammirato, *Liv.* 1. *pag.* 48. (c) *ibid Lib.* 1. *pag.* 55. Sigonius *Liv.* 14. *de regno Italiæ.* (d) Amirato, *Liv.* 3. *pag.* 157. (e) *ibid. pag.* 167. (f) *ibid Liv.* 4. *pag.* 197. Borghini, *part.* 2. du Diſcours, *ſe Firenze*, &c.

Quant aux Juriſconſultes, vous jugez, Monſieur, de vous-même, que la réflexion de l'Auteur de l'Examen n'eſt pas juſte. Les Auteurs du Mémoire n'ont apparemment pas prétendu les ſéparer de leurs citations; & ce n'eſt pas la qualité de Juriſconſultes qui leur a fait regarder leur témoignage, comme capable de faire impreſſion. C'étoient d'habiles gens, dont quelques-uns furent employés dans les affaires publiques, & d'autres eurent des liaiſons avec ceux qui gouvernoient : ils ne diſent que ce qu'on trouve déja dans les Hiſtoires de leurs tems. L'Auteur de l'Examen, pour juſtifier le mépris qu'il fait d'eux, leur oppoſe mal-à-propos celui qu'en a fait BORGHINI, Auteur Florentin : il auroit mieux fait de refuter, s'il lui avoit été poſſible, cet Auteur, qui ſoutient que Florence n'eut jamais beſoin d'acheter la liberté de Rodolfe. Que ſi quelques-uns d'entre eux ont écrit dans un tems où les *Guelfes* avoient le deſſus, on peut dire que l'autorité Impériale n'a tiré ſes avantages en Italie, que des Brigues des *Gibelins*, quand ils avoient leur tour; puiſque c'étoient eux qui appelloient les Empereurs & leurs Vicaires, & que pour flatter leurs protecteurs, ils leur attribuoient des droits, auxquels ils n'auroient jamais prétendu ſans leur appui.

Il auroit fallu que l'Auteur de l'Examen eût montré, en quel endroit les Juriſconſultes ne diſent pas ce que les Auteurs du Mémoire leur font dire. Pour moi, je trouve qu'ils ne parlent pas d'une ſimple juriſdiction, mais de l'indépendance, telle que l'Empereur l'a dans ſon Empire : & je ne m'étonne point du

du tout, de ce qu'ils en diſent autant de *Piſe*, & de *Sienne* que de *Florence*; puiſque, quelque choſe qui ſoit arrivée depuis à ces deux Républiques, elles étoient encore inconteſtablement libres, lorſque ces Juriſconſultes écrivoient.

L'Auteur parle quelque-fois d'une maniere ſi obſcure, qu'on ne peut l'entendre. Qu'eſt-ce que cette liberté, que ſelon lui les Allemands ne diſputent pas aux Florentins? On ne connoit que des Etats *féodaux* & des Etats *libres*; & l'on n'en connoîtra apparemment jamais d'autres. Comment donc peut-il comparer la liberté de Florence, avec celle de quelques Etats d'Allemagne? Eſt-ce que la feodalité de ces Etats n'eſt pas la choſe du monde la mieux marquée? Des hommages, des ſermens de fidélité; des inveſtitures accompagnées de tant de cérémonies, des contingents, joignez y la néceſſité de porter leurs affaires générales à la Diete de Ratisbonne, & leurs affaires particulieres par appel au Conſeil Aulique, ou à la Chambre Imperiale, dont le Royaume de Boheme ſeul eſt exempté par la Bulle d'or. On nous dit froidement, que les Etats aſſujettis à tant de choſes ne ſont pas tout-à-fait indépendants. Non ſans doute, ils ne le ſont pas: mais qu'on convienne que Florence l'eſt, ſi rien de tout cela n'y a lieu.

L'Auteur paſſe enſuite au Traitée de *Barcelone*: & parce qu'il l'incommode, il dit, qu'il ne ſert de rien, puiſque l'Empereur avoit ſes raiſons propres, de faire la guerre aux Florentins. S'il en avoit, il ne les a pas dites: & néanmoins, c'eſt toujours par les Traités & par les autres actes, que l'Hiſtoire démêle les

les divers perſonnages, que les Puiſſances ont faits dans les grandes affaires. Pourquoi vouloir que CHARLES V. ait fait la guerre aux Florentins comme rebelles, lorſqu'il n'en dit pas un mot dans les Traités; & que pour juſtifier ſes armes, il déclare, qu'il les employera pour rétablir la Maiſon de Medicis dans Florence, & lui faire rendre les mêmes prérogatives, dont elle jouiſſoit avant qu'elle fût chaſſée de cette Ville? Il ne s'agiſſoit point de ſes intérêts, mais de ceux du Pape, à qui il promettoit du ſecours pour le rétabliſſement de ſa Maiſon; & il s'agiſſoit encore moins de châtier, à cauſe d'un Traité fait avec la France, une République, qui étoit en poſſeſſion d'en faire avec toutes les Puiſſances; auſſi bien contre les Empereurs, que contre les autres Princes.

Mais, dit l'Auteur, il avoit les mêmes droits que MAXIMILIEN. On le lui accorde. Mais quels étoient-ils ces droits, qu'on prétend que les Florentins avoient reconnus? Si l'on n'a point d'autre preuve de cette reconnoiſſance, que le Traité de *Blois*, il eſt aiſé de la détruire. Pluſieurs Puiſſances d'Italie ſont compriſes dans ce Traité, dans les mêmes termes que les Florentins. C'eſt peut-être ce que l'Auteur a eu en vue, en le citant. Il a voulu produire des raiſons générales pour toute l'Italie: ce que je ſuis bien aiſe de vous faire remarquer. Ce Traité fut dicté par les Miniſtres de l'Empereur: & ceux de France, qui le ſignerent, non ſeulement n'avoient aucun intérêt à s'oppoſer à ce qui ne regardoit pas leur Maître; mais ils en avoient au contraire, de tout accorder à l'Empereur,

pereur, pour assurer au Roi l'investiture du Duché de Milan.

On peut dire à peu près la même chose, des termes de la Sentence arbitrale, que de ceux du Traité de *Blois*. C'est un Acte émané de la Chancellerie Imperiale, où l'on est accoutumé à hazarder des expressions peu justes sur l'autorité de l'Empereur : & néanmoins il n'y en a presque point qui ne puisse être expliquée favorablement, comme vous le verrez ensuite. Les termes même d'autorité Impériale, que l'Auteur de l'Examen reproche qu'on a omis dans le Mémoire, quoi qu'ils s'y trouvent en substance, n'ont rien qui puisse faire de la peine aux Florentins ; puisqu'ils ne se rapportent pas à l'autorité de disposer du Gouvernement, mais à celle de veiller à la Paix des Etats & des Républiques : ce qui est trop général. D'ailleurs, les Florentins soumis n'étoient pas en état de disputer sur les termes ; ce n'étoit pas dequoi il s'agissoit, & ce n'est point encore dequoi il s'agit pour prouver la Féodalité d'un Etat : c'est par le Traité de *Barcelone*, qu'on doit expliquer la sentence, qui en a été une suite ; comme il a été stipulé entre les parties. S'il s'y trouvoit quelque terme de contraire à la liberté de Florence, il prouveroit davantage : mais il est épuré de tout ce qui pourroit indiquer quelque sorte de dépendance ; & il y en a encore d'autres pour Florence, qui n'ont pas été abandonnés à la merci des Ministres Impériaux. Tel est par exemple l'Acte passé à *Valladolid*, entre le même CHARLES V. & les Ambassadeurs Florentins, où cet Empereur déclare, qu'il confirme à la République tous les

les privileges qui lui ont été accordés par ſes prédéceſſeurs; & qu'il décharge la Ville, les Places, Châteaux, & lieux que la République poſſede, de toutes les prétentions que l'Empire pourroit avoir deſſus. Tel eſt encore le Traité de *Verone*, entre MAXIMILIEN & les Ambaſſadeurs de Florence, dont j'ai parlé ci-deſſus : & l'on y peut joindre le Diplome de MAXIMILIEN II. ſur lequel les Auteurs du Mémoire ont fait de ſi ſolides réflexions.

Comme la meilleure maniere de juger de la conduite d'un Prince, dans une rencontre où la chicane la rend douteuſe, eſt de la comparer avec celle qu'il a tenue en d'autres occaſions; vous trouverez bon, Monſieur, que je rappelle ici ce que GUICHARDIN (*a*) raconte, de la celebre Ambaſſade que Charles V. reçut en 1528. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de France étoient accompagnés de ceux de Veniſe, de Florence, & de Milan. Les premiers ayant déclaré la guerre à l'Empereur, il reçut, dit-il, agréablement cette déclaration ; & il ordonna, que les Ambaſſadeurs de France, de Veniſe, & de Florence fuſſent conduits dans un lieu éloigné de trente milles de la Cour..... mais il en uſa tout différemment à l'égard de l'Ambaſſadeur de Milan, parce qu'il étoit ſon Vaſſal ; & il lui défendit de partir de la Cour.

FREDERIC III. Bis-Ayeul de Charles V., avoit uſé d'une diſtinction toute ſemblable, dans une occaſion différente : car ayant indiqué en 1444. à *Ratisbonne*, une aſſemblée de toutes les Puiſſances Chrétiennes, pour les engager

(a) *Liv.* 18.

engager à prendre des meſures contre la Puiſſance du Turc, qui augmentoit de jour en jour; il y appella les Florentins par forme d'invitation, avec les autres Princes libres: au lieu que les Vaſſaux eurent ordre de s'y rendre (*b*).

Si l'on en croit l'Auteur de l'Examen, on n'a qu'a lire VARCHI, pour être ſurpris de voir, comment on s'eſt hazardé à dire dans le Mémoire, que Charles V. ne parut dans la révolution en 1530. qu'en ſecond. Je l'ai lû, & je ne ſuis pas ſurpris. De quelque poids que ſoit cet Hiſtorien, on ſeroit en droit de le recuſer, s'il diſoit quelque choſe de contraire aux Actes publics; mais il ne le fait pas; & voici tout ce qui a pû faire parler ainſi l'Auteur, au moins autant qu'on le peut déviner: car il n'indique point les endroits qu'il a en vue. Après avoir parlé du Traité de *Barcelone*, & de l'arrivée de Charles V. en Italie, Varchi fait paroître les Ambaſſadeurs de Florence devant ce Prince; & dans la Harangue qu'il leur prête, il leur fait dire: (*a*) que comme fils obéiſſants de l'Empire, ils viennent demander pardon à S. M. I., non de leur félonie, mais de ce qu'y étant contraints par la force, & par le déſir de défendre leur liberté, ils ont offenſé Sa Majeſté.

Pour bien prendre le ſens de ce diſcours, il faut le comparer à celui que le même Ecrivain attribue à COSME, I. après ſon élection. Quand on voit ce Prince dire aux Cardinaux

(b) ÆNEAS SYLVIUS, *Epiſt.* 127.
(a) SYLVIUS, *Epiſt.* 127.

dinaux SALVIATI, RIDOLFI & GADDI, (*b*) qu'il ſera toujours fils très-obéiſſant de leurs Révérendiſſimes Seigneuries & du St. Siege; on ſe perſuade ſans peine, que le diſcours des Florentins, tout effrayés qu'on les repréſente, n'a rien qui marque la ſujettion à l'Empire. Suivons Varchi, & voyons quelle réponſe il met dans la bouche de l'Empereur. Pour contenter l'Auteur de l'Examen, il faudroit qu'il leur eût reproché leur revolte, & d'avoir manqué de ſoumiſſion à l'Empire: mais il n'en dit pas un mot; & il leur demande ſeulement, (*c*) qu'ils rendent l'honneur au Pape, & qu'ils remettent les Medicis dans Florence. Il n'y a donc rien dans tout ceci, qui convienne au deſſein de l'Auteur; & ce n'eſt que dans le diſcours du Grand-Chancelier aux mêmes Ambaſſadeurs, qu'il trouve ſon compte: car il eſt vrai, que ſelon l'Hiſtorien (*d*), il parla comme ſi Florence avoit été un fief de l'Empire; & qu'il leur reprocha la félonie & la rebellion. Mais ce Diſcours ne prouve rien de plus que la réponſe des Florentins, qui proteſterent hautement, que la République étoit libre, *& ſui juris.*

Si cet Auteur enſuite a fait dire au Confeſſeur de Charles V., (*e*) que Florence, pour avoir agi contre l'Empereur, étoit dévolue à l'Empire; il montre le cas qu'il en fait, en ajoutant, que ce bon Eccléſiaſtique parloit avec une contenance & des geſtes, comme s'il croyoit ce qu'il diſoit: & quoi qu'il ne s'attache point à refuter le diſcours de MUSCETTOLA

(b) *Liv.* 9. *pag.* 233. (c) *Liv.* 15. *pag.* 601.
(d) *Liv.* 9. *pag.* 233. (e) *Ibid.*

TOLA, lorſqu'il préſenta la Sentence, on peut aſſurer qu'il ne le croyoit pas plus vrai, que tout ce qu'il avoit rapporté du Grand-Chancelier & du Confeſſeur. Comment l'auroit-il cru, lui qui faiſoit remonter la liberté de ſa patrie au tems de CHARLEMAGNE? (*f*) On ne voit rien dans ce diſcours, qui ne ſoit dans le narré de la Sentence. Il y eſt parlé de l'autorité Impériale: mais on n'y a pas oublié le pouvoir donné à Charles V. par la Capitulation; & il faut être bien prévenu, pour trouver dans tout cela, ce que l'Auteur de l'Examen a crû y voir.

S'il n'a pas réuſſi à détruire la qualité d'Allié du Pape, que les Auteurs du Mémoire ont donnée à Charles V.; il ne réuſſira pas mieux à détruire celle de Médiateur, qu'ils lui donnent dans la Capitulation. On a vû que le ſiege ſe faiſoit uniquement pour remettre les Medicis dans Florence; & le 12. Août 1529., il fut ſtipulé à *Rome*, avec le Prince d'*Orange*, qu'à meſure qu'on feroit des Conquêtes, elles ſeroient remiſes au Pape. Qu'on nous diſe après cela, comment il s'eſt pû faire, que CLEMENT VII. ne fut pas le principal, mais GONZAGUE, qui ne faiſoit que commander l'Armée auxiliaire, payée de l'argent des Medicis; comme on le déduit clairement du Traité de *Barcelone*? On ſait que ce Général figura comme partie dans la Capitulation: mais on ſait auſſi, que ce fut parce qu'on y traita de pluſieurs choſes concernant l'Armée de l'Empereur qu'il commandoit, & qu'on lui avoit donné la conduite

(f) *Liv.* 11. *pag.* 338.

te de l'entrepriſe. On ſait encore, que puiſque (*a*) le Pape & la Ville donnerent à l'Empereur la faculté de reformer le Gouvernement; ſa qualité de Médiateur eſt d'autant plus claire, que ce fut volontairement (*b*) que d'une part les Florentins le préférerent au Pape, qu'ils regardoient comme partie, & que de l'autre le Pape conſentit, qu'on contrevînt en ce point au Traité de *Barcelone*. Quand il ſeroit vrai que Gonzague n'auroit ſigné la Capitulation, qu'à condition que l'Empereur la ratifieroit; on ne voit pas ce qu'on en pourroit conclurre contre la liberté de Florence. Mais ce Général promit ſimplement, que l'Empereur ratifieroit la Capitulation: ce qui eſt ſi différent, qu'on ne voit pas comment l'Auteur de l'Examen a pû s'y tromper. Au reſte, il diſpute aſſez inutilement ſur le ſens du premier Article, où il fut ſtipulé, que la liberté ſeroit conſervée. A la bonne heure que cette liberté qu'on devoit conſerver, regardât le pouvoir abſolu qu'on ne devoit pas donner aux Medicis: cela n'empêche point qu'on n'ait eu en vue, d'aſſurer auſſi la liberté de l'Etat à l'egard de l'Empire; puiſque le mot de liberté eſt général, & reçoit également bien ces deux ſens. Si Charles V. n'avoit pas été d'humeur de conſerver la premiere, ce ſeroit un fait qui n'exclurroit pas le droit: mais il eſt vrai, qu'il n'y donna point atteinte; puiſqu'il ne déclara Alexandre, que Chef du Gouvernement & des Magiſtrats, & que ce fut la République elle-même, qui, ayant

(a) *Liv.* 9. *pag.* 247. (b) GUICHIARDIN *Liv.* 20.

ayant caſſé les Magiſtrats en 1532., le fit Prince de tout l'Etat.

Quant à la liberté à l'égard de l'Empire, j'en ai déja parlé avec tant d'étendue, qu'il me paroit inutile de ſuivre l'Auteur dans toutes ſes réflexions ſur la ſentence. Il n'y en a aucune que je n'aye prévenue; ſoit en faiſant remarquer la nature de cet Acte, ou le lieu d'où il eſt émané; ſoit en expliquant ce qui pouvoit y faire de la peine. Il ſuffit d'ajouter, qu'on ne doit pas s'arrêter à ce qu'on y a dit, mais à ce qu'on a dû y dire; puiſqu'il n'eſt qu'une ſuite de la Capitulation, & du Compromis du Pape & des Florentins; qu'il eſt naturel de penſer, que le Pape n'auroit pas donné des ſommes conſidérables d'argent, pour acquerir des droits à l'Empire ſur ſa patrie; & que les Florentins, avant que de conſentir à perdre leur liberté, auroient fait de nouveaux efforts, ou auroient plutôt confié au Pape la réforme du Gouvernement.

Je ne ſai ſi je dois m'arrêter d'avantage aux remarques que l'Auteur fait enſuite, ſur le tems de l'arrivée d'Alexandre à Florence. Les Magiſtrats le créerent leur Chef dès le 17. Fevrier 1531. Quand tous les Hiſtoriens ne le diroient pas, comme ils font, on en ſeroit certain par l'Acte même qui en fut dreſſé; & ce ne fut que le 6. Juillet de la même année, que MUSCETTOLA préſenta aux Florentins, le Réglement de l'Empereur. Qu'importe-t-il, que les Réformateurs fuſſent au nombre de treize ou de cent, & que le Duc ſoit arrivé à Florence quelques mois plûtôt ou plus tard? L'Auteur a employé ſa critique

tique ſur un petit objet, lorſqu'il a fait obſerver, que ſuivant le Varchi, imprimé depuis peu, le Mémoire n'eſt pas exact là-deſſus. Les Manuſcrits de cet Hiſtorien ne ſont pas tout-à-fait conformes les uns aux autres; & je tiens d'un fort habile homme, qu'ayant été chargé par un de vos principaux Miniſtres *, d'en chercher un, il fut étonné de la diverſité qu'il rencontra entre ceux qu'on lui fit voir.

Puiſque l'Auteur parle ici avec quelque étendue des deux Charles, vous trouverez bon, MONSIEUR, que je m'écarte un peu avec lui. Ni PLATINA, ni les autres Hiſtoriens ne diſent point, que CLEMENT IV., ou que BONIFACE VIII. ayent pris la qualité de Vicaires de l'Empire, quand ils envoyerent les deux Charles en Toſcane. Mais AMMIRATO obſerve, (*a*) que ceux qui défendoient l'autorité Papale contre ceux qui l'attaquoient en faveur des Empereurs, alléguerent, que celui qui avoit donné un Empereur à l'Occident, pouvoit donner un Vicaire à une Province; & que ce n'étoit que par de vaines ſubtilités qu'on pouvoit attribuer aux Empereurs de ce tems-là, les droits dont avoient joui les anciens Empereurs.

Tout le reſte n'eſt pas plus juſte. Les Florentins (*b*) en guerre contre MAINFROY s'étoient alliés avec CHARLES I. Roi de Naples, qui ayant les mêmes intérêts qu'eux, leur avoit envoyé quelques Troupes; & la reconnoiſſance les engagea, à lui offrir pour dix

* M. FAGEL. (*a*) AMMIRATO. *Liv. 3. pag.* 139. (b) Le même *pag.* 136.

années, le Gouvernement de leur Ville, où il envoya un Vicaire, qui gouverna de concert avec les Magiſtrats. Peu après, & dans la même année, CLEMENT IV. fit CHARLES Vicaire de l'Empire, *in partibus Tuſciæ ſubjectis Romano Imperio*; mais ſeulement pour 3. ans. Les expreſſions dont le Pape ſe ſert, prouvent ſenſiblement qu'il n'y avoit qu'une partie de la Toſcane qui fût ſoumiſe à l'Empereur : & que de même qu'on appelloit en Eſpagne, Conſeil d'Italie, un Conſeil qui ne préſidoit aux affaires que des deux Siciles & du Milanois; ainſi l'hiſtoire a appellé Vicaires de l'Empire en Toſcane, des Officiers qui n'avoient d'autorité que ſur quelques Villes de la Toſcane. La République de Florence n'y étoit pas néceſſairement compriſe. Elle n'étoit pas ſans doute maîtreſſe de toute la Toſcane; puiſque Luques, Sienne, & tant d'autres Villes de l'Etat du Pape en Toſcane, n'ont jamais été ſous ſa Domination. Ainſi la juriſdiction attribuée par le Pape à Charles, devoit lui faire d'autant moins de peine, qu'il étoit certain, qu'elle ne regardoit pas l'Etat de Florence, où ce Prince n'avoit d'autorité, qu'en vertu de la conceſſion qui lui avoit été faite, non pour 3., mais pour 10. ans par les Florentins mêmes.

Pour ce qui regarde *Charles* de VALOIS PLATINA & AMMIRATO, bien loin de dire que BONIFACE VIII. le déclara Conſervateur de la Paix, comme Vicaire de l'Empire, le premier dit, qu'il l'envoya comme Légat; & le ſecond aſſure, qu'il le fit par autorité Papale. (c) En effet, il ſe para du

(c) *Liv. 4. pag. 212.*

du motif de charité, propre à ſa dignité, comme pour éviter les dangers des ames, des perſonnes & des choſes, & pour purger la Toſcane des héréſies : à quoi il ajoute, qu'il le faiſoit de l'avis des Cardinaux. Mais quand tout cela ne ſeroit pas, il ne ſeroit pas moins certain, qu'on ne peut faire aucun uſage de cette piece contre Florence ; puiſque le Pape ne donne de pouvoir à Charles, que dans la partie de la Toſcane, qui étoit ſoumiſe à l'Empire ; *in ea parte ipſius Tuſciæ quæ prædicto ſubjacet Imperio.* La Maiſon D'ANJOU régnante à Naples, fut toujours aimée des Florentins. ROBERT, petit-fils de Charles premier, eut une autorité abſolue dans leur Ville pendant 8. ans ; (*d*) & de ſon vivant, CHARLES Duc de *Calabre*, ſon fils, en tint le Gouvernement pendant 10. ans, (*e*) comme avoit fait ſon Biſayeul. Ils n'eurent tous trois d'autre autorité ſur la République, que celle qu'elle voulut bien leur donner elle-même ; & tous trois ceſſerent de commander dans Florence, auſſitôt que leurs pouvoirs furent expirés. C'eſt ainſi que CHARLES I. retira ſon Vicaire de Florence, l'an 1278., tems où finiſſoient les 10. années que devoit durer ſon Gouvernement, ſuivant le Traité fait entre ce Prince & la République, qui, devenue ainſi parfaitement libre, ſe gouverna par ſes 14. Conſeillers. (*f*) Dans ce tems-là même, NICO-

(d) *Liv.* 5. *pag.* 258. (e) *Liv.* 6. *pag* 321. (f) LEON ARETIN. *Liv.* 3. *pag.* 51. *Edit. de Ven.* 1561.

LAS III. lui perſuada de livrer à RODOLFE le Vicariat de Toſcane, qui lui avoit été continué, ainſi que le raconte SIGONIUS. (*a*) PLATINA dit plus durement : que le Vicariat, qui avoit été donné à Charles par CLEMENT IV., lui fut ôté par NICOLAS III. : mais les termes de ces deux Ecrivains, quoique différens, ne ſignifient qu'une même choſe ; ſi l'Auteur en a eu en vue quelqu'autre, qui ait dit, que Charles fut obligé à rendre la Toſcane à Rodolfe, il devoit le citer. Je n'en connois point : mais je ſai qu'il y a une extrême différence, entre rendre la Toſcane, & rendre le Vicariat de Toſcane. Revenons au Duc Alexandre.

Si l'on en croit l'Auteur de l'Examen, les Bannis l'accuſérent auprès de l'Empereur, comme ſon ſupérieur ; mais il n'a garde de citer ſon Garant : il ſeroit trop aiſé de montrer, que ſes expreſſions manquent de juſteſſe. Les Bannis n'eurent recours à Charles V., que parce qu'il avoit la force en main, & que peu auparavant il avoit eu le pouvoir de reformer le Gouvernement ; ſauves quelques conditions, qui les intereſſoient principalement, entre leſquelles étoit l'Amniſtie générale & la permiſſion de ſe retirer de Florence avec leurs biens. (*b*) Au reſte Alexandre ne fut pas cité devant l'Empereur, mais il l'avoit ſeulement appellé, en lui promettant de ne l'abandonner jamais. (*c*)

Si

(a) *De Reg. Italiæ Lib.* 20. *ad an.* 1278.
(b) Bacc. BALDINI, *Vita di Coſimo, pag.* 13.
(c) VARCHI *Liv.* 4. *pag.* 540. *Lib.* 14. *pag.* 575.

Si le Varchi imprimé, ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que les Auteurs du Mémoire ont écrit du tems où le Duc Alexandre ſortit de Naples, de quelle importance eſt ce point ? Qu'on s'arrête, ſi l'on veut, à l'Edition qu'on a fait de cet Hiſtorien en Allemagne : on y trouvera, (*c*) que le Duc vouloit s'évader, ſans prendre congé de l'Empereur, ſi ceux qui étoient les plus attachés à ſa perſonne ne l'en avoient détourné ; & que par leur conſeil, il refuſa généreuſement, de ſe faire feudataire de l'Empire, au hazard que les Bannis gagnaſſent la faveur de l'Empereur. Mais c'eſt trop vous tenir ſur une choſe ſi claire. L'Auteur dit quelque choſe qui mérite plus d'être remarqué, lorſqu'il aſſure, que quoi qu'Alexandre ne devint pas feudataire de l'Empereur, il ne laiſſa pas de le reconnoître pour ſon Supérieur. C'eſt la ſeconde fois qu'il avoue, que la prétention de faire de l'Etat de Florence un fief de l'Empire, eſt inſoutenable. Pour la ſupériorité qu'il veut qu'on reconnoiſſe, ſi c'eſt quelque choſe de différent de la Féodalité, il prend un mauvais moyen pour nous y engager. On voit par la citation de STRUVE, qu'il veut parler des *Alléus* d'Allemagne : mais quoique je ne connoiſſe point de Traité de ce Juriſconſulte *de Allodiis Imperii*, je ne crains pas d'aſſurer, qu'il n'a rien dit qui puiſſe convenir à l'Auteur. J'ai entre les mains ſon Traité des Fiefs, où je trouve qu'il a des *Alléus* une idée toute différente de celle que nous avons tous

(*c*) STRUVIUS, *Syntagm. Jur. feud. cap.* 2. §. 11.

de Florence. Selon lui, (*d*) tous les *Alléus* ſont ſoumis aux Princes ou à leurs Magiſtrats, quant à la ſupériorité & à la Juriſdiction : & qui eſt-ce qui a jamais prétendu, que Florence fût ſoumiſe ainſi à l'Empire ? Rappellez s'il vous plait, *Monſieur*, ce que j'ai dit ci-deſſus de tous les Etats de l'Empire, & de leurs diverſes obligations : vous en ſentirez encore mieux la différence. La préſentation des Clefs de la Ville eſt une marque de reſpect & d'honneur, que les inférieurs en puiſſance accordent d'ordinaire à ceux qui ſont conſtitués en un rang plus élevé. Vous n'ignorez apparemment pas, *Monſieur*, que les Gouverneurs de Places demandent le mot, & même offrent quelquefois les Clefs aux Princes : ce que les Gouverneurs des Places du *Milanois* pratiquoient à l'égard du Duc de *Mantoue*, au commencement de la Guerre de 1701. Si les Rois d'Angleterre & de France ont refuſé de pareils honneurs aux Empereurs, c'eſt qu'ils étoient des Princes égaux : & néanmoins, SIGISMOND en reçut de bien plus eſſentiels en France, puiſqu'il prit ſéance au Parlement, (*e*) au deſſus du premier Préſident, où le Roi s'aſſéeroit, s'il y venoit ; & qu'il fit au même Parlement un Chevalier, pour l'habiliter à exercer l'office de Senechal de *Beaucaire*, pour lequel il plaidoit, ſans qu'on l'en empéchât, quoi qu'on ſut, qu'autre fois les Empereurs ont voulu maintenir droit de Souveraineté au Royaume de

(d) *Hiſtoire de* CHARLES VI. *par* JUVENAL DES URSINS *en* 1415. (e) VARCHI, *Liv.* 14. *pag.* 582.

de France contre raiſon. Le Duc Alexandre avoit tant d'obligations à Charles V., qu'il ne pouvoit lui faire trop d'honneur : auſſi ne ſe contenta-t-il pas de lui offrir les Clefs, mais il fit encore tirer la porte hors de ſes gonds, & la fit coucher par terre; & Varchi, de qui on tient ces faits, les explique en diſant, que ce fut pour faire entendre, que par tout où Charles ſe trouvoit, on n'avoit pas beſoin d'autre défenſe. (*f*) Après avoir vû la foibleſſe des objections qu'on a faites à l'égard d'Alexandre, vous allez vous convaincre, qu'on n'en peut faire aucune de conſidérable à l'égard de Coſme. Les Actes qui concernent ſon élection ſont publics; & je ne crois point qu'on ne les puiſſe pas voir dans les Archives de Florence.

Dans le premier Acte du Sénat, il eſt dit clairement, que la ville étant demeurée ſans Chef du Gouvernement, on donne toute l'Autorité au Cardinal Cibo; juſqu'à-ce qu'on y ait pourvu autrement. On s'aſſembla enſuite, pour déliberer ſur le choix d'un Succeſſeur à Alexandre : La délibération fut ſi libre, qu'il y eut des opinions pour un Batard d'Alexandre nommé Jules, & pour remettre l'Etat en République, mais preſque tous les avis furent favorables à Cosme.

L'Auteur de l'Examen fait ſonner bien haut ce qu'on lit dans le Décret; que le Sénat avoit élû Coſme pour ſe conformer à la volonté de l'Empereur. Mais il avoit beau le proteſter : on ſait que ſuivant la Sentence arbitrale, Julien avoit plus de droit à la ſucceſſion que

(f) 4 Coſme,

(f) Leon Aretin *Liv.* 13. *pag* 216.

Coſme, & qu'il y conſerva des prétentions; puiſqu'on le trouve toujours dans les guerres de Sienne avec *Pierre* STROZZI, dont il avoit épouſé la Sœur. (*a*) Le Sénat agiſſoit donc directement contre la volonté de l'Empereur; & ce fut par cette raiſon qu'on ſouhaitta, qu'il confirmât l'élection de Coſme, qui tint ainſi ſon Etat de la grace de S. M. I., comme le Comte de CIFUENTES, Ambaſſadeur de l'Empereur, le dit alors : car comme il étoit en droit de ſoutenir par la force, la ſentence à laquelle on avoit contrevenu, on devoit prévenir ſon indignation; & ce fut ſans doute un paſſedroit qu'il fit en faveur de Coſme, lorſqu'il n'eut pas plus d'égard aux degrés de parenté, que le Sénat n'en avoit eu.

Une autre raiſon obligeoit encore à ménager l'Empereur. *Alexandre* VITELLI, (*b*) qui avoit ſurpris la Citadelle de *Florence*, après avoir promis de la tenir au nom de Coſme, à qui il avoit même offert des ôtages, avoit déclaré depuis, qu'il la tenoit au nom de l'Empereur, (*c*) qui, pour recompenſe, lui donna un fief dans le Royaume de Naples; (*d*) & FAZZIO BUZZACCHERINI tenoit auſſi la Ville de *Livorne* en ſon nom, quoiqu'il fût obligé par ſerment à Coſme. (*e*)

Si l'élection de Coſme fut auſſi libre qu'on vient de voir, c'eſt une plaiſante maniere d'en

(a) AMMIRATO *Liv.* 32. *pag.* 440. (b) VARCHI *Lib.* 15. *pag.* 601. (c) *Idem Lib.* 16. *pag.* 632. (d) AMMIRATO *Lib.* 32. *pag.* 454. (e) *Idem.*

d'en vouloir faire douter, que de jetter du ridicule sur une Inscription, où cette liberté est marquée. La comparaison qu'on en fait avec celle de HENRI IV. ne vous aura apparemment pas plû. Le titre d'Empereur n'est qu'un titre; l'Inscription de Cosme est un monument de l'Histoire conforme à Varchi : tout ce qu'il y a de commun entre les choses comparées, c'est qu'elles sont gravées sur des piédestaux.

L'auteur, qui paroît prendre gout à cette maniere d'écrire, veut aussi qu'on regarde avec mépris, l'usage que les Auteurs du Mémoire ont fait du témoignage de PIE V. : mais il ne paroîtra pas tout à fait indifférent, à qui considérera, que ce Pape vivoit dans le tems où la Sentence arbitrale avoit été donnée ; puisqu'il montre ce qu'on pensoit alors de la grande Révolution de 1530., dont le souvenir étoit si recent. Ce n'est pas sans doute le bien combattre, que de dire que Pie V. n'a pû soutenir dans la suite, ce qu'il avoit avancé au commencement ; puisque CINI, qu'il cite pour son garant, assure au contraire, (*a*) que Pie V. appella Cosme à Rome, où il le couronna avec beaucoup de magnificence ; & qu'il continua jusqu'à la mort, de presser l'Empereur de reconnoître le titre de Grand-Duc. Il n'y a qu'une voye d'excuser l'Auteur de l'Examen, qui est de dire, qu'il a vu dans Cini, que le Pape mourut avant que d'avoir pû engager Maximilien (*b*) à ce qu'il

(a) CINNI *vita di Cosmo Lib.* 7. & 8.
(b) *Idem Lib.* 8. *pag.* 517.

vouloit. Je ne ſai ſi vous la trouverez bonne. Quoi qu'il en ſoit, Coſme après la mort de Pie V., ſut bien ſoutenir ſa cauſe. On eut beau lui offrir, tantôt le titre de Grand-Duc de Florence, & tantôt celui de Grand-Duc de Toſcane; il perſiſta à dire, que le Pape avoit pû lui donner celui qu'il portoit, & força enfin la repugnance de Maximilien.

Ici l'Auteur ceſſe de parler des Ducs de Toſcane, pour parler des Empereurs CHARLES IV. & RUPERT : mais il le fait avec ſi peu d'exactitude, qu'il eſt néceſſaire de décrire un peu au long ce qui le regarde. HENRI VII. repouſſé par les Florentins, s'étoit vangé d'eux, de même que de ROBERT Roi de Naples, (*c*) par une Sentence, qui cauſa beaucoup de tort à leurs Marchands, dans les Païs étrangers; & particulierement à *Genes*. Long-tems après, CHARLES IV., petit-fils de Henri, vint à *Piſe*, ville qui lui étoit affectionnée, avec des Troupes; peut-être dans le deſſein de venger ſon Ayeul. Les Florentins, (*d*) réſolus de ne ſe point ſoumettre à l'autorité Impériale ſe mirent en état de ſe défendre ; & néanmoins, ils envoyerent des Ambaſſadeurs à Charles, conjointément avec ceux de *Sienne* & d'*Arezzo*. Mais leur Chef parla avec une fermeté, qui alla juſqu'à l'imprudence, parce qu'on lui avoit donné ordre, de ne marquer aucune ſubordination à l'Empire : (*e*) ce qui ne l'empêcha pas de demander des privileges, pour maintenir le Peuple dans la liberté accoutumée. La ſuite de ſon imprudence fut la deſertion des Siennois; qui s'effrayant

(*c*) CLEM. PASTORALIS, *de Jent. & Re Judic.* (*d*) AMIRATO *Lib.* II. *pag.* 568. (*e*) Idem *pag.* 569.

s'effrayant mal-à-propos, violerent les conventions faites avec les Florentins, (*f*) & *Professaron se il loro commune liberamente à Cesare, come à loro sovrano signore è padrone.* Les habitans d'*Arezzo*, & de quelques autres Villes de Toscane en auroient fait autant, si les Florentins ne les avoient retenus. Enfin, on résolut d'appaiser l'Empereur moyennant une somme d'argent, & l'on fit le Traité dont l'Auteur de l'Examen abuse. En voici les Articles : (*g*) l'abolition de la Sentence de HENRI : la confirmation des anciens Privileges : que l'Empereur ne pourroit entrer dans Florence, ni dans aucun lieu fermé de murailles, qui appartiendroit aux Florentins : que le Gonfalonier & les Prieurs seroient Vicaires de l'Empire, pendant la vie de Charles : que les Florentins continueroient à se gouverner par leurs propres Loix, qu'il confirmeroit & approuveroit absolument, ainsi que celles qu'ils pourroient faire dans la suite.

Je remarquerai en passant, que ce pouvoir de faire des loix est une des plus grandes preuves de la Souveraineté absolue d'un Etat : & afin qu'on ne puisse pas abuser du mot *confirmer*, j'ajouterai, que les Florentins s'étant gouvernés, devant comme après Charles, par leurs Loix, cette confirmation n'est qu'une reconnoissance du pouvoir qu'ils avoient de se donner des Loix à eux-mêmes. AMMIRATO ajoute, qu'il fut encore stipulé, qu'outre cent mille florins, une fois payés, & quatre mille florins à payer chaque année durant la vie de Charles, les Florentins s'obligerent à reconnoître, par des marques publiques de soumission,

(f) 6

(f) pag. 570. (g) pag. 571.

miſſion, qu'il étoit duement élû Empereur. Et comme il prétendoit, qu'ils avoient uſurpé quelques lieux qui appartenoient à l'Empire, ce qui auroit pû troubler la paix, s'il n'y avoit pas été pourvû, il promit qu'il ne les contraindroit, ni par la force, ni par des ſentences penales, à laiſſer ou reſtituer ces lieux; mais qu'il adminiſtreroit la juſtice par citations & par Sentences: ce que l'Auteur de l'Examen a remarqué, mais d'une maniere à faire croire, que cette Clauſe devoit avoir lieu dans toutes les affaires de la République; au lieu qu'elle ne fut ſtipulée, que pour les cas où l'on prétendoit qu'elle auroit fait quelques uſurpations ſur l'Empire.

Ne ſerez-vous pas étonné, *Monſieur*, de voir que cette Clauſe, qui eſt la ſeule où l'on voit une apparence de ſubordination à l'Empire, fût abandonnée auſſitot? Charles IV. ne ſouffroit qu'à regret les prétendues uſurpations de Florence. Il vouloit en avoir raiſon; mais il ne prétendit pas être juge dans cette affaire, & il demanda qu'il en fût fait un compromis en la République de *Veniſe*, ou en quelque autre (*b*): ce qui ne lui fut pas accordé. Les Florentins lui donnerent encore d'autres marques de fermeté, en refuſant de ſe liguer avec lui; mais ſur la priere qu'il leur fit de lui donner une Eſcorte, ils lui accorderent deux cents hommes de cheval, qui l'accompagnerent à *Rome*, où il alloit recevoir l'Onction Impériale: & ce fut pour la premiere fois, que *bandiere è armi de Fiorentini foſſero vedute in compagnia del Imperio.* (*i*)

La

(h) AMMIRATO *Liv.* 13. *pag.* 656.
(i) *Liv.* 11. *pag.* 572.

La République continua à agir de-même après ſon départ. Le Frere de Charles, & en ſuite BERNABO VISCONTI, Vicaires de l'Empire, tenoient *San Miniato*: on aſſiégea, & on prit cette place. (*a*) Le Cardinal de *Boulogne* gouvernoit *Luques* pour l'Empereur : cette Ville fut remiſe en liberté avec l'aide des Florentins. (*b*)

L'Auteur n'auroit eu garde de toucher à l'article qui ſuit, s'il l'avoit bien entendu. Il trouve qu'Antoine ADIMARI & *Jean* de MEDICIS, Capitaines des deux cents hommes qui accompagnerent Charles à Rome, lui jurerent la foi au nom de leur République, dans un endroit où il eſt dit ſeulement, qu'ils renouvellerent le ſerment, lorſque l'Empereur leur donna un double de l'Acte, ou Traité (*c*) : c'eſt-à-dire, qu'ils s'engagerent à l'obſervation de ce Traité, comme avoient fait les Syndics, lors de la premiere expédition des Articles.

Pour le fait de RUPERT, je ne trouve qu'une Alliance faite entre lui & les Florentins, où l'on peut bien avouer, que l'avantage ne fut pas égal; puiſque la République débourſa tout l'argent, & qu'elle ne reçut que des promeſſes, d'une confirmation de ce qu'elle poſſédoit déja en pleine Souveraineté. Elle comptoit davantage ſur l'autre engagement que Rupert avoit pris, d'exterminer le Comte de VERTUS, & d'envahir ſes Etats de toutes ſes forces : mais au lieu de ſatisfaire à ſes promeſſes, il ſe contenta de ſe montrer avec

(a) *Liv.* 13. *pag.* 673. (b) *pag.* 674.
(c) *Liv.* 11. *pag.* 573.

avec quelques Troupes ſur la frontiere, & n'alla qu'à Veniſe, d'où après avoir reçu l'argent des Florentins, il retourna en Allemagne (*d*). Vous voyez, *Monſieur*, quel uſage on peut faire d'un Traité, qui n'eut pas plus de ſuite. Quand les Florentins, pour ſe vanger de leur ennemi, auroient fait quelqu'acte de ſoumiſſion; quand ils auroient, dans cette vue, accordé quelque choſe de contraire à leur indépendance : dès que la fin qu'ils s'étoient propoſée, n'a pas eu de lieu : dès que l'Empereur, à qui on a bien voulu déferer ces marques de ſoumiſſion, a manqué aux promeſſes pour leſquelles on les lui a déferées; il eſt certain que le Traité ne mérite aucun égard; qu'il eſt comme non fait ; & qu'on n'en peut pas faire plus d'uſage préſentement, qu'on n'en fit autrefois.

Au reſte, je puis bien aſſurer, qu'indépendamment des Termes dans leſquels eſt conçu le Privilege qui fut expédié, pour ſatisfaire à une partie des engagements du Traité; il ne contient en ſubſtance, rien de plus que les autres, dont j'ai expliqué la nature : puis qu'avant comme après, la République jouiſſoit des droits Royaux dans ſon Domaine. Mais quand il ſeroit vrai, qu'on y trouveroit réellement quelque choſe de plus; quand même cet Acte ſeroit revêtu de tous les caracteres d'une véritable inveſtiture, telle qu'on en trouve dans ces tems reculés, (*e*) pour d'autres Etats dont la liberté eſt préſentement le

(d) LEON ARETIN *Liv.* 12. *pag.* 221. 222. AMMIRATO *Liv.* 16. *pag.* 885. & *ſuiv.* (e) *Recueil des Traités de Paix Tom.* I.

le plus à l'abri de la chicane : quel préjudice apporteroit-il à une poſſeſſion auſſi longue, & auſſi bien établie, que l'eſt depuis celle de Florence ?

Il n'eſt donc pas néceſſaire de produire des Traités & des Conventions, qui ayent affranchi l'Etat de Florence, de la ſubordination à l'Empire. S'il y a des Actes de cette nature pour le Duc de *Loraine*, pour le Corps *Helvétique*, & pour les *Hollandois* : c'eſt que c'étoient des Etats du Corps Germanique, qui étoient compris dans les dix Cercles de l'Empire. Pour Florence, il ſuffit,

I. Que 16. Grands-Ducs ont déja gouverné, & que de leurs tems 19. Empereurs ont été elus ; ſans qu'il y ait eu aucune inveſtiture, priſe ou donnée pour l'Etat de Florence : comme il y en a pour tous les Etats feudataires de l'Empire.

II. Que COSME & ALEXANDRE ont refuſé de ſe faire feudataires de l'Empire ; & que Coſme a eu ſoin de s'expliquer là-deſſus, dans l'inveſtiture de *Sienne*, qui fut approuvée par l'Empereur FERDINAND II.

III. Que le même Coſme a été élu librement, à l'excluſion de JULIEN.

IV. Que dans l'élection d'Alexandre, CHARLES V. a accepté la condition de *conſerver* la liberté de Florence.

V. Que deux Empereurs de la Maiſon d'Autriche, diſtinguant les feudataires, des Peuples libres, ont mis les Florentins entre ceux-ci.

J'y joins encore le témoignage que l'Empereur régnant a rendu par un de ſes premiers Miniſtres : l'Auteur de l'Examen s'oublie, lorſqu'il affecte de le mépriſer. Tout cela

cela établiroit parfaitement la liberté, indépendamment des anciens Monumens; comme les Traités de Paix, les Alliances, les Guerres même contre les Empereurs, les Loix établies, augmentées, reformées : auxquels on n'oppoſera jamais avec raiſon des Privileges, des Actes de reſpect & de ſoumiſſion, ou de foibleſſe & de crainte; ou d'autres Monumens d'une antiquité ſi reculée; qu'à peine on y diſtingue en quelques points, le vrai d'avec le faux.

Ainſi, quand la Cour de Toſcane a réglé, conjointement avec le même Sénat, qui élut librement COSME I. Chef de la Maiſon régnante, une partie de la ſucceſſion; elle n'a fait que jouir de ſon droit, ſans bleſſer la reconnoiſſance, qui l'a toujours tenue inviolablement attachée à la Maiſon d'Autriche, au ſecours de laquelle elle devoit l'autorité qu'elle recouvra dans la République en 1530., auſſi bien qu'à l'affection des meilleurs Citoyens, qui, opprimés par la force du parti contraire, ne pouvoient faire éclater leur zele, ſans un puiſſant ſecours de dehors.

Cela fait d'autant moins de tort à l'Empereur, que la Sentence de Charles V. eſt un Acte conſommé, & qui a eu tout ſon accompliſſement, en aſſurant l'Etat aux Mâles de la Maiſon de Medicis : de ſorte que cette même République, qui capitula avec Charles V., & qui lui donna par préférence le pouvoir de reformer le Gouvernement; qui caſſa les Magiſtrats, & ne laiſſa ſubſiſter que le Sénat; qui élut COSME; & qui, plus anciennement, s'étoit livrée pour un tems aux Rois de *Naples*, & avoit recouvré enſuite ſa liberté : cette

te même République repréſentée par le Sénat, & particulierement par ſon chef, a pu faire une nouvelle élection, & peut toujours conſentir, que le Grand-Duc donne au Gouvernement la forme qu'il jugera la plus convenable au repos des Peuples. Car il ſeroit tout-à-fait abſurde de croire, que la Capitulation d'une place rendue, doit ſubſiſter & s'étendre à tous les cas à venir; & que le pouvoir de reformer le Gouvernement, ne fût pas perſonnel & propre à Charles, mais perpétuel & affecté à tous ſes Succeſſeurs: puiſque ce pouvoir, ainſi étendu, ſeroit directement contraire à la condition de *conſerver* la liberté, dont le Droit de ſe choiſir un Souverain eſt une partie ſi eſſentielle.

Il ne reſte plus, qu'à faire voir la différence qu'il y a entre les Etats féodaux d'*Allemagne*, & ceux d'*Italie*. Les premiers ſont des membres d'un même corps, auquel ils obéiſſent; & les Electorats ont des prérogatives toutes particulieres: outre celle délire leur Chef, qui leur donne une ſi grande autorité, dans le Gouvernement de l'Empire; ils ne contribuent aux beſoins de l'Empire, qu'autant que leur contingent eſt réglé à la Diete; toujours en une ſomme fort modique, & dans le tems ſeulement, où tout le corps s'intereſſe pour le ſujet qui donne lieu d'exiger le contingent. Les Etats féodaux d'*Italie* ne jouiſſent d'aucune prérogative des Electeurs, ni des autres Etats d'Allemagne: ils n'ont ni voix ni ſéance aux Dietes de l'Empire, ce n'eſt pas à la Diete qu'on régle leurs contributions: elles ne ſont pas à beaucoup près auſſi modiques, que celles des Princes d'Allemagne; & leur conſen-

conſentement n'eſt pas requis dans les cas où l'on doit les payer, ou les refuſer. Enfin, pour faire ſentir toute la difference, on a vû en tout tems, & particulierement dans les derniers tems, des Princes d'Allemagne ligués avec les Puiſſances étrangeres, mis au Ban de l'Empire, & rétablis avec un entier dédommagement : on en a vû d'autres au contraire en Italie, qui, au moins, n'étoient pas plus criminels, & dont le ſort a été tout different; parce qu'ils ne ſont pas en même tems ſujets & maîtres.

J'ai touché quelques points aſſez légérement, parce que je les ai trouvés ſuffiſamment éclaircis dans le Mémoire dont j'ai entrepris la défenſe. Je la ſoumets à vos lumieres, & à celles de tout homme de bon ſens. Je ſuis &c.

N°. XXVI.

ARTICLE V. *du Traité de la Quadruple-Alliance.*

COMME l'ouverture aux ſucceſſions des Etats, poſſedés préſentement par le Grand Duc de *Toſcane*, & par le Duc de *Parme* & de *Plaiſance*, ſi eux & leurs Succeſſeurs venoient à manquer ſans poſtérité maſculine, pourroit donner lieu à une nouvelle guerre en Italie; d'un côté par les droits que la préſente Reine d'Eſpagne, née Ducheſſe de Parme, prétend avoir ſur les dites ſucceſſions, après le decès des héritiers légitimes, plus proches

proches qu'Elle ; & d'un autre côté, par les droits que l'Empereur & l'Empire prétendent avoir auſſi ſur les dits Duchés : afin de prévenir les ſuites funeſtes de ces conteſtations, il a été convenu : Que les dits Etats ou Duchés, poſſedés préſentement par le Grand-Duc de Toſcane, & par le Duc de Parme & de Plaiſance, ſeront reconnus à l'avenir & à perpétuité, par toutes les parties contractantes, & tenus indubitablement pour Fiefs maſculins du St. Empire Romain : Et lorſque la ſucceſſion aux dits Duchés viendra à échoir au défaut de Succeſſeurs mâles ; Sa Maj. Imp., pour Elle comme chef de l'Empire, conſent que le fils aîné de la Reine d'Eſpagne, & ſes deſcendans mâles, nés de légitime mariage, & à leur défaut, le ſecond fils, ou les autres cadets de la dite Reine, s'il vient à en naître quelqu'uns, pareillement avec leurs deſcendans mâles, nés de légitime mariage, ſuccedent dans tous les dits Etats : Et ſi le conſentement de l'Empire eſt requis pour cet effet, Sa Maj. Imp. employera tous ſes ſoins pour l'obtenir ; & après l'avoir obtenu, Elle fera expédier les Lettres d'expectative, contenant l'Inveſtiture éventuelle pour le fils, ou les fils de la dite Reine, & leurs deſcendans mâles légitimes, en bonne & due forme ; & les fera remettre auſſitôt après, entre les mains de Sa Maj. Cath. ; ou du moins deux mois après l'échange des ratifications : ſans cependant qu'il en arrive aucun dommage ou préjudice, & ſauf, dans toute ſon étendue, la poſſeſſion des Princes, qui tiennent actuellement les dits Duchés.

Leurs

Leurs Maj. Imp. & Cath. ſont convenus, que la place de Livourne demeurera à perpétuité un Port franc, de la même maniere qu'il eſt préſentement.

En conſéquence de la renonciation que le Roi d'Eſpagne a faite, à tous les Royaumes, Pays & Provinces en Italie, qui appartenoient autrefois aux Rois d'Eſpagne; il cédera, & remettra au dit Prince ſon fils, la Place de *Porto longone*, avec ce que S. M. poſſede actuellement de l'Isle d'*Elbe*, auſſitôt que par la vacance de la ſucceſſion du Grand-Duc de Toſcane, au défaut de deſcendans mâles, le dit Prince d'Eſpagne aura été mis en poſſeſſion actuelle des dits Etats.

Il a été réglé pareillement, & ſtipulé ſolemnellement, qu'aucun des dits Duchés & Etats ne pourra, ou ne devra jamais, dans quelque tems, ou quelque cas que ce ſoit, être poſſedé par aucun Prince, qui ſera en même tems Roi d'Eſpagne; & qu'un Roi d'Eſpagne ne pourra jamais prendre & gerer la tutele du même Prince.

Enfin il a été convenu entre toutes & chacune des parties contractantes, & elles ſe ſont pareillement engagées, à ne point permettre, que pendant la vie des préſens poſſeſſeurs des Duchés de Toſcane & de Parme, ou de leurs Succeſſeurs mâles, l'Empereur & les Rois de France & d'Eſpagne, & le Prince déſigné ci-deſſus pour cette ſucceſſion, puiſſent jamais introduire aucuns ſoldats, de quelque Nation qu'ils ſoient, de leurs propres troupes, ou autres à leur ſolde, dans les pays & terres des dits Duchés; ni établir des Garniſons dans les Villes,

Villes, Ports, Citadelles & Fortereſſes qui y ſont ſituées.

Mais afin de procurer une ſureté encore plus grande contre toute ſorte d'événemens, au dit fils de la Reine d'Eſpagne, déſigné par ce Traité, pour ſuccéder au Grand-Duc de Toſcane, & au Duc de Parme & de Plaiſance; & de le rendre plus certain de l'exécution de ce qui lui eſt promis pour la dite ſucceſſion, de même que pour mettre hors de toute atteinte, la féodalité établie ſur les dits Etats en faveur de l'Empereur & de l'Empire: il a été convenu de part & d'autre, que les Cantons Suiſſes mettront en Garniſon dans les principales Places de ces Etats, ſavoir à *Livorne*, à *Porto-Ferraïo*, à *Parme* & à *Plaiſance*, un Corps de troupes, qui n'excédera point cependant le nombre de ſix mille hommes: Que pour cet effet, les trois parties contractantes, qui font l'office de médiateurs, payeront aux dits Cantons, des ſubſides néceſſaires pour leur entretien; & qu'elles y reſteront, juſqu'à ce que le cas de la dite ſucceſſion arrive: & qu'alors elles ſeront tenues, de remettre au Prince déſigné pour les reconcilier, les Places qui leur ont été confiées; ſans cependant que cela cauſe aucun préjudice, ou aucune dépenſe aux préſens poſſeſſeurs, & à leurs Succeſſeurs mâles, à qui les dites troupes prêteront ſerment de fidélité: & elles ne prendront point d'autre autorité, que celle de défendre les Places dont elles auront la garde.

Et comme le tems que l'on pourroit employer, à convenir avec les Cantons Suiſſes du

du nombre de ces troupes, des ſubſides qu'on leur fournira, & de la maniere de les lever, apporteroit peut-être trop de retardement à un ouvrage auſſi ſalutaire; Sa Sacrée Maj. Britannique, par le deſir ſincere qu'Elle a de l'avancer, & pour parvenir encore plutôt au rétabliſſement de la tranquillité publique, qui eſt le but qu'on ſe propoſe, ne refuſera pas, ſi les autres contractans le jugent à propos, de fournir de ſes propres troupes pour l'uſage marqué ci-deſſus; en attendant que celles qui ſeront levées en Suiſſe, puiſſent prendre la garde des dites Places.

N°. XXVII.

ORDONNANCE *du Roi de* Suede *pour la prolongation de la Diete.*

LES Etats du Royaume, aſſemblés en cette ville, ayant repréſenté très-humblement à Sa Majeſté, que les trois mois fixés pour la tenue de la Diete s'étant écoulés, ſans qu'on ait pû prendre les meſures convenables pour la ſureté & la proſpérité du Royaume, conformément à l'ordonnance publiée pour la tenue de la Diete, au deſir de S. Maj., & à l'attente du Royaume; ils ſont convenus unanimément, qu'il ſeroit à propos de prolonger la préſente Diete, & de prier très-humblement Sa Maj., de vouloir y donner ſon conſentement, & d'en informer les Etats de Suede & de Finlande, ſur quoi Sa Majeſté ayant jugé elle-

elle-même, que dans la conjoncture préſente il étoit néceſſaire, pour le bien & l'avantage du Royaume, de donner ſon approbation à la concluſion unanime des Etats du Royaume : Elle a ordonné de faire publier cette prolongation de la Diete dans tout le Royaume, & de notifier en même tems aux Etats qui ont ici leurs Députés plénipotentiaires, qu'ils ayent à pourvoir à tems à leur entretien, tant pour le paſſé que pour l'avenir, afin que la Diete puiſſe avoir le tems, de prendre des réſolutions qui tendent à l'avantage de S. M. & de tout le Royaume.

N°. XXVIII.

LETTRE *du Duc d'*Holſtein *aux Etats de Suede.*

TRES nobles, bien nobles; très reverends, bien reverends; très honorés, bien honorés; honnêtes & fideles; très reſpectée & très eſtimée Aſſemblée des Etats du Royaume de SUEDE.

NOUS ne pouvons nous diſpenſer, à l'occaſion de l'agréable approche de la Diete générale, de témoigner au très-louable Corps des Etats, par cette lettre pleine de bienveillance, qu'à la concluſion de la derniere Diete, Nous avons été conſolés & ſoulagés, de la maniere la plus touchante, par la déclaration & l'aſſurance pleine de bienveillance qu'il a plû

plû alors aux très-louables Etats du Royaume de Nous faire donner par Sa Majeſté. Notre eſprit & notre cœur, accablés de la dure oppreſſion du Dannemarck, ſe ranimerent par là extraordinairement, & avec d'autant plus de raiſon, que nous aperçumes qu'on ne nous avoit pas oublié dans notre chere patrie; mais qu'au contraire nous pouvions être entierement perſuadés, que le noble ſang Suedois, ſi renommé par tout le monde, ne s'émouvoit pas moins en notre faveur dans les cours de nos très-aimés & très-chers compatriotes, que le même ſang le fait & le fera toujours dans nos veines & nos entrailles, en faveur de la Suede. Les ſentimens de reconnoiſſance dont nous ſommes pénétrés à ce ſujet, ne ſauroient être exprimés ſuffiſamment, & dans toute leur étendue, par aucunes paroles: c'eſt pourquoi nous laiſſerons plutôt à chaque ſincere patriote & habitant de Suede, le ſoin d'exprimer plus au long, ſelon ſes honnêtes intentions, & ſelon que ſon cœur Suedois le lui ſuggerera à lui-même, notre gratitude, qui ne peut être dépeinte par de ſimples paroles.

Il eſt certain que perſonne ne peut conclurre naturellement & raiſonnablement, ſinon que notre attachement pour la Nation Suédoiſe eſt ſincere, parfait & conſtant: ce qui ſera auſſi toujours prouvé & confirmé dans l'occaſion, par des effets.

Dans cette ferme eſperance, Nous nous promettons entiérement, qu'il ne peut qu'être agréable aux très-louables Etats du Royaume, que nous ouvrions encore une fois notre cœur devant eux.

Depuis

Depuis que lors de l'Alliance défenſive conclue avec la Ruſſie le 22. Fevrier 1724., on a en méme tems ſtipulé, par un Article ſecret, de quelle maniere on vouloit entreprendre en notre faveur la reſtitution du Duché de *Sleswick*, afin que non ſeulement nous recouvriſſions ce qui nous appartient, mais auſſi, que la tranquillité du Nord fût affermie, & que cette pierre d'achoppement, la cauſe de tant de troubles & de déſordres fût enlevée; nous avons, depuis ce tems-là, eſperé d'un eſprit tranquille, que par là, & moyennant la bénédiction de Dieu, nous pourrions bien-tôt nous réjouir d'un heureux reſultat : mais il ſemble juſqu'à préſent, que le Tout-Puiſſant a voulu, ſelon la ſageſſe Souveraine de ſes conſeils, mettre encore plus longtems à l'épreuve notre patience & notre confiance en lui; puiſque par pluſieurs conjonctures & incidens, il s'eſt rencontré tantôt une difficulté, & tantôt une autre, qui ont empêché qu'on n'ait pu entreprendre notre affaire avec vigueur, moins encore la terminer.

La hauteur de la Cour de Dannemarck s'eſt tellement augmentée par là, qu'elle a fait tout récemment une déclaration, qui n'eſt aucunement équitable : ſavoir que S. M. Danoiſe ne nous doit rien au ſujet de notre Duché de Sleswick, ni ne veut entrer dans aucun accommodement amiable. Nonobſtant tous ces grands obſtacles, il ſemble néanmoins en même tems, que la tempête de l'affliction ne menacera pas toujours notre tête; mais qu'elle ſe diſſipera enfin, puiſque, par la providence divine, deux des plus grandes Puiſſances ſont

prêtes à nous assister de leur plus puissant secours.

Sa Maj. Imp. des Romains, a non seulement accédé à l'Alliance de Stockholm, ainsi qu'il est connu; mais, aussi suivant son amour pour la justice, & suivant la bienveuillance inestimable qu'Elle a pour notre personne, Elle s'est engagée avec Sa Maj. Imp. notre très gracieuse Belle-Mere, en vertu de l'Alliance nouvellement conclue avec elle par rapport à nos intérêts, d'une maniere que nous avons tout lieu d'en être content.

Ainsi il ne nous reste plus rien à souhaitter pour notre parfait contentement, sinon que Sa Maj. & le Royaume de Suede veuille avoir cette complaisance, que de consentir à ce qui leur sera proposé à la Diete de la part de ces Puissances.

Nous nous croyons entierement assurés, que les très-louables Etats du Royaume, suivant cette pieté, cette compassion, & cet amour pour la justice qui leur sont si propres, se feront un scrupule de conscience, qu'une accession qui tend à ma prospérité & à ma délivrance d'une oppression si dure & si longue, de même qu'au bien public, manque & soit omise seulement de leur côté; d'autant que tout l'Univers sait, que nos Etats héréditaires ont été sacrifiés uniquement pour le service de la Suede; & qu'il n'est pas moins connu, que nous n'avons jamais prétendu, que le Royaume rétablit nos affaires seul & séparément.

Nous n'entrerons pas dans un long détail, pour faire voir combien il importe à la Couronne de Suede, que le Roi de Dannemarck

ne

ne ſe trouve plus en état de cauſer ſouvent des troubles & des inquiétudes à la Suede, par l'emploi des revenus annuels du Duché de Sleswick : mais nous laiſſons ſeulement aux très-louables Etats du Royaume, à réfléchir ſur la douleur inexprimable que nous devons ſentir, ſi après une ſi longue patience, & une ſi longue attente de conjonctures plus favorables, nous devions encore être expoſés à de plus grands riſques.

Il pourra de nouveau ſe préſenter des circonſtances ſi ſiniſtres, que nous ne pourrons peut-être pas alors tirer le même avantage de l'aſſiſtance des plus grandes Puiſſances de l'Europe, que nous attendons certainement à préſent, avec l'aide du Tout-Puiſſant, & ſur lequel nous pouvons compter ſurement. D'où il réſulte, qu'il ſeroit d'une grande importance, non ſeulement pour nous, mais auſſi pour la gloire; & j'oſe dire pour l'intérêt de la Suede, eu égard à ces conjonctures, s'il plaiſoit aux très-louables Etats du Royaume, de faire à préſent de telles diſpoſitions (ſauf leur avis), qu'on pût ſe promettre une activité ſuffiſante, encore après cette Diete, & d'une Diete à l'autre.

C'eſt pourquoi nous remettons tout ceci, de même que tout notre bonheur, avec une confiance parfaite, aux juſtes & mures délibérations du Corps des très-louables Etats du Royaume, ainſi qu'à leur amitié & bienveuillance cordiale; & nous attendons là-deſſus un réſultat auſſi favorable, que nous nous promettons abſolument de leur équité & de leur amitié.

Pour concluſion, nous ſouhaittons du fond de notre cœur, qu'il plaiſe au Tout-Puiſſant, de couronner & de bénir les délibérations & les conſeils des très-louables Etats du Royaume, d'un heureux ſuccès, pour le bien général de notre chere patrie, & pour la proſpérité particuliere d'un chacun de ſes habitans.

Au reſte nous demeurons toujours avec toute ſorte d'affection, de tendreſſe & d'eſtime &c.

à *Petersbourg* le 26. *Aouſt* 1726.

Signé CHARLES FREDERIC.

N°. XXIX.

REPONSE *faite de* Stockholm *à la Lettre d'un ami de Province, ſur la diverſité des opinions au ſujet de l'Acceſſion de la* Suede *au Traité d'*Hanover.

JE ne ſuis pas ſurpris, *Monſieur*, que dans votre Province, où l'on ne peut avoir que des connoiſſances & des informations ſuperficielles des affaires préſentes, on ſe déclare avec tant de chaleur pour ou contre notre acceſſion au Traité de *Hanover*. Dans un Etat libre, chacun croit avoir le droit, & aſſés de lumieres, pour prononcer ſur les incidents les plus grands, & ſur les affaires les plus importantes;

portantes ; & tel qui ne voit le dehors des Cours, que par les yeux du gazetier, ou des gens preoccupés, décide ſouvent avec plus de ſuffiſance des meſures quelles ont à prendre, que d'autres qui ſont au timon des affaires : ſes préjugés lui paroiſſent des principes inconteſtables, & ſes conjectures des démonſtrations mathématiques.

Mais je ſuis encore dans un plus grand étonnement, de voir ici, que des perſonnes très éclairées, qui ont aſſés de connoiſſance des intérêts des Cours étrangeres, tant à l'egard de leur propre pays, que par rapport aux autres Puiſſances, puiſſent ſe méprendre dans le choix de ce qui pourroit être le plus à l'avantage de la Suede. L'évidence de l'alternative eſt telle, qu'on ne peut pas même balancer, à moins qu'on n'ait à combattre des préjugés & des vues, dont je ſai que vous êtes entierement exempt, & auxquelles il ſeroit à ſouhaitter, que tous ceux qui vont aſſiſter aux delibérations de la Diete, vouluſſent une bonne fois renoncer.

Pour vous en convaincre ; je vais vous expoſer avec toute la préciſion poſſible, les raiſons qu'alleguent les deux partis, pour la negative ou l'affirmative de l'acceſſion au Traité de Hanover ; & pour ſoulager votre mémoire, vous trouverez à la fin de chaque objection, la réponſe qu'on croit y pouvoir faire.

I. OBJECTION *. *Notre Nation ayant beſoin de la paix pour reprendre des forces, il eſt à craindre que notre acceſſion au Traité de Hanover ne nous engage inſenſiblement dans*

* *C'eſt un Suedois qui parle.*

une guerre ; ſoit qu'elle nous entraine par degrés dans des plans qu'on nous cache, ſoit que la Cour de Ruſſie, qui nous a fait aſſés connoître, qu'elle déſaprouve les liaiſons que nous prendrions par cette acceſſion avec la France & l'Angleterre, en prenne ombrage.

Reponse. Si le repos & la tranquillité de notre Patrie eſt l'objet véritable de nos ſouhaits, nous ne pouvons jamais mieux en aſſurer la durée, qu'en accédant à un Traité, qui, ſelon ſa teneur claire, n'a pour but que l'affermiſſement de la paix générale établie préſentement en Europe : & nous ne ſaurions mieux pourvoir à notre ſureté, qu'en nous liant étroitement, & en gardant des meſures avec ces Puiſſances, qui ſont obligées par leurs propres intérêts, à ne pas troubler notre tranquillité, & qui, en méme tems, ſont en état d'empécher, que d'autres n'y donnent atteinte.

La France, à en juger par les regles de la ſaine Politique, doit ſouhaitter, comme elle le fait actuellement, de jouir de la paix pendant l'âge peu avancé de ſon Roi ; & ne ſonger à des guerres, ni les entreprendre, à moins que de s'y voir obligée par des démarches peu amiables ou ſuſpectes de ſes voiſins.

L'Angleterre a fait des arrangemens pour acquitter ſes dettes, contractées dans les guerres précédentes ; & comme ſon commerce floriſſant eſt la ſource la plus abondante de ſes richeſſes, il doit, par une ſuite naturelle, faire l'objet principal de ſes ſoins. L'un & l'autre ſont le fruit de la paix & de la tranquillité de l'Europe, qui ne peut être alterée, ſans que le crédit de la Nation, qui fait une

grande

grande partie de la ſureté des fonds publics, s'en reſſente.

Ces deux Puiſſances cependant, auſſi parfaitement unies qu'elles le ſont aujourd'hui, par l'intérêt qu'elles y trouvent chacune, ſe voient en état, par leur aſſiette, par le nombre ſupérieur de leurs troupes, & par des flottes nombreuſes, de tenir en bride tous ceux qui voudroient entreprendre de troubler le calme qui regne à préſent en Europe.

Mais ſuppoſons, contre toute probabilité, qu'elles euſſent formé des plans qu'on nous cache, & dans l'exécution deſquels elles ont voulu nous entrainer : l'Acte de notre acceſſion ne regle-t-il pas les bornes de nos engagemens? Et peut-on nous obliger de les paſſer, quelques avantages que nous puiſſions y trouver ?

Pour ce qui eſt des ombrages de la Cour de Ruſſie ils paroiſſent être bien mal fondés, ſi elle n'a pour but que le repos & la tranquillité : & ſi elle a deſſein de troubler la paix dans le Nord, pouvons-nous mieux nous en garantir, que par l'appuy de la France & de l'Angleterre, qui ſont ſans contredit les Puiſſances les plus capables de la maintenir, & qui y ont le plus d'intérêt ? Au reſte ſommes-nous abſolument obligés de choiſir des amis au gré de la Ruſſie ? Ou veut-elle s'arroger ſur nous le même droit, que le Peuple Romain s'arrogeoit ſur ſes Alliés ? A quel titre prétendroit-elle plus de déference de nous que de la Cour de Pruſſe, qui, toute alliée qu'elle lui eſt de longue main, s'eſt portée, ſans qu'on y ait trouvé à redire, partie principale contractante du même Traité, au-

quel on prétend trouver mauvais que nous accédions ? Si la Cour de Ruſſie a pû accéder au Traité de Vienne, ſans nous conſulter, & ſans nous donner communication (ſans doute parce qu'elle y a trouvé ſes avantages), quelle raiſon légitime peut-elle avoir de ſe formaliſer de notre acceſſion, ſi nous y trouvons les nôtres ? A moins qu'elle ne nous croie tenus, de ſuivre aveuglément la route quelle a bien voulu nous tracer.

II. OBJECTION. *L'Acceſſion au Traité de Hanover fournira à la Ruſſie un prétexte ſpécieux de défiance, dont elle ſe pourra ſervir pour envahir la* Finlande, *ravager derechef nos côtes, & porter dans le cœur de notre Royaume, une guerre dont les ſuites pourront être dangereuſes pour notre Gouvernement & pour notre liberté.*

REPONSE. Il eſt évident par la réponſe à l'objection précédente, que l'acceſſion au Traité d'Hanover, ne donne aucun ſujet légitime d'ombrage à la Ruſſie contre la Suede; puis qu'elle n'a d'autre vue, en ſerrant ce nouveau nœud, que d'affermir ſon repos & celui de l'Europe : mais ſi la Ruſſie veut y chercher un prétexte pour envahir la *Finlande*, & exécuter certains deſſeins, qu'on ſe dit aſſés hautement à l'oreille par tout le Royaume, & qui tendent à la deſtruction de notre Gouvernement & de la liberté; en manquera-t-elle quand elle en voudra trouver, & qu'elle ſe ſentira en état de les exécuter contre la Suede? Quelque claire que puiſſe être *l'eau* qui coulera de nos ſources, ne nous accuſera-t-elle pas toujours de l'avoir *troublée* ? Pouvons-nous alors eſperer, de trouver notre

ſureté

ſureté dans notre complaiſance, quelqu'aveugle qu'elle puiſſe être ? Nous garantira-t-elle mieux à l'avenir, qu'au commencement de l'année paſſée (tems auquel il n'étoit pas encore queſtion de l'acceſſion au Traité de Hanover), des entrepriſes que le grand armement à *Petersbourg* devoit alors exécuter, & que les ſages repréſentations de notre Ambaſſadeur, jointes aux oppoſitions vigoureuſes du Sénat de Ruſſie, rompirent pour notre bonheur ? Ce Sénat a été refondu depuis, comme il eſt connu : On a fait encore de pareils armemens cette année ; on a reçu d'étranges avis de toutes parts, du véritable deſſein de la Ruſſie, dont on auroit peut-être ſenti les effets, ſi la flotte Angloiſe ne fût venue les arrêter. En y faiſant la moindre réflexion, n'avons-nous pas la meilleure raiſon du monde, de nous aſſurer les ſecours des Puiſſances intereſſées à notre conſervation, & attentives aux démarches d'un voiſin, qui eſt ſorti de ſes juſtes bornes.

D'ailleurs, ſuppoſé que la Ruſſie nous menace d'une pareille invaſion, en cas que nous accédions à l'Alliance d'Hanover ; ſa puiſſance eſt-elle aujourd'hui ſi redoutable, que notre Nation, avertie qu'elle eſt d'un tel deſſein, s'en laiſſe intimider ? Une Nation qui a donné tant de preuves de ſa valeur, qui ſe voit ſur pied un nombre reſpectable de belles troupes, & qui eſt preſque chargée d'Officiers experimentés ? Il eſt inconteſtable que l'Empire Ruſſien a perdu beaucoup de ſon premier luſtre & de ſa vigueur, depuis la mort de l'Empereur PIERRE ; & ceux qui ont vû, comme l'on dit, *le deſſous des Cartes*, ſont forte-

ment perſuadés que l'Imperatrice, à moins que d'être ſeduite par les conſeils dangereux de certaines perſonnes, qui ſacrifieroient toute la Ruſſie pour parvenir à leurs fins, n'éloignera jamais l'élité de ſes troupes, qui ont établi ſon Regne, & qui en ſont toute la ſureté; & n'expoſera point ces mêmes troupes, ou plutôt elle-méme, au ſort incertain des armes; ſurtout, tant qu'elle aura ſujet d'appréhender la réalité des ſecours, que la Suede pourra ſe promettre de la part de la France & de l'Angleterre, par ſon acceſſion au Traité d'Hanover, non-obſtant les inſinuations mal fondées que l'on oppoſe à cette réalité.

III. OBJECTION. *En cas que la Suede ſoit attaquée; quel ſecours peut-elle ſe promettre de Puiſſances auſſi éloignées que la France & que l'Angleterre? Et ne ſera-t-elle pas* engloutie, *avant que la nouvelle qu'elle ait été attaquée, puiſſe arriver à* Paris *ou à* Londres?

REPONSE. La Suede, pour faire tête à la Ruſſie, en cas qu'elle s'aviſât de nous attaquer, n'a beſoin que d'argent & de forces maritimes. L'éloignement n'a empêché juſqu'ici, ni l'une ni l'autre des Couronnes alliées, de remplir leurs engagemens par rapport au ſecours d'argent; & le climat temperé de l'Angleterre permet à ſes Flottes, de paroître dans la *Baltique* pour ſecourir ſes Alliés, avant même que celle de Ruſſie puiſſe ſortir de ſes ports. Mais poſons en fait, que la Flotte Angloiſe ſoit retardée; le Royaume de Suede n'eſt pas une conquête que l'on puiſſe faire d'emblée: il eſt au moins autant en état qu'au tems de GUSTAVE, de ſe garantir du joug des étrangers; pourvû que

la

la trahiſon & la lâcheté, dont notre Nation n'a pas été taxée juſqu'ici, ne ſoient pas le fruit monſtrueux de notre déſunion déplorable & fatale, qui pourroit donner occaſion à nos ennemis, & les enhardir dans leurs deſſeins, de nous ſurprendre.

IV. OBJECTION. *Quand même la France & l'Angleterre ſeroient en ſituation de nous ſecourir ; reſte à ſavoir ſi la France, dont l'amitié envers nous n'a pas été toujours ſincere (témoin ce qui s'eſt paſſé aux Traités de* Weſtphalie *& de* Nimegue*) remplira exactement ſes engagemens ; ſi la Flotte Angloiſe agira avec plus de vigueur qu'en* 1719 *; & ſi elle eſt capable de garantir nos Côtes des Galeres Ruſſiennes ?*

REPONSE. Quelqu'inviolables qu'on prétende devoir être les engagemens des Souverains & des Etats, on a cependant remarqué que leur propre intérêt a été de tout tems comme le Thermomêtre infaillible de leur bonne foi & de leurs promeſſes, lequel a monté ou baiſſé, ſelon que leurs alliances ont reçû quelques degrés de plus ou moins de chaleur, des événemens du tems, ou du changement des affaires. Si, pour ne pas mécompter, nous nous réglons ſur ce principe, nous pouvons être aſſurés, que tant que la France & l'Angleterre (ainſi que nous l'avons fait voir ci-deſſus) auront intérêt à maintenir la Paix en Europe, & à faire ſubſiſter un contre-poids au Traité de Vienne; nous pouvons, dis-je, être aſſurés, que les ſecours dont on conviendra avec elles, ſeront réels ; & que ſi notre acceſſion au Traité d'Hanover ſert de prétexte à la Ruſſie de nous attaquer,

elles ſe preſſeront de les fournir ſi prompts & ſi vigoureux, que nous ne pourrions pas être fachés d'avoir été ſi injuſtement inſultés. Nous pouvons même ſuppoſer probablement, que ce même intérêt des deux Couronnes ſubſiſtera, & nous garantira long-tems la ſolidité de leurs engagemens; puiſqu'elles doivent appréhender, que les liaiſons étroites que la Cour de Ruſſie a priſes aujourd'hui avec celle de Vienne, ne ſe perpetuent, & ne ſe fortifient encore, quand le grand Duc ou le jeune Czarowitz, neveu de Sa Majeſté Impériale & Catholique, montera un jour ſur le Trône.

Il eſt certain, qu'au Traité de *Weſtphalie* nous aurions pû obtenir des avantages plus conſiderables, ſi la France avoit voulu ſacrifier ſes intérêts aux nôtres; ou peut-être, ſi nous avions voulu tenir bon nous-mêmes, vû les armes victorieuſes que nous avions à la main lors du dit Traité: mais il faut avouer en même tems, que la Suede auroit obtenu bien moins alors, ſi elle n'avoit pas été relevée par le ſecours de la France, après la grande défaite de *Nordlingen*. Pour ce qui eſt des ſacrifices peu conſiderables que nous fumes obligés de faire par les Traités de *Nimegue* & autres de la même époque, qui nous firent rentrer dans toutes nos Provinces d'Allemagne; ſi nous en rendons la France reſponſable, elle ſeroit auſſi en droit de nous reprocher, que l'emploi que nous avions fait des ſubſides immenſes qu'elle nous payoit alors, ne répondoit pas à ſon attente, & que notre Armée, honteuſement ſurpriſe & défaite à

Terh-

Terh-Bellion, n'avoit agi ni ſelon le plan ni avec la vigueur dont on étoit convenu.

Mais puiſque les exemples doivent décider dans cette rencontre; pourquoi paſſe-t-on ſous ſilence les ſecours généreux que cette même France donna au feu CHARLES XII. de glorieuſe mémoire ? La triſte ſituation où nous étions, lui rendoit notre amitié très inutile; & l'épuiſement où la France ſe trouvoit, après avoir ſoutenu une guerre très onereuſe, augmentant le prix de ſon aſſiſtance, mettoit dans le plus beau jour la ſincérité de ſon amitié pour la Suede.

Quant à l'Angleterre, on lui impute d'autant plus ouvertement & hardiment tous nos derniers malheurs, pour la rendre odieuſe, que la moindre partie de notre Nation eſt peu inſtruite à fonds, des moindres circonſtances de ce qui s'eſt paſſé alors. On nous les cache ſoigneuſement, pour ſauver notre propre turpitude. D'où eſt venu que le peuple, outré du ravage cruel que les Ruſſes ont commis ſur nos côtes, en a jetté toute la haine ſur les Anglois, ne pouvant ſe vanger ſur les véritables auteurs de leurs ſouffrances? Il a plu aux Ruſſes & à leurs adhérens, de nous fortifier dans cette perſuaſion; & pour faire diverſion à la haine immortelle que leur conduite devoit graver dans nos cœurs, ils ont répandu à cette occaſion des diſcours artificieux & remplis de malignité, ſur la conduite de l'Amiral Anglois, qui, quelque peu fondés qu'ils puiſſent être, ont fait d'autant plus d'impreſſion, que les eſprits du Peuple étoient déja prévenus & aigris contre les Anglois. On auroit dû autrement tenir ces inſinuations

ſinuations Ruſſiennes pour ſuſpectes; d'autant que les Ruſſes ſe ſont tellement acharnés contre l'Angleterre, qu'on peut aiſément en conclurre, qu'ils trouvent cette Couronne un peu trop dans leur chemin, & que par conſéquent, ils ne ſeront pas bien aiſe que la Suede s'attache à elle & à ſes Alliés. Mais venons au fait.

1°. On accuſe la Flotte Angloiſe, de s'être arrêtée dans le *Sund*, dans le tems qu'elle auroit pû faire diligence, pour venir couvrir nos côtes contre les Ruſſes.

2°. Qu'elle n'a pas rempli notre attente, ni les promeſſes que l'Angleterre nous avoit faites, de nous aider à reprendre ſur les Moſcovites nos Provinces perdues.

3°. On veut que l'Amiral Anglois, ébloui par les préſens conſiderables de nos ennemis, n'ait pas exécuté ſes ordres.

Sur le premier point les Anglois font voir, que quoiqu'ils ne fuſſent point tenus d'envoier, ni de faire agir leur Flotte en notre faveur, qu'après la Ratification du Traité fait alors avec eux; leur Flotte mit néanmoins à la voile du Sund, pour venir à notre ſecours, avant même la ſignature du dit Traité; de ſorte que, bien loin d'être reſponſables des ravages que les Ruſſes firent ſur nos côtes, dont notre lenteur à conclurre le dit Traité fut cauſe, & non le prétendu retardement de leur flotte; ils ſoutiennent d'avoir ſauvé la Suede d'un bouleverſement général, par leur ſecours hatif, dont le feu Empereur de Ruſſie eſt tombé d'accord: ainſi qu'ils le pourront prouver en tems & lieu, par des preuves incontcitables.

Sur

Sur le ſecond point, ils rappellent non ſeulement la teneur du dit Traité, qui ne contient pas ces amples promeſſes, que bien des gens ont cru nous y être faites; mais ils prétendent encore, que comme leur Flotte n'etoit qu'auxiliaire, & que ſes operations dépendoient de la déciſion de l'Amiral Suedois, ce n'eſt pas à elle que l'on doit s'en prendre, ſi les Flottes ont négligé les occaſions que l'on croit avoir eues de bien faire, & ſi celle d'Angleterre agit avec moins de vigueur qu'elle n'auroit pû. Ils font encore voir par les Mémoires de l'Amiral NORRIS pour concerter les operations de la Campagne ſuivante, & par les réponſes qu'on y a faites de notre part, que nous étions encore irréſolus ſur l'exécution du plan agréé pour chaſſer les Ruſſes. Effectivement, quand nous nous retraçons les Actes de ce tems-là, nous ne pouvons pas nous empêcher de convenir, que nous ne nous ſentions point de cette vigueur ſi néceſſaire pour des entrepriſes de cette nature; mais que fatigués d'une guerre ſanglante & fatale, nous nous repoſions preſqu'entierement de nos Conquêtes ſur nos amis, pendant que nous nous livrions aux premieres douceurs de la paix.

Pour ce qui eſt du trait empoiſonné qu'on a lancé contre l'Amiral Norris, il eſt parti d'une main trop tremblante pour pouvoir porter coup. Mr. FALISCHOIR auroit dû mieux ſoutenir ſon propre honneur, mis en compromis par le Mémoire du Miniſtre d'Angleterre, & ne point ſe battre en retraite, s'il avoit voulu attaquer avec ſuccès celui de l'Amiral Norris. Si cet Amiral s'eſt laiſſé corrompre,

rompre, il faut néceſſairement accorder que ſes ordres étoient bons & dans les formes, mais qu'il n'y a pas obéï. La conſéquence qui s'enſuit, ne ſera pas peut-être non plus du goût de Faliſchoir & de ſes adherans : car ſi les ordres de l'Amiral Anglois étoient tels qu'il les faut abſolument ſuppoſer, en ſoutenant qu'il a été corrompu, on n'a rien a reprocher à la Cour d'Angleterre ; à moins que les Ruſſes ne s'aviſent d'avancer de nouveau, que la Cour d'Angleterre avoit, ſous main, demandé au Czar, de corrompre l'Amiral Norris : de ſorte que, par la connexion même des circonſtances, il paroit, que ſous une accuſation auſſi bien que ſous l'autre, il y a plus de malice & de méchanceté cachée, que de vérité ; dans le deſſein de noircir l'Angleterre, de faire naître & entretenir une forte méfiance contre elle. Il eſt certain que dans l'année 1719., lorſque nous conclumes le Traité avec l'Angleterre, nous faiſions plus de réflexion ſur cette Couronne, comme le parti le plus fort dans l'Europe, moyennant la celebre quadruple Alliance, par laquelle elle étoit ſi étroitement liée avec la France, la Hollande & l'Empereur des Romains : & nous aurions immanquablement recouvré, par le moyen de notre Alliance avec l'Angleterre, la plus grande partie de ce qui nous a appartenu du côté de la Ruſſie, ſi la Cour de Vienne avoit voulu alors en faire cauſe commune avec l'Angleterre & la France, comme on s'y attendoit de tous côtés ; & ſi l'Empereur des Romains y avoit voulu entrer, non ſeulement en reconnoiſſance du Royaume de *Sicile*, que les dites Couronnes venoient alors

de

de lui remettre entre les mains, mais auſſi à cauſe de l'intérêt, que lui & d'autres Puiſſances de l'Europe doivent avoir, à aſſiſter la Suede, & à renfermer la Ruſſie dans ſes anciennes bornes, pour la conſervation de l'équilibre dans le Nord. Si la Cour Impériale s'étoit jointe, tout auroit peut-être été fini dans une ſeule campagne : mais quelques inſtances & remontrances preſſantes que l'Angleterre & la France, de même que les Miniſtres de Suede firent à Vienne, tout a été en vain ; juſques-là même, que lors que l'Angleterre demanda les Troupes auxiliaires, ſtipulées entr'elle & l'Empereur par un Traité particulier, conclu à Londres en 1716., on les lui refuſa, ſous prétexte qu'on n'étoit pas ſûr du côté des Turcs. Par cette conduite la Cour Impériale fit voir, qu'elle n'avoit pas fort à cœur, ni le rétabliſſement de la Suede, ni la conſervation de l'équilibre dans le Nord ; & l'on trouva, que cette même conduite fut le commencement de cette jalouſie d'Etat, qui regne préſentement entre ces deux partis preſents de l'Europe. Par ces raiſons, la France ne trouvant pas raiſonnable de s'engager dans des troubles & des difficultés, dans le tems d'une minorité, pendant que l'Empereur ſe tenoit tranquille, quoi qu'il eût les mains libres ; l'Angleterre par conſéquent ſe trouva ſeule, & ne pouvoit abſolument prendre ſur elle tout le fardeau de la guerre, ni rien entreprendre avec quelques apparences de ſuccès. A juger donc ſainement, ſi l'on veut parcourir ſans prévention les affaires de ce tems, ſelon leurs véritables circonſtances, on trouvera, que ce n'a pas été par

par la faute de l'Angleterre que nous avons ſi peu profité de ſon Alliance en 1719. : & ſi l'on ne veut attribuer nos malheurs à la ſituation fatale des conjectures, il faut au moins partager le blame avec une autre Cour, comme on vient de le faire voir.

Au reſte, à juger de l'avenir par le paſſé, notre Hiſtoire, depuis CHARLES-GUSTAVE, nous oblige de compter l'Angleterre pour un de nos plus ſolides Alliés : & la véritable pierre de touche de la bonne foi des Princes, l'*intérêt*, nous aſſure avec certitude de celle de cette Couronne, indépendamment de ce que nous avons démontré ci-deſſus ſur ce point, & des appréhenſions que l'Angleterre pourroit avoir, de perdre une des plus fortes branches de ſon Commerce, ſi le feu Empereur de Ruſſie avoit mis à exécution ſon projet, de faire paſſer le négoce de *Perſe* & d'*Aſie* par la Ruſſie. La ſituation délicate où ſe trouve aujourd'hui l'Europe, & les événemens qui pourroient troubler ſa tranquillité, rendent notre amitié d'autant plus néceſſaire à la France & à l'Angleterre, que nous ſommes ſitués, en voulant même reſter entierement tranquilles, de maniere à pouvoir tenir en échec les Puiſſances, qui pourroient concourir à une fin ſi funeſte ; car ſi la France & l'Angleterre, qui, en veillant à la tranquillité publique, ne ſauroient perdre de vue, ni abandonner les affaires du Nord, avoient des affaires ſur les bras de ce côté-là ; il eſt évident que les Puiſſances dont on vient de parler, auroient beau jeu dans le Sud.

Mais ceux qui veulent ſemer ſi artificieuſement parmi nous la défiance contre la France

ce

ce & l'Angleterre, & nous obliger de nous abandonner à la bonne foi des Ruſſes, quel exemple ont-ils à produire, qui puiſſe nous y engager? Notre Hiſtoire ancienne & moderne eſt remplie de Faits mémorables de la *foi Grecque*, dont l'orthodoxie ne s'eſt pas même démentie, ainſi qu'on le verra en tems & lieu, dans ces dernieres années. Nos voiſins, la Pologne & le Dannemarck, tremblent encore, quand ils ſe ſouviennent du péril, que leur trop grande confiance dans l'Alliance Ruſſienne leur a fait courir.

Il ne nous reſteroit donc qu'à examiner, ſi la Flotte Angloiſe eſt ſuffiſante, pour garantir nos côtes contre les inſultes des Galeres Ruſſiennes; mais l'exemple de cette année ne nous laiſſe aucun doute ſur ce point; & cette démonſtration phyſique vaut mieux, que tous les raiſonnemens qu'on étale pour prouver le contraire: car quelque bon vent qu'il ait ſoufflé, pour faire prendre le large à la Flotte, que la Cour de Ruſſie nous avoit ſi ſouvent aſſuré devoir ſortir pour éprouver la contenance de la Flotte Angloiſe; leurs Galeres & leurs Vaiſſeaux ne l'ont jamais trouvé aſſez favorable pour ſe montrer, quoiqu'ils euſſent plus d'une raiſon, qui les engageât à donner quelque choſe au hazard.

Auſſi s'eſt-on jetté ſur ce que l'Angleterre ſe laſſera, de faire la dépenſe d'envoyer tous les ans une Eſcadre dans la Balthique: mais outre qu'une partie de ces Gardes-Côtes, dont l'entretien eſt couché ſur l'Etat ordinaire, ſuffit pour former cette Eſcadre; on ne peut douter que l'Angleterre ne veuille ſoutenir cette dépenſe, quoi qu'elle fût extraordinaire,

vû

vû qu'elle perdroit le fruit de celle qui déja a été faite, au moins juſqu'au tems que la Suede ſe trouvera en état, de ne plus craindre la marine Ruſſienne.

V. OBJECTION. *Si la Suede ſe croit aſſez appuyée, pour ne ſe pas allarmer du danger qui la menace, elle devroit au moins ſacrifier ſon acceſſion au Traité d'Hanover, aux riches eſperances qu'on nous fait entrevoir de la part de la Ruſſie; & qu'aucune offre, que la France & l'Angleterre nous pourroient faire, ne ſauroit balancer. Elles ne peuvent non plus être priſes pour de faux appas, puiſque l'Imperatrice veut contribuer elle-même aux moyens de pouvoir faire agir nos forces, en nous fourniſſant 300000. Roubles: ſubſide que l'Ambaſſadeur Ruſſien doit avoir ordre d'augmenter juſqu'à un million de Roubles, payable dans trois années, c'eſt-à-dire, trois cent & quelque trente mille par an. Il n'eſt pas non plus naturel, que l'Imperatrice de Ruſſie agiſſe avec tant de confiance, ſi elle n'avoit pas une intention ſincere, d'exécuter en tems & lieu, les deſſeins qu'elle a formés pour le bien de la Suede & de ſon Alteſſe Royale.*

REPONSE. Juſqu'ici les grands avantages qu'on a répandus ſourdement nous être deſtinés, reſſemblent aux fleurs que la *palingeneſie* des Chymiſtes fait ſortir de leurs cendres, & qui s'évanouiſſent auſſitôt qu'on y touche. Y a-t-il quelqu'un, qui puiſſe aſſurer avec vérité, d'avoir vû à cet égard la moindre certitude, que la politique doit exiger dans les cas de cette importance? Il eſt vrai que l'intégrité, & la capacité de l'Ambaſſadeur que nous avons eu à la Cour de Petersbourg,

terſbourg, à la foi duquel on doit avoir confié cet important miſtere, vous répond de cette exiſtence : mais depuis que le plus experimenté de nos Miniſtres, & le plus rompu dans les intrigues, ſe trompa aux careſſes & aux fauſſes confidences d'une certaine Cour, & nous endormit par ſes aſſurances fatales, nous ne devons pas être blamés d'être mieux ſur nos gardes, & d'exiger de certaines ſuretés, que la prudence la moins défiante doit demander dans des occaſions de cette nature.

Cependant poſons en fait, que les diſpoſitions de l'Imperatrice dans cette rencontre ſoient des plus ſinceres, & qu'elle ſoit réſolue de donner toutes les aſſurances qu'on pourroit raiſonnablement demander ; il eſt toutefois inconteſtable, qu'elle ne ſe reſoudra jamais à les remplir, qu'autant quelle pourra enviſager l'établiſſement de ſa famille. De ce principe, qui regne dans toutes ſes meſures, ſuit une conſéquence naturelle. Que vu les differens cas qui peuvent arriver, elle ne ſe reſoudra jamais à mettre ſes projets en exécution pendant ſa vie.

La Princeſſe ſa fille ainée peut décéder avant S. A. R., ou S. A. R. avant la Princeſſe, ſans avoir laiſſé de poſtérité : voudroit elle alors s'être dépouillée, uniquement pour l'amour de la Suede, de tout ce qu'elle a de plus précieux, & ſe repoſer du ſort de la Princeſſe cadette, & peut-être du ſien, ſur la reconnoiſſance d'une Puiſſance étrangere, quelque redevable qu'elle lui pût être ? Voudroit elle même, indépendemment de ces événemens, deſcendre de ce faîte de grandeur

ſi flatteuſe, ſacrifier à ſa tendreſſe pour ſa fille ſa propre ſureté, & s'expoſer à des revers preſque inévitables, quelque bien concertées que puiſſent étre les meſures qu'elle croiroit avoir priſes?

Ce n'eſt donc qu'après ſa mort, que nous pourrions eſperer de jouir de ces avantages incomparables. Mais qui chargera-t-elle de ſes dernieres volontés? Sera-ce l'Empereur Romain, qui a intérêt que ſon neveu, en montant ſur le Trône de Ruſſie, conſerve l'Empire dans ſon entier, ſans quoi il ne pourra tirer de lui aucune utilité; outre que d'ailleurs, par la ſituation de ſes Etats, il eſt trop éloigné pour remplir, quand il y ſeroit diſpoſé, les promeſſes dont il ſe ſeroit chargé? Sera-ce la République de Pologne, ou le Roi de Pruſſe? Celle-là a vû de tout tems avec douleur, le bijoux dont il s'agit, entre nos mains: & celui-ci ne prétendroit pas moins, en recompenſe de ſa garantie, que d'avoir une part conſiderable au gâteau. Ou ſera-ce enfin le nouvel Empereur de Ruſſie? Reſpectera-t-il les diſpoſitions d'une Princeſſe, dont la mémoire ne peut lui être agréable par plus d'un endroit? Et content de la plus vaſte portion, ſe déſiſtera-t-il tranquillement de celle, qui donne à la Ruſſie toute la conſideration quelle a en Europe? En attendant un avenir ſi douteux, pour ne pas dire preſque impoſſible, & qui tout au moins eſt bien éloigné, nous devons être toujours dans la dépendance de la Cour de Petersbourg; nous devons regler toutes nos démarches, nos meſures & nos conſeils, ſelon ſon bon plaiſir; nous devons entrer dans tous ſes deſſeins & ſes

ſes vues : autrement nous ſerons menacés à chaque moment, de perdre l'eſperance de ces avantages qu'on nous fait entrevoir ; outre que cette Cour trouve ſon intérêt, à nous tenir en ſuſpens par ce leurre, tant qu'elle pourra, afin de nous avoir toujours à ſa dévotion. Sur la même raiſon elle prétend, que nous renoncions à l'acceſſion au Traité d'*Hanover*, afin qu'il n'y ait point d'autres Puiſſances ſur laquelle nous puiſſions nous repoſer : ce qui ſeroit nous priver de cette indépendance, dans laquelle Dieu & la nature nous ont établis, & que nous ne ſaurions conſerver que par notre acceſſion au Traité d'Hanover, qui affermit la baſe de notre bonheur, le repos, la tranquillité & l'indépendance de nos conſeils, & de tout le reſte. Négligerons-nous donc les offres de la France & de l'Angleterre, qui peuvent & veulent bien nous mettre en état, de profiter de toutes les occaſions & conjonctures, & de nous gouverner par nous-mêmes ?

En un mot, qu'on ne nous détourne point de notre véritable route par des feux follets ; & que l'Imperatrice de Ruſſie nous faſſe connoître l'affection quelle nous porte, non par de belles paroles & de vaines promeſſes, mais par des réalités. Si, pour commencer, elle nous promet ſeulement *Wibourg* ; il nous ſera aiſé de porter la France & l'Angleterre, à nous garantir un preſent ſi conſiderable. Mais pour n'omettre rien qui puiſſe ſervir d'éclairciſſement, nous allons examiner de plus près ces grands avantages prétendus ; en quoi ils conſiſtent : de quelle nature ils ſont ; & comment ils peuvent être mis en exécution.

On prétend donc, que l'Imperatrice de Ruſſie, voiant qu'elle ne ſauroit ſe maintenir à la longue ſur le Trône, ſonge à tems à s'aſſurer d'une retraite en Suede, en nous mettant préallablement en poſſeſſion, de toutes, ou de la plupart des places & Provinces, que la Ruſſie nous a ôtées; que dans cette vue, elle demande que la *Finlande* ſoit renforcée par un nouveau Corps de troupes tranſporté de Suede, pour être à portée de prendre poſſeſſion des Villes & des Païs, qui nous ſeront rendus un jour.

C'eſt le diſcours qu'on ſe dit ici à l'oreille. Or on auroit de la peine à s'imaginer, que cette Princeſſe y eût jamais ſongé, vû que c'eſt une choſe ſi extravagante, ſi délicate, ou même ſi dangereuſe pour elle, qui eſt la Régente du Païs, qu'on doit s'étonner de ce qu'on lui attribue une telle offre. On a d'autant moins de raiſon de croire, ou même de regarder comme probable, qu'elle ait ſérieuſement un pareil deſſein, qu'au moins parmi nous il eſt public: au lieu que des deſſeins de cette nature doivent être tellement cachés, avant qu'on frappe le coup, que perſonne n'en ſache la moindre choſe, excepté les Souverains mêmes, & quelques-uns de ceux qui doivent les mettre en exécution. Perſonne de ſenſé ne peut s'imaginer, que la nation Ruſſe y conſente; mais plutôt qu'elle ſeroit fort choquée d'un tel deſſein, non ſeulement à l'égard de l'Imperatrice, mais auſſi par rapport à nous, que cette Nation auroit lieu de regarder, comme tâchant de lui ôter des Provinces, que nous lui avons non ſeulement cedées, mais encore garanties: ce qui ſeroit

le

le véritable moyen de l'irriter contre nous; en quoi on n'a pû réuſſir juſqu'ici. Si donc, par une telle conduite, nous avions offenſé, & éloigné de nous la France & l'Angleterre, en refuſant l'offre de nous admettre dans l'Alliance d'Hanover; qui pourrions-nous appeller après à notre ſecours? Il ſeroit trop groſſier de nous vouloir imaginer, que la Nation Ruſſienne, ou ceux d'entr'elle qui ſont portés pour les intérêts de la patrie, n'en avoient pas le vent; attendu que le bruit de ce grand ſecret, court parmi nous d'un bout du Royaume à l'autre. Une marque certaine qu'elle en a déja été avertie; c'eſt que depuis peu, publiquement à *Wibourg*, on a défendu ſous de grandes peines, de dire ou de débiter, que l'Imperatrice, ou qui que ce ſoit, ait deſſein de livrer la Ville ou la Forteresſe de Wibourg. Il ſe peut qu'il y ait de certaines gens, qui tâchent de nous porter à y prêter l'oreille, afin de ſe ſervir enſuite de ce moyen, pour irriter la Ruſſie contre nous. La choſe eſt fort embarraſſante & fort délicate, & il faut que nous y allions bride en main; afin qu'il ne nous arrive point comme au *chien* de la fable, qui ſaiſit l'*ombre*, & laiſſa échapper le *corps*. Comme c'eſt une extravagance que de s'imaginer, que l'Imperatrice de Ruſſie ſonge à de tels deſſeins, qui ne ſeroient que trop hazardeux, tant pour elle à les faire propoſer ou inſinuer, que pour nous à y prêter l'oreille; il eſt d'autant plus étonnant qu'il ſe trouve parmi nous des gens, qui tâchent de nous faire accroire, que cette Princeſſe travaille actuellement à des projets pareils; & qui ſe donnent toutes les peines

du monde pour nous les faire goûter. Mais puiſqu'ils ont une apparence flatteuſe, qui impoſe à pluſieurs bonnes gens juſqu'à y ajoûter foi, nous en allons examiner de plus près les circonſtances : &, en attendant que nous en ſoyons mieux inſtruits, nous les regarderons, non comme une véritable propoſition de la part de l'Imperatrice de Ruſſie; mais comme un artifice concerté, pour nous détourner des engagemens que la France & l'Angleterre nous offrent, afin que nous ſoyons obligés, de nous jetter tête baiſſée entre les bras de la Cour de Ruſſie.

On ne ſauroit s'empêcher de remarquer en paſſant, que cette même eſpece de gens, qui d'ailleurs font ſonner ſi haut la puiſſance de l'Imperatrice de Ruſſie, le reſpect & l'autorité qu'elle a, de même que l'affection que ſes ſujets lui portent, dont on voit l'effet par ſes Flottes & ſes armemens maritimes, & par la conſidération que toute l'Europe lui marque; que ces mêmes gens, dis-je, repréſentent d'un autre côté ſes affaires ſi délabrées, qu'elle ſeroit obligée de fuir hors du pays avant un an. Il ne leur coute rien d'aſſortir des propos ſi contradictoires, pourvû qu'ils aillent à leur but; & il faut qu'ils n'ayent point grande opinion des ſujets & des habitans de la Grande-Ruſſie, pour s'imaginer qu'ils paſſeront ainſi ſur tout indifféremment.

La raiſon pour laquelle des gens ſimples parmi nous trouvent ce conte de leur goût, & qu'il leur eſt agréable, eſt peut-être parce qu'ils s'imaginent, qu'il eſt auſſi facile de céder & de livrer à des étrangers des Villes & des Provinces entieres, qu'il eſt aiſé, parmi

des

des particuliers, de tranſporter un billet de banque, une maiſon en ville, un bien de campagne : le poſſeſſeur d'un tel billet, d'une telle maiſon, ou d'un tel bien, en peut diſpoſer librement, & en faire ce qu'il veut, ſans être reſponſable à perſonne. Un Souverain peut bien auſſi quelquefois, quand on lui a donné ce pouvoir, légitimément diſpoſer à ſon gré de l'adminiſtration & des affaires de l'Etat; mais il ne peut jamais, ſuivant les principes fondamentaux du Gouvernement civil, donner ni le Royaume, ni une partie, ſans violer les droits des ſujets. Nos faiſeurs de projets repliqueront ſans doute, que ce n'eſt pas notre affaire de nous mettre en peine, de quel droit l'Imperatrice faſſe ces ceſſions, pourvû que la Suede y gagne : mais ſuppoſé qu'on paſſe encore ſur ce ſcrupule, il eſt certain que la Nation Ruſſe a droit, de s'en prendre à celui qui prend, auſſi bien qu'à celui qui donne illégitimément; de ſorte qu'il faut bien prendre de la circonſpection par rapport aux principes ſuivant leſquels on agit : il faut voir premierement, s'il eſt poſſible de s'emparer de ce qu'on offre, & après, comment s'en conſerver la poſſeſſion.

De quelle maniere, par qui, & quand fera-t-on l'ouverture de cette belle offre ? Rejetterons-nous donc l'engagement avec la France & l'Angleterre, avant que nous entendions quelque choſe de clair & de net de l'autre côté ? N'apréterions nous pas bien à rire, ſi cet *enfantement de montagne* ne produiſoit qu'une *ſouris* ? N'aurions-nous pas bien pris nos meſures, ſi nous avions par avance éloigné de nous ces deux Couronnes ?

L'Ambaſſadeur Ruſſe, qu'on attend, traitera-t-il ſur cette affaire? Il apportera peut-être bien de l'argent, & beaucoup de propoſitions, comme on a vû depuis peu à un autre endroit dans notre voiſinage : mais s'il vient pour toucher un mot ſur ces offres, c'eſt ſur quoi on laiſſe à faire réflexion.

Pourſuivons maintenant; & voyons ce que nos troupes de renfort demandées ſelon le projet, feront en Finlande. Elles prendront, dit-on, poſſeſſion des places & des Pays qu'on nous livrera : mais ſachons donc quelle place, & quelle partie du Pays l'Imperatrice de Ruſſie nous fera livrer en premier lieu. On dit qu'elle fera ſortir les garniſons des Forteresſes, afin que nos Troupes y entrent : cela dépendra apparemment du Gouverneur, du Commandant, ou de la Garniſon de chaque place, qu'il faut auparavant corrompre, autrement il n'eſt gueres probable qu'ils obéiſſent aux ordres de l'Imperatrice. Le Commandant de *Riga* ſera ſans doute le premier qui en ſortira : mais comment ſuppoſer, que nos Troupes de renfort marcheront de Finlande au travers de l'Empire & de toute la Livonie, plus de ſoixante mille de chemin, pour prendre poſſeſſion de Riga; & que les Ruſſes ne s'y oppoſeront pas avant qu'elles puiſſent y arriver, malgré la volonté & les ordres de l'Imperatrice ? La garniſon de Riga ſera-t-elle ſortie avant l'arrivée de nos Troupes, ou non ? Si elle ſort la premiere, le Roi de *Pruſſe* pourroit prendre poſſeſſion de la ville auſſitôt que nous, & peut-être s'oppoſeroit-il à nos Troupes, cette place n'étant pas moins à ſa bienſéance qu'à la notre. D'ailleurs,

un

un Gouverneur qui ſe ſera laiſſé corrompre par l'Imperatrice de Ruſſie, ne prendra-t-il pas auſſi de l'argent du Roi de Pruſſe ou de la *Pologne*? Si la garniſon Ruſſe reſte dans la place juſqu'à l'arrivée de nos troupes, & que le Gouvernement ait changé de ſentiment, que deviendra le projet? Mais objectera-t-on: nos troupes pourront être tranſportées à Riga par Mer. Alors il ſeroit mieux & plus commode de les faire paſſer plutôt de Suede que de Finlande: il en eſt tout de même par rapport à *Revel*. De ſorte donc que tout l'avantage qu'on pourroit ſe promettre de ce projet, & de cette Armée de renfort en Finlande, ſeroit de ſe mettre en poſſeſſion de *Wibourg* & de *Petersbourg*: mais nos troupes qui y ſont déja cantonnées, ne pourroient-elles pas en faire autant? Car ſi nous ſommes en état de prendre poſſeſſion des Fortereſſes qu'on doit nous livrer, nous le ſommes auſſi pour y envoyer des troupes de renfort, le cas exiſtant.

Il y a encore une autre réflexion à y faire: c'eſt-à-dire, ſi cette évacuation pourra ſe faire tout à la fois, ou non. Si elle ſe fait tout à la fois, comme cela ſe devroit, quoique cela ne ſoit preſque pas praticable; alors nos troupes dans le voiſinage de Petersbourg, n'y ſauroient contribuer que de peu, ou de rien. Si l'évacuation ne ſe fait pas tout à la fois, mais de maniere qu'on livre premierement une Place, & aprés cela une autre; n'a-t-on pas raiſon d'appréhender, que les Ruſſes s'appercevant d'une pareille trahiſon, ne prennent des meſures qui nous faſſent manquer l'évacuation des autres Places?

Outre cela, quelle contenance croit-on que le Roi de Pruſſe & la République de Pologne tiendront à tout cela ? Apparemment que ces Puiſſances regarderont avec indifférence, que nous nous remparions de la Livonie ; & qu'elles reſteront tranquilles, pendant que nous ferons une telle convention avec l'Imperatrice de Ruſſie, ou qu'elle la mettra en exécution ? On s'en rapporte à tout homme droit ; & qui aime ſa patrie, ſi la Suede peut d'aucune façon trouver en tout cela, ſur quoi ſe repoſer en ſureté ; & ſi ces grandes & riches eſperances cachées, dont on nous veut repaître, ne ſont pas du vent & des châteaux en l'air ? De ſorte que celui qui y ajoûte foi, & qui fait fonds là-deſſus, a, ou en vue quelqu'étranger hors du Royaume, ou eſt plus ſimple qu'un Hottentot.

Après tout, ſuppoſons que par ce moyen nous recouvrions nos Provinces, ſoit en entier, ſoit en partie ; ne faudra-t-il pas toujours combattre pour nous y maintenir ? Il n'y aura plus d'aſſiſtance à eſperer de la part de l'Imperatrice de Ruſſie : car après une telle démarche ſes affaires y ſeront ruinées ; & l'on peut voir par ce que je dis ci-deſſus, à quoi il faut s'attendre de la part de l'Empereur des Romains, de la Pruſſe & de la Pologne. Que pourroit faire la Suede ſeule ſans argent, ſans Flotte & ſans magaſin, contre la grande puiſſance de la Ruſſie, & contre l'appétit des autres voiſins, qui tâcheroient de profiter d'une telle occaſion ? Au contraire, quelle aſſiſtance ſure n'aurions-nous pas de la France & de l'Angleterre, qui ont un ſi grand intérêt, & ſeront bien aiſes de voir, qu'il ſe préſente

une

une conjoncture à faire ravoir à la Suede ce qui lui appartient de ce côté-là. Nous en avons déja allegué les raiſons : ſavoir, pour l'avantage de leur Commerce, & pour remettre l'équilibre dans le Nord ; de-même qu'afin qu'il ne revienne pas trop davantage à l'Empereur, ſi le jeune Grand-Duc, en remontant ſur le trône de Ruſſie, gardoit tout enſemble. Ne voyons-nous pas clairement, que l'Alliance que les deux Couronnes nous offrent, nous eſt très-néceſſaire ; que nous ne ſaurions nous en paſſer ; & que, par toutes ſortes de raiſons, ces prétendus avantages cachés ne pourroient être mis en exécution avec la moindre ſureté, pour le Royaume de Suede, que par l'aſſiſtance de ces Couronnes ? De ſorte que, ſans avoir beſoin de beaucoup de paroles, & ſans un grand détail, il eſt clair comme le jour, que non ſeulement l'amitié de l'Imperatrice de Ruſſie peut bien compâtir avec notre acceſſion au Traité d'Hanover ; d'autant que par cet engagement la Suede ne peut, ni ne veut entrer, en quoi que ce ſoit qu'on puiſſe croire avec raiſon deſavantageux à l'Imperatrice de Ruſſie : mais que nous ne ſaurions jamais, que par ces engagemens avec la France & l'Angleterre, obtenir l'exécution de ces grandes promeſſes ; & de ces preuves d'amitié qu'on nous fait entrevoir de ſi loin de la part de l'Imperatrice de Ruſſie ; & à quoi nous ſouhaittons & eſperons nous-mêmes de pouvoir un jour parvenir.

Puis donc que les avantages ſecrets, n'empêchent point, que nous n'oſions accepter l'offre d'engagement plus étroit avec les dites Cou-

ronnes ; c'eſt une maxime infaillible, & une vérité inconteſtable, que nous ne ſaurions mieux pourvoir à notre repos & à notre ſureté, que par ces mêmes engagemens : car en cas que l'Imperatrice ſe ſoutienne, & que la puiſſance de la Ruſſie, qui eſt ſi proche & ſi dangereuſe, reſte unie & entiere ; nous n'aurions pas tant à craindre, étant apuyés par des Alliés ſi puiſſants, que ſi nous nous jettions entre les bras de la Ruſſie ſeule. Dans les affaires d'Etat, où il s'agit du bonheur de tout un Royaume ou de toute une Nation, il ne faut admettre aucune ſureté, à moins qu'on ne puiſſe la voir évidemment, & pour ainſi dire, y toucher : de ſimples paroles, & du papier ou du parchemin, ne ſuffiſent pas ; puis qu'on ne peut s'y fier, qu'autant qu'on a le pouvoir en main, pour tenir l'autre en échec. Un Etat ſi foible, qui ſe trouve entre deux parties puiſſantes, a grand intérêt de les ménager également ; de ſe les conſerver, & de les balancer l'une par l'autre ; afin d'éviter, s'il eſt poſſible, de donner ſujet à l'un d'eux de ſe lier contre cet Etat : de ſorte que ſi la Ruſſie ne ſe montre pas favorable pour nous, en accédant à l'Alliance de la France & de l'Angleterre, nous les avons à notre ſecours ; & *vice verſâ*. De plus, ſi l'Imperatrice ne ſe ſoutient pas, nous ne pourrions tirer d'avantage d'aucune occaſion ou changement qui arrive de ce côté-là, ſans l'aſſiſtance de ces deux Couronnes.

On demande ; pourquoi l'Imperatrice s'oppoſe à nôtre acceſſion au Traité de Hanover ? On aura de la peine à alleguer d'autres raiſons, ſinon que cette Alliance ne permettra jamais

jamais à la Cour de Ruſſie de gouverner ſi abſolument en Suede quelle a fait auparavant, lorſque nous nous pourrons repoſer ſur quelqu'autre que ſur l'Imperatrice. Pour mettre cette vérité encore plus dans ſon jour; comme nous avons déja vû que la Cour de Petersbourg n'a autre choſe à propoſer à la Suede, ſinon que cette eſperance cache de grands avantages, dans le deſſein de nous détourner d'une alliance plus étroite avec la France & l'Angleterre: il faut voir auſſi ce que la Cour de Ruſſie gagneroit par elle-même, ſi ces grands offres réuſſiſſoient. C'eſt ce que nous verrons aiſément, en examinant à quoi nos troupes de renfort, qu'on inſiſte de voir être au plutôt tranſportées en Finlande, ſont proprement deſtinées; & il nous paroitra encore plus clairement, qu'on a plûtot en vue l'avantage de la Cour Ruſſienne, que la moindre utilité pour la Suede.

D'abord il faudra pour le Corps de renfort au moins dix mille hommes, outre les troupes qui ſont déja cantonnées en Finlande. Suivant ce projet, ces troupes devront reſter là, & attendre le tems qu'on trouvera convenable pour leur livrer quelques Fortereſſes ou autres, ainſi qu'on vient de dire: mais on a déja dit, quand & comment cela pourra ſe faire. En attendant, la Cour de Ruſſie gagne cela, qu'à l'occaſion de l'arrivée de cette nouvelle Armée en Finlande, elle ſe fait reſpecter, comme ſi ces troupes étoient prêtes pour le ſervice de l'Imperatrice, afin de reprimer tous les déſordres, qui par hazard pourroient naître au dedans de la Ruſſie, en contenant les mécontens cachés; elle ſera fortifiée de

plus en plus dans ſon adminiſtration ; & n'aura plus beſoin de s'aſſurer une retraite. Quand croit-on que le tems viendra qu'elle nous livre quelqu'unes de ces places, ſuivant l'offre ſi ſouvent mentionnée ? Plus nos troupes reſteront en Finlande, moins y aura-t-il apparence à ſon exécution. Pourquoi veut-on donc nous éblouir ainſi, & en faire accroire aux habitans du Royaume : tandis que nous trouverons au bout du compte, qu'au contraire, ſans ſavoir ce que nous faiſons, enflés de grandes eſperances, nous aurions aidé, de la maniere la plus efficace, à ſoutenir une Puiſſance trop redoutable pour nous, & du côté de laquelle le cœur du Royaume eſt ſans défenſe ? Mais ſans ſe contenter de ces raiſons, on prétend encore, que la Suede rejette les engagemens avec la France & l'Angleterre, afin que ces deux Couronnes, choquées de notre refus, ſe lient plus étroitement avec le Dannemarck, & que nous nous repoſions d'autant plus ſur la Ruſſie ; que nous nous jettions abſolument entre ſes bras tendres, & que nous lui tendions même tranquillement le col. Si l'Imperatrice de Ruſſie a raiſon de chercher ſon propre affermiſſement, la Suede a-t-elle moins de droit de chercher ſa ſureté, vers laquelle le bon ſens nous dirige, non du côté d'où provient notre danger, mais de celui d'où nous pouvons tirer des reſſources pour nous en garantir, & du côté des Puiſſances, qui nous font voir une intention droite & ſincere, en ce qu'elles ne demandent pas de nous que, pour l'amour d'elles, nous donnions atteinte à notre amitié avec la Ruſſie, comme cette derniere Cour fait à leur égard ?

Pour

Pour revenir au projet de la nouvelle Armée de Finlande, outre que la Cour de Ruſſie en ſera plus affermie qu'auparavant, non ſeulement ſans aucun avantage pour la Suede, mais plûtôt à ſon grand danger; il y a encore cette réflexion à faire: Si la Cour de Ruſſie, voyant cette armée ſi près d'elle, ne pourra pas pour s'aſſurer d'elle; employer le même moyen, dont elle prétend s'être ſervie à l'égard de l'Amiral NORRIS. Ceux qui connoiſſent les foibleſſes du cœur humain, peuvent le mieux juger, juſqu'où une ſi grande tentation pourroit aller; & en même tems, s'il convient à la ſureté du Royaume, que la Suede s'expoſe à un pareil cas. Car ſi un tel malheur arrivoit & que la mer fut libre, comme elle le ſera en cas que la France & l'Angleterre ſoient rebutées; on peut s'imaginer aiſément le danger que nous courrons par les promenades de la flotte Ruſſienne, qui ſera d'autant plus grand, que les troupes au dedans du Royaume ſeront diminuées, & que celles qu'on aura envoyées au dehors ſeront peut-être corrompues & achettées. Si la tentation eſt ſi forte du côté des voiſins, & qu'ils ayent aſſez de pouvoir en main, on ne peut pas dire que ce ſoit être trop ſoupçonneux, que de conſeiller que le Royaume ſoit ſur ſes gardes, afin qu'il ne tombe pas dans un cas ſi perilleux.

Pour ce qui regarde le million de Roubles, qu'on dit que la Cour de Ruſſie offre, perſonne ne ſait encore au juſte, combien il en vient; mais cette ſomme ſera apparemment comme un appas, pour nous faire mieux goûter les autres conditions: c'eſt-à-dire, le

refus de l'Alliance avec la France & l'Angleterre, & la nouvelle Armée en Finlande. Nous pouvons juger par ce qui eſt cy-deſſus, ſi nous pouvons prendre cet argent ſans préjudicier à la ſureté du Royaume, & s'il nous en reviendra quelque utilité : ou ſi l'on ne veut pas plutot achetter de la Suede-même, les fers & les chaines qui lui ſont deſtinés; juſqu'à-ce que, par ces deſſeins artificieux, on ſoit parvenu à nous mettre hors d'état de nous faire craindre, & que l'on puiſſe même manquer aux promeſſes pecuniaires qu'on nous aura faites.

VI. OBJECTION. *Ce n'eſt pas ſeulement la Ruſſie que nous éloignons de nous par l'acceſſion au Traité d'Hanover; mais nous riſquons encore de perdre l'amitié de l'Empereur Romain, dont la ſincérité a paru au Traité de* Stockholm, *& à laquelle nous ſommes redevables des obſtacles que la Cour d'Angleterre & de Pruſſe ont trouvés, à l'égard de l'inveſtiture des conquêtes que ces Puiſſances ont faites ſur nous. Qui nous répondra même, que la Cour de Vienne, juſtement jalouſe de nos liaiſons avec la France & l'Angleterre, ne ſacrifie au Roi de Pruſſe le reſte de la Pomeranie, pour le détacher du Traité d'Hanover?*

REPONSE. L'amitié de Sa Maj. Imp. & C. ne nous eſt pas indifférente : mais elle ne doit pas prévaloir ſur ce que nous devons à nous-mêmes, ni nous faire choquer les Puiſſances qui ſont intereſſées à nous aſſiſter; qui ſont ſituées plus près, & plus en état que toute autre de le faire, contre ceux qui voudroient, ou qui pourroient troubler le repos dont nous jouiſſons. Si notre acceſſion au

Traité

Traité d'Hanover, dont le but eſt la paix & la tranquillité générale en Europe, bleſſoit la Cour de Vienne, elle ſeroit ſoupçonnée avec raiſon, que ſon Traité avec l'Imperatrice, qui a mis toutes les autres Cours en mouvement, cache des deſſeins dont l'acceſſion y pourroit être préjudiciable, & qui renverſeroit notre grand principe, qui eſt la durée de notre repos. C'eſt à l'invitation que les Puiſſances contractantes du Traité d'Hanover nous ont faites, & non à l'attention que la Maiſon d'Autriche prête à nos affaires délabrées, que nous devons ſon acceſſion ſubite à notre Traité de *Stockholm*, avec la Ruſſie. Nous la lui avons demandée juſques-là inutilement pendant pluſieurs années; & nous y aurions toujours rencontré les mêmes froideurs, ſi les meſures que ces deux Couronnes ont eu ſujet de prendre, ne lui avoient donné une chaleur de reverberation: auſſi n'eſt-ce pas la ſenſibilité de cette même Maiſon pour nos pertes en Allemagne, qui en retarde les inveſtitures pour les Rois d'Angleterre & de Pruſſe; mais il faut l'attribuer à l'ancienne politique de la Cour de Vienne, & à la conduite qu'on a remarqué qu'elle a tenu en tout tems à l'égard des autres Cours, dont les principes ſont, de tirer en longueur les affaires qu'on lui remet pour être décidées ſelon les loix & les conſtitutions de l'Empire; & de faire languir après ſes moindres faveurs, qu'elle fait valoir pour la plupart au delà de leur juſte prix, afin de tenir dans la dépendance, le plus long-tems qu'elle peut, ceux qu'elle croit ne s'en pouvoir paſſer.

Si la Suede n'avoit pas des preuves inconteſtables, de la jalouſie de cette Cour par rapport à notre établiſſement en Allemagne depuis la paix de *Weſtphalie*, qui nous mettoit en état de ſoutenir avec vigueur la Religion Proteſtante, contre les atteintes qu'on a voulu ſi ſouvent lui donner ; nous n'aurions qu'à nous reſſouvenir de ſa contenance, dans le tems qu'on nous dépouilla en dernier lieu de ces dernieres Provinces : nous avions beau alors implorer la juſtice du Chef Suprême de l'Empire contre l'oppreſſion de nos ennemis ; les ſecours de l'Angleterre, dont la Cour de Vienne alloit avoir beſoin, pour garantir ſes Etats en Italie, la rendirent ſourde à nos clameurs. Ces faits détruiſent le préjugé, que la conſervation du reſte de notre Pomeranie dépend principalement de l'amitié de l'Empereur pour nous, & de notre déference pour lui. Ils nous pourroient plutôt faire appréhender, que ſi la Cour de Vienne peut ſe prêter à l'agrandiſſement du Roi de Pruſſe pour ſes vues, & l'attirer dans ſon parti par l'appas de ce reſte de notre Pomeranie ; elle n'ait pas plus de ſcrupule de ſe ſervir de cette amorce ſéduiſante pour le tenter, qu'elle en a eu d'engager le Roi de Dannemarck dans le Traité de Vienne, par l'offre de ſa garantie pour le Duché de *Slesvick*. En ce cas, pouvons-nous nous aſſurer mieux de la Cour de Pruſſe, & la mettre hors de tentation de prêter l'oreille à des offres pareilles, qu'en accédant au Traité d'Hanover, en vertu duquel nos poſſeſſions en Allemagne ſeront garanties par des Puiſſances, qui, non ſeulement ſont en

état

état de] nous y maintenir, mais encore en ont la volonté, & y ſont intereſſées ?

VII. OBJECTION. *L'acceſſion au Traité d'*Hanover *eſt incompatible avec les engagemens que nous avons pris avec la Ruſſie, par l'Article ſecret du Traité de* Stockholm, *par rapport à l'affaire de la reſtitution du Duché de* Sleswick *en faveur de S. A. R. : & pouvons-nous abandonner avec bienſéance les intérêts d'un Prince, qui ſe voit dépouillé du plus beau de ſes Etats, en haine de l'attachement qu'il a eu pour nous ?*

REPONSE. L'incompatibilité qu'on trouve à préſent entre le Traité de *Stockholm* & notre acceſſion au Traité d'*Hanover*, eſt fondée ſur le ſens trop étendu qu'on donne à celui-là, & ſur des conſéquences peu ſuivies qu'on donne à celui-ci. La Suede, ſelon les intentions des Etats, n'a jamais pris ſur elle, par l'Article ſecret du Traité de Stockholm, des obligations plus fortes, que de vouloir employer ſes bons offices, & prendre avec d'autres Puiſſances des meſures amiables, pour effectuer la reſtitution du Duché de *Sleswick*. Elle n'a même pû s'engager plus avant, ſans contrevenir directement à ſon Traité avec le Dannemarck. Les déclarations que les Miniſtres de Suede, en conſéquence des intentions de nos Etats, ont faites dans les Cours étrangeres, allarmées par le faux ſens qu'on avoit donné à ce même Article du Traité de Stockholm, n'ont pas été équivoques, & n'ont pas dû flatter la Ruſſie, que nous pourrions entrer dans ſes vues. Puis donc que la France & l'Angleterre garantiſſent au Dannemarck le Duché de Sleswick ; & puis qu'outre cela ces

ces Couronnes ont le plus de poids auprès du Roi de Dannemarck : que chaque homme droit & impartial juge donc, ſi nous ferons mieux valoir nos bons offices auprès de la France & de l'Angleterre, en accédant au Traité d'Hanover, ou en refuſant d'y entrer ? Naturellement nous devons croire, que par les liaiſons que nous devons fortifier avec ces Puiſſances, nous les porterons plus aiſément à prendre à cœur les intérêts de S. A. R., & à rendre le Dannemarck plus traitable : ſurtout s'il plaiſoit à S. A. R. de ſeconder nos inſtances, par des manieres convenables & des ménagemens néceſſaires; plutôt que de tâcher de nous engager dans des meſures qui expoſent le repos, dont le Royaume a tant de beſoin, & le remettent en danger d'être troublé.

De plus, quel préjudice notre acceſſion au Traité d'Hanover porte-t-elle aux intérêts de S. A. R. ? Y a-t-il la moindre queſtion du Duché de Sleswick ? Y a-t-il quelques-unes des Puiſſances contractantes, à qui nous en garantiſſions la poſſeſſion ? Mais le Roi de Dannemarck, dira-t-on, accédera dans la ſuite au même Traité ; & nous ſerons obligés alors de lui garantir cette conquête. Ne dépend-il pas de nous d'entrer dans l'acceſſion du Dannemarck ; & en le recevant, ne ſommes-nous pas les maîtres d'excepter le Sleswick de la garantie générale ? Ne pourrions nous pas même alors trouver des occaſions de ménager les intérêts de S. A. R., & d'engager le Dannemarck à la ſatisfaire ? Développons une partie du myſtere. On nous impute d'abandonner les intérêts de S. A. R., lors que nous ne

voulons

voulons pas les préferer à ceux de notre patrie, quand nous refuſons de donner tête baiſſée dans des projets mal dirigés, & quand nous craignons d'expoſer le Royaume pour l'amour de S. A. R., aux ſuites auſſi funeſtes qu'inévitables d'une guerre très-hazardeuſe. Cette vérité paroit dans toute ſon évidence, en refléchiſſant que ceux qui ſe déchainent le plus contre la dite acceſſion, la trouvent eux-mêmes très-avantageuſe pour le Royaume, pourvû que la ſatisfaction de S. A. R. y ſoit ſtipulée. Ce ne ſont pas les avantages de la Suede qui ſont leur point de vue, mais les intérêts d'un Prince, qui, quelque chers qu'ils nous puiſſent être, ne doivent point l'emporter ſur ceux de notre Patrie. La conſervation de ſoi-même eſt la premiere maxime de la loi naturelle. Il nous eſt ordonné d'aimer notre prochain comme nous-mêmes; mais il n'eſt pas dit que nous devons l'aimer au-delà: ainſi l'amour raiſonnable de nous-mêmes a la preference; & celui qui riſque ce qui eſt à lui pour un autre, ſans y être obligé, ou ſe charge de plus qu'il ne ſauroit porter, paſſe dans le monde pour un homme imprudent & peut-être pis. Si un particulier peche contre ce principe, il en ſouffre ſeul, ou peu de gens avec lui, s'il a famille: mais ſi une Nation entiere y contrevient, des milliers de ſujets s'en reſſentent. Pour cette raiſon, le principe de la conſervation de ſoi-même impoſe une obligation dans l'adminiſtration des affaires publiques, de l'obſerver exactement; puiſque ceux qui tiennent les Rênes, ſont obligés, non ſeulement de pourvoir à leur propre droit & à leur propre ſureté, mais

mais auſſi à ceux d'une nation qui leur a confié ſon ſalut.

Il eſt vrai que ceux qui tâchent de nous perſuader de prendre ſi hautement le parti du Duc d'Holſtein, prétendent nous perſuader qu'ils inſiſtent là-deſſus, de crainte que cette étincelle ne cauſe tôt ou tard un embraſement général dans le Nord. Mais outre que cette crainte n'eſt pas tout-à-fait fondée, puis qu'il dépendra de nous d'y prendre part ou non; doit-on mettre le feu à une maiſon, parce qu'elle ne peut être conſumée en un jour? Nous engagerons-nous ſans néceſſité dans une guerre avec nos voiſins, parce que quelqu'un s'imagine que nous y ſerons enveloppés un jour, peut-être quelques années après? Communément on eſt perſuadé par les principes de la politique, que quand on a du tems, on trouve bien des remedes: & que les choſes peuvent être menées à une bonne iſſue, quoi que cela ne ſe puiſſe d'abord; au lieu que des conſeils violents & précipités n'aboutiſſent qu'à des malheurs. Mais poſons en fait que, vû l'impoſſibilité d'engager les Puiſſances contractantes du Traité d'Hanover à ſe charger directement de la ſatisfaction de S. A. R., nous vouluſſions rejetter l'invitation qu'elles nous ont faite d'acceder au Traité, & prendre, au contraire des meſures avec la Ruſſie, pour obliger le Dannemarck à rendre le Duché de Sleswick; ſommes-nous perſuadés même probablement, qu'elles pourroient réuſſir? Et n'expoſons-nous pas le Royaume à des dangers, auxquels nous ne pouvons pas penſer ſans fremir? Examinons la poſſibilité de cette entrepriſe, qu'on nous fait ſi aiſée.

&

& les ſuites de l'engagement qu'on veut nous faire prendre. Si l'armée de Ruſſie, deſtinée pour contraindre le Dannemarck, paſſe la mer à la faveur de nos côtes, elle trouvera indubitablement au paſſage les flottes Danoiſe & Angloiſe : qu'elle riſque le combat & le perde, ou qu'elle trouve ſalutaire de l'éviter ; elle cherchera également nos ports pour ſe mettre à couvert. N'eſt-il pas très-naturel de croire, que le Dannemarck & ſes Alliés viendront les y chercher ; & qu'ils tranſporteront chez nous une guerre d'autant plus funeſte, que nous n'aurions pas moins à craindre nos amis que nos ennemis ? Certainement, la politique la plus bornée trouveroit à redire, que nous reçuſſions dans notre Pays des gens plus forts que nous ne ſommes, ſur tout dans ce tems de diviſion, qui regne malheureuſement parmi nous ; & que nous nous expoſaſſions au ſort du *ſerpent* de la fable, qui donnant retraite dans ſon trou au *porc-épic*, fut à la fin obligé de le lui abandonner tout entier. Si d'ailleurs l'armée Ruſſienne prend ſa route par terre, avant qu'elle puiſſe arriver ſur les Frontieres d'Allemagne, le Dannemarck & ſes Alliés auront eu le tems d'aſſembler la leur, capable non ſeulement de lui faire tête, mais de l'aller attaquer même à moitié chemin. Quelle ait quelque échec, ou qu'elle évite d'en venir aux mains ; notre Pomeranie ſervira encore de retraite, & ſera à la merci d'amis ou ennemis, au hazard même de nous en voir pour jamais dépouillés.

Mais que les Armées Ruſſiennes ayent des ſuccès plus heureux ; ce voiſin ſera-t-il plus facile à notre égard dans la proſpérité, que pendant

pendant que les affaires étoient encore douteuſes? N'avons-nous pas à craindre, que cette puiſſance, enflée alors de ſa ſupériorité, ne s'en ſerve pour avancer les eſperances tardives & incertaines de ceux qui l'auront miſe en mouvement?

Quiconque a les yeux ouverts & veut s'en ſervir, ne voit-il pas aſſés où l'on bute; ſavoir à faire de la Suede le Theatre de la guerre, & à jetter tout en confuſion, au hazard peut-être de notre liberté? Il eſt certain, que de quelque côté que la chance tourne, les Flottes alliées, toûjours ſupérieures à la nôtre & à celle de Ruſſie, tiendront nos ports bloqués. Que deviendra alors notre commerce & notre navigation, qui recommencent ſi heureuſement à revivre & à fleurir? Nos négocians ne ſeront-ils pas alors obligés de déſapareiller avec regret leurs vaiſſeaux, & forcés, comme il eſt arrivé ci-devant, d'abandonner ces avantages aux étrangers? Quelle difficulté ne trouverons-nous pas de débiter le produit de nos mines, qui fait la meilleure partie de notre Capital, & la baſe la plus ſolide de notre commerce? N'eſt-il pas évident que les difficultés, qui réſultent d'une interruption de Commerce, aviliront le prix de nos métaux & des autres produits du Pays, & renchériront les autres denrées étrangeres dont nous avons beſoin? Les Ruſſes apparemment donneront du débit aux nôtres chez eux; qui au lieu d'en prendre de nous, comme par le paſſé, juſqu'à la concurrence de 30000. *Schipponds* par an, font ſi bien valoir à préſent leurs propres mines, que non ſeulement ils n'ont preſque plus beſoin de notre fer ni

de

de notre cuivre, mais qu'ils en fourniſſent déja une bonne partie à l'étranger : de ſorte que nous avons lieu d'appréhender, que la complaiſance que nous avons, contre l'exemple des autres Nations, de les inſtruire avec ſoin dans nos mines, ne nous devienne un jour fatale. Que ſeroit-ce, ſi dans le tems que nous ſerons embarraſſés des produits de notre Pays, une mauvaiſe recolte nous obligeoit d'avoir recours à l'abondance de nos voiſins ? Ne ſerions-nous pas alors reduits au plus grand embarras, & à la miſere même, ſi les Flottes alliées empêchoient qu'on ne nous apportât du bled, comme il en arriva en France en 1710. lors qu'on y ſouffrit une grande famine ?

L'établiſſement de nos manufactures, ſi avantageux au Royaume par tant d'endroits, peut-il ſubſiſter avec l'interruption de notre commerce ? Ne faut-il pas que nous tirions des païs étrangers, une grande partie des matieres crues dont nous avons beſoin pour les ſoutenir ?

La *Scanie*, le *Hallaid*, & toutes nos Provinces qui côtoyent la *Norwerge*, nous ſont elles moins cheres que la Finlande ? En ont elles moins à craindre du Dannemarck & de ſes Alliés, que celle-ci de la Ruſſie ?

Pouvons-nous croire être mieux en état de faire tête à pluſieurs Puiſſances formidables, ſecondés que nous ſerons d'une ſeule, dont les ſecours, plus ils ſeront puiſſants, plus ils nous allarmeront ? Ou eſt-il plus raiſonnable de nous flatter, de pouvoir prêter le collet à une ſeule Puiſſance, ſoûtenus que nous ſerons de pluſieurs autres, qui, quelque conſiderable

derable que leur assistance puisse être, ne donneront aucune appréhension ni à notre Gouvernement, ni a notre liberté ?

Au reste, si la perte que le Duc d'Holstein a soufferte dans le *Sleswick*, vient de ce qu'il a pris parti dans notre derniere guerre; l'on ne sauroit la mettre sur notre compte, ni nous en demander reparation. Les Ministres de Holstein se sont mêlés de cette affaire, sans que l'on le leur ait demandé : & en persuadant le Comte de STRENBOCK d'y faire marcher son Armée, ils nous ont fait malheureusement perdre cette Armée, la seule ressource qui pouvoit sauver nos Provinces d'Allemagne, dont la perte fut une suite de celle de cette même Armée : Outre qu'on peut rapporter tous les derniers malheurs de la Suede à la maison de *Holstein*, qui, en faisant bâtir de grandes fortereſſes, donna occasion à la ligue entre le Dannemarck, la Russie & la Pologne, qui fit éclatter la derniere guerre. Depuis CHARLES GUSTAVE, que nous avons épousé toutes les querelles de la Maison d'Holstein contre le Dannemarck, notre complaisance pour cette même Maison n'a pas peu servi à nous mettre toûjours à dos ce Voisin, & à nous engager dans des dépenses continuelles & excessives.

Voilà les raisons les plus solides que les deux parties alleguent contre & pour l'accession au Traité d'Hanover, dont j'ai crû vous devoir faire part. Pour celles que les politiques de la Basse-Cour débitent dans leurs tripots, elles sont aussi dignes de leur genie, qu'elles le sont peu de votre attention. Vous verrez aisément, en les examinant, que les deux par-

tie

tis prétendent aller à la même fin; mais qu'ils tiennent des routes bien différentes, dont l'une paroit un chemin battu & aiſé, l'autre un ſouterrain, où l'obſcurité embarraſſe le voyageur, & l'oblige de s'abandonner à un guide, qui, ſaiſi de peur, n'eſt guere propre à l'aſſurer.

Vous trouverez, en faiſant le parallele de ces deux routes, que l'une établit notre ſureté ſur notre complaiſance pour la Cour de Ruſſie : l'autre ſur l'appui des Puiſſances, que leur propre intérêt rend attentives à notre propre conſervation, & qui ſont en état de nous ſecourir. L'un veut que nous choiſiſſions les Ruſſes pour notre ami de cœur, & que nous concertions entierement nos meſures avec les leurs, en bruſquant la France & l'Angleterre : l'autre trouve que nous aurions tort de quitter des anciens Alliés, dont nous avons éprouvé ſi ſouvent l'aſſiſtance, pour nous jetter entre les bras d'une Puiſſance nouvelle, mal affermie & incertaine dans ſes deſſeins, par rapport aux différens événements qui les doivent régler. L'un paroit effrayé du voiſinage de la Ruſſie, & nous montrant la Finlande envahie, veut que nous prenions le conſeil de la peur, & que nous en faſſions le principe de nos démarches : l'autre prévoit & balance les dangers qui nous menacent, tant du Levant que de l'Occident; il travaille à nous mettre une bonne fois à couvert de ces appréhenſions, qui nous rendent incapables de rien entreprendre; & croit ne pouvoir mieux aſſurer notre repos, qu'en faiſant cauſe commune avec des Puiſſances, qui regardent la paix de même que nous, comme le moien de tenir

nir en bride ceux qui voudroient la troubler. Celui-là rend les ſecours de toutes autres Puiſſances que ceux de la Ruſſie, incertains & équivoques : celui-ci regarde l'aſſiſtance qu'elle nous voudroit fournir, comme très-funeſtes.

Si nous ſuivons l'un, nous aurons le plaiſir de nous repaître des riches apparences, qu'on nous préſente, quoi qu'elles ſoient très éloignées : ſi nous écoutons les avis de l'autre, nous trouverons des avantages peut-être moins éblouiſſans, mais préſens & ſolides.

L'un veut que nous ménagions ſoigneuſement l'eau du *Danube*, pour éteindre le feu qui pourroit prendre chez nous; pendant qu'il ne fait point de cas de celle de la *Mer* qui eſt à notre porte : l'autre croit de voir s'aſſurer préférablement de celui-ci, ſans néanmoins boucher la ſource de celui-là. L'un enfin fait marcher d'un pas égal les intérêts de S. A. R., & le bonheur, la paix & la ſureté de notre chere patrie ; & fait dépendre la plus grande partie de notre bonheur, de la reſtitution du Duché de *Sleswick* : l'autre croit ne devoir pas s'écarter des intentions des Etats, ni expoſer tout le Royaume par une tendreſſe déſordonnée, pour procurer la ſatisfaction de S. A. R., en ſuivant des plans impraticables dans leur exécution; ruineux s'ils échouent, & dangereux pour notre liberté & notre Gouvernement, s'ils réuſſiſſent.

Au reſte aucun des deux partis ne doit prétendre d'être crû ſur ſa parole : il faut que les faits qu'ils avancent, ſoient fondés ſur des preuves à produire : mais ils ne peuvent tous deux exiger de nous avec juſtice, que nous ne décidions ſans examiner les pieces ſans prévention,

vention, & ſans nous livrer aux préjugés qui, quelques principes qu'ils puiſſent avoir, étouffent ſouvent, ou alterent au moins, l'amour & la tendreſſe que nous devons à notre Souverain, à notre chere Patrie, & à notre poſtérité.

N°. XXX.

MEMOIRE *préſenté au Roi de Suede par le Comte de* FREYTAG, *Miniſtre de l'Empereur à* Stockholm.

LE ſouſſigné Envoyé extraordinaire de l'Empereur, a l'honneur depuis un an entier, de repréſenter à V. M. & à ſon louable Sénat, de la maniere la plus circonſtanciée & la plus étendue, tant de bouche que par écrit, que le Traité d'*Hanover* ou *Herren-Hauſen*, & toutes les acceſſions qui portent ce nom, ne tendent de la part des Anglois à autre choſe, qu'à un renverſement de l'entiere conſtitution de l'Empire, & de la ſubordination ſi bien établie, & ſi néceſſaire entre les membres & le Chef; enfin à y introduire une anarchie capable de bouleverſer entierement l'Allemagne. Le but de cette Alliance, ſous prétexte de conſerver la paix & la tranquillité publique, eſt viſiblement d'animer la moitié de l'Europe contre l'autre moitié: premierement par une Alliance injurieuſe; & enſuite, ſuivant le beau projet qui eſt dreſſé,

de la précipiter dans une guerre déclarée. C'eſt pourquoi le ſouſſigné a fait tout ce qu'il a pu au nom de S. M. I., pour détourner votre Maj. & ce Royaume, de donner tête baiſſée dans ce dangereux deſſein. Dans cet intervalle, il a réuſſi avec le ſecours du Ciel, à unir S. M. I. & V. M. dans une Alliance défenſive, par l'acceſſion de l'Empereur au Traité fait avec la Ruſſie en 1724., malgré toutes les oppoſitions du parti contraire.

Ce ſuccès faiſoit eſperer au Miniſtre ſouſſigné, qu'il avoit par là fermé le chemin à toutes les inſtances des Anglois; & que l'amitié & la confiance établie entre les deux Etats, ſeroient inalterables. Le tems & les circonſtances ont fait voir depuis, combien il s'étoit vainement flatté; & l'on n'a que trop de preuves, que non-obſtant toutes les remontrances contraires, les avis des Anglois, appuyés par quelques perſonnes préoccupées, ont pris tellement le deſſus, qu'à leur ſollicitation on a convoqué longtems avant le tems ordinaire, les louables Etats de ce Royaume, auxquels on a renvoyé l'importante déciſion de cette affaire.

Ainſi le dit Miniſtre pourroit ſe tranquilliſer, & en laiſſer l'examen à la ſageſſe & à la prudence de V. M. & de ſes louables Etats; ſe repoſant ſur leur inclination & leur confiance pour S. M. I., aſſuré qu'on leur aura communiqué fidelement toutes les propoſitions verbales & par écrit, qu'il a faites, ainſi qu'elles ſont dans le protocole du Sénat. Mais comme depuis la Convocation des Etats & l'examen des affaires préſentes, il s'eſt préſenté diverſes circonſtances, qui font connoître

tre que le Traité d'Hanover ou de Herrenhauſen, & l'acceſſion à ce Traité, ne peuvent pas ſubſiſter avec l'amitié de Sa Maj. I.; le ſouſſigné ſe trouve indiſpenſablement obligé de les expoſer humblement à vos conſidérations.

1°. Il rappelle ici *in extenſo*, tout ce qu'il a déja allegué dès le 17. Juin N. S. de l'année derniere, tant par écrit que de bouche, pour faire voir l'incompatibilité de ce Traité avec les véritables intérêts de ce Royaume, & de V. M. comme Duc de Pomeranie, & avec les intérêts de la Maiſon Impériale.

2°. Il adhere, en vertu de l'Alliance reciproque, à tout ce que l'Ambaſſadeur de Ruſſie DOLGORUKI a remontré, tant en conferences que dans ſon dernier Mémoire, touchant la conduite de la Cour d'Angleterre, ſes vues tendantes à troubler la paix, & l'incompatibilité qui s'enſuit de l'acceſſion que les Anglois demandent ici avec l'Alliance de l'Empereur & de la Ruſſie.

3°. Il eſt certain & notoire, par des avis dignes de foi, que la Cour d'Angleterre n'épargne auprès de celle de France, ni peine ni perſuaſion, pour l'engager dans une guerre déclarée avec Sa Maj. Imp. Pour cet effet il a été propoſé, que la France envoyeroit l'Eté prochain vers la *Moſelle* & le *Rhin* 70000. hommes; en *Catalogne* 20000. hommes, & en *Brabant* 30000., pour commencer les hoſtilités, pendant que du côté de la *Hollande* un ſemblable Corps de Troupes agiroit, & que l'on formeroit dans la *Baſſe Saxe* une Armée de 30000. *Danois*, à la ſolde de

la France & de l'Angleterre, de 18000. *Hanoveriens* & de 12000. *Heſſois*, pour allumer en même tems le feu de la guerre dans le ſein de l'Empire, & ſur ſes frontieres.

Quoique ce funeſte projet de la part d'un Etat Electoral de l'Empire, dont on a ſi peu lieu de l'attendre, ſoit encore fort éloigné de ſon exécution, puiſque la France n'y a pas encore conſenti, & que le Dannemarck trouve des difficultés inſurmontables à prêter tant de Troupes, pendant qu'il eſt dans une ſituation ſi douteuſe avec la Ruſſie & le Duc de Holſtein : c'eſt néanmoins une preuve de la mauvaiſe volonté des Anglois, qui tâchent de conduire les choſes au point, de faire perdre à S. M. I. & à la Ruſſie, toute confiance & l'amitié de ce Royaume; & même à attendre toutes ſortes de facheuſes ſuites, dès qu'en conſentant dans la conjoncture préſente à l'acceſſion propoſée, on s'alliera plus étroitement avec l'Angleterre. En effet, dans ce cas l'examen & le jugement des avantages ou des préjudices d'une telle Alliance, ne dépend pas ſeulement des Alliés qui font de nouveau Traités; mais auſſi de ceux qui veulent maintenir les anciens : car dans la conjoncture préſente, il ne s'agit pas du prétexte d'être ami de tout le monde, mais de conſerver la bonne foi & la confiance, par l'obſervation des Traités précédents.

4°. V. M. & ſes louables Etats, doivent être convaincus du déguiſement dont ſont accompagnés les motifs pacifiques que les Anglois propoſent ici, pour appuyer la demande du Traité d'Hanover : puiſque le Miniſtre ſouſſigné

ſigné a notifié ici, que les entrepriſes publiques des Anglois contre la Couronne d'Eſpagne, ſont allées juſqu'à une guerre déclarée, nonobſtant toutes les propoſitions que l'Eſpagne a faites inutilement pour le prévenir; ainſi que j'en ai donné connoiſſance de bouche & par écrit : enſorte que le Roi d'Eſpagne, a été obligé de repouſſer la force par un juſte reſſentiment de la conduite des Anglois, inſupportable entre des têtes Couronnées, & pour prévenir à tems de plus grands affronts; Sa Maj. Cath. aimant mieux être en guerre ouvertement avec l'Angleterre, que de ſe voir expoſée à l'oppreſſion qui accompagnoit la feinte amitié de cette Couronne : c'eſt pourquoi Sa Maj. Cath. a fait actuellement aſſieger *Gibraltar*.

Sa Maj. Imp. eſt obligée, en vertu de ſa tendre inclination pour ce Royaume, & de la ſtipulation contenue dans les Traités, de procurer les avantages reciproques, de prévenir les dommages, & de déclarer à Votre Maj. quelles en ſeront les ſuites; afin que l'on prenne les ſuretés néceſſaires pour l'important Commerce qui ſe fait entre ce Royaume, & les Etats des Rois d'Eſpagne & de Portugal; puiſque l'on pourra prévenir les pertes des Négocians Suedois, & procurer leurs avantages; d'autant que le double mariage qui eſt ſur le point de ſe conclure entre l'Eſpagne & le Portugal, doit tellement unir les intérêts de ces deux Couronnes, que leurs ennemis ſeront traités, ſinon comme ennemis déclarés, du moins comme pouvant le devenir : enſorte que le Commerce d'ici en ſeroit

troublé & interrompu, & les Ports d'Eſpagne & de Portugal ſeroient fermés à tous les Vaiſſeaux Suedois.

En ſuppoſant l'acceſſion, on ſeroit encore plus embarraſſé de ce côté-ci, en ce que dans la préſente rupture avec l'Eſpagne, l'Angleterre prétend n'être pas aggreſſeur; & en demandant l'acceſſion de ce Royaume *ad cauſam fœderis defenſivi*, elle s'ouvre la porte à la demande qui ſuivra de près, des ſecours ſtipulés.

5°. Ces motifs & les obligations de l'Alliance, engagent S. M. Imp. à avertir V. M. & les louables Etats, d'examiner à fonds, & avec la derniere attention, l'affaire de l'Acceſſion, & de conſiderer, juſqu'où il eſt de l'intérêt des Alliés d'Hanover, & combien il eſt de leur avantage, de contribuer à affoiblir ce Royaume avec le tems: ou plûtôt, ſi raiſonnablement les préſentes offres de l'amitié de l'Angleterre, ne cachent pas quelques vues ſecrettes; ſur tout de brouiller cette Couronne avec l'Empire, & la Ruſſie, pour lui ôter par ce moyen toute eſperance de recouvrer ſon ancienne ſplendeur, & de la mettre dans une dépendance abſolue de l'Angleterre; de priver ſon Alteſſe Royale le Duc d'Holſtein, des ſecours qu'il doit attendre de ce Royaume, & qui lui coutent ſi cher, pour le rétablir dans ſes Etats; & de lui enlever l'amitié, l'affection & les prérogatives dont elle jouït ici, dans la vue de procurer avec le tems, la ſucceſſion de cette Couronne au plus jeune Prince de la ligne Electorale d'Hanover, ſoit en prétextant le beſoin que l'on auroit de la protection de l'Angleterre, ſoit en

en employant la force ouverte : & qui ſait ce que l'on a peut-être déja fait, pour la réuſſite de ce projet ?

Sa Maj. Imp. ſoumet tous & chaque Article de cette remontrance, au judicieux & ſage examen de V. M. & de ſes louables Etats ; ſans s'ingerer à leur rien preſcrire, ſur la réſolution qu'ils prendront à cet égard. Elle a voulu ſeulement, en bon & fidele Allié, vous propoſer en peu de mots les remarques dont cette Acceſſion eſt ſuſceptible, & qui n'ont pour but, à ſon avis, que l'intérêt futur de ce Royaume. C'eſt pourquoi auſſi Elle a jugé à propos, de déclarer de nouveau, naturellement & ouvertement, les raiſons pour leſquelles l'acceſſion requiſe au Traité d'Hanover, eſt entierement contraire à l'amitié & à l'Alliance avec Sa Maj. Imp. ; quoi qu'en puiſſent dire ceux qui s'imaginent, & qui veulent perſuader aux autres, que l'on peut rendre compatible l'Alliance de l'Empereur avec la dite Acceſſion d'Hanover.

Les louables Etats ne peuvent avoir oublié les motifs, qui porterent la Diete de 1723., à rechercher l'amitié & l'Alliance de l'Empereur, ſollicitée encore depuis ce tems-là. Sa Maj. Imp. ne voit pas, que depuis lors, il y ait eu aucune raiſon d'Etat, de ſa part ou de ce coté-ci, de rompre cette amitié. Bien loin de-là, il y en a pluſieurs qui en confirment la néceſſité & les avantages.

Sa Maj. ſe repoſe ſur les lumieres & la prudence de Votre Maj. & de Vos Louables Etats, qui n'ignorent pas les vues particulie-

res;

res de quelques partisans déclarés des offres de l'Angleterre ; & par conséquent, qu'on ne les préférera pas aux intérêts du Royaume, & à la conservation des fideles Amis au dehors ; & encore moins, qu'on ne voudra pas exposer par cette Accession, la validité des Traités futurs, à la défiance du reste de l'Univers, en négligeant d'observer ceux qui sont déja faits.

Le Ministre soussigné demande une prompte Déclaration sur le présent Mémoire, & se recommande avec un profond respect à la protection & à la clémence du Roi.

à *Stockholm*, le 17. *Fevrier* 1727.

Signé, le Comte de FREYTAG.

N°. XXXI.

LETTRE *du Roi de* Suede *à l'Empereur* CHARLES VI. *au sujet du Comte de* FREYTAG.

Très Auguste & très Puissant Empereur ; Frere & Allié ; notre bon Ami.

C'EST à regret que nous écrivons cette Lettre à Votre Majesté, mais dans une affaire qui ne touche pas peu notre dignité, nous ne pouvons nous dispenser de demander à V. M. un secours & une justice, que

que les plus grands Potentats ne peuvent, ni ne ſont pas accoutumés de ſe refuſer l'un à l'autre, dans une cauſe commune, où il s'agit de maintenir le reſpect qui leur eſt dû.

Le Comte de *Freytag*, Envoyé extraordinaire de V. M., nous a donné de grands ſujets de plainte contre lui, comme V. M. pourra ſe le faire repréſenter plus amplement, par le détail circonſtancié ci-joint.

Conformément à la très grande & haute eſtime que nous avons pour V. M., nous n'avons jamais manqué de donner à ce Miniſtre des marques de notre affection, pendant tout le tems qu'il a réſidé en notre Cour : c'eſt pourquoi on ne doit pas trouver étrange, que nous ſoyions ſenſibles à un pareil incident, qui, contre notre attente, a fait voir le peu de reſpect qu'il avoit pour la dignité de notre Majeſté Royale; puiſque dans le moment même qu'il ſe plaignoit de quelque violation de la franchiſe de ſa maiſon, qui auroit été commiſe par une patrouille de ſoldats de la Garde à pied, comme auſſi du Baron de *Schwerin* ſon Commandant, ce Comte ſans attendre l'exécution des ordres que Nous avions promis de donner, pour lui procurer ſatisfaction, en conſéquence de la haute eſtime que nous avons pour V. M., & à quoi Nous avions penſé dès le jour précédent; étant entré dans notre Palais, y a répété tout haut les paroles qu'il avoit dites dans ſa maiſon à notre dit Officier Commandant de la Garde le Baron de Schwerin; & ſans refléchir ſur l'honneur & le reſpect qui ſont dûs à la Majeſté Royale : *Que ſi le dit Commandant Baron*

de

de Schwerin mettoit le pied dans ſa maiſon, il ne pourroit ſe diſpenſer de le faire jetter hors des fenêtres par ſes valets ou autres domeſtiques. Et comme nous ne doutons point que V. M., ſelon ſon éclatante & ſinguliere juſtice & affection, dont nous avons eu depuis ſi longtems des preuves, ne faſſe une ſérieuſe attention à la maniere indécente dont ce Comte en a agi envers Nous ; Nous nous en remettons envers V. M., pour régler la ſatisfaction qui convient à la nature de cette offenſe : & Nous nous promettons, qu'elle répondra à votre magnanimité. Quant à Nous, nous ne manquerons jamais de ſatisfaire en pareil cas, ou dans tout autre, aux devoirs de l'amitié. Au reſte Nous recommandons cordialement V. M. à la protection du Tout-Puiſſant.

A *Stockholm* le 8. *May* 1722.

Signé, Votre bon Frere & Allié

FREDERIC.

ERRATA

ERRATA

Pour le Tome II.

Pages Lignes

109. 25. de ſe mettre à l'abri de ces plaiſanteries *liſez* de ſe mettre à l'abri de ce danger.

140. 8. je le fis par une lettre, où, après l'avoir félicité *liſez* je m'aquittai de ce devoir en le félicitant.

167. 25. Ambaſſadeur de cette Couronne, *liſez* Ambaſſadeur de France.

168. 4. de la note, du 10. Avril 1725. *liſez* du 10. Avril 1715.

198. 11. étant une preuve indubitable *liſez* étoit une preuve indubitable.

343. 21. & fatigué *liſez* fatigué.

352. 4. n'ont aucun ſujet *liſez* n'ont point ſujet.

LXIX. des *Pieces Juſtificat.* Lagerberg Marêchal de la Ville, *liſez* Lagerberg Marêchal de la Diete.

CXXV. 18. *liſez* du côté de celle de Petersbourg on n'étoit guere plus d'accord.

Pour le Tome III.

90. 22. qu'ils témoignoient, *liſez* ils témoignoient.

100. 14. vous ne trouvez pas, *liſez* vous ne trouverez pas

110.	19.	Et ne pouvez point, *liſez* & ne pouvez vous point.
129.	21.	au ſoin, *liſez* du ſoin.
174.	18.	du Bousk, *liſez* du Bourk.
407.	28.	& aucun, *liſez* ni aucun.

AVIS AU RELIEUR.

Il eſt prié d'obſerver deux choſes pour ce Tome IIIme.

1°. De laiſſer la *Déclaration de l'Auteur* à côté du Titre ſans la couper, puis qu'elle doit précéder le Titre & être couſue avec ce Titre.

2°. De couper les deux pages blanches qui ſont à la fin de la ſignature T après page 450.

Fin du Troiſieme Tome.

ANT 131667